This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

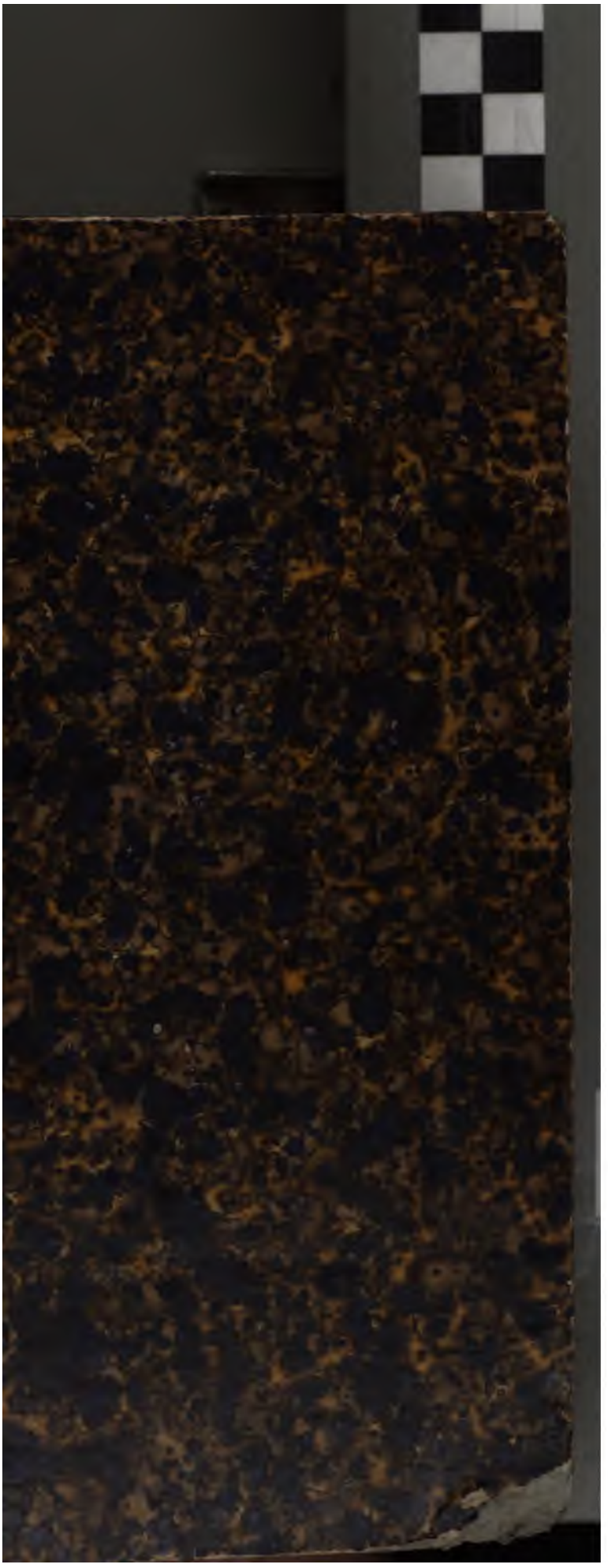

RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
Michigan Law Library

Fermat's Factorization

G
17
.M5

RECHERCHES

SUR

L'ANCIENNE VILLE DE LAMBÈSE

Mélanges sur l'Orient, l'Algérie, l'Espagne

RECHERCHES

SUR

L'ANCIENNE VILLE DE LAMBÈSE

PAR

M. DE LA MARRE

Chef d'escadron d'artillerie, Membre de la Commission scientifique de l'Algérie de la Société des Antiquaires de France

---

INSCRIPTIONS ANTIQUES

RECUEILLIES PAR LE MÊME

SUR LA ROUTE DE CONSTANTINE A LAMBÈSE

DANS CETTE DERNIÈRE VILLE, ET AUX ENVIRONS

AVEC

DES NOTES EXPLICATIVES

PAR

M. LÉON RENIER

Sous-Bibliothécaire à la Sorbonne, Membre résidant de la Société des Antiquaires de France

PARIS

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET

RUE DE VAUGIRARD, 9

1850

Mich. Law Library
12-28-1922

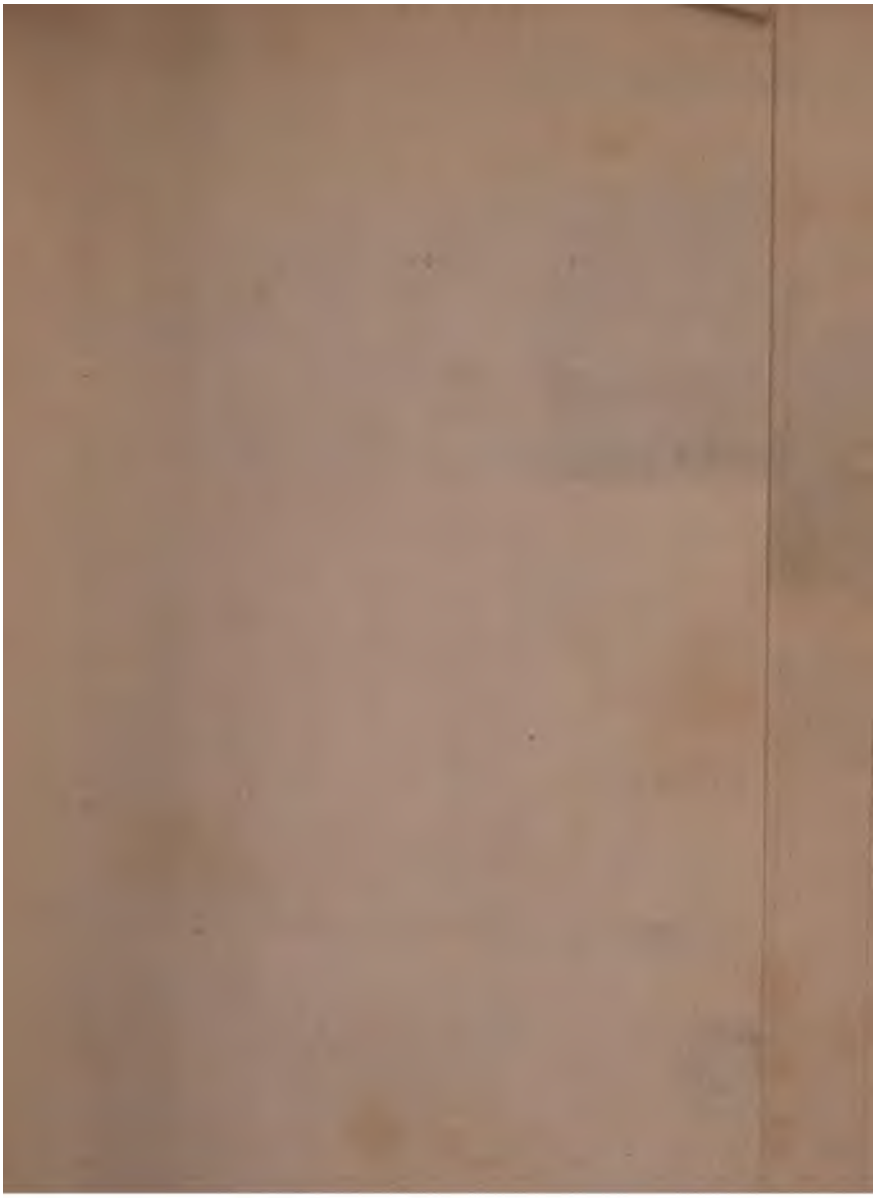

4.

10

8.

Delamare del.

UNIV OF MICH.

RECHERCHES

SUR

L'ANCIENNE VILLE DE LAMBÈSE,

PROVINCE DE CONSTANTINE,

PAR M. LE COMMANDANT DE LA MARE.

Extrait du XX^e^ volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de France.

Au moment où nous allons entreprendre une nouvelle exploration de l'ancienne Numidie, nous avons cru qu'il ne serait pas sans intérêt d'exposer avec plus de détails que nous ne l'avons fait dans un autre recueil[1] les résultats de recherches, malheureusement trop rapides, exécutées par nous, il y a six ans, sur la ville de Lambèse et ses environs. A ces résultats nous avons joint ceux qui nous ont été communiqués par les personnes qui, après nous, ont visité ces lieux, notre but étant de dresser en quelque sorte, pour le moment où nous écrivons, l'inventaire archéologique de ce point, l'un des plus intéressants de cette contrée. Nous ferons précéder ce que nous avons à dire de Lambèse de l'itinéraire de

[1] *Revue archéologique*, 15 octobre 1847.

413627

la route que nous avons suivie pour nous y rendre en partant de Constantine.

En 1844, l'expédition de Biskra ayant été résolue, un corps de troupes, dont nous faisions partie, reçut de M. le duc d'Aumale, alors commandant supérieur de la province, l'ordre d'aller établir un camp intermédiaire à Batna, à moitié chemin entre Constantine et Biskra. Le 7 février au soir, cette avant-garde, composée de Français et d'indigènes, alla camper sur les bords du Rumel, à moins de 2 lieues au-dessus de la ville.

Le 8, le temps était magnifique ; notre petite troupe, commandée par M. le colonel Buttafocco du 31e de ligne, fit route au sud-est, vers le Djebel Guérioun. Des constructions antiques peu importantes se succèdent rapidement, et à environ 3 lieues de Constantine, nous rencontrons les premiers indices de la chaussée antique, que nous devons presque constamment suivre jusqu'à Batna; nous étions sur un plateau au bas duquel on voit une fontaine, et, près de là, de grosses pierres de taille, restes d'un édifice antique; la route romaine est mieux conservée sur la colline opposée; trois lignes droites de grosses pierres en tracent la direction ; deux de ces lignes la bordent, la troisième partage sa largeur, de 6 mètres, en deux parties égales ; les intervalles sont remplis par des pierres inégales, dont les plus grosses sont posées de plat; quelques-unes seulement, sur les bords, sont placées de champ de distance en

distance, pour la commodité des cavaliers; nous ne rencontrâmes qu'une seule colonne; elle était couchée sur la route et ne portait pas d'inscription.

Nous ne tardâmes pas à arriver sur les bords d'un fort ruisseau, dont les rives escarpées sont formées par de gros rochers ronds et rougeâtres: à en juger par la grande quantité de pierres taillées et de débris de poteries, il y avait là un établissement considérable; il reste encore quelques petits murs en moellons, deux fragments de conduits souterrains en briques et des vestiges qui ont dû appartenir aux culées d'un pont. Nous vîmes sur un gros bloc quadrangulaire presque brut, l'inscription n° I [1].

Une belle source, bien limpide, s'échappe des rochers mêmes du ruisseau; les Arabes ont formé là une sorte de petit sanctuaire entouré de murs de cailloux; ils viennent y faire leurs prières et leurs ablutions.

Cette fontaine s'appelle *Aïn-Ouaghrât;* elle a

[1] J'ai cru devoir réunir à la fin de ces Recherches toutes les inscriptions qui y sont mentionnées. La plupart de ces monuments s'expliquent les uns par les autres; j'ai pensé que le lecteur me saurait gré de les avoir rapprochés et de lui en avoir ainsi facilité la comparaison. Le commentaire explicatif dont ils sont accompagnés est dû à mon confrère, M. Renier, qui a voulu préluder, par ce travail, aux études que nous allons bientôt continuer ensemble sur le terrain.

Fernando Pessoa

Le soir, les chefs des douars voisins vinrent complimenter notre commandant; ils étaient suivis de leurs gens apportant le couscoussou, tribut obligatoire, signe de paix, marque d'alliance et aussi de soumission; on en fit des distributions à la troupe. Nous ne reviendrons plus sur ce fait qui se répéta tous les jours lorsque nous marchions en pays ami.

Le 9, après avoir traversé une petite vallée étroite et verdoyante, nous entrâmes dans l'immense plaine des Zmoul, qui s'étend loin au sud et tourne à l'est derrière le massif du Guérioun; nous avions cette montagne à gauche, le Nifensser à droite et, en face de nous, la ligne de l'Aourès, dont les crêtes, blanchies par la neige, se découpaient sur l'azur du ciel. Cette plaine fertile, bien cultivée, est marécageuse dans cette saison. En passant près d'un établissement romain, nous remarquâmes une enceinte rectangulaire (20 mètres sur 25) remblayée jusqu'aux linteaux des portes, qui se voient au ras du sol. Divers fragments sont employés comme pierres de taille dans cette construction, entre autres un cippe que nous ne pûmes dégager; en passant la main dans le joint de son assise, on sentait le creux des lettres de l'inscription. Comme à l'ordinaire, une source arrose ces ruines; parmi les pierres renversées dans l'eau, nous en remarquâmes deux : l'une taillée en forme d'autel, l'autre couverte d'ornements byzantins.

donner quelque poids à la supposition de Shaw, un barrage ou une digue en grosses pierres de taille. Sur plusieurs points de l'Algérie, la même question s'est présentée : savoir, d'où venait l'eau qui alimentait tel aqueduc antique; malgré son importance, cette question n'a jamais été sérieusement étudiée; ainsi, sans quitter le point où nous nous trouvons, personne n'a encore déterminé comment l'eau arrivait au sommet de ces beaux arceaux dont on voit les restes à la jonction du Roumel et du Bou-Merzoug, au-dessus et près de la ville de Constantine; ou au moins à vérifier l'assertion de Shaw, qui avance qu'elles venaient de Physgeah (Fesguia).

Le 10 au matin, après une nuit très-froide, la route se fit en appuyant à l'ouest; nous laissâmes derrière nous le Djebel Guérioun, après l'avoir côtoyé pendant deux jours, et nous nous rapprochâmes du Nifensser. L'aspect de cette montagne est très-pittoresque. Son sommet atteint 1500 à 1600 mètres; il est formé de rochers presque verticaux, qui présentent des formes variées et fantastiques; plus bas, au-dessous du roc, quelques arbres tordus vivent sur un peu de terre végétale. Après 6 kilomètres de marche, nous laissâmes la voie romaine à gauche, pour gravir droit au sud, une colline assez roide. Son sommet est occupé par une construction arabe, dépendance des écuries du dey que nous avions aperçues la veille de Aïn-Ferchi. Ce bâtiment abandonné, mêle déjà

ses ruines aux ruines romaines qui sont au même point. Nous descendîmes ensuite vers un lac salé (*Sebkha*) de formation analogue au lac d'eau douce dont nous avons parlé plus haut. La route se faisait dans un pays triste et étrange; nous marchions sur une langue de terre étroite et stérile, comprise entre le lac à gauche et le Nifensser à droite. La montagne, de ce côté, présente une énorme masse de rochers; quelques maigres moutons broutaient sur le rivage une herbe assez rare; ils appartenaient aux petits douairs que nous apercevions perchés sur les monticules arides qui bordent le pied de la montagne. Nous cherchions l'eau douce; faute de mieux, nous fîmes halte à *Aïn-Tensilet*, chez les Zmoul. Il se trouve auprès de la fontaine quelques faibles indications de constructions anciennes; l'eau est légèrement thermale et sulfureuse; il était 11 heures, le thermomètre marquait 27°; le matin nous avions laissé de la glace au bivouac.

Lors de notre retour à Constantine, nous passâmes de l'autre côté du lac dont nous venons de parler; nous y trouvâmes la voie romaine sur un développement de plus 1000 mètres, mieux conservée que partout ailleurs.

Après avoir quitté Aïn-Tensilet nous arrivâmes sur des ruines dont l'étendue barre presque toute la largeur de la plaine. On y voit une assez grande quantité de petits monuments, presque carrés, peut-être des tombeaux; leurs dimensions tracées

sur le sol par de très-longues pierres debout, varient entre 2 et 4 mètres. Une autre construction de même forme, mais beaucoup plus grande (15 mètres sur 20) fixa notre attention. Quelques assises en pierre de fortes dimensions apparaissent encore sur la face est de ce bâtiment remblayé; à la partie supérieure de cette face, et dans l'épaisseur du mur, il existe un canal formé de dalles plates; ce canal n'est pas également large dans toute sa hauteur; le fond, sur une hauteur de $0^m,08$, est de $0^m,10$ plus étroit que le haut, qui a $0^m,60$ de largeur; le canal est recoupé, perpendiculairement à sa direction, par des dalles transversales, espacées de $1^m,50$ et qui ne vont pas jusqu'au fond, mais portent sur le rétrécissement.

Un bas-relief tumulaire fruste, représentant deux bustes, se trouvait là avec divers fragments d'architecture et d'auges que nous croyons des sarcophages. Les inscriptions n^os^ II et III étaient gravées sur des autels ornés de moulures; nous les avons copiées un peu à la hâte, parce que la colonne, continuant sa marche, s'était éloignée.

Nous n'avons pu étudier ce point intéressant; c'est donc sous toutes réserves que, vu sa position et ses rapports avec d'autres points connus, nous émettons l'opinion que les ruines qu'on y voit sont celles de *Tadutti*.

Ce que dit Shaw nous paraît venir à l'appui de cette indication : il place *Tattubt*, qu'il dit être *Tadutti*, au N. E., sur le ruisseau de Aïn-Jagout,

à 4 lieues de Oum-El-Asnab, qu'il appelle *Om-Oley-Sinaab*[1], position et distance qui conviennent aux ruines qui nous occupent. Ce serait donc de ces mêmes ruines, d'après Shaw, que Hassan-Bey aurait enlevé plusieurs colonnes de granit, pour les placer dans la mosquée qu'il faisait alors construire à Constantine.

Nous marchâmes encore 8 kilomètres pour gagner *Aïn-Jagout*. On y voit les vestiges d'un établissement ancien considérable, mais tout à fait détruit; nous n'aperçûmes d'entier qu'un chapiteau corinthien renversé dans l'eau de la fontaine. Cette journée fut fatigante; nous avions fait 33 kilomètres.

Le 11, en quittant Aïn-Jagout, nous entrâmes dans un défilé étroit, où l'on trouve un peu de broussailles et quelques arbres rabougris, puis nous descendîmes dans une plaine basse et marécageuse. Nous avions les Aourês à gauche; sur la droite, un peu derrière nous, le Nifensser. On assure qu'il existe sur cette montagne, que nous allons quitter sans y avoir pénétré, une source intermittente[2].

Nous n'avions pas marché deux heures quand la colonne s'arrêta, et nous apprîmes que nous étions arrivés à *Oum-El-Asnab*[3]. Cependant

[1] Tom. I, p. 136 et 137. Il écrit *Ain-yac-coute* et traduit par *Fontaine transparente* ou *des diamants*.

[2] Fournel, *Richesse minérale de l'Algérie*, t. I, p. 274.

[3] *Oum-el-As'nam*, la mère des idoles; *Moal-asnam*, pos-

notre itinéraire, dressé à Constantine avec le concours des chefs arabes, nos alliés, marquait 7 lieues entre Aïn-Jagout et Oum-El-Asnab; ce fait montre combien il est difficile d'obtenir des renseignements exacts des Arabes même les mieux disposés.

Les ruines, assez étendues, d'Oum-El-Asnab ne sont remarquables que par plusieurs restes de constructions carrées (12 mètres sur 15) et par la multitude des pierres couchées sur la terre. Nous n'y rencontrâmes qu'une seule inscription tumulaire (n° IV), gravée avec soin, sur une belle pierre calcaire de 1 mètre de long.

Une source abondante coule au milieu de ces ruines; il est probable qu'autrefois elle était enfermée dans un édifice dont les débris obstruent aujourd'hui ses eaux. Près delà, une construction circulaire, faite en belles et grandes pierres, affleure le sol; elle a $4^{m},80$ hors d'œuvre, $3^{m},60$ dans œuvre. Ces dimensions assez fortes et le voisinage de la fontaine nous font écarter la supposition d'un puits; nous serions moins éloignés d'y voir un mausolée circulaire, comme celui qui existe à l'ouest du camp du Smendou, en un lieu appelé l'Héry, chez les Oulâd-Ouarseg, à 30 kilomètres nord de Constantine [1], genre de con-

sesseur d'idoles; Fournel, p. 291. *Amoula-senab* de Peyssonnel; *Om-Oley-Sinaab* de Shaw; *Oum-El-Asnab* de nos cartes.

[1] Voy. mon ouvrage intitulé *Archéologie de l'Algérie*, pl. XLIX.

struction assez rare en Algérie, et dont la forme rappelle le tombeau de *Cæcilia Metella* à Rome.

Pendant notre exploration, un marabout, du nom de Bel-Cadi, cheik des environs, venu au camp pour complimenter notre commandant, s'étant offert pour nous conduire visiter les ruines de son douair, nous partîmes avec un jeune officier d'artillerie, M. Choppin, et une escorte de quatre spahis. Les ruines que l'on voit dans le lieu où nous fûmes conduits sont assez remarquables; nous n'y rencontrâmes ni inscriptions, ni sculptures, mais de beaux fragments d'architecture, et quelques fûts de colonnes monolithes de $3^{m},20$ de longueur. Le monument le moins ruiné est un reste de bassin carré, formé par de très-longues pierres (2 à 3 mètres) placées de champ, s'engageant les unes dans les autres, à tenon et à mortaise; un petit escalier extérieur de trois marches, de construction semblable, sert d'entrée.

Peu après notre arrivée, le cheik Bel-Cadi nous ayant proposé de nous mener voir d'autres ruines qu'il nomma, nos spahis se récrièrent sur leur petit nombre; après un moment de réflexion, ce cheik, qui était venu à notre camp seul et sans armes, entre dans sa tente, en sort avec son fusil et fait signe à plusieurs de ses gens de le suivre. Notre troupe ainsi renforcée se mit au trot; les spahis suivirent en murmurant. Après avoir quitté la plaine, nous nous dirigeâmes vers l'est;

nous suivions le bas de collines arides où poussent quelques arbres qui affectent la forme pyramidale; la couleur foncée de leur feuillage se détache durement sur le fond de sable qui les porte. En entrant dans une nouvelle vallée, nous fûmes frappés d'étonnement par le grandiose monument qui s'offrit à nos regards; mais aidés du souvenir des ouvrages de Shaw et Peyssonnel, et de la connaissance que nous avions du pays, nous reconnûmes promptement le Médracen[1], et nous fîmes remarquer à M. Choppin, que le hasard nous avait conduits les premiers devant un des plus importants monuments de l'Algérie.

L'ébauche du travail que nous fîmes sur-le-champ vient d'être complétée par un travail plus détaillé, qui nous a été adressé par notre ami M. Leclerc, chirurgien aux zouaves. L'ensemble de ces études, qui nous éloignerait du but de ce mémoire, trouvera place ailleurs. De retour au camp, nous indiquâmes à plusieurs officiers le Médracen, que l'on pouvait voir, à 2 lieues de distance, d'une éminence voisine de nos tentes. Cette digression, un peu longue, nous a paru nécessaire pour bien constater que, le 11 février 1844, le Médracen a été visité et sa position déterminée.

[1] Suivant M. de Slane, *Journal asiatique*, août 1845, p. 162 et suiv., ce nom, que ce savant écrit *Medrhacen*, est le pluriel berber de *Médrhas*, personnage qu'Ibn-Khaldoun compte parmi les plus anciens ancêtres des Berbères.

En quittant Oum-El-Asnab, nous entrâmes dans un col resserré et rocailleux; on y remarque de suite une ruine dominée par un édifice carré. Il y a là beaucoup de fragments d'auges. En débouchant dans la plaine, nous retrouvâmes la voie romaine, que nous avions perdue depuis Aïn-Jagout. Nous passâmes auprès de nombreux restes de constructions romaines peu remarquables; nous avons cependant pu y copier les inscriptions tumulaires n^os V, VI, VII, VIII.

Ces inscriptions sont gravées sur des pierres longues de 1^m,80 à 2 mètres, larges et hautes de 0^m,50 à 0^m,60. Ces pierres sont arrondies en demi-cylindre vers la partie supérieure[1]. Près du n° VIII nous avons dessiné une pierre circulaire qui nous paraît avoir été employée dans une usine, nous ne pouvons dire à quel usage. (Voyez notre pl. X : la figure 1 en représente le plan, les figures 2 et 3, des coupes qui déterminent sa forme.)

Nous remontions une vallée comprise entre le massif principal de l'Aourès et les montagnes calcaires des Ouled-Chelieh; les ruisseaux des montagnes, réunis aux eaux des fontaines de Batna, forment de ce côté une petite rivière torrentueuse. Peu après, la vallée se resserre, et nous arrivâmes sur les ruines curieuses, que les Arabes appellent *Ksour-el-R'ennaia* (le château de la

[1] Voy. la planche XI, fig. 11, pour la forme de ces pierres.

chanteuse). Ce lieu n'étant qu'à 5 ou 6 kilomètres de Batna, il nous fut possible d'y revenir avec une faible escorte ; nos recherches n'ont pu nous donner le nom antique de cette ville, dont l'étendue, la position sur un cours d'eau et sur une grande route, attestent une certaine importance ; tous ses édifices sont aujourd'hui presque complétement détruits ; l'enceinte, s'il y en avait une, n'est plus visible. Nous allons essayer de faire connaître ce qui reste.

Sur la droite, près de la voie romaine et au-dessus du ruisseau, on voit un tombeau presque entier ; son inscription (voy. le n° IX) n'a pas été déplacée ; elle est renfermée dans un petit encadrement, et gravée sur une belle pierre calcaire, longue de $1^{m},30$, haute de $0^{m},50$, qui sert de linteau à la porte d'entrée ; toutes les lettres ont $0^{m},05$ de hauteur. Ce tombeau, représenté pl. X, fig. 4, est de forme cubique ; il est sans ornement ; son plan (fig. 5), à l'échelle de $0^{m},005$ pour mètre, est un carré parfait de $2^{m},20$ dans œuvre, de $3^{m},10$ hors d'œuvre. Cette construction n'est pas voûtée, mais recouverte, à l'égyptienne, par de longues pierres allant d'un mur à l'autre. La porte a $1^{m},10$ de large, $1^{m},50$ de hauteur. Aux quatre angles intérieurs, quatre pierres de la troisième assise sortent de la paroi par quatre saillies triangulaires, indiquées par la lettre x sur les figures 5, 6, 7 ; les parties horizontales et supérieures de ces saillies forment quatre tablettes,

probablement destinées à supporter les sarcophages placés de chaque côté de la porte. Nous avons fait déblayer l'intérieur du monument, pour compléter l'étude de l'entrée ; nous avons retrouvé sur le seuil et sur le linteau les trous coniques *a* et *b*, dans lesquels la porte devait pivoter; ces détails sont indiqués sur la figure 7, à l'échelle double, c'est-à-dire $0^m,01$ pour mètre. Ce mode de fermeture, en usage dans l'antiquité, s'est perpétué dans l'architecture moderne du pays. Cette observation n'avait pas échappé à Shaw, qui écrit[1] : « La plupart des portes que l'on voit dans ce pays ne tiennent pas sur des gonds, mais elles ont à chaque bout un jambage en guise de pivot, dont le plus long entre dans le linteau, l'autre dans le seuil ; la porte de pierre dont parle Maundrel[2], dans la description qu'il donne des sépulcres royaux qui sont à Jérusalem, est précisément faite de la même manière. » Mazois a publié le dessin d'une porte de marbre du même genre[3]. Un trou carré de $0^m,05$ de côté, que l'on peut remarquer sur le tableau de la porte, indiqué par la lettre *c* (fig. 6 et 7), devait recevoir une barre transversale.

De l'autre côté de la voie romaine, à l'orient,

[1] Tom. I, p. 355.

[2] Maundrell, *Voyage d'Alep à Jérusalem*, p. 77, éd. d'Oxford, 1707.

[3] *Ruines de Pompei*, I, pl. XIX

vers l'Aourès et sur la pente qui domine la vallée, se trouve un autre monument funéraire, représenté figure 8. Il est plus élégant que le précédent, plus grand et moins bien conservé. Son plan (fig. 9), aussi à l'échelle de $0^m,005$ pour 1 mètre, est un quadrilatère de $3^m,80$ sur $7^m,60$; il est divisé en deux parties à peu près égales, dont l'une ne devait être qu'une plate-forme où l'on arrivait par quelques marches; on se trouvait alors devant la face principale, et devant la porte, décorée de deux pilastres, large de $1^m,00$. Le plan montre les traces des deux montants du chambranle; nous avons retrouvé, renversée sur le sol, sa traverse à crossettes, longue de $2^m,00$ et bizarrement sculptée; elle est représentée (fig. 10) à l'échelle de $0^m,005$. On voit encore à la partie supérieure de ce tombeau quelques fragments de la corniche (fig. 11), et à la partie inférieure, la moulure du stylobate (fig. 12), qui, peut-être, ne régnait que sur trois côtés et venait aboutir aux degrés placés en avant de la face antérieure de la plate-forme.

Pour bien étudier ce monument, il aurait fallu faire des déblais considérables, et nous n'étions pas en mesure de les entreprendre; peut-être existe-t-il, dans le soubassement, une chambre voûtée, aujourd'hui remblayée, et qui probablement aura été fouillée par sa partie supérieure, comme nous l'avons observé sur quelques monuments du même genre. La toiture, dont il ne

reste pas de traces, devait, comme celle du monument précédent, être faite de longues pierres portant sur les murs latéraux.

Sur divers points de ces ruines nous avons trouvé les inscriptions qui portent les numéros X, XI, XII, XIII, XIV.

Les numéros X, XI, XII sont gravés sur de longues pierres, dont la figure 11, pl. XI, représente la forme. On a sculpté sur les côtés deux séries de lignes parallèles qui, en se coupant, forment des losanges, genre d'ornementation que l'on retrouve sur les tombeaux dans tout le sud de la province.

Les inscriptions XIII et XIV, gravées sur des pierres rectangulaires, sont placées dans de simples encadrements.

A ce peu de monuments se borne la récolte archéologique qu'il nous a été possible de faire à Ksour-el-R'ennaia; bientôt, sans doute, un travail complet viendra ajouter aux renseignements que nous avons pu recueillir sur cette localité, qui a été depuis visitée par beaucoup de voyageurs. M. Ch. Texier, inspecteur général des bâtiments civils de l'Algérie, paraît s'y être arrêté et l'avoir étudiée. On trouve dans la *Revue archéologique*[1] un article de ce voyageur, intitulé: *Exploration de la province de Constantine et des Zibans;* nous y lisons : « A quelques lieues de

[1] 3e année, p. 130.

là, dans l'endroit appelé Ksour-Ghennaia, M. Texier a encore déterminé la position d'une ville ancienne. Un tombeau en forme de tour avec une inscription; un autre tombeau décoré d'élégantes sculptures; enfin un grand nombre d'*édifices publics* sont là pour attester que cette ville jouissait d'une assez grande importance. Un autel avec inscription dédié à l'empereur Marc-Aurèle Antonin indique que ces réunions remontent à l'époque florissante de l'empire romain. » Nous croyons reconnaître le tombeau en forme de tour indiqué par M. Ch. Texier, dans celui que nous avons fait graver, pl. X, fig. 4; le monument qu'il a vu décoré d'élégantes sculptures, doit être celui que nous avons dessiné, et fait graver même planche, fig. 8; notre n° XIV est évidemment l'inscription dont il parle; mais nous n'avons pas vu le grand nombre d'*édifices publics* signalés par cet architecte.

BATNA.

Arrivés à Batna nous étions rendus à notre première destination; nous avions parcouru 25 à 26 lieues. Sur cette route, toujours praticable aux voitures, l'eau n'a pas manqué; elle est surtout abondante ici, et Shaw[1] dit avec

[1] Tom. I, p. 144.

raison : « Baitnah, gros tas de ruines, extraordinairement arrosé, qui est à moitié chemin entre Constantine et Biskra. »

La direction générale du col de Batna est du nord-est au sud-ouest; c'est un pays fertile et resserré entre des montagnes de rochers calcaires, couvertes d'arbres d'essences diverses, de chênes verts, de genévriers, de cèdres. Une observation barométrique faite par M. Fournel, au haut du col, donne 1090 mètres pour la hauteur de ce point de partage entre les eaux qui s'écoulent à la Méditerranée et celles qui vont se perdre dans le Sahara.

Sans avoir vu le pays, et en s'appuyant sur des itinéraires qui se prêtent facilement à diverses combinaisons, on a cherché, sans beaucoup de succès, à trouver un nom romain à Batna; Mannert, entre autres, y place *Lamasba*, qui, selon nous, aurait plus de probabilité pour se rencontrer à Ksour-el-R'ennaia. Quelques petits établissements ont pu se former dans ce col; les ruines antiques distribuées par place sur toute sa longueur le disent assez. Mais il nous paraît improbable que les Romains aient fondé une ville sur ce terrain étroit et si fort commandé. Notre camp y fut cependant d'abord établi; mais durant l'expédition de Biskra, les troupes laissées à sa garde ayant été sur le point d'être victimes des dangers attachés à cette position, à son retour, M. le duc

d'Aumale le fit porter à 2 kilomètres vers l'est, en un point nommé *Raz-el-aioun-Betna* (tête des fontaines de Batna), où cet établissement, maintenant très-considérable, se trouve encore.

On rencontre sur tous les points de l'Algérie, des tombes arabes qui ont de grands rapports avec un certain genre de monuments druidiques. Nous n'entendons pas parler de ces dolmens, dont l'existence mystérieuse n'a pas encore été expliquée, et que nous avons nous-mêmes rencontrés en grand nombre dans cette province de Constantine; mais d'un mode de sépulture encore employé de nos jours par les Arabes. Il consiste dans un rang de grosses pierres, placées suivant un plan circulaire autour d'un tumulus, arrangement qui nous paraît coïncider avec celui du cromlech gaulois. Ce fait n'a rien d'extraordinaire, on sait que le cromlech était en usage chez divers peuples de l'Orient et de l'Occident[1].

Il existe presqu'à la sortie sud-ouest du col de Batna un tumulus de cette espèce : il a de 8 à 9 mètres de diamètre ; parmi les pierres de son cromlech, nous avons trouvé les inscriptions XV, XVI et XVII; elles étaient gravées sur des autels quadrangulaires de même forme, ornés de bases et de corniches.

Très-près de là, deux autres autels renversés,

[1] Voy. le travail de M. Ed. Biot *Sur quelques monuments de l'Asie analogues aux pierres druidiques*, dans le tome XIX de nos *Mémoires*.

peu différents de forme, portaient les inscriptions n^os XVIII et XIX. Plus loin, dans la même direction nord, une inscription tumulaire se lisait sur un cippe arrondi par le haut, brisé vers le bas, le n° XX.

Au milieu de la longueur du col et à son point culminant, où M. Fournel a fait son observation barométrique, est un massif de belle maçonnerie, ruine d'un tombeau de forme carrée, qui devait autrefois se composer d'un soubassement formé de marches en retraite, et d'un corps cubique avec corniches et pilastres; les débris de cette ornementation sont là par terre, ainsi qu'un fragment d'inscription, le n° XXI, dont les lettres, correctement formées, hautes de 0^m,12, sont entourées d'un encadrement avec moulure sculptée.

Le sommet du col est occupé par une villa, dont le plan, à l'échelle de 0^m,002, est gravé pl. X, fig. 14, et la perspective, même planche, fig. 15. La montagne qui se voit au milieu du dessin, et qui domine les environs, est le Djebel Tougourt, la plus élevée du Bélesma. Ces montagnes gardent, sur certains points, la neige jusqu'en juin; elles sont couvertes de magnifiques forêts inexploitées; les cèdres occupent la partie la plus élevée; au-dessous est la région des chênes verts; enfin, vers la base, on trouve l'olivier sauvage. Les ruines de la villa couvrent un espace de terrain de 40 à 50 mètres de longueur sur une profondeur égale. Ses murs tracent divers corps de bâtiments, qui ne sont plus, aujourd'hui,

indiqués que par des lignes droites de grosses pierres de taille, placées debout et également espacées. Ces pierres étaient reliées par une maçonnerie légère, chaux et moellons, presque entièrement disparue. Ce qui reste de cette maçonnerie est indiqué sur le plan par une teinte légère. En A se trouve une auge carrée, qui n'a que $0^m,50$ dans œuvre; deux bassins carrés et égaux, Z et Z' semblent être placés symétriquement sur l'axe de l'édifice. Chacun d'eux est formé de quatre pierres, longues de $2^m,05$, assemblées à tenon et à mortaise, genre de construction que nous avons fréquemment rencontré dans cette partie de la province. Ces bassins communiquent par des rigoles avec d'autres bassins plus grands et moins bien conservés. Nous avons cru trouver de l'analogie entre la construction dont nous parlons et les pressoirs antiques découverts en Italie. Auprès de cet édifice, nous avons remarqué un sarcophage mutilé, et dont la face principale est ornée de poissons (voy. pl. X, fig. 15).

Vers une source abondante, qui sourd des collines à l'orient, on trouve une grande quantité de pierres amoncelées. Nous avons rencontré de ce côté quelques chapiteaux du bas temps; leurs ornements ne sont plus indiqués que par quelques lignes profondément tracées sur leurs surfaces lisses. Nous en avons fait graver deux (pl. XI, fig. 1 et 2). Dans l'eau de cette source,

était une pierre, longue de 1^{m},20, large de 0^{m},50, ornée de moulures formant le cadre d'une inscription tumulaire (n°XXII); les lettres, hautes de 0^{m},09, sont d'une bonne époque. Du même côté, on trouve un édifice qui, s'il avait été complet, aurait pu ajouter au peu que l'on sait sur l'industrie domestique des anciens; le plan et la coupe (fig. 17 et 18 de la pl. X) montrent le peu qui en reste. Dans l'axe de la construction est une pierre carrée, D, de 1^{m},50 de côté; elle est creusée par un canal, large de 0^{m},10, et d'une égale profondeur. Ce canal, de forme circulaire, a 1 mètre de diamètre. En A, et plus élevée que la pierre D, est une mortaise large de 0^{m},20. A gauche, et dans l'axe, on trouve une rigole B, large de 0^{m},04, prolongée par une autre, large de 0^{m},08, plus haute, et qui paraît terminer ce côté.

Pendant notre séjour à Batna, nous remarquâmes, de l'une des hauteurs qui entourent le camp, au fond d'une vallée, une construction que nous jugeâmes isolée et distante de 4 à 5 kilomètres. Nous avions à la fois mal jugé la distance et l'importance du lieu; nous étant dirigés de ce côté, pendant une longue marche de plus de deux heures, nous voyions, en approchant, des édifices nouveaux, et nous fûmes étonnés, à notre arrivée, de l'immensité des ruines qui nous entouraient. Contre le grand édifice qui nous avait attirés, nous trouvâmes une belle inscription (n° XXVIII) qui commence

ainsi : GENIO LAMBAESIS; sur de nombreux monuments épigraphiques, nous lisions ces mots : LEG III AVG; enfin, notre arrivée sur le temple d'Esculape (voy. pl. X, fig. 20), dont nous connaissions diverses descriptions, ne nous laissa plus douter que la ville dont nous admirions les restes ne fût Lambèse.

Ainsi, ces ruines, visitées en 1725 par Peyssonnel, en 1768 par J. Bruce, ont été retrouvées par nous, en février 1844, sur le versant septentrional de l'Aourês, à 11 kilomètres sud-est de Batna. Leur nom moderne est *Tezzout*, ou *Tezzoulet*, mots qui appartiennent à la langue berbère. A notre retour, sur notre indication, la porte orientale du camp prit le nom de *Porte de Lambèse*.

Cette montagne de l'Aourês, au pied de laquelle était située cette grande ville, n'a commencé à être connue que dans ces derniers temps; jusqu'alors l'esprit méfiant et indépendant des indigènes en rendait le parcours presque impossible aux Arabes eux-mêmes; de là, mille récits étranges. « Je ne dois pas quitter les montagnes de l'Aourês, dit Shaw[1], sans remarquer que ceux qui les habitent ont un air et une physionomie différents de leurs voisins : leur teint, loin d'être basané, est au contraire blanc et rouge, et leurs cheveux sont d'un jaune foncé, au lieu que ceux des autres Kabyles sont tout

[1] Tom. I, p. 149.

noirs. Ces singularités nous font croire que, quoique ces gens-là soient mahométans, et qu'ils parlent la langue des Kabyles, ils sont quelques restes des Vandales qui trouvèrent moyen de s'établir dans quelques quartiers. »

« Je vis sur l'Auras, à mon grand étonnement, dit Bruce[1], une tribu d'Africains qui, si je ne puis dire qu'ils étaient beaux comme des Anglais, avaient du moins le teint aussi clair que les habitants du midi de la Grande-Bretagne; ils avaient aussi les cheveux rouges et les yeux bleus. J'en fus bien reçu. Ils sont Kabyles, et portent entre les yeux une croix grecque, qu'ils font avec de l'antimoine. Ils me dirent que leurs ancêtres étaient chrétiens, et ils paraissaient satisfaits de cette origine. » — « L'Auras, ajoute Bruce, n'est pas une seule montagne, mais un assemblage de plusieurs monts les plus escarpés de l'Afrique. »

Peyssonnel[2] fait le même portrait des Maures de l'Aourès; d'après lui, ils n'ont aucune religion. « On prétend, dit-il, qu'ils vont à certains jours de l'année se laver dans les rivières, et que là ils connaissent la première femme qu'ils rencontrent; ils troquent leurs femmes à des conditions qu'ils règlent entre eux, etc. »

Le général Duvivier[3], dans son énergique

[1] *Voyage de Nubie*, Introduction, p. 31.

[2] *Renseign. sur la province de Constantine*, p. 190.

[3] *Recherches sur la portion de l'Algérie au sud de Ghelma*, p. 64.

langage, fait justice de ces récits hasardés et s'écrie : « Que faire de ces prétendues races blanches de l'Aurèss, aux cheveux blonds, aux yeux bleus, à la croix grecque sur le front, lorsqu'on sait que les populations de l'Aurèss, comme les autres, ont constamment été en migration, chassées et chassant; lorsqu'on voit la prétendue croix grecque sur le front de presque toutes les femmes kabailes, lorsqu'on voit dans ces populations échappées de l'Aurèss, des teints, des cheveux, des yeux de toutes les couleurs? »

Nous terminerons cette digression sur l'Aourès par le passage suivant emprunté à M. Fournel[1] : « Suivant Procope, dit ce savant, l'Aourès, qui paraît être l'Audus de Ptolémée, était une montagne unique en son genre dans le monde, la plus haute que Procope connût; tous ses versants étaient tellement escarpés qu'elle n'offrait d'accès que par un seul ravin profond; il fallait à un bon piéton (*vir expeditus*) trois jours pour en faire le tour; ces pentes, si abruptes et si sauvages, étaient couronnées par un plateau de terre végétale, que le panégyriste de Justinien dépeint comme un véritable paradis terrestre : partout de gras pâturages, des vergers, des aromates de toute espèce; les fontaines s'échappent des rochers, un fleuve y coule ses eaux tranquilles, tribut de sources abondantes,

[1] *Richesse minérale de l'Algérie*, tom. I, p. 280.

et les productions diverses, fruits et blé, atteignent un volume double de celui des mêmes produits dans le reste de l'Afrique. Vers le point culminant se trouvait *Tumar*, lieu entouré de précipices, et bordé de rochers escarpés; puis le roc *Géminien*, rocher abrupt qui s'élevait au milieu des précipices et au sommet duquel était une ancienne tour extrêmement petite, etc. »

En 1844, nous avons contourné ces montagnes de l'ouest au sud, sans pénétrer dans l'intérieur; depuis, en 1845, une colonne commandée par M. le général Bedeau, partit de Batna le 1^er^ mai, se dirigeant vers l'est; le 4, après quelques engagements, elle était à *Medina*, point central de ces montagnes; de là elle pénétra chez les Ouled-Abdi, qui se soumirent, et la chaîne entière de l'Aourès fut, pour la première fois, parcourue en tous sens.

Plus récemment, ces montagnes, maintenant pacifiées, ont été étudiées : le résultat de ces études n'est pas encore publié; mais nous savons que rien n'est venu confirmer le récit si séduisant de Procope, ni les historiettes de Bruce, Shaw et Peyssonnel.

LAMBÈSE.

Nous allons parcourir et décrire succinctement les principaux édifices de Lambèse, en jetant un

coup d'œil comparatif sur les narrations de nos prédécesseurs.

Nous ne croyons pas nécessaire de discuter une prétendue tradition arabe rapportée par Shaw[1], d'après laquelle cette ville aurait eu quarante portes, par chacune desquelles, dans ses temps de prospérité, elle pouvait faire sortir quarante mille hommes armés.

Il est permis de douter que Peyssonnel ait compté dans la ville ces quarante portes ou arcs de triomphe; « ouvrages détachés, dit-il, et dans le goût des portes de Paris[2], » et qu'il en ait encore vu quinze en bon état, hautes de cinquante à soixante pieds, puisque les quatre ou cinq qui restent atteignent à peine la moitié de cette hauteur.

Bruce, qui visita Lambèse quarante-trois ans après Peyssonnel, n'y trouva plus que sept de ces portes. « Le lieu où était Lambæsa, dit-il, se nomme aujourd'hui Tezzoute. Les ruines de l'ancienne cité sont très-considérables : on y voit encore sept portes et une grande partie des murailles qui entouraient la ville, solidement bâties avec des carrés de maçonnerie où l'on n'a pas employé de chaux[3]. »

Ces voyageurs donnent 3 lieues de tour à

[1] Tom. I, p. 146.
[2] Tom. I, p. 351.
[3] *Voyage en Nubie,* Introduction, p. 55.

Lambèse[1]; sur ce point, nous sommes moins éloignés d'être d'accord avec eux : un plan où la position des principaux monuments de cette ville est indiquée, a été levé à la planchette en 1844, par notre ami M. le capitaine du génie Lagrennée; il est gravé, planche X, fig. 19, et fait suffisamment juger de l'étendue de la ville. Il faut cependant observer que l'arc de triomphe ou porte isolée A et le monument L, séparés par une distance de 2050 mètres, ne limitent pas les ruines, qui, de l'un et de l'autre côté, s'étendent au delà de ces points.

Le monument que nous avions aperçu de Batna, et qui est représenté sur le plan par la lettre L, est le plus important de la ville; c'est ce même monument que Bruce jugeait, uniquement d'après la hauteur des portes, avoir dû être une écurie pour les éléphants, ou un magasin pour servir de dépôt aux machines de guerre; Peyssonnel dit que c'est un superbe arc de triomphe d'une forme particulière, et Shaw copie Peyssonnel.

Ce bâtiment est rectangulaire; sa longueur est presque dirigée du nord au sud; elle a été trou-

[1] « Quant aux ruines de Lambæsa, il y a de quoi occuper un amateur pendant six mois; le sol, dans un espace de 3 lieues carrées, est jonché de pierres tumulaires, de dédicaces, autels, colonnes, etc. » De Slane, *lettre à M. Reinaud*, dans le *Journal asiatique*, août 1845, p. 162 et 163.

vée, dans une évaluation rapide, de 29^{m},14; sa largeur de 21^{m},97; l'épaisseur des murs de 0^{m},14. L'entrée principale devait se trouver sur la face nord, qui est décorée de deux ordres corinthiens, dont celui du bas a des piédestaux. Cette face est percée de trois portes; celle du milieu a 7^{m},41 de largeur; les deux autres 2^{m},22; ces baies sont ornées de six pilastres du même ordre, ayant de largeur le diamètre des colonnes 0^{m},55, et d'épaisseur 0^{m},15; des statues étaient probablement placées dans les deux niches qui se voient entre les pilastres, de chaque côté de la grande porte.

Sur la frise supérieure de la même face, il reste un fragment d'inscription presque illisible où nous avons lu avec peine :

. . . . . AVGVSTANI. . .
. . PROCOSPROVINC. . .

L'édifice est bâti en belles et grandes pierres, qui, sur plusieurs points, sont éclatées et noircies, comme s'il avait été incendié; nous soupçonnons que ces marques d'incendie sont récentes et dues aux feux que les habitants des environs allument, soit pour se chauffer, soit pour faire cuire leur nourriture. Les faces latérales sont percées de quatre portes et ornées de pilastres corinthiens. En partant de la face nord, les trois premières portes présentent une façade régulière, composée d'une grande baie, large de 7^{m},09, entre deux

plus petites de $2^m,74$; la quatrième porte qui vient ensuite a $3^m,83$. La façade méridionale est renforcée à l'intérieur par deux longs pilastres, larges de $0^m,67$, épais de $0^m,27$; elle présente : au centre, une porte de $5^m,02$ entre deux autres de $2^m,60$; sur les faces latérales intérieures on voit, de chaque côté, trois colonnes engagées de $1^m,16$ de diamètre. Il existait au premier étage quatre grandes fenêtres, larges de 3 mètres, placées au-dessus des quatre grandes portes principales du rez-de-chaussée; les clefs des portes principales sont ornées de génies portant des palmes, et celles des petites portes, de mains tenant une couronne.

L'ordre de partir pour Biskra nous a empêché d'achever et même de revoir l'étude que nous avions à peine ébauchée de ce monument; nous allons suppléer à ce qui nous manque au moyen d'un article publié dans la *Revue archéologique* [1] par M. Ch. Texier. Suivant cet architecte, le plan de cet édifice forme un quadrilatère de $27^m,69$ de long sur $19^m,88$ de large, les murs ont 1 mètre d'épaisseur. « Il n'y a, dit-il, dans l'intérieur aucune trace de murs de refend, et il n'en a jamais existé, car on voit de part et d'autre trois colonnes engagées, d'une longueur inusitée, qui montent depuis le sol jusqu'à la corniche. Sur la frise de la façade on voit les traces d'une inscription qui a

[1] Octobre 1848.

été détruite par un incendie : on y lit encore les mots IMP... COS, qui suffisent pour indiquer que c'était un monument public, portant à son frontispice le nom de l'empereur. Les pierres de l'intérieur sont éclatées et corrodées par le feu. Comme les murs n'ont pas l'épaisseur voulue pour que cette salle ait été voûtée, et que sa largeur s'oppose à ce qu'elle ait été couverte par un plafond sans supports, je pense que des fouilles feraient retrouver dans le centre deux rangées de colonnes placées dans l'alignement des colonnes engagées. L'édifice, dans son état primitif, se composait donc d'une vaste salle couverte en terrasse, soutenue par des colonnes. Comme le climat rigoureux de Lambèse s'opposait à ce que les assemblées publiques se tinssent en plein air, pendant plusieurs mois de l'année, je suis porté à croire que cette ruine est celle du *prætorium*[1] ou salle d'assemblée où se faisaient les élections et où se traitaient les affaires civiles de la colonie. »

En arrivant sur le prætorium on voit les inscriptions n^os^ XXVIII et XXIX. Ces inscriptions sont tracées avec soin, sur deux autels avec bases et corniches élégantes; de jolies sculptures décorent les côtés; les faces postérieures sont brutes :

[1] *Prétoire.* — Dans les camps, le prétoire était la tente du général; dans la ville, c'était le palais du préteur, et le lieu où il rendait la justice.

elles étaient probablement engagées dans une construction.

Au sud du prætorium nous avons déterré un autre monument épigraphique d'un haut intérêt, le n° XXXIII[1]. La première ligne, surmontée d'une corniche usée, était seule visible; après le déblai, l'inscription s'est présentée sur un petit hémicycle (voyez pl. XI, fig. 4), dont les extrémités aboutissaient à deux petits cippes ou pilastres K et K', sur les faces libres desquels, dans des tablettes encadrées d'une petite moulure, se trouvent gravées, d'une écriture fine et serrée, des listes de noms propres. La figure 3 reproduit l'inscription principale, d'après le dessin que nous en avons pris sur les lieux. Nous devons à l'obligeance de M. Leclerc, chirurgien aux zouaves, les noms qui se lisent sur les pilastres.

Au point X du plan, à 800 mètres est du prætorium, se trouve l'amphithéâtre. Ce monument, assez bien conservé, n'a pu être étudié; il a 104 mètres de diamètre; ses gradins, de forme elliptique et au nombre de quinze à vingt, sont un peu dérangés et inclinés vers le centre, comme s'ils avaient été légèrement secoués par un tremblement de terre. On y compte quatorze portes cintrées de 2 à 3 mètres de large, plusieurs ont conservé leurs arceaux en bon état. On y voit aussi

[1] Les n^os XXVIII, XXIX, XXXIII ont été transportés à Batna, par les soins de M. le colonel Carbuccia.

deux passages en voûtes inclinées, qui conduisent de l'extérieur au sol intérieur de l'édifice, lequel se trouve en contre-bas du terrain environnant.

Cet amphithéâtre a été vu par Peyssonnel, qui estime assez bien sa circonférence à 300 pas, et dit avoir trouvé dans le voisinage une inscription que nous avons copiée dans une construction carrée, entre le prætorium et ce monument, et que nous donnons sous le n° XXXII.

Le même voyageur, et Shaw d'après lui, rapportent inexactement un autre monument épigraphique, que nous avons déterré à l'extrémité orientale des ruines (le n° XXXIX); ils donnent 7 lignes à cette inscription, qui n'en a que 6, et omettent le numéro de la légion.

Ces mots LEG III, souvent répétés à Lambèse, sont ordinairement placés dans un petit enfoncement carré et écrits en caractères moins grands que le reste de l'inscription. S'il n'est pas probable que les événements politiques aient fait supprimer, puis rétablir des mots qui se rapportent au corps qui gardait le pays, s'il est encore moins probable que la maladresse du graveur ait nécessité ces changements de lettres, puisque la même observation s'applique à la plupart des inscriptions de la ville, peut-être ne faut-il pas chercher la raison de cette particularité, ailleurs que dans le désir de conserver ces mots sacramentaux, LEG III, en les préservant de tout frotte-

ment. Nous avons fait graver l'inscription n° XLI pour donner un exemple de cette singularité épigraphique, et aussi à cause de la forme des lettres (voy. pl. XI, fig. 5).

On remarque sur l'inscription n° XL, deux exemples des mots LEG III, placés comme nous venons de le dire.

Un arc de triomphe à trois portes, indiqué par la lettre H sur le plan, se trouve à 900 mètres sud de l'amphithéâtre; nous n'avons pas pu le mesurer. Nous avons remarqué qu'il était bien conservé, et que, dans son architecture sévère, on avait peu fait usage de la sculpture; vers l'ouest, 100 mètres le séparent d'une grande construction carrée G, placée sur un monticule.

A 800 mètres au sud, on rencontre une porte isolée ou arc de triomphe; la lettre A en montre la position sur le plan. Ce monument, éloigné de 2050 mètres du prætorium, est presque détruit; il est construit en belles et fortes pierres; il n'a qu'une seule baie, large de 3 à 4 mètres. C'est aussi la hauteur actuelle de ses pieds-droits, dont on ne voit pas les bases; ils sont remblayés sur un terrain incliné : l'un montre six assises, l'autre sept; l'arc qui les relie est encore complet, son archivolte est mesquine; il reste à la partie supérieure quelques fragments de l'entablement.

A 100 ou 125 mètres à l'ouest, je trouve un autre arc de triomphe à trois portes (marqué C sur

le plan); il est plus ruiné : les cintres des petites baies existent, celui de la grande n'est plus indiqué par deux ou trois claveaux posés sur ses montants, au-dessus d'une petite corniche. Il est possible que les deux portes A et C, qui nous paraissent être dans le même prolongement et sont peu éloignées l'une de l'autre, soient les façades d'un grand et même monument, car une suite de grosses pierres de taille, accumulées là sur deux rangs, à peu près parallèles, semblent les relier l'une à l'autre. De ce même côté nous avons rencontré les inscriptions n^os^ XLV, XLVII, LV.

L'aqueduc, situé au point B, à l'extrémité sud de la ville, n'offre qu'une bâtisse peu soignée, en moellons et chaux; il est composé d'une suite d'arceaux de 5^m^,60 d'ouverture, soutenus par des piliers carrés, de 2 mètres de côté; sur les sept arcades encore apparentes, cinq sont enterrées jusqu'à la clef, la sixième est brisée; la septième, la plus élevée, vient aboutir à un gros pilier carré, de 4 mètres de côté, construit sur un roc isolé qui perce le sol. A partir de ce point l'aqueduc disparaît; mais il y a là beaucoup de pierres renversées. Le spectateur se trouve placé au-dessus d'un ravin profond où coule un faible ruisseau, dont Peyssonnel[1] fait une rivière, sur laquelle il voit un beau pont. En remontant 200 mètres vers le

[1] Tom. I, p. 351.

nord, on arrive au temple d'Esculape, dont la lettre E marque la position sur le plan; l'inscription n° XXIV, encore en place sur la frise, ne laisse pas de doutes sur la destination de ce monument. Les lettres très-correctement gravées, sont hautes de 0^{m},16; Peyssonnel a donné cette même inscription avec quelques différences. « De l'autre côté [1], dit-il, on découvre la façade d'un temple dédié à Esculape. Il y a six colonnes d'ordre ionique, élevées de 20 pieds, et au-dessus de la corniche, trois pierres contenant cette inscription :

ESCVLAPIO ET SALVTI
IMP. CAES. MARCVS AVRELIVS ANTONIVS AVG PONT MAX
IMP. CAES. LVCIVS AELIVS VERVS AVG. »

La vue perspective, gravée pl. XIX, fig. 20, montre que ce temple a quatre colonnes et non pas six; que ces colonnes sont d'ordre dorique et non pas d'ordre ionique; leur hauteur atteint à peu près la moitié du chiffre donné par Peyssonnel: le fût à 3^{m},40, le chapiteau 0^{m},30, en tout 3^{m},70; leur diamètre est de 0^{m},60; elles sont séparées par 1^{m},50.

L'entablement de la façade du temple se composait de trois longues pierres placées bout à bout sur l'abaque ou tailloir des chapiteaux des colonnes. La pierre qui pose sur les colonnes du milieu, quoique cassée en deux morceaux,

[1] Tom. I, p. 352.

est restée en place. L'inscription, entourée d'une bordure simple, est gravée sur ces trois pierres et les couvre entièrement, à l'exception des deux extrémités, où l'on a indiqué des triglyphes sur la frise, à l'aplomb des colonnes. Les temples d'Esculape étaient souvent construits à proximité de sources thermales; il y aurait donc lieu de rechercher s'il existe aux environs de Lambèse des eaux médicinales.

Ce temple est aujourd'hui déblayé; nous avons reçu de M. Leclerc, les détails suivants : « Les colonnes, cannelées et sans bases, posent simplement sur la dernière marche d'un escalier placé sur la façade. L'édifice paraît avoir été un carré ou à peu près; le côté opposé à la colonnade aurait eu deux enfoncements à angles droits, dans lesquels on a trouvé deux statues actuellement à Batna, l'une d'Esculape, l'autre d'Hygie, toutes deux en marbre blanc, probablement ce qu'on a trouvé de mieux en Algérie. Esculape, barbu, est sans bras, Hygie sans tête. Une belle avenue bornée aux gradins, d'un niveau inférieur d'un mètre à celui du petit temple, est côtoyée de petites loges carrées où sont des mosaïques.

« Le plan du temple est parfaitement tracé; les murs s'élèvent de quelques centimètres; ils sont peu épais; ils étaient revêtus de plaques de marbre rougeâtre, veiné de blanc, qui, aujourd'hui, s'écaille avec facilité. »

Les fragments épigraphiques XLVI, XLVIII, se trouvaient parmi les pierres renversées auprès de ce temple; le n° LVI était placé comme voussoir dans une voûte de reconstruction; le n° LIV est gravé sur la face d'un cippe taillé en forme de chapiteau; les n°s L, LII, LIII, ont été copiés en 1845, sur différents points des ruines, par M. de Chateaubriand, alors fourrier aux spahis, et les n°s XLIV, XLIX et XLIX *bis*, par M. le capitaine d'artillerie Boissonnet, directeur du bureau arabe de la province.

En venant de Batna, on rencontre à 2 ou 3 kilomètres avant d'arriver, une voie romaine, peut-être celle qui, de Lambèse, conduisait à Sétif, en passant par Tadutti; à 400 ou 500 mètres de la ville, cette route est encaissée par une multitude de monuments funéraires de toutes les formes.

On trouve aussi, aux extrémités des ruines et dans toutes les directions, des mausolées plus grands, dans le genre de ceux de Ksour-el-R'ennaia dont nous avons parlé plus haut; presque tous sont ornés de pilastres; plusieurs ont conservé une partie de ces longues pierres qui leur servaient de toiture; quelques-uns présentent à l'intérieur des niches circulaires où l'on devait placer les urnes, lampes, etc.

Nous terminons la description des monuments de Lambèse sans les avoir tous indiqués; nous en avons assez dit pour faire juger l'importance

de cette cité. On a pu voir qu'elle contenait tous les éléments des grandes villes : amphithéâtre, aqueduc, temples, arcs de triomphe, palais[1]. Les pierres employées dans ces constructions sont généralement des calcaires, et plus rarement un grès à grains fins[2].

Cette ville ne nous paraît pas être d'une haute antiquité; nous la croyons fondée par les Romains, peut-être au temps d'Auguste[3]. Ses plus beaux monuments ne remontent pas au delà du IIe siècle de notre ère, et beaucoup sont d'un temps postérieur; on n'y rencontre que sur un petit nombre de constructions, cet abus de l'ornementation qui est le cachet de l'architecture des Antonins, et dont quelques monuments de l'Algérie, entre autres l'arc de triomphe de Djemila, offrent des exemples remarquables. Ici, une partie des constructions présente au contraire une absence d'ornements, une nudité, qui indique plutôt la pauvreté que la simplicité.

Il est probable qu'à l'origine, Lambèse fut un simple camp, un de ces *castra stativa* que les

[1] On nous a depuis assuré qu'on y avait découvert les restes d'un théâtre.

[2] Fournel, *Richesse minérale de l'Algérie*, tom. I, p. 284.

[3] Le géographe Cl. Ptolémée, qui florissait au commencement du IIe siècle, parle de Lambèse. On a donc la limite inférieure de la date qu'il est possible d'attribuer à la fondation de cette ville.

Romains avaient coutume d'établir sur les frontières de leur empire ; par suite de leurs institutions militaires et de l'encouragement donné au mariage parmi les soldats à partir des Antonins, ces camps devinrent souvent de grandes villes. Lambèse put ainsi devenir une ville épiscopale, et vers l'an 240 de notre ère, il s'y tint un synode, où 90 prélats jugèrent et condamnèrent comme hérétique, Privatus[1], évêque de cette ville.

Plusieurs écrivains ecclésiastiques, Fleury[2], Adrien Baillet[3], le Nain de Tillemont[4], y placent le lieu où furent martyrisés le diacre *Jacques*,

[1] Voir l'article *Privat*, dans le *Dictionnaire de Moréri*, et l'*Histoire de l'Église*, par Godeau, évêque de Vence, p. 300 et 336. Paris, 1657, in-f°.

[2] *Hist. eccléS.*, liv. VIII, chap. XLV, p. 368.

[3] *Topographie des saints*, p. 128. On lit au mot *Lambèze* de cet ouvrage : « Ville de Numidie, à 8 ou 9 lieues de Cirthe, siége d'un évêque, sur la rivière Ampsaga, appelée encore aujourd'hui Lambic, quoique ruinée, dans le royaume de Tunis. — On fit mourir, l'an 259, un nombre prodigieux de martyrs en cette ville, où le gouverneur de la Numidie les faisait venir de divers points de la province. Entre les plus célèbres, on compte saint Jacques, diacre ; saint Marien, lecteur ; saint Émilien, chevalier ; saint Agapius et saint Segondin, évêques ; sainte Tertulla et sainte Antonia, vierges, qu'on y avait transportés des prisons de Cirthe. »

[4] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. IV, p. 209.

le lecteur *Marien* et autres. M. le capitaine du génie *Carette*[1], ancien préfet de la province, dans un mémoire adressé à l'Académie des Inscriptions, s'appuyant sur les textes et surtout sur une inscription trouvée à Constantine, reporte près de cette ville le théâtre de cet événement. Ce fait intéressant pour l'histoire de l'Église d'Afrique ne nous paraît pas encore suffisamment éclairci.

Une lettre de saint Cyprien de l'an 252 ou 253, donne à Lambèse le titre de colonie[2]. Ce document de l'éloquent et pieux évêque de Carthage est loin d'être sans valeur; il est bon toutefois de remarquer que cette qualification n'est mentionnée ni dans Ptolémée, ni dans l'*Itinéraire* d'Antonin, ni sur la Table de Peutinger, et que jusqu'ici, aucune inscription ne l'a reproduite; on doit donc la regarder comme incertaine[3].

Le témoignage de Ptolémée sur le séjour de la IIIe légion Auguste dans cette ville, qu'il nomme

[1] *Rapprochement d'une inscription trouvée à Constantine et d'un passage des Actes des martyrs*, par M. Carette, dans les *Mém. présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, IIe partie, t. I, p. 206-216, 1843.

[2] « In Lambesitana colonia. » Epist. LV *ad Cornelium, de Fortunato et Felissimo*, p. 84 *S. Cypriani operum*, in-4°, Parisiis, 1726.

[3] En 1844, durant l'expédition dirigée contre les Ouled-Solthan, par M. le duc d'Aumale, à la grande halte faite sur l'Oued-Merouanah, le lundi 6 mai, nous copiâmes, dans

Lambæsa legio tertia Augusta s'est pleinement confirmé : on retrouve ces mots sur de nombreux

une ruine fort étendue, l'inscription suivante, où Lambèse est appelée municipe :

[F] O R T V N A E
[RE] D V C I. A V G
. . H O S T I L I V S
. F . A R N . F E L I X
[C] A R T H A G . V E T
[E] X . B F . L E G . D V O
. I I R A L I C I V S E T
P O N T I F E X . M V
N I C I P I I L A M B A E
P A T E R . H O S T I L I
F A T A . . . . . H F Q
D I . . . . . R
. . . . . V R
. . . . . N
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Nous sommes donc parfaitement autorisés à douter de l'exactitude du titre de colonie donné à cette ville par saint Cyprien, et à attendre de nouvelles découvertes pour nous prononcer; d'autant mieux que nous opposons au témoignage du saint évêque africain, mais qui ne paraît pas être venu à Lambèse, le témoignage d'un autre Africain, né à Carthage, et habitant Lambèse, où il a exercé diverses magistratures, dont l'énumération exigeait la citation du titre exact que portait cette ville. On ne peut pas en dire autant de la lettre de saint Cyprien.

monuments, grands et petits, jusque sur les tuiles et les briques[1].

[1] « Il est remarquable que toute la province de Numidie n'a jamais eu, en permanence, qu'une seule légion romaine de garnison, et toujours la même depuis Auguste au moins, jusqu'à Maximin. C'est un fait établi par la double autorité des textes et des inscriptions.

« Dion Cassius, indiquant la répartition qu'Auguste avait faite des légions entre les diverses provinces de l'empire, dit que la IIIe légion Auguste (τώ τε [τρίτον] ἐν Νουμιδίᾳ τὸ Αὐγούστειον) fut placée en Numidie*; il est d'accord avec Tacite, qui ne compte qu'une légion en Afrique : « In Africa « legio et auxilia tutandis imperii finibus, sub divo Augusto « Tiberioque principibus, proconsuli parebant **. » La IXe légion hispanienne n'y fut jointe que temporairement pour la guerre de Tacfarinas ***. Ainsi, tandis qu'Auguste mettait deux légions en Égypte**** et trois en Espagne *****, il ne crut pas nécessaire d'en mettre plus d'une dans la Numidie. Cette unique légion s'y trouvait sous Vespasien et sous Domitien; on l'y rencontre encore sous Hadrien, entre Cirta et Rusicada, et sous Maximin en 238, travaillant à la route qui unissait Théveste à Carthage. Jusqu'ici on n'a pas trouvé en Algérie d'inscription où soit citée, comme y résidant, une autre légion que la IIIe légion Auguste; les auteurs et les monuments épigraphiques s'accordent pour établir qu'entre Auguste et Théodose, pendant quatre siècles, il n'y a eu dans la Numidie qu'une seule légion romaine, cantonnée à Lambæsa, à peu près à moitié chemin entre la mer et la limite méridionale de la domination romaine.

« La province était donc gardée par trois sortes de forces militaires :

* LV, XXIII.
** Tacit. *Hist.*, II, XCVII ; IV, XLVIII ; *Annal.*, II, LII.
*** Tacit. *Annal.*, IV, XXIII.
**** Strabon, XVII, p. 797 et *Inscr.* ap. Orell., n° 3057.
***** Tacit. *Hist.*, IV, V.

L'emplacement était en effet admirablement choisi pour fonder un grand établissement militaire : il se trouve abrité des vents du désert par les hautes montagnes de l'Aourês, dans une plaine élevée de plus de 1000 mètres au-dessus du niveau de la mer, au point de partage des eaux de la Numidie, dont il occupe à peu près le centre, et qu'il commande au nord et au sud. De nombreuses routes s'y croisaient et facilitaient aux sol-

« 1° La III^e^ légion *Augusta Pia Vindex*, composée de 6000 fantassins et de 726 cavaliers *;

« 2° Les auxiliaires, dont le chiffre est inconnu, mais qui ont pu difficilement s'élever, en maximum, au delà de l'effectif de la légion ;

« 3° Les habitants des villes. Ces villes étaient toutes fortifiées et ornées de monuments publics, comme Cuiculum, Lambæsa, Théveste, Sitifis, Calama, et c'étaient des villes toutes romaines, où les Romains importèrent leur système municipal, en s'assimilant les indigènes, avec d'autant plus de facilité, qu'ils n'avaient pas, comme nous, à triompher d'un obstacle religieux presque invincible. La population mâle, dans chacune de ces villes, où se trouvaient nombre d'anciens soldats, pouvait former une force suffisante pour repousser une première attaque, en attendant qu'un détachement de la légion ou des troupes auxiliaires vînt leur porter secours. »

Cette note est extraite d'un mémoire publié par M. Letronne, sous ce titre : *Deux inscriptions votives dédiées au soleil Mithra par le Pannonien Marc-Aurèle Sabinus, préfet de la III^e^ légion Auguste, sous l'empereur Maximin, trouvées, l'une à Lambæsa* (*Numidie*), *l'autre à Sitifis* (*Mauritanie*). Extrait du *Journal des Savants*, octobre et décembre 1847.

* Lange, *Hist. mutat. rei milit. Rom.*; Gœtting, 1846, p. 90.

dats de la légion le moyen de se porter rapidement sur tous les points de la province.

On comprend qu'avec ces éléments de prospérité ce camp soit, en peu de temps, devenu une ville considérable. « La manière dont l'*Itinéraire* parle de Lambèse, dit Shaw[1], fait voir que ce devait être la ville la plus grande de ce pays. » Ce fait ne nous paraît pas douteux : ses ruines sont là pour l'attester; mais comment expliquer le silence des historiens sur les causes qui ont amené la disparition d'une ville dont la garnison était assez puissante pour maintenir toute la Numidie sous le joug romain? Nous regardons comme inadmissible que cette ville ait été abandonnée à la même époque et par les mêmes raisons que *Tamugadi*, c'est-à-dire vers 480, pendant la guerre des Maures contre les Vandales, sous le règne d'Hunéric fils de Genséric[2]. Il nous paraît

[1] Tom. I, p. 146. Shaw s'explique mal; il a voulu dire que les nombreuses routes marquées sur l'Itinéraire, comme passant à Lambèse, indiquaient une grande ville.

[2] Cette opinion a été émise par M. Fournel, *Richesse minérale de l'Algérie*, I, p. 283 : « Il n'est pas, dit-il, fait mention de Lambèse dans la notice des évêques de Numidie qui, en 484, répondirent à la convocation d'Hunéric; on est donc fondé à admettre que cette ville fut détruite dans la guerre qui eut pour issue l'expulsion des Vandales de l'Aourès, c'est-à-dire vers 480. Sa destruction fut probablement consommée en même temps que celle de Tamugadi, car les mêmes raisons existaient; il est seulement extraordinaire, comme l'a remarqué M. Pellissier, *Mém. hist. et*

impossible que Procope, qui raconte le désastre de *Tamugadi*, ait passé sous silence celui de *Lambèse*, la première ville de la province, si cette ville eût encore existé à cette époque.

Il ne faut pas perdre de vue que Lambèse, siége du gouvernement et principale résidence de la III^e^ légion Auguste, différait essentiellement, par ses habitants, des autres villes de la province. Sa population devait se composer des grands dignitaires, des employés et surtout des familles des individus tenant ou dépendant, à divers titres, de la légion; cette population, plus ou moins flottante, plus ou moins fixée dans la province par intérêt ou par devoir, faisait, à des degrés divers, partie du gouvernement romain, dans la Numidie, et devait naturellement suivre ses destinées. Lorsque Genséric et ses Vandales débarquèrent en Afrique, la légion, et avec elle toute la population militante de Lambèse, c'est-à-dire la population presque entière, dut se porter au-devant de l'ennemi, et, à la suite d'événements désastreux, quitter le pays, probablement sans avoir pu revoir ses foyers; dans ces circonstances, le peu d'habitants restés dans la ville, en grande partie les femmes, les enfants, les invalides, beaucoup trop faibles pour résister

géograph. sur l'Algérie, p. 389, que Procope ne nomme pas une seule fois cette ville, dont les vastes ruines, encore debout, attestent l'importance. »

à un ennemi victorieux, trop attachés au gouvernement romain pour en reconnaître un autre, par crainte, se hâtèrent de quitter la province, et, par affection cherchèrent à rejoindre la légion, où la plupart devaient retrouver leurs pères, leurs maris, leurs frères, leurs amis.

Cet abandon de la ville s'étant accompli sans résistance, comme suite naturelle d'événements plus importants relatés par les historiens, on comprend que ces mêmes historiens n'en aient pas fait mention, comme ils ont fait des siéges de Cirtá, d'Hippone, de Carthage, dont les habitants, aborigènes et fortement attachés au sol, ne quittèrent pas les villes et opposèrent une vigoureuse résistance aux nouveaux conquérants.

L'hypothèse que nous suivons : *l'abandon forcé, mais sans résistance de Lambèse, lors de l'invasion vandale,* explique naturellement pourquoi la ville ne fut pas saccagée, et pourquoi ses monuments, restés debout et lentement minés par le temps, présentent les ruines les plus importantes de la province.

Les Vandales envahirent le pays en mai 428; on conçoit que l'évêché de Lambèse pouvait être représenté au synode de Carthage en 411, et qu'il ne pouvait plus l'être en 484, à l'assemblée convoquée par le roi vandale Hunéric, puisque cette ville avait cessé d'être habitée depuis plus de cinquante ans. Par la même raison, Pro-

cope[1] ne pouvait mentionner l'abandon de Lambèse, en parlant de celui de Tamugadi, qui eut lieu vers 480[2].

On n'a pas rencontré d'inscriptions chrétiennes à Lambèse; celles que nous connaissons sont païennes et presque toutes militaires. Ce fait nous paraît confirmer ce que nous avons avancé sur cette ville : cette grande quantité d'inscriptions militaires prouve que l'immense majorité de la population était formée de familles attachées à la légion, population qui dut, selon nous, quitter le pays après les victoires remportées par les Vandales sur les armées romaines, d'où l'abandon forcé et sans résistance de la ville, qui

[1] Nous extrayons la note suivante de l'ouvrage de M. Fournel, t. I, p. 482 : « Procope énumérant les dispositions que prirent les Maures, après qu'ils eurent chassé les Vandales de l'Aourès, ajoute qu'ayant transporté ailleurs les nombreux habitants de Tamugadi, ils rasèrent cette ville, située au pied de la montagne, du côté de l'orient et à l'entrée de la plaine; *urbem quoque Tamugadin, quæ ab oriente monti adjacebat, et planitiei dabat initium.* Procop., *de Bell. Vand.* t. II, c. XIII; t. I, p. 466. Leur pensée était d'empêcher qu'on y pût établir un camp, et d'éviter que les ennemis s'approchassent de la montagne, attirés par une ville aussi voisine. On sait que cette expulsion des Vandales eut lieu sous le règne d'Hunéric, c'est-à-dire du 25 janvier 477 au 13 décembre 484. »

[2] Tamugadi (Enchir-Timegad). Nous tenons de M. le capitaine Boissonnet qu'il existe dans ce lieu des ruines importantes, où l'on voit de belles mosaïques, les restes d'un théâtre, des inscriptions, etc.

ne fut pas saccagée. Nous déduisons la même conséquence de l'absence d'inscriptions chrétiennes; nous croyons, malgré d'éclatantes exceptions, que ce ne fut pas dans les légions romaines que la foi chrétienne trouva le plus grand nombre de ses premiers prosélytes. Observons à l'appui de cette opinion, qu'il existe sur divers points de l'Algérie, notamment à Sétif[1], des inscriptions chrétiennes antérieures à l'invasion vandale; or, si Sétif, colonie romaine, grande ville, capitale de l'une des Mauritanies, présente plusieurs exemples d'inscriptions chrétiennes à une époque où Lambèse, autre grande ville, n'en possède pas, n'est-on pas autorisé à en conclure que la population de Sétif renfermait alors plus de chrétiens que celle de Lambèse, sans doute parce que la population de Lambèse était composée de légionnaires et de quasi-légionnaires.

Nous avons placé vers l'invasion vandale (mai 428 de notre ère) l'abandon de Lambèse par ses habitants; cette date s'accorde mieux avec le manque presque absolu de monuments chrétiens dans cette ville, que l'an 480, époque de l'abandon de Tamugadi, selon Procope, et aussi de Lambèse, selon M. Fournel; car il est évident que, durant le demi-siècle de ferveur religieuse qui sépare ces événements, les monuments chrétiens durent se multiplier dans

[1] Voy. la planche LXXXV de l'*Archéologie de l'Algérie*.

la Numidie, comme dans les autres provinces romaines.

Au reste, quelle que soit la valeur de l'opinion que nous venons d'exposer sur les causes de la destruction de Lambèse et les circonstances qui ont précédé ou accompagné cet événement, il n'en reste pas moins un fait incontestable, c'est que, sur le vaste espace occupé par les ruines de cette cité, vivait autrefois une population nombreuse et opulente. Les données de la statistique permettent d'évaluer approximativement, au moyen de l'étendue superficielle d'une ville, la force numérique de sa population : en France, dans nos chefs-lieux de département, chaque hectare représente au moins 100 habitants[1]. Lambèse, à en juger par l'étendue de ses ruines, devait occuper un espace d'environ 2500 mètres sur 3 000, soit 750 hectares. Ainsi, s'il était possible d'appliquer nos règles modernes à cette ville, elles porteraient le nombre de ses habitants à 75 000. Il faudrait donc se représenter cette antique cité avec les dimensions de Lille, de Nantes, ou de Toulouse. Mais notre manière de vivre et notre mode de bâtir diffèrent trop des usages des anciens, pour que l'on puisse soumettre leurs cités aux règles de notre statistique; le chiffre auquel nous conduisent les données modernes, 75 000 ha-

[1] A Paris, la moyenne est de 230 habitants par hectare; on en compte 833 dans les 4e et 7e arrondissements.

bitants, nous paraît donc exagéré, par les considérations suivantes : 1° les habitations antiques, moins hautes que les nôtres, et avec les annexes indispensables aux mœurs de ces temps, devaient tenir sur le sol une place beaucoup plus étendue que celle qui est occupée par nos maisons, où l'espace est en général parcimonieusement calculé ; 2° les anciens avaient dans leurs villes un bien plus grand nombre d'édifices publics que nous, ce qui en augmentait l'étendue sans augmenter le nombre des maisons logeables ; ajoutons que le siége du gouvernement de la province, et le séjour de la IIIe légion Auguste à Lambèse contribuaient à multiplier, dans cette ville, ces sortes de constructions ; 3° d'après ce que nous avons dit, la populution de Lambèse était formée en très-grande partie par les familles des individus composant la légion, par celles des auxiliaires[1], des vétérans et des employés du gouvernement. Or, la force numérique d'une légion était au-dessous de 7000 individus ; le nombre des auxiliaires était à peu près égal à celui des légionnaires, et il n'est pas probable que les vétérans et les employés réunis fussent plus nombreux que les auxiliaires. Avec ces trois chiffres assemblés, on arrive tout au plus à 20 000 ou 22 000 hommes, parmi lesquels il devait se trou-

[1] Si toutefois les corps auxiliaires étaient aussi stationnés dans cette ville, ce qui ne nous est pas encore démontré.

ver beaucoup de célibataires. Il nous paraît difficile que ces 22 000 hommes, mariés et non mariés, aient pu former une population de 75 000 à 80 000 habitants, surtout si l'on fait attention que la légion avait nécessairement des détachements sur divers points de la province, et qu'il est indubitable que beaucoup de vétérans, plusieurs inscriptions le démontrent, allaient s'établir dans les villes voisines. Nous appelons de tous nos vœux la publication d'études qui permettraient de résoudre la question suivante : La superficie d'une ville antique étant connue, dire quel pouvait être le nombre de ses habitants? Ce problème est soumis à des lois que, personnellement, nous ignorons et que nous jugeons devoir essentiellement différer des formules modernes. Une statistique faite à ce point de vue trouverait d'utiles et nombreuses applications en Algérie, où l'on rencontre des cités romaines, soit désertes, soit habitées par les Arabes; ces dernières auraient de plus un intérêt comparatif assez curieux.

Les populations voisines, qui viennent établir leurs douars sur les ruines de Lambèse, soit pour faire paître leurs troupeaux, soit pour faire la moisson, ont été obligées, vu leur étendue, de les diviser en quartiers, qu'ils distinguent les uns des autres par des noms particuliers; ainsi, 1° *Tezzoute* ou *Tezzoulet*, qui est le nom général de Lambèse, désigne plus spécialement les ruines

qui se groupent vers le prætorium; 2° *Ksar-Afia* (le château de la paix) comprend le nord de la ville; 3° *Aïn-Drin* est la partie sud-est où sont les aqueducs, le temple d'Esculape, etc.; 4° enfin, *Bou-Menana* est le nom de la partie sud-ouest.

Nous regardons comme un faubourg de Lambèse des ruines qui en sont éloignées d'un kilomètre, et que les Arabes connaissent sous le nom de *Mercanda*. M. Boissonnet a vu de ce côté une porte triomphale avec une seule baie, de 4 mètres de large. Ses pieds-droits, assez remblayés pour que l'on ne voie pas leurs bases, reçoivent sur leurs impostes les retombées d'un arc plein cintre, encore complet, dont l'archivolte est formée par une large moulure. La porte est flanquée de deux pilastres doriques, qui posent sur des piédestaux et soutiennent un entablement presque entier. Le monument est terminé par un attique en partie détruit. Sur sa face ouest, on lit l'inscription n° LVII, et sur le côté opposé, le n° LVIII. M. Boissonnet a copié au même endroit les n^{os} LIX et LX. Ces quatre inscriptions sont fort intéressantes : par un hasard heureux, le nom de ce faubourg s'y trouve répété deux fois, d'abord sur la face ouest de la porte, puis sur le n° LXV.

Le camp n'est plus dans le col de Batna; en changeant de place, il a changé de nom : c'est aujourd'hui *Lambèse-Camp*; il se trouve à l'extrémité occidentale d'une plaine, dont Lambèse-

Ville occupe l'extrémité orientale. Le camp et la ville sont séparés par 7000 à 8000 mètres.

Le nouvel établissement, nous l'avons déjà dit, a été formé à *Raz-El-Aioun-Batna* (tête des fontaines de Batna). Comme l'indique ce nom, il y a là des sources abondantes; on y voyait quelques restes de constructions romaines, c'est-à-dire beaucoup de grandes pierres de taille et divers fragments d'architecture, dispersés et renversés confusément par terre et dans l'eau. Sur une légère élévation, on voyait une petite enceinte carrée de 12 à 15 mètres de côté; dans ses assises, nous avons dessiné la sculpture gravée pl. XI, fig. 6, et deux inscriptions tumulaires n^os^ LXXV et LXXVI, placées sur des pierres dont la fig. 11, pl. XI, donne la forme.

La plaine, entre le camp et la ville, est parsemée de villas antiques, détruites par le temps ou par la main des hommes; elles sont englouties par les alluvions. Quelques pierres surnagent encore à la surface du sol; elles indiquent les positions de ces habitations, et font présumer ce que des fouilles bien dirigées pourraient faire découvrir.

La plus grande de ces ruines est à égale distance du camp et de la ville. En mai 1844, à notre retour de Biskra, nous y avons dessiné les inscriptions n^os^ LXIII, LXIV, LXVII, LXVIII, LXX, LXXII, LXXIII et LXXVII.

Le n° LXIII est placé sur une colonne de 1^m^,10

de longueur; nous l'avons fait graver (pl. XI, fig. 7) pour montrer avec quelle négligence il est écrit. Le n° LXIV était dans un mur et presque entièrement remblayé; le bas de la pierre est beaucoup mieux conservé que le haut, resté exposé aux injures de l'air. Toutes ces pierres, excepté le n° LXIV, étaient renversées sur le sol actuel, et toutes, hormis le n° LXIII, sont gravées sur des blocs quadrangulaires, brisés à la partie supérieure; les inscriptions sont renfermées dans des cadres simples, qui diffèrent peu les uns des autres.

D'autres inscriptions, trouvées entre le camp et la ville, nous ont été communiquées par diverses personnes; ce sont les n^os^ LXI, LXII, LXIX, LXXI, LXXV, LXXVIII et LXXIX.

Les n^os^ LXI et LXII sont gravés sur des autels à peu près semblables, ornés de moulures et brisés par le haut. Ces deux inscriptions nous ont été communiquées par une personne dont nous ignorons le nom. Nous avons du n° LXII une seconde leçon identique donnée par M. de Chateaubriand, qui a aussi copié les n^os^ LXIX, LXXI, LXXVIII et LXXIX; le n° LXIX sur une colonne ou cippe cylindrique; le n° LXXI sur une pierre semblable de forme à celle de la fig. 11, pl. XI; les n^os^ LXXVIII et LXXIX sur des pierres quadrangulaires. Nous avons deux leçons du n° LXXVIII et trois du n° LXXIX. Le n° LXXV se trouve encore en place, sur la face d'un tombeau, restauré en

1849 par les soins de M. le colonel Carbuccia[1].

Au nord-ouest de la plaine qui sépare Lambèse-Camp de Lambèse-Ville, et dans un enfoncement formé par un pli du terrain, on trouve une ruine qui se distingue des autres, non par son étendue, mais parce qu'on y voit le reste d'un édifice singulièrement construit, avec des pierres longues de 2 à 3 mètres. Nous donnons (pl. XI, fig. 8) la perspective de ce monument, afin de montrer l'aspect du pays. Sur le premier plan du dessin, on remarque les fragments d'une très-grande pierre plate, avec rigole circulaire. La rencontre de cette pierre, dans le genre de celles que nous avons fait graver (pl. X, fig. 1, 2, 3, 17 et 18) nous fait supposer qu'il y avait ici un pressoir. Vers la partie droite du dessin, sur les deux longues pierres horizontales, on voit des encastrements, probablement destinés à recevoir des pièces de bois; celui du bas a $0^m,20$ de largeur, et $0^m,30$ de profondeur.

A gauche, on trouve, à la partie supérieure, une fenêtre complète, vue intérieurement. L'appui et le linteau de cette baie sont entaillés de manière à rendre l'ouverture plus grande; on remarquera sur les tableaux les entailles qui servaient à maintenir la fermeture. Ces détails sont plus visibles sur la fig. 9, perspective intérieure

[1] Voir la *Revue archéologique*, 6e année; p. 797, 7e année, p. 186.

de la fenêtre vue de face. Sur le tableau de droite, est un simple trou carré P, de $0^m,10$ de côté. Sur le tableau de gauche, l'entaille Q, large de $0^m,12$, est moins simple; elle est formée de deux parties : l'une, verticale et de même profondeur que le trou P. Cette profondeur, sur les parties horizontales, diminue en s'éloignant, et devient nulle en arrivant à la face intérieure du montant de la fenêtre. Cette disposition facilitait le placement de la barre qui fermait les volets. La fig. 10, perspective de la fenêtre vue extérieurement, montre de ce côté une tablette en saillie T, qui forme un petit balcon. La fig. 12 donne le plan de la fenêtre suivant A B C. La fig. 13 est la coupe faite dans l'appui, suivant la ligne F G. Les fig. 14 et 15, élévations des tableaux de gauche et de droite, suivant DE et ED, font voir la forme des entailles P et Q. Nous avons indiqué en K et L, par des lignes ponctuées, les trous coniques dans lesquels devaient pivoter les jambages des volets; vers le bas, ces jambages étaient maintenus aux points M et N par la forme de la rainure, faite de deux plans inclinés RM, RN. Cet arrangement permettait de placer et de retirer les volets sans difficulté.

Nous donnons (fig. 16) le dessin d'une pierre que sa forme ferait prendre pour la clef d'un arceau, si ses quatre faces ne portaient pas des moulures. Peut-être cette pierre servait-elle à boucher l'ouverture d'une citerne.

Dans cette même ruine, nous avons copié les inscriptions nos LXV et LXVI, sur des pierres semblables à celle qui est représentée fig. 11, pl. XI.

Nous avons indiqué, dans le cours de ce mémoire, plusieurs monuments singuliers, que nous n'avons rencontrés en grand nombre que dans cette partie de la province; nous voulons parler d'enceintes, ordinairement rectangulaires, dont les murs, hauts de 1m,20 à 1m,50, sont formés de longues pierres plates, s'engageant les unes dans les autres, à tenon et à mortaise. Nous ignorons leur usage; mais nous ne pouvons regarder comme de simples bassins destinés à recevoir de l'eau, ces constructions qui, quelquefois, ont de très-fortes dimensions. Le 2 mai 1844, en quittant la ville de *Bir*, point central des montagnes du *Ouled-Solthan*, pour retourner à Batna avec le corps de troupes commandé par M. le duc d'Aumale, nous eûmes occasion, pendant cette marche aussi rapide que longue, d'en voir plusieurs, sans pouvoir nous y arrêter. L'une d'elles, encore entière, située presqu'à la sortie de la vallée de *Berrich*, sur un terrain plat, au milieu d'une ruine romaine considérable, pouvait avoir 40 mètres sur 50; au milieu d'un de ses grands côtés, se trouve un hémicycle de 10 mètres de diamètre. Cette dernière cote, la seule dont nous soyons sûr, nous a servi à évaluer les autres dimensions à vue.

Entre le col de Batna et Lambèse-Camp, il existait une de ces constructions moins bien conservée. Nous avons cependant pu mesurer un de ses côtés, long de 24 mètres; l'une de ses extrémités était terminée par un bâtiment formant un carré parfait, de 6 mètres de côté, fait de grosses pierres de taille placées debout, équidistantes et reliées par des moellons; tout cela en trop mauvais état pour qu'il nous ait été possible de vérifier s'il existait des baies.

En juin de la même année, au moment de quitter Batna pour retourner à Constantine, nous avons trouvé une de ces constructions au nord-est du camp, sur un terrain fort accidenté, au pied des collines abruptes et couvertes de bois qui forment le col; on ne voyait que le haut d'une des pierres angulaires. Après le déblai, le côté AB (pl. XI, fig. 17, 18 et 19) s'est trouvé long de 18 mètres, et presque régulièrement formé par des pierres hautes de 1^m,10, épaisses de 0^m,30; les unes longues de 1^m,50 à 2^m,40 et terminées, à chaque extrémité, par un tenon, alternant avec d'autres, longues de 0^m,70 à 0^m,80, présentant deux mortaises. Trois pierres seules, les extrêmes A et B et le milieu, sont terminées au sommet par une petite pyramide quadrangulaire. La construction repose sur une sorte de soubassement *dabc*, dont la saillie est de 0^m,10. Nous n'avons pu voir que l'amorce des côtés perpendiculaires à AB; un déblai entier eût été un immense travail

pour un résultat probablement peu important. Nous avons constaté que le fond était formé de belles dalles, soigneusement et presque symétriquement placées; que les dalles latérales avaient un rebord haut de $0^m,04$, large de $0^m,10$, sur lequel venait se placer une entaille pratiquée vers le bas sur les pierres des côtés. Ces détails sont indiqués sur la coupe CD, fig. 19.

Ici se termine le travail que nous avons fait, en 1844, à Lambèse, pendant un court séjour sur les ruines de cette ville; ce travail s'est accru et souvent modifié par les communications qu'ont bien voulu nous faire plusieurs officiers qui, depuis, ont étudié ce pays. Nous citerons particulièrement M. le capitaine Boissonnet, ancien chef du bureau arabe de la province, et M. le docteur Leclerc, chirurgien aux zouaves. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que notre Mémoire va se compléter par des documents plus étendus, qui comprendront le cercle entier de Batna. Ce nouveau travail a été exécuté, sous la direction de M. le colonel Carbuccia, commandant cette subdivision, par les officiers du 2e régiment de la légion étrangère; espérons qu'une prompte publication de ces matériaux viendra jeter un nouveau jour sur l'histoire ancienne en général, et en particulier sur celle de l'Algérie.

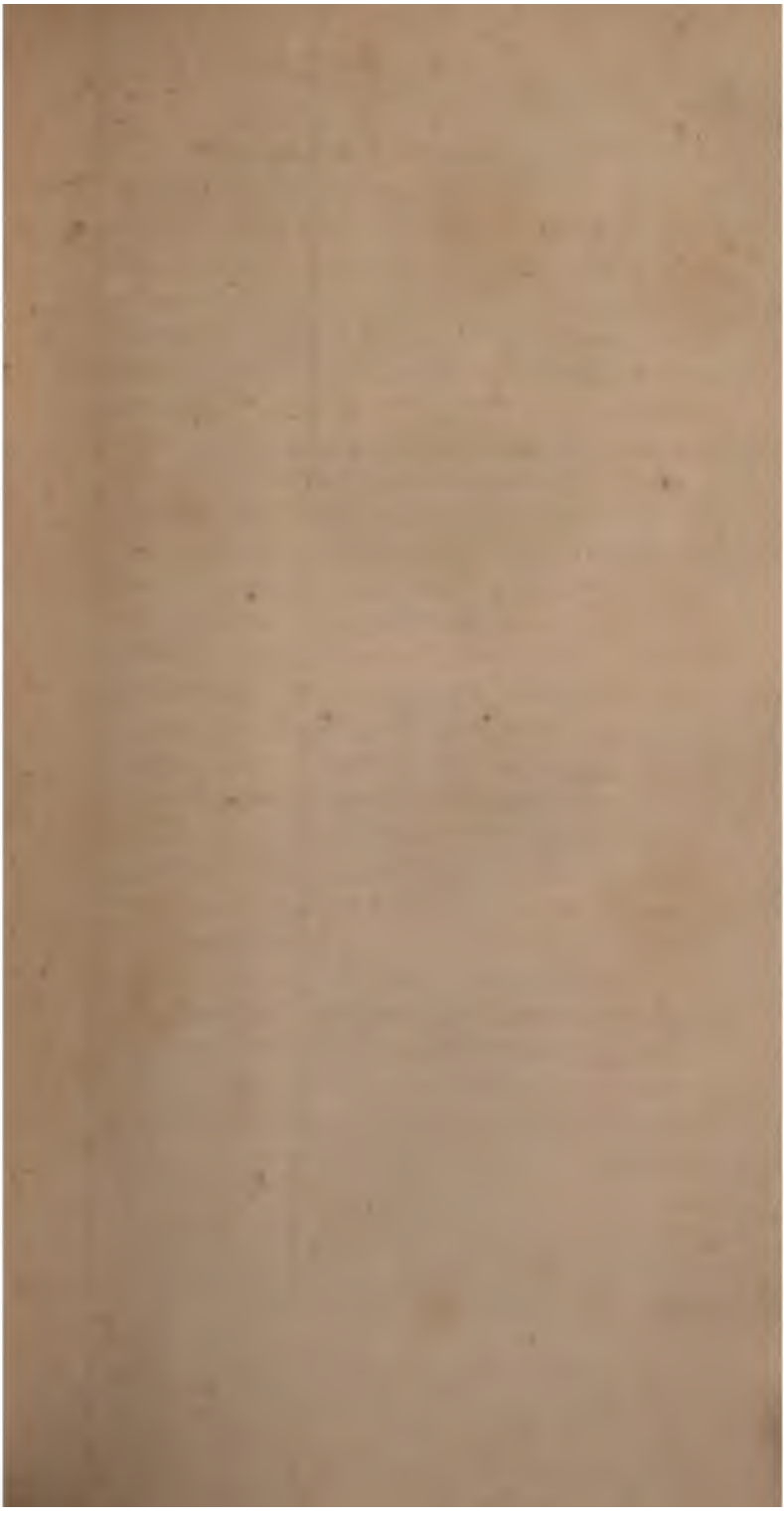

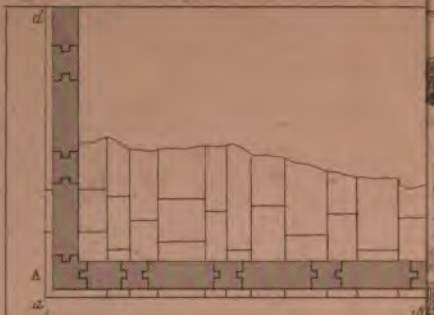

18.

5.

Delamare del.

UNIV

INSCRIPTIONS ROMAINES

RECUEILLIES

SUR LA ROUTE DE CONSTANTINE A LAMBÈSE,

DANS CETTE DERNIÈRE VILLE

ET AUX ENVIRONS.

M. le commandant De la Mare a fait connaître, au commencement du Mémoire qui précède, les circonstances sous l'empire desquelles son travail a été rédigé. Ces circonstances, qui lui faisaient un devoir de publier les résultats de ses recherches sur la ville de Lambèse et ses environs, m'imposent à moi, dans le commentaire que je vais joindre aux inscriptions recueillies par notre confrère, une extrême réserve. La plupart de ces monuments ont été copiés à la hâte, pour ainsi dire sous le feu de l'ennemi; dans l'exploration que nous allons entreprendre ensemble des lieux où ils ont été découverts, peut-être pourrons-nous les étudier de nouveau, à loisir cette fois et avec sécurité. Si ce bonheur nous est réservé, nous comptons bien en prendre de nouvelles copies,

ou des estampages qui nous en fourniront un texte désormais certain. D'un autre côté, les graves difficultés que présentent quelques-uns de ces monuments, pourront trouver leur solution dans ceux que nous espérons ajouter à ce recueil, déjà si riche et si important. Hasarder dans de telles circonstances, de simples conjectures, ce serait m'exposer à les voir bientôt réduites à néant par l'inexorable logique des faits, et, dans tous les cas, rechercher, à mes risques et périls, et sans profit pour la science, une vaine satisfaction d'amour-propre; ce but ne saurait être le mien : il ne serait digne, ni des lecteurs auxquels je soumets ce travail, ni de la Société qui a bien voulu lui accorder l'hospitalité de ses Mémoires.

Léon RENIER.

Aïn-Ouaghrât.

I.

AVNDICIVS
AVRNANVS
VIXTANNIS XXX
HSOB

Aïn-Tensilet.

II.

IMP CAES PIV⁝
SEVERO PERTIN.
CI AVG ARABICO
ADIABENICOP..
TRP III IMPṼCO.
II PP EXIVCNCV
RVPPOMPONIO
IAVSTO AVRELIO
DD SOCRATE NITO
AVGGNNIIBREGI

Les lignes 1 à 5 n'offrent aucune difficulté ; elles se lisent ainsi :

Imperatori Cæsari [*Lucio Se*]*p*[*t*]*imio*[1] || *Severo Pertin*[*a* || *ci Augusto Arabico* || *Adiabenico, pontifici* [*maximo,* || *tribunicia potestate III, imperatori V, consuli* || *II, patri patriæ*....

Elles prouvent que ce monument a été élevé en 195 de notre ère. Je dois m'abstenir de toute conjecture sur les lignes suivantes; seulement je ferai remarquer qu'à l'avant-dernière, les sigles DD (*decurionum decreto*), si la lecture en est bien certaine, pourraient faire voir, dans le mot

[1] La première ligne doit évidemment se restituer ainsi :

IMP. CAES. L. SEPTIM

qui suit, le nom des anciens habitants du lieu où cette inscription a été découverte. Je n'ai trouvé, dans les documents qui nous sont restés sur la géographie de la Numidie, aucun nom de lieu d'où cet ethnique puisse venir.

III.

IMP CAES L SEP.
MO SEVER . . . . .
INACI AVGI . . . .
CO ADABIA . . . .
P M T R P III . . . .
V̄ COS IĪ PP . . . .
. SCNGIB . . . .
SᴱS FECE . . . .

Les six premières lignes doivent se lire ainsi :

Imperatori Cæsari Lucio Sep[*ti*]||*mio Sever*[*o Pert*]|| *inaci Augusto* [*Arabi*]||*co Adiab*[*enico* || *pontifici maximo, tribunicia potestate III,* [*imperatori* || *V, consuli II, patri patriæ...*

Cette inscription est, comme la précédente, de l'année 195. La septième ligne contient aussi un ethnique, dont la dernière syllabe SES commence la ligne suivante, mais qu'il me paraît impossible, quant à présent de restituer.

Oum-El-Asnab.

IV.

. . . M & S
. . . NVS CRISPIN . .
. . . VIX ANNIS XXXV . .
. . . VNDVM VOLVI. . . . .
. . S. FILIA PATRI. . . .

Diis Manibus sacrum. || ... *Crispi*]*nus Crispin*[*i filius* || ... *Vixit annis XXXV*.. || ... *sec*[*undum volu*]*ntatem*.. || ...*s filia patri*...

V.

D . M . S
OCETISIMO
CLIS. . OVA
VIXIT AM VIII
. . . RITO
. . . . . .

VI.

D M S
IVLIA MON
NINA . VAN
CCLXX P MA
FILI FECERVN

Diis Manibus sacrum. || *Iulia Mon*||*nina. Vixit an* || .... *LXX. Piæ Matri* || *filii fecerunt.*

VII.

D M S
M VIRIVS
VICTORVAN
LX OCDATIVA
L MARITO FECIT

Diis Manibus sacrum. || *Marcus Virius* || *Victor. Vixit annis* || *LX. Octavia* (?) *Dativa* || *pio marito fecit.*

L'abréviation OC pour *Octavia*, est inusitée; il me paraît cependant difficile d'interpréter autrement ce sigle.

VIII.

D M S
SVLPICIA M
LSALLINAVIXAN
XXX SVL MESALI
NVS FECIT

Diis Manibus sacrum. || *Sulpicia M*||*esallina. Vixit annis* || *XXX. Sulpicius Mesali*||*nus fecit.*

Remarquez *Mesallina* et *Mesalinus*, pour *Messalina* et *Messalinus*, et ce surnom de famille *Valeria*, donné à des individus de la famille *Sulpicia*.

Ksour-el-R'ennaia.

IX.

OPPIO ASARCIO OPPI FIL VIX. AN. XL
MEMMIA VENERIA CONIVGI MAE
RENTI ꝺ UNA CVM P. TREBIO H O
NORATO ꝺ PARENTE FECIT ꝺ

Oppio Asarcio, Oppi filio. Vixit annis XL. || *Memmia Veneria conjugi mae*||*renti, una cum Publio Trebio Ho*||*norato parente, fecit.*

A Oppius Asarcius, fils d'Oppius. Il vécut XL ans. Memmia Veneria à son époux bien méritant, conjointement avec Publius Trebius Honoratus, son père.

Le cognomen *Asarcius*, dont je ne connais aucun autre exemple, paraît être un dérivé du grec Ἄσαρκος, *maigre, décharné.* — Remarquez l'orthographe du mot *mærenti.* Nous en rencontrerons d'autres exemples dans le cours de ce recueil.

X.

D M S
L. AVRELIO
L. FILIO AVRE
LIA LAMBAE
SE TERTIO
VET. V. AN. LXX

Diis Manibus sacrum. || *Lucio Aurelio,* || *Lucii*

filio, *Aure*||*lia* [*tribu*, *domo*] *Lambæ*||*se*, *Tertio*, || *veterano*. *Vixit annis LXX*.

Cette inscription, qui, au premier abord, ne semble être qu'une épitaphe des plus ordinaires, est cependant, au fond, une des plus importantes de ce recueil.

Les noms, dans les inscriptions funéraires, surtout dans celles qui sont destinées à rappeler la mémoire des militaires, sont ordinairement disposés dans l'ordre suivant:

Le *prænomen*.

Le *nomen*, ou nom de famille.

Le *prænomen du père* au génitif et suivi du mot *filius*.

Le *nom de la tribu* à l'ablatif.

Le *cognomen* ou surnom.

Le *nom du pays natal*, à l'ablatif, seul ou précédé de la préposition *e* ou *ex*, ou bien de l'un des mots *domo*, *natione* et *natus*.

C'est là la règle générale; mais cette règle souffre une exception: quelquefois le nom du pays natal, seul et à l'ablatif, se trouve entre le nom de la tribu et le *cognomen*[1]. Ainsi, on lit dans une inscription de Pesaro, publiée par Fabretti[2], et par Olivieri[3]: D. M. M. PACCI M. F. CAM. VERONA SENECIONI MIL. COH. VII PRAET. etc.,

[1] Voy. Hultmann, *Miscell. epigraph.*, p. 238.

[2] *Inscriptiones antiq.*, p. 137, n° 123.

[3] *Marmor. Pisaurens.*, p. 26, n. 59

aux Dieux Mânes de Marcus Paccius Senecio, fils de Marcus Paccius, de la tribu Camilia, né à Vérone, soldat de la VII^e^ cohorte prétorienne; dans une inscription trouvée à Orta, et publiée par Fabretti[1], et par Doni[2] : SEX. ATVSIVS SEX. FIL. FABIA ROMA PRISCVS, etc. *Sextus Atusius Priscus, fils de Sextus Atusius, de la tribu Fabia, né à Rome;* dans une inscription d'Aquilée, publiée aussi par Doni[3] : M. CLVVIVS M. F. PAL CAVD. MILES COHOR. III PR. etc., *Marcus Cluvius Priscus, fils de Marcus Cluvius, de la tribu palatine, né à Caudium, soldat de la III^e^ cohorte prétorienne;* dans une inscription de Rome, publiée par Gruter[4], et par Fabretti[5], : T. AVRELIO T. F. VLP. NOVIOMAG. VINDICI, *A Titus Aurelius Vindex, fils de Titus Aurelius, de la tribu Ulpia, né à Noviomagus* (Nimègue), etc.

La tribu *Ulpia*, mentionnée dans la dernière de ces inscriptions, n'est point une des trente-cinq tribus ordinaires, dans lesquelles le peuple romain était divisé, et dont le nombre est fixé par deux inscriptions du règne de Tibère, reproduites dans le recueil d'Orelli, sous les n^os^ 3064 et 3065; c'est une de ces tribus imaginaires, formées pour les vétérans, auxquels les empereurs

[1] *Op. laud.*, p. 432, n. 6.
[2] *Inscript. antiq. in Etrur. urbibus extant*, class. VI, n. 53.
[3] *Ibid.*, cl. VI, n. 149.
[4] P. 529, n. 9.
[5] *Op. laud.*, p. 311, n. 518.

avaient accordé le droit de cité, et qui étaient trop éloignés du siége des anciennes tribus pour pouvoir s'y faire inscrire, ou trop pauvres pour payer les frais de leur inscription[1]. Le nombre de ces tribus imaginaires dont l'existence avait été démontrée d'une manière certaine, était, jusqu'à présent, de cinq, savoir: cette tribu *Ulpia*, dont nous venons de parler, et les tribus *Aelia*, *Augusta*, *Flavia* et *Julia*. L'existence d'une tribu *Aurelia* avait été soupçonnée par Fabretti, d'après un monument publié par lui[2], mais malheureusement fort mutilé. C'est un catalogue de soldats, dont les noms sont suivis de l'indication de leur tribu et du lieu de leur naissance. La vingt-quatrième ligne de ce catalogue est incomplète, ainsi que les suivantes; elle est ainsi conçue:

M. AVREL. M. F. AVR.....

C'est sur cette ligne que Fabretti appuyait sa conjecture, à laquelle notre inscription vient donner enfin un caractère évident de certitude. Ce monument prouve en outre que les vétérans gratifiés du droit de cité par l'empereur Marc Aurèle, et pour lesquels avait été créée cette tribu Aurelia, étaient établis dans les environs de Lambèse, où le nom *Aurelius* était, en effet,

[1] Voy. Orelli, *Inscript. rom. select.*, t. II, p. 26.

[2] *Op. laud.*, p. 340, n. 513. Cf. Murat. 849, 3, et Kellermann, *Vigil. Romanor. latercul.*, p. 52, n. 111.

fort commun, ainsi qu'on peut s'en convaincre en parcourant ce recueil [1].

Enfin, le monument qui nous occupe nous fait connaître le véritable nom de cette ville, qui a été jusqu'ici transcrit d'une manière peu correcte.

On a vu que ce nom, à l'ablatif, y est écrit *Lambæse*. Il se trouve au même cas, trois fois, sans aucune variante, dans l'*Itinéraire d'Antonin* [2], une fois dans la *Table Théodosienne* [3], et il y est écrit *Lambese*, ce qui revient au même, puisqu'on sait que, dans ces deux documents, la double voyelle Æ est presque toujours remplacée par un E simple. On le lit à l'accusatif, *per Lambesem*, dans l'*Itinéraire d'Antonin* [4], et au génitif, dans notre numéro XXVIII, *Genio Lambæsis*. Le nominatif était donc *Lambæsis*, ou *Lambæses*, et non pas *Lambæsa*, comme on l'avait conjecturé d'après le texte de Ptolémée, où ce nom est écrit Λάμβαισα [5]. Mais ce n'est là qu'une transcription d'un nom latin en lettres grecques, et ces transcriptions sont ordinairement si peu exactes, que c'est à peine, si en présence des

[1] Peut-être faut-il voir une abréviation du nom de la tribu *Aurelia*, dans les trois premières lettres de la seconde ligne du n° I. NANVS serait alors le cognomen du personnage, dont le *prænomen* et le *nomen* devaient se trouver dans la première ligne.

[2] P. 32, 34 et 40 de l'éd. de Wesseling.

[3] Segm. II, E.

[4] P. 33.

[5] Lib. IV, c. III, s. 20.

faits que nous venons d'énumérer, on peut citer le célèbre géographe. Dans tous les cas, son texte, qui ne nous est parvenu que par l'intermédiaire de nombreux copistes, ne peut contre-balancer l'autorité de monuments gravés à Lambèse même, et contemporains de la splendeur de cette ville.

Ajoutons que cette dernière autorité, déjà si grande, est encore confirmée par la forme de l'ethnique *Lambæsitanus*, qui peut être restitué avec certitude dans notre numéro XXXI, et qui se lit en toutes lettres dans saint Cyprien[1], et dans les *Actes des Martyrs*[2]. Cet ethnique, en effet, ne peut venir que d'un nom terminé au nominatif en *is*, en *es* ou en *e*[3]; c'est ainsi que *Gaditanus*[4] vient de *Gades*[5], *Bilbilitanus*[6] de *Bilbilis*, *Calaritanus*[7] de *Calaris*, *Calagu-*

[1] *Lambesitanam coloniam*. Cyprian., *Epist.* XXX, *ad Cornelium*.

[2] *Lambesitanus carcer*, *Act. prior. martyr.*, ed. Ruinart; Veron., 1731, p. 193.

[3] Cette dernière terminaison, qui est particulière aux noms neutres, ne peut être celle du nom latin de Lambèse, puisque ce nom fait à l'accusatif *Lambæsem*.

[4] Plin., *Hist. nat.*, II, 103 (106); Cic., *Balb.*, 18, *Attic.*, VII, 7.

[5] Remarquez toutefois que ce nom est au pluriel, et que son primitif singulier pouvait être terminé en *is*.

[6] *Aquæ Bilbilitanorum*. *Itin. Anton.*, p. 437 et 438.

[7] Tit. Liv., XXVII, 6; Cæs. *Bell. civ.*, I, 30; Plin., *Hist. nat.*, III, 7 (13), et 8 (14).

ritanus[1] de *Calaguris*, *Illiberitanus*[2] de *Illiberis*, et tous les ethniques en *politanus* des noms de ville terminés en *polis*. Il est vrai que l'on trouve dans les lettres de Peyssonnel, une inscription copiée par ce voyageur dans les ruines de Lambèse, et sur laquelle il a lu le mot *Lambusentium;* voyez le n° XXV. Mais nous démontrerons que le texte de cette inscription n'est rien moins que certain, et, le fût-il, qu'il ne pourrait nous être opposé; car si l'on peut affirmer que tout ethnique en *itanus* vient d'un primitif en *es*, en *is*, ou en *e*, la réciproque de cette proposition n'est pas également certaine.

En résumé, notre inscription doit se traduire ainsi :

Consacré aux Dieux Mânes. A Lucius Aurelius Tertius, fils de Lucius Aurelius, de la tribu Aurelia, né à Lambèse. Il vécut soixante-dix ans.

Elle peut servir à prouver,

1° L'existence d'une tribu *Aurelia*, formée de vétérans auxquels l'empereur Marc Aurèle avait donné le droit de cité, et qu'il avait établis dans les environs de Lambèse ;

2° Que le nom latin de cette ville est *Lambæsis* ou *Lambæses*, et non *Lambæsa*, comme on l'avait cru à tort jusqu'ici.

[1] Plin., *Hist. nat.*, III, 3 (4).

[2] Inscript., ap. Grut., 272, 7, et Maff., *Mus. Veron.*, 428, n. 2.

XI.

D M S
STATILIAIV
CVNDA VIXIT
AN LX L IVLIVS
BLANDVS MATRI
MERITAI FECIT

Diis Manibus sacrum. || *Statilia Iu*||*cunda. Vixit* || *annis LX. Lucius Julius* || *Blandus matri* || *meritæ fecit.*

XII.

D M S
L. IVLIVS
BLANDVS
VIXIT AN LX
LIVLIVS BL
ANDVS FPA
TRI VER FEC

Diis Manibus sacrum. || *Lucius Iulius Blandus.* || *Vixit annis LX.* || *Lucius Iulius Bl*||*andus filius pa*||*tri* [*m*]*erito fecit.*

XIII.

. . . . FIERI PRAECEPIT
. . NTO PRAEFINITVM
. . CONIVGI

... *Fieri præcepit* || ... *testame*]*nto præfinitum* || ... *conjugi.*

XIV.

IMP CAES
M AVRELIO
ANTONINO
AVGARMENI
ACOPARTHICO
MAX MEDICO
TRIB P XXIII IMP
II COS III PP II B'
RISOTIVSDM
IODIVINAE
ARAMDON
POSVIT
P FVNDANI
VS SOLVIT

La vingt-troisième puissance tribunitienne de Marc Aurèle répond à l'an 169 de notre ère; il avait été consul pour la troisième fois en 161 et proclamé imperator pour la cinquième fois en 168; il faut donc, à la huitième ligne, lire VCOS, au lieu de IICOS. On sait du reste qu'il n'est pas de confusion plus facile à faire dans les inscriptions un peu frustes, que celle de II avec V. Cette huitième ligne et les deux suivantes doivent, très-probablement, être ainsi restituées :

VCOS P P LIB[E
RIS[Q. T]OTIVS D°M
V S] DIVINAE

Voyez dans Gruter, 1009, 2, et dans Orelli, 874, l'inscription d'un autel consacré à Junon

Lucine, pour la santé des empereurs et *de leurs enfants*, LIBERORVMQVE EORVM. — L'omission du groupe de lettres QT, soit par M. De la Mare dans son dessin, soit même par le lapicide sur la pierre, s'explique par la ressemblance de ce groupe avec le suivant, OT.

L'inscription entière doit donc se lire et se traduire ainsi :

Imperatori Cæsari || *Marco Aurelio* || *Antonino* || *Augusto, Armeni*||*aco, Parthico* || *maximo, Medico*, || *tribunicia potestate XXIII, imperatori* || *V, consuli III, patri patriæ, libe*||*risque totius dom*||*us divinæ* || *aram dono* || *posuit* || *Publius Fundani*||*us solvit.*

A l'empereur César Marc Aurèle Antonin Auguste Arménique, Parthique très-grand, Médique, revêtu de la puissance tribunicienne pour la vingt-troisième fois, cinq fois imperator, trois fois consul, et aux enfants de toute la famille impériale, Publius Fundanius a élevé à ses frais cet autel, pour acquitter un vœu.

Si les quatre dernières lignes ont été exactement transcrites, la formule qu'elles contiennent est singulière; je n'ai pu la traduire que librement.

On remarquera qu'il n'est pas question, sur ce monument, de L. Vérus, qui en effet mourut en 169.

XV.

PLVTONI
SAC

Plutoni sacrum.

XVI.

SATVRNO
S

Saturno sacrum.

XVII.

IOVI
S

Jovi sacrum.

XVIII.

CAELESTI
AVG
SACRVM

Cælesti || *Augustæ* || *sacrum.*

XIX.

.... RIA ...
AV ...
SACR ...

[*Victo*]*ria*[*e* || *Au*[*gustæ* || *sacr*[*um*].

XX.

D M
FLAVIAE
APHODINAE
VIX AN LXXV

Diis Manibus || *Flaviæ* || *Aphodinæ* || *vixit annis LXXV.*

Le cognomen *Aphodina* est remarquable; je n'en connais pas d'autre exemple.

XXI.

SATVR
VIXIT

... *Satur*[*ninus* || *vixit* [*annis*...

XXII.

D M S
C IVII
VS VIC
TORVA
XCVII
H S E

Diis Manibus sacrum. || *Caius Iuli*||*us Vic*||*tor. Vixit annis* || *XCVII.* || *Hic situs est.*

XXIII.

Peyssonnel, t. I, p. 354; Shaw, I, p. 148 :

IMP. CAES
AELIO HADRIANO
ANTONINO AVG
PONT. II. MAXIMO
TRIB. POTEST. X
IMP. II. COS. IIII. P. P.
DEDICANTE
INOVIO CRIPINO
LEG. AVG. PR. PR.

Imperatori Cæsari || *Ælio Hadriano* || *Antonio Augusto* || *pontifici maximo,* || *tribunicia potestate X,* || *imperatori II, consuli IIII, patri patriæ,* || *dedicante* || [*Lucio*] *Novio Cri*[*s*]*pino* || *legato Augusti, proprætore.*

La quatrième ligne doit se restituer ainsi :

PONTIF. MAXIMO.

et la huitième,

L. NOVIO CRISPINO.

Après la neuvième ligne, où sont énoncés les titres de ce personnage, il en manque, probablement, deux ou trois, qui devraient contenir le nom et les titres de celui qui avait fait les frais de ce monument.

Cette inscription est de l'an 147 de notre ère; elle doit se traduire ainsi :

A l'empereur César Ælius Hadrien Antonin Auguste, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la dixième fois, deux fois proclamé imperator, quatre fois consul, père de la patrie, la dédicace ayant été faite par Lucius Novius Crispinus, lieutenant de l'empereur, propréteur.

XXIV.

ESCVLAPIO ET SALVTI
IMP CAES M AVRELIVS ANTONINVS AVG PONT MAX ET
IMP CAESAR L AVRELIVS VERVS AVGVSTVS

Esculapio [1] *et Saluti* || *imperator Cæsar Marcus Aurelius Antoninus Augustus pontifex maximus et* || *imperator Cæsar Lucius Aurelius Verus Augustus.*

A Esculape et à la Santé, l'empereur César Marc Aurèle Antonin Auguste, et l'empereur César Lucius Aurelius Verus Auguste.

Cette inscription avait déjà été publiée, mais d'une manière inexacte, du moins quant à la division des lignes, par Shaw, t. I, p. 147, et dans les *lettres de Peyssonnel*, t. I, p. 351.

Il est remarquable que Lambèse et Batna soient les seules localités de l'Algérie, où M. De la Mare

[1] Cette orthographe n'est pas sans exemple; c'est ainsi que ce nom est écrit dans le n° 1573, du recueil d'Orelli.

ait trouvé des monuments du culte de la déesse *Cælestis* et d'*Esculape*, les deux principales divinités de Carthage. Cela se comprend d'ailleurs : Lambèse, quartier général des forces romaines en Afrique, devait avoir plus de rapports qu'aucune autre ville de cette contrée, avec Carthage, qui en était la véritable capitale politique.

XXV.

Peyssonnel, I, 354 ; Shaw, I, 148.

IMP. CAESARI
M. AVRELIO
ANTONINO
ARMENIACO
PARTHICO
TRIB. POTEST
PONT. MAX
LAMBASENTIVM
DD. PP

Cette inscription, qui n'a pas encore été retrouvée, à moins qu'on ne veuille en voir un fragment dans le numéro suivant, copié par M. Leclerc, sur un cippe en marbre blanc, près du prætorium, doit avoir été inexactement transcrite ; en effet le nom de l'empereur Marc Aurèle, n'y est point accompagné du titre d'Auguste, AVG, qui devrait se trouver avant celui d'*Armeniacus ;* le nombre des puissances tribuniciennes n'y est point indiqué, non plus que celui des consulats, et des victoires (IMP.) ; on peut donc élever des doutes très-fon-

dés sur l'exactitude de la transcription de la dernière ligne, LAMBASENTIVM, qui était cependant un des principaux arguments que l'on pût faire valoir à l'appui de l'orthographe, jusqu'ici adoptée, pour le nom latin de Lambèse.

XXVI.

Copie de M. Leclerc.

IMP. CAESAR
M. AVRELIO
ANTONINO
AVG. ARMENIACO
MEDICO. PARTIC
GERMANIC

Imperatori Cæsari || *Marco Aurelio* || *Antonino* || *Augusto Armeniaco* || *Medico Parthico* || *Germanico.*

Cette inscription doit être postérieure à l'année 172, où Marc Aurèle prit le titre de GERMANIQUE [1].

XXVII.

AVG COS
. . . . IINERVAE ET GENII LAMBAE
. . . . SITANORVM ANNO ET MENSIBV
. . . . M. AVRELIO. COMINIO. CASSIAN
. . . . ICIPII

[1] Voy. Eckhel, *Doctrin. numor.*, t. VII, p. 73.

Ce momment est trop incomplet pour que je puisse me hasarder à en essayer, quant à présent, la restitution. Je ferai remarquer cependant que le SITANORVM, que je ne crois point être la suite du dernier groupe, LAMBAE, de la seconde ligne, n'en est point moins, à mes yeux, la seconde partie du génitif de l'ethnique *Lambæsitani*. Les six lettres dont se compose la dernière ligne, paraissent être le reste du mot MVNICIPII, ce qui viendrait à l'appui de la conclusion tirée par M. De la Mare, de l'inscription découverte par lui à la grande halte de l'Oued-Merouanah.

XXVIII.

GENIO LAMBAESIS
PRO SALVTE
IMPP. CAESS. L. SEPTIMI
SEVERI PERTINACIS AVG
ET. M. AVRELII ANTONINI
AVG. FELIC. PAR. BR. GER. MX
AVG. ET. IVLIAE AVG. MA
TRIAVG. N. ET. CASTROR
DEDICANTE. Q. ANICIO. FAVS
LEG. AVGG. PR. PR. CV. COS DES
L. BAEBIVS FAVSTIA
NVS SIG. LEG. III. AVG. P. V
L. BAEBI FELICIS. VET. EX
SIGNIFERO FILIVS
VOTVM SOLVIT

Ce monument a été élevé du vivant de Septime Sévère, puisqu'il est consacré au génie de Lam-

bèse, *pour la santé de ce prince*. Nous en fixerons tout à l'heure la date d'une manière plus approximative.

La sixième ligne a été évidemment gravée après coup, à la place d'une autre, effacée après l'assassinat de Géta, et contenant les noms de ce prince. C'est ce que prouvent, et les titres donnés dans cette ligne, à Caracalla, titres parmi lesquels celui de GER. MAX. (*Germanicus Maximus*), n'a été adopté par lui qu'après sa ridicule expédition de Germanie, en 213, plus de deux ans après la mort de son père, et surtout la répétition du titre d'*Auguste*, AVG, au commencement de la septième ligne. Dans l'état primitif du monument, cette sixième ligne devait être ainsi conçue :

AVG. ET P. SEPTIM. GETAE

La huitième ligne a éprouvé aussi une légère mutilation, avant laquelle on devait y lire AVGG. NN, au lieu de AVG. N. Ces lettres sont, en effet, plus écartées que les autres, sur le monument.

L'inscription étant ainsi rétablie dans son état primitif, on peut la lire et la traduire ainsi :

Genio Lambæsis, || *pro salute imperatorum Cæsarum duorum Lucii Septimii* || *Severi Pertinacis Augusti,* || *et Marci Aurelii Antonini* || *Augusti, et Publii Septimii Getæ* || *Augusti, et Juliæ Augustæ, ma*||*tri Augustorum nostrorum*

et castrorum, ||*dedicante Quinto Anicio Faus*||*to, legato Augustorum duorum proprætore, clarissimo viro, consule designato,* || *Lucius Bæbius Faustia*||*nus, signifer legionis III Augustæ Piæ Vindicis,* || *Lucii Bæbii Felicis, veterani ex* || *signifero, filius,* || *votum solvit.*

Au génie de Lambèse, pour la santé des deux empereurs Césars Lucius Septime Sévère Pertinax Auguste et Marc Aurèle Antonin Auguste, de Publius Septimius Geta Auguste, et de Julie Auguste, mère de nos Augustes et des camps, la dédicace ayant été faite par Quintus Anicius Faustus, lieutenant des deux empereurs, propréteur, consul désigné, Lucius Bæbius Faustianus, enseigne de la légion III Auguste Pia Vindex, fils de Lucius Bæbius Felix, vétéran, ancien enseigne, pour l'accomplissement d'un vœu.

Géta reçut en 209 le titre d'Auguste : Sévère mourut en 211 : c'est donc entre ces deux années que notre monument a été érigé. On remarquera que la légion III y est qualifiée de *Pia Vindex*, ce qui pourrait faire remonter jusqu'à l'an 211, la limite inférieure du temps où ont pu être gravées les inscriptions dans lesquelles figure le nom de cette légion, sans être accompagné de ces épithètes. Mais je pense que cette limite doit être reportée plus haut encore, peut-être à l'année 194, où eurent lieu la défaite et la mort de Pescennius Niger. Spartien nous ap-

[1] Voy. Eckhel, *Doctrin num.*, t. VIII, p. 426 et suiv.

prend[1] que Sévère, au moment de partir pour aller combattre son rival, envoya des troupes dans la province d'Afrique, dont il craignait qu'il ne s'emparât. Sans doute, il n'était pas parfaitement sûr de la fidélité de la légion stationnée dans cette province, et il voulut se l'attacher en lui donnant les titres dont il s'agit.

M. Letronne a remarqué l'absence de ces titres dans l'inscription funéraire[2] de Sextus Varius Marcellus, père d'Héliogabale, qui avait été chef de cette légion, non pas, comme le dit ce savant, avant d'être, mais très-probablement, *en même temps que Præses provinciæ Numidiæ*[3], et il est parti de là pour établir que la légion III Auguste n'avait été appelée *Pia Vindex* qu'à partir du règne d'Héliogabale[4]. Cette conclusion était forcée, et l'inscription dont il s'agit n'est en contradiction, ni avec notre monument, ni avec l'hypothèse que j'ai émise plus haut. Il est, en effet, évident qu'elle a été gravée avant l'avénement d'Héliogabale. Soëmias était veuve, lorsque son

[1] Spartian., *Sever.*, c. VIII.

[2] Le meilleur texte de cette belle inscription est celui qu'a publié Osann, *Sylloge inscriptionum*, p. 417 et suiv.

[3] Comme M. Valerius Maximianus et P. Julius Julianus Martialianus, dont il est question dans nos numéros XL et XLI.

[4] *Deux inscriptions votives dédiées au Dieu Soleil Mithra, par le Pannonien Marc Aurèle Sabinus*, extr. du *Journal des Savants*, octobre et décembre 1847, p. 6 et suivantes du tirage à part.

fils fut proclamé empereur; elle pouvait l'être depuis 205, année de la naissance de ce prince. Or, si l'on suppose, ce qui n'est nullement impossible, que quelques années s'étaient écoulées entre celle où Varius avait exercé les fonctions de *Legatus* de la légion II Auguste, et celle de sa mort, on arrivera facilement à une époque antérieure à celle que j'ai indiquée, et l'on concevra que, dans l'inscription de son tombeau, en mentionnant cette légion, on ne lui ait pas donné des titres qu'elle n'avait pas encore à l'époque où il en était le chef.

XXIX.

GENIO. LEG $\overline{III}$ AVG Pv
PRO SALVTE
IMPP CAESS. L. SEPTIMI
SEVERI PII PERTINACIS
AVG. ET. M. AVRELI AN
TONINI. AVG. FELICIS
PAR. BRIT. GERMAX AVG
ET IVLIAE AVGVSTAE
MATRIS. AVGVS†ꝏNꝏ
ET CAȘTROR DEDICANT
Q. ANICIO FAVSTO LEG
AVGG. PR. PR. CV. CoS DES
FARRANIVS DATVS
SIGNIFER
EX. ⊦S. $\overline{III}$. MIL. $\overline{N}$. DES
POSVIT

Cette inscription peut donner lieu aux mêmes

observations que la précédente ; elle est de la même année, puisque le légat y est également qualifié de consul désigné, COS. DES. On remarquera que le *cognomen* de cet officier y est écrit en toutes lettres, FAVSTO, ce qui ne permet pas de considérer, dans le numéro précédent, la syllable FAVS, comme une abréviation de *Faustiano*, ainsi qu'on serait tenté de le faire d'après le cognomen de *L. Bæbius*, si ce monument était isolé.

Les 6e et 7e lignes ont dû se lire ainsi, dans l'état primitif de l'inscription :

TONINI AVG. ET PVBLI
SEPTIMI GETAE AVG

Les deux feuilles que l'on voit à la fin de la 8e ligne, ont été gravées pour remplacer les lettres effacées dans cette ligne, qui devait être ainsi conçue :

MATRIS AVGVSTOR. NN

A la 13e ligne, FARRANIVS est probablement une erreur de transcription, pour T. ARRANIVS. Ce nom est assez rare ; je n'en connais que deux exemples, dans une même inscription[1].

Ces restitutions opérées, ce monument peut se lire et se traduire ainsi :

[1] *T. Arranius Felicio*, et *T. Arranius Januarius*, Grut. p. 226-227. Le cognomen *Datus* mérite d'être remarqué ; les noms dérivés des verbes *do* et *dono* sont fréquents sur les inscriptions d'Afrique.

Genio legionis III Augustæ Piæ Vindicis, || *pro salute imperatorum Cæsarum duorum, Lucii Septimii Severi Pii Pertinacis* || *Augusti et Marci Aurelii An*||*tonini Augusti et Publii* || *Septimii Getæ Augusti* || *et Juliæ Augustæ*, || *matris Augustorum nostrorum* || *et castrorum, dedicante* || *Quinto Anicio Fausto, legato* || *Augustorum duorum, proprætore, clarissimo viro, consule designato*, || *Titus Arranius Datus* || *signifer*, || *ex sestertium III millibus nummum de suo* || *posuit.*

Au génie de la légion III Auguste Pia Vindex, pour la santé des deux empereurs Césars, Lucius Septime Sévère Pieux Pertinax Auguste, et Marc Aurèle Antonin Auguste, de Publius Septimius Géta Auguste et de Julia Auguste, mère de nos Augustes et des camps, la dédicace ayant été faite par Quintus Anicius Faustus, légat des deux empereurs, propréteur, homme clarissime, consul désigné, Titus Arranius Datus, enseigne, a fait exécuter à ses frais ce monument, au prix de trois mille sesterces.

Trois mille sesterces étant un prix exorbitant pour un autel, élégant sans doute, mais qui n'offre rien d'extraordinaire, on doit supposer que ce monument servait de base à une statue représentant le génie de la légion, auquel il est consacré.

XXX.

Copie de M. Leclerc.

IMP. CAES. L. SEPTIMO. SEVERO. PIO. PERTINACI. AUG
ARAB. ADAB. PARTH. MAXIMO. ET. M. AVRELIO. ANTONINO
AVG. AVGVSTI. N. FILIO. PART. BRIT. GER. MAXIMO
AVGVSTI. N. ANTONINI. FEL. FILIO DOMINI. N. SEVERI. ET
IVLIAE. AVG. MATRI. AVG. N. ET. CASTRORVM
DEDIC. Q. ANICIO. FAVSTO. L.. AVGG. PR. PR. COS. DESIG
CORNICVLARIVS. ET. BF. TRIB LATI CLAVI MIL. LEG. III. AVG. P.V
EX. ARCA. SVA. FECERVNT. QVORVM. NOMINA. SVBIECTA SVNT

MANNIBVS HONORATVS COR CARRIVS IBVRONI. . . . . EMILIVS RVFINVS
Q SITORINVS SECVNDVS GEMINI M. M ANNVARIVS L CORNELIVS . . . . . IVS FAVSTVS MAE
MILIVS CATVLVS EX CAECILIVS FELIX

Cette inscription est encore de la même année; mais la copie que M. Leclerc en a envoyée à M. De la Mare offre tant d'incertitudes, que je n'ose entreprendre de la restituer avant d'avoir vu le monument lui-même, et vérifié quels sont les mots qui ont été gravés à la place d'autres mots effacés.

Cornicularius et Beneficiarii tribuni laticlavi militum legionis III Augustæ Piæ Vindicis, ex arca sua fecerunt quorum nomina subjecta sunt.

Le corniculaire et les bénéficiaires du tribun-laticlave des soldats de la légion III Auguste, dont les noms suivent, ont fait élever sur leur caisse ce monument.

Les lignes 7 et 8 ne présentent aucune difficulté; elles doivent se lire et se traduire ainsi :

Le premier nom inscrit dans la liste qui vient ensuite, M. ANNIVS HONORATVS COR, est celui du corniculaire; les autres sont ceux des bénéficiaires.

XXXI.

. . . PII PERTINACIS F
. . . VGVSTAE MAT. .
. . . IG. AVGG. . . . .

... *Pii Pertinacis filio*... || ... [*Juliæ A*]*ugustæ, mat*[*tri Augustorum*... || ... *l*]*egatus* (ou *legato*) *Augustorum duorum*...

XXXII.

Peyssonnel, I, 353; Shaw, I, 149.

MAXIMIANO
INVICTO AVG
LEG III AVG
P F

Maximiano || *invicto Augusto* || *legio III Augusta* || *Pia fidelis.*

A Maximien invincible Auguste, la légion III Auguste Pia Fidelis.

Si l'authenticité du texte de cette inscription, qui, je l'avoue, me paraît douteuse, était démontrée, on aurait un nouveau surnom de la légion III Auguste.

XXXIII.

PRO SALVTE ♌ AVGG ♌

OPTIONES ♌ SCHOLAM SVAM CVM STATVIS ET IMAGINIBUS DOMVS [DI]VINAE ITEM DIIS CONSERVATORIB EORVM EX LARGISSIMIS STIPENDI[I]S ET LIBERALITATIB QUAE IN EOS CONFERVNT FECER CVRANTE L EGNATIO MYRONE Q OB QVAM SOLLEMNITATEM DECREVERVNT VTI COLLEGA PROFICISCENS AD SPEM SVAM CONFIRMAN DAM. ACCIPIAT ℔S VIII MIL. N. VETER QVOQVE MISSI ACCIPIANT KALIAN ANVLARIVM SINGVLI ℔S VI MIL. N QVAE ANVLARIA SVA DIE QVAESTOR SINE DILATIONE ADNVMERARE CVRABIT

Pro salute Augustorum duorum.

Optiones scholam suam, cum statuis et imaginibus Domus Divinæ, || item Diis conservatoribus eorum, ex largissimis stipendiis et || liberalitatibus quæ in eos conferunt, fecere, curante Lucio Egnatio Myrone quæstore; || ob quam sollemnitatem decreverunt uti, collega proficiscens ad spem suam confirman || dam accipiat sestertium VIII millia nummum, veterani quoque missi accipiant kalendis januariis anularium singuli sestertium sex millia nummum, || quae anularia sua die quæstor sine dilatione adnumerare curabit.

Pour la santé des deux Augustes, les lieutenants de centurion, sur la solde très-abondante et sur les libéralités que les empereurs leur accordent, ont fait faire leur schola, avec les statues et les images de la famille impériale, et les dieux qui les protégent, par les soins du questeur Lucius Egnatius Myron; et, à l'occasion de cette solennité, ils ont décidé que le membre de leur collége qui va s'assurer si leur espoir est fondé, recevra huit mille sesterces, et aussi que les vétérans qui obtiendront leur congé, recevront aux calendes de janvier, chacun six mille sesterces pour frais de voyage, lesquels frais de voyage le questeur leur fera payer au jour fixé, sans délai.

Sur le pilastre de gauche.

Copie de M. Leclerc.

C. . . . GR.	
LO. . . . FE.	
C. FVLVIAN.	*Caius Fulvius An[ni anus*
C. ANN MAX.	*Caius Annius Max[imus*
M CALCITAN. . . .	*Marcus Cal et tan[us*
Q SEMP. FEL. . . .	*Quintus Sempronius Fel[ix*
. . . . .	. . . . .
P. AELMACR.I . . .	*Publius Aelius Macri[nus*
L VAL IANVARIVS	*Lucius Valerius Januarius*
C IVL LONGINIA	*Caius Iulius Longinianus*
M. ANTO SILVANV	*Marcus Antonius Silvanus*
T FL. LEXANDR	*Titus Flavius [A]lexander*
C PVBL SEPTIMIV	*Caius Publius Septimius*
C IVL HONORATVS	*Caius Iulius Honoratus*
C FVLLON ANTONIN	*Caius Fullonius Antoninus*
C RVFIL ROGATIANV	*Caius Rufillus Rogatianus*
M VLPIVS ASCLA	*Marcus Ulpius Ascla*
C PASS CLRVS	*Caius Passienus Clarus*
Q. AVREL PROGRES	*Quintus Aurelius Progressus*
TFL FLACCIANVS	*Titus Flavius Flaccianus*
C MATTIVS SEIEPAIS	*Caius Mattius.* . . .
L CORNELIVS CATO	*Lucius Cornelius Cato*
M VALERIVS SPERATVS	*Marcus Valerius Speratus*
LAEMILIVS CARMISCO	*Lucius Aemilius Carmisco*
T. FLAVIVS SVRVS ACI	*Titus Flavius Surus.* . . .

Sur le pilastre de droite.

Copie de M. Leclerc.

. . . . . C. . . .	
. . . . . N. . . .	
. . . . . ENS	
. . NE FOPTVNI	
. . NATVS MYRO	. . *Eg]n[o]r[i]us Myro*
. OCTAVIVS FELIX	. . . . . *Octavius Felix*
C. IVLIVS DONATVS	*Caius Iulius Donatus*
C. GARGILIVS FELIX	*Caius Gargilius Felix*
L. CLOD. HONORATVS	*Lucius Clodius Honoratus*
C. APONIVS SATVRNINVS	*Caius Aponius Saturninus*
P PERFILIVS FELIX	*Publius Perfilius (?) Felix*
L. SEMPRO VICTOR	*Lucius Sempronius Victor*
M. IVLIVS. FVSCINVS	*Marcus Iulius Fuscinus*
M. M. . AT ROMANVS	*Marcus. . . . . Romanus.*
C. SERG. CATERVARI	*Caius Sergius Catervarius*
M. LAETOR BELLICVS	*Marcus Laetorius Bellicus*
Q. IVLIVS. SELORVS	*Quintus Iulius Selorus*
L EQVITIVS FELIX	*Lucius Equitius Felix*
M. VALERIVS FELIX	*Marcus Valerius Felix*
C MVM LICINIA	*Caius Mummius Licinianus*
C IVLIVS FRONTO	*Caius Iulius Fronto*
C. IVL. AFRICANVS	*Caius Iulius Africanus*
C. IVL. GERMANVS	*Caius Iulius Germanus*
C. IVL. MONIMV	*Caius Iulius Monimus.*

Cette inscription, que je considère comme un monument unique et du plus haut intérêt, pourrait, si l'on s'attachait à en faire ressortir toutes les conséquences, fournir à elle seule la matière d'un long mémoire. Borné que je suis et par l'espace et par le temps, je me contenterai d'ajouter quelques notes à la traduction que je viens d'en donner.

OPTIONES.—Ce mot signifie proprement *lieutenants*. Il y en avait, dans les légions, de plu-

sieurs degrés. Quand leur nom n'est, comme ici, accompagné d'aucun déterminatif, il doit se traduire par *lieutenants de centurion*[1]. Il en est de même du nom français correspondant, lequel, dans le même cas, désigne l'officier chargé de suppléer le capitaine. Une autre analogie entre ces deux mots, c'est qu'il y avait des *optiones*, dont le grade principal n'existait pas; soit qu'il fût tombé en désuétude, soit qu'il n'eût jamais été créé. Ainsi, tandis qu'on rencontre des *optiones arcarii*, et des *optiones valetudinarii*, on ne trouve pas d'*arcarius* ni de *valetudinarius*; de même, pour un grade beaucoup plus élevé, il est vrai, dans notre ancienne organisation militaire, il y avait des *lieutenants généraux* et pas de *généraux*.

SCHOLAM SVAM, leur *schola*. — On appelait ainsi les lieux de réunion des colléges, des corporations[2]. Les officiers et sous-officiers, et même les soldats des différentes armes, formaient entre eux, dans les légions, de véritables confréries, qui, elles aussi, avaient, dans les *castra stativa*, de ces lieux de réunion. Outre notre monument, qui est une preuve irrécusable de ce fait pour les *optiones*, on peut citer l'inscription de la *schola* des éclaireurs (*speculatores*)[3] des légions

[1] Voy. Kellermann, *Vigil. Roman Latercul.* p. 19.

[2] Voy. Grut., 169,6 et suiv.; Orelli, 4088 et suiv.

[3] Grut., 169,7. Les éclaireurs, dont le nom fait assez connaître les fonctions, étaient au nombre de dix par légion.

I Adjutrix et *II Adjutrix*, trouvée à Bude, et publiée par Gruter [1].

Notre monument était probablement le tribunal, le lieu où siégeait le président de la *schola* des *optiones* de la légion III Auguste.

EX LARGISSIMIS STIPENDIIS ET LIBERALITATIBVS QVAE IN EOS CONFERVNT. — Ces expressions, où l'on remarque une certaine effusion de reconnaissance, qui, d'après ce que l'on sait de l'avidité et des exigences des légions à l'époque impériale, ne devait pas leur être habituelle, prouvent qu'elles venaient d'être l'objet de grandes libéralités, et elles nous fournissent un moyen de déterminer avec quelque vraisemblance l'époque de l'érection de ce monument. Il y avait alors deux empereurs. Marc-Aurèle eut pour collègue, de 161 à 169, Lucius Verus; de 177 à 180, son fils Commode; mais il n'augmenta pas, que nous sachions du moins, la solde des troupes. Sévère, à son avénement, leur accorda de nombreuses gratifications; mais il était alors seul empereur, et, plus tard, il se montra disposé à restreindre

[1] Cette inscription est datée du consulat de Modestus et de Probus (228 de notre ère); elle contient la mention de la dédicace du monument, par le légat propréteur *Flavius Ælianus*, cérémonie qui n'est pas rappelée dans la nôtre. On y voit de plus que le soin de faire construire cette *schola* fut confié au *Frumentaire* ou munitionnaire, et non au questeur. Après l'inscription vient la liste des vingt *spéculateurs* des deux légions.

ses libéralités plutôt qu'à les augmenter. Nous savons au contraire, qu'à la mort de ce prince, Caracalla distribua aux soldats, en peu de temps et avec une profusion jusqu'alors sans exemple, les immenses trésors amassés par son père. C'est alors, en 211 ou 212, que dut être érigé notre monument. Je ne puis disposer ni du temps[1], ni de l'espace nécessaire pour développer cette opinion, mais elle est confirmée par la comparaison des lettres de ce monument avec celles des numéros XXVIII et XXIX, qui sont tout à fait semblables.

AD SPEM SVAM CONFIRMANDAM, pour confirmer leur espérance, *pour s'assurer que leur espoir est fondé.* — Les *optiones* avaient appris, mais d'une manière non officielle, la libéralité dont ils venaient d'être l'objet, et ils envoient un d'entre eux, un *membre de leur collége*, **COLLEGAM**[2], pour s'assurer de la vérité de la nouvelle qu'on leur a annoncée.

ANVLARIVM, ANVLARIA. — Le sens général de la phrase prouve que ces mots doivent se traduire ici par *frais de voyage*. Les légions étaient levées dans toutes les parties de l'empire, c'est-à-dire, dans toutes les parties du monde connu; les vé-

[1] J'écris cette note, presque à la veille de mon départ pour l'Afrique, le 30 septembre 1850.

[2] Voy. Hermogen., *Digest.*, XXVII, 1, 41; Paul, *Ibid.* 42 et 46.

térans, lorsqu'ils recevaient leur congé, pouvaient avoir à faire, pour regagner leur pays natal, d'immenses voyages. On comprend dès lors l'utilité, la nécessité même de l'institution dont notre monument vient nous révéler l'existence. Un simple rapprochement suffira d'ailleurs pour justifier le sens nouveau donné par nous aux mots que nous avons rappelés en tête de cette note. Pline a consacré un long chapitre de son livre[1] à l'histoire des anneaux d'or. On y lit que les Romains, dans les premiers temps, ne portaient que des anneaux de fer; que l'usage des anneaux d'or était interdit aux sénateurs eux-mêmes, et que ceux-là seuls avaient le droit d'en porter, qui étaient chargés d'une mission en pays étranger. C'était l'insigne de leur dignité, l'Etat en faisait les frais, et on la leur remettait en même temps que leurs frais de voyage. Le rapprochement de ces deux idées a pu en amener un entre les deux mots destinés à les représenter. Des fonctions qui obligeaient à voyager donnant droit, en même temps, à un anneau et à des frais de route, on a pu confondre ces deux dernières idées, et exprimer la seconde par un mot dérivé de celui qui était destiné à rendre la première. On conçoit facilement que ce mot ait pu être ensuite employé dans des circonstances analogues.

[1] *Hist. nat.*, XXXIII, 1 (4).

C'est là, du reste, une simple conjecture, que j'émets sous toute réserve; quel qu'en soit le sort, qu'elle soit admise ou rejetée, il n'en restera pas moins démontré, par notre monument, qu'au commencement du IIIe siècle de notre ère, les *optiones*[1] de la légion III Auguste, prélevaient sur leur solde l'argent nécessaire pour payer à ceux d'entre eux qui recevaient leur congé une somme de six mille sesterces; c'était une véritable *caisse de retraite, établie au moyen de retenues opérées sur les traitements;* et l'on peut émettre, sans trop s'aventurer, l'opinion qu'une semblable institution n'était pas isolée, et qu'il devait en exister d'analogues pour les autres corps d'officiers, et même pour les simples soldats. C'est là assurément, pour les caisses de retraite, une assez belle antiquité, et peu d'institutions de nos jours peuvent se vanter de remonter aussi haut.

Les noms inscrits sur les deux pilastres sont ceux des officiers qui ont fait élever les monuments. La partie supérieure de ces pilastres étant brisée, quelques-uns de ces noms ont disparu. Cependant on peut encore compter les lignes : elles sont au nombre de soixante, nombre qui dépasse de cinq celui des centurions, et par con-

[1] Il est évident que par les vétérans dont il est ici question, il ne faut entendre que les *optiones* ayant obtenu l'*honesta missio;* les *optiones* ne pouvaient faire de semblables frais pour tous les vétérans de la légion.

séquent de leurs lieutenants dans les légions [1]. Mais les lignes indiquées par des hachures, sur la face intérieure du pilastre de gauche, ne sont peut-être pas en nombre exact, et il faut attendre, pour tirer de ce fait une conclusion quelconque, un estampage de cette partie du monument.

XXXIV.

Copie de M. Leclerc.	*Restitution proposée.*
TABVLAR	TABVLAR
VM PRINC	[I]VM PRINC
MM IMAG	[CV]M IMAG
DOMVS DI	DOMVS DI
VINAE R.	VINAE RE
VOVATVM	[N]OVATVM
.B VLPIO	[A]B VLPIO
.NTONIN.	[A]NTONIN[O]
ANCE.	A[R]C[ARII]
OPTIO.	OPTIO[NE]
COH PR.	COH PR[IM]
ET A DIV.	ET ADIV[TR]
DE SVOP	DE SVOP
TR . . VN	TR[IB]VN
M AVRELI	M AVRELI
VS AVRELI	VS AVRELI
ANVS PP	ANVS [DD]

Tabular||*ium Principalium*, || *cum imaginibus* || *Domus Di*||*vinæ, re*||*novatum* || *ab Ulpio* || *Antonino* || *arcarii* || *optione* || *cohortium primæ* || *et Adjutricis*, || *de suo positum* || *tribunus* || *Marcus Aureli*||*us Aureli*||*anus dedicavit.*

Le Tabularium des sous-officiers, avec les images de la famille impériale, a été restauré par Ulpius Antoninus, lieu-

[1] Voy. Végèce, II, 8

tenant de caissier des cohortes Première et Adjutrice, aux frais du tribun Marcus Aurelius Aurelianus, qui en a fait la dédicace.

Nous n'avons pas en français de mot pour traduire *tabularium;* les mots *greffe*, *dépôt d'archives* n'expriment pas tout à fait la même idée.

XXXV.

Sur des briques.

LEG III AVG

Legio III Augusta.

XXXVI.

Copie de M. Leclerc.

ORDOIS . . .	*Ordo*. . . . .
TOTIVSROCNIM	*totius*. . . . .
GEMINIVS FELIX	*Geminius Felix*
. . NIVS PACATIAN	*An*]*nius Pacatianus*
. . VLEIVS CRESCENS	*Ap*]*uleius Crescens*
. . ACN CAELESTIN	. . . . . *Cœlestinus*
. . VSSTVS FELIX	. . . . . *Felix*
AVREL PROBIAN	*Aurelius Probianus*
AVREL TIBERIN	*Aurelius Tiberinus*
SOSER PVANENTVS	. . . . .
IVLIVS IVLIANVS	*Iulius Iulianus*
IVLIVS EMERITVS	*Iulius Emeritus*
IVLIVS DONATIAN	*Iulius Donatianus*
IVLIVS FAVSTVS	*Iulius Faustus*
AVREL VICTOR	*Aurelius Victor*
AN.IVS FORTVNAT	*An*[*n*]*ius Fortunatus*
AVREL EVTICHIANVS	*Aurelius Eutychianus*
GABIN CAECILIAN	*Gabinius Cæcilianus*
IVLIVS ROGATIAN	*Iulius Rogatinus*
RIV	. . . .

XXXVII.

Copie de M. Leclerc.

IM. . . . . .
TAE. . . . . .
AI. . . . . .
DIV. . . . . .
DIVIN. . . . . .
DIVI. . . . . .
PO. . . . . .

XXXVIII.

Copie de M. Leclerc.

IVLIVS. POMPILIVS. A. FIL. CORNELIA PISO. T. VI...
... ENICIANVS. X. VIR. STILITIBVS. IVDICANDIS TRI.
ITEM. XV. APOLLINARIS. QVAESTOR. VRB. AD LEC...
CANDIDATVS AVGVSTORVM. LEG. LEG. XIII. . . . .
PRAEPOSITVS. LEGIONIBVS. I ITALICAE. ET. III.....
AVXILIORVM. DATO. IVRE. GLADII. LEG. AVGVS I...
CONSVL ꝺ DESIGN. . . . . .

XXXIX.

D. FONTEIO FRONTINIANO
L. STERTINIO RVFINO
LEGATO AVGVSTORVM
PR PR COS DESIGNATO
SEX TERENTIVS SATVRNI
NVS LEG III AVGVST

Decimo Fonteio Frontiniano Lucio Stertinio Rufino legato augustorum pro prætore, consuli designato, Sextus Terentius Saturninus [centurio] legionis III Augustæ.

A Decimus Fonteius Frontinianus Lucius Stertinius Rufinus, lieutenant des empereurs, propréteur, consul désigné, Sextus Terentius Saturninus, [centurion] de la légion III Auguste.

Peyssonnel avait aussi copié cette inscription. Voici comment elle est imprimée dans ses *Lettres*, t. I, p. 352, et dans le *Voyage de Schaw*, t. I, p. 147. On verra par cet exemple quelle confiance on peut avoir dans l'exactitude des textes rapportés par ces deux voyageurs.

D. FONTEIO FRONTEVIANO
STERNIO RVFINO
LEGATO AVGVSTORVM
PR PR COS DESIGNATO
SEX TERENTIVS SATVR
NINVS LEG
AVGVSTVS

Le personnage en l'honneur duquel a été gravée cette inscription, avait six noms, savoir : deux prénoms, *Decimus* et *Lucius;* deux noms de famille, *Fonteius* et *Stertinius*, et deux surnoms, *Frontinianus* et *Rufinus*. Orelli a réuni, dans son Recueil, n. 2759 et suiv., des exemples de *polyonymie* plus extraordinaires encore.

A la dernière ligne, qui est plus courte que les

autres, je pense, le signe du centurionat, qui se trouvait sans doute avant les mots LEG III, a pu facilement échapper à M. De la Mare.

XL.

M ☿ V A. . . . .
MAXIMIANO
LEG. AVG. PR. PR
LEG III AVG CoS
PRAESIDI
RARISSIMO
REFRIVS MA
XIMVS ☤ LEG
III AVG STRA
TOR EIVS

Marco [*Aurelio*] *Maximiano, legato Augusti pro prætore, legionis III Augustæ, consuli, præsidi rarissimo, Refrius? Maximus centurio legionis III Augustæ, strator ejus.*

A Marcus Aurelius Maximianus, légat impérial de la légion III Auguste, propréteur, consul, *præses* d'un très-rare mérite, Refrius Maximus, centurion de la légion III Auguste, son écuyer.

L'ordre des mots est interverti dans les lignes 3 et 4; régulièrement, il faudrait:

LEG. AVG. LEG. III
AVG. PR PR. CoS

Nous retrouverons dans le n° XLII, le nom de M Aurelius Maximianus.

XLI.

P I V L I V N I A
N O M A R T I A L I A
N O L E G A V G P R
P R C V C o S P R A E
S I D I I V S T I S S I M o
E T B E N I G N I S S I
M o C C A L V E N T I V S
I A N V A R I V S
L E G III A V G[1]

Publio Julio Juniano Martialiano legato Augusti pro prætore, clarissimo viro, Consuli, præsidi justissimo et benignissimo, Caius Calventius, Januarius, centurio legionis III Augustæ.

[1] Schaw a donné ainsi cette inscription, t. I, p. 149 :

PROCO . . . . .
. . . ISSIMO
BENIGNISSIMO
CAES . . .
IANVARIVS
LEG III AVG.

Elle est ainsi conçue, dans les lettres de Peyssonnel, t. I, p. 352 :

PROC SPRAT
SILVIVS . . . . . SSIMO
FF . . . . BENIGNISSIMO
CAES VENTVS
LEG III AVG.

A Publius Julius Junianus Martialianus, lieutenant de l'empereur, propréteur, homme clarissime, consul, *præses* très-juste et très-bon, Marcus Calventius Januarius, centurion de la légion III Auguste.

Notre confrère, M. Alfred Maury, a publié en 1846 [1], une inscription copiée par lui à Constantine et qui concerne le même personnage. La légion III Auguste y porte les surnoms de *Severiana Alexandrina*, ce qui prouve que ce monument a été érigé sous le règne d'Alexandre Sévère; c'est donc aussi à cette époque qu'il faut rapporter celui-ci.

XLII.

Copie de M. Leclerc.

IOVI DEPVLSO
RIGENIO LOCI
MAVRELIVS
MAXIMIANVS
LEG AVG LEG
III AVG PR PR
CONSVLET
VLPIA ARISTONICE

Iovi depulso||ri, genio loci, || *Marcus Aurelius* || *Maximianus* || *legatus Augusti legionis* || *III Augustæ, pro prætore,* || *consul, et* || *Ulpia Aristonice.*

[1] *Revue de Philologie*, t. II, p. 197.

A Jupiter tutélaire et au génie de ce lieu, Marcus Aurelius Maximianus, légat impérial de la légion III Auguste, propréteur, consul, et Ulpia Aristonice.

XLIII.

Copie de M. Leclerc.

MONITV APOLLINIS
P METILIVS SECVNDVS
LEG AVG PR PR

Monitu Apollinis, Publius Metilius secundus, legatus Augusti pro prætore.

Conformément à l'avertissement d'Apollon, Publius Metilius Secundus, légat impérial, propréteur.

Une inscription, lue à Tunis par Schaw, et souvent réimprimée depuis, nous apprend à quelle époque P. Metilius Secundus était *légat impérial,* dans l'Afrique septentrionale, et elle nous fait connaître, par conséquent, la date approximative de notre monument. C'est une inscription milliaire, par laquelle on voit que la route de Carthage à Theveste fut pavée, la VII^e^ année du règne d'Hadrien, 124 de notre ère, par la légion III Auguste, le personnage dont il s'agit étant *légat impérial et propréteur.*

XLIV.

Copie de M. Boissonnet.

DEO. SOL. IN
VICTO. MI
T H R A E
M. AVREL
M. F. SERGI
A. CARNV
NTO. SABI
NVS. PRAE
FECTV. LEG
III. AVG. P. V.
MAXIMINI
NAE V. S. L. M

Deo soli in||victo Mithræ || Marcus Aurelius || Marci filius Sergi||a (tribu, domo) Carnu||nto, Sabi||nus, præfectus legionis III Augustæ Piæ Vindicis || Maximini||anæ. Votum solvit libens merito.

Au dieu Soleil invincible Mithra, Marcus Aurelius Sabinus, fils de Marcus Aurelius, de la tribu Sergia, né à Carnuntum, préfet de la légion III Auguste Pia Vindex Maximiniana. Il a acquitté ce vœu volontairement, et pour des motifs réels.

Les deux dernières lignes sont à peine lisibles sur le monument; elles semblent avoir été effacées à dessein.

Cette inscription a déjà été publiée par M. Le-

tronne, qui en a tiré des conclusions intéressantes, pour l'histoire de l'Afrique septentrionale sous la domination des Romains[1].

Nous avons vu, dans les inscriptions qui précèdent, plusieurs *légats* de la légion III Auguste; M. Aurelius Sabinus est le premier *préfet* de cette légion que nous rencontrions. Il y avait, entre ces deux grades, à peu près la même différence qui existe chez nous, entre le grade de colonel et celui de général. Le préfet ne commandait que la légion, dont il était le chef immédiat; le légat commandait en outre les corps auxiliaires et les corps spéciaux destinés à opérer avec elle. Quelquefois, il était aussi gouverneur de la province où stationnait la légion, et alors, au titre de son grade, il joignait celui de Propréteur (*pro prætore*). C'était le cas le plus ordinaire, dans les provinces où, comme en Afrique, il n'y avait qu'une seule légion.

XLV.

Dessin de M. De la Mare.

IS ORDIEM
LAMBAE S

XLVI.

Dessin de M. De la Mare.

OB HONOREM AEDILITA...
AB ARTE OR. ET. AGIL. AEDIL. B...

[1] *Deux inscriptions votives au dieu Soleil Mithra*, etc., extr. du *Journal des Savants*, octobre et décembre 1847.

XLVII.

Dessin de M. De la Mare.

S &
H E R C V . . .
. . . OS. EX OPTI . . .
. . . T A L I T E M . . .

XLVIII.

Dessin de M. De la Mare.

. . . . V E S S A . . .
. . . I T C A V N . . .
. . . PRCOS DE . . .
. . . NINO ET PRIS . . .

XLIX.

Copie de M. Boissonnet.

D M S
C. A N T O N I V S
M A T E R N V S
D O M O C L V N I A
L E G III A V G
H I C S I T V S E S T

Diis Manibus sacrum. || *Caius Antonius* || *Maternus*, || *domo Clunia*, || [*centurio*] *legionis III Augustæ*, || *hic situs est.*

Consacré aux Dieux Mânes. Caius Antonius Maternus, né à Clunia [centurion] de la légion III Auguste, repose ici.

La cinquième ligne est plus courte et moins remplie que les autres; très-probablement, M. Boissonnet aura omis par mégarde, le signe du centurionat, qui devait se trouver au commencement de cette ligne.

Clunia, aujourd'hui *Corugna del Conde,* dans l'ancienne Tarraconaise, est célèbre à plus d'un titre dans l'histoire Romaine : le proconsul Metellus Nepos y fut défait en 55 avant Jésus-Christ, par les Vaccéens[1], et, plus tard Galba y fut proclamé empereur[2]. Notre inscription paraît être le premier monument épigraphique où elle soit mentionnée; elle pourra donc, à ce titre, occuper un rang assez honorable, dans la classe des *monumenta geographica,* à côté du N° 956 d'Orelli, où il est question du *conventus cluniensis*, dont cette ville était le chef-lieu.

XLIX BIS.

Copie de M. Boissonnet.

LEG I ADITVS LEG $\overline{XX}$ VV.
LEG $\overline{XI}$ CILEG II AL
COL $\overline{III}$ BRA VIX AN LXII
IX $\overline{II}$ VIIIICCMTVCCIVS
RBT SELATVCCIVS

C'est évidemment un fragment de l'épitaphe

[1] Dion Cass., xxxix, 54.
[2] Sueton., *Galba,* 8, 9 et 10.

d'un vétéran, qui avait servi successivement dans les différents corps dont les trois premières lignes contiennent l'énumération. Ces lignes peuvent se restituer ainsi :

LEG. Ī. ADIVT. V. ʃ. LEG. X̄X̄. V. V
LEG. X̄Ī. CL. LEG. I. ITAL
COH. Ī̄Ī̄Ī̄. BRA. VIX. AN. LXII

... *legionis I Adjutricis Victricis, centurio legionis XX Valentis Victricis,* || *legionis XI Claudiæ, legionis I Italicæ,* || *Cohortis III Bracarum. Vixit annis LXII...*

La lecture des deux dernières lignes est trop incertaine, pour qu'il soit possible d'en essayer la restitution.

L.

Copie de M. de Châteaubriand.

D M
COCIANVS CAE
CILIANVS MIL EXN
TVS LEG Ī̄Ī̄Ī̄ AVG VIXIAN
NIS XXII HIC SITVS EST

Diis Manibus || *Cocianus Cæ*||*cilianus Miles...* || ... *Legionis III Augustæ vixit an*||*nis XXII. Hic situs est.*

LI.

Peyssonnel, I, 353.

D M S
FLAVIA IN
GENVA VIXIT
ANNIS XVI
TEL. SVCCESSVS
SORORI PIISSI
MAE FECIT

Diis Manibus sacrum. || *Flavia In*||*genua. Vixit* || *annis XVI.* || *Titus Flavius Successus* || *sorori piissi*||*mæ fecit.*

LII.

Copie de M. de Châteaubriand.

D M S
VALERIA
ISTERCVLA
V. A. LXXII FE
SECVNDVS
C. D. E.

Diis Manibus sacrum. || *Valeria* || *Istercula.* || *Vixit annis LXXII. Flavius* || *Secundus* || *conjugi dulcissimæ fecit.*

LIII.

Copie de M. de Châteaubriand.

D M S
VL. MAT. VIX
ANNIS XXXX
LOHIVS MAX
CONIVG. FEC

Diis Manibus sacrum. || *Vlpia Matidia, Vixit* || *annis XXXX.* || *Lohius* (?) *Maximus* || *conjugi fecit.*

LIV.

A M I C I E I V S
EROG. FABO FELICI

LV.

. . . NIS. OB. .
. . . IVSPRI. . .
. . . SCVMI. . .
. . . CA FILIIS. . .

LVI.

. . . IOLLENTIA. .
. . . LG III AVG. . .
. . . IEG XIII GEM. . .

Mercanda.

LVII.

Copie de M. Boissonnet.

RESPVBLICA VER. . . .
DEDICA. . . .
MAELIO MACRO SATVRN....

Cette inscription, qui est gravée sur la frise d'une porte triomphale, avait déjà été copiée par Peyssonnel[1].

En rapprochant la première ligne de la neuvième du N° 60, on peut proposer la restitution suivante :

RESPVBLICA. VER[ECVNDENSIVM
DEDICA[NTE
M. AELIO. MACRO. SATVRN[INO LEG. AVG. PR. PR(?)

Qu'était-ce que cette république de *Verecunda?* C'est là un problème dont l'état de nos connaissances sur Lambèse et ses environs me permet, je crois de soupçonner la solution, mais d'une manière trop peu certaine encore pour que j'ose me hasarder à la faire connaître.

[1] Lettres, t. I, p. 351.

LVIII.

Copie de M. Boissonnet.

OAVGI
PMTRBPOT XXVI DIVO VERO
ART MAX FRATRI AVG
IO PRONEP DIVI NERVAE NP
VS LEG AVG PR PR PATRON DEDICAVIT DDPP

Cette inscription, qui se lit sur le même arc de triomphe que la précédente, mais du côté opposé, avait été vue aussi par Peyssonnel, qui n'avait pu la déchiffrer. Il serait facile de la restituer; mais ce serait un travail inutile; tout incomplète qu'elle est, elle nous apprend que cet arc de triomphe avait été élevé la XXVI[e] année du règne de Marc-Aurèle (172 de notre ère), en l'honneur de ce prince et de son frère Vérus, mort depuis trois ans déjà. La dédicace en avait été faite par le légat impérial, en vertu d'un *décret des décurions*, et aux frais de la ville.

LIX.

Copie de M. Boissonnet.

IVLIAE DOMNAE AVG
MATRI IMP CAES MAVRE
LI ANTONINI PII FELICIS
AVG BRIT MAXIMI PATRIS PA
TRIAE ET CASTRORVM ET SE
NATVS ET PATRIAE
DD PP

Juliæ Domnæ Augustæ, || *Matri imperatoris Cæsaris Marci Aure*||*lii Antonini Pii Felicis* || *Augusti Britannici maximi, patris pa*||*triæ et castrorum, et se*||*natus et patriæ*, || *decurionum decreto, publica pecunia.*

A Julia Domna Auguste, mère de l'empereur César Marc-Aurèle Antonin, Pieux, Heureux, Britannique très-grand, père de la patrie, et des camps, et du sénat et de la patrie, par décret des décurions, aux frais du trésor public.

LX.

Copie de M. Boissonet.

IMP CAES M ANTO
NIO GORDIANO INVI
PIO FELICI AVG PON
TIFICI MAX TRIB POT
III IMP III PP COS PROCOS
DIVI GORDIANI NE
POTI ET DIVI GOR
DIANI SORORIS FILIO
RESPVB VERECVNDENS
DEVOTA NVMINI
MAIESTATI EIVS

Imperatori Cæsari Marco Anto||*nio Gordiano invicto* || *Pio Felici Augusto, pon*||*tifici maximo, tribunicia potestate* || *III, imperatori III, patri patriæ, consuli, proconsuli,* || *divi Gordiani ne*||*poti et divi Gordiani sororis filio* || *respublica Verecundensium* || *devota numini* || *Majestati* [*que*]*ejus.*

A l'empereur César Marcus Antonius Gordien, Invincible, Pieux. Heureux, Auguste, souverain pontife, revêtu pour la troisième fois de la puissance tribunicienne, proclamé trois fois *imperator*, père de la patrie, consul, proconsul, petit-fils du divin Gordien, et fils de la sœur du divin Gordien, la république des Vérécundiens, dévouée à sa divinité et à sa majesté.

Cette inscription est de l'an 240 de notre ère, troisième du règne de Gordien III. On n'était pas d'accord sur la naissance de ce prince; les uns le faisaient fils de Gordien II, les autres fils de *Metia Faustina* sa sœur[1]. Notre monument érigé en Afrique, près de Lambèse, capitale militaire de cette province, tranche désormais la question.

Le titre IMP. III, qui se lit après l'indication des consulats, est remarquable; aucun autre monument ne donne à Gordien III ni ce titre, ni même celui de IMP. II.

LXI.

Copie communiquée à M. De la Mare.

. . . O. . . .
PROPAGATORI
CONSERVATORI
ET GENIO FONTIS
EXCEPTORIVM
QVOD EFICILIVS
FELIX. V. E. PATER
EXTRVXIT
FEICILIVS S ♀
DVS FILIVS
V. S. L. A

[1] Voy. Eckhel, *Doctrin. num.* VII, p. 300 et 309.

[*Jovi*] *Propagatori* || *conservatori* || *et genio fontis* || *exceptorium,* || *quod Feicilius* (*?*) || *Felix* [*vo*]*verat pater,* || *extruxit Feicilius Secun*||*dus filius. Votum solvit libenti animo.*

En l'honneur de [Jupiter] propagateur, conservateur, et du génie de cette fontaine, Feicilius Secundus a fait construire ce réservoir, que Feicilius Félix, son père, avait voué. Il a acquitté volontairement ce vœu.

Batna, NOUVEAU CAMP.

LXII.

Copie de M. de Châteaubriand.

DEO SOLIN
VICTO MI
THRAE
M. AVREL
M. F. SERGI
A CARNV
NTO SABI
NVS PRAE
FECIT LEG
III AVG P. V.
MEMNIVIT Ꝺ

Deo soli in||*victo Mi*||*thræ* || *Marcus Aurelius* || *Marci filius Sergi*||*as Carnu*||*nto Sabi*||*nus præ*|| *fectus iterum* (*?*) *legionis* || *III Augustæ Piæ Vindicis.* || *Memnivit.*

M. de Chateaubriand, de qui M. De la Mare a reçu cette inscription, dit l'avoir copiée près de

Batna. Sur une seconde copie, prise par une autre personne, et qui est presque identique avec celle-ci, l'indication du lieu où elle a été trouvée et des dimensions de la pierre qui la porte, est ainsi conçue : « à 2000 mètres du camp, dans « les ruines d'une petite construction, hauteur « 1 mètre, largeur 0^{m},60. » C'est donc par suite d'une confusion que, dans un mémoire souvent cité par nous[1], M. Letronne a, d'après M. Texier, attribué ce monument à Sétif. Voyez plus haut le N° XLIV, consacré par le même personnage à la même divinité.

LXIII.

IMPP DD N.
AVG VALERIO DIO
CLETIANO ET M
AVRELIO VALERI
O MAXIMIAN
O AVGG NN
NVMEII .
ANO III
PE AVG

Imperatoribus dominis nostris || *Augusto Valerio Dio*||*cletiano et Marco* || *Aurelio Valeri*||*o Maximinian*||*o, Augustis nostris* || ....

[1] *Deux inscriptions votives au dieu Soleil Mithra*, etc., p. 23 et suiv. du tirage à part.

LXIV.

QVAE FV. . . . . RITAE
VITAE TESTIMONIA NVNC DECLA
RAMVR HAC ORIBTVRA POSTRE
MA. IHAEC SVNT ENIIIMONTIS
SOLACIA VBI CONTINET. R. . OM
NIS. VEL GENERIS AETERNA MEMO
RIA. ENNIA HIC SITA EST FRVCTV
OSAKARISSIMA CONIVNX. CER
TAE PVDICITIAE BONOQVE OBSE
QVIO LAVDANDA MATRONA.
XV ANNO MERIT. . MEN. ACCE
PIT. IN OVO AMPLIVS QVAM XIII
VIVERE NOᴺ POTVIT QVAE NON
VT MERVIT ITA MORTIS SORTEM
RETVLIT. CA. . . NIBVS DETI
XA IACVIT PER TEMPORAMV
TA. VT EIVS SPIRITVS. VI
EXTORQVERETVR QVAM
NATVRAE REDDERETVR.
CVIVS. ADMISSI. VEL MA
NES. VELDI CAELESTES. E
RVNT. SCELERIS VINDICES
AELIVS. HAEC POSVIT PROCV
LINVS. IPSE. MARITVS. LEGIO
NIS. TANTAE. III AVGVSTAE
TRIBVNVS

Quæ ju[erint raptæ (?) ma]ritæ vitæ testimonia nunc declaramu[s] hac [scr]iptura postrema; hæc sunt En[niæ] mo[r]tis solacia, ubi continetur [n]om[i]nis vel generis æterna memoria. Ennia hic sita est Fructuosa karissima conjunx,

certæ pudicitiæ bonoque obsequio laudanda matrona. XV anno[rum] m[a]rit[ale o]men accepit, in quo amplius quam XIII vivere non potuit; quæ non ut meruit ita mortis sortem retulit; ca[rmi]nibus defixa jacuit per tempora mu[l]ta, ut ejus spiritus vi extorqueretur quam naturæ redderetur. Cujus admissi vel manes vel Dî cælestes erunt sceleris vindices. Ælius hæc posuit Proculinus ipse maritus, legionis tantæ $\overline{III}$ *Augustæ tribunus.*

Nous déclarons maintenant, dans ce dernier écrit, quels furent les témoignages de la vie de l'épouse qui nous a été ravie, tristes consolations de la mort d'Ennia, où se trouve contenu l'éternel souvenir de son nom et de sa race. — Ici repose Ennia Fructuosa, épouse très-chérie, matrone d'une vertu certaine, et que l'on doit louer pour la douceur de son caractère. Elle avait reçu un présage conjugal de quinze années, dans lequel elle n'a pu en vivre plus de treize ; elle n'a pas obtenu du sort la mort qu'elle méritait : retenue pendant longtemps sur son lit par des paroles magiques, la vie lui a été arrachée violemment plutôt qu'elle n'a été rendue à la nature. Ce crime, ou les Mânes ou les dieux du ciel le vengeront. Ælius Proculinus, tribun de cette grande légion III Auguste, son mari, lui a élevé lui-même ce tombeau.

LXV.

D M S
M AEMILIO
FRIMO
CORNELIA
DONATA
MARITO

Diis Manibus sacrum. || *Marco Æmilio* || *Primo*, || *Cornelia* || *Donata* || *marito.*

LXVI.

D M S
AEMILIAE
SATVRNINE
CORNELIA
DONATA
. . . . AE VIXIT
. . . . XXIII

Diis Manibus sacrum. || *Æmiliæ* || *Saturninæ*, || *Cornelia* || *Donata* || [*fili*]æ. *Vixit* || [*annis*] *XXIII.*

LXVII.

. . . M S
. . AVRELIVS
. . OMANVS
MF TRIB
MIL. LEG III AV
VIXIT ANN
XXXVIII MEN
II. AELIA FIL
ONICE VX
OR ET HERES
MARITO PI
ISSIMO V
NA CVM F
ILIS FECE
RVNT

[*Diis*] *Manibus sacrum.* || *M*] *Aurelius* || *R*]*oma-*

nus, Marci filius, tribunus || *militum legionis III Augustæ;* || *vixit annis* || *XXXVIII, menses* || *II. Ælia Fil*||*onice, ux*||*or et heres,* || *marito pi*||*issimo u*||*na cum f*||*iliis fece*||*runt.*

Consacré aux Dieux Mânes. A [Marcus] Aurelius Romanus, fils de Marcus, tribun des soldats de la légion III Auguste, Il vécut 38 ans et 2 mois. Ælia Filonice, son épouse et son héritière lui a élevé ce tombeau conjointement avec ses fils.

LXVIII.

RELIVS
ILIVS 7 IEG FID
EITC SITVS E
T FIL EX DEC
EQ SING IMP
VIX ANNIS XLV
HEREDES EIVS
\ELIVS AMANDV
·TAVRELIVS GEN
TILIS > LEG EIVS
DEM FACERE
CVRAVERVNT
EX S-S II MII
N

..... *Au*]*relius* || *Ic*]*ilius* (?) *centurio legionis* [*III Augustæ*] || *hic situs est, Titi filius ex decurione* || *equitum singularium imperatoris;* || *vixit annis XLV.* || *Heredes ejus* || *Ælius Amandus* || *et Aurelius Gen*||*tilis centuriones legionis ejus*||*dem facere* || *curaverunt,* || *ex sestertium duobus millibus* || *nummum.*

. . . . . Aurelius [Ic]ilius (?), centurion de la légion III Auguste, fils de Titus Aurelius, ancien décurion des cavaliers *singulares* de l'empereur, repose ici ; il vécut XLV ans. Ses héritiers, Ælius Amandus et Aurelius Gentilis, centurions dans la même légion, lui ont fait élever ce monument, qui a coûté deux mille sesterces.

Les cavaliers *singulares* étaient une sorte de garde impériale à cheval.

LXIX.

Copie de M. de Châteaubriand.

D M S
C. CAECILIO
FELICI VI
VIXIT AN
NIS LXV
AEMILIA
IANVARIA
CONIVX FE
CIT

Diis Manibus Sacrum: || *Caio Cæcilio* || *Felici ; V*] *eterano*. || *Vixit an*||*nis LXV*. || *Æmilia* || *Ianuaria* || *Conjux fe*||*cit*.

Consacré aux Dieux mânes. A Caius Cæcilius Félix, vétéran. Il vécut 45 ans. Æmilia Januaria, son épouse, a fait élever ce monument.

LXX.

D M
M CORNELI
VS FELIX PIVS
VIXIT ANNIS
LVIII H. S. E
Q. IVLIVS ROGA
TIANVS SIGFT
CORNELIA MAR
CIANA PATRI
PIISSIMO
FECER

Diis Manibus. || *Marcus Corneli*||*us Felix, pius* || *Vixit annis* || *LVIII. Hic situs est.* || *Quintus Iulius Roga*||*tianus Signifer et* || *Cornelia Mar*||*ciana Patri* || *piissimo fecerunt.*

Aux Dieux Mânes. Marcus Cornelius Felix. Il a vécu pieusement 58 ans; il repose ici. Quintus Julius Rogatianus, enseigne, et Cornelia Marciana, ont fait élever ce monument à leur père très-pieux.

LXXI.

Copie de M. de Châteaubriand.

D M S
C. DAMA Ⅎ
VIXIT. AN
LXXX. NOVEL
LVS PATRI
POSVITⅎ

Diis Manibus sacrum. || *Caius Dama.* || *Vixit annis* || *LXXX. Novel*||*lus Patri* || *posuit.*

LXXII.

Diis Manibus. || *Caius Dento*||*nius Ad*||*jutor. Vixit* || *annis LXX.* || *Tuccia Victor*||*ia Conjugi* || *rarissi* || *mo fecit.*

Cette inscription et la suivante sont gravées sur le même monument

LXXIII.

Diis Manibus. || *Tuccia* || *Posia. Vi*||*xit annis XXX* || *Tuccia V*||*ictoria f*||*iliæ ra*||*rissim*||*æ fecit.*

LXXIV.

Dessin envoyé par M. le colonel Carbuccia.

D M S

T. FLAVIO MAXIMO PRAE. LEG. III AVG. HEREDES IVLI SE
CVNDI QVONDAM S LEG. S.S. CVI IDEM MAXIMVS TESTAMEN
SVO MONIMENTVM SIBI EX SS XII NVMMVM FACIENDVM DELEGAVERAT

Diis Manibus sacrum. || *Tito Flavio Maximo, præfecto legionis III Augustæ, heredes Julii Se*||*cundi, quondam centurionis legionis supra scriptæ, cui idem Maximus testamento* || *suo monimentum sibi ex sestertium XII nummum faciendum delegaverat.*

Consacré aux Dieux Mânes. A Titus Flavius Maximus, préfet de la légion III Auguste, les héritiers de Julius Secundus, en son vivant centurion dans la légion susdite, auquel le même Maximus avait, par son testament, imposé l'obligation de lui élever un tombeau du prix de douze mille sesterces.

Cette inscription est encore aujourd'hui en place; elle est gravée sur un tombeau qui a été restauré en 1849 par les soins de M. le colonel Carbuccia, et sur lequel j'ai publié une courte notice dans la *Revue Archéologique* (numéro du 15 juin 1850). Cette notice est accompagnée d'une planche représentant le monument. Nous y renvoyons le lecteur.

LXXV.

D M S
FLAVIAE SEC
VNDAE VI. . .
AN. C. CALPVRNI
VS FIL. PIISSIM
E. FEC

Diis Manibus sacrum. || *Flaviæ Sec* || *undæ vixit annis II : Caius Calpurni*||*us filiæ piissim*||*æ fecit.*

A la cinquième ligne, je lis A. II, au lieu de AN. — Voyez le numéro suivant.

LXXVI.

I V. . . . S P. .
A T A E. I X I T. .
X X X C A L P V
R N I V S M
R I T V S P I V S F

Fla]*v*[*iæ*] *sp*[*er* || *atæ.* [*V*]*ixit* [*annis* || *XXX* [*Caius*] *Calpu* || *rnius m*[*a* || *ritus pius fecit.*

Si ce monument était isolé, on pourrait voir dans les deux premières lettres de la ligne 1, le commencement du mot IVLIAE. Mais il a été trouvé dans le voisinage du précédent; le Calpurnius qui a élevé l'un à la mémoire de sa fille, est évidemment le même que le Calpurnius qui a consacré l'autre à son épouse. On est donc conduit natu-

rellement à voir dans celle-ci, la mère de *Flavia Secunda*, et à lui donner le même nom de famille. Voyez le n° LXXII.

LXXVII.

D M S A C
Q. IVLI VICORI
V I X A N̄ C
I V L I
PVDENS VIGO
CAESIANVS
FACIENDA
CVRAVERVNT

Diis Manibus sacrum. || *Quinto Juli*[*o*] *Vigori.* || *vixit annis* C̄. || *Iulii*, || *Pudens*, *Vigo*[*r*, || *Cæsianus* || *facienda* || *curaverunt.*

Consacré aux Dieux Mânes. A Quintus Julius Vigor. Il vécut cent ans. Julius Pudens, Julius Vigor, Julius Cæsianus, ont fait élever ce monument.

C'est, comme on voit, l'inscription d'un tombeau élevé à un père, mort centenaire, par ses fils, dont on s'est contenté d'énoncer le nom de famille, au nominatif pluriel, en le faisant suivre de leurs trois surnoms. On trouve, dans les inscriptions romaines, de nombreux exemples de cet usage.

La formule finale FACIENDA CVRAVERVNT, pour FACIENDUM CVRAVERVNT est remarquable; c'est la première fois que je la rencontre.

LXXVIII.

Copie de M. de Châteaubriand.

D M S
C. IVRI
VA VIC
HIRVA
XC VII
H S E

M. De la Mare a reçu de ce monument une autre copie, dans laquelle les lignes 3 et 5 sont ainsi conçues :

VA . VL. C
FLER. V. A

LXXIX.

Copie de M. Boissonnet.

D M S
VICTOR
FIDELISSIM
VIX. AN XL
IVL RHOD
NVS AMIL
MERENTE
H S E

Diis Manibus sacrum. || *Victor Fidelissimus vixit annis XL.* || *Iulius Rhod*[*i*]*nus ami*[*co* || *merent*[*i* || *Hic situs est.*

M. De la Mare a reçu de cette inscription, deux autres copies beaucoup moins complètes que celle

que j'ai reproduite, ce qui prouve que ce monument est difficile à déchiffrer, et justifie, jusqu'à un certain point, mes restitutions. Dans l'une de ces copies, celle de M. de Chateaubriant, on lit à l'avant dernière ligne, MERENTI, et à la ligne précédente, AMI; dans l'autre, ce dernier mot est réduit aux deux lettres AM.

MARS 1860.

LE COSMOGRAPHE ARABE

SCHEMS'-ED-DIN MOHAMMED DIMASQUI,

ET SES CONNAISSANCES GÉOGRAPHIQUES.

Le développement des connaissances géographiques a pris son essor au même temps où commence la littérature en général chez les Arabes, c'est-à-dire depuis la fin du IIe siècle de l'hégire (VIIIe siècle de J.-C.). C'était le temps où, de glorieuses conquêtes élargissant l'horizon scientifique que les Arabes avaient reçu en héritage des Grecs, commençaient des rapports commerciaux avec les peuples les plus éloignés de la partie connue de la terre, avec la Chine et les îles des archipels de l'océan Indien. L'excellent ouvrage de M. Reinaud, l'*Introduction générale à la Géographie d'Aboulféda*, nous donne un aperçu complet de toute la littérature géographique chez les peuples islamitiques depuis ses commencements jusqu'au temps où, après la découverte de Chr. Colomb et la régénération de la science, l'occident dépassa l'orient marchant peu à peu vers sa décadence. Nous nous abstiendrons de répéter des faits connus, jugeant plus convenable d'initier les lecteurs des *Annales* aux études d'un auteur arabe,

que les savants jusqu'à présent n'ont pas suffisamment mis à contribution. Nous devons à *Schems'-ed-din Mohammed* de Damas la cosmographie intitulée: « l'Élu du temps, qui traite des merveilles de la terre et de la mer. » Le temps où vivait cet auteur a été l'objet de suppositions erronées; quelques-uns, entre autres M. Fraelm, qui avait l'intention de publier cet ouvrage, l'attribuaient au XVI^e^ siècle de J.-C.; c'est pourquoi nous donnerons ici d'abord une notice sur sa vie. Hajji-Chalfa, en faisant mention de l'œuvre dont nous avons donné le titre, en cite, selon sa coutume, le commencement, et nous fait connaître le nom complet de l'auteur : *Schems'-ed-din Abou-Abdallah Mohammed Ibn-Abi-Thaleb-el-Ansari;* il était Sofi et Imâm de la ville de *Rabouè*, située aux environs de Damas. Malheureusement l'année de sa mort a été omise, et de cette manière nous serions toujours dans la même incertitude, si M. Reinaud n'en eût fixé la date d'après la chronique de Hassan, fils d'Omar, à l'an 727 de l'hégire (1327 de J.-C.). Cette époque semble la seule vraie, suivant plusieurs notices que nous avons trouvées dans l'œuvre même : l'auteur ne peut en aucune manière appartenir au XVI^e^ siècle, puisque la description de la célèbre église Aya Sofia (Sainte-Sophie) « qu'il nomme ál-kenisa » (c'est-à-dire l'église), se termine par cette prière : « Que Dieu par sa grâce et sa bonté la rende l'habitation de l'Islamisme! » souhait qui, après l'an 1453, serait tout à fait superflu. De la même manière, un gouvernement musulman est men-

tionné dans l'article de Grenade, l'auteur s'exprimant comme il suit: « Après que les Francs se furent emparés de la plus grande partie de la péninsule, les habitants se refugièrent à Grenade, qui dès lors fut la capitale; les Benou-Menâd, de la tribu Sanhadgite (1), y avaient fixé leur résidence et l'avaient reconstruite. » En l'an 1492, Grenade étant occupée par les chrétiens, les derniers Maures furent expulsés de l'Espagne. Enfin notre auteur indique bien clairement l'époque où il vécut en parlant d'êtres fabuleux appelés « *nisnâs* », nom sous lequel sans doute il désignait une espèce d'orang-outang qui se trouve dans la partie méridionale de l'Arabie. Voici ce qu'en dit Dimasqui (v. man. ar. n° 581 de l'ancien fonds, fol. 116ª): « Je rencontrai le moufti de Mansour, roi de Hamat, Ahmed-el-Charuf, en pèlerinage dans la province de Yémen, où il séjournait depuis deux ans chez le prince de la contrée. Il me raconta cette aventure : Un jour que le prince allait à la chasse, il m'avait pris comme compagnon; après être arrivé sur le terrain de la chasse, on me donna un chien et l'on me posta avec l'ordre de le lâcher aussitôt que le nisnâs arriverait. Bientôt se présenta l'animal, la barbe blanche et courant sur un pied... Le roi de Hamat ici mentionné, Mansour, est l'oncle du célèbre géographe Aboulféda, qui mourut l'an de l'hégire 683 (184 de J.-C.), date qui correspond à l'époque de la vie de notre auteur, dont la

(1) Sur la tribu Sanhadjite, voy. *The Hist. of the Mohammedan dynasties in Spain*, by Gayangos, vol. II, p. 248.

mort, comme nous avons vu, arriva, selon M. Reinaud, en 1327. Ainsi Dimasqui est contemporain d'Aboulféda et appartient aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Nous commencerons nos extraits en donnant suivant la préface une liste des matières contenues dans l'ouvrage.

Extraits de la préface (1).

L'œuvre intitulée l'*Élu du temps*, qui traite des merveilles de la mer et de la terre, comprend la science de la configuration de la terre, sa division en sept climats et les diverses opinions des anciens sur cet objet; le système des mers combinées et isolées, les îles, les montagnes, les fleuves, les lacs et les grands marais, les sources et fontaines, les royaumes de la terre et leurs voies de communication, leurs capitales et les diverses villes, les villes détruites, les édifices remarquables, les minéraux élémentaires et secondaires, les pierres précieuses et autres espèces de pierres; la description de leurs couleurs et leurs propriétés, leur formation d'après les opinions des anciens, l'étendue de la terre et sa division en heures, milles stations, parasanges, degrés célestes; la dimension des montagnes en longueur et largeur, la description des peuples y domiciliés, leurs relations mutuelles d'après leurs généalogies; la di-

(1) Le commencement de cette préface ne se trouve pas dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale à Paris; la traduction est faite d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale de Copenhague, n° XCVI codd : Arab.

versité des peuples les plus connus et la description de leurs caractères, la nature des divers pays, les particularités du genre humain et sa prééminence sur toutes les créatures, les noms des mois, des fêtes et des sacrifices suivant les traditions historiques qui nous restent. J'ai fini cet ouvrage, dit l'auteur, en donnant une carte géographique (1) coloriée et disposée d'après la longitude et la latitude des divers lieux du monde habité, afin qu'elle serve à éclairer d'une manière plus palpable tout ce qui a été mentionné dans la description précédente. Tout ce qui est colorié en bleu indique une partie de la mer, grande ou petite; d'une nuance un peu différente sont marquées les montagnes et les îles; en vert, les lacs et les fleuves; en amarante, rouge ou jaune, ou grisâtre ou blanc les montagnes et les collines, qui, en outre, sont marquées de lignes perpendiculaires à l'encre; toutes les lignes tracées sur la carte d'orient en occident indiquent les limites des sept climats, de la partie la plus reculée vers le nord et de celle située au delà de l'équateur. Tout ce qui imite sur la carte une construction ou un bâtiment en pierres indique un mur, une tour, un ville ou un temple remarquable sur la terre. Cet ouvrage comprend neuf chapitres, dont voici le contenu (2) :

Le chapitre I^er^ traitant de la configuration de la

(1) Cette carte n'existe pas dans les manuscrits que nous avons eus sous les yeux.

(2) Dans le manucrit de Copenhague, on lit d'une manière fautive sept chapitres.

terre et des diverses opinions des anciens sur cette question, est divisé en dix sections :

1. Opinions des anciens sur la configuration de la terre et la preuve de sa rotondité ;
2. L'étendue de la terre en longueur et largeur ; la manière de la mesurer ;
3. L'Équateur et la partie de la terre située au delà vers le sud ; les parties les plus reculées de la terre habitées vers le nord et le sud ;
4. La longitude et la latitude, les diverses opinions des anciens sur l'étendue de la terre habitable ;
5. Les sept climats et leurs limites d'après les royaumes, les montagnes et les fleuves de la terre ;
6. La division de la terre en sept climats, ses peuples et les divers royaumes suivant les opinions des anciens ;
7. La diversité des latitudes des lieux ;
8. La diversité des temps de l'année, de la température d'après la latitude des contrées de la terre ; des animaux, des plantes et des minéraux qu'elle produit ;
9. Description des grands bâtiments et des monuments anciens qui restent sur la terre ;
10. Les temples sabéens, les maisons des Mages consacrées au culte du feu, et un abrégé de leur croyance.

Chap. II, traitant des sept minéraux, des joyaux et des pierres précieuses et de tout ce qui se trouve dans la terre, divisé en onze sections :

1. Description des sept minéraux principaux d'après leurs propriétés et leurs effets ;
2. La manière dont sont produits les sept minéraux par le mercure et le soufre ; la production du soufre par l'eau ;
3. Réfutation de l'alchimie et la preuve que tous ses produits ne sont pas de l'or, mais du minerai fondu ;
4. Les pierres précieuses comme l'hyacinthe, l'œil-de-chat, le

diamant, l'émeraude, description de leurs couleurs, leurs propriétés et leur valeur ;
5. D'autres pierres précieuses non comprises ci-dessus ;
6. Les pierres qui attirent un objet, comme l'aimant ;
7. Description des perles et de quelle manière elles se produisent ;
8. Les pierres et substances qui en quelque manière se distinguent de la terre ;
9. Les pierres qui suivent les sept minéraux en propriétés essentielles ;
10. L'origine des montagnes, des collines, des bancs de sable ;
11. La rareté des pierres précieuses, dont les rois se font mutuellement des présents.

Chap. III, traitant des fleuves, des rivières, des fontaines et des sources, divisé en six sections :

1. Les quatre rivières qui sortent du Paradis (c'est-à-dire le Nil, le Tigre, le Gihoun et le Sihoûn ou Schâsch) et leur description ;
2. Les grands fleuves connus sur la terre ;
3. Les lacs de Demadem et de Ganab appelés fleuve Habessinien et fleuve de Maqdaschou ; les fleuves de l'Espagne et de l'Afrique ;
4. Les sources et les fontaines remarquables et leur description ;
5. Les lacs d'eau salée et douce, et leur description ;
6. De l'origine des rivières et des fleuves suivant les opinions des anciens.

Chap. IV, traitant de la mer et de ses mouvements, comment elle entoure la terre, la cause de son goût salé, les îles qui s'y trouvent ; divisé en six sections :

1. De l'eau de la mer, ses particularités, sa forme, ses mouvements, etc. ;

2. La cause de son goût salé et doux;
3. Le golfe dérivé de la mer Pacifique ou de l'Océan, situé dans la partie la plus éloignée de la Chine et appelé la mer Ténébreuse ou la mer de Poix;
4. Des îles de la mer Ténébreuse et de ses merveilles;
5. Description des côtes de l'océan Occidental ou Vert, le golfe qui en est dérivé, les diverses espèces d'ambre;
6. Des îles de l'océan Vert, entre autres les îles Fortunées ou Éternelles, les îles Britanniques, les îles appelées Irmianus des Hommes et Irmianus des Femmes; l'idole de Cadix et la description de la mer Caspienne.

Chap. V, traitant de la mer de Roum ou de la Méditerranée, du détroit de Gibraltar, divisé en six sections :

1. Le détroit de Gibraltar, appelé ez-Zôkâk, et comment il été attribué à Alexandre le Grand;
2. L'étendue de la mer Méditerranée et ses côtes;
3. Les îles de ladite mer et ses merveilles;
4. Le golfe de Venise et le détroit de Constantinople;
5. La mer de Trébizonde, dite mer Noire ou mer Russe, et la description d'un cétacé qui s'y trouve;
6. La mer des Chozars ou mer Caspienne, et le lac d'Aral; le flux et le reflux des mers combinées avec l'Océan.

Chap. VI, traitant de la mer méridionale, qui porte des noms d'après ses côtes depuis la Chine jusqu'au Zanguebar, ses îles, ses animaux, etc., divisé en huit sections :

1. Description de la mer méridionale, son étendue et ses propriétés;
2. Description des îles situées dans la mer de la Chine ou dans la mer de Senf;
3. Description des îles de la mer des Indes, qui est combinée avec la mer de la Chine, et les merveilles qui s'y trouvent;

4. Description de l'île de Qomor et ses merveilles;
5. Description de la mer Zanguebar, aussi appelée la mer de Berbera ou Maqdaschou;
6. Description de la mer de Iemen, son étendue, ses îles et ses merveilles;
7. Description de la mer de Colzoum, appelée la mer de Moïse, ses îles et ses merveilles;
8. Description de la mer Persique, son étendue, ses îles.

Chap. VII, traitant des royaumes orientaux, des provinces et des places qu'ont possédées les musulmans, des villes les plus considérables et de leurs merveilles, divisé en treize sections:

1. Description des côtes de la Chine et des Indes les plus reculées vers l'Orient, qu'ont abordées les navigateurs;
2. Description des côtes des Indes depuis le Guzerate jusqu'à la frontière de Soûlian;
3. Description des royaumes de Sind, Touran, Kerman, Mekran, Hind, jusqu'à la frontière de la Perse;
4. Description de la Perse, de Chusistan, la partie située vers la mer et la partie continentale et montagneuse;
5. Description des royaumes des Indes situés vers le nord et l'est, comme l'Hindostan et Segestan;
6. Description de l'Iraq-el-Agam et de Gebâl, jusqu'à l'Irâq-el-Arab;
7. Description de l'Aderbeidjan jusqu'à la frontière de l'Arménie;
8. Description de la Mésopotamie jusqu'à l'Euphrate qui la sépare de la Syrie;
9. Description de la Syrie et de la Palestine jusqu'à la Méditerranée;
10. Description de l'Arabie;
11. Description des royaumes de l'Orient, situés au nord des Indes, comme le Tourkestan, jusqu'au pays de Termed c'est-à-dire la Transoxane);

12. Description du pays de Chowarezm jusqu'à la frontière de Nisabour;
13. Description du bas Chorasan, Thabaristan, Mazanderan, Ghilan et Deilem, jusqu'à la frontière grecque.

Chap. VIII, traitant des pays occidentaux hormis ceux déjà nommés jusqu'à l'Océan, divisé en six sections :

1. Description de l'Égypte, son étendue depuis Aswân jusqu'à la mer, et depuis le désert israélite jusqu'à Barca vers l'ouest;
2. Description des côtes de l'Afrique, depuis Barca jusqu'à l'Océan vers l'ouest;
3-4. Description des pays intérieurs de l'Afrique jusqu'à l'Océan;
5. Description des pays des nègres ou du Soudan, noms des tribus les plus considérables;
6. Description de l'Espagne.

Chap. IX, traitant des races humaines d'après leurs généalogies dérivées de Sem, Japhet et Cham; de leurs particularités, leurs mois, fêtes et leurs pays; un discours sur la prééminence de l'homme sur toutes les créatures termine l'ouvrage. Ce chapitre est divisé en huit sections; mais l'index ne correspondant pas précisément à celles qui se trouvent dans le texte, nous n'en ferons pas mention ici; probablement l'auteur a modifié un peu le plan d'abord adopté (1).

A. F. Mehren,
Professeur de langues orientales à l'Université de Copenhague.

(1) Nous comptons publier très-prochainement quelques extraits traduits pour la première fois, par M. Mehren, du même ouvrage de Dimasqui.

JUIN 1860.

SUR LE CHATEAU DU FRAXINETUM

EN PROVENCE,

OCCUPÉ PAR LES SARRASINS AU MOYEN AGE.

Lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 18 mai 1860.

Aux IX^e^ et X^e^ siècles de notre ère, les provinces du sud-est de la France, la Savoie, le Piémont et la Suisse furent en proie aux dévastations d'une bande étrangère, comprise sous la dénomination générale de Sarrasins, et appelée plus particulièrement du nom de Maures. Cette bande avait pour château fort et pour place d'armes une forteresse située en Provence, au fond du golfe de Grimaud, et nommée par les auteurs latins du moyen âge *Fraxinetum*. Encore à présent le pays qui entoure l'emplacement de l'ancien château porte le nom de *Forêt des Maures*, ou plus simplement *des Maures*. Voici ce que j'ai dit en 1836, d'après des témoignages en partie contemporains, et après avoir moi-même visité les lieux, dans un volume intitulé : *Invasion des Sarrasins en France, et de France en Savoie, en Piémont et dans la Suisse* (1) :

(1) Page 158.

« Vers l'an 889, vingt pirates partis d'Espagne sur un frêle bâtiment, et se dirigeant vers les côtes de Provence, furent poussés par la tempête dans le golfe de Grimaud, autrement appelé golfe de Saint-Tropès, et débarquèrent au fond du golfe sans être aperçus. Autour de ce bras de mer s'étendait au loin une forêt qui subsiste encore en partie, et qui était tellement épaisse que les hommes les plus hardis avaient de la peine à y pénétrer. Vers le nord, était une suite de montagnes s'élevant les unes au-dessus des autres, et qui, arrivées à une distance de quelques lieues, dominaient une grande partie de la basse Provence. Les Sarrasins envahirent pendant la nuit le village le plus rapproché de la côte, et, massacrant les habitants, se répandirent dans les environs. Quand ils furent parvenus sur les hauteurs qui couronnent le golfe du côté du nord, et que de là leur regard s'étendit d'un côté vers la mer et de l'autre vers les Alpes, ils comprirent tout de suite la facilité qu'un tel lieu devait leur offrir pour un établissement fixe. La mer leur ouvrait son sein pour recevoir tous les secours dont ils auraient besoin; la terre leur livrait passage dans des contrées qui n'avaient pas encore été pillées et où il n'avait été pris aucune mesure de défense. L'immense forêt qui environnait les hauteurs et le golfe leur assurait une retraite au besoin.

« Les pirates firent un appel à tous leurs compagnons qui parcouraient les parages voisins; ils envoyèrent aussi demander du secours en Espagne et

en Afrique; en même temps ils se mirent à l'ouvrage, et en peu d'années les hauteurs furent hérissées de citadelles et de fortifications. Le principal de ces châteaux est nommé par les écrivains du temps *Fraxinetum*, du nom des frênes qui probablement couvraient les environs. On croit que Fraxinetum répond au village actuel de La Garde Frainet, qui est situé au pied de la montagne la plus avancée du côté des Alpes. Il est certain que la position occupée par ce village dut paraître fort importante; car c'est le seul passage par lequel il soit possible de communiquer en ligne droite du fond du golfe avec le plat pays, en se dirigeant vers le nord. D'ailleurs on aperçoit encore au haut de la montagne des vestiges de travaux formidables. Ce sont des portions de murs taillées dans le roc, une citerne également taillée dans le roc et quelques pans de murailles. »

Cette position resta entre les mains des Sarrasins pendant près de quatre-vingt-dix ans, et durant tout ce temps une partie de l'Europe fut exposée à leurs ravages. Ces barbares ne purent se maintenir ainsi au cœur de la chrétienté qu'à l'aide du concours permanent de leurs compatriotes de l'Afrique et de l'Espagne. Bien que dirigés par des chefs à peu près indépendants, ils reconnaissaient la suzeraineté des princes de Cordoue qui successivement avaient rallié toutes les provinces musulmanes de l'Espagne, et y avaient même joint les provinces de l'empire actuel de Maroc. Luitprand, écrivain contemporain, affirme que la colonie du Fraxinetum

était placée sous le patronage du Khalife d'Espagne, et quand l'empereur Othon, dit *le Grand*, voulut mettre des bornes aux dévastations de ces aventuriers, il eut recours à la médiation d'Abdérame III (1).

Les chroniques latines et les chartes du temps sont pleines de lamentations sur les maux de tout genre auxquels nos pères étaient alors sujets; mais que disent à cet égard les écrivains arabes? J'ai avancé, en 1836, que les auteurs arabes, du moins ceux que nous connaissions, ne faisaient aucune mention de la colonie du Fraxinetum, ce qui, ajoutais-je, donnerait lieu de croire que chez les nations musulmanes on n'y attachait pas une grande importance (2). Mais sur ce point je me suis trompé. Deux écrivains contemporains, qui, bien que originaires de l'Orient, eurent occasion de naviguer sur la mer Méditerranée, ont parlé de la formidable position conquise par les Sarrasins sur les côtes de la Provence, et leur récit ayant été reproduit en langue persane, le bruit des exploits sanglants de ces aventuriers pénétra jusqu'à l'extrémité de la Perse.

Ces deux écrivains arabes qui vivaient au x^e^ siècle, au moment de la plus grande importance de la colonie sarrasine de Fraxinetum, et qui visitèrent l'ensemble des pays musulmans, depuis la vallée de l'Indus jusqu'à l'océan Atlantique, sont Al-Estakhry et Ibn-Haucal. La relation du premier, relation qui est accompagnée de cartes, a été publiée par la voie

(1) Page 187 de mon volume.
(2) *Ibid*, page 194.

de l'autographie, en 1839, c'est-à-dire trois ans après la publication de mon volume. Quant à l'autre relation, elle est encore inédite (1).

Al-Estakhry, au chapitre de la mer de Roum ou mer Méditerranée (2), parle de certaines îles que renferme cette mer, notamment de la Sicile, de Crète et de Chypre, et d'une montagne appelée Djébel Al-Kilâl ou Montagne des Sommets. Il s'exprime ainsi : « Quant à la Montagne des Sommets, c'était une montagne inhabitée ; il s'y trouve de l'eau et de la terre labourable. Une troupe de Musulmans y ayant abordé, y élevèrent des constructions et en même temps firent la guerre aux Francs, sans qu'on ait pu les en expulser, vu la force des lieux qu'ils occupent. L'étendue de cette montagne en longueur est de deux journées. » On serait tenté de supposer que l'auteur a voulu parler de quelque île rocheuse de la Méditerranée. En effet, sur les cartes, cette montagne est placée au milieu de la mer : seulement, sur la carte n° 2 elle se trouve à l'ouest de la Sicile, entre Al-Mahadia et Tunis d'une part, et Tortose de l'autre, tandis que sur la carte n° 5, elle est rejetée à l'ouest, à la hauteur de Malaga et d'Alger. Mais les cartes qui sont annexées au traité d'Al-Estakhry, de même que les cartes arabes en général que nous connaissons, sont très-imparfaites. Ici le dessinateur a été induit en erreur par le mot arabe *djezyré* qui جزيرة

(1) Sur l'une et l'autre relation, voyez mon Introduction à la Géographie d'Aboulféda, p. LXXXI et suiv.

(2) Page 30.

signifie *île* et aussi *presqu'île;* en effet, en arabe comme en grec, il n'y a qu'un mot pour désigner deux choses aussi distinctes. Le fait est que le récit d'Al-Estakhry ne peut se rapporter qu'au Fraxinetum.

ἴσθμος, ου
Κερκύνησος, ου

Ibn-Haucal qui, dans plusieurs endroits de sa relation, a ajouté considérablement au texte d'Al-Estakhry, est ici très-bref; mais il relève une circonstance importante. Il dit que la montagne dont il s'agit appartenait au territoire de l'Andalous, c'est-à-dire de l'Espagne. Or où chercher, si ce n'est sur les côtes soit de Provence soit du Languedoc, une forteresse faisant partie du territoire de l'Andalous et d'où les Musulmans tenaient les Francs en échec? On sait que dans le langage des écrivains arabes, le mot *Andalous*, qui a d'abord été appliqué à la partie de l'Espagne située vis-à-vis de l'Afrique, a servi à désigner toutes les contrées du sud-ouest de l'Europe qui, à une époque quelconque, ont été soumises aux lois du Coran (1); et tel était le cas de la Provence, à l'époque dont il s'agit ici. Le lieu désigné par les écrivains latins sous le nom de *Fraxinetum* répond seul aux deux conditions. Si on le plaçait dans une de ces petites îles sans nom qui se trouvent sur les côtes de la régence de Tunis et de celle de Tripoli, la description faite par les deux voyageurs arabes n'aurait pas de sens.

أندلس

J'ai dit que le bruit des exploits accomplis par

(1) Voyez ma traduction de la Géographie d'Aboulféda, pages 234 et 308.

les aventuriers qui occupaient la Montagne des Sommets avait retenti jusqu'au fond de l'Asie. On lit dans le n° 384 de l'ancien fonds des manuscrits persans de la Bibliothèque impériale, ces mots : « La Montagne des Sommets est une île (ou plutôt une presqu'île) située au milieu d'une chaîne. Anciennement cette montagne était délaissée et inhabitée. Quand l'islamisme eut pris de l'accroissement, quelques musulmans pénétrèrent dans ce lieu et s'y établirent ; maintenant ils tiennent les Francs en échec et ont pris position au milieu d'eux ; ils ne cessent pas de leur faire la guerre. »

Un autre écrivain persan, après avoir reproduit les mêmes détails, ajoute que si ce n'eût été cette colonie musulmane, l'islamisme eût couru de grands dangers(1). Voilà encore une circonstance qui montre que l'établissement dont il s'agit ne peut être que le Fraxinetum. Aux IX^e^ et X^e^ siècles de notre ère, quand les populations chrétiennes de la Catalogne, de l'Aragon, de la Galice, des Asturies et de la Castille méditaient une attaque contre les Musulmans d'Espagne, ils appelaient à leur secours les guerriers de la Gascogne, du Languedoc, de la Provence, du Dauphiné, etc. L'occupation du Fraxinetum par les Sarrasins devint, pour les Musulmans de la pénin-

(1) Tous les textes dont je fais ici usage ont été réunis dans une note que j'ai communiquée à M. Iuynboll, professeur de langues orientales à l'Université de Leyde, et que ce savant se propose d'insérer dans le deuxième volume de ses notes sur le Dictionnaire géographique arabe intitulé *Merasid al-Itthilâ*.

sule, une diversion puissante, et ce ne fut qu'après la chute de ce boulevard de l'islamisme en France, que les guerriers français prirent une part décisive au succès de la réaction chrétienne en Espagne.

Il resterait à déterminer le sens précis de la dénomination arabe *Montagne des Sommets*, de même que celui du mot latin *Fraxinetum*. *Fraxinetum* paraît avoir servi à indiquer au moyen âge un lieu couvert de frênes; mais aujourd'hui il n'y a plus de frênes dans la forêt des Maures; ce sont les chênes liéges qui y dominent (1). D'un autre côté, ce même mot est appliqué par les auteurs latins du temps à une foule de localités situées en Dauphiné, en Savoie et ailleurs, où les Sarrasins avaient pris position. Ici il n'est pas probable qu'on ait voulu parler d'un lieu quelconque couvert de frênes. Vraisemblablement la dénomination *Fraxinetum* n'était qu'une imitation de celle de la grande place d'armes située en Provence.

A l'égard de la dénomination arabe, *Montagne des Sommets*, le mot que je traduis par *sommets* serait susceptible d'une autre interprétation. Sur les cartes qui accompagnent le texte arabe du traité d'Al-Estakhry, la montagne est censée s'élever par étages. Cette circonstance, qui s'accorde avec l'état des lieux, semblerait confirmer l'interprétation que j'ai adoptée; mais sur les cartes de l'exemplaire de la version persane, qui se trouve à la Bibliothèque

(1) Page 160 de mon volume.

impériale, la montagne a la forme d'une pyramide. D'un autre côté, le mot arabe que j'ai transcrit par *Kilâl*, est dépourvu dans la plupart des manuscrits de points diacritiques, et l'on pourrait aussi bien lire *Filâl*. Si on adoptait la dernière leçon, *filâl* serait le pluriel de *fill*, nom de l'arbre qui produit le liége (1). *Fill* paraît répondre au terme grec φελλὸς qui a le même sens, arbre et écorce.

(1) *Dictionnaire français-arabe*, par Ellious-Bocthor, revu et augmenté par M. Caussin de Perceval, 2e édition, au mot *liége*.

Reinaud,
Membre de l'Institut.

LES NOUVELLES ACQUISITIONS DES RUSSES

DANS

L'ASIE ORIENTALE.

LE FLEUVE AMOUR,

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX ET LES NOTES PUBLIÉES PAR LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE GÉOGRAPHIQUE DE RUSSIE.

Depuis quelques années l'esprit d'investigation des grandes puissances maritimes, excité d'ailleurs par des considérations politiques et commerciales qui les poussent à chercher de nouveaux marchés pour servir de débouchés aux nombreux produits de leurs manufactures et de leurs usines, semble s'être singulièrement développé. Les Français, les Anglais, les Américains, les Russes se sont, comme d'un commun accord, partagé le monde pour cette nouvelle croisade civilisatrice et commerciale. Tandis que l'étendard étoilé de l'Union flotte vers l'extrême occident du continent américain sur les côtes du Pacifique, tandis que les Anglais franchissant les montagnes Rocheuses plantent le leur sur les bords dé-

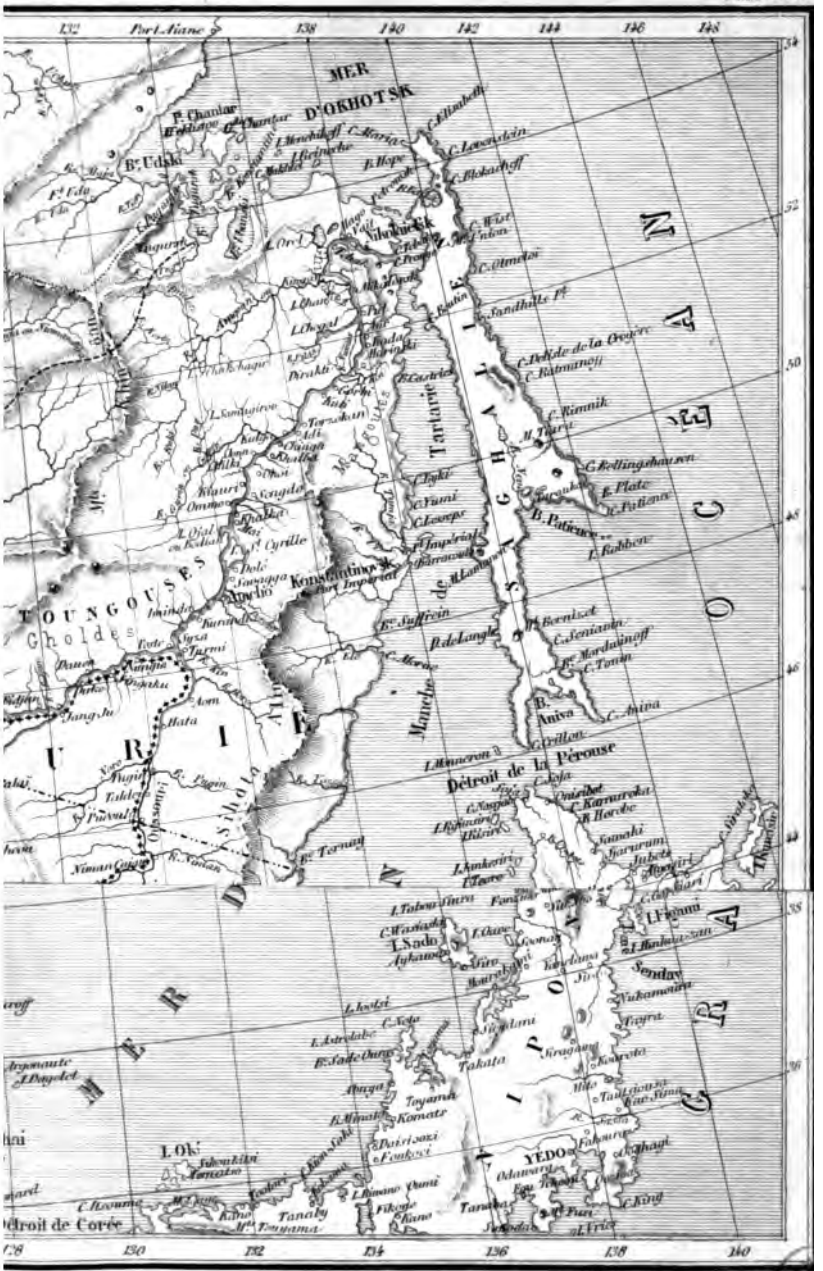
MER D'OKHOTSK
Tartarie
Mandchoux
TOUNGOUSES
Choldes
URIL
Détroit de la Pérouse
Détroit de Corée
MER
LOK
YÉDO
Port Aiane
Imp. Becquet, 57 rue des Noyers

solés du Frazer et de l'île Vancouver, les Français promènent leurs aigles dans les mers de la Chine et du Japon, et les Russes dépassant la barrière des monts Jablonoï, qui les séparait de l'Asie orientale, descendent dans les plaines de la Mandchourie et sillonnent de leurs Vapeurs le cours jusqu'alors inexploré du fleuve Amoûr.

L'Amoûr est un des plus grands fleuves de l'Asie orientale, son bassin, qui ne le cède qu'aux grands systèmes des Amazones, de la Plata, de l'Obi, du Saint-Laurent, du Mississippi et de l'Iénisseï, a une superficie évaluée par Teichmann (*Physique de la Terre*) à 38,000 milles carrés. Il naît dans le massif neigeux des monts Kentaï ou Kingan qui domine au sud le lac Baïkal, il se dirige à l'orient et, après de grands détours, il vient tomber dans la mer d'Okhotsk en ensablant le détroit appelé Manche de Tartarie que, d'après les relations de la Pérouse, on crut longtemps innavigable.

Les indigènes ne le connaissent pas sous le nom d'Amoûr ; pour eux c'est le Saghalin-Oula, le *Fleuve Noir*, il emprunte en effet cette couleur à ses rives boisées de sapins et de sombres mélèzes. Stuckemberg, dans son *Hydrographie de l'empire de Russie*, retrouve dans ce mot *Amor* une formule de politesse fréquemment employée par ses riverains, les Tounguses ; d'autres le croient une corruption du nom d'*Emour* qui est celui d'un affluent peu considérable de la rive droite ; enfin on le fait aussi provenir du mot *Hamoûr* ou *Amoûr* qui, chez les Ghiliakes établis

vers l'embouchure du fleuve, signifie *grande eau*; or, comme les Russes ont commencé par connaître le cours inférieur de l'Amoûr, ils ont pu, par la suite, étendre cette appellation à la partie supérieure du fleuve. Cette dernière étymologie nous paraît la plus satisfaisante, elle est d'ailleurs en accord parfait avec celle des noms que les grands fleuves du globe ont reçus de leurs riverains primitifs.

L'origine du fleuve Amoûr est l'Onone qui sort de l'extrémité nord-est des montagnes de l'Asie centrale (les monts Kentaï) et qui après avoir traversé les terres de la Mongolie, se réunit non loin du poste russe de Verkhné-Oulkhoune à la petite rivière Ingoda pour former la Schilka; celle-ci, à son tour, unit ses eaux à celles de l'Argoun (dont le cours supérieur est en dehors du territoire russe et porte le nom de Khéroulon ou Kéroulen, et prend des lors la dénomination d'*Amoûr* jusqu'à son embouchure dans l'océan Pacifique. L'Onone et la Schilka ont ensemble une longueur d'à peu près 1,000 verstes, et le parcours de l'Amoûr depuis le confluent de la Schilka et de l'Argoun jusqu'à la mer est de 2,500 à 3,000 verstes (1) : la longueur totale du fleuve est donc d'environ 4,000 verstes (4,270 kilomètres). Remarquons cependant que les Chinois considèrent le Soungari méridional comme la véritable origine du fleuve; et que pour eux, l'Amoûr n'est depuis sa source jusqu'à son confluent

(1) La verste équivaut à 1,067 mètres.

avec cette rivière qu'un simple affluent. Ils donnent à l'Amoûr le nom de *Sakhalin-Oula* et au Soungari, depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la mer, celui de *Kouen-Tong*.

En outre du Soungari, l'Amoûr reçoit plusieurs grands affluents qui égalent en étendue la Loire et le Rhin, tels sont l'Argoun, la Zeya ou Zeïa et l'Oussouri.

Les territoires qui forment le bassin de l'Amoûr, limités au nord par la Sibérie et à l'ouest par ce grand désert que les Mongols appellent *Gobi* et les Chinois *Chamo*, au sud et au nord-est par les provinces septentrionales de la Chine propre et par la Corée, sont désignés sur nos cartes sous le nom général de Mandchourie, vaste contrée qui est encore en grande partie le domaine des tribus nomades.

Les aventuriers russes qui, au XVII^e^ siècle, poursuivaient à travers les steppes la découverte de la vaste région sibérienne, étaient arrivés au pied des montagnes au revers desquelles coulaient les nombreuses rivières affluentes de l'Amoûr, le lac Baïkal avait été reconnu, et après lui les riches pâturages de la Daourie; quelques cosaques plus entreprenants résolurent, avec l'agrément des czars, de s'y établir; ils fondèrent Nertschinsk en 1658, et bientôt les mines d'argent qu'on y exploitait attirèrent dans le pays de nouveaux colons, qui établirent avec Tobolsk et la capitale de l'empire des relations suivies. Les czars songèrent à régulariser la possession de leurs nouveaux domaines; c'est alors qu'in-

dant la guerre d'Orient. Comprenant toute l'importance que pouvait présenter à l'avenir commercial de la Sibérie la possession d'un grand fleuve qui allait mettre ses grandes villes et ses établissements de la région Baïkalienne, à quelques journées de navigation seulement de l'océan Pacifique, du Japon et de la Californie, le gouvernement russe eut l'heureuse et sage idée de faire reconnaître le cours du fleuve Amoûr et d'établir à son embouchure une ville qui servît de tête de ligne et d'opération à la nouvelle voie commerciale; c'est ainsi que dès 1850, Nikolaïefsk était fondé et acquerrait en peu d'années une certaine importance. Profitant des embarras que les révoltes intérieures, sans cesse renaissantes, suscitaient à la cour de Pékin, le gouvernement russe avait obtenu de quelques tribus riveraines de l'Amoûr la cession de leur territoire; des postes furent établis le long du fleuve de Nikolaïefsk à Oust-Strelka au confluent de l'Argoun et de la Schilka. Quelque temps après, la Russie eut l'habileté de faire confirmer par le souverain du Céleste Empire cette extension de territoire, et, le 28 mai (9 juin) 1858, intervint à Aïgoun entre les plénipotentiaires russes et chinois un traité par lequel toute la partie de la Mandchourie, située au nord de l'Amoûr, était cédée à la Russie avec une bande de territoire sur la rive droite du fleuve comprise entre le lac Kisi et la baie de Castries, l'île de Sakhalien paraît même avoir été implicitement comprise dans ce traité de cession.

Il est juste de dire que la Russie ne négligeait pas ses nouvelles acquisitions. En vue de son prochain établissement elle avait, ainsi que nous l'avons dit, fait explorer le bassin du fleuve Amoûr par des missions scientifiques parmi lesquelles nous devons citer celle de M. Maximovitch, en 1854-1855; de M. Schrenck, en 1854-1856 ; de MM. Maak et Permikïn, en 1855-1858. Ces missions exploratrices lui valurent une meilleure connaissance du fleuve et des pays riverains, et les nombreuses déterminations que l'on obtint permirent d'avoir enfin une bonne carte de l'Amoûr. Vers la même époque la Société impériale géographique russe, qui rend depuis longtemps des services signalés à la science, confiait à son expédition de la Sibérie orientale le soin d'ajouter de nouveaux documents à ceux que l'on possédait déjà sur cette région, et aujourd'hui on peut baser sur des données et des observations certaines la géographie du bassin de l'Amoûr. Mais l'établissement des Russes sur l'Amoûr n'aura pas eu seulement cette portée scientifique, d'autres considérations plus sérieuses s'y rattachent, et voici comment les déduisait tout récemment notre savant confrère, M. Vivien de Saint-Martin, dans un des organes les plus répandus de la presse parisienne(1).

« La première des considérations qui se présente est l'activité commerciale que les nouveaux établissements russes ont déjà provoquée. Nikolaïefk, fon-

(1) Le journal la *Presse*.

dée, comme nous l'avons dit, près de l'embouchure du fleuve, a pris rapidement une importance considérable, quoique, dans un avenir très-prochain, le grand entrepôt du commerce de l'Amoûr doive être probablement, s'il ne l'est déjà, transporté à cinquante lieues plus au midi, sur un magnifique bassin de la mer du Japon, que La Pérouse, qui le découvrit en 1787, nomma baie de Castries; les cartes russes de 1857 nous y montrent déjà un fort Alexandrowsk. Une grande courbure de l'Amoûr s'approche ici à la distance de seize verstes (quatre de nos lieues) du fond de la baie, et permet d'établir une facile communication entre le fleuve et la côte. Dès 1856, un pyroscaphe américain faisait un service régulier sur l'Amoûr entre Nikolaïefsk et la Daourie russe; en 1857, on n'a pas compté moins de vingt-neuf bateaux à vapeur, tant russes qu'américains, qui ont remonté ou descendu le fleuve. Tout le commerce extérieur de la Sibérie va prendre cette voie, qui fera nécessairement abandonner les ports du Kamtchatka, où la navigation est entravée par un climat arctique, et dont les communications avec Irkoutsk, centre général du commerce sibérien, sont infiniment plus longues et plus pénibles que par la voie nouvelle. Le commerce très-important qui se fait entre la Chine et la Russie, et qui a le thé pour objet principal, sera lui-même grandement facilité. L'entrepôt unique de ce commerce est, comme on sait, le poste chinois de Maïmatchïn, sur la frontière russo-chinoise, à 400 verstes d'Irkoutsk et a

1,500 verstes de Péking. Les marchands chinois qui font ce trajet ont à traverser les sables arides du désert de Gobi, et ce trajet seul, par sa longueur et ses difficultés, a déjà doublé le prix du thé depuis Péking. Maintenant, on pourra faire ce commerce par les rivières navigables de Péking à l'Amoûr, et réaliser ainsi une très-grande économie sur cette partie des frais de transport.

Ceci ne touche guère que la Russie; mais la nouvelle voie de communication ouverte entre les côtes orientales et l'intérieur de l'Asie intéresse le commerce du monde. Un autre fait digne de la plus sérieuse attention se rattache à celui-ci : c'est la colonisation qui déjà se porte sur une large échelle de la Sibérie vers la nouvelle province russe. On peut affirmer que, d'ici à peu d'années, les territoires que l'Amoûr arrose seront couverts d'une active et nombreuse population. Bien que, par une loi générale des climats du globe, les parties orientales des continents subissent, à latitude égale, une température beaucoup plus rigoureuse que les contrées de l'ouest, et que le bassin de l'Amoûr éprouve ainsi aujourd'hui pendant plusieurs mois de l'année, sous la latitude des plus belles parties de la France, des froids sibériens de 25 à 30 degrés, il n'est pas douteux que la culture et le déboisement modifieront beaucoup cette température hyperboréenne. On verra se reproduire ici le même fait climatologique que dans les anciens États de l'Union américaine. Un avenir inespéré de civilisation et d'importance politique

s'ouvre ainsi pour un pays qui semblait condamné par la nature même à rester à tout jamais le domaine de la barbarie. »

Telle est l'importance que présente pour l'avenir la nouvelle voie ouverte au commerce par la Russie. Nous croyons utile de faire connaître les principaux résultats obtenus par les voyageurs russes, nous nous proposons donc d'entretenir encore nos lecteurs de la géographie du bassin du fleuve Amoûr en nous servant des riches documents publiés récemment en français par les soins de la Société impériale géographique de Russie.

V. A. Malte-Brun.

PREMIER EXTRAIT

DE L'OUVRAGE DU COSMOGRAPHE

SCHEMS'-ED-DIN-MOHAMMED DIMASQUI

TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS
D'APRÈS LES MANUSCRITS ARABES DE PARIS ET DE COPENHAGUE,

PAR M. A. F. MEHREN,
Professeur de langues orientales à l'Université de Copenhague (1).

CHAPITRE PREMIER

EN DIX SECTIONS.

Ire Section. — *De la matière de la Terre, de sa nature, de sa rotondité et de sa forme sphérique.*

Les savants en astronomie s'accordent à dire que la Terre est un élément simple, par sa nature froid et sec ; elle se meut au centre de la sphère céleste ; à cause de sa densité et de son épaisseur, elle est froide et sèche, puisque, supposé le cas contraire, la vie des animaux y serait impossible, comme aussi l'on ne trouverait ni plantes, ni minéraux. En général, elle est ronde, avec des inégalités causées par des

(1) Voir les *Annales des Voyages* de mars 1860, p. 257.

montagnes qui s'élèvent à sa surface, et des bas-fonds qui la creusent, ce qui n'altère pas sa rotondité fondamentale. Elle est située au milieu de la sphère céleste, mais ne peut en aucune manière y être prise en considération, la moindre étoile fixe la surpassant de beaucoup en grandeur; la moitié de la sphère céleste est au-dessous d'elle, qui ressemble au centre d'un cercle ou au moyeu d'un œuf. Placée au milieu de la sphère, elle est entourée d'eau, excepté la portion qui s'en élève, et qui, par la grâce de Dieu, est devenue l'habitation des êtres vivants. Avec les inégalités et les aspérités de sa surface, elle ressemble à la noix de galle, qui, malgré ses rugosités, conserve sa rotondité originelle. Dieu a fait de la partie qui s'élève de l'eau l'habitation des animaux terrestres, comme de ses bas-fonds couverts d'eau la demeure des animaux aquatiques. Par la volonté de Dieu chaque élément entoure l'autre, à l'exception de l'eau, que la bonté de Dieu en empêche pour rendre la Terre habitable, en ayant donné des centres différents au soleil et à la Terre. Le soleil se meut autour de son propre centre, qui n'est pas le centre de la Terre, ainsi qu'à son périgée, il s'approche d'une partie de la Terre, la partie méridionale, en s'éloignant à son apogée de l'autre, la partie septentrionale, qui devient terre ferme et élevée, puisque les eaux sont attirées par le soleil vers la partie méridionale en se retirant de la partie septentrionale. — Dieu a donné à la Terre une couleur cendrée et foncée, pour que la splendeur de la lu-

mière y apparaisse, et que les yeux des êtres vivants puissent voir ; c'est ainsi que la sagesse divine a préparé la création des animaux, des plantes et des minéraux. La preuve que la Terre a la forme d'une boule et est ronde, c'est que sur tous les lieux de la Terre, le soleil, la lune et les étoiles n'ont pas au même temps leur lever et leur coucher ; mais, au contraire, on les voit se lever plus tôt aux contrées orientales, qu'aux occidentales, et se coucher plus tôt aux lieux orientaux qu'aux occidentaux ; de la même manière si nous regardons l'éclipse de la lune, nous trouverons entre celle des contrées orientales et celle des occidentales une différence qui n'existerait pas, si le lever et le coucher avaient lieu en même temps sur les divers points de la Terre. De même, si un homme se dirige de la partie méridionale vers la partie septentrionale, il verra sur l'horizon du nord des groupes d'étoiles, qui auparavant se couchaient, ne jamais le quitter, et d'autres groupes, qui, auparavant, se levaient sur l'horizon du sud, toujours cachés dans la même proportion.

La mer entoure la Terre et la couvrirait tout entière, si elle n'avait pas des inégalités, mais la grâce divine fut clémente envers le genre humain et fit surgir du milieu des eaux une partie de la Terre. L'eau entoure la Terre selon cette loi de la nature, que tout ce qui est léger est au-dessus de ce qui est lourd ; l'eau étant plus légère que la Terre, elle l'entoure de tous côtés ; de la même manière la Terre est attirée également de tous côtés dans l'espace par l'air

comme le fer par l'aimant; par suite elle occupe le milieu. D'autres disent que la Terre tient cette place étant pressée également de tous côtés par la sphère céleste comme un grain de poussière jeté dans un verre mis en rotation forte et perpétuelle; ce grain sera rejeté vers le milieu; de la même manière des brins de paille jetés dans une tasse d'eau à laquelle on imprime une rotation, tournent avec l'eau et se rassemblent vers le centre. D'après une autre opinion, la Terre par sa nature est douée d'une force centripète pressée toujours par la sphère qui l'entoure; c'est pourquoi, lorsqu'au dernier jour, les étoiles seront dispersées, la sphère sera anéantie, pliée comme les feuillets du livre de Sidjil(1), la cause de cette force centripète cessera, et la Terre étendue et dépliée sera aplatie jusqu'aux extrémités du nouveau ciel de l'éternité. — La condition des habitants de la Terre est comparable à celle des grains d'orge plantés sur la surface d'une pomme; comme ces grains d'orge s'élèvent sans exception en directions opposées l'une à l'autre, ainsi les hommes dirigent leurs pieds vers la Terre et leurs têtes vers le ciel, et chacun d'eux voit la Terre comme une plaine étendue. On donne aussi cette preuve de la même assertion : Si les habitants d'une contrée de la Terre creusaient un puits et le continuaient jusqu'au centre,

(1) Sur cette expression figurée voy. le *Koran*, chap. XXI, v. 104 : « Ce jour-là nous plierons les cieux, de même que l'ange Sidjil plie « les feuillets écrits; comme nous avons produit la création, de même « nous la ferons rentrer, » etc.

et de la même manière les habitants de l'autre côté, jusqu'à ce que les deux puits se rencontrassent, l'eau étant la même, les deux parties feraient descendre leurs seaux, et les fonds des seaux se rencontreraient; ainsi ils les retireraient persuadés qu'ils élèvent l'eau du fond des puits. On se sert aussi de cette démonstration : si on perçait la Terre en passant par le centre en ligne droite jusqu'au point opposé, on rencontrerait de l'autre côté des pieds humains; ainsi les habitants de la Chine et ceux de l'Espagne, qui occupent les points extrêmes du diamètre de la Terre, sont antipodes, et le lever du soleil et de la lune d'un côté correspond au coucher de l'autre, comme la nuit des uns au jour des autres, et le contraire.

Les astronomes disent que le diamètre de la Terre est de 6,414 milles (1) et sa circonférence de 20,400 milles, y compris la terre ferme et la mer. Déjà les anciens avaient obtenu ce résultat, ce qui a été confirmé du temps du calife Abd-allah al-Mahmûn. Ce calife, embarrassé par les divers récits des anciens sur la division de la Terre, envoya un certain nombre d'astronomes habiles, parmi eux Ali-ben-Isâ, dans la plaine de Sindjar, d'où ils firent leur point de départ, les uns s'en allant vers le nord, les autres vers le sud. Chaque mission continua sa route de son côté, jusqu'à ce que la hauteur du soleil à midi varia de la hauteur de l'endroit d'où ils étaient par-

(1) Par une faute d'écriture, on lit dans les deux manuscrits 7,414 au lieu de 6,414.

tie; de la mesure d'un degré. Après avoir mesuré la route par coudées et planté des poteaux en évitant les montagnes, ils retournèrent pour constater une seconde fois la mesure, et trouvèrent la dimension d'un degré céleste correspondant à 56 1/3 milles sur terre plane, le mille contenant 4,000 coudées, une coudée 8 poignets, un poignet 4 doigts, un doigt 6 grains d'orge placé l'un contre l'autre, un grain d'orge 6 crins de mulet; en multipliant ces milles avec le nombre des degrés de la sphère 360°, on obtient 20,400, ce qui fait la circonférence de la Terre. *Abou-Zeid Ahmed el-Balchi* (1) prétend que la longueur de la Terre, depuis la frontière la plus reculée de l'orient jusqu'à celle de l'occident, fait 300 journées; et la largeur, depuis la frontière de la Terre habitée vers le nord par les Yagogs et Magogs jusqu'à celle vers le sud, où sont les nègres, 220 journées; ce qui se trouve au delà des Yagogs et Magogs est désert, et il n'y a pas d'habitations; on évalue la dimension de ces régions à 5,000 parasanges, mais sans doute il faut, dans cette indication, entendre des milles carrés. — L'opinion la plus vraisemblable sur cette Terre, est qu'elle comprend trois couches différentes : l'une, la pure poussière où les circonstances météorologiques ne pénètrent pas, ou au moins n'ont aucune influence, forme le centre; la seconde, mêlée d'eau, où l'on ne trouve plus la poussière pure, est formée d'une espèce d'argile;

(1) Ahmed b. Sahl el-Balchi, voyageur et écrivain géographe du x^e^ siècle, voy. Hammer Arab. litteraturgesch., t. V, p. 326.

la troisième, exposée aux rayons du soleil, est en partie sèche, en partie plongée dans l'eau; celle-là, divisée en terre habitée et déserte, est séparée de celle-ci par l'équateur, ligne fictive qui divise le globe en deux hémisphères depuis l'orient le plus reculé jusqu'à l'occident. Dans la partie habitable sont des collines, séjour des animaux terrestres, qui vivent sur le sol et dans l'air, ou des bas-fonds remplis d'eau, demeure des animaux aquatiques (1).

IIIe Section. — *De l'Équateur et des régions situées au delà vers le sud et vers le nord.*

Divisant la terre habitée et considérant ses régions, nous nous apercevons, au mouvement naturel par lequel la sphère céleste se meut avec toutes les étoiles et les deux lumières, le soleil et la lune, d'une rotation perpétuelle et phénoménale, dont le cercle, en égalisant les heures du jour et de la nuit aux signes du Bélier et de la Balance, divise la sphère céleste en deux moitiés. De même nous trouvons la partie de la terre qui s'est élevée de l'eau divisée par cette ligne, qu'on appelle Équateur, en deux parties, l'une septentrionale qui est habitée, l'autre méridionale, non habitée. Cette ligne, purement fictive, a son point de départ aux îles Fortunées et éternelles, situées dans la mer occidentale

(1) M. Mehren a omis la traduction de la IIe section parce qu'elle ne contient qu'une exposition des mesures arabes, et qu'elle est remplie d'une quantité de chiffres peu intéressants pour le lecteur. (*Note du Rédacteur.*)

ou mer Verte en se continuant vers l'est, au nord des montagnes de la Lune et de la région appelée Sofala, de la terre des Zengs et des côtes des îles situées aux environs (1), passant les îles de Dibadjât (2) entre les côtes méridionales de l'île de Sérendip et l'île de Sérira (3); Après l'île de Zabeg, elle touche la côte méridionale de la Chine et aboutit à l'extrême frontière de l'orient, où sont situées les îles de Sila et la terre Ousthiqoun (4). Ainsi elle sépare la terre habitée de la partie plongée dans la mer Ténébreuse, et sa circonférence fait la moitié de celle de la Terre ou 180° correspondant au même nombre de degrés célestes et à l'étendue de 10,200 milles. Cette dimension équivaut en temps à 12 heures; par suite une heure fait $\frac{180}{12} = 15°$. Cette ligne est appelée équateur, parce que les nuits et les jours sont égaux aux lieux qu'elle traverse. Elle est coupée par une autre ligne, qu'on trace du nord au sud, divisant le globe en deux moitiés égales, l'une orientale, l'autre occidentale; entre les deux points d'intersection se trouve le centre de la Terre. Ce lieu

(1) Sur les montagnes de la Lune, où sont les sources du Nil et les côtes orientales de l'Afrique, Sofala et le pays des Zendj, voy. Reinaud, *Introduction à la Géographie d'Aboulféda*, p. 305 et suiv.

(2) Sur les îles Dibadjât, c'est-à-dire les Laquedives et Maldives, voy. le même, p. 388.

(3) Serendip est l'île de Ceylan; Serira, probablement le nom d'une partie de Sumatra ou d'une île située aux environs, voy. le Mémoire de Dulaurier, *Journal Asiatique*, 1846, t. VIII, p. 212.

(4) Zabeg, nom de l'île de Java, voy. Aboulféda, *Introd.* par M. Reinaud, p. 391; les îles de Sila appartiennent sans doute à l'archipel de Jawa, voy. Masoudi par Sprenger, p. 358.

n'a aucune latitude, situé à distance égale, 90° des quatre points cardinaux de la Terre; c'est là que s'élève la coupole d'*Azin* ou d'*Arin*, château grand, élevé et d'un accès difficile. D'après l'opinion d'Ibn-el-Araby, là est le trône d'Iblis et le séjour des démons. Les Persans et les Dualistes prétendent que c'est le centre des choses créées avec leurs contrastes; ils font aussi des récits fabuleux et impies sur les habitants de ce lieu, surtout les Manichéens, qui croient à la lumière et aux ténèbres, au bien et au mal, désignés dans la parole de Dieu [Sourate VI, v. 1-3] : « Louange à Dieu, qui a créé les cieux et la terre, qui a établi les ténèbres et la lumière, etc. » Les Indiens aussi racontent sur ce lieu des choses semblables et débitent des fables à son sujet. C'est la réunion angulaire des quatre quadrans de la terre ressemblant à un bouton, où seraient attachées les pièces d'une robe enveloppant le monde. De ces quatre quadrans, deux sont situés vers le sud et deux vers le nord; ceux-ci forment la partie habitée de la terre, ceux-là sont habités, d'après l'assertion de Ptolémée, jusqu'au $11°\frac{5}{12}$ au delà de l'Équateur; d'après une autre opinion, jusqu'au 13 ou 16°, où un pays bas s'étend aux bords de la mer. Le reste est plongé dans l'eau et désert, à cause de la chaleur excessive du soleil. La partie habitable s'étend depuis l'équateur vers le nord jusqu'au 63° ou $66°\frac{5}{12}$, où la longueur du jour, pendant le solstice d'été, monte à 20 heures.

IV^e^ Section. — *De la longitude et de la latitude, de la partie habitable de la terre, et les diverses opinions des anciens.*

La partie septentrionale de la terre commence à être habitée au 12° $\frac{3}{4}$ de latitude au nord de l'équateur, tandis que les régions équatoriales sont peuplées de tribus de nègres ressemblant aux animaux sauvages ou aux bestiaux ; leur teint est brûlé, leurs cheveux crépus, la taille et l'esprit contrefaits, les cerveaux saillants, bouillis par la chaleur excessive du soleil. Au delà de l'équateur se trouvaient, au temps de Ptolémée, huit villes considérables dont voici les noms : *El-Qomor*, *Aghua* (1), *Loqmeraneh*, *Dahua*, *Lemleméh*, *Daghuta*, *Sefâkis*, *Kogha*. Le soleil étant dans le 13^e^ degré du scorpion, se trouve au zénith de cette dernière ville (2) ; ce qui est au delà de ces régions, sont des contrées sablonneuses et désertes ou recouvertes par la mer ; on y trouve des îles habitées par des peuples d'une stature extraordinaire, ou trop grande ou trop petite. D'après l'opinion d'Ahmed b. Sahl el-Balkhi, la stérilité de cette contrée est causée par la proximité du soleil qui, deux fois par an, atteint le zénith et répand ses rayons sur ces contrées, transformant l'air en vent

(1) *Aghua*, nom d'une ville située sur l'île de Ceylan ; *Lemleméh* sur la côte occidentale de l'Afrique, *Daghuta* sur la côte orientale, voy. *Géographie d'Aboulféda*, texte arabe, p. 375, 157, 152.

(2 D'après cette indication, la ville de Kogha est située sur 15° 3/4 latitude méridionale.

effervescent, échauffant l'eau jusqu'à ébullition et desséchant les humidités naturelles et indispensables à la vie animale, et qui servent à tempérer la chaleur renfermée dans les corps. D'après une autre opinion contraire à cette assertion, « la partie tra-
« versée par l'équateur est seule déserte ; l'autre, si-
« tuée au sud et appelée la partie méridionale, est
« habitable. La preuve que l'équateur divise la terre
« en deux hémisphères égaux, c'est que la ligne
« équinoxiale est perpendiculaire à l'axe de l'hori-
« zon ; la proximité du soleil y empêche la semence
« et la récolte, comme nous avons dit, jusqu'au 12° $\frac{1}{3}$;
« par suite il est possible que la partie méridionale
« soit habitée comme la partie septentrionale ; celle-
« ci étant seulement habitable jusqu'au 12° $\frac{3}{4}$ par la
« déclinaison du zénith qui produit une tempéra-
« ture convenable à la vie végétale, de la même
« manière, par la déclinaison méridionale du soleil,
« l'autre partie (1) peut être divisée en sept climats,
« être habitée et peuplée, mais l'impossibilité de
« toute communication entre les habitants des deux
« parties est causée par la chaleur excessive du so-
« leil dont souffre l'intervalle s'étendant entre les
« deux hémisphères au nord et au sud de l'équateur
« sur un espace de 24°. Ainsi les degrés et les con-
« stellations de la partie méridionale correspondent
« à ceux de la partie septentrionale en ce qui con-

(1) Sur l'existence de ces pays appelés « terres australes », voy. de Santarem, *Essai sur l'histoire de la Cosmographie*, I, p. 122, II, p. 277-79.

« cerne l'effet du soleil, de la lune, des planètes « et des étoiles fixes, qui est semblable pour l'une « comme pour l'autre. » A quoi les sectateurs de l'opinion opposée répondent : « L'hémisphère mé- « ridional est désert et l'on n'y trouve aucune « plante, la partie habitable ne s'étendant au delà « de l'équateur qu'à 11° $\frac{3}{4}$ d'après l'opinion de Pto- « lémée ; d'après une autre des géographes anciens « à 13° ou 16°. D'ailleurs la partie méridionale de « la grande île de Qomor, ainsi que les îles de Waq- « waq, s'étendent vers le sud, plongées dans la mer, « comme aussi une partie de Daghouta, située dans « le pays des Zengs sur les bords de la mer *Paci-* « *fique*, tout près de l'île de Qomor. L'accès y étant « possible, nous pourrions communiquer avec les « habitants ; ceux de l'île de Qomor, de l'île de Loq- « meraneh et de Dahuah sont doués d'un teint plus « pur, de cheveux plus longs et d'un esprit plus « facile que les nègres de Caldjour et de Qouqou (1). « Le soleil au solstice méridional étant dans le signe « du Capricorne à son périgée, et au solstice septen- « trionale dans le signe du Cancer à son apogée, il « répand une chaleur plus intense et des feux plus « ardents sur la partie méridionale, qui en est brû- « lée tellement que la poussière s'y dissout en sa- « ble, le silex se fond en hyacinthe et pierres pré-

(1) Sur ces deux tribus de nègres, voy. *Géographie d'Aboulféda*, par M. Reinaud, trad., p. 221 et 225. Cf. les *Voyages d'Ibn-Batoutah*, publiés et traduits par C. Defrémery et le Dr Sanguinetti ; t. IV, p. 435.

« cieuses, les minerais se changent en or et éme-
« raude, et les eaux de bas-fonds en diverses espèces
« de minéraux. La chaleur trop excessive aux plan-
« tes et aux animaux ne permet à rien de naître, si
« ce n'est aux êtres doués d'une nature assez pa-
« tiente pour supporter le climat de cette partie
« brûlée(1), comme, par exemple, l'on dit de la sa-
« lamandre et d'un animal ressemblant au lézard
« qui éclôt au milieu du fourneau à verre, si toute-
« fois ces légendes sont fondées. L'homme des ré-
« gions équatoriales, idiot, la peau noire et les che-
« veux crépus, la figure desséchée, d'odeur puante
« et de mauvaise constitution, ressemble plus aux
« animaux sauvages et aux bestiaux; il ne peut en
« aucune manière se transférer dans le deuxième
« climat, encore moins dans le troisième, pas plus
« que l'homme du premier climat ne peut suppor-
« ter le sixième, et celui du sixième le premier ou
« les régions équatoriales, à cause de la différence
« de la température et de la chaleur du soleil. »

(1) Au moment où nous écrivons cet article, nous recevons une publication très-intéressante sur la cosmographie du moyen âge : « La compositione del mondo di Restora d'Arezzo, testo italiano del 1282, pubblicato da Enrico Narducci. Roma, 1859. » Nous y trouvons exactement les mêmes opinions sur la terre entourée des trois autres éléments, voy. p. 18, 19, 70, 72 ; sur la partie habitable de la terre et l'autre appelée la zone Torride ou brûlée [« la zona Perusta »], voy. p. 146 ; sur l'évaluation d'un degré à 56 milles, voy. p. 38 ; sur la division en sept climats, voy. p. 89 et suiv.

V^e^ Section. — *Des climats et de leur extension, des montagnes qui s'y trouvent, des grandes villes, des royaumes et de leurs dimensions en degrés et en heures, indication de leurs frontières, etc.*

Les astronomes et les géographes admettent généralement la division de la terre en climats, qui s'étendent du sud au nord, depuis le 12^e^ degré de latitude septentrionale jusqu'au $0^{\circ}\frac{1}{2}$, et de l'ouest à l'est, depuis les îles fortunées et éternelles situées à une distance de dix degrés dans la mer occidentale ou l'Océan, jusqu'aux bords de la mer Ténébreuse ou orientale, où sont, à la côte orientale de Sin-es-Sin, les îles de Sila ou les îles d'Hyacinthe, aussi appelées îles Alides. La dimension de cette longueur, qui fait la moitié de la sphère, est évaluée à 180°; on divise la Terre en supposant un homme placé sur l'équateur et traçant une ligne de l'ouest à l'est, de la même manière une parallèle de l'ouest à l'est fait la frontière du premier climat au nord. Tout ce qui se trouve entre l'équateur et cette parallèle est considéré hors des sept climats, et l'on donne à cette partie de la Terre le nom des régions équatoriales; sa largeur est de $12^{\circ}\frac{3}{4}$, le jour le plus long pendant le solstice d'été durant $12\frac{1}{2}$ heures. Ainsi continuant la division entre des parallèles tracées de l'ouest à l'est, de manière que le plus long jour, dans chaque climat, augmente d'une demi-heure, on aboutit au dernier climat, où la durée du jour, pendant le solstice d'été, est de 16 heures.

Tout ce qui est situé au delà du septième climat n'est pas compté parmi les climats, bien qu'il soit habité jusqu'au 63° ou, selon d'autres géographes, jusqu'au 66° $\frac{1}{12}$; la durée du jour pendant le solstice d'été est de 20 heures. Le reste, couvert de marais, de montagnes et de pâturages, n'est pas habité, si ce n'est par des tribus sauvages de Slaves et de Tatares, qui ressemblent aux animaux, à peine doués de langage. Au delà de ces contrées, nous arrivons aux régions polaires enveloppées de ténèbres, où la durée du jour varie depuis 24 jours jusqu'à 6 mois; pendant tout ce temps le soleil ne se lève pas, laissant tout plongé dans les plus profondes ténèbres. — On doit cette division de la terre aux plus célèbres rois de l'antiquité, dont la puissance a égalé la sagesse et la prudence: Soleiman, fils de David; Asaph, fils de Berechiah; Dhu-Karnein, le premier croyant, Tobbah, roi de Yémen; Ardéshir, Ptolémée et le kalife Al-Mamûn. La figure de chaque climat est celle d'une plaine vaste, dont la longueur s'étend de l'orient à l'occident, et la largeur de l'équateur vers le nord. Les climats varient entre eux de largeur et de longueur; le *premier*, le plus long et le plus large, mesure 3,000 parasanges en longueur et 150 en largeur depuis le 12° $\frac{1}{2}$ jusqu'au 20°; la durée du plus long jour y est de 13 heures; la direction de l'ombre est vers le nord et vers le sud, et la température produit huit saisons: deux hivers, deux printemps, deux étés, et deux automnes. Ce climat comprend les royaumes ci-après nommés:

Premier climat. La partie orientale de la Chine avec les îles de Sila et le pays d'Ousthiqoun situé au bord de la mer, la partie intérieure de la Chine vers l'est jusqu'aux fleuves, par lesquels montent les grands vaisseaux arrivant des ports de ***Kanfou***, de ***Kalfour***, de ***Kamdân*** et de ***Sinia***, situés sur le détroit dit « portes de la Chine », les îles de Senf, de Serira, de Berekât, de Subhâ, de Qomâr, de Lengebalus, de Fansur, de Serendip, la partie septentrionale de l'île de Qomor, les îles de Sindapoulât et de Damiât, l'archipel de Zeng, la partie septentrionale de la coupole d'Azin, la mer de Yemen, de Berberah, l'île de Socotorah, le pays de Zeilah, une partie de Yemen, savoir : Hadheramaut, Dhafar, Shihr, Sanaah, Aden; Dongolah, capitale de la Nubie, l'Habyssinie, le Soudan avec les pays de Deamet, de Samgarah, de Zaghawa, Kugah, Tekrour, Kanem, Zawilah, Gadamisch, Warham et les îles Fortunées, situées vers l'ouest dans la mer occidentale ou l'Océan. La partie septentrionale de la chaîne des montagnes de la Lune avec les sources du Nil, le confluent de la mer Indienne avec le golfe Persique et la mer Rouge, le pays de Demadem et l'Habyssinie, sont dans ce climat, qui, après avoir tra- le pays de Koukou et de Gana, aboutit, comme nous avons dit, à la mer occidentale (1).

(1) Les portes de la Chine sont le détroit qu'il faut passer pour arriver aux ports de la Chine entre le continent et les récifs, s'étendant à quelque distance des côtes. «*Kanfou*» est la ville de «*Hangtsheufou*» dont le port est appelé par Aboulféda *al-Chansa*, par Marco Polo

Le *deuxième climat*, entre le 20° et le 27° latitude septentrionale, comprend la partie orientale de la Chine avec la Tatarie et le pays de Tageh, les montagnes de Balharah, le pays de Qamroûn, c'est-à-dire d'Assam, Canodge, Oudgein, le royaume de Maharagah situé dans la mer du même nom, le grand pays du Mabar, c'est-à-dire la côte de Koromandel, une partie du pays de Hind, savoir Taneh (aujourd'hui Bombay), Seymour, Sindân, les îles de Seylan, de Jawah, une partie du pays de Sind, savoir Mansourah, Daybul, Muhammadiah, Multân, Mehrân, le golfe Persique jusqu'à Oman et Negrân, Hadjar, Bahrein, Basrah, Iemâmah, Mahreh, Saba, Thayef,

Quinsai, situé sur le fleuve de Kamdân, nom qu'on donnait aussi à la résidence «Singanfou», située sur le fleuve Wei, et corruption du Tchang-ngan «cour occidentale.» «*Sinia*» que nomme Edrisi comme la ville la plus reculée vers l'est, est considérée par Lelewel [voy. *Géographie du moyen âge*, t. IV, p. 16] comme identique avec Hang, proche de Kanfou. L'île de Senf, nom probablement dérivé de «Tshiampa», est la partie méridionale de la Cochinchine ou Annam. Les îles de *Serirah*, *Barékât* et *Subhâ* doivent faire partie de Soumatra ou être situées aux environs. L'île de Qomar, aussi appelée Malai-Qomar, est la presqu'île de Malacca, les Arabes se servant du même mot «gézirah» pour signifier île et presqu'île; ce nom diffère de l'autre île nommée ci-après «Qomor», qui désigne l'île de Madagascar. Les îles de Lengebalous sont les Nicobar (Ch. Defrémery, *Annales des Voyages*, décembre 1846, p. 318, suiv.), Fanfour ou Fansour une partie de Sûmatra. *Sindapoulât*, sans doute la même ville que Sindapoura, mentionnée par Aboulféda, est située à trois journées de Tanah ou Bombay; les îles de Zeng sont les îles éparses entre l'Asie et l'Afrique; de même on doit, d'après notre auteur, chercher la coupole de la Terre ou Arin sur une de ces îles, d'où l'on arrive à la mer de Yémen ou Berberah, à l'île de Socotorah et au pays de Zeylah. Voy. l'*Introd. d'Aboulféda*, par M. Reinaud, p. 393, 409, 413, 415, 225, et traduction, II, p. 208.

les villes saintes, Mecca et Medinah, la mer Rouge dite mer de Moïse, les îles de Dahlak, de Sewakin, Aidab, Aswan, Kous, le haut Said, la partie méridionale des Oasis, le Saharah, la partie septentrionale du Soudân, le pays des Molethemin, Sous-el-Aqsâ, et aboutit à l'océan occidental. L'ombre de ce climat a la direction du nord et du sud; les saisons sont au nombre de huit, et le soleil passe le zénith deux fois par an; dans ses montagnes et dans ses déserts on trouve des mines d'or et diverses espèces de pierres précieuses. La largeur s'étend, comme nous avons dit, depuis la frontière du premier climat jusqu'au 27° 12′ (1).

Le *troisième climat* commence vers l'orient à la partie septentrionale de la Chine en s'étendant sur les montagnes de Poivre, le pays de Hayathilah (2), Dehli, Talis et Kandahar dans la Guzerate (3), une partie du pays de Sindh, les montagnes d'Afanieh,

(1) On nommait la chaîne de Hindoûkoush et Himalayah «Montagnes de Balhara,» traversant le milieu du continent asiatique. Balhara, nom probablement altéré de «Malva-Ray» ou «Radja du Malva», était un royaume célèbre dans la partie septentrionale de la presqu'île indienne; voy. Reinaud, l'*Introd. à la Géogr. d'Aboulféda*, p. 343. Sur les villes de Canoge, Oudgein et Tanah, voy. *Voyages d'Ibn-Batoutah*, par Defrémery, t. IV, p. 25, 45; t. II, p. 177. Sur les Molethemin, tribus demi-sauvages de Berbers et domiciliés entre l'Atlantique et Tripoli, voy. de Slane, l'*Hist. des Berbers*, trad., t. II, p. 64. «*Sous-el-Aqsâ*» correspond à la ville actuelle de Marocco ou au pays situé au sud de la Chaîne de Daren, c'est-à-dire de l'Atlas.

(2) Les *Hayathilah* sont les Indoscythes, qui peuplaient les pays entre les Indes et la Chine.

(3) Sur la ville de Kandahar, voy. *Voyages d'Ibn-Batoutah*, t. IV, p. 58.

Moultan, le pays de Segestân, Kerman, Mekran, Thouran, Kusistan, Ahwâs, Fars, Yrâq, Ispahan, Coûfah, Babel, Hirah, la Mésopotamie, la Syrie, la Palestine, Kolzoum, le désert Israélite, la partie septentrionale de l'Égypte, les Oasis, Barqah, Afrikiah, Fez, Marocco, Segelmessah, Darah, la montagne de Daren, Tanger, et aboutit à l'océan occidental. Les ombres de ce climat n'ont de direction que vers le nord; les saisons y sont au nombre de quatre, la largeur s'étendant depuis la frontière du deuxième climat jusqu'au 33° 49′. Les habitants y ont le teint rouge, qui varie entre le foncé et le clair.

Le *quatrième climat* commence à la frontière du pays des Tatares, traverse le Tibet et les montagnes de Cashmir comprenant le pays de Badakhschân, Ferghanah, Chogend, Ghaznah, Kabul, Gour, Herât, Balch, Nisabur, Kouhistan, Rai, Hamadan, Zengân, Koum, Kashân, Thocharistân, Thaberistân, Gorgân, Mughân, Mazenderân, Guilân, Mosul, Aderbeidjân, Diar Bekr, Diar Modhar, Manbig, Balis (1), Halep, Harran, Tharsous, la frontière de la Syrie, vers l'Arménie, Antioche; en passant par la Méditerranée il traverse les îles de Chypre, de Rhodes, de Malte, de Cousera (c'est-à-dire l'île de Pantellaria), la Sicile, les îles de Majorque et de Minorque, Tanger, et aboutit à l'Océan. Sa largeur s'étend depuis la frontière du troisième climat jusqu'au 38° 23′; le teint de ses habitants est un rouge

(1) Manbig et Bâlis sont deux villes situées dans la Syrie, voy. la *Géogr. d'Aboulféda*, texte arabe, p. 268, 270.

clair; on y compte 130 villes, dont la longitude et la latitude sont indiquées dans «l'*al-Mégiste*» de Ptolémée.

Le *cinquième climat* s'étendant depuis la frontière du quatrième climat jusqu'au 41°, ou plus exactement jusqu'au 43° 15′, commence au pays des Turcs et des peuples voisins de Yagog et Magog, comprenant Kashgâr, Shâsh, Ilâq, Ousroushent (1), Bocharah, Samarqand, Chowarezm, la mer Caspienne jusqu'à Bab el-Abwâb ou Derbend, Bardaah, Maiafârkin, le pays de Roum jusqu'à la ville de Rome, la Galicie, Constantinople, Gênes, Venise, la Sardaigne, Barcelone, la partie méridionale de l'Espagne; il aboutit à l'océan occidental au 43° 18′, latit. septentrionale. Il y a dans ce climat une quantité de fleuves, et l'on trouve soixante-dix-sept villes dont la longitude et la latitude sont inscrites dans l'al-Mégiste. La majeure partie de sa population a le teint clair, les yeux noirs ou bleus.

Le *sixième climat* s'étendant depuis le pays des Turcs vers l'Orient, entre le 43° et 50° ½ latitude, comprend le pays de Khirgiz, de Carcar, de Keimaks, de Tégazgaz (2), le pays des Boulghars musulmans, les pays situés au nord de la mer Caspienne, les Allans, les Serirs, les Bergans, les Kurgs (3),

(1) *Shâsh*, *Ilaq* et *Ousroushent* sont des provinces de la Transoxanie, voy. *Géogr. d'Ab.*, p. 494-96.

(2) Sur le peuple de «*Tegazgaz*», voy. Reinaud, l'*Introduction*, p. 362-364.

(3) Les *Allans*, les *Serirs*, *les Bergans* sont des peuples autour de la mer Caspienne; les Kurgs aux environs de la mer d'Azow.

la mer de Crimée, Soudag ou Azow; la partie septentrionale de l'Espagne, la province d'Arquijah(?), Tolède, et aboutit à l'océan occidental. Le livre al-Mégiste de Ptolémée nous donne la longitude et la latitude de soixante-trois villes de ce climat. Il y tombe beaucoup de neige, sa population a le teint clair, des cheveux rouges, des yeux bleus, noirs ou verts.

Le *septième climat* est peu habité. La partie orientale est couverte de marais et de montagnes, qui servent de refuge à des tribus sauvages de Turcs. Il s'étend sur le pays des Petchenegs, des Boulghars, qui ne confessent pas l'Islam, des Slaves, des Russes, sur les pays des Baschkirs, de Jurah, de Suwâr, de Wareng et de Norah (1). La frontière la plus reculée vers le nord est au 60°, où le jour le plus long dure 16 heures. La partie habitable de la Terre s'étend encore jusqu'au 66° $\frac{5}{12}$; les contrées situées au delà jusqu'au 90° sont désertes et inhabitées; on n'y trouve pas d'animaux connus, à cause de la quantité de neige, de l'épaisseur des ténèbres et de la trop grande distance du soleil. Pourtant il est peut-être habité par des animaux qui, fixés à leurs demeures, nous restent inconnus; les habitants des autres cli-

(1) Le pays de Jurah ou la Ougrie est situé à l'est de la ville de Perme, entre les fleuves de Petschora et d'Ob, dans la partie septentrionale de l'Oural. Les diverses manières d'expliquer les trois noms Suwar, Wareng et Norah sont exposées par feu M. Frœhn, dans les extraits d'Ibn Foszlân, voy. p. 194; on y trouverait peut-être les trois peuples scandinaves Suad ou Suédois, Warèges, c'est-à-dire Danois et Norah (Norvégiens).

mats ne pouvant ni habiter ces contrées ni y entrer sous peine de mourir ; c'est, comme nous avons dit, le climat des ténèbres. La configuration des sept climats est représentée par des cercles parallèles qui distinguent les climats; au milieu se trouve la région des ténèbres, autour de laquelle la voûte céleste se meut comme la meule d'un moulin. Ptolémée dit, dans son al-Mégiste, que, dans les sept climats et les contrées polaires, on trouve jusqu'à deux cents chaînes de montagnes, les unes s'étendant sur une longueur de quelques journées, les autres jusqu'à deux mois. Nous en mentionnerons ici : la chaîne dite « *Portes de la Chine* » qui commence par s'appeler montagnes de « *Balharah*, » puis montagnes de Thourân, de Tâgé, de Khamdân, de Kirgiz, de la Tatarie, et qui aboutit à l'océan oriental. Cette chaîne, armée de forteresses nombreuses et bien peuplées, est une des plus longues de la Terre ; sa plus grande largeur varie entre deux et sept journées ; elle s'étend depuis la Chine jusqu'à la côte de Coromandel, se continuant vers le Sind et la Perse ; là elle se dirige vers Ispahan et le Chorasan, se divisant en deux branches : l'une combinée avec les montagnes de Ghour ; l'autre, en Aderbeidshân, se continue vers le Thaberestân et le Zingân (1).

Le seconde en étendue est la chaîne « d'*Oustkigoun*, » aussi appelée *Kafounia*, qui après avoir traversé la partie la plus reculée de la Chine, aboutit

(1) Cette chaîne est mentionnée par Aboulféda sous le nom générique de Djébel, c'est-à-dire montagne ; voy. Ab., trad., p 89.

dans la mer ténébreuse ou mer de poix ; dans ces montagnes on trouve des mines d'Hyacinthe (1).

La troisième, la chaîne de *Qomor*, sépare la partie méridionale et déserte de la partie septentrionale et habitée de la terre ; au milieu de son étendue sont les sources du Nil, le pays de Demadem et de Ghana. Suivent les montagnes de «*Scherât*,» qui séparent la terre de Tehamah de celle de Negd ; de la presqu'île arabe elles traversent la Syrie et l'Égypte, étendant leurs branches dans toutes les directions ; ainsi les montagnes de *Ridwah* près de Médineh, de *Raijan* près de Balqah en Syrie, d'*Agiz* près de Semâwet en Mésopotamie, de *Sanyr* près de Damas, de Mokattem en Égypte, sortent de cette chaîne qui traverse Ailah ; en outre la montagne d'*Amilah* en Canaan ou Palestine et le Liban, qui côtoie les bords de la Méditerranée, sont des branches de cette chaîne. Ce dernier porte, au commencement près des bords de la mer, le nom de «*Thirâz al-Akhdhar*,» où l'on trouve une quantité de forteresses appartenant aux sectes Alides : Mélahidats, Bathiniens et Carmaths, qui s'y refugièrent ; les forteresses construites sur la frontière de la Syrie se trouvent aussi dans cette chaîne. C'est encore de là que sortent les montagnes d'al-Akkâr s'étendant vers la mer et les régions de la Syrie, où elles portent le nom de mon-

(1) Aboulféda fait mention d'une montagne «Kafouni,» qui correspond au cap Guardafui ; bien que le son soit homonyme, il y une différence dans l'orthographe des deux noms, qui en tout cas ne peuvent pas signifier la même chaîne ; voy. Ab., trad., p. 206.

tagnes de «*Lokâm*»; elles se dirigent vers l'occident jusqu'à la mer Noire ou mer de Trébizonde, de là elles s'étendent jusqu'à la terre de Matrika vers le nord et vers l'est, où elles rencontrent les montagnes de Kurdji et de Derbend en côtoyant la mer Caspienne vers le nord et vers l'ouest (1).

La chaîne de «*Daren*» en Afrique depuis Begaya passant par Fez, Marocco, Darâh, Segelmessé, le pays des Berbers el-Molathemins va jusqu'à la mer occidentale (2).

Les montagnes de «*Beschâre*» et de «*Fath*» séparent la partie occidentale de la péninsule Ibérique de la partie orientale; une ramification de cette chaîne aborde la mer au nord, dite mer des Warengs, des Slaves et des Kélabiens (3).

(1) La montagne de «Sherât» correspond au mont Seir de la Bible; voy. la *Géogr. d'Ab.*, texte arabe, p. 84 et 228. De toute cette description un peu vague il résulte que l'auteur a regardé les montagnes de l'Arabie, la chaîne du Caucase, du Taurus et du Liban, comme formant un grand système. Cf. la *Géogr. d'Ab.* trad., p. 89, et le texte arabe, p. 228. La terre de «Matrika», leçon que nous avons adoptée au lieu du nom erroné de notre manuscrit; «Mastikki» est la presqu'île de Taman avec la ville de Tmoutarakan sur le détroit de Jenikaleh. Les Kurdj sont les Géorgiens.

(2) Daren est la chaîne de l'Atlas, dont Pline, *Hist. nat.*, lib. V, ch. I, fait mention sous le même nom «Dyrin». Begayah est la ville de Bugie; sur les villes de Ségelmessé et Dorah, voy. Ab., trad., p. 187-189.

(3) Les montagnes de «Beshareth et de Fath», c'est-à-dire de la Conquête et de la Victoire, sont les chaînes de Sierra en Espagne; le nom de «Sierra ou Sharat» en arabe, est changé en Beschâret (victoire), auquel on a ajouté le mot synonyme de Fath, c'est-à-dire Conquête, voy. Ab., trad. p. 238. La mer de Warengs ou Warègues, de Slaves et de Kélabiens est le golfe de Bothnie, sur les bords duquel vivaient, d'après les géographes arabes, les peuples du même nom. Les Kéla-

Selon Abou-l-Farage Kodâmeh (1), le nombre total des fleuves d'un cours rapide et navigable aux vaisseaux monte à 228, parmi lesquels 23 sont situés dans le premier climat, 29 dans le deuxième, 26 dans le troisième, 24 dans le quatrième, 28 dans le cinquième, 18 dans le sixième, 14 dans le septième; au delà du septième climat il y en a 28 et au delà de l'équateur 36; parmi ceux-ci nous en trouvons sur l'île de Qomor 4 appelés Aghbâb, 10 descendent des montagnes de la Lune, de Rahûn sur l'île de Serendib, Gjob, le grand et le petit, sur l'île de Maqdaschou ou Madagascar, 2 dans le pays de Daghoutah, 3 dans le pays d'Ousthiqoun, 3 sur l'île d'Anfougeh, le fleuve de Sefâkis, le fleuve de Temim, le fleuve d'Alhon au delà des montagnes de la Lune, le fleuve de Loqmeraneh, le fleuve de Dahmeh et les 2 fleuves de l'île de Serirah (2).

D'après l'opinion de Zingani, les villes des sept climats et des parties de la terre situées au delà, qui au temps du kalife Mamûn, soumises aux Musulmans confessaient l'Islam, sont au nombre de 4,536;

biens sont les Cynocéphales des anciens. Voy. Rasmussen, *De orientis Commercio cum Russia et Scandinavia*, p. 46.

(1) Abou-l-Farage Kodameh, géographe d'entre le IX^e^ et le X^e^ siècle, mourut l'an 948, après avoir donné une statistique détaillée des possessions de l'Islam.

(2) Sur le mot Aghâb, voy. *Relation des Voyages*, par M. Reinaud, discours préliminaire, p. LXVII et p. 128. L'île d'Anfougeh est située aux environs de Java ou Soumatra, voy. la *Géogr. d'Edrisi*, t. I, p. 59. Sur le fleuve « Alhan », selon M. Reinaud identique au fleuve « *Jeou* » qui se jette dans le lac de Tchad; voy. Aboul., trad., p. 209.

on dit qu'au temps de Féridoun on en comptait dix mille et quelques cents; les royaumes plus connus au temps dudit kalife étaient 343; le plus grand, l'empire romain, avait une extension de trois mois, le plus petit de trois journées; parmi ces royaumes on nomme aussi Irâq, la Syrie, la Grèce, Yémen, l'Égypte.

VI^e^ Section. — *Autre division de la Terre d'après les opinions des anciens.*

Ardeshir-ben-Bâbek a divisé la Terre en quatre parties, l'une appartenant aux Turcs, l'autre aux Arabes, la troisième aux Perses, la quatrième aux Nègres. Le roi Feridoun s'est imaginé la division de la Terre sous forme d'un oiseau, dont la Chine serait la tête, l'Inde l'aile droite, le pays des Khozars et des Turcs l'aile gauche; le Hedjaz, le Yémen, l'Iraq, la Syrie et l'Égypte la poitrine, et l'occident, la queue, les pennes étendues vers le Soudan. Alexandre le Granda divisé les peuples de la Terre : il appelait une partie Europe, comprenant l'Andalousie, le pays des Slaves, Ifrendje, Tanger et Roum; l'autre, Ifriquia (c'est-à-dire l'Afrique), comprenant l'Égypte, le golfe Arabique, Habesh, Zeng et l'océan méridional; la troisième «*Escamounia*» (1), comprenant l'Arménie, le pays des Khozars, des Turcs et le Khorasan; la quatrième partie, «*Benousia*», comprenant Téhamah, Yémen, les Indes et la Chine

(1) Le nom «Escamounia» est probablement une altération du mot «Scythia»; nous ignorons toute dérivation du nom «Benousia».

Hermès et ses premiers successeurs sur le trône de la Perse ont divisé la Terre en sept climats ou cercles, dont trois occupaient le milieu ; deux le dessus, l'un à droite, l'autre à gauche ; deux le dessous avec la même disposition. Le premier de ceux du milieu comprenait la Syrie et le Maghreb, le deuxième au centre, appelé Yrânshehr, le Khorasân, la Perse et l'Iraq ; le troisième à gauche, le Tibet et la Chine ; de ceux situés au-dessus le cercle de droite comprenait la presqu'île arabe et le Yémen, celui de gauche les Indes et la Chine ; de ceux situés au-dessous le cercle de droite les pays des Roum, des Sclaves et des nations vers le nord et vers l'ouest ; celui de gauche le pays des Khozars, des Turcs avec leurs diverses tribus et les nations de Iagog et Magog vers l'est et le nord. Dans cette division on n'a pas tenu compte de l'Habessynie, du Soudan, des Berbers, ni de l'Égypte, soit que ces royaumes n'existassent pas à cette époque, soit qu'ils fussent compris dans ceux déjà nommés.

Noé avait aussi divisé la Terre entre ses trois fils : l'orient et le septentrion furent donnés à Japhet et à sa postérité ; le midi et l'occident à Kham et à ses descendants ; le milieu à Sem, comprenant les Arabes, les Persans et les Grecs, tandis que les descendants de Japhet furent les Turcs, les Slaves, Iagog et Magog, et ceux de Kham les Koptes, les Berbers et les Nègres. D'après l'opinion de Sâid el-Andalousi, les Nègres et les Berbers forment une race, au nord de laquelle sont situés les Koptes et les

Yfrendj; les Indiens et les Zengs, une race à laquelle appartiennent les peuples de l'Occident, de la Syie, de l'Iraq et de la Perse; les Chinois, une race qui comprend vers le nord les peuples du Khatai, les Turcs, les Jagog et Magog; enfin les Grecs et les Romains, une race à laquelle appartiennent les Russes et les Slaves. — La figure ci-dessous nous donne un tableau de cette disposition des peuples de la Terre :

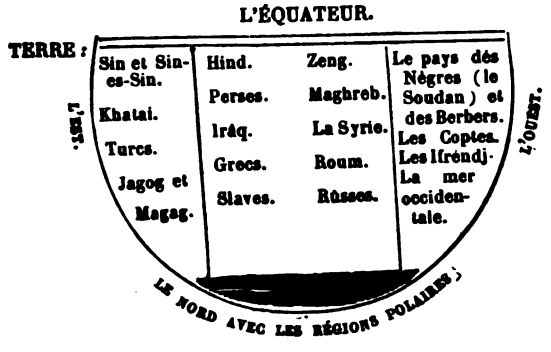

VI^e^ Section. — *La différence des levers du soleil selon les latitudes et l'augmentation de la durée du jour jusqu'au point où toute l'année ne fait qu'un jour et une nuit.*

D'après l'opinion des savants, la diversité des saisons de l'année est causée par la distance qui sépare les lieux de l'Équateur vers le nord ou vers le sud. Quant aux contrées situées sous l'Équateur, elles ont

deux printemps, deux étés, deux automnes et deux hivers. Les ombres s'y dirigent tantôt vers le nord, tantôt vers le sud, et le soleil à son entrée dans les signes du Bélier et de la Balance, en passant le méridien, n'y laisse pas d'ombre, ainsi qu'il éclaire le fond des puits durant son passage au zénith. Cette différence est seulement causée par le mouvement du soleil et par la diversité des horizons et des latitudes, c'est-à-dire des distances de l'Équateur calculées en degrés. Le Zodiaque se meut autour de l'Équateur comme les seaux d'un puits (1); le jour y égale la nuit en durée, les ombres y sont dirigées vers le sud pendant six mois et vers le nord pendant six autres mois; la plus grande déclinaison du soleil du zénith est à peu près de 24 degrés. Le point du milieu, où la déclinaison disparaît, est à la tête du Bélier et à la Balance; alors la distance des pôles au zénith est de 90°, les deux pôles du nord et du sud se trouvant aux deux extrémités de l'horizon comme les broches du banc du tourneur. Selon que les pays s'éloignent de l'Équateur, le lever du Zodiaque et des étoiles y diffère; les saisons varient de températures, comme aussi la durée des jours et des nuits jusqu'au 90°, c'est-à-dire où le pôle est distant de l'Équateur de 90°; là le Zodiaque tourne comme la

(1) Il faut bien distinguer les deux expressions pour le mouvement des corps célestes; l'une, le mouvement comme « *la meule d'un moulin* » signifie celui où les corps célestes restent continuellement sur l'horizon; par l'autre, comme « *les seaux d'un puits*, » il faut entendre celui où alternativement ils se couchent et se lèvent.

meule d'un moulin autour du pôle qui est au zénith; le plus long jour arrive quand le soleil est entré dans les signes du Cancer, dans la moitié des Gémeaux ou dans la moitié du Lion, et la plus longue nuit avec l'entrée du soleil aux signes du Capricorne, ou dans la moitié du Sagittaire ou du Verseau. Entre ces deux extrémités les jours varient, le soleil restant tantôt toujours à l'horizon, tantôt s'en éloignant tout à fait. D'abord on aperçoit une lueur du soleil semblable au lever de l'aurore, puis on voit pendant quelque temps un petit segment tournant à l'horizon, puis le disque entier s'élève sur l'horizon de hauteur d'homme en y tournant sans se coucher. Après avoir parcouru la distance de la tête du Bélier à celle de l'Écrevisse, il retourne de la même manière jusqu'au signe de la Balance; là il disparaît et reste dans la partie méridionale du Zodiaque, tandis que les ténèbres couvrent les régions polaires, puis il revient au signe du Bélier pour recommencer sa course de la manière déjà indiquée. Ainsi l'année du pôle septentrional varie entre un jour durant six mois et une nuit de la même durée; c'est la plus grande latitude où l'on peut arriver depuis l'Équateur.

VIII^e^ SECTION. — *La différence des climats et des températures selon les latitudes et les longitudes; les climats qui sont généralement estimés convenables aux plantes, aux minéraux, aux animaux ou à tous ensemble.*

Quand le soleil, à son entrée dans les signes du Bélier et de la Balance, se trouve à l'Équateur, les heures du jour et de la nuit sont égales, à toutes les latitudes de la terre; en s'éloignant du zénith, les heures du jour égalent celles de la nuit dans les régions équatoriales, mais la diversité apparaît pour toute autre latitude et pour tout autre horizon. Ainsi quand le soleil atteint sa plus grande distance de l'Équateur, les heures du jour et de la nuit restent égales pour les régions équatoriales; mais la différence en est sensible pour tout autre lieu de la terre. Ainsi la chaleur augmente dans les régions équatoriales par l'approche du soleil au zénith, et s'adoucit par son éloignement; pour les lieux dont la latitude surpasse la déclinaison du soleil de l'Équateur d'un degré, c'est-à-dire situés depuis une latitude de 25° où le soleil n'atteint jamais le zénith, jusqu'à 90°, ce qui est la plus grande distance de l'Équateur, la température de la terre et de l'air varie graduellement; l'air et l'eau y varient entre une température convenable et rafraîchissante jusqu'au point où le froid devient sensible et rigoureux; l'été est alors tempéré et l'hiver excessivement froid et humide;

enfin nous arrivons aux contrées couvertes de neige, où les fleuves et les lacs gèlent, et qui sont enveloppées de ténèbres. On n'y voit ni la lune, ni le soleil, ni les étoiles, excepté quand le soleil est entré dans le signe de l'Écrevisse ou dans la dernière moitié des Gémeaux, ou dans la première moitié du Lion (1). Parmi les constellations dites mansions de la lune, onze sont visibles, qui dans une rotation perpétuelle semblable à celle de la meule d'un moulin, ne se couchent jamais. Ces mansions sont Aldébaran et les suivantes jusqu'à la mansion dite al-Khartan et les étoiles autour du pôle septentrional appelées la petite ourse et al-Markab qui tournent continuellement sur leur place fixe (2).

Les régions équatoriales et le premier climat ne conviennent qu'aux minéraux ; les plantes, les animaux et l'homme ne supportent pas la chaleur excessive, la sécheresse et l'inflammation de l'air causée par le feu du soleil.

Le deuxième climat convient généralement à

(1) Il faut nécessairement voir ici une description de l'épaisseur de l'atmosphère, qui ne permet pas l'apparition des corps célestes; comme expression astronomique, cette phrase n'aurait pas de sens.

(2) Sur les constellations de la lune, au nombre de 28, dont 14 se trouvent sur l'hémisphère septentrional, voy. Reinaud, l'*Introd. à la Géogr. d'Aboulféda*, p. 187; le nom « al-Khartan » signifie deux étoiles appartenant au signe du Lion et situées dans la crinière; on les appelle aussi « ex-Zubratu. » Aldebaran appartient au signe du Taureau. Toutes ces constellations sont les plus septentrionales des mansions lunaires et ayant une déclinaison d'à peu près 16°, elles deviennent circumpolaires à une latitude de 74°, c'est-à-dire au nord du cap Nord.

l'homme et aux minéraux, mais peu aux plantes et aux animaux.

Le troisième climat ne convient pas généralement aux minéraux.

Le quatrième également; seulement on y trouve quelques minéraux.

Le cinquième et le sixième conviennent aux plantes et aux animaux, mais peu à l'homme, non plus qu'aux animaux.

Le septième ne convient qu'aux plantes et très-peu aux trois autres espèces.

L'or, l'hyacinthe, les pierres précieuses et les perles sont fréquents dans les régions équatoriales et dans les contrées situées au delà vers le sud, comme aussi dans le premier et dans le deuxième climat; l'argent et les autres minéraux, l'émeraude et une quantité de pierres précieuses, excepté l'hyacinthe, se trouvent fréquemment dans les troisième, quatrième et cinquième climats. L'homme est la créature la plus parfaite en constitution; son cerveau et ses facultés mentales sont le mieux développés; il a le teint le plus clair dans le troisième et le quatrième climat, dans une partie du deuxième et du cinquième; on y trouve de préférence aux autres climats des prophètes, des savants, des hommes de lettres et les monarques les plus célèbres (1).

(1) Les IX^e^ et X^e^ sections, qui ne contiennent que des récits fabuleux, des descriptions de monuments anciens et de temples sabéens, n'ont pas été traduites par M. Mehren. (*Note du Rédacteur.*

FEUILLES DÉTACHÉES
D'UN JOURNAL DE VOYAGES.

RÉCIT SOMMAIRE
DU VOYAGE DE M. LE DOCTEUR ALFRED DEMERSAY,
CHARGÉ D'UNE MISSION SCIENTIFIQUE EN 1844-1845-1846 DANS L'AMÉRIQUE MÉRIDIONALE (1).

Dans le courant de l'année 1844, je reçus du département de l'Instruction publique, alors dirigé par un des plus glorieux disciples de la vieille Université (M. Villemain), la mission de visiter certaines parties peu connues de l'Amérique. Mes instructions me prescrivaient de pénétrer au Paraguay à travers les provinces méridionales du Brésil; d'étudier sous ces différents aspects un pays jusqu'alors

(1) Nous devons à la complaisance de notre confrère M. A. Demersay, de la Société de Géographie de Paris, la communication de cet article qui, sauf quelques coupures, est la reproduction exacte d'une partie de l'Introduction de l'ouvrage : *Histoire physique, économique et politique du Paraguay et des établissements des Jésuites* (2 vol. in-8° avec 14 planches) dont il vient de publier le premier volume à la librairie Hachette. Il sera rendu compte aux *Annales* de cet important ouvrage, destiné à nous faire connaître une des questions les les plus intéressantes de l'histoire du Nouveau-Monde, et à nous initier à la Géographie ainsi qu'à l'économie politique d'un pays encore peu connu des Européens. V. A. M.-B.

NOUVELLES ANNALES

DES VOYAGES.

SIXIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cᵉ, 26, rue Racine, près de l'Odéon.

NOUVELLES ANNALES

DES VOYAGES,

DE LA GÉOGRAPHIE, DE L'HISTOIRE

ET DE L'ARCHÉOLOGIE,

AVEC CARTES ET PLANCHES,

RÉDIGÉES

PAR V. A. MALTE-BRUN,

MEMBRE DES SOCIÉTÉS GÉOGRAPHIQUES
DE PARIS, DE LONDRES, DE BERLIN, DE VIENNE ET DE RUSSIE.

ANNÉE 1860.

TOME QUATRIÈME.

PARIS.

ARTHUS BERTRAND, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU NORD.

RUE HAUTEFEUILLE, 21.

NOUVELLES ANNALES

DES VOYAGES,

DE LA GÉOGRAPHIE, DE L'HISTOIRE

ET DE L'ARCHÉOLOGIE.

LES NYAMNYAM

OU

CANNIBALES DU SOUDAN.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. G. LÉJEAN A M. LE RÉDACTEUR.

Il y a longtemps que de vagues traditions recueillies par les Européens sur la zone inconnue du Soudan signalent des groupes de tribus nègres anthropophages, connues en général sous le nom de *Nyamnyam* ou *Yem-Yem*, qui ne semble qu'une onomatopée expressive. Ce dernier nom, recueilli par le Dr Barth, est celui de peuples situés au midi de l'empire Fellatah ; l'autre désigne, au Soudan oriental, un vaste ensemble de populations situées à 15 ou 20 jours au moins à l'ouest du fleuve Blanc et au sud du Darfour. Les chasseurs d'éléphants, les marchands d'ivoire et les négriers européens ou arabes ont poussé de longues reconnaissances dans l'intérieur, et, grâce à eux, on commence à recueillir des

notions moins incertaines sur tout ce théâtre des contes ridicules des *djellabs* indigènes.

Il y a deux ans, M. Petherick, négociant anglais, qui possède un établissement commercial à *une journée* au plus du pays des Nyamnyam, apprit par des hommes de ce pays qu'un grand fleuve coulait dans l'intérieur à une quinzaine de journées à l'ouest; que deux voyageurs blancs ayant été vus descendant le fleuve, on les avait attaqués, que l'un avait péri et que l'autre était prisonnier. M. Petherick, obligé de partir pour l'Europe, donna des ordres à son *wekil* (agent) pour faire envoyer dans l'intérieur 25 hommes et aller à la découverte du prisonnier. L'expédition partit de l'établissement de M. Petherick dans le pays des Djour, traversa les Dôr et marcha ouest-sud-ouest pendant huit jours dans le pays des Nyamnyam; on traversa un fleuve assez important, à 5 jours environ de la frontière, un pays prodigieusement peuplé, et on s'arrêta à un gros village, à 4 ou 5 journées du fleuve où la catastrophe avait eu lieu. J'ignore pourquoi l'expédition n'alla pas plus avant; mais un chef chamelier arabe, que j'ai interrogé et qui en a fait partie, m'a donné sur les Nyamnyam quelques renseignements qui, combinés avec ceux que j'ai déjà reçus d'autre part, me mettent à même de vous envoyer quelques faits nouveaux.

D'abord, les Nyamnyam sont, avec les Schelouks, le seul peuple de la région nilienne connue qui aient un gouvernement monarchique, complété par une sorte de féodalité; car le roi est le suzerain de pro-

vinces gouvernées par des chefs féodaux ou apanagés : je n'ai pas de notes assez certaines pour pouvoir faire la distinction. Cette concentration de pouvoir a rendu longtemps les Schelouks assez redoutables, quoique leur bravoure ne soit pas précisément renommée; ils ont pu détruire Khartoum vers 1770, et s'avancer jusque vers Berber, mais aujourd'hui ils plient devant l'ascendant des Nouers, qui sont la terreur du fleuve Blanc et chez lesquels les négriers se gardent bien d'aller faire leurs lâches coups de main. Au rebours des Schelouks, les Nyamnyam n'ont jamais été agressifs, que je sache, et je ne crois pas qu'en cas de guerre, le roi (qui se nomme aujourd'hui Moufiou) dispose d'autres contingents que des hommes des villages qui forment son domaine direct.

Sur la question d'anthropophagie, les renseignements sont unanimement négatifs. Mon chamelier informateur la nie, un autre la restreint aux peuples de la province de Bindjie, fort loin dans l'ouest. On peut remarquer que presque tous les peuples du Soudan oriental accusent leurs voisins de cannibalisme; mais si d'aventure vous parvenez à pénétrer chez ces prétendus cannibales, ils renvoient l'accusation à d'autres voisins. Des noirs de la région équatoriale, riverains du fleuve Liba (encore inconnu) ont décrit un peuple voisin (les Rofuma) comme un peuple à demi civilisé, ayant une agriculture et une industrie assez avancées, et mangeant de la chair humaine; ce qui est fort impro-

bable pour une tribu qui aurait dépassé ses voisines comme état social. On en est encore à trouver des nègres qui disent : « Nous avons mangé de la chair humaine. » Une petite fille fertyt, d'une dizaine d'années, de fort belle race, disait à quelqu'un qui lui assurait que les chrétiens étaient cannibales : « Alors c'est donc comme chez nous. » (Il faut savoir que les Djellabs font ce conte à leurs esclaves pour les empêcher de déserter et de se réfugier chez des Européens, qu'ils savent fort disposés à les faire bénéficier de la nouvelle loi qui abolit l'esclavage.) Je lui demandai si elle avait fait ou vu faire de ces repas. « Non, mais j'ai mangé du chien, et c'est bien bon. »

La carte de M. J. Poncet, que j'envoie par ce courrier à la Société de Géographie (1), est confirmée

(1) Cette carte, qui va être publiée dans l'un des plus prochains Bulletins de la Société de Géographie (Octobre ou Novembre 1860), s'étend en latitude du 4° au 15° parallèle N., et en longitude du 20 au 32° E. Elle donne : sur le cours du Nil Bleu, du 14° au 11°, un grand nombre de positions nouvelles; sur celui du Nil Blanc, Bhar-el-Abiad, la distribution ethnographique des grandes tribus des Schelouks, des Denka, des Nouers, des Djour, des Bhor et des Dôr, avec la nomenclature des différents établissements fondés sur le fleuve ou ses nombreux canaux par les traitants de Khartoum et l'indication des routes par eux suivies pour se rendre vers l'ouest; au delà du Bahr Djour et des monts Cazingo se trouve marqué au sud du Fertit le pays des Nyamnyam; leurs principales tribus, en venant du fleuve Blanc, sont : le pays du roi Mouffou, les tribus des Baré, des Chera, des Golo, des Ongourabo, des Zabourou', des Bongous, des Inquima, des Sabands, des Makou, des Djoumbou, des Abdinga et des Bindjie. Quoique cette carte ne s'appuie pas sur des déterminations astronomiques de positions, elle n'en est pas moins très-curieuse.

L'anthropophagie des Nyamnyam paraît devoir être restreinte à la tribu des Bindjie. Le cas d'anthropophagie des tribus nègres de l'In-

par mes propres renseignements sur la position des Nyamnyam. On ne commence à connaître de leur territoire que la partie qui avoisine les Dôr; mais j'ai interrogé une jeune fille denka, de la tribu Jok, qui m'a dit que les Nyamnyam étaient près (garib) de sa tribu. On les trouve dans l'ouest, à la hauteur du 4e degré nord, derrière les Nyambari. Je ne les crois pas inabordables malgré leur farouche réputation. Ils sont mal armés, ne connaissent ni la flèche ni la lance, mais seulement le *trombach*, arme effroyable qui se lance à de grandes distances et vient, en décrivant une parabole, couper tête, bras et jambes. Chaque homme en a deux ou trois à la main. Je ne désespère pas de pouvoir visiter ce peuple et de vérifier les traits qui peuvent le rattacher à quelqu'une des grandes races africaines. La *Polyglotta africana* de Koelle me serait bien utile ici...

Puisque je parle de Koelle, je rappellerai que c'est dans sa carte ou dans celle de Barth (je ne puis citer que de mémoire) que je trouve un nom placé au hasard, celui d'un peuple *Bimberi*. Les Bimberi sont

térieur ne saurait être mise en doute; il suffit de lire la relation de Ladislas Magyar (nous en publierons très-prochainement une analyse détaillée, avec une carte) pour s'en convaincre; mais nous pensons qu'il n'est qu'accidentel et n'a lieu qu'à certaines occasions solennelles ou à la suite d'une guerre, sans que la chair humaine forme réellement la base de la nourriture de ces Noirs.

Quant à la question de la queue des Nyamnyam, elle semble s'éclaircir, et d'après les informations adressées par M. Lejean à M. Charton, cette prétendue queue ne serait qu'une lanière de cuir passant entre les jambes pour se retrousser par derrière après avoir contribué à assujettir la ceinture qui cache les parties naturelles de ces prétendus hommes à queue. V. A. M.-B.

une tribu nyamnyam, frontière (ou peu s'en faut) des Dôr, et dont j'ai la position à peu près exacte par les itinéraires que j'ai recueillis ; ce nom est, avec un autre recueilli par MM. Poncet (Runga), un de ces *clous-jalons* dont j'espère me servir pour fixer les traits généraux de la géographie de l'Afrique équatoriale.

J'ai vu aujourd'hui (2 août 1860) une femme nyamnyam, enlevée par les négriers de la troupe Barthélemy auxquels, m'a-t-on dit, elle a été reprise par les hommes de l'expédition Petherick pour être ramenée dans son pays à la campagne prochaine. Elle est cuivrée, comme les Dôr et les Peulhs; les Djour et les Denka sont d'un fort beau noir, et, comme il n'y a pas de croisement de races dans cette région, la ligne de démarcation entre les *noirs* et les *rouges* est très-aisée à déterminer. Elle peut avoir vingt-cinq ans, est d'une haute taille, parfaitement faite, d'un type régulier qui tient le milieu entre celui des noirs et celui des Gallas ; les yeux sont beaux, le front étroit, le nez et les lèvres ont les formes caractéristiques des nègres, mais très-affaiblies : l'ensemble n'est pas désagréable, la figure a de l'intelligence et de la douceur. Elle est parfaitement nue, à l'exception du pagne en lanières, (*rahad*) qui, du reste, voile ce qu'il est essentiel de cacher, beaucoup mieux qu'un pagne en tissu. Elle se croise les mains sur le sein avec l'intention très-évidente de le cacher. Du reste, malgré leur nudité, les jeunes négresses ont sur la pudeur des idées arrêtées quoique souvent fort bornées et un peu étranges. Elles cèdent volontiers au plaisir, mais elles ne sont vraiment

dépravées que là où les blancs de Khartoum et leurs bandits nubiens ont apporté la *civilisation* et les maladies syphilitiques.

J'ai essayé de la faire parler, mais je n'ai eu que des phrases inintelligibles d'un accent enfantin, et pas dix mots d'arabe, bien qu'elle soit depuis deux mois à Khartoum. La langue de ce peuple est inconnue à toutes les tribus voisines ; les traitants trouvent des interprètes chez les Dôr, leurs voisins de l'est. Elle avait, comme tous ses compatriotes deux dents de la mâchoire inférieure dentelées ; c'est peut-être cet usage qui a fait croire au cannibalisme des Nyamnyam. Tout son luxe s'étalait sur sa personne sous forme de colliers de verroteries aux poignets, à la jambe, au cou, d'assez jolies boucles d'oreille (article d'exportation égyptienne), et de trois lourds colliers en fer, entourant le cou et rivés par le marteau du forgeron : c'est de la pure bijouterie nyamnyam.

La chevelure est tout à fait laineuse, et formait, lorsqu'elle est arrivée ici, une grosse touffe sur le chignon. Cette coiffure a été remplacée par les petites tresses de la mode arabe, et la captive nous fait comprendre qu'elle se réjouit d'avance de l'admiration que sa transformation excitera parmi ses compatriotes quand elle retournera chez eux.

Dans trois mois, quand elle parlera l'arabe, je pourrai apprendre par elle bien des choses intéressantes sur son peuple ; mais je ne renonce pas à l'espoir d'étudier les Nyamnyam dans leur propre pays.

GUILLAUME LEJEAN.

DEUXIÈME EXTRAIT

DE L'OUVRAGE DU COSMOGRAPHE

SCHEMS'-ED-DIN-MOHAMMED DIMASQUI

TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR M. A. F. MEHREN,

Professeur de langues orientales à l'Université de Copenhague (1).

CHAPITRE III,

TRAITANT DES FLEUVES, DES FONTAINES, DES PUITS AVEC LEURS VERTUS MERVEILLEUSES, ET DIVISÉ EN SIX SECTIONS.

Ire Section. — *Sur les quatre fleuves qui, d'après les traditions anciennes, sont nommés fleuves du Paradis.*

Le mot « gennet » signifie proprement un jardin, qui, par la densité de ses arbres, abrite les habitants et les protége de leur ombrage épais ; rien n'empêche qu'il n'y ait sur la terre des jardins semblables à ceux du ciel, dont Dieu gratifie ses élus. Ces fleuves sont au nombre de quatre, traversant des contrées pareilles. D'après l'opinion des savants, le fleuve de l'Égypte, appelé le Nil ou fleuve de la Nubie, sort

(1) Voir notre cahier de juin, p. 277-309.

des montagnes de la Lune qui séparent la terre habitée de la partie méridionale ou brûlée, dont nous n'avons aucune connaissance; ses sources sont dix fleuves qui courent continuellement parmi des montagnes escarpées et des terrains sablonneux; la distance qui sépare le plus oriental de ces affluents du plus occidental est de 15 journées; tous se jettent dans deux vastes lacs séparés l'un de l'autre par une distance de 4 journées. La circonférence du lac oriental est de 3 journées et celle du lac occidental est à peu près de 5. Les contrées, aux environs de ces lacs et de ces fleuves, sont peuplées de tribus sauvages, dont les mœurs ressemblent à celles des animaux féroces; elles mangent ceux qui tombent en leur pouvoir; quand elles ont fait un prisonnier d'une autre tribu, elles le tuent et s'en repaissent comme de venaison. Ces deux lacs (1) avec leurs fleuves sont situés entre le 50° et 56° de longitude et entre 6° et 7° de latitude au delà de l'Équateur; le lac oriental se nomme lac de Koukou ou Tamim du Soudan, celui vers l'occident, lac de Démadem (2), de Keldjour et

(1) Voir, sur ces deux lacs, Reinaud, *Geogr.* d'Aboulféda, trad. II, p. 45 et p. 56.

(2) Sur les Démadems, tribu nègre, qui habitent près de l'Équateur entre le Nil Blanc et le lac Tchad, et sur les Kaldjaur, appelés par Edrisi Caldjoun, voy. Reinaud, *Géogr.* d'Ab., t. II, p. 225; le lac de Gjaus est probablement le lac Tchad, ou peut-être identique avec le lac Alhaweres; voy. Ab., p. 226, nom qui, dans l'écriture arabe, ressemble beaucoup à celui de Gjaus. D'ailleurs, notre auteur a identifié les lacs de Kourah et de Gjaus ou d'Alhaweres, tandis que Aboulféda les estime deux lacs séparés. Les Arabes ont regardé le lac Tchad, dans l'Afrique centrale, comme le point de départ de trois rivières

de Hedjami. De chacun de ces lacs sortent quatre fleuves qui se réunissent dans un troisième lac d'une grandeur considérable, nommé lac de Gjaus, lac du confluent ou lac de Kourad du Soudan, d'une circonférence de 6 journées en suivant les sinuosités de ses bords, peuplés de tribus de nègres, de Gjaous et de Kourou. De là sortent trois grands fleuves, dont l'un court vers l'occident, nommé fleuve de *Ghanah*, l'autre vers l'orient en déclinant vers le sud, appelé fleuve de *Démadem* et de *Magdaschou*; le troisième, nommé fleuve de la *Nubie* ou *Nil*, se dirige vers le nord jusqu'à son embouchure dans la Méditerranée, comme le fleuve de Démadem se jette dans la mer Méridionale et le fleuve de Ghanah dans l'Atlantique. D'après Qodamah, l'un des dix fleuves déjà mentionnés, savoir le plus occidental, se nomme Alhou, dont les eaux sortent de dessous des pierres d'aimant. L'auteur du livre connu sous le nom : « Délices de celui qui désire traverser les pays (1) »

principales : le *Nil*, par lequel il faut toujours entendre la branche appelée « Bahr-al-Abjadh ou Nil Blanc; le fleuve de *Démadem* ou *Mfeddschou*, souvent nommé fleuve d'Abyssinie, qui semble signifier l'affluent du Nil, Bahr-al-Azrak (Voir Proleg. d'Ibn Khaldoun, t. I, p. 98), mais qui souvent a été confondu avec la petite rivière Mahé, dont l'embouchure est près de Magodoxo, dans l'océan Indien; enfin le fleuve de *Ghana*, probablement le Tchadda ou un des affluents de Djéliba qui, réuni à ce fleuve, se jette dans le golfe de Benin. — Le fleuve « Alhan » doit être le Yéou qui, traversant le Haoussa et le Bornou, se jette dans le Tchad.

(1) L'auteur ici mentionné est Edrisi, dont l'œuvre indiquée a été traduite par M. Am. Jaubert; la longueur du Nil donnée ici ne correspond pas à celle indiquée par Edrisi; voy. trad., t. I, p. 301.

dit que le Nil se dirige du sud vers le nord, traversant le désert sur une étendue de 4 mois, la haute et la basse Habessynie sur un demi-mois, la Nubie un mois, la haute Égypte jusqu'à la Méditerranée, 15 journées. Le premier lieu, où le Nil disparaît, est dans la Nubie ; il est invisible sous 8 journées de chemin jusqu'à Dongalah ; de là il passe à Aswân, puis au Caire. Depuis Aswân jusqu'à Damiette, Rosette et Alexandrie, il devient utile aux divers peuples qui habitent ses rives et ses îles ; on y trouve des pays couverts de villes et de villages jusqu'à son entrée vers le sud dans le désert, où il se précipite en cataractes ; là s'arrêtent tous les navires de la Nubie et de la haute Égypte, empêchés par les pierres et les récifs cachés sous ses eaux. Après avoir traversé ces contrées et être entré dans la haute Égypte, il est bordé de villes et de villages, de jardins, d'édifices et de canaux. D'épaisses forêts, des fruits exquis, et des fleurs odoriférantes exhalent leur parfum entre deux chaînes de montagnes jusqu'à son arrivée à la ville de Fostât (1), construite par Amrou ben-el-Asy (que Dieu la garde et la protége) ; à une journée du Caire, il se divise en deux branches, dont l'une, appelée mer Orientale, se jette dans la Méditerranée près de la ville de Damiette ; l'autre, la rivière principale, a son embouchure près de Rosette. La longueur de son cours, depuis ses sources jusqu'à son embouchure, est de 3,000 parasanges avec

(1) Fostat, proprement tente, est un lieu où fut construite la ville de Misr' ou du vieux Caire ; voy. Edrisi, t. I, p. 301.

tous ses détours et ses méandres. Au temps où tous les autres fleuves décroissent, il augmente ; cette crue dure six mois, tandis qu'il diminue pendant le même temps. Quand il est monté jusqu'à une hauteur de 16 coudées, l'inondation commence pour les environs du Caire, et chaque coudée de surplus a une valeur de 100,000 dinars pour les pays lointains et haut situés, qu'il arrose arrivé à une hauteur de 18 coudées. La hauteur des crues (1) est observée au Caire, et quand le fleuve y a atteint 16 coudées, il est monté dans le haut Said jusqu'à 22 coudées, les contrées qu'il a traversées étant plus élevées. Quand la crue du fleuve est arrêtée, on ouvre les canaux et les écluses par lesquels les eaux se répandent à droite et à gauche sur les terrains les plus éloignés. Les canaux sont au nombre de sept (2). Au temps de la crue du Nil les eaux sont sales, d'un goût doux et d'une couleur rougeâtre, à cause du limon qu'il détache pendant son cours rapide. On a dans le Nil une mesure d'une construction admirable, où les variations de sa hauteur sont indiquées par pouces et par coudées, au fur à mesure que les eaux couvrent le pays. Le poëte Abu-l'-Hassan, fils du visir, en parle ainsi :

(1) Sur la crue et l'abaissement du Nil, voy. Ritter, *Afrika*, p. 837, 842, 849 ; *Voyages* d'Ibn Bathouta, édit. Defrémery et Sanguinetti, t. I, p. 77 et suiv. ; *Mémoire sur le Méqyas de l'île de Roudhah*, par Marcel ; *Description de l'Égypte*, t. XV, p. 387 et suiv.

(2) Il faut sans doute comprendre par ces sept canaux les sept branches de l'embouchure du Nil, qui sont indiquées par l'auteur à un autre lieu entre les rivières variables.

« Je vois toujours le grand naître du petit, comme la pleine lune du premier quartier;

« Pourquoi s'étonner, puisque chaque canal en Égypte ramène une rivière de richesse;

« Un pouce d'eau par jour fait des coudées d'abondance. »

Echawarezmi dit: Les sources du Nil sortent des montagnes du Komr; aux environs du haut Nil, dans le désert, et à la frontière de l'Habyssinie, on trouve un animal nommé Hippopotame; il est noir et semblable au buffle; seulement son volume est plus grand; il a le cou fluctuant, ainsi que la queue; et les sabots comme ceux du cheval. Quelquefois il saillit des juments ordinaires, qui produisent un cheval de la meilleure race; quelquefois aussi il couvre des vaches, et le fruit de cet accouplement est un poulain ressemblant au buffle sauvage et qui ne s'apprivoise jamais. La plupart des buffles habyssiniens ont pareille origine. On trouve souvent cet animal dans les fleuves de Mehran, c'est-à-dire le Sind, et de Démadem, comme aussi dans les fleuves de Ghanah, de Ségelmesséh et dans Sous-el-Aqsa, c'est-à-dire le Maroc (1).

Le crocodile est fréquent dans le Nil, comme dans les fleuves de Khamdan, dans la partie orientale de la Chine; dans le premier fleuve on trouve un animal appelé Quidoz ou Quondoz, c'est-à-dire le castor, qui ressemble à l'homme, doué de mains, de

(1) Il est bien intéressant de voir que, déjà au XIV^e^ siècle, on a cherché l'origine de cet animal dans la partie occidentale de l'Afrique; dans les contrées qu'arrose l'Indus il ne se trouve pas à présent.

pieds et de raison ; il y a parmi eux des serviteurs et des maîtres ; tantôt il plonge dans l'eau comme un poisson, tantôt il se réfugie sur terre comme un animal terrestre, quand on lui fait la chasse ; mais il n'est pas agressif. Il se construit, sur les bords du Nil, une hutte dont le toit est composé de branches entrelacées et enduites de limon, et y fait trois étages de bancs : un supérieur, un au milieu et un inférieur. Le supérieur est destiné au maître, celui du milieu à la femelle et aux petits, l'inférieur, aux serviteurs. Les chasseurs reconnaissent ceux-ci à leur maigreur et à la grossièreté du pelage, comme, au contraire, les maîtres à leur embonpoint et à la finesse de la peau (1).

Aux environs du Nil, on trouve aussi l'animal amphibie appelé Seconcour, c'est-à-dire le *Scinque* ; on le nomme vipère du Nil et il appartient à l'espèce des crocodiles. Quand la femelle du crocodile a pondu ses œufs et les a fait éclore, les petits, qui descendent dans l'eau, deviennent des crocodiles, et ceux qui restent sur terre, des scinques. D'après une autre opinion, cet animal forme une espèce à part ; il a deux verges comme la vipère, ou, d'après d'autres auteurs, la verge est bifurquée (2). On ra-

(1) On ne trouve pas de castors sur les bords du Nil, et il est bien douteux si cela a jamais été le cas ; c'est pourquoi cette notice de Dimaski a besoin d'être appuyée par d'autres témoignages. Qazwini parle de cet animal, mais il lui donne pour patrie la terre de Alsou, c'est-à-dire de Wes, partie de la Russie septentrionale ; voy. l'édit. d'*Adjaïb-el-Makhloukat*, par Wüstenfeld, p. 141.

(2) Sur la description du scinque, voy. el-Kazwini, *Adjaïb-el-*

conte comme une curiosité de cet animal, que quand il a mordu un homme, et que celui-ci lave la morsure avec de la salive ou de l'eau, avant que l'animal ne soit entré dans la rivière, l'animal meurt; mais, au contraire, s'il devance l'homme, celui-ci mourra. Le crocodile, animal dangereux et d'une force extraordinaire, séjourne sur les bords de l'eau; il est invulnérable, excepté sous l'aisselle où l'on trouve une peau molle, tout le reste du corps est couvert d'écailles comme d'une carapace; il grandit jusqu'à atteindre une longueur de 20 coudées sur une largeur de 2 coudées; il déchire l'homme, le cheval et le chameau. Quand il veut s'accoupler, il monte avec la femelle sur une île ou sur terre, et il la renverse sur le dos, où elle reste jusqu'à ce qu'elle soit remise à sa position ordinaire; puis elle pond ses œufs sur la terre; ceux qui tombent dans l'eau deviennent de petits crocodiles, et le reste se perd ou devient l'animal mentionné sous le nom de Seconcour. On observe comme une singularité de cet animal, qu'il meut la mâchoire supérieure à laquelle la langue est attachée, mais non pas la mâchoire inférieure; on prétend aussi qu'il n'a pas d'anus. Quand la panse

Makhlûcat, édit. de Wüstenfeld, t. I, p. 136, et sur celle du crocodile, p. 131. D'ailleurs l'animal ici mentionné n'est pas proprement le scinque ordinaire des naturalistes, mais le varan, dont il y a deux formes bien distinctes : l'une, le *monitor terrestris*; l'autre, le *monitor niloticus*. Ce dernier ressemble beaucoup au crocodile; c'est pourquoi les Arabes ont souvent confondu ces deux familles. — La notice sur la morsure du scinque contient une opinion très-répandue dans les pays du nord sur celles des vipères en général.

est remplie et surpasse la dimension convenable, il vomit; puis des vers se produisent dans sa gueule, ce que sentant il monte à terre et alors un oiseau nommé «el-Qâtqât», plus petit qu'une colombe, la tête et les ailes hérissées de pointes, entre dans sa gueule pour la nettoyer des vers. Lorsque le crocodile s'aperçoit qu'il est délivré, il ferme la gueule pour dévorer le volatile, mais les pointes dont celui-ci est armé le forcent bientôt à la rouvrir, et ainsi l'oiseau s'envole (1). C'est ce qui a donné lieu à l'expression proverbiale de la rémunération du crocodile. Le nombre des dents du crocodile est de 60, et la femelle pond 60 œufs quarante fois dans sa vie, qui même a une durée de 60 ans. Sous la gorge on trouve une tumeur comme un œuf, remplie de liqueur sanguine et ressemblant au musc, avec la différence que cette matière perd son odeur après quelques mois. — Le scinque se nourrit dans l'eau de petits poissons, et sur la terre, de reptiles; la femelle pond 20 œufs et les couvre de sable comme le crocodile et la tortue de mer. Entre le scinque et le serpent il y a une hostilité perpétuelle, et quand l'un s'est emparé de l'autre, il le tue; ainsi quand il y

(1) Hérodote fait mention de l'oiseau appelé «trochilos», qui mange les insectes et les vers formés dans la gueule du crocodile; voy. liv. II, ch. LXVIII-IX. Cet oiseau est, d'après Geoffroi de Saint-Hilaire, une espèce du petit pluvier à collier; voy. *Description de l'Egypte*, éd. de Panckoucke, t. XXIV, p. 487. On trouve dans le même article un développement sur l'opinion que le crocodile est le seul animal qui n'a pas de langue, et dont la mâchoire inférieure n'est pas mobile; voy. p. 419 et p. 421.

aurait une vingtaine de scinques rassemblés sur un lieu, où il se trouverait seulement un serpent, ils se réuniraient pour le tuer, la même chose aurait lieu avec les serpents. — L'auteur du livre « le Don des Merveilles » dit qu'une partie des compagnons d'Alexandre le Grand, après être arrivés aux sources du Nil et y avoir séjourné pour faire des découvertes, à leur retour ont fait la description que nous venons de donner. Ils ont trouvé sur une montagne de la chaîne de Komr des génies, et entre autres, une espèce appelée « *es-Sorouh* », c'est-à-dire Ghouls. Le ghoul participe de la forme du génie, de l'homme et de l'animal, et il apparaît sous la forme de quelque animal qu'il lui convient; il a le langage de l'homme et en a l'apparence, mais déchire comme une bête féroce tout ce qu'il approche. Ibn Wahschiah nous raconte, dans le livre sur l'agriculture Nabathéenne, sous la description de l'arbre appelé « el-Abhal » ou, dans l'Afrique, arbre des Gouls, que cette créature exhale une odeur sensible à une distance d'une demi-lieue; par suite les animaux s'en tiennent éloignés, mais l'abhal, répandant une odeur encore plus forte, absorbe celle du ghoul, à qui il sert d'abri. Aussitôt qu'un être vivant, homme ou animal, s'approche, le ghoul se précipitant sur lui en fait sa proie. C'est, d'après le même auteur, un animal qui craint la lumière du jour, ne souffrant ni le feu ni l'éclat du soleil, mais ne sort que la nuit pour chercher sa nourriture; si le soleil le frappe, il meurt. Il habite une caverne; quand il s'est emparé d'une proie, il

en dévore d'abord les intestins et abandonne la chair, excepté celle de l'homme; ayant pris un homme, il joue avec lui jusqu'à ce qu'il expire. Après avoir mangé les intestins, il laisse le cadavre quelques jours intact; puis quand il est putréfié au point que les vers qui le rongent sont près de mourir, c'est alors qu'il songe à s'en repaître.

D'après la même relation, on trouve un animal cornu et d'une grande force, dont la figure ressemble à celle de l'homme; en outre, un animal semblable à la panthère, mais moindre et plus léger dans ses mouvements; par ses sauts il grimpe aux arbres et en atteint les cimes; il vit en bonne intelligence avec tous les animaux, à l'exception de l'éléphant, qu'il tue malgré la différence considérable entre les statures de ces deux animaux. Il s'élance sur la croupe de l'éléphant et l'entame jusqu'au ventre, puis des griffes et de la tête il entre dans la panse de l'animal qu'il tue, celui-ci ne pouvant ni l'éloigner, ni s'en défendre. On fait sur la rapidité et l'adresse de cet animal, des récits fabuleux, par exemple, qu'il prend des oiseaux en grimpant sur les arbres comme le chat prend le moineau (1).

L'*Euphrate* est le deuxième fleuve, appelé « l'un des deux confluents, » dont le Tigre est l'autre; ces deux fleuves dépassent la ville de Bagdad, le Tigre vers l'Orient, l'Euphrate vers l'Occident. Des bâtiments partis de la Chine, de Yémamat, de Hind, de

(1) Cette description semble indiquer « le felis lynx » qui se trouve en Égypte, ou peut-être la panthère même.

Zeng et d'autres pays, remontent jusqu'à cette ville sur le Tigre ; des barques arrivent aussi à Bagdad par l'Euphrate, venant de l'Arménie, et d'Adherbeidjân, des pays grecs, de la Syrie et de l'Occident, de l'Égypte et d'autres pays. L'Euphrate commence à Kalikâla, près d'Akhlât, et doit sa source à une petite rivière en Arménie, appelée Awkach; après avoir parcouru une distance de 456 milles vers l'Occident, il atteint le territoire entre les villes de Malathia et de Samosate ; puis il tourne vers le Sud, continuant son cours proche des villes de Samosate et de Djisr-Manbedj, arrosant les villes de Balis, de Sseffin, Racca, Rahaba, Ana, Haditsa, Hyt et Anbâr; là il se divise en deux branches, l'une se dirigeant un peu vers le Sud, appelée *Alkami*, et traversant le pays de Soûrah, passe devant le château d'Ibn Hobeirah et devant les villes de Coufah et de Hillah ; elle aboutit au bas pays entre Bassora et Vasseth ; l'autre, nommée fleuve d'Isa, c'est-à-dire, d'Isa ben Ali ben Abdallah ben Abbâs, baigne Bagdad, continuant son cours jusqu'à son embouchure dans le Tigre. D'après Masoudi (1), la majeure partie des eaux de l'Euphrate se répandaient sur le pays de Hirat, après quoi elles se jetaient dans le golfe Persique. Les bâtiments des Indes et de la Chine remontaient le fleuve jusqu'à Almadain et au village nommé Atik, célèbre par la

(1) Voy. *Meadows of gold*, ed. by Sprenger, I, p. 246 ; cet ancien lit de l'Euphrate est le Pallacopas des anciens, mentionné sous le nom de Djaerri-Zaadé par le célèbre Niebuhr ; voy. *Description de voyage en Orient*, t. II, p. 223.

bataille de Kadécia, située à peu de distance. La longueur de l'Euphrate, depuis sa sortie près de Malathia jusqu'à son arrivée à Bagdad, est de six cent vingt-trois parasanges. On dit que les eaux du Nil sont plus douces ; parmi les poissons qui peuplent l'Euphrate, une espèce fort grande de poisson blanc y atteint le poids d'un kanthar damasquin. Pendant l'hiver les eaux de l'Euphrate gèlent depuis Raccah et au delà vers le Nord, ce qui n'a pas lieu pour le cours inférieur vers le Sud.

Le troisième fleuve est celui de *Djihoun* (c'est-à-dire l'*Oxus* des anciens, aujourd'hui *Amou-Deria*), appelé en persan *Roud*, ou fleuve de Balkh. Il sort d'un lac (1) du Thibet, dont la longueur est de 40 milles, sur une largeur égale, formé par la réunion des fleuves des pays de Khotl et de Vakhch ; après sa sortie de ce lac, il traverse le Bédakhchân sous le nom de fleuve Djévanith (?), se dirigeant d'Orient en Occident, depuis la frontière de Bédakhchân jusqu'à celle de Balkh ; puis tournant vers le Nord, il arrose les villes de Termed, de Zamm, d'Amol, dans le pays de Khorasan. Après avoir atteint le pays de Khowarezm, il y forme des branches et des canaux à droite et à

(1) Ce lac est probablement le lac de Sirikoul dans la chaîne du Bolor; comp. cette description avec celle de Kiatib Tchélebi, géogr. du XVII^e^ siècle, trad. de M. Amédée Jaubert, dans le *Nouv. Journ. As.*, t. XII, p. 495. Sur l'ancienne embouchure du Djihoun dans la mer Caspienne, mentionnée par le célèbre Masudi au X^e^ siècle, et par le géographe persan Hamdallah au XIV^e^ siècle ; voy. *Asie centrale* de A. de Humboldt, t. II, p. 88-297, et ces *Annales*, 1852, t. I, p. 100 et suiv. (article de M. Defrémery.)

gauche, qui se réunissent en une rivière, et après un cours de vingt parasanges il se jette dans la mer de Khowarezm ou d'Aral. La longueur de ce fleuve, depuis sa source jusqu'à son embouchure, est de trois cent soixante parasanges ; ses bords s'appellent en persan « *Roudbâr.* » On dit par erreur que sortant d'un golfe, il se dirige vers l'Occident jusqu'au pays de Kirman ; puis il se jette dans le golfe Persique ; sa longueur est évaluée à 400 milles.

Le quatrième fleuve est le *Sihoun*, ou fleuve de *Chach* (maintenant Sir-Deria), qui sépare le pays de Hyathilah ou des Scythes, appelé Boulan ou Transoxanie, du Turkestân ou Farghanah. D'après Ibn-Haucâl, il est formé par un confluent de rivières dans le pays des Turcs ; il traverse les environs d'Ouzkend, dans le Ferghanah ; là il reçoit d'autres fleuves et considérablement accru, il continue son cours jusqu'à Farâb. Après avoir traversé le pays des Ghoz, tribu turque, il se jette dans le fleuve de Djihoun ; entre le confluent et le lac d'Aral, il y a une distance de dix journées ; il parcourt seul vingt journées (1).

(1) Le fleuve de Sihoun ou Sir Deriah a son embouchure dans la partie septentrionale du lac d'Aral, éloignée, d'après Istakhri, de celle du Djihoun vers le sud, par une distance de 10 journées, tandis qu'Edrisi (t. II, p. 388) l'indique égale à 10 milles, à peu près la dixième partie. Outre l'embouchure actuelle de Sir, il y avait une branche plus australe, appelée « Djan-Deria », depuis 1616 complétement desséchée; c'est probablement de celle-ci que parle Edrisi. Aboulféda fait aussi mention de deux embouchures de ce fleuve, l'une sur le 47° lat., l'autre sur le 41° lat. Nous n'avons trouvé l'opinion donnée par Dimaschqui sur

Parmi les autres fleuves qui se jettent dans le Djihoun, dans le pays de Ferghanah, est le *Kâmor*, le fleuve de *Thocaristan* et le *Bérâchet;* les sources de ces fleuves sont dans le pays des Kirghiz. La rivière formée du Djihoun et du Sihoun est très-rapide, et à cause des nombreux récifs, la navigation y est impossible; ses bords escarpés sont très-dangereux et réunis par un pont; à leur entrée dans le Sogd de Samarquand et de Bokharah les eaux du Sihoun se répandent et inondent tous les environs, puis se réunissent de nouveau et arrivent au lac d'Aral ou lac de Khowarezm.

D'après la relation d'Ahmed et Thini, les environs de Sogd étaient avant leur culture des pâturages arrosés par les eaux débordées du fleuve Sihoun; puis elles se réunissaient en un grand fleuve nommé fleuve de Kharamgâm, qui après avoir passé la ville de Bokharah, se jetait à l'Orient dans le lac d'Aral. A l'embouchure du Kharamgam dans le lac Aral, est un village appelé *Djachkoun*, proche du fleuve Djihoun, et là le delta forme un lac, dont la longueur est de vingt parasanges et la largeur varie jusqu'à cinq. Une partie de ce lac est mêlée avec le Djihoun. On prétend que dans le pays de Sogd, un nombre de douze mille rivières, égalant celui des généraux de l'armée d'Alexandre, sont dérivées du fleuve Sihoun.

le confluent des deux fleuves, Amou et Sir-Deriah, chez aucun autre écrivain arabe; mais il semble très-probable que les embranchements de Amou, du Kizil et du Sir n'ont formé qu'un seul et immense delta.

SECTION II. — *Description des autres grands fleuves connus et des territoires qu'ils arrosent.*

Le *Tigre*, nommé « l'un des confluents » ou « la Paix » (c'est d'après ce dernier nom que la ville de Bagdad est nommée Dâr-es-Selâm, c'est-à-dire l'habitation de la paix), sépare l'Irac de l'Algézirah ; il sort des montagnes d'Amid, où deux fleuves venant d'Erzéroum et de Maiafarekein contribuent à sa formation, et de sources des montagnes de Salsélet (chaîne du Kaucase). D'abord il coule entre deux montagnes jusqu'à Schéherzour, puis il passe devant Maiafarekein, Béled et Moussoul; là les deux rivières de Khabor et de Khaladj, cette dernière sortant de l'Arménie, se jettent dans le Tigre, qui continue son cours entre Soura et Kabri Sapor, c'est-à-dire, la tombe de Sapor, où il reçoit le grand Zâb, à une distance d'une parasange de la ville de Haditsa ; celui-ci vient du pays d'Adherbeidjân et est nommé Madjnoun (1). Le Tigre continue son cours entre Moussoul et Arbèle, passant devant la ville de Sermenrai, où le Zâb moyen, sortant de l'Euphrate, a son embouchure ; puis passant entre Arbèle et Dacouca, il reçoit tout près de Vasseth le petit Zâb, sortant aussi de l'Euphrate. Toutes ces rivières dérivées de l'Euphrate doivent leur existence à Zâb ben Tahmasp, ancien roi de la Perse. Continuant son cours, il divise

(1) Sur le cours du Tigre, comp. Masoudi, *Meadows of gold*, ed. by Sprenger, t. I, p. 256 et suiv.

la ville de Bagdad en deux parties, et là douze rivières sortent de son lit ; après avoir passé cette ville, il reçoit la rivière de Nahrawân, sortant de l'Arménie, et baigne les villes de Djerdjérayah, de Nomanyah et de Vasseth ; puis courant vers le territoire de Holwân et vers celui des Étangs, il se divise en diverses branches, l'une se dirigeant vers Bassorah, l'autre vers le territoire de Madar, une troisième vers Ahwâz, qui toutes se jettent dans le golfe Persique. D'après Masoudi (1), le territoire des Étangs était cultivé et abondait en pâturages ; les bâtiments venant des Indes entraient par le golfe Persique dans le Tigre, jusqu'à la ville d'Al-Madain, et le Tigre traversait ces contrées, passant devant le terrain où depuis s'éleva la ville de Vasseth ; puis ces environs se couvrirent d'étangs. Ce cours du Tigre s'appelait « *Ghourah*, » à cause de la diminution de ses eaux. Entre le cours actuel du Tigre et celui du Ghourah, s'étend une contrée appelée *Djondja*, depuis les frontières de la Perse jusqu'à la ville de Sous, dans le Khousistân. Le Tigre a une longueur de trois cents parasanges jusqu'à son embouchure, et la dimension des Étangs est de trente parasanges carrées. Ce fleuve déborde souvent, ainsi Bagdad est exposée à ses inondations. D'après Ahmed et Thini, aux environs du territoire de Bassorah est située une ville appelée Methâr, où le Tigre et l'Euphrate maintenant se réunissent, après s'être séparés aux Étangs ; là une grande rivière est formée, appelée *Chât-el-Arab*, d'où

(1) *The Meadows of gold*, ed. by Sprenger, t. I, p. 253.

se dérivent de grands canaux navigables aux vaisseaux de tout bord, et arrosant les environs. Dans ce réseau de rivières sont situés des jardins, des forêts et des pâturages, entourés d'eaux et animés par le passage des bâtiments de commerce et des barques. La rive occidentale, la mieux cultivée, est aussi plus considérable que la rive orientale; de celle-là sortent de grands canaux, tels que le fleuve de *Deir*, c'est-à-dire du couvent, le fleuve de *Mechân* et autres. Depuis la ville de Bethâr(?) ou Methâr, des villages, des forêts et des pâturages s'étendent sur une longueur de quarante parasanges jusqu'à Abbadân, la dernière ville située sur la mer. La largeur la plus grande de ce terrain, est, depuis la fin du canal de Hadits jusqu'à celui de Sikhet, à peu près de quinze parasanges. Après avoir passé la ville de Meschân, il donne naissance au *Mahcal*, fleuve considérable, qui porte de grands bâtiments et se dirige vers l'Ouest; puis il décrit un demi-cercle jusqu'à son arrivée à Bassorah, d'où se détache une autre grande rivière, appelée « *Nahralobollah;* » Obollah est le nom d'un terrain élevé et couvert de maisons et de châteaux. Ce canal tourne aussi en demi-cercle, ressemblant à un arc, dont le Tigre est la corde; sa longueur est de huit parasanges. La terre inscrite dans ces limites s'appelle « l'*Ile Grande*, » d'une dimension de soixante parasanges carrées, arrosée d'une grande quantité de rivières entrelacées et navigables aux vaisseaux (1).

(1) Sur la description de ce terrain, voy. Edrisi, *Géogr.*, trad. par M. Am. Jaubert, t. I, p. 369.

Toute cette île est couverte de villes et de jardins, qui, formés en terrasses, présentent tantôt des palmiers et des bois d'autre espèce, tantôt des pâturages et des plantations; on n'y trouve pas de terre inculte. Au-dessous de Bassorah, les rivières déjà nommées sortent du Tigre, qui, après avoir traversé, sous le nom de Schatt-el-Arab, l'Obollah, fait naître le canal de Maherziah, ville où abordent les vaisseaux venant de l'Océan; puis près d'Abbadan, il se jette dans la mer d'Oman, proche de la chapelle de Khidr. Sur la rive orientale, les canaux de Gézirah, de Touster et d'Ahouâz, se jettent dans le Tigre, qui forme aussi ceux de Sahsaah, de Howait et autres. Toutes ces rivières sont sujettes au flux et au reflux, deux fois par jour et par nuit; au temps du flux, l'eau de la mer monte sur le rivage vers le Nord, et s'élève jusqu'à remplir toutes les rivières et les canaux; alors ceux qui veulent arroser leurs jardins et leurs terres ouvrent les écluses. Après six heures, le flux s'arrêtant, les eaux décroissent et reprennent leurs cours vers le Sud, ce qui dure un peu plus de six heures, puis recommence le flux, de la même manière, mais le temps du reflux est un peu plus long que celui du flux. Ainsi les hommes se rendent en bateaux à leurs jardins et à leurs occupations. Dans ces contrées les volailles sont en abondance, à cause de l'éloignement des montagnes, où séjournent les oiseaux de proie. La crue et l'abaissement des eaux du Tigre se font aussi régulièrement que dans le Nil.

le Bahr-el-Gazàl. Plus à l'ouest, on trouve le fleuve *Faiscia* (le Kuâr) près du pays des *Nyamnyam*, dans le voisinage desquels Alí-Amouri de Khartoum, l'intrépide voyageur, a un établissement; *il n'a pas encore été mangé et n'a pas vu de queues.* Il m'a raconté qu'il existait dans ce pays une ancienne tradition d'après laquelle trois barques montées par des hommes blancs qui avaient des oiseaux parleurs, auraient remonté le fleuve (Faiscia, le Kuâr); l'une des barques se brisa sur la cataracte, l'équipage fut massacré, les deux autres s'en retournèrent. Ces hardis voyageurs doivent avoir remonté le Zaïre ou le Congo, d'où ayant atteint le versant du nord ils cherchèrent peut-être à gagner le Nil dont ils n'étaient pas loin.

Voici, Monsieur, ce que j'ai recueilli dans cette expédition, et j'ai cru faire une chose agréable aux sociétés scientifiques en faisant imprimer ce récit, qui peut-être sera utile, je l'espère, à quelque autre voyageur plus heureux que moi.

G. G. Miani.

ANALYSES CRITIQUES

ET EXTRAITS D'OUVRAGES RÉCENTS.

CEYLON,

AN ACCOUNT OF THE ISLAND, PHYSICAL, HISTORICAL AND TOPOGRAPHICAL (1).

BY SIR JAMES EMERSON TENNENT.

—

CEYLAN,

Description physique, historique et topographique de cette île,

PAR SIR JAMES EMERSON TENNENT.

Nous ne voudrions pas donner la qualification un peu vulgaire d'ouvrage de luxe à cette importante publication. Sans doute, l'exécution matérielle de l'ouvrage de Sir James Tennent est fort belle ; d'habiles artistes lui ont prêté le secours de leur burin, et les détails d'histoire naturelle, qui prennent une place considérable dans la composition, offrent un attrait piquant à la curiosité des gens du monde ; mais le mérite solide de cette production réside dans les recherches approfondies dont elle présente les résultats au lecteur, en les rangeant dans

(1) 2 vol. in-8° de 6 à 700 pages avec cartes et plans, et un grand nombre de dessins gravés sur bois. — Londres, Longman, 1860.

un ordre lumineux; c'est toute une encyclopédie singalaise; l'usage judicieux que Sir James Tennent fait des annales indigènes, jusqu'à présent inconnues des voyageurs et presque inaccessibles à l'érudition européenne, met son ouvrage fort au-dessus de ceux qu'ont multipliés, dans les deux derniers siècles, comme dans la première moitié du nôtre, ses ingénieux et laborieux prédécesseurs Barros, Couto, Valentyn, Davy, Percival, Forbes, Bertolacci. Le succès a récompensé d'une manière même inespérée les efforts de Sir James Tennent, et nous travaillons sur la quatrième édition de son livre. La composition en a été, sous le rapport littéraire, l'objet de soins presque excessifs; le style en est non-seulement soutenu, mais brillant; les citations que les écrivains classiques de la Grèce et de Rome pouvaient fournir pour ajouter à la précision, à la netteté du tableau, se rencontrent amenées avec un à-propos qui en accroît l'effet; les descriptions physiques, les esquisses géologiques, les esquisses de paysage sont d'une clarté qui semble refléter la sérénité d'un ciel lumineux de la zone tropicale. En même temps, la critique la plus scrupuleuse dirige l'usage que l'auteur fait des documents extrêmement variés qu'il a sous la main, et dont beaucoup appartiennent, par leur date et leur origine, à des sources où l'amour du merveilleux et la crédulité se mêlent avec l'ardeur dans l'investigation et la sagacité dans l'observation.

Jusqu'aux derniers temps, Ceylan différait du

reste de l'Inde Britannique par un point essentiel : c'était une possession directe de la couronne, tandis que les régions continentales des deux côtés du cap Comorin et du golfe de Bengale, demeuraient sous l'autorité de la *Compagnie*, institution si compliquée, si détournée de son origine, si éloignée de son but primitif, et si étrange, en un mot, quoique plusieurs faits analogues puissent être désignés dans l'histoire (1), que l'on éprouve maintenant quelque peine à s'en expliquer la longue durée et à comprendre qu'une catastrophe presque sans exemple fût nécessaire pour faire disparaître une anomalie politique liée par son essence à tant de singularités d'organisation. Nous n'oserions aller plus loin dans l'appréciation d'un ordre de choses qui, tout en ouvrant la porte à de monstrueux abus, présentait pourtant une barrière respectée à des innovations hasardeuses ; l'essai du gouvernement direct d'une population asiatique par des fonctionnaires placés sous la direction immédiate du gouvernement impérial, n'a pas produit à Ceylan des fruits assez satisfaisants pour qu'on doive anticiper des résultats très-heureux de son application sur une échelle *soixante-quinze fois* plus grande, maintenant qu'il s'étend à tout l'empire Indien. Mais quittant ces considérations qui ne sont pas absolu-

(1) Le plus considérable peut-être est le gouvernement par la banque de Saint-Georges des présides et des comptoirs que la république de Gênes avait fondés dans le bassin de la mer Noire, et spécialement dans la Crimée, *la Cassaria* des anciennes relations italiennes.

ment de notre sujet, nous essayerons de noter les principales acquisitions qui dérivent pour la science géographique des travaux de Sir James Tennent. La géographie, dans son ouvrage, c'est, suivant la haute conception de Ritter, la connaissance d'une terre (1), avec sa charpente solide, son enveloppe fertile, la végétation qui la couvre, la faune qui l'anime, l'air qui la baigne, avec la race humaine qui la possède, et les vicissitudes que celle-ci a subies avant d'arriver à son organisation présente, si bien que, dans un semblable livre, la géologie, l'histoire naturelle et l'histoire politique s'éclairent mutuellement, et contribuent, dans de justes proportions, au résultat général.

La formation géologique, la botanique et la faune de Ceylan diffèrent à beaucoup d'égards de ce qui existe sur le continent voisin, et donnent un caractère d'originalité à cette île. Les géographes de l'antiquité, même les plus judicieux, en exagèrent considérablement l'étendue : Strabon la croyait égale à celle de la Bretagne, tandis qu'en réalité, elle est d'un sixième inférieure à celle de l'Irlande. Sa surface, calculée avec la dernière précision, est de 25,742 milles carrés (d'Angleterre) (2). La zone des montagnes, placée dans la région centrale, mais plus rapprochée du côté du sud-ouest que des autres, n'occupe que 4,212 milles carrés. La forme

(1) Erdkunde.

(2) Toutes les évaluations d'altitudes que nous tirerons de l'ouvrage de Sir James Tennent sont en pieds anglais.

primitive de l'île semble avoir été très-voisine du cercle. Mais au nord, et surtout au nord-ouest, l'action des courants et les opérations des polypes du corail ont graduellement fait surgir de la mer la péninsule de Jaffna et les plaines basses qui prolongent Ceylan dans la direction de la côte opposée de Coromandel, plaines qui s'unissent à l'étroite chaussée naturelle du pont d'Adam, laquelle doit son origine aux mêmes agents, et dont l'influence des courants marins augmente chaque année le volume. Les points culminants du système des montagnes de Ceylan ne dépassent pas une altitude de sept à huit mille pieds anglais; la plus haute cime, le Pedrotallagalla, mesure exactement 8,280; le pic d'Adam s'arrête à 7,420. La masse de ces montagnes est de gneiss, traversé par des veines de quartz, soulevé, brisé et percé, près de toutes les crêtes, par des rochers plutoniques et surtout par le granit; dans le voisinage de la côte, le basalte se montre sur plus d'un point. Des collines détachées. quelques-unes de forme abrupte, parsèment les vastes ondulations de la plaine qui forme la ceinture maritime de la zone montueuse. Le peu de pente que les rivières de Ceylan ont à partir du point où, se dégageant des dernières ravines, elles cessent d'offrir le caractère de torrents, a frappé tous les explorateurs. Les brèches de la côte occidentale et de la pointe nord sont formées par une agglutination de coquilles et de coraux. Les clairières ouvertes par la nature ou par le travail des hommes

dans la forêt épaisse et presque continue qui revêt le système des montagnes, clairières auxquelles les colons anglais ont conservé le nom portugais de *Patenas*, sont les seuls points adaptés, dans cette zone, à la culture d'une plante tropicale, dans un but d'exploitation : le café y réussit d'une manière remarquable. Des savanes analogues, qui se prêtent à des produits variés, existent sous le nom indigène de *Talawas*, dans la région des plaines, généralement envahie par les bois, depuis que la population énorme qui s'y pressait jadis, a succombé sous les calamités infligées à l'île pendant une longue succession de siècles, et que l'abandon des travaux exécutés sur une grande échelle pour l'irrigation artificielle des terres en a tari généralement la fécondité. Ceylan abonde en minéraux ; mais l'or ne s'y rencontre qu'en parcelles de la plus faible valeur ; l'argent n'y paraît non plus qu'en filons trop pauvres pour tenter l'exploitation ; le fer y est de qualité excellente. L'anthracite, la plombagine, le kaolin offriraient des ressources à l'industrie d'une population plus dense ou plus entreprenante. Les pierres précieuses, recueillies avec soin dès les époques les plus reculées, ne fournissent cependant, année commune, qu'à une exportation de dix mille livres sterlings en valeur. On compte trente-sept espèces de minerais recherchés par le luxe ou le travail ; les rubis et les saphirs de Ceylan ont de la réputation ; les grenats se rencontrent en quantités surprenantes. Tout ce commerce est entre les mains des

Maures, Musulmans originaires de la Perse et de l'Arabie (1), gens d'ailleurs plus actifs que véritablement industrieux, et qu'on rencontre sur tous les points de l'île où le négoce offre un appât quelconque à leur esprit aventureux. On compte dix cours d'eau principaux dans les six provinces de Ceylan : le plus considérable, Mahavelli Ganga, a 134 milles de cours, et arrose un bassin de 4,082 milles carrés; sa direction générale est du sud-ouest au nord-est. Tout ce qui concerne les moussons ou vents périodiques, et les courants marins (en ce qui affecte la formation de Ceylan ou la navigation de ses ports), tout ce qui regarde les profondes et sinueuses lagunes des côtes (appelées *Gobbs* par les indigènes), trouve dans les premiers chapitres du livre que nous annonçons des explications précises, auxquelles nous renvoyons nos lecteurs (2). La climatologie de l'île est également décrite d'après une longue suite d'observations : dans l'ensemble, l'air en est sain, et la température, quoique très-chaude, agréable. Les extrêmes y sont exceptionnels et rares. La verdure des plantes n'y connaît pas d'interruption; aucune période de l'année n'est sans une récolte et sans un ensemencement. Avril est le seul mois où les résidents européens trouvent la température réellement oppressive, et cette période fatigante atteint son terme soudain dans la mousson

(1) Ainsi que de plusieurs régions de la Malaisie, suivant l'opinion de plusieurs.

(2) Vol. I, part., chap. 1, p. 40 à 54.

de mai, laquelle amène des pluies abondantes et renouvelle la face de la végétation. La plus grande quantité d'eau tombée à Ceylan n'excède pas, année commune, 120 pouces (anglais), et la moyenne des années n'est que de 80. En moyenne encore, on compte 118 jours de pluie; la neige est absolument inconnue; les orages de grêle éclatent fréquemment. La température moyenne de l'année, d'après le thermomètre de Fahrenheit, est de 81,4 degrés, notés à l'observatoire de Trincomalie, sur la côte orientale. A Nowera Ellia, établissement formé pour les convalescents des hôpitaux militaires, la température moyenne, à midi, est de 62° Fahrenheit.

La population fixe de Ceylan ne dépasse pas 1,703,300 âmes de toutes classes et de toutes nations; mais il faut ajouter à ce total 5,430 militaires, environ 25,000 étrangers domiciliés ou de passage, et près de 120,000 koulis, ou journaliers malabares amenés du continent pour les travaux des plantations. Sir James Tennent n'indique pas la proportion des différents éléments qui composent la population indigène; il donne seulement le nombre des blancs, lequel, en 1857, se montait à 4,815 personnes. Tous les districts du nord sont occupés par des *Tamouls* (Damilos, comme les appellent les aborigènes), immigrants venus à des époques plus ou moins éloignées de la côte de Coromandel, de la Carnatic; on ne saurait évaluer leur nombre à moins de 310,000 ou 320,000 âmes. Les *Maures* (Moormen) répandus dans tous les districts où le commerce

et les fabrications industrielles ont quelque activité, n'ont point été comptés à part dans les recensements. Les *Veddahs*, branche à demi-sauvage de la population aborigène, celle sur qui l'élément arien n'a pu conquérir aucune influence, ne comptent que 8,000 têtes tout au plus. Les *Singhalais*, qui ont imposé au pays leur appellation nationale, et qui composent la masse de la population, surtout dans les districts du centre et du sud, atteignent à peine un total de 1,300,000 âmes. Le nom de ce peuple est Arya, et sous sa forme correcte, *Sin-Hala*, signifie les Fils du Lion; de cette racine dérive le nom du pays : *Sinhala Dwipa* (Ile des Fils du Lion) dont les Chinois ont fait leur *Seïk-Lan*, les Portugais leur *Ceilão*, les Anglais leur *Ceylon*. La dénomination sanscrite de cette contrée est pour les temps primitifs, antérieurs à la colonisation arienne, *Lanka*. Il est difficile de retrouver la signification précise du nom de *Tambra-Panni*, également usité par les anciens Hindous, et que les navigateurs grecs ont changé en *Taprobana*. L'étymologie du nom de *Salike*, qu'on rencontre chez les géographes grecs contemporains du Bas-Empire Romain, est pareillement obscure. Le *Sielendiv* des Arabes, changé dans les relations européennes en *Serendib*, procède manifestement de Sinhala Dwipa.

Les Singhalais primitifs, que les annales de l'Inde appellent *Yakkos*, appartenaient sans contestation au groupe des peuples que l'ethnologie moderne nomme *Drawèdas* ou *Drawiras*, et qui semblent, à

une époque fort reculée, avoir possédé non-seulement le Dekkan, où leurs idiomes se parlent encore, mais aussi la portion principale de l'Hindostan. Le langage des Singhalais fait partie de ce groupe de langues, qui ont gardé la possession de presque tout le midi du continent de l'Inde, le Ghond, le Télougou, le Karnataka, le Malayalam, et le Tamil. On sait que les Aryas ou véritables Hindous, venus des régions situées au nord et au nord-ouest du Caucase Indien (1), établirent graduellement leur ascendant politique dans le Dekkan, y implantèrent leurs institutions spéciales et l'ensemble de leur religion, mais ne purent y faire prévaloir leur idiome, bien que les dialectes drawedas se montrent aujourd'hui modifiés profondément par l'action du sanscrit, dans lequel ils ont puisé tous leurs vocables relatifs aux notions métaphysiques. Ceylan eut le même sort que le midi du continent voisin. Les conquérants ariens donnèrent à cette nouvelle acquisition leurs lois sociales, y introduisirent le système des castes, y opérèrent deux révolutions religieuses successives, mais se perdirent bientôt dans la masse des aborigènes, de telle manière que le type physique de ceux-ci conserve peu de traces de ce mélange. Il en est d'ailleurs ainsi sur les côtes de Malabar et de Coromandel, dont les populations sont absolument noires; et même dans le Konkan, chez les brahmes, de toutes les castes la plus jalouse de la pureté de son origine, la

(1) Hindou Koussch.

descendance des Aryas de couleur blanche est à peine reconnaissable : partout prévaut le sang aborigène, car il serait fort peu rationnel d'attribuer au seul effet du climat cette transformation complète de la race.

La date précise de la première expédition des Aryas pour former un établissement à Lanka est assignée par les chroniques de l'île à l'année 543 avant notre ère. *Wijayo*, ou *Wejaya*, chef de cette colonie, fit voile, selon toute apparence, de l'embouchure du Godavéry. Cet heureux aventurier appartenait à l'une des tribus de la vallée du Gange, réunies sous le sceptre des Pratchi (les *Prasii* de la géographie grecque). Il s'unit à la fille du chef des aborigènes, que les Ariens désignaient par les noms des objets de leur culte : *yakkhos* ou démons, *nagas* ou serpents. Les successeurs de Wijayo prirent graduellement possession de tous les districts de l'île, refoulant de plus en plus dans les cantons les moins accessibles de la côte orientale et des montagnes ceux des aborigènes qui, refusant de changer leur genre de vie, firent la souche des modernes Veddahs. Ceylan fut divisée par les colons aryas en trois régions : celle du nord, Radja Ratta (1), celle du centre, Maya Ratta, celle du sud, Rohana Ratta. De Wijayo descendirent les rois qui composent la première ou grande dynastie (Maha Wanse), et qui se succédèrent, avec assez de régularité, jusqu'à Maha Sen, mort l'an 302 après

(1) Également appelée Nagadipo et Pihile.

J.-C. Cette première dynastie compte cinquante-quatre souverains, dans un espace de huit cent quarante-cinq ans, ce qui établit une moyenne de quinze à seize années pour chaque règne. Les dynasties substituées aux descendants directs et légitimes de Wijayo, les *Sula Wanse*, eurent en tout cent dix rois, depuis Kirtisni Megha jusqu'à Sri Wikrama Radja Singha, déposé en 1815; la moyenne des règnes de cette période, désignée par les Singhalais comme celle de l'abaissement de leur état et des calamités de leur race, est pourtant encore de plus de quatorze années. Les princes qui, au XVIII^e^ siècle, portèrent la couronne de Kandy n'étaient plus singhalais que par adoption, et tiraient leur origine de colons malabares (1). Les annales, compilées avec une régularité officielle jusqu'à l'an 1758, présentent une succession rarement interrompue d'usurpations sanglantes, de guerres civiles, de princes déposés et mis à mort, souvent avec d'épouvantables raffinements de cruauté. L'introduction du bouddhisme dans l'île est le premier événement d'une importance vraiment historique qui ait suivi l'établissement des Aryas à Lanka. Mahindo, l'apôtre de cette réformation religieuse, appartenait à la race royale de Magadha, le Bahar des temps modernes ; il était contemporain et allié de Chandra Gupta, le Sandrakottos des historiens grecs, ce prince éclairé et puissant auquel Mégasthénès (premier européen qui ait vi-

(1) Plus exactement Tamils, venus du pays de Tandjaour.

sité les bords du Gange) fut envoyé par Séleucus Nicator. Mahindo passa dans l'île l'an 307 avant J.-C. Le trône était alors occupé par Devenipiatissa, et la ville d'Anuradhapoura, qui jeta tant d'éclat durant le moyen âge (1), venait d'être construite au pied du pic sacré de Mihintala. Mahindo réussit à faire abolir les rites de la religion des brahmes, introduite par Wijayo, et à leur substituer l'orthodoxie bouddhiste, dont l'observation tout à la fois enthousiaste et stricte valut à Ceylan, dans toutes les contrées soumises à l'influence du grand législateur hindou, le prestige d'une terre sainte. Néanmoins, les Singhalais ajoutèrent peu de chose à la littérature théologique du bouddhisme ; et même, de bonne heure, ils firent en cette matière des emprunts considérables au *pali*, langue sacrée des contrées situées à l'orient du golfe de Bengale. On n'en vit pas moins, durant bien des siècles, des pèlerins accourir vers les sanctuaires de Ceylan, de toutes les extrémités du monde bouddhiste, depuis le Thibet et la vallée de Kachmir, jusqu'à la Chine, aux pays de Laos, de Siam et de Pégou. Un rejeton de l'arbre sacré, à l'ombre duquel Sakya Mouni (2) avait médité, à Urawela, sur les rives du Gange, fut planté près d'Anuradhapoura; il y végète encore après deux mille quarante-neuf années (3); et les membres de cette

(1) Appelée plus tard Anaradjapoura. C'est l'*Anurogrammum* de Ptolémée.

(2) C'est le nom humain de Bouddha.

(3) C'est le *Bo* des Singhalais, le *Pippul* des Hindous, le *Ficus religiosa* des botanistes.

société religieuse, dont le nombre se compte par centaines de millions, le considèrent avec une vénération extrême comme un monument de l'antiquité de leur foi, et un gage de sa perpétuité.

Les Singhalais, race turbulente et capable d'élans soudains d'une passion furieuse, n'ont pourtant aucun esprit d'entreprise, ni commerciale, ni militaire. La navigation, pratiquée par les compagnons de Wijayo, fut promptement abandonnée par les successeurs de ce prince ; et lorsque l'île entière eut été réduite sous leur loi, ceux de ces monarques qui éprouvèrent quelque ambition ou déployèrent quelque énergie n'eurent d'autre objet que de multiplier les sanctuaires de leur religion et d'exécuter des travaux gigantesques pour recueillir et distribuer les eaux nécessaires à la culture du riz dans les régions basses et chaudes. Quelques souffrances passagères que dussent coûter ces derniers ouvrages, multipliés à un point surprenant dans les provinces de l'est et du nord, et toujours exécutés par le travail forcé de la population, des avantages permanents en indemnisaient celle-ci. Mais il en fut tout différemment des *dagobas*, ou sanctuaires, souvent de dimensions prodigieuses, que l'on construisit de toutes parts pour la réception des reliques, dont les bouddhistes, devenus bientôt infidèles à l'esprit simple et vraiment épuré de leur législateur, faisaient les objets d'une dévotion fanatique ; et le tort que ces folies religieuses causèrent au pays s'accrut outre mesure par la multiplication des *wiharas* ou

monastères, dans lesquels des myriades de cénobites s'enfermèrent pour vivre dans le célibat et l'oisiveté (1). Quoique la règle formelle de leur institution assignât aux religieux bouddhistes la charité publique pour seul moyen d'existence, les théologiens de cette secte découvrirent que la propriété collective était permise aux monastères, sans que le vœu de pauvreté individuelle de leurs habitants en reçût aucune infraction. Dès lors, la libéralité superstitieuse des rois et des grands dota les sanctuaires de terres très-vastes, que ceux-ci firent cultiver par le procédé de la corvée, et qui, tout à fait exemptes d'impôts, réduisirent dans une proportion ruineuse les ressources du trésor public.

Jusqu'à l'arrivée des Portugais sur les côtes de Ceylan, l'autonomie de cette contrée subsista sans restrictions considérables, bien qu'à plusieurs reprises des immigrants tamouls eussent détaché quelques districts du nord de l'obéissance des rois singhalais, surtout depuis qu'Anaradjapoura, ruinée par l'effet des guerres civiles, avait été remplacée comme siége du pouvoir souverain, par des résidences plus méridionales. Les invasions réitérées qui, depuis l'expédition d'Alexandre, avaient bouleversé le continent, séparé de Ceylan par un bras de mer étroit, et fait pénétrer tant d'éléments nouveaux dans le vieux fonds de la population hindoue, s'étaient arrêtées aux barrières de cette terre

(1) Leur nombre, disent les annales avec orgueil, dépassa soixante mille dans les trois régions de Ceylan.

privilégiée; l'introduction pacifique des Maures, attirés par l'appât du commerce des côtes de Perse et d'Arabie dans les ports de *Sérendib*, avait seule fait participer Ceylan, dans quelque mesure, au mouvement des âges, si accéléré partout ailleurs. Mais l'instabilité du pouvoir dans les dépositaires du sceptre royal, les guerres acharnées qui accompagnaient presque chaque changement de règne, l'insubordination des princes apanagés, enfin les conséquences inévitables d'un despotisme capricieux, combiné pendant une longue suite de générations, avec une dévotion superstitieuse, le régime des castes et l'absence de toute moralité pratique dans l'action du gouvernement, avaient détruit la prospérité de la nation Singhalaise, et préparé ce pays à devenir aisément la proie des aventuriers européens à qui la grande révolution effectuée dans la navigation, vers la fin du quinzième siècle, ouvrait un champ presque illimité dans les mers de l'Orient. Ce furent les Portugais qui les premiers tentèrent de s'approprier cette grande proie, nation entreprenante fort au-delà de ses ressources naturelles, généreuse et dominée par deux passions également insatiables, la soif de l'or et le désir de propager sa religion sur la ruine de toutes les autres. Quoique étrangers aux principes les plus élémentaires de l'économie publique, et déployant dans le commerce plus d'avidité inquiète que de capacité réelle, quoique inexorables dans leurs guerres avec les indigènes de l'Inde, et portant partout avec

leur drapeau le carnage, l'incendie et la servitude, les Portugais ont pourtant réussi à prendre pied solidement partout où des succès passagers disséminèrent leurs présides; et deux siècles et demi après que des rivaux plus heureux leur ont arraché cette conquête, leur idiome s'y conserve encore avec leur descendance, fort mêlée, il est vrai, de sang indigène; la religion catholique romaine, implantée par eux, est encore celle d'une portion notable de la population de Ceylan.

La constitution politique de cette île à l'époque où le pavillon de Saint-Georges flotta pour la première fois dans ses rades, était de nature à encourager les entreprises des infatigables et avides compagnons de Gama et d'Albuquerque. Dharma Prakrama Bahu IX, le souverain nominal, avait sa résidence à Cotta, près de Colombo, et son autorité ne s'étendait guère hors des murailles de cette ville médiocre. Les ports étaient virtuellement au pouvoir des Maures; un Radja malabare, tout à fait indépendant, avait sa résidence à Jaffna-Patam, et cinq princes singhalais, vassaux de droit, bien plus que de fait, occupaient la plus grande partie des provinces du centre et du sud. Le pays bouleversé par des guerres intestines et par une anarchie chronique, avait cessé de produire assez de riz pour sa subsistance; le commerce seul des pierreries et des épiceries entretenait encore quelque activité dans ses ports. C'est en poursuivant dans un de ceux-ci des navires musulmans rivaux auxquels les

Portugais faisaient une guerre acharnée, que les caravelles dépêchées par Dom Francisco d'Almeyda, «vice-roi des Indes-Orientales et de la conquête d'Éthiopie», entrèrent, en 1505, dans le havre de Pointe de Galle; mais la prise formelle de possession du littoral singhalais n'eut lieu qu'en 1517. Cette année, Lope Soarès de Albergaria construisit un fort à Colombo, port que les relations arabes avaient fait connaître à Ptolémée, et que l'on trouve désigné sur les cartes du père de la géographie sous le nom de *Jovis extremum*. Bientôt toutes les côtes, tous les marchés de l'île furent au pouvoir ou plutôt à la merci des Portugais; les faibles et incapables souverains qui se succédèrent à Cotta depuis Dharma Phakrama IX jusqu'à Wimala Dharma, lequel se réfugia, l'an 1592, dans la forteresse intérieure de Kandy, souffrirent de ces étrangers arrogants, infiniment supérieurs par leur organisation militaire, toutes sortes d'exactions et d'outrages. Un de ces princes, Dharmapala Bahu crut améliorer sa situation en recevant le baptême; il prit le nom chrétien de Dom Joam. Mais cet acte, loin de l'affermir sur le trône, déchaîna contre lui la haine implacable de la masse des insulaires; et son successeur, Radja Singha I^er^, revint avec pompe, non pas toutefois au culte national, mais à l'idolâtrie plus ancienne des Brahmanes. Ce fut durant le long règne nominal de Dom Joam Dharmapala que Camoens, en 1553, aborda sur les rivages de Ceylan, en quête d'une fortune qui le trompa toujours, et d'une gloire qui

n'a pas d'égale parmi les poëtes de sa nation(1).

Lorsque Dom Joam rendit le dernier soupir, à Colombo, en 1597, le Portugal avait, depuis seize ans, perdu son indépendance, mais non pas son autonomie; et ce fut à Philippe II, héritier du cardinal roi Dom Henrique, que le roi néophyte fit le legs, vain autant que pompeux, du sceptre de Ceylan. Ses possessions des Indes Orientales continuèrent, sous la souveraineté castillane, d'être régies par des vice-rois portugais; et l'un de ces grands fonctionnaires (2), en 1617, compléta, par la prise de Jaffnapatam, l'acquisition du littoral singhalais. Mais, dès lors, le monopole des Portugais dans les mers des Indes avait cessé d'exister; des rivaux destinés à leur enlever la plupart de leurs possessions dans cette partie du globe faisaient leur apparition sur les côtes de Ceylan; et la « compagnie des pays lointains (3), » organisée en 1595, dans les villes de la Hollande, récemment affranchies du joug espagnol, avait dépêché à la cour de Kandy une ambassade, reçue avec de grands encouragements par Wimala Dharma, l'an 1602. Une alliance offensive et défensive conclue par la compagnie hollandaise avec le souverain nominal de l'île, en 1609, donna le signal d'une lutte acharnée entre les deux nations européennes qui se disputaient le commerce opu-

(1) Aquelle cuja lyra sonorosa
Foi mais affumada que ditosa.

(2) Constantino de Sá e Noronha...

(3) Het Maetschappy van verre landen.

lent des Indes-Orientales. La fortune des Portugais alla rapidement déclinant; et Colombo était presque le seul débris de leur domination dans l'île, quand, en 1641, parvint à ces lointains champs de bataille la nouvelle de la révolution qui, le 1er décembre précédent, avait affranchi Lisbonne et acclamé Jean IV roi national de Portugal. Une trève fut, en conséquence accordée aux Portugais de Ceylan par les Hollandais, qui, jusqu'alors, avaient affecté de combattre dans leurs rivaux les sujets du roi d'Espagne. Mais l'armistice, consenti de mauvaise foi, fut de courte durée : les causes réelles de la lutte conservaient toute leur action; Gérard Hoek prit Colombo en 1656, et Jaffna deux ans après. La compagnie hollandaise se trouva par cette conquête maîtresse exclusive du littoral singhalais; une guerre heureuse contre Radja Singha II fit même passer les rois de Kandy au nombre des tributaires de ces redoutables marchands; et le monopole, tant désiré, du produit des cultures tropicales propres à Ceylan, aussi bien que de la pêche des perles à Manaar, resta, durant cent trente années, entre les mains des Hollandais. Le joyau précieux de la compagnie, comme on l'appelait dans les documents officiels, n'en fut pas moins négligé, de même que les autres possessions asiatiques, pendant le déclin graduel et l'affaissement politique de la république des Provinces-Unies au siècle dernier; et les Anglais, qui attaquèrent Ceylan, en 1795, sitôt que la Hollande eût subi la loi de la ré-

publique française, n'eurent aucune difficulté à s'emparer de tous ses ports. Trincomalie capitula en août, Jaffna en septembre, Calpentyn, en novembre de cette même année. En 1796, le colonel Stuart conclut un traité d'alliance avec Radjadhi Radja Singha, qui, dans la résidence de Kandy, ravi de s'affranchir de la souveraineté hollandaise, faisait parade du titre vain d'empereur de Ceylan. Enfin, le 16 février 1796, le gouverneur Van Engelbeck, soit impuissance, soit découragement, soit trahison, remit sans coup férir, au pouvoir de ses heureux antagonistes, le chef-lieu de la colonie, Colombo, Pointe de Galle et tout le reste des comptoirs. La révolution se trouvait achevée : c'est, jusqu'à ce jour, la dernière des grandes vicissitudes par lesquelles cette contrée était destinée à passer.

La domination des Pays-Bas à Ceylan, écrit Sir James Tennent, avait été d'égale durée avec celle des Portugais dans cette île : cent quarante ans; la politique des deux pays se distingue encore par la différence des résultats qu'elle a légués au pays : les Hollandais, tout occupés des intérêts de leur commerce, ont laissé le code de leurs lois aux cours de justice ; les Portugais attachés avec une ardeur fanatique à leur foi, l'ont implantée dans la plupart des districts maritimes, tandis que l'église réformée des Pays-Bas n'a guère d'adhérents en dehors d'une seule et faible église, à Colombo. La langue néerlandaise, que la compagnie s'était efforcée de propager par des mesures législatives, a cessé d'être usi-

tée, même par les descendants directs des colons hollandais, tandis que le portugais, avec quelque mélange des idiômes asiatiques, est maintenant encore le langage ordinaire des classes moyennes dans toutes les villes de quelque importance... Les procédés étroits et durs du monopole hollandais ont été répudiés par l'administration suivante, et les aborigènes en ont presque perdu le souvenir, tandis que les membres de la noblesse indigène, dans les provinces de l'ouest et du midi, perpétuent avec une sorte d'orgueil le titre de *Don*, concédé comme récompense honorifique à leurs ancêtres, et ajoutent à leurs appellations nationales les noms sonores des Portugais, jadis patrons de leurs familles.

Radjadhi, qui, possédé par une haine bien naturelle contre les oppresseurs séculaires de sa nation, crut trouver dans les Anglais des libérateurs et s'allia follement à cette nation belliqueuse, fatalement réservée à transformer par la force ou la persuasion toutes les sociétés de l'Inde, fut l'avant-dernier des rois indigènes de Ceylan. Monté, en 1781, sur le trône de Kandy, il y fit place, en 1798, au neveu de sa femme, Sri Wikrama Radja Singha, avec lequel finit, en 1815, la longue liste des princes dont le *Mahawanso* déroule les annales ensanglantées. Les derniers actes de la royauté singhalaise sont racontés par Sir James Tennent avec d'épouvantables détails : cette institution primitivement énergique et même bienfaisante, mais faussée par des siècles de corruption, d'avilissement et de tyrannie,

périt dans les plus hideuses convulsions. Radja Singha, pressentant que les nouveaux maîtres de la côte voudraient, pour simplifier l'administration et pour accroître la sécurité de leur conquête, y ajouter le royaume intérieur de Kandy, dont les monarques avaient causé à la compagnie hollandaise des embarras interminables, se précipita, dans une sorte de fureur, dont l'histoire fournit d'autres exemples, sur le péril qu'il aurait dû conjurer à tout prix : les hostilités éclatèrent en 1802 ; Kandy fut occupé l'année suivante par le général Mac Dowal, et bientôt après surpris par un retour offensif des indigènes. La garnison, quoique protégée par une capitulation expresse, fut passée par les armes, le 24 juin 1803. La vengeance de cet attentat et celle de cruautés indescriptibles auxquelles s'abandonna le dernier souverain de l'île, fut renvoyée au terme de la lutte que l'Angleterre soutenait alors dans toutes les contrées du globe contre le plus formidable des adversaires qu'elle eut jamais, et contre les alliés de Napoléon. Le tour du roi de Kandy vint en 1815 ; il fut déposé, et finit ses jours, en 1832, prisonnier dans le fort de Vellour, en Karnatik. Une rébellion partielle des indigènes, en 1817, fut aisément réprimée, entraînant avec la ruine de ses chefs la suppression du régime féodal ou plutôt patriarchal, qui leur avait fourni les moyens de relever le drapeau national. Celui-ci fut arboré pourtant une fois encore, en juillet 1848, par les montagnards de Kandy, en armes contre les nouvelles régulations du fisc britannique.

Un prétendant fut investi du titre d'empereur de Ceylan et couronné dans le sanctuaire de Damboul. Cette dernière commotion, dans laquelle les rebelles firent surtout appel aux passions religieuses de la population, et s'efforcèrent de relever l'autonomie politique sur la base de l'orthodoxie bouddhiste, fut de courte durée et coûta peu de sang. La réorganisation complète de la colonie sous le rapport administratif et financier fut naturellement accélérée par ces dernières convulsions de l'indépendance singhalaise.

L'introduction dans l'administration de cette *colonie* (car c'est là le titre officiel, quoique très-inexactement appliqué, de cette possession asiatique), de plusieurs procédés habituels aux législations et aux gouvernements de l'Europe, n'a pas produit des résultats proportionnés aux espérances qu'on avait conçues et aux bonnes intentions du pouvoir métropolitain. Il faut avoir le courage de le dire : les nations de l'Europe, quels que soient leur degré de lumière et d'humanité, demeurent absolument impropres à régir des populations asiatiques. Elles n'en comprennent pas l'esprit ; elles n'en ressentent point les passions ; elles n'en ménagent pas les sentiments ; elles leur offrent des concessions sans usage à leurs yeux et leur accordent des libertés dont elles ne savent pas user, tandis qu'elles leur refusent ce qui à leurs yeux a la valeur la plus essentielle, et les blessent dans ce qui leur tient le plus au cœur. C'est surtout le désir fort naturel d'activer

le commerce entre la métropole souveraine et la possession lointaine, en fournissant à la première de grands débouchés pour ses produits manufacturés et de grandes importations de produits bruts, de matières premières, qui conduit fatalement à la ruine de toute l'industrie indigène et à l'introduction plus ou moins déguisée du travail forcé pour la production des denrées coloniales. On voit ce qui se passe en ce moment dans la présidence du Bengale, au sujet des plantations d'indigo. Celles de café dans les collines de Ceylan ne conduisent à rien moins qu'à l'élimination graduelle de la population indigène, laquelle se montre, disent les colons, soit inhabile, soit rebelle à ce genre de travail et au remplacement des fils du sol par des Malabares importés par dizaines, et bientôt peut-être par centaines de mille, lesquels forment, après tout, des ateliers d'esclavage plus ou moins mitigé, plus ou moins dissimulé. Il ne faut pas s'étonner si l'inaptitude universelle des Européens à faire prospérer une population asiatique, ou seulement à tirer un parti avantageux des facultés naturelles de ces races, réduit le revenu de la couronne, dans une île si vaste et si fertile, à des proportions fort exiguës. Aucun gouverneur général n'a pu l'élever jusqu'à présent au-dessus de treize millions de francs, ce qui fait moins de huit francs par tête de contribuable ; et encore une somme aussi faible ne saurait être levée qu'au moyen de l'emploi soutenu, toujours odieux, et souvent oppressif, d'une fiscalité compliquée, tour à tour

maladroite et subtile. Les exportations sont également très-médiocres, sauf ce qui concerne le café. Les produits des plantations récemment multipliées sur une échelle vraiment énorme, dans la province de Kandy, ont livré au commerce, en dernier lieu, jusqu'à 50,700,000 livres de fèves. Mais l'exportation de la cannelle ne fournit qu'à une branche secondaire de trafic, et par conséquent de revenu. L'État a renoncé au monopole de cette denrée et a même vendu les jardins de canneliers qu'il possédait, comme héritage du domaine hollandais. La valeur des perles pêchées sur le banc de Manaar et des pierreries trouvées dans les fouilles du district *gemmifère* de Saffragam, n'excède pas un million de francs par année. Les produits des plantations, singulièrement vastes, de cocotiers et de dattiers, ceux de la culture, aussi fort répandue, de l'areca et du bétel, se consomment sur place; le riz est importé en quantités de plus en plus considérables, de la côte du Karnatik. Rien de surprenant dans l'insuffisance de cette production, de toutes la plus essentielle. M. Tennent, qui a rempli dans l'administration civile de Ceylan un poste très-considérable, reconnaît qu'il serait difficile d'imaginer un système de taxation plus capable de produire l'oppression et la démoralisation du peuple singhalais que celui qui s'applique aux impôts directs, assis sur la culture des terres. Ces abus sont atténués et déguisés par la médiocrité fondamentale des dépenses. Moins de cinq mille hommes de tout grade

et de toute arme suffisent à l'occupation militaire du pays. L'administration civile ne coûte, en comptant le traitement du gouverneur et les émoluments des magistrats qui forment son conseil, qu'à peu près six millions de francs par année. Des sommes proportionnellement considérables sont consacrées aux travaux publics. Les ports de Colombo, Pointe de Galle et Trincomalie ont reçu des améliorations ; un système régulier de postes et de courriers a été établi autour de l'île ; et de belles routes stratégiques en traversent les portions jadis les plus difficiles d'accès. Le désir d'offrir aux plantations de café, presque toutes formées dans l'intérieur du pays, un débouché économique et sûr vers les ports de commerce, a contribué, sans doute, autant que le désir de faire pénétrer dans les districts insubordonnés la terreur de l'artillerie britannique, à la grande et dispendieuse extension des voies de communication d'une extrémité à l'autre de l'île ; mais l'ensemble de la population pourra bien en profiter dans ses intérêts, quoiqu'elle en soit contrariée dans ses habitudes.

Sir James Tennent a consacré un ouvrage spécial au récit des progrès qu'à différentes époques et sous diverses formes, le christianisme a faits dans l'île de Ceylan (1) ; et les volumes que nous avons sous les yeux ne renferment sur ce point que des notices sommaires. Un sixième, pour le moins, des

(1) Christianity in Ceylan.

Singhalais et des Tamouls, a passé, soit dans l'église catholique, soit dans les congrégations protestantes qui, depuis deux siècles et demi, ont eu, dans les provinces maritimes surtout, le champ libre à la prédication de l'Évangile. Toutefois, la grande masse de la population indigène demeure enchaînée par l'habitude, par les associations historiques, par les préjugés de caste, par la tournure tout à la fois ardente et rêveuse de l'esprit national, au singulier mélange de théosophie bouddhiste et de mythologie brahmanique dont se composait le culte officiel à l'époque où la domination étrangère l'a dépouillé de tout pouvoir politique. Le bouddhisme, qui, dans aucune des régions où s'est étendu son empire spirituel, n'a pu, ni même voulu mettre des limites au despotisme des souverains, ne s'est pas trouvé, à Ceylan, capable, comme ailleurs, d'abolir la classification des castes, ou de relever de leur abjection légale celles qui, tels que les *Rodiyas*, frappées d'impureté héréditaire, languissent dans une sorte de proscription. La disposition si malheureusement générale en Orient d'abuser sans honte ni compassion de toute délégation de la puissance publique, existe chez les bouddhistes au même degré que chez les sectateurs de Brahma. Cependant la douceur mystique des maximes du grand réformateur avait certainement, à quelques égards, fait pénétrer dans les mœurs des Singhalais quelques influences de la charité, une adversion prononcée pour l'expansion du sang, une notion distincte du mérite de l'au-

mône. Mais, par un contraste hideux, dans aucune autre contrée de l'Asie, les dépositaires du pouvoir souverain n'ont montré aussi peu de respect pour la vie humaine, autant de raffinement dans les supplices qu'ils inventaient, un semblable mélange d'avarice et de prodigalité, un mépris plus effronté pour les affections du sang et les lois les plus saintes de la nature. On peut même douter si l'organisation monastique des ministres de la religion nationale n'a pas, en somme, empiré plus qu'amélioré la condition économique et morale des Singhalais. Le célibat gardé par un nombre si considérable d'hommes a dû contribuer à l'affaiblissement extraordinaire de la population, réduite, si les conjectures de Sir James Tennent sont fondées, à moins d'un cinquième de ce qu'elle fut jadis entre les septième et douzième siècles de notre ère. Le mérite imaginaire de la pauvreté oisive et mendiante dans laquelle vit cette classe privilégiée décourageait l'industrie et déconsidérait le travail dans les rangs populaires de la société. Loin de contribuer en rien à la production des richesses nationales, les habitants des *Wiharas* sollicitaient de la conscience bourrelée des Radjahs et des grands la concession de ce qui restait de meilleures terres, et les faisaient, sans scrupule, cultiver par des serfs ou par les corvéables des villages adjacents. L'administration britannique, en abolissant l'esclavage et le travail forcé des laboureurs, a porté aux revenus de ces corporations un coup sensible, mais n'a pas encore prononcé

leur dissolution. Il est inutile de dire que la tolérance la plus parfaite demeure accordée à l'enseignement et à la pratique du bouddhisme, et que les sanctuaires dont la conquête l'a trouvé en possession, entre autres celui qui garde, à Kandy, la célèbre *Dalada*, sont protégés par la loi britannique ; mais le zèle inquiet des missionnaires, dont le gouvernement est disposé à favoriser plus qu'à comprimer l'élan, n'en compte pas moins parmi les causes de la méfiance et de l'éloignement presque insurmontable que les indigènes, toujours préparés à défendre leurs coutumes plus que leur liberté, et leur foi religieuse plus que leurs biens, éprouvent envers les dominateurs européens de leur île.

L'histoire naturelle de Ceylan se trouve traitée dans l'ouvrage de Sir James Tennent, avec les détails les plus étendus, de la manière la plus intéressante. Il a consacré six chapitres du second volume à une étude complète sur l'éléphant, production la plus renommée du règne animal dans cette contrée. Les princes indigènes de l'Inde attachent un grand prix à la possession d'éléphants pris et dressés à Ceylan. Ces animaux pourtant sont en général de taille médiocre, et moins d'un dixième d'entre eux naît avec des défenses. Un des objets principaux pour lesquels, en d'autres contrées, les chasseurs les poursuivent avec tant d'acharnement manque donc ici ; et pourtant le but de protéger les cultures contre les invasions des troupeaux encore nombreux qui parcourent toutes les forêts de l'île, et cette

soif de destruction qui s'unit à l'esprit d'entreprise chez les chasseurs de profession, conduisent les Anglais stationnés autour des côtes, ou fixés dans l'intérieur, à faire de ces animaux, généralement inoffensifs dans l'état sauvage, employés de plus d'une manière dans celui de captivité, une boucherie dont les détails inspirent un profond dégoût. On lit avec infiniment plus de satisfaction l'exposé précis, en même temps rempli de feu, des procédés au moyen desquels des troupes entières d'éléphants, cernées dans leurs retraites, sont poussés dans l'enceinte de pieux préparés pour effectuer leur capture (*corral*), enfermés dans cette prison où leur rage s'épuise en vains efforts pour regagner les bois, puis à l'aide des éléphants déjà façonnés à l'esclavage et dressés pour ce service spécial, capturés, tête par tête, distribués dans les ateliers où ces énormes auxiliaires de l'homme achèveront leur longue vie, ou conduits aux ports d'embarquement d'où ces colosses dressés au labeur ou bien au combat, iront gagner leur destination, rarement aujourd'hui plus éloignée que le Dekkan ou le Radjpoutana. Sir James Tennent fournit les renseignements les plus précieux sur les mœurs véritables des éléphants, tant dans l'état libre qu'on ne devrait pas appeler sauvage, que dans celui de captivité. Il les décrit comme étant, après tout, une race timide, mais sujette à de violents accès d'emportement, ayant une grande longévité normale, mais sujette à certaines dispositions morbides qui amènent la mort subite d'un nombre

énorme d'entre eux, adroits autant que vigoureux, poussant leurs excursions et cherchant leur nourriture jusqu'au sommet des montagnes les plus escarpées, formant des sociétés pourvues d'une sorte d'organisation patriarcale, et qui repoussent, même dans les circonstances les plus critiques, toutes relations avec les étrangers; défendant leur liberté contre l'homme avec plus d'irritation que de finesse, et se réconciliant très-promptement à leur nouveau sort lorsque le changement de vie n'a pas été, dans les premiers moments, funeste à leur organisation. Ce n'est guère qu'en captivité, et sous l'influence de leurs gardiens ou *mahouts*, que les éléphants acquièrent, ou du moins déploient, cette sagacité singulière, cette aptitude au calcul, à l'observation, aux combinaisons intellectuelles, dont on a fait tant de récits légendaires, mais dont la vérité authentique, que Sir James Tennent n'a rien négligé pour constater, suffit pour classer l'éléphant très-haut dans l'échelle des quadrupèdes. L'utilité réelle et pratique de cet animal domestique, dans l'état présent des mœurs et avec les ressources dont dispose l'industrie moderne, est devenue fort problématique. Sans doute, il accomplit des travaux considérables et difficiles; mais son entretien est singulièrement dispendieux. Il n'a plus d'emploi à la guerre, et sa place dans les cortéges splendides de l'Orient n'est plus guère que d'apparat; mais il contribue beaucoup à rehausser la pompe, et à compléter l'aspect particulier des établissements princiers de

l'Asie ; il est surtout utile à la chasse ; et nulle part il ne montre les qualités vraiment surprenantes d'intrépidité et d'adresse qu'il apporte à cet exercice, autant que lorsqu'il s'agit de la capture de ses pareils : il semble trouver une joie vindicative à les réduire dans la condition où lui-même a été précipité par une violence semblable : on sait, en effet, que les éléphants en captivité ne se reproduisent presque jamais.

Sir James Tennent, en visitant pour des motifs de service public, les forêts qui couvrent presque toute la surface des districts septentrionaux (le *Wanny* des relations hollandaises) a eu l'occasion d'examiner attentivement les bandes éparses (car le nom de *tribus* convient mal à ces associations) des *Veddahs*, et de se convaincre, par l'inspection de leur caractère physique et l'examen de leur langage, qu'ils forment, non point le débris d'une race à part (1), mais seulement une fraction de la grande nation des Drawédas, dont les Singhalais sont une branche, fraction que des circonstances funestes ont réduite à un état presque sauvage. Les efforts que l'administration anglaise tente pour les en faire sortir sont assurément dictés par un esprit d'humanité. Mais dans tous les contacts entre les agents d'une haute civili-

(1) Il ne faut donc pas chercher dans cette peuplade si longtemps mystérieuse les descendants d'aborigènes appartenant aux types océaniens, soit *Aëtas*, soit *Alforas*. Quelques indications, de l'ordre historique, font présumer l'ancienne diffusion de ces nègres sur le sol de l'Inde entière ; mais ils en ont disparu jusqu'au dernier individu.

sation et les représentants d'institutions barbares, le moindre recours à la force et la moindre immixtion de la fiscalité, de la part des premiers, entraîne infailliblement la ruine des autres. Souhaitons que dans le cas de cette peuplade infortunée, la règle que nous venons d'énoncer ne trouve pas son application.

Sir James Tennent se montre assez favorable aux *Tamils*, qui se sont répandus, à partir du second siècle *avant* notre ère, dans tout le nord de l'île, et dont la péninsule de Jaffna renferme les établissements principaux. C'est effectivement une race ingénieuse, docile, et laborieuse jusqu'à l'excès; notre écrivain ajoute pourtant qu'une sensualité effrénée, et un amour du gain sans limites, dégrade profondément leur caractère moral. Les *Maures*, répandus sur tout le littoral, et qui non-seulement forment la portion la plus active du peuple des villes, mais encore occupent un grand nombre de hameaux, dispersés entre les montagnes et la plage, à la lisière des forêts, rendent des services essentiels au commerce et à l'administration britannique. On regrette que Sir James Tennent n'indique pas la part qui leur appartient dans la population de l'île. Il les croit issus d'un mélange d'Arabes et de Malabares; leur langue usuelle est le Tamil, avec un certain mélange de locutions araméennes; leurs livres religieux, à l'exception du Koran, sont dans l'idiome du Karnatik. Dans leur culte, tous sont sunnites, et suivent la secte des Chafis, l'une des quatre dont les écoles

de cette religion admettent l'orthodoxie ; leur rituel sacré est en arabe. Les Singhalais, dont les annales constatent la présence sur leurs côtes de cette race étrangère, à partir du x^e^ siècle après J.-C., les désignent sous le nom de ***Marak Kala Minisce***, « les gens de mer (1). »

Dans son voyage d'inspection à travers des districts remplis jadis d'une population agricole, et maintenant revenus à l'état de solitude presque absolue, Sir James Tennent ne pouvait manquer de tourner ses regards vers les grands bassins artificiels qui servaient jadis à l'irrigation des terres, et qui, ruinés depuis cinq à six siècles, pourraient recevoir encore des restaurations, dont le pays dériverait le plus grand avantage. « Les ruines de ces prodigieux réservoirs sont, » écrit notre auteur, « les monuments les plus extraordinaires qu'ait laissés l'ancienne grandeur de ce pays, à l'époque où ses rois, enrichis par les produits de créations si fructueuses, étaient capables d'employer des sommes énormes pour l'érection d'édifices religieux, de prendre à leur solde des armées nombreuses et de faire des conquêtes fort étendues sur le continent. » Il faut reconnaître que l'emploi sans ménagement et sans relâche du travail forcé et mal rémunéré de populations entières peut seul expliquer l'exécution d'ouvrages aussi gigantesques ; et comme avant leur creusement, les dis-

(1) Ces renseignements combattent l'opinion fort répandue parmi les ethnologistes, que les Maures de Ceylan sont originaires de l'archipel Indien, et qu'ils appartiennent à la race malaise.

tricts qu'ils devaient fertiliser n'étaient en état de nourrir qu'un petit nombre de familles, chacun de ces réservoirs a été, de toute nécessité, fabriqué par des bras amenés de loin, par l'emploi de cette corvée qui condamnait les castes inférieures des Singhalais et des Tamils à une servitude effective. Le réservoir de *Padivil*, au nord de Trincomalie, occupait le bassin d'une vallée spacieuse et peu profonde, de 15 milles de longueur sur une largeur de 11 ; la digue qui retenait les eaux avait deux écluses, dont l'une subsiste intacte, l'autre a cédé à la pression de la masse énorme qu'elle avait à distribuer ; et cette brèche fatale a causé le desséchement partiel des bassins, quoique le fond, ayant encore 10 milles de diamètre, demeure submergé, mais sans nul avantage, désormais, pour la culture des terres avoisinantes. La digue (1) avait 200 pieds d'épaisseur à sa base, 30 au sommet, et 70 de hauteur. Elle était, dans toute son extension, revêtue de pierres de taille. Les blocs employés dans la construction des écluses ont de 6 à 12 pieds de dimension ; et ces ouvrages d'art portent le cachet d'une science très-avancée. Dix-sept millions de mètres cubes entraient dans la fabrique de la digue. Au taux actuel des journées de travail dans cette partie de l'Inde, l'érection d'un tel ouvrage coûterait 33,000,000 de francs ; elle occuperait dix mille ouvriers pendant cinq années ; et l'eau que le bassin pouvait distribuer suffirait à l'ir-

(1) Les Anglais nomment, dans l'Inde, un réservoir *tank*, et sa digue *bund*.

rigation d'un des comtés moyens de l'Angleterre. A l'époque de la splendeur du royaume de Ceylan, trente réservoirs de dimensions presque semblables à celles que nous venons d'indiquer existaient dans les provinces du nord et du centre ; de cinq à sept cents bassins plus petits étaient distribués sur la surface de l'île ; la plupart de ceux-ci sont maintenant en ruines, mais tous seraient susceptibles de restauration ; et pour ce qui concerne les moins considérables, on peut les rétablir à des conditions financières qui n'excèdent pas les ressources présentes du pays. Il est étrange qu'on ne rencontre dans les annales de Ceylan ni la date de la construction, ni celle de la ruine, du réservoir colossal de Padivil. C'est par conjecture qu'on assigne l'une au IIIe, l'autre au XIVe siècle de notre ère.

On trouve dans les derniers chapitres du second volume des renseignements pleins d'intérêt sur la culture du palmier dont on extrait le vin (*toddy*) et le sucre (*jaggery*) ; dont le fruit, le bois et les feuilles servent, en outre, aux usages les plus multipliés, et qui à l'égal, pour le moins, du cocotier, forme la richesse des districts bien appropriés à sa culture ; telle est, surtout, la presqu'île de Jaffna. Cet arbre, le *palmyra tree* des Anglais, la *palmeira brava* des Portugais, le *borassus flabelliformis* des botanistes, croît en assez grande abondance sur les côtes orientales de l'île, et peut être naturalisé dans toutes les autres parties ; mais c'est principalement dans le district de Jaffna, où l'on en compte plus de sept mil-

lions, qu'il fournit dans une proportion notable (on conjecture que c'est pour un quart) à la subsistance de la population indigène. Sur le continent de l'Inde, on calcule que sept millions de cultivateurs en tirent leur ressource principale. De soixante-dix mille à quatre-vingts mille pieds sont abattus dans les coupes régulières des plantations de Jaffna ; suivant le proverbe tamil, l'arbre planté peut vivre *un lac d'années* (1), le bois façonné en dure autant ; aussi les poutres et les planches provenant de ces ateliers fournissent à un article considérable d'exportation.

Sur la formation de la digue actuelle qu'on appelle « Pont d'Adam, » dénomination d'origine arabe et musulmane, Sir James Tennent rapporte les conjectures des naturalistes et les légendes asiatiques, celles-ci empreintes d'une bizarre grandeur, les autres assignent une date relativement récente à ce produit colossal des courants et des madrépores. C'est une barrière qui, d'une part, facilite les relations par la voie de terre entre la presqu'île de Jaffna et la pointe opposée du Karnatic, de l'autre, obstrue la communication par eau entre la côte de Malabar et le golfe de Bengale, par les baies de Palk et de Manaar, obligeant les navires d'un fort tonnage qui vont de Bombay à Madras, à faire un détour de 3,500 milles nautiques ; il est surprenant que le gouvernement britannique n'ait pas, depuis longtemps, pris des mesures pour ouvrir et approfondir un che-

(1) Un *lac*, terme pour exprimer cent mille unités.

nal à travers cette chaîne d'écueils, composés de conglomérat, de grès, de sables, et de coraux, dont les tiges animées brillent des plus vives couleurs à travers l'azur transparent des flots. On a pourtant, depuis 1840, élargi, près de Paumbane, une passe où des bâtiments qui tirent 10 pieds d'eau peuvent s'engager sans péril. Après avoir visité, sur l'îlot de *Ramiseram*, contigu à ce canal, le sanctuaire de Ramancoil, où il trouva des pèlerins accourus en foule de toutes les portions de l'Inde, et dont la pagode ne le cède, parmi les constructions bizarres, mais grandioses, de l'architecture religieuse des Hindous, qu'aux temples de Madura, de Seringham, et de Tandjore, Sir James Tennent vint aborder à Manaar, pour s'enquérir de l'état présent des pêcheries de perles, dont cette côte aride a le privilége, devenu fort précaire et peu lucratif dans les derniers temps. En effet, soit que les bancs de la *Meleagrina Margaritifera*, qui produit cette précieuse excroissance, aient été épuisés par l'avidité mal avisée des fermiers de la pêche, soit que les mollusques aient émigré vers d'autres points du littoral, il a été nécessaire d'interrompre tout à fait, en 1854, l'exploitation de ces bancs, mesure que, d'ailleurs, les Hollandais, anciens possesseurs des pêcheries, avaient été forcés de prendre de 1732 à 1746, et puis encore de 1768 à 1796. Sir James Tennent a pu se convaincre par les lieux que le repeuplement des bancs avait recommencé ; et tout fait conjecturer que l'emploi des moyens usités aujourd'hui en pisciculture s'appli-

querait avec succès à l'espèce qui produit les perles, en sorte que si quelques encouragements sont donnés, et si des mesures de police sont appliquées exactement pour protéger les frayères, on peut se flatter de donner à ces pêcheries un degré d'importance supérieur même à celui qui leur appartenait aux époques prospères de Ceylan, alors qu'elles fournissaient à la couronne de cette île un de ses plus poétiques fleurons.

Un voyage d'exploration, artistique et, en même temps, historique aux ruines des anciennes métropoles singhalaises termine l'ouvrage de Sir James Tennent, dont il n'est pas la portion la moins curieuse.

A 20 milles au nord de Kandy, se trouve le monastère d'*Ala Wihara*, maintenant occupé par deux anachorètes, seulement. Ce lieu est d'une extrême importance dans les annales du bouddhisme : c'est dans l'enceinte de ce sanctuaire qu'un siècle avant notre ère, les doctrines du grand réformateur, conservées jusqu'alors par la tradition orale, furent rédigées sous une forme précise, et mises par écrit, à l'aide d'interprètes officiels. Le texte, assez concis, de ces enseignements mystiques, ne tarda guère à être noyé dans un océan de commentaires, subtils, sophistiques et verbeux, dont le recueil, en langues pali, thibétaine, chinoise, anamite et singhalaise, formerait une énorme bibliothèque. Le monastère d'Ala Wihara n'était qu'un nid de cellules attachées aux parois d'énormes rochers détachés des flancs

d'une montagne voisine, et forment, dans leur chute, un inextricable chaos.

Près de Damboul, on traverse le bassin desséché de la « mer de Prakrama, » réservoir gigantesque qu'un canal navigable rattachait à la mer. Un dôme de gneiss, haut de 500 pieds, et soulevé par un effort plutonique au-dessus de la plaine boisée, a été creusé sur l'une de ses faces pour former une caverne sacrée, où les simulacres usités dans les cultes de Bouddha et de Brahma recevaient, dans une confusion amicale, les hommages d'adorateurs, séparés ordinairement par des préventions insurmontables. La statue de Bouddha en repos, dans l'attitude du ravissement somnolent que les Hindous appellent nirvâna, a plus de 40 pieds de hauteur. Les reliefs qui chargent le portail sont ciselés avec finesse, mais ne présentent qu'un entassement de formes bizarres également dépourvues de correction et de grandeur. Près de ce temple, encore visité par de nombreux pèlerins, le « rocher des lions, » *Sîha-Giri*, conserve les vestiges d'une forteresse que le roi parricide, Kasyapa, après avoir fait murer tout vivant dans un des appartements de son palais son père, l'ascétique et faible Dhatu Sena, construisit, pour y abriter ses remords et y vivre dans une sorte de reclusion farouche. C'est un cylindre de granit qui s'élance perpendiculairement à la hauteur de 800 pieds du cœur de la grande forêt centrale, à 15 milles au nord de Damboul. Le sommet, qui n'a qu'un acre de superficie, est chargé de ruines

confuses, et l'on y monte par des galeries excavées en spirale le long des flancs de cette éminence désolée. Plus au nord, on atteint le site de *Pollanarrua*, qui fut d'abord entre les années 729 et 1025, puis entre les années 1153 et 1319 de notre ère, non pas la capitale officielle, mais la résidence presque constante des rois singhalais. Il n'en reste qu'un hameau, appelé Toparé, du nom d'un lac artificiel qui enrichissait autrefois la contrée, et dont une portion encore conservée réfléchit la végétation splendide qui a pris possession des palais ruinés et des temples abandonnés de cette ville autrefois opulente et populeuse, ensevélie, depuis plus de cinq siècles, dans le silence du désert. La demeure de Prakrama, construite en briques revêtues de stuc, a été envahie par une forêt de figuiers banians dont les racines ont percé les voûtes, et les branches, dans leur expansion puissante, disloqué les plus solides parois. Le palais de Wijayo Bahu garde encore les sept étages qui servent à le désigner; le dernier est un pavillon coiffé d'un toit aigu; des enceintes ovales, qui semblent n'avoir jamais été couvertes et auxquelles on monte par d'élégants escaliers, précèdent un *dagoba* de 186 pieds de diamètre et de 200 de hauteur, véritable colline de briques dont la masse solide est à peine reconnaissable sous la végétation parasite qui tapisse sa convexité. Si colossales que soient les dimensions de cet édifice, il produit moins d'impression que le *Jaita Wanarama*, temple construit par Prakrama Bahu (1153 à 1186) sur le

modèle d'un sanctuaire renommé dans la vallée du Gange. Sir James Tennent fut frappé de l'analogie qu'offre l'aspect général de cette fabrique avec le style des monuments *musulmans* de l'Inde qu'à cette époque les Ghaznévides et les Ghurides avaient déjà multipliés dans les provinces subjuguées par leurs armes. Les sculptures appartiennent à une tout autre école; celle qui fleurissait dans les pays de Siam, de Pégu et d'Ava, et qui, dépourvue d'élégance, de grâce, de finesse, étonne pourtant par une certaine hardiesse, et par le bonheur avec lequel de justes proportions sont observées dans ces colosses de brique et de granit. Assises ou debout, les images de Bouddha, plus ou moins mutilées par l'action des âges et la violence des hommes, avaient de 16 à 45 pieds de hauteur. Les artistes qui les ont sculptées ou modelées réussissent à donner une certaine majesté inerte au visage de leur prophète.

La cité de *Vigitapoura* a péri totalement, comme celle dont nous venons d'indiquer les monuments principaux. La rivière qui l'arrose (la Kala-Oya) servit au roi Dhatu Sena, vers l'an 460 de notre ère, pour remplir un réservoir, maintenant à sec sur toute son aire, mais qui, avant la destruction de la digue qui retenait ses eaux, avait 40 milles de circonférence; son écluse de granit donnait naissance à un canal de 60 milles de longueur, communiquant avec la ville sacrée, la métropole religieuse et politique, l'*Anurogrammum Regium* de Ptolémée, l'*Anuradha* des anciennes annales, l'*Anaradjapoura*

des relations bouddhistes et européennes du moyen âge. Sir James Tennent voulut explorer, sur sa route, les constructions ruinées du rocher, colline de *Mihintala*, pour qui les Singhalais ont autant de vénération que les Musulmans pour l'Arafat et les Israélites pour la colline de Sion. La prédication primitive de Mahindo, qui introduisit le bouddhisme dans l'île, eut pour théâtre la plaine qui s'étend au pied du Mihintala, et cette hauteur, d'où le salut était descendu sur les indigènes, demeura sainte, par excellence, à leurs yeux. Une dagoba de pierre, ce qui est une exception à Ceylan, entourée d'une forêt de colonnettes couronnées par d'élégants chapiteaux, s'élève sur ce rocher au sommet d'un escalier gigantesque, duquel part la « voie sacrée, » que des princes superstitieux ont fait, dans son étendue de 8 milles, garnir de tapis pour le passage des processions qui du tombeau de Mahindo se rendaient aux sanctuaires de la capitale.

Sir James Tennent donne un plan des monuments qui parsemaient l'énorme surface de cette ville, où, ainsi qu'à Thèbes, à Ninive, à Babylone et dans tant d'autres cités ruinées de l'Orient, tout vestige d'habitations particulières, construites en bois et en briques a depuis longtemps disparu. Deux grands réservoirs conservent leurs eaux : l'un d'eux (Abhaya Weva) est le plus ancien de ces bassins artificiels dont, suivant l'usage de leur contrée natale, les Aryas colonisateurs de Ceylan ont creusé en si grand nombre dans cette île. Un sentier rem-

pli d'herbes suit et indique la direction de la rue principale qui jadis, du nord-ouest au sud-est, traversait Anuradha, bordée d'édifices d'une magnificence étrange, entourés eux-mêmes par des groupes d'arbres précieux. Le « palais de bronze » (maha lewa-paya) se reconnaît à sa forêt de piliers de gneiss qui, dépouillés de leurs chapiteaux de métal et de leurs revêtements de stuc, présentent, au milieu de la végétation sauvage qui envahit les salles désertes, l'apparence d'un bois pétrifié ; leur nombre, quand l'édifice était intact, montait à seize cents. Une masse plus effrayante encore de travail humain a été prodiguée avec un mélange frappant de superstition et de piété mystique, d'orgueil et d'élévation d'esprit, dans l'érection des trois *dagobas* colossales, dont chacune renferme une relique chère à l'imagination ardente et au raisonnement débile des sectateurs de Bouddha. La « montagne du salut » (Abhaya Giri), bâtie l'an 87 avant notre ère ; le « temple de la poudre d'or » (Ruan Wellé dagoba), dédié l'an 160 A. C. ; la Jayta ramawana, bâtie par Maha Sen, l'an 330 de notre ère, avaient, quand leur couronnement restait debout, 150 à 450 pieds d'élévation perpendiculaire. Le diamètre de la dernière est de 350 pieds, en sorte que la masse du dôme semi-circulaire de briques et de la plate-forme de pierre (1), dont la juxtaposition forme l'ensemble du monument, excède 20 millions de pieds cubes de ma-

(1) Celle-ci, haute de 15 pieds, mesure 720 pieds carrés.

çonnerie. La construction d'un tel édifice exigerait le travail de cinq cents ouvriers durant six à sept années, et coûterait 25 millions de francs. Les matériaux qui s'y trouvent employés, observe Sir James Tennent, suffiraient à bâtir une ville moyenne d'Angleterre, telle qu'Ipswich ou Coventry, ou bien encore un mur de 10 pieds de hauteur sur un pied d'épaisseur, allant de Londres à Edinburgh.

L'objet qui attire dans l'enceinte désolée d'Anaradjapoura le nombre le plus considérable de pèlerins, celui que les bouddhistes considèrent comme la possession la plus précieuse de la nation singhalaise, c'est l'arbre sacré que les sectateurs du grand réformateur hindou appellent le « Victorieux, le Seigneur suprême, le saint et illustre *Bo*, » et qui fut planté, l'an 288 avant notre ère, devant la résidence du radjah. L'identité de l'arbre actuel avec celui qui, provenant d'une enceinte sacrée des bords du Gange, et apporté par l'apôtre du bouddhisme à Ceylan, fut mis en terre solemnellement par le roi Devenipiatissa, semble constatée par une série de témoignages réellement historiques, dont Sir James Tennent relate textuellement les principaux. Cet arbre a donc végété durant 2,148 ans, et c'est assurément, dans le règne de la nature, l'objet le plus ancien de tous ceux qui se trouvent associés d'une manière historique aux événements des sociétés humaines. Il appartient à la classe des figuiers, et au genre des banyans (*Ficus religiosa*); il monte encore à une hauteur considérable, du centre de la terrasse

de pierre construite pour la protection du tronc, de même que les branches s'appuient sur des piliers de maçonnerie. Ses fruits sont distribués aux pèlerins comme de précieuses reliques de ce monarque de la forêt, né d'une branche du figuier sous lequel Gotoma Bouddha reposait à Uruwelaya, quand il fut transfiguré et associé à la divinité, de l'arbre à qui des rois pieux ont consacré leurs domaines, et qui fleurit d'âge en âge dans les délicieux jardins de Lanka, assurant la prospérité spirituelle de ses habitants, et la propagation de la religion orthodoxe.» Telles sont les expressions de la chronique officielle de Ceylan (le Mahawanso), consignées dans ce recueil vers l'an 470 de notre ère; cette citation suffirait pour faire pressentir à quel excès l'instruction publique et la culture intellectuelle de cette contrée ont, depuis la prédication de Mohindo, été dans la main du clergé bouddhiste, et quelles conséquences cette domination a produites depuis les temps les plus reculés sur l'intelligence de la nation.

Il nous reste à parler des cartes et des illustrations qui relèvent grandement, surtout aux yeux des géographes, la valeur de l'ouvrage, dont, sans en avoir à beaucoup près épuisé l'intérêt, nous venons d'entretenir longuement nos lecteurs. Les cartes sont au nombre de 9, les plans, de 17; 91 gravures sur bois représentent soit des monuments, soit des objets d'histoire naturelle; ce sont des morceaux exécutés avec beaucoup de grâce et de précision. Les cartes historiques de Ceylan, dressées, l'une

d'après les témoignages des écrivains indigènes, en langues sanscrite et en pali ; l'autre, d'après les données fournies par Pline et Ptolémée ; le *fac-simile* de la plus ancienne carte portugaise de l'île, (jointe à l'histoire de sa conquête, par Ribeyro) ; un essai de carte conjecturale de l'Inde, à l'époque où Wijayo conduisit des bords du Godavéry à Lanka la première colonie arienne (VI^e^ siècle avant notre ère), sont des travaux remplis d'une érudition ingénieuse, qui font grand honneur à Sir James Tennent et à ses collaborateurs dans cette partie de sa tâche, Arrowsmith, le D^r^ Templeton et Lassen. La carte qui décrit l'état actuel de Ceylan, avec sa division administrative en provinces et en districts (corles), donne les renseignements les plus précis que la statistique possède actuellement sur cette matière. L'auteur, en toute occasion, rend à ses collaborateurs une ample justice ; et la popularité bien méritée de son ouvrage ne sera point, on doit l'espérer, sans quelque influence sur la prospérité de cette possession de la couronne britannique, considérable et depuis longtemps célèbre, mais jusqu'à présent négligée et mal comprise, comme il arrive à la plupart de celles d'Asie, par la nation qui s'en est arrogé la souveraineté, et qui, par conséquent, a contracté l'obligation de travailler avec toutes ses ressources à son progrès matériel et moral.

ADOLPHE DE CIRCOURT.

DESCRIPTION ET HISTOIRE DU MAROC,

COMPRENANT

La géographie et la statistique de ce pays, d'après les renseignements les plus récents et le tableau du règne des souverains qui l'ont gouverné depuis les temps les plus anciens jusqu'à la paix de Tétouan, en 1860 (1).

PAR M. LÉON GODARD,
Chanoine honoraire d'Alger, etc., etc.

—

Malgré son voisinage de l'Europe, le Maroc est encore un des États les moins connus du monde entier. L'Égypte s'est depuis longtemps soumise à notre civilisation, Tunis a suivi son exemple. Tripoli, en dépit de ses défiances, n'a pu rester étranger au mouvement civilisateur qui l'entraînait. L'Algérie, devenue française depuis trente ans, n'a pas été sans peser dans la balance de la régénération de ces contrées africaines riveraines de la Méditerranée ; le Maroc seul est resté stationnaire, cherchant un refuge dans sa propre barbarie, s'isolant et restant indifférent au mouvement social qui entraînait les autres États musulmans.

Cet isolement, le Maroc le doit à la politique aussi ombrageuse qu'étroite de ses empereurs, toujours occupés à étouffer à l'intérieur quelque révolte ou bien à faire rentrer l'impôt dans leur inutile trésor, n'ayant d'autre souci que de le grossir au moyen d'exactions iniques qui amenaient les po-

(1) 2 vol. in-8° avec une carte générale du Maroc. — Paris, 1860, chez Tanera, éditeur.

NOUVELLES ANNALES

DES VOYAGES.

SIXIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE.

Paris.—Imprimé par E Thunot et Cᵉ, 26, rue Racine, près de l'Odéon.

NOUVELLES ANNALES

DES VOYAGES,

DE LA GÉOGRAPHIE, DE L'HISTOIRE

ET DE L'ARCHÉOLOGIE,

AVEC CARTES ET PLANCHES,

RÉDIGÉES

PAR V. A. MALTE-BRUN,

MEMBRE DES SOCIÉTÉS GÉOGRAPHIQUES
DE PARIS, DE LONDRES, DE BERLIN, DE VIENNE ET DE RUSSIE.

ANNÉE 1861.

TOME QUATRIÈME.

PARIS.

ARTHUS BERTRAND, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU NORD,

RUE HAUTEFEUILLE, 21.

CARTE DE L'ITINÉRAIRE
de GÉRY-VILLE
AU GOURARA ET A L'OUGUEROUT
suivi

chez Erhat
Paris - Imp. Becquet - 3y R. des Noyers.

NOUVELLES ANNALES

DES VOYAGES,

DE LA GÉOGRAPHIE, DE L'HISTOIRE

ET DE L'ARCHÉOLOGIE.

VOYAGE

DE M. LE COMMANDANT COLONIEU

ET DE M. LE LIEUTENANT BURIN

AU GOURARA [1].

Depuis la conquête du Sud de l'Algérie, le but constant du gouvernement français a été de nouer des relations commerciales avec les populations du Soudan et préalablement avec les oasis intermédiaires. Celles du Touat ont paru offrir un accès plus facile que les autres, par suite des échanges que nos tribus sahariennes de la division d'Oran vont annuellement y faire.

Pour mieux apprécier ce qu'il serait possible de tenter de ce côté, M. le chef de bataillon Colonieu,

(1) Extrait du journal franco-arabe *le Mobacher*, et communiqué au Rédacteur par MM. *de Polignac* et *Henry Aucapitaine*.

commandant supérieur du cercle de Géryville, et M. le lieutenant Burin, adjoint au bureau arabe de ce cercle, reçurent la mission de se joindre de leurs personnes au départ de la caravane de l'année 1860 et de compléter dans cette exploration toute pacifique les notions susceptibles de nous mieux guider dans les voies à ouvrir.

Le commandant était chargé de répandre partout des paroles de paix, de faire appel aux intérêts réciproques, et, autant que possible de se lier d'amitié avec les hommes les plus influents.

Si-bou-Bekr, fils aîné de Si-Hamza, le khalifa des Oulad-sidi-Cheikh et quelques caïds, tous unis de relations avec les chefs du Touat, marchaient avec la caravane, n'emmenant pour les périls du voyage qu'une faible escorte exclusivement composée d'indigènes.

Le 16 novembre 1860, les tribus du cercle de Géryville s'étaient mises en route pour se rendre d'abord aux petites oasis de notre Sahara où elles emmagasinent leurs grains; elles y firent leurs provisions et se dirigèrent ensuite vers El-Abiod-sidi-Cheikh, où devait avoir lieu la formation de la caravane. Toutes étaient arrivées le 20 à cette oasis distante de 108 kilomètres de Géryville. C'est là que MM. Colonieu et Burin vinrent les rejoindre.

Dans ce grand mouvement annuel qui s'opère chez nos tribus nomades, les gens de Géryville avaient été précédés par la caravane des Hameians du cercle de Sebdou qui emportait, outre les denrées

du commerce ordinaire, 8,000 fr. de marchandises européennes ; par celle des Rezaïnas du cercle de Saïda, enfin par celle des Laghouat, toutes espacées à quelques journées de marche pour éviter l'encombrement autour des puits, tout le monde suivant à peu près la même route, jusqu'à Sidi-Mansour, première oasis du Touat.

Les tribus du cercle de Géryville, représentées à la caravane, étaient les Oulad-Abd-el-Kérim, Oulad-Maalla, Deraga-Gharaba, Deraga-Cheraga, Oulad-Serour, Oulad-Ziad-Gharaba, Oulad-Cheraga, avec environ 10,000 chameaux, dont plusieurs centaines appartenaient aux Harrara du cercle de Tiaret qui, depuis quelques années, prennent l'habitude d'aller au Gourara.

La journée du 20 se passa à El-Abiod-sidi-Cheikh où on rallia les retardataires. D'après les usages établis, les tribus firent des offrandes religieuses à la koubba du célèbre marabout Sidi-Cheikh, aïeul de Si-Hamza, notre khalifa de Géryville. Chaque tribu donna au moins une mesure de beurre, une de grains, un mouton par tente et un jeune chameau par fraction de tribu.

Les chameaux offerts furent conduits séparément en grande pompe par les cavaliers en armes jusqu'à la porte de la koubba, où ils furent agenouillés pendant la fantasia.

Cette fête terminée, les caïds et les guides se réunirent pour combiner l'ordre de marche, les heures de départ et les points de bivouacs.

Les tribus ayant peu de laine et de beurre à emporter pour les échanges, emmenaient cette année beaucoup plus de moutons que d'habitude (environ 15 à 16,000 têtes de bétail) ; la caravane comprenait plus de 4,000 individus, dont 1,400 femmes ou enfants. Les troupeaux partirent en avant. La présence à El-Abiod des chefs des Douï-Menia et des Oulad-Djérir permettait cet ordre de marche que les caravanes ne pouvaient prendre autrefois sans danger. En effet, les principaux personnages de ces deux tribus marocaines redoutées par nos nomades à cause de leurs déprédations, s'étaient rendus cette année auprès du commandant Colonieu pour protester de leurs intentions pacifiques que les faits ont justifiés. Les Rezaïnas du cercle de Saïda qui précédaient également la caravane devaient creuser et nettoyer les puits de l'Oued-Khebir.

Le départ eut lieu le 29 novembre à six heures du matin. La direction générale suivie par la tête de la colonne était celle du sud afin de tourner le Djebel-Tesmert qui barrait la ligne directe. On traversa d'abord les dunes de sable situées au nord-est de cette montagne pour déboucher sur un immense plateau pierreux et gagner par le sud-est l'Oued-bou-Roumad dont l'entrée était signalée par quelques térébinthes. La tête de la caravane campait à quatre heures et demie du soir et le bivouac s'étendait sur une vaste ligne de 6 kilomètres.

Les cavaliers partis à sept heures du matin avaient dû faire plusieurs haltes pour attendre les chameaux

qui avaient marché sans interruption depuis six heures du matin ; on avait fait 42 kilomètres.

Les chevaux ayant été soigneusement maintenus à une allure de 6 kilomètres à l'heure, cette vitesse servira de base aux calculs de marche dont il est question dans ce voyage.

En ce point, le khalifa Si-Hamza quitta le commandant Colonieu pour se rendre avec ses cavaliers à Ghassoul et visiter le k'asr d'El-Goléa et les Chaamba-Mouadhi au nord-est du Gourara.

Le 23 novembre le départ eut lieu à trois heures du matin ; à dix heures on passa l'Oued-Khebir à l'est des puits de Benout; la caravane s'engagea, non sans peine, dans le lit fort large de ce torrent. A 5 lieues de là, les uns allèrent camper aux puits de Benout, d'autres au-dessous. Le commandant Colonieu s'installa sous la berge de Melk Sidi-Soliman signalée par quelques ruines.

On avait fait 45 kilomètres dans un terrain qui produit le halenda, des genêts, des tamarins et du drin.

Le 24 novembre, marche continue dans le lit de l'Oued-Khebir dont la vigoureuse végétation saharienne fait une route précieuse pour les caravanes. Après 12 kilomètres dans les dunes de sable qui encombrent cet Oued, on atteignit les puits de Mengoub où les Oulad-Abd-el-Kérim, envoyés la veille en avant, s'occupaient du nettoyage des puits.

Ceux-ci, après avoir abreuvé leurs troupeaux, se jetèrent à l'ouest pour céder leur place aux nou-

veaux arrivants et aller en creuser de nouveaux.

Les puits de Mengoub étaient en bon état : les deux principaux sont à l'est au pied de la grande dune ; ils ont une profondeur d'environ 5 mètres ; ils sont pour ainsi dire inépuisables.

Le commandant Colonieu fit faire des essais de forage dans le lit de la rivière. Ils ont donné, à peu de profondeur, une eau légèrement salée.

C'est du reste un fait remarquable que l'eau se trouve partout à une petite profondeur dans le lit de l'Oued-Khebir et que la qualité de ces eaux varie presque à chaque pas.

Les caravanes firent séjour le 25 novembre aux puits de Mengoub. Les troupeaux de moutons furent abreuvés et mis en route immédiatement ; ils ne devaient plus boire qu'à environ 80 lieues de là, à Sidi Mansour, première oasis du Gourara. L'ordre de marche fut convenu : les caravanes se séparaient pour suivre deux routes parallèles aboutissant à Timimoun. La soirée fut consacrée à une fête religieuse (Ouadda) en l'honneur du marabout Si-Sliman, protecteur de l'Oued-Khebir.

Le 26, le commandant partit avec les Abd-el-Kérim, les Ouled-Moalla et les Derraga. Au bout d'une heure de marche on sortit du lit de l'Oued-Khebir pour déboucher sur un immense plateau nommé la Gada d'el-Hammad qui s'étend jusqu'à l'Areg. Ce mot arabe, qui signifie veine, représente en effet un vaste système de veines de sables qui commencent à se dessiner à partir du plateau où se trou-

vaient les voyageurs et vont en s'élevant et se resserrant jusqu'aux grandes dunes qui forment l'Areg proprement dit. Dans cette plaine d'el-Hammad où les sables gênent déjà la marche la caravane s'avança lentement vers le sud, n'ayant d'autre guide que l'expérience de son delil (conducteur).

Le lendemain, après quatre heures de route, on atteignit le Mehareg, sorte de bas-fonds qui présentent la physionomie d'étangs desséchés et forment une zone de 60 kilomètres de largeur. Le commandant Colonieu ne put en déterminer la longueur qui doit être considérable, puisque les caravanes retrouvent le Mehareg dans toutes les directions. La partie traversée par les voyageurs s'appelle Mehareg-Kheloua-Sidi-Cheikh, du nom d'un monticule voisin, dans lequel se trouve une grotte rendue célèbre par une des nombreuses légendes du marabout d'El-Abbiod. Les gens de la caravane ne manquèrent pas de brûler de la poudre en l'honneur de ce personnage vénéré. Ces bas-fonds présentent une végétation de drin, de halenda et de genêts. On campa à Robt-el-Maza.

De ce point, on traversa le Mehareg-Zekkak pour déboucher dans une région de plateaux rocheux, dont le premier porte le nom d'El-Habeirat. L'horizon ne présentait que des sables; les hautes dunes de Nebk-Sidi-Sliman-Bou-Smâa servaient au Sud d'objectif à la direction de la caravane. On passa de plateau en plateau à travers les dunes toujours croissantes, jusqu'à ce qu'on atteignît celles de Sidi-Seli-

man. On déboucha, après les avoir traversées, dans une plaine sablonneuse où quelques pierres élevées en l'honneur de Si-Seliman marquaient le lieu que ce marabout avait sanctifié par le jeûne et la prière. Un usage traditionnel défend, dans les haltes faites sur ce point, de cuire quelque mets que ce soit. Le lendemain, 29, après avoir longé les dunes d'Adourat, on atteignit le plateau de San-Mouinoah, sorte de presqu'île élevée s'avançant dans les Areg. On y trouve un puits de 40 à 50 mètres de profondeur. La place est signalée par un redjem (tas de pierres). Foré cylindriquement, il n'est maçonné qu'à son sommet où il est recouvert d'une voûte affleurant au sol. Cette voûte possède une ouverture fermée à l'aide d'une pierre qui s'y adapte parfaitement. Pour y puiser de l'eau, on y fait descendre un homme qu'on place dans un fort sac de laine (ghrara), fixé à deux cordes : le puits a d'ailleurs peu d'eau.

Après cinq heures de marche, les voyageurs entraient dans l'Areg proprement dit, par le col de Teniet-el-Mekh. Ce col est formé par deux immenses dunes et présente une longueur de trois kilomètres sur une largeur d'un kilomètre. On bivouaqua à l'extrémité de la Daya, mare desséchée, dite El-Khala. Ce lieu présente assez de drin pour que les Arabes puissent y faire leurs approvisionnements pour les gîtes suivants.

Le lendemain et le surlendemain, la caravane suivit une route pénible à travers les dunes tourmentées et les daya de l'Areg. Le chemin était si peu

praticable dans plusieurs endroits que les chameaux durent marcher sur deux ou trois de front au plus. L'une de ces dunes, celle de Tinouanoun, a englouti un assez bon puits et des daya d'un sol crayeux. Parfois, sur une route battue par des centaines de chameaux, les chevaux enfonçaient jusqu'aux genoux dans le sable. Enfin, après deux jours de fatigues, les voyageurs atteignirent Hassi-ben-Hanech, non sans avoir laissé beaucoup de monde et d'animaux en arrière. Il y a à Hassi-ben-Hanech un puits d'environ 8 mètres de profondeur dont le cylindre maçonné s'élargit près de la surface de l'eau, qui est d'ailleurs assez abondante pour abreuver les gens de la caravane et toutes les bêtes de somme.

Le 2 décembre, après deux heures de marche à travers la daya de Merita, des cris de joie, partis de la tête du convoi, annoncèrent que l'on apercevait les palmiers de Sidi-Mansour. Une demi-heure après on campait sous les murs de ce ksar (centre fortifié) dont l'oasis est la première qu'on rencontre au nord du Gourara. Cette bourgade est célèbre par le tombeau du marabout Sidi-Mansour, père d'Ahmet-ben-Youssef-El-Miliani, dont les Algériens connaissent les poésies et les bons mots. Tous les gens de la caravane offrirent quelques cadeaux à la Zouaia (ermitage) du marabout.

Le ksar de Sidi-Mansour se compose de deux parties fortifiées et juxtaposées dont l'une est habitée par les Ksouriens et l'autre est destinée aux caravanes. Deux ou trois mille palmiers croissent avec

peine dans des plantations que les sables menacent journellement d'envahir. La principale ressource des habitants très-pauvres et que la faim vient parfois visiter, consiste dans la vente de l'eau de leurs puits aux caravanes de passage. Ils la puisent au moyen de bascules qu'ils nomment *adjeb*, munies de seaux en palmes (guenina). Ils perçoivent pour ce labeur une modique redevance de deux jointées de farine par troupeau de 250 moutons ou 30 chameaux. Le 3 décembre la caravane quitta le ksar de Sidi-Mansour, pour se diriger sur celui des Ouled-Aïach dont elle atteignit les plantations au bout de deux heures de marche. Cette oasis se compose de deux petites enceintes fortifiées, distantes entre elles de 200 mètres et de 7 à 8,000 palmiers. Le principal revenu des Ouled-Aïach est l'échange du drin pour les chameaux contre du grain et de la laine, à raison d'une jointée de farine et d'un quart de toison par 100 kilogrammes de fourrage. Ils fabriquent aussi quelques tissus de laine assez estimés.

Ce premier groupe de population appartient à la branche des M'harza qui, ainsi que les Khenafsa qui habitent l'Ouguerout à l'est de Touat, sont d'origine arabe et se rattachent à la confrérie religieuse des Sidi-Cheikh, dont notre khalifa, Si-Hamza, est aujourd'hui le chef. L'accueil que reçurent les voyageurs fut donc amical et empressé. Ils allaient pénétrer dans les oasis du Touat proprement dit, dont les habitants sont soumis à d'autres influences.

Le 4 décembre, une partie de leur caravane cam-

pait à Keisseiba, oasis ruinée, située à 6 kilomètres de celle des Oulad-Aïach. Le commandant Colonieu y reçut de différentes sources un avis favorable sur l'accueil qui lui serait fait par les gens de Timimoun. Il résolut de se mettre en route le lendemain. La caravane longea les palmiers dans la direction du sud pour déboucher sur un plateau bas où se trouvent les ruines intéressantes du ksar Kesseiba. En s'avançant au milieu des sables qui les ont engloutis, on rencontre un grand nombre de ruines qui attestent l'ancienne splendeur de ces oasis. Après cinq heures et demie de marche, on arriva aux Oulad-Saïd et l'on campa près de leurs palmiers, à environ 500 mètres de leur village. Cette nuit même, des lettres envoyées du ksar des Oulad-Talha, gens remuants et versatiles, avaient modifié les bonnes dispositions des habitants, qui fermèrent les portes de l'oasis et se tinrent dans une attitude défensive ridicule parce qu'elle n'était motivée par aucune menace. La caravane séjourna le lendemain, et des pourparlers furent ouverts dans l'espoir de détruire les fausses impressions des habitants. Mais ceux-ci refusèrent même de commencer des relations commerciales qui ont lieu tous les ans à cette étape, au passage de nos Sahariens. Dans la soirée, ils firent savoir que s'ils s'abstenaient, c'était par crainte des gens de Timimoun dont ils redoutaient la vengeance. En effet, on ne tarda pas à apprendre que le cheikh El-Hadj-Mohammed-ben-Abderrhaman, l'homme le plus influent de Timimoun, avait vu son autorité méconnue

et avait été lui-même enfermé dans sa maison par le parti opposé qui avait en ce moment la prépondérance dans la djemâa de la ville.

Un négociant nommé El-Hadj-Youssef, homme qui s'était enrichi dans le commerce avec le Sud et redoutait le bon marché des denrées algériennes, avait fomenté cette petite révolution intestine.

Encore incertaine sur l'exactitude de ces renseignements, la caravane continua le 7 décembre sa route sur Timimoun, où elle arriva au bout de trois heures. On longea le vaste mur d'enceinte des palmiers de l'oasis pour arriver devant la principale kasbah. Cette ville est de l'aspect le plus pittoresque. Le rempart d'enceinte est crénelé et flanqué de distance en distance de kasbah ou châtelets rectangulaires, qui sont autant de petits ksours dépendant de la ville. Ces châtelets ont à chaque angle de petits bastions étagés de trois rangs de créneaux. La grande kasbah, de beaucoup la plus considérable, est défendue par des créneaux plongeants et un fossé d'enceinte. Tous ces travaux, quoique bien entretenus, ne sont pas en état de résister à une attaque régulière.

Timimoun, située sur la rive nord-ouest d'un grand bassin desséché, nommé la Sebkha du Gourara, est la première ville importante au nord de l'archipel d'oasis qui porte le nom de Touat. Elle étend son influence au sud jusqu'au territoire de Timmi, dont le principal centre est Adrar. La région des oasis, à partir du Timmi, s'infléchit vers l'est et forme l'agglomération connue sous le nom

de Tidikelt dont Insalah est la capitale(1). C'est à ce dernier point qu'aboutit le commerce du Soudan occidental et oriental dont le courant traverse les villes du Touat, que nous venons de nommer, pour se répandre dans l'empire du Maroc. Le principal aliment de ces transactions est la traite des nègres en échange d'étoffes européennes. Nos tribus qui se rendent annuellement au Gourara restent étrangères à ce mouvement commercial, car elles n'échangent que des grains et des laines contre les dattes du pays. La population du Touat appartient principalement à la race berbère et se rattache ainsi par son origine comme par ses intérêts commerciaux aux tribus du Sahara marocain.

Les voyageurs s'arrêtèrent devant la grande kasbah de Timimoun et essayèrent d'entrer en pourparlers. Les envoyés de la caravane étaient des chefs arabes, bien connus dans cette ville où ils avaient été amicalement accueillis les années précédentes. Mais l'effervescence qui régnait alors parmi les habitants était si grande, qu'ils ne furent pas même reçus ni écoutés. On a vu qu'un riche commerçant de Timimoun avait persuadé aux négociants de la ville que les relations que les Européens pourraient nouer chez eux, leur enlèveraient le monopole sur lequel se fondait leur richesse. Il fut ensuite facile de faire croire aux autres habitants, qui n'avaient jamais vu d'Européens, que leur désir de s'intro-

(1) Voir la carte des oasis du Gourara, du Touat et du Tidikelt que nous avons donné au cahier des *Annales* de juillet 1860.

duire dans la ville avait pour but de lui enlever son indépendance.

Après six heures de démarches inutiles, les voyageurs résolurent de continuer leur route en se dirigeant vers le sud, sur le territoire de Timmi, dans l'espoir d'un accueil plus favorable. On atteignit le jour même les ksours Taoursit et Ouachda qui suivirent l'exemple de Timimoun.

Le lendemain, 8 décembre, on mit trois heures et demie à traverser une des baies de la grande Sebkha du Gourara, dont le sol est entièrement couvert d'efflorescences de sel. Ce passage était le plus périlleux de la route que l'on avait jusqu'alors parcourue, à cause des bandes de maraudeurs marocains qui y croisent, dans le but de dépouiller les caravanes. Enfin, après une marche de trente et un kilomètres, on atteignit Bel-Ghazi, ksar ruiné, dont le terrain est abondant en drin, belbel et autres végétations que les chameaux, privés de fourrages depuis quelques jours, broutèrent avec avidité. Ce campement est dangereux, à cause de la présence de nombreuses vipères à corne. Il fut néanmoins convenu d'y séjourner jusqu'à ce qu'on reçût des nouvelles de Timmi, où l'on avait envoyé quelques chefs de nos tribus, entre autres Si-Bou-Beker, fils du khalifa Si-Hamza. Ils rejoignirent les voyageurs le 11, à Bel-Ghazi, et leur apprirent que les dispositions des populations du sud étaient encore plus hostiles que celles des habitants de Timimoun. Il fallut donc renoncer à pénétrer dans les oasis ber-

bères ; on pensa alors à visiter l'Ouguerout, archipel d'oasis situé à l'est du Touat, dont les tribus, quoique rarement visitées par nos Sahariens, sont de race Khenafsa, c'est-à-dire arabe, et paraissaient disposées à recevoir des Européens. Le commandant Colonieu résolut donc de quitter à Bel-Ghazi les caravanes auxquelles il s'était joint, pour les laisser poursuivre les transactions auxquelles elles se livrent dans le Gourara (nord du Touat), et de se porter, avec un petit groupe d'indigènes, dans l'Ouguerout. Il partit le 12 décembre, marchant au sud-est, à travers un vaste plateau dépouillé de toute végétation. Pas un oiseau, pas un insecte, pas une plante ne distrayait l'œil dans cette solitude. Enfin, après quatre heures de marche, le mirage commença à refléter les premiers palmiers de l'Ouguerout. Cependant les oasis de Timimoun, apprenant le départ des voyageurs, se mirent en relation avec les caravanes, et commencèrent avec elles les échanges qu'elles font annuellement à cette époque.

Après avoir dépassé les derniers palmiers de l'Ouguerout, appartenant aux oasis de Cheta, de Bou-Guemma, ils suivirent la direction du sud, en longeant une forêt de palmiers qui présente une étendue de 18 kilomètres sur 2 kilomètres de largeur moyenne. Ils campèrent en face de Tiberghamin et de Ksar-El-Hadj, entre deux conduites d'eau (Feggara) très-abondantes. Les fortifications de ces villages consistent, comme celles de Timimoun, en kasbahs carrées et bastionnées faisant saillie sur le mur d'enceinte des jardins.

Les chefs de l'Ouguerout vinrent au camp du commandant Colonieu pour l'assurer du bon accueil qu'il rencontrerait dans le pays. L'Ouguerout est pauvre et ses relations commerciales peu importantes. Dans les conditions désavantageuses où les voyageurs se trouvaient pour écouler les produits européens qu'ils avaient apportés, ils durent les offrir à 50 p. 100 de perte. Les achats qu'en firent les indigènes s'élevèrent à la valeur de 2,000 fr. La seule industrie du pays est la fabrication d'un vêtement (haïk) assez grossier, que nos Sahariens achètent au prix de 8 à 15 francs pour se garantir de la grande fraîcheur des nuits, à leur retour sur le territoire algérien. Après un séjour d'une semaine, les voyageurs se mirent en marche vers le nord, le 21 décembre, pour regagner le territoire des Ouled-Aïach, par lequel ils étaient entrés dans le Gourara. A leur départ, les principaux personnages de l'Ouguerout vinrent leur adresser leurs adieux, en les assurant que les caravanes algériennes trouveraient toujours aide et protection dans leur pays. La caravane campa successivement à Bou-Guemma, Tinasrat, Bedrian, bâti sur les bords d'une des baies de la Sebkha du Gourara, à Ksar-el-Hadj-Guelman où elle séjourna deux jours. De ce point elle se dirigea au nord-ouest, suivant une route à travers les Aregs, à l'est de celle qu'elle avait suivie en venant. Le 26, elle campa à Adghar, petit Ksar, que la tradition représente comme ayant été jadis riche et populeux : il pouvait, assure-t-on, réunir 800 cavaliers; mais les guerres intestines, qui le désolèrent

il y a soixante ans, l'ont ruiné. Il ne reste plus que quelques familles qui vivent au milieu de ses jardins, que le sable envahit tous les jours. En sortant d'Adghar, les voyageurs s'engagèrent dans des dunes mouvantes qui rendaient la marche très-pénible. La route qu'ils suivaient présente des difficultés plus grandes que celle qu'ils avaient prise avec les caravanes. Nous consignons ici la liste des étapes de leur retour, qui ne fut marqué d'ailleurs par aucune circonstance particulière : Fatis, Ksar Tarziza, Oued-bent-Abed, Oued-Gour-Mansoûr, Oued-el-Mader, Hassi-Ouchen, Massah-ben-Moussa, San-Debaba, Mehareg-Kaïd-Ahmed-ben-Keroum, Toumiat, Mezakba (Oued-Khebir), Mengoub, El-Harran, Djennan-bou-Roumad, enfin El-Abiod-Sidi-Cheikh, où les voyageurs arrivèrent le 14 janvier 1861 : le commandant Colonieu et le lieutenant Burin rentraient le 18 à Géryville, après soixante-deux jours d'absence.

TROISIÈME EXTRAIT

DE LA

COSMOGRAPHIE DE DIMASQUI

TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR M. A. F. MEHREN,
Professeur de langues orientales à l'Université de Copenhague (1).

CHAPITRE CONTENANT LA DESCRIPTION DES FLEUVES.

Le *fleuve d'Ispahan*, appelé *Zendehroud*, sort d'une montagne située aux environs de cette ville ; il traverse la contrée qu'il abreuve et couvre de ses eaux, s'écoulant dans les sables après un cours de 70 parasanges ; puis il reparaît à une distance de 60 parasanges dans le Kirman qu'il arrose, et se jette dans le golfe Persique. La Perse compte dix fleuves qui tous sont navigables.

Le fleuve de Ségestân ou *Hindmend* (c'est-à-dire le *Helmend*), qu'on dit avoir été creusé par Ménouchehr-ben-yrage-ben-Ifridoun (ancien roi de la Perse de la première dynastie), a ses sources dans l'Inde ; il traverse le *Ghour* et le *Rokhadj* (l'*Ara-*

(1) Voir le cahier des *Annales* d'octobre 1860.

chosia des anciens), puis il passe à *Bost* et à *Zarendj* dans le Sédjestan. Après avoir donné naissance à plusieurs rivières ou canaux, la branche principale continue son cours jusqu'au lac de *Zareh*. La longueur de ce fleuve, depuis ses sources jusqu'à son embouchure, est de 100 parasanges, et il est navigable aux bâtiments qui apportent des denrées. D'après une opinion, il sort du Gange (1).

Le fleuve de Sind, appelé *Mihran*, ressemble au Nil pour ses crues et ses abaissements, ses animaux et la quantité de canaux qui en dérivent; c'est pourquoi des ignorants disent (2) qu'il doit sa naissance aux eaux de ce fleuve, bien que celui-ci, coulant du sud au nord, soit séparé du fleuve de Sind par une distance de plusieurs mois sur terre et sur mer. Le Sind se jette dans la mer Indienne au sud de la terre habitée. Il ne peut aucunement couler vers le nord, à l'exception de quelques-uns de ses méandres et de ses détours, qui parfois prennent cette direction sur un parcours d'une ou deux journées pour retourner vers le sud. Ce fleuve a quatre affluents grands et rapides, dont chacun est égal à l'Euphrate; deux viennent du *Sind*, le troisième du côté de *Kaboul* et le quatrième de *Kachmir*. Ces quatre fleuves se réunissent et forment une grande rivière qui, après avoir passé la ville de *Dourah*, est nommée fleuve de

(1) Sur le cours des deux fleuves de Zendehroud et de Helmend, voy. la *Géogr. d'Aboulféda*, trad. par Reinaud, t. II, 1re partie, p. 75.

(2) Sur cette opinion voir *Fragm. Ar. et Pers.* relatifs à l'Inde, par M. Reinaud, p. 111, et un mémoire de M. Letronne, *Journ. des Savants*, 1834, p. 476 et suiv.

Mihran ; il baigne ensuite les villes de ***Moultan***, de ***Mansourah*** et de ***Daybol ;*** à une distance de 6 milles de cette dernière il se jette dans la mer Indienne. Sa longueur depuis ses sources jusqu'à son embouchure, y compris tous ses détours et ses méandres, est de 1,000 parasanges. Dans ce fleuve on trouve des crocodiles depuis Mansourah jusqu'à son embouchure ; on y trouve aussi un poisson, nommé « ***bordi-wasgh*** » ou « sensabin, » qui venant de la mer, remonte le fleuve ; sa couleur est d'un rouge foncé, sa queue a une pointe recourbée avec laquelle il pique, et celui qui en est atteint pisse le sang jusqu'à ce qu'il meure. Il a une coudée de longueur(1). Dans le fleuve de Mihran on trouve comme dans le Nil la ***torpille***, dont les secousses donnent la mort ; quand elle tombe dans le filet du pêcheur, il sent sa main trembler en la saisissant (2). On trouve aussi dans ce fleuve près de Daybol un animal, appelé ***porc-épic de mer*** ou ***échinos ;*** quand l'homme boit son fiel, il meurt en perdant la liqueur séminale (3). Dans ces eaux il y a aussi une grande quantité de ***scorpions aquatiques***, de l'espèce qui se trouve dans la plupart des eaux stagnantes du premier climat et

(1) Le poisson appelé « sensabin » appartient à l'espèce « acaucthurus, » ordinairement appelé en français « chirurgien, » à cause de la lancette recourbée qu'il porte au bout de sa queue.

(2) La torpille est une espèce de raie électrique qui se trouve dans la mer Indienne ; elle diffère du silure électrique du Nil dont parle M. de Sacy. Voy. ***Relation de l'Égypte***, par Abdallathif, p. 167.

(3) Les porcs-épics de mer appartiennent à l'espèce de « Diodon » et sont très-venimeux.

au delà vers le sud; mais ceux-ci sont encore plus nombreux et plus gros. Une espèce n'a que quatre pattes, sa queue est poilue sans nœuds; il est d'un jaune rougeâtre et pique avec son dard comme le scorpion terrestre, mais n'est pas si venimeux (1). Aux bords de ce fleuve, tout près du rivage de la mer, croît le *poivrier*, mais il n'est pas très-fréquent. Cet arbre est originaire de l'Inde; ses fruits sont d'abord longs et semblables aux légumineux et à ceux de la plante seisaban, c'est-à-dire « dolichos sesban; » c'est ce qu'on appelle « poivre long » qui contient de petits grains semblables au millet; arrivés à maturité, ils donnent le poivre noir et cueillis frais, le poivre blanc (2).

Le *Gange*, en grande vénération chez les Hindous, sort des montagnes de Caschmir et traversant les hautes contrées de l'Inde, il se dirige vers le sud jusqu'à son embouchure dans la mer Indienne. Les Indiens prétendent qu'il vient du paradis, et à cause de ses crues et de ses abaissements, ils lui vouent un culte en divers lieux et le révèrent comme une divinité. Ils brûlent leurs morts et en jettent les cendres dans ce fleuve, afin que le défunt, après avoir été purifié de souillure mondaine, arrive à la source de l'éternité dans le ciel. Beaucoup de dévots s'y jettent eux-mêmes et s'y noient; d'autres y font des ablutions; puis sortant du fleuve sans lui tourner le

(1) Les animaux ici mentionnés semblent être de diverses formes d'écrevisses ou d'insectes.

(2) La plante, dite Seisaban, est mentionnée par Forskal. Voy. *Flora Ægyptiaco-Arab.*, p. LXX.

dos, ils se lient par les cheveux à la cime d'un arbre élancé et souple qui croît sur les bords, semblable au bambou ; puis ils commandent à leurs compagnons de leur couper la tête avec un couteau. Cela fait, l'arbre tenu fléchi enlève la tête, et le corps reste sur la terre, après quoi le compagnon le brûle et en jette les cendres dans le fleuve. Il y en a qui se coupent eux-mêmes le cou, et le tronc devient la proie des animaux féroces (1). Il y a dans ce fleuve un tourbillon qui tournoie et jaillit perpétuellement, nommé « *Cœur-du-Gange.* » Une des merveilles de ce lieu, c'est que, si l'on y jette une immondice, l'eau bouillonne et s'agite, et l'air s'obscurcit jusqu'à ce que l'objet soit rejeté avec l'eau qui jaillit du tourbillon. C'est là que sont établis les prêtres du Boudd, qui ont des armes prêtes pour ceux qui ont fait vœu de s'offrir en sacrifice au fleuve, et qui sont immolés comme toute autre espèce de victimes. Ces prêtres et autres zélateurs qui veulent s'adonner à la prière et à la dévotion s'avancent dans le fleuve jusqu'au nombril, nus et les parties naturelles seules couvertes ; le dévot prend dans la main une poignée de basilic coupé en petits morceaux, qu'il sème peu à peu dans l'eau, jusqu'à ce que rien n'en reste ; puis en murmurant sa prière, il boit en humant et s'aspergeant la figure et la tête; après quoi il sort du fleuve à reculons, et arrivé sur le rivage il y fait ses dévo-

(1) Comp. un pareil récit dans l'ouvrage intitulé : « *Relation des Voyages,* » publié par M. Reinaud, p. 124 ; et sur l'adoration du Gange, voy. *Voyages* d'Ibn-Bathoutah, publiés et traduits par MM. Defrémery et Sanguinetti, vol. III, p. 141.

tions. Les Hindous portent de cette eau à toutes leurs idoles, en fussent-elles éloignées par une distance d'une année sur une île lointaine. On trouve dans ce fleuve l'animal appelé scorpion aquatique, de l'espèce des scorpions de mer qui sont dans l'Océan. Si un homme est atteint du dard de cet animal, son corps enfle, puis il s'engourdit et est pris de vomissements. Ce scorpion est d'un noir luisant; il a six longues pattes, mais sorti de l'eau, sa forme n'est pas distincte à cause de la finesse de ses pattes. Parmi les plantes qui croissent sur les rives du Gange, est l'arbre de *zend*, espèce de myrte, très-grand, originaire de la Chine; son fruit, ressemblant aux pistaches ou au ricin, est tacheté de points noirs; il se trouve aussi dans l'Inde; sa moelle gris jaune diminue avec le temps jusqu'à disparition complète. Un quart de drachme de cette substance produit l'effet d'un violent purgatif. Sur les bords de ce fleuve on rencontre un grand oiseau aquatique, appelé « *aukéraina*, » qui habite les îles. Une corne rouge surgit de la cavité de l'occiput; il donne la chasse aux poissons et aux petits animaux. Le fiel de cet oiseau est fort venimeux et donne immédiatement la mort; on en dit autant de sa chair. Un autre oiseau noir, nommé « *el kerim*, » ressemblant à l'aigle, habite ces rivages; il a un collier blanc et prend de grands poissons, dont il ne mange que les yeux, laissant le reste aux hommes (1). On trouve en Égypte un oi-

(1) C'est une particularité de tous les oiseaux de proie d'arracher les yeux seuls de leur proie, laissant le reste du corps intact.

seau semblable, nommé « *abou thouk*, » c'est-à-dire orné de collier, dont on raconte la même particularité.

Le fleuve *Madjrour-Khaus* (peut-être le Bhramapoutre) (?), rivière rapide, sort des montagnes de Balhara, à la frontière du *Tâdjeh* (partie du Tibet) et du Khaizéran ; à son embouchure dans l'Océan qui baigne la côte de Coromandel, il se divise en quarante branches, toutes navigables, en conservant son lit principal. A son embouchure dans l'Océan, vit le lièvre de mer, animal qui varie de couleurs, sans pieds ni de devant ni de derrière. Son corps ressemble à celui du poisson, et sa tête à celle du lièvre; son corps est écailleux et dur comme la pierre, et on y trouve des particules très-venimeuses, ressemblant aux feuilles de l'alcali (1). Parmi les plantes qui croissent sur les bords de cette rivière, est le noyer « *Mathil*, » semblable au muscadier et qui se trouve aussi dans le pays de Djelâhiket (?) ; son fruit ressemble à la noix, mais moindre ; l'arbre est couvert d'épines épaisses et fines ; les graines de ce fruit ressemblant à ceux du citron sont soporifères, et il y en a de venimeux. Dans ce fleuve est un monstre marin de l'espèce qu'on trouve dans l'Océan ; il a la

(1) Le lièvre de mer est un mollusque, appelé par Linné « Aplysia ; » deux excroissances sur la partie supérieure de sa coquille, qui la font ressembler à la tête d'un lièvre, lui ont fait donner ce nom. Dimasqui en fait mention plus tard et le range parmi les créatures intermédiaires entre les règnes minéral et animal; il l'appelle aussi « aimant de la chair, » parce que de la viande tombée dans la mer s'y attache si fortement qu'on ne peut pas l'en arracher.

forme d'un serpent, excepté la tête qui a trois oreilles ; le bout de la queue est pourvu d'un dard, dont la piqûre est mortelle (1). La longueur de ce fleuve depuis ses sources jusqu'à son embouchure est de 400 parasanges.

Le fleuve de *Betrâ* ou *Tebrâ* (peut-être Irawaddy) dans la partie de la Chine appelée Chine et Mâchine, sort du lac de *Batra* le grand, d'où viennent aussi les deux fleuves de *Khamdân*, le *grand* et le *petit*. La longueur de ce fleuve, depuis le lac jusqu'à son embouchure dans la mer de Senf (partie de l'océan Chinois), est de 160 parasanges. Parmi les merveilles de ces contrées est un animal qui sort de la mer et ressemble à une bête féroce ; son corps est entouré d'une ceinture rouge ; c'est pourquoi on l'appelle *Abou-Koûtas* (« *koûtas* » signifie nœud avec des franges, formé du crin du cheval de mer que l'on suspend au cou des chevaux) ; il est de la taille d'un chien. Un demi-mithkal des calculs de sa vessie, séchés et pulvérisés, est un remède efficace contre la piqûre de tous les reptiles venimeux et surtout contre celle de la vipère femelle ; celle-ci est beaucoup plus venimeuse que le mâle, et sa morsure tue plus rapidement, attendu qu'elle a quatre dents, tandis que le mâle n'en a que deux. Aux bords de ce fleuve croît l'arbre de *Bélador*, qui res-

(1) Le monstre marin mentionné dans le fleuve de Madjrour Khaus pourrait appartenir à une espèce de raie, dont la queue pourvue d'un dard aurait quelque analogie avec la forme d'un serpent ; alors l'étendue du reste du corps ressemblerait à trois oreilles.

semble au palmier indien et au lotus; les fruits, connus sous le même nom, sont très-succulents, mais dangereux, et causent la mort ou l'insanité aux hommes doués d'un tempérament chaud, tandis qu'ils produisent un effet stimulant sur ceux d'un tempérament froid (1).

Le fleuve de *Khamdân* (2) le *petit*, sortant du lac *Batrah*, est une rivière rapide et navigable; il traverse les contrées de Sinessin et les parties inférieures des montagnes de Balharah jusqu'à son arrivée aux portes de la Chine. Coulant du nord au sud, il traverse le pays de *Tâdjeh* et le lac du même nom; après en être sorti, il débouche, après un cours de 3 parasanges, dans la mer de *Heridj*, partie de la mer de la Chine (3). Les montagnes qui le bordent sont peuplées d'une grande quantité de singes de l'espèce qui se trouve aussi dans le pays de *Ouadhah* (4), de *Hêridj* et sur les rivages de la mer de la Chine. Massoudi dit dans l'œuvre intitulée « Prés d'or, » que l'on trouve des singes en plusieurs en-

(1) Forskal fait mention de cette plante dans la « materia medica Cahirensis. » Voy. l'ouvrage *Descriptiones animalium*, p. 151.

(2) Khamdan est le nom donné par les écrivains arabes et syriens à la ville appelée actuellement « *Si-ngan-fou*, » jadis capitale de l'empire, et située sur les bords du *Wei*, l'un des affluents du *fleuve Jaune*.

(3) L'île d'Héridj, d'après laquelle la mer a reçu son nom, est mentionnée par Edrisi : trad. fr., t. I, p. 80-81, et *Relation des Voyages* publiée par M. Reinaud, p. CIII.

(4) Ouadhah est le nom d'une contrée de l'Égypte méridionale, entre Aydab et Asouân. Voy. Aboulféda, trad. par M. Reinaud, p. 144, 167.

droits de la terre, entre autres dans la vallée des Palmiers, entre la montagne d'*Arafat* près de la Mecque et le district de *Zabid* dans l'Yémen. Cette vallée est bien cultivée, et l'on y trouve une quantité de maisons, de villes et de palmiers; sur chaque montagne il y a une espèce différente de singes, conduite par un chef appelé « Hazar, » singe grand et honoré. Ils tiennent des réunions, où ils se rassemblent en grand nombre et s'entretiennent en se racontant des histoires; les femelles sont séparées des mâles, et le chef de ses subordonnés. Dans l'Yémen, les singes sont en grande quantité dans divers districts montagneux; souvent attaquant un homme isolé, ils le renversent sur le dos, et s'accroupissant sur lui l'un après l'autre, ils le tourmentent jusqu'à ce qu'il meure. Ils traitent les femmes de même, n'ayant peur de rien excepté le sifflement de la fronde. Les singes habitent aussi la *Nubie*, la haute Abyssinie, les contrées montagneuses des *Bedjâs* (habitant les côtes de la mer Rouge aux limites de l'Abyssinie), de la *Chine*, du *Ouadhah* et du *Maharadjah*. Vers le nord, le *pays des Slaves* est couvert de marais et d'étangs; on y trouve des singes chevelus d'une taille élevée, figures rondes, ayant l'extérieur de l'homme. On en prend quelquefois par la ruse, et ils montrent une grande intelligence; seulement ils ne savent pas dire leurs pensées, mais se font comprendre par gestes. Ils jouent aux échecs et au trictrac, et, vainqueurs de la partie, ils montrent une grande joie; vaincus, ils s'affligent. Sur la *montagno de Mousa* qui domine la ville de *Ceuta*,

il y a une espèce affreuse de singes d'une grande taille; leur tête ressemble à celle du chien, ils ont un museau, mais point de queue (1); ils sont de nature peu intelligente et peu accessibles à l'éducation. Les singes abyssiniens, d'une stature égale à celle de l'homme, s'emparent des champs des Abyssiniens; trouvant un cultivateur isolé ou même accompagné, ils l'attaquent à coups de pierres et de bâtons et le frappent jusqu'à ce qu'il meure; de même, quand ils rencontrent un voyageur pendant la nuit.

Le fleuve de *Khamdân* (le fleuve Jaune), fleuve considérable et un des plus grands, des plus larges et des plus profonds de tout le monde, sort du lac *Betra*, après avoir reçu beaucoup de fleuves qui s'y jettent, venant des montagnes d'ammoniaque et de camphre, et des pays de *Canfoû*, de *Kalfoûr* et de la Sine; il est navigable aux vaisseaux qui remontent le fleuve par le vent et le descendent par le courant du nord au sud; sa longueur est de 700 parasanges et plus. A son embouchure, il y a une pêcherie de perles précieuses; on en trouve les plus grandes à une distance de 40 milles de son embouchure dans la mer méridionale. Ses bords sont couronnés d'arbres de camphre (2). D'après l'opinion des navigateurs, il y a diverses espèces de camphre

(1) Les singes mentionnés ici sont des cynocéphales, originaires de la Nubie, de l'Abyssinie et de l'Arabie. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que les singes dont parle l'auteur dans les pays du Nord ne sont que des populations sauvages, vêtues de peaux d'animaux et appartenant aux races des Esquimaux et peuplades semblables.

(2) Sur le camphre, voy. *Relation des Voyages*, t. II, p. 9-10, et *Géogr.* d'Édrisi, trad. par Jaubert. t. I, p. 80.

dans un seul arbre, et l'on sépare ces espèces. Parmi les lieux où l'on trouve le camphre est *Fansour;* celui-ci est d'une qualité supérieure à cause de sa substance, sa blancheur, sa finesse, sa douceur et la suavité de son odeur. L'île de Fansour, dont nous parlerons ci-après, est située dans la mer de la Chine. D'autres lieux, tels que les îles d'*Azichir* (?) et de *Riah* (1), ne produisent que les qualités inférieures. Abou-l-Kasim es-Seyrafi nous donne cette description de la récolte du camphre : A un certain temps de l'année on se rend à un arbre qu'on entoure d'une fosse, où l'on pose un grand réservoir; puis un homme voilé et les narines bourrées s'approche, une hache tranchante à la main ; après avoir mis le réservoir tout près de la racine, il frappe l'arbre avec la hache, afin que la séve du camphre en coule; puis il s'éloigne en grande hâte, de peur que le camphre coulant ne jaillisse à sa figure et ne le tue. Lorsque la séve recueillie est refroidie, ils en emplissent des vases, puis ils abattent l'arbre dont ils ont enlevé la séve et le laissent sécher. Après l'avoir coupé et fendu en morceaux, ils extraient ce qu'il reste de résine entre l'écorce et le bois. D'après une autre opinion, le camphre distille d'une espèce d'arbres qui croît dans les marais, aux environs de contrées montagneuses, à une distance de quelques journées de la mer; ces lieux peuplés de serpents sont inabordables aux hommes, et personne n'ose y entrer pour

(1) Probablement il faut lire ici « Dybah, » mot qui, dans toutes les contrées de l'Inde, signifie île.

recueillir le camphre. Cependant à une certaine époque de l'année, au temps de l'accouplement, les serpents mâles et femelles cherchent la mer pour s'y désaltérer et apaiser leur ardeur; alors les glaneurs du camphre profitent de leur absence; c'est pourquoi le camphre est peu abondant. Le meilleur camphre est le *Roubahi* et le *Fansouri*, qu'on ne trouve que dans les cimes des arbres et dans les branches; sa couleur est d'un rouge luisant; le premier est appelé ainsi du nom d'un roi «Roubah» qui découvrit cette espèce. Parmi les autres sortes, le *Mahinchâr* est blanc, rayonnant, friable et d'une odeur suave; le *Morgani* a des grains plus gros que le Mahinchâr; sa couleur tourne un peu au noir, et il est aussi facile à pulvériser; le *Boutuân* est tendre et rouge; le *Mahbâber* est rouge à l'extérieur, blanc dedans et très-pur; le *Kondarg* a la couleur de la sciure du bois de teck, il est mou et gros; en le brisant l'intérieur est noir, mais broyé, il devient blanc. De toutes les espèces, le Roubahi est la seule qu'on exporte de la terre de Fansour et qu'on emploie comme remède.

Le *fleuve des Scythes*, grande rivière formée de sources situées dans le pays de *Zercaya*, reçoit une autre grande rivière près de la montagne de *Herra*. Après avoir traversé le Tibet il prend la direction vers l'orient, arrosant les limites du pays de Zercaya et débouche dans la mer Orientale. Sur ses bords croît l'arbre appelé *Semlâkis*, qui ressemble au saule et porte des fruits semblables à ceux du

térébinthe ; il est quelquefois visité par un petit oiseau blanc qui noircit après avoir mangé de ses graines. Cet arbre et très-vénéneux est croît aussi dans l'Abyssinie et la Nubie ; ses feuilles ressemblent à celles du laurier, seulement elles sont plus grises et ternes. Il est dangereux de s'abriter à l'ombre de cet arbre, dont l'odeur et la saveur sont également malfaisantes. Parmi les animaux de ces contrées est le *musc* (1), animal de l'espèce des chevreuils, avec des pieds et des ongles comme ceux du loup ; d'après une autre opinion, il a des sabots comme la gazelle ; comme celle-ci, sa couleur est noire, et il a les cornes droites, deux dents blanches sortent de la mâchoire inférieure, la longueur de chacune est d'à peu près un empan. Il se nourrit de menus reptiles et d'herbe; on le trouve aussi dans l'Inde. Le musc provenant de l'animal indien est de mauvaise qualité, tandis que le musc tibétain ou chinois est le meilleur. On dit que les deux espèces du musc viennent d'un seul animal ; quand il paît dans le pays des Scythes et du Tibet, le musc qu'il produit est mauvais, mais les bons pâturages de l'Inde donnent un musc excellent que l'animal rapporte au Tibet. Le musc est un résidu sanguin qui s'accumule à un certain temps de l'année aux environs du nombril. Comme l'arbre donne ses fruits, ainsi à une certaine époque la vésicule du nombril se remplit régulièrement de sang. L'accroissement de vo-

(1) Voir une pareille description du musc dans l'ouvrage *Relation des Voyages*, par M. Reinaud, p. 115-118, et notes, p. 71-75.

lume de cette tumeur la rend gênante à l'animal et lui cause des douleurs qui font qu'il se gratte et s'en va la comprimant contre la terre et les plantes; c'est alors qu'en tombent sur les pâturages dans les déserts ou sur les bords des fleuves, des particules que les glaneurs recueillent. On trouve aussi le musc chez le crocodile, comme nous l'avons dit précédemment, et dans une espèce de serpents, bien qu'on ne sache pas quelle utilité en retirent ces animaux.

Le fleuve de ***Balik*** ou ***Bauk*** (?), rivière grande, profonde et rapide, sort des montagnes de ***Khita*** (la Chine septentrionale), puis traversant les pays des ***Khirgiz*** et de ***Kaschgar***, il débouche dans le fleuve d'Ithil; ce fleuve gèle pendant l'hiver (1). Le fleuve d'***Ithil*** (2) (le Volga) dans les pays des Turcs, rivière grande, profonde et rapide, sort des déserts du ***Kiptchac*** et de ses montagnes; après s'être accru de sources et de fleuves, venant des pays au delà des Bulghars, il se jette dans la mer Caspienne; depuis ses sources jusqu'à son embouchure il a 700 parasanges; il traverse le pays des Bulghars musulmans. La surface de ses eaux est couverte pendant l'hiver d'une plaine de glace qui atteint une épaisseur de 10 empans; alors on creuse sur les bords du fleuve des puits dans la glace jusqu'à atteindre l'eau

(1) Nous ne saurions déterminer ce que l'auteur entend par le fleuve de Balik qui, par la direction indiquée, ne peut être identifié avec le Kama, affluent du Volga.

(2) Le mot «*itil*» signifie «fleuve» en turc. Voy. l'ouvrage de M. d'Okison: *Des peuples du Caucase*; Paris, 1828, p. 30, et la *Géogr.* d'Ab., par M. Reinaud, t. II, 1re partie, p. 81.

courante pour en faire des abreuvoirs. Souvent la température est si froide que la surface de la glace se fend, et l'eau qui en jaillit et gèle immédiatement forme des collines et des coteaux ; le bruit de la glace, quand elle se fend, est plus fort que celui du tonnerre. Il reste couvert de glace pendant cent jours au moins. L'auteur du livre intitulé « le *Don des merveilles*, » dit qu'il y a dans ce fleuve un animal noir de la taille d'un homme, et élancé ; sortant de l'eau jusqu'au nombril, il regarde à droite et à gauche. Quand il aperçoit un homme sur la terre, il plonge dans les eaux. On ne sait rien de certain sur sa nature, et l'on n'est jamais parvenu à le capturer. Dans ces contrées il y a une quantité de martres zibelines et sur le bord du fleuve vivent les castors. Le grand *fleuve des Slaves et des Russes* sort des montagnes de *Sacsin* et de *Kélabiah ;* il reçoit une grande quantité de rivières venant du pays des *Baschkirs*, des *Madjars* (c'est-à-dire des Hongrois) et de *Soudak*, et il gèle pendant l'hiver plus fort que le Volga (1). Les fleuves de *Kour* et de *Ras* sont deux rivières rapides et abondantes en eau. Le fleuve de Ras à cause de sa rapidité n'est pas navigable. On dit que le peuple des Russes, mentionné dans l'Alcoran (2), habitait ses bords et qu'il en a reçu le

(1) L'auteur désigne sans doute le « Danube » par le nom « le grand fleuve des Slaves et des Russes. »

(2) Voir Sur. xxv, v. 40 « les gens d'Alras et leurs nombreuses générations ; » comp., sur le cours de ces deux fleuves, la description d'Aboulfède, t. II, 1re partie, p. 76.

nom ; leurs vestiges y sont encore visibles. Le fleuve de Ras (l'Araxe) sort, d'après Massoudi, des pays les plus éloignés du Roum ; d'après une autre opinion, il vient de Trébizonde, puis il passe à une distance de 2 parasanges de la ville de *Kalikâla*, et après avoir arrosé les villes d'*Ardébil* et de *Thourân* (probablement Ouartan), il se jette dans le fleuve du Kour près de la ville de *Berdidj*. Le fleuve de *Kour* qui traverse l'Arménie sort du pays des Allans et continue son cours à travers le pays des *Abkhaz*, jusqu'à ce qu'il rencontre le territoire de Tiflis ; après l'avoir traversé il entre dans les contrées montagneuses de *Sawerdiah* et dans le pays de *Berdaah ;* puis près de Berdidj il reçoit le fleuve de *Ras*, avec lequel il forme une grande rivière et débouche dans la mer Caspienne.

Le fleuve de *Syhan* sort des contrées de *Malathiah*, d'un point où est érigée une église qui contient un tableau représentant le paradis et ses habitants ; la longueur de ce fleuve jusqu'à son embouchure dans la Méditerranée est de 730 milles.

Le fleuve de *Djyhan* sort aux environs de *Zibatrah* d'un rocher dur, où aussi est située une église ; il égale à peu près en longueur le précédent (1).

(1) Les noms de *Syhan* et *Djyhan* sont des altérations du *Syhoun* et du *Djyhoun* (l'Yaxarte et l'Oxus) ; ces deux dénominations sont dues aux Arabes eux-mêmes, donnant dès leurs premières conquêtes de pareils noms aux deux fleuves qui leur servirent longtemps de barrière contre les Grecs, de même que le Djihoun et le Syhoun servaient de limites à leur empire du côté du pays des Turcs. Voyez l'annotation de M. Reinaud dans la *Géogr.* d'Aboulf. t. II, 1re partie, p. 63.

Le fleuve de *Merdân* a aussi son embouchure dans la Méditerranée sur la côte de l'Arménie.

Le fleuve d'*Asi* (le Rebelle), aussi appelé *Oronte*, sort du village *Râs* appartenant à Baalbek ; on dit que sa source est près de la ville de *Lebouat* ou de la forteresse connue sous le nom de *Kâyim-el-Hermel ;* après avoir formé un petit lac, il passe par les villes de *Hems*, de *Hémat*, de *Schayzar*, d'*Amouriah*, puis il traverse des contrées montagneuses jusqu'à son arrivée à *Soweidiah*, et après avoir formé un lac plus grand que celui de Hems, il débouche dans la Méditerranée (1).

Le fleuve de *Lytha* (Lythany) sort du pays de *Karak-Noeh;* après s'être accru de sources et de fleuves, il se dirige vers le mont Liban et traverse la chaîne de *Machkéra*, où il reçoit beaucoup de rivières ; puis il passe à *Djarmak* et à une forteresse grande et considérable, appelée *Chakif*. Formé en grande rivière, il continue son cours et débouche dans la Méditerranée, près de *Tyr* (2).

Le fleuve d'*Ibrahim*, petite rivière dont les eaux viennent des montagnes du *Liban* et du *Kesrawan* (3), débouche dans la Méditerranée. Le *Jour-*

(1) Sur le cours de l'Oronte, voy. la *Géogr.* d'Aboulfède, t. II, 1re partie, p. 61.

(2) Sur le village nommé *Karak de Noé*, où le vulgaire croit que le prophète Noé a été enterré, et le fleuve de *Lythany*, qui vient du pied du Liban, voy. l'annotation de M. Reinaud, *Géogr.* d'Aboulf., t. II, 1re partie, p. 49. — Djarmak est, d'après Dimasqui, le nom d'une ancienne ville cananite appartenant au district de Safad.

(3) Kesrawan est le nom d'une chaîne du Liban tout près de Baalbek.

dain, aussi appelé « *Achcharyé* (1), » très-abondant en eau, sort du lac Panéas et se dirige vers *Haulah*, où il forme un petit lac, appelé lac de *Kods*, d'après le nom d'une ville hébraïque, dont on trouve encore des vestiges près de la montagne du même nom ; ce lac reçoit une quantité de rivières et de sources. Puis le fleuve s'étend vers le *Château de Jacob*, jusqu'à ce qu'il tombe dans le lac de *Tibériade*, après quoi il traverse le pays du *Ghaur*. A sa sortie de ce lac il reçoit un grand fleuve, près d'un endroit nommé « *Eldjâmia*, » dans le pays du Gaur, avec lequel il forme une grande rivière qui, enrichie d'une quantité de ruisseaux sortant de Beysan, continue son cours jusqu'au lac salé de *Zogar*, appelé aussi lac de *Loth* ou lac *Fétide*, où elle débouche. Le niveau de ce lac ne s'élève pas pendant l'hiver, bien qu'il reçoive une quantité d'eaux qui y descendent, ni ne s'abaisse pendant l'été. Le Jourdain y décharge ses eaux nuit et jour. On a plusieurs opinions sur l'absorption des eaux de ce lac : il y en a qui disent qu'il communique avec une terre, dont il est éloigné par une distance de deux mois, ses eaux y descendent et servent à l'agriculture et comme boisson ; selon d'autres le sol est très-chaud, et sa composition sulfureuse et volcanique fait continuellement évaporer les eaux qui y pénètrent; d'autres encore disent que les eaux

(1) Sur ce nom qui signifie en arabe « la loi » et « l'abreuvoir, » voy. l'annotation de M. Reinaud, dans l'édition de la *Géogr.* d'Ab., t. II, 1re partie, p. 60. Le mot « Gaur » signifie en arabe un lieu creux et désigne un grand nombre de localités ; souvent il s'applique à la vallée du Jourdain.

se perdent dans la terre et sont combinées avec la mer Rouge; enfin, selon une autre opinion, ce lac n'a pas de fond, mais s'étend jusqu'au poisson béhémout qui porte le monde. De ce lac vient le bitume; il n'y a pas d'animal qui y vive ni de plante qui y croisse.

Parmi les merveilles de ces contrées on compte le puits de *Sour* (c'est-à-dire Tyr), situé à un trait de flèche du bord de la mer; son orifice est quadrangulaire, mais l'intérieur octogone; sa profondeur est de 43 grandes coudées. Il a été mesuré par Ibn-Séadet, intendant du château de *Safad* (1), au temps où Kalloubeg en était gouverneur; il y est descendu et en a retiré un glaive de fer qui y avait séjourné longtemps. Il donne une quantité d'eau qui coule à une distance de 2 parasanges dans la direction de *Machouca*, arrosant les prés et les champs. On dit que les Djinns ont creusé ce puits pour Salomon, et que ses eaux sont combinées avec celles de l'Euphrate, puisque leur crue et leur abaissement sont simultanés; de même que ses eaux se troublent et rougissent au temps de la crue de l'Euphrate. Dans les environs on trouve des puits moindres qui déversent leurs eaux dans la Méditerranée.

Le *Jourdain* ou *fleuve de Chakaf* est remarquable en ce qu'il forme une courbe, dont le point de départ est le lac de *Kods* dans le Ghour, le milieu, le lac de *Tibériade*, et qui finit à la mer *Morte*.

(1) *Safad* est le nom d'une province appartenant à la Syrie.

NOTE ADDITIONNELLE DE M. ALEXIS PERREY

A SON MÉMOIRE

SUR LES TREMBLEMENTS DE TERRE DE SUMATRA.

INSÉRÉ AUX CAHIERS D'AOUT ET DE SEPTEMBRE.

Depuis la rédaction de mon mémoire sur les tremblements de terre de Sumâtra, je trouve, dans le *Moniteur* du 25 septembre 1861, de nouveaux détails sur le tremblement du 16 février dernier, qui a causé l'inondation et la dévastation de Simo, une des îles Batu, sur la côte ouest de Sumâtra.

« Simo avait, avant le sinistre, treize villages dont quatre n'étaient, à proprement parler, composés que d'une seule hutte. Outre ces villages, il y avait çà et là des hameaux formés de quelques maisons habitées par des gardiens de cacaoyers et de porcs. Avant le désastre, il y avait dans l'île 120 maisons et une population de 1,045 âmes. 96 maisons ont été détruites et 675 habitants et 103 étrangers ont perdu la vie. Les villages ne présentent plus d'autre aspect que celui d'un champ couvert de pierres; ou bien ce sont des poutres renversées, des plan-

chers effondrés, des vêtements épars, des cadavres gisant, les uns en décomposition, les autres déchirés par le bec des vautours, la dent des chiens et celle des porcs. Ces cadavres sont affreux à voir, et répandent dans l'air une odeur insupportable. On en a beaucoup porté à la mer, sans quoi ils auraient produit des gaz délétères et engendré des fièvres putrides mortelles au reste de la population. La mer a paru le plus violemment agitée entre Simo, Babanirege et Lakao, où un grand nombre d'habitants ont péri. D'après la relation d'un survivant de Babanirege, un tremblement de terre a été ressenti *aussitôt après* l'inondation. Tous les habitants, rassemblés sur la place du village par ordre du *pungulu*, se sont dispersés en entendant la chute des maisons. Fuyant devant l'inondation, ils ont été ensevelis sous une énorme vague, qui a noyé 205 personnes sur 282. L'homme qui a fourni ces détails a perdu sa femme et trois enfants et s'est réfugié avec d'autres habitants dans une jungle, où ils ont été protégés par l'épaisseur de la végétation. Selon le narrateur, deux vagues se sont rencontrées près de cette jungle et ont causé sur ce point des ravages effrayants. D'énormes blocs de rochers ont été vomis par la mer et portés par les vagues à 100 et même 200 pas dans l'île.

ANALYSES CRITIQUES

ET EXTRAITS D'OUVRAGES RÉCENTS.

ÉTUDE

SUR LA GÉOGRAPHIE GRECQUE ET LATINE DE L'INDE

ET EN PARTICULIER

SUR L'INDE DE PTOLÉMÉE,

PAR M. VIVIEN DE SAINT-MARTIN.

TROISIÈME MÉMOIRE.

Le bassin du Gange (1).

Nous avons déjà eu occasion de parler dans les *Annales* des deux premiers mémoires de M. Vivien de Saint-Martin (2) consacrés à la rectification, à l'aide des données sanscrites, de la géographie des bassins du Kophés et de l'Indus; dans celui-ci il continue son travail sur la géographie ancienne de l'Inde par l'examen du bassin du Gange.

L'auteur commence par donner un aperçu historique des pays du Gange, antérieurement à l'expédition d'Alexandre dans l'Inde. Il résulte pour lui

(1) 1 vol. in-4° paginé de 257 à 452 — Complément d'une première partie déjà publiée. — Paris, imprimerie impériale.

(2) Voir aux *Nouvelles Annales des Voyages* de mars 1859, page 346.

pouraniques et dans d'autres livres indiens, ces noms figurent en effet parmi ceux que les Brahmanes connaissaient à l'extrême limite nord-ouest de l'Inde ; et ce qui complète la démonstration, c'est qu'aujourd'hui encore ils y existent pour la plupart. Ce sont les tribus qui habitent les hautes vallées de l'Hindou-kosh oriental, ou qui s'étendent entre le Kachmir et Yarkand, à l'est de l'ancien Imaüs. Toutes ces tribus gardent encore, sauf la légère modification des prononciations vulgaires, les noms sous lesquels elles figurent parallèlement dans les listes sanscrites et dans les tables de Ptolémée. Ainsi, d'une part, Ptolémée a inscrit sur ses cartes, à l'extrémité la plus orientale de l'Asie, les noms de *Serica* et de *Sera Metropolis*, d'après l'itinéraire macédonien de Marin (de Tyr); et, d'autre part, ayant à placer au nord de l'Inde et au delà de l'Imaüs une série de noms de peuples que lui fournissaient des matériaux d'origine indienne, il n'a rien trouvé de mieux que de les répartir dans le vaste espace que lui ouvrait de ce côté sa *serica regio*. De là la confusion.

Cette rectification est importante puisqu'elle tend à rétablir dans ses véritables limites l'Inde ancienne.

Tel est en rapide analyse le nouveau mémoire dont nous sommes redevables à M. Vivien de Saint-Martin. C'est un beau travail qui fait honneur à l'érudition française et qu'il faudra citer désormais avec les ouvrages du même genre dûs aux savants d'outre-Rhin.

Qu'il nous soit permis d'exprimer ici, en termi-

nant, un vœu, c'est que M. Vivien de Saint-Martin nous donne pour accompagner son mémoire une carte de l'Inde présentant à leur place l'identification moderne, grecque et sanscrite de la nomenclature géographique de ce pays ; les progrès de la cartographie se prêteraient facilement aujourd'hui à une telle combinaison qui satisferait ainsi et la vue et l'esprit.

V. A. Malte-Brun.

OUR CRUISE IN THE CLAYMORE,

BY MRS. HARVEY OF SCKWELLBURY.

(Une croisière
sur les côtes de Syrie, de Grèce et de Dalmatie,
par Madame *Harvey*) (1).

Une excursion, de courte durée, dans des parages sur lesquels, depuis longtemps, s'exerce la curiosité routinière des voyageurs de toutes nations, ne saurait offrir un véritable intérêt qu'autant qu'elle a été exécutée dans des circonstances extraordinaires, et qu'elle porte l'empreinte de sentiments personnels, d'une sincérité parfaite. Ce double mérite appartient à la relation de madame Harvey; elle a su y joindre celui d'un style parfaitement clair, discrètement et judicieusement coloré, à travers lequel les objets apparaissent avec tout leur relief et dans les proportions les plus justes. C'est un charmant pri-

(1) 1 vol. in-8°. Londres, Chapman, 1861.

vilége que la possession d'un *yacht*. On appartient à la flotte par la dignité de son embarcation ; mais on en dispose à son gré ; et les liens de fer de la discipline n'assujettissent ni ce pavillon de guerre, ni ces canons toujours prêts à en imposer aux pirates, ni cet équipage d'élite, dont chaque membre est fier de braver, sur une construction fragile et avec une miniature d'armement, les mers les plus rudes, les rencontres les plus hazardeuses. On a pour champ d'exercice l'immensité des mers ; on part à son gré pour le Spitzberg ou pour les Açores, pour Malte ou pour le Japon ; on se demande si l'on ira franchir le Bosphore ou doubler le cap de Bonne-Espérance, visiter le schérif de la Mecque ou accomplir le pèlerinage de Jérusalem : c'est dans cette dernière direction que la *Claymore*, l'un des bâtiments à voile du *Royal Yacht Squadron*, avec quatre pièces d'artillerie, et une poignée d'excellents matelots à bord, voguait au printemps de 1860, précisément au moment où allait éclater la guerre civile du Liban qui a failli remettre le feu à l'Europe.

La *Claymore* jeta l'ancre le 6 mai en rade de Beyrouth. Ici et dès le début, nous prenons congé du gracieux et courageux navire ; on organise à la hâte une petite caravane, on veut dormir sous la tente, visiter Damas et Balbek. Dès les premiers pas sur le sol de la Phénicie, les symptômes d'une agitation excessive frappent les regards et alarment l'imagination de nos voyageurs. Le fanatisme déchaîne pour une centième fois ses fléaux sur cette terre qui

semble vouée à la plus terrible des malédictions, celle qui transforme en instruments de persécution et de vengeance les sentiments donnés par la Providence pour l'adoucissement des âmes et la réconciliation des cœurs. Les haines héréditaires entre des races qui, sans se confondre nulle part, se touchent par tant de points, ces haines qui demandent aux descendants le prix du sang versé par les ancêtres, longtemps assoupies, se réveillaient par un frémissement soudain, dont la cause n'était pas entièrement mystérieuse : des provocations, qui n'ont attiré sur leurs auteurs aucune des répressions prodiguées ailleurs avec une rigueur souvent aveugle, stimulaient la plus nombreuse, mais la moins martiale des nations de la montagne, à des agressions qui devaient attirer sur elle d'épouvantables représailles. Madame Harvey ne dit rien à cet égard qui n'ait reçu d'enquêtes juridiques une triste confirmation ; mais son journal le dit avec la vivacité et l'ingénuité d'un témoin oculaire, fort éloigné de prévoir d'abord à quel excès irait la réaction provoquée par ces folies sanguinaires, et quelle attitude lâche et perfide prendraient, au milieu de cette combustion, les délégués de la Porte, dépourvus, pour la plupart, de forces régulières dont ils eussent pu disposer, et joyeux, du reste, de voir les populations autonomes et fières de la montagne s'affaiblir en s'entredéchirant : car la domination turque n'est assurée nulle part si ce n'est sur des pays épuisés et sur des races avilies.

On part le 14 mai, on franchit successivement les terrasses du Liban, brillant alors de l'incomparable éclat de leur végétation printanière. Quand on entre dans ce qui formait les districts mixtes, de tous les défilés, de toutes les tours féodales, de l'ombre de tous les couvents, des portiques de toutes les mosquées, descendent Druses et Maronites, armés déjà, l'œil en feu, n'attendant, pour en venir aux mains, que le signal d'un chef respecté ou le hasard d'une rencontre. La première halte est à Déir-el-Qamr (1). Les désastres des guerres civiles se réparent si promptement sous ce ciel brillant et sur cette terre féconde que quatorze années après la dernière pacification (celle de 1846) cette capitale du Liban comptait déjà dix-sept mille habitants : la plupart aujourd'hui sont des fugitifs ou des cadavres. Osman-Bey s'était enfermé avec ses misérables « Bachi-Bozouk » dans le Séraï des anciens émirs. Sur la colline dévastée, Madame Harvey dessine le palais dont on a fait, lorsqu'il était la résidence du vieux Béchir, tant de descriptions, remplies de détails fantastiques, au milieu desquels se trouve défiguré à en devenir méconnaissable, le nom si simple et si vraiment musulman de cette demeure : ***Beit-ed-Din***, « l'habitation de la Foi. » Ses jardins, disait l'interprète, ont été semblables à ceux du paradis, et des bois de rosiers, de jasmins devenus sauvages, plantés entre les arcades solitaires, auprès des bassins négligés, fournissent encore à l'hospitalité

(1) Monastère de la Lune.

orientale les moyens de souhaiter la bienvenue au voyageur. Le 17 mai, la caravane s'arrête à Moktarah, résidence de Saïd Beg-Djumbulad, la plus héroïque, la plus intéressante, et (chacun l'avoue maintenant) la plus irréprochable des victimes que la catastrophe de 1860 a confondu dans une ruine commune, après la suppression de la guerre du Liban. Le château, très-fortifié, de Moktarah, dont un dessin curieux forme le frontispice de l'ouvrage, commande l'une des plus belles, et alors les mieux cultivées entre les vallées de la chaîne occidentale. Un grand repas où, sans distinction de rang, furent conviés tous les vassaux du chef, célébra l'arrivée de nos voyageurs. Parmi les convives se trouvait Ali-Kumati, qui s'était, cinq ans auparavant, illustré à la défense de Kars, sous les ordres de Sir William Williams; de 500 Druses qui à l'appel du sultan avaient suivi, pour couvrir la frontière d'Arménie, l'étendard de cet officier intrépide, Ali n'en avait pas ramené le dixième. Que reste-t-il aujourd'hui de ces vétérans? Le scheick, au milieu des occupations gracieuses de son hospitalité, ne put retenir des paroles du plus triste augure : « J'ai épuisé mes forces et mon crédit à retenir mes coreligionnaires, à prévenir la lutte générale que je vois s'avancer; mais la destinée a prononcé : bientôt ces maisons seront en cendres, ces cultures ravagées, ces vallons inondés de sang, sans populations, sans pain. » Des Druses horriblement mutilés étaient apportés au médecin de la tribu, assis à la table du chef; et par

représailles, les parents des blessés venaient d'incendier un couvent maronite. En descendant, le 18 mai, dans la vallée de Bekaa, la primitive et véritable Cœlé-Syrie (1), nos voyageurs rencontrèrent des troupes de pâtres chassés par la peur des cimes où retentissait le cri de guerre : « hommes et femmes étaient tellement brûlés par le soleil et tellement enveloppés dans leurs haillons, que la seule distinction entre les sexes nous semblait être que les hommes portaient des armes tandis que les femmes portaient des enfants. » Du reste, au milieu de scènes de confusion, devenant plus sérieuses à chaque progrès dans l'intérieur des terres, les voyageurs francs trouvaient encore partout un accueil respectueux, et généralement cordial. La caravane passa sur un pont de huit arches les eaux alors abondantes du Litâny (le Léontès des géographes grecs), et passa, le 20, auprès d'un monument d'une haute antiquité, connu sous le nom du hameau contigu, Dummar. Madame Harvey donne le dessin de cet édifice dont, au moins, les assises inférieures semblent appartenir à la période de l'indépendance araméenne. Les fragments de sculpture trouvés au pied de l'enceinte appartenaient à des représentations d'Ashtaroth, tout à la fois l'Artémis et l'Aphroditè de la mythologie syrienne. L'Antiliban fut franchi au-dessus des sources du Barada, l'Abana du livre des Rois ; et le 21 mai, la « Reine de l'Orient » apparut à nos voya-

(1) Ce nom, avec des modifications légères (Bikah, Bacca), est en usage sur les lieux depuis le temps de l'Autonomie phénicienne.

geurs à travers la rosée et les vapeurs délicates du matin, au milieu d'une corbeille de fleurs, et d'une large ceinture de brillante verdure.

Le séjour à Damas occupe, dans la relation de madame Harvey, un tiers du volume. Il abonde en détails intéressants, surtout en raison de la crise affreuse dont l'explosion prochaine s'annonçait par mille symptômes, et dont les conséquences ont tenu quelque temps en suspens l'existence même de l'empire turc. Les massacres de Damas, bien différents des barbaries de la montagne, furent non point, comme celles-ci, l'abus de la victoire à l'issue d'une lutte séculaire renouvelée entre des adversaires armés, mais une éruption sanguinaire du fanatisme musulman, réveillé en 1854, tenu en haleine par tous les moyens imaginables, jusqu'à la pacification de 1856, désappointé par le résultat de ce dernier effort, irrité par les rigueurs exercées tout récemment sur Djedda, et déchargeant sa rage sur des populations inoffensives, pliées à une soumission sans défense, même contre les pires traitements. L'objet principal à Damas de la curiosité de nos voyageurs était l'émir Abd-el-Kader, qui devait bientôt déployer sur cette scène terrible toutes les qualités généreuses qui restent à l'islamisme, mises au service d'une grande capacité politique et d'une rare fermeté de cœur. Une douceur mélancolique répandue sur ses traits et dans ses paroles frappa ses hôtes passagers ; madame Harvey introduite dans son harem, y trouva encore l'expression d'une immuable

tristesse ; aux chagrins qui partout assiégent ces prisons ornées, où la jalousie oisive et la rêverie vaine, promenée sur l'avenir et le passé, remplissent le vide d'une existence inoccupée, se joignent pour les femmes et les belles filles d'Abd-el-Kader, les ennuis de l'exil, et l'incertitude absolue sur les destinées même prochaines de leur maison.

Le retour vers la côte devenait de jour en jour plus dangereux pour nos voyageurs dont la caravane aurait à traverser dans toute leur largeur des districts devenus décidément le siége de la guerre intestine qui mettait le Liban et la Cœlé-Syrie en feu. On partit néanmoins le 29 mai, avec une très-faible escorte, bien qu'il fût alors impossible de perdre de vue les vieux remparts de Damas sans courir le risque d'être assailli par des bandes d'Arabes faméliques, sortis chaque nuit de la lisière voisine du désert ou des repaires inaccessibles du Hâuran. La délicieuse vallée de l'Abilène n'en accueillit pas moins bien nos curieux qui purent, quoique à la hâte, faire une exploration des vestiges d'antiquité conservés dans l'ancien chef-lieu de la contrée, « l'Abila de Lysanias, » *Souk-el-Barada*. A Bludhan, au pied de l'Antiliban, madame Harvey trouva les familles franques de Damas goûtant encore la fraîcheur des ombrages et l'élasticité de l'air dans leurs retraites habituelles, mais de plus en plus alarmées par les rumeurs de sang et de pillage, et nourrissant l'espérance, si cruellement déçue, que de retour à la ville, elles y trouveraient protection et repos. A Baalbek, tout réson-

nait du bruit des armes. Quatre mille guerriers druses traversaient la vallée de Cœlé-Syrie, pour aller en aide à leurs coreligionnaires du Liban. Les Maronites, confiants dans la supériorité de leur nombre, couraient au combat comme à une victoire assurée. Le camp de ces derniers était tout voisin des ruines : « Ils repliaient leurs tentes, et mettaient leurs longs fusils en faisceaux, chantant un hymne belliqueux, et appelant à grands cris l'Allah des chrétiens. Tous étaient vêtus de couleurs brillantes et bien armés ; mais on comptait dans leurs rangs des hommes de soixante ans et des enfants de treize. Les femmes formaient un cercle extérieur, cachées dans leurs voiles blancs épais, et dans l'intervalle entre les strophes du chant de guerre, elles poussaient un long cri de lamentation. Les scheikhs parurent, montés sur des chevaux pleins de feu ; aussitôt les Maronites, déchargeant leurs mousquets, se mirent en marche avec des exclamations joyeuses ; les femmes suivirent lentement pendant deux cents pas ceux qu'elles ne devaient plus revoir, et tournant sur leurs pas, s'assirent dans le cimetière de la bourgade, pour y pleurer jusqu'à la nuit. »

En rentrant dans le massif du Liban, nos voyageurs qui, cette fois, se dirigeaient sur Tripoli par le district neigeux d'Ehden, reconnurent aux regards irrités et aux paroles brusques des indigènes qui se trouvaient sur leur route, combien dans les dernières journées la fièvre de soupçon et de haine qui dévorait les esprits avait fait de progrès chez toutes les

races de la contrée. Ils franchirent la ligne de faîte par un col de 7 à 8,000 pieds d'altitude, contigu au pic de Djebel-Makmel. Les alentours du bois classique des cèdres reposaient encore dans une muette tranquillité ; madame Harvey compta quatre cents à peu près de ces arbres, au port majestueux ; mais treize seulement sont d'un grand âge et d'une dimension extraordinaire ; un seul parut à nos voyageurs être au-dessous de quarante années ; point de jeunes rejetons, espoir de l'avenir ; ce dernier débris des forêts dont le Liban portait orgueilleusement le poids semble donc voué, comme tout ce qui l'entourait, à la destruction, dont la dent des troupeaux et l'indiscrétion des pèlerins qui dévastent ce qu'ils sont venus honorer, sont ici les principaux agents. Le reste du voyage, depuis les hautes terrasses d'Ehden jusqu'à la mer rappelait à madame Harvey les scènes les plus pittoresques des grands parcs qui ornent les comtés montueux de l'Angleterre; mais toute ressemblance s'évanouit quand, en approchant de la côte, on aperçut de tous côtés le reflet des incendies ; le bruit incessant des décharges de mousqueterie, des cris de guerre poussés par les détachements des Maronites qui allaient grossir le camp de Zahlé, les gémissements des femmes, déchirants dans l'adieu, et que prolongeaient avec une indicible tristesse les échos de la montagne, saluèrent la caravane à sa descente sur la plage : la population de Tripoli, se livrant à la consternation, et à peu près abandonnée par les représentants de la Porte,

ne songeait à concerter aucune mesure de défense contre les désordres qui pouvaient éclater dans ses murs. Au milieu de ces lugubres appréhensions, la *Claymore* reprit la mer le 5 juin, faisant voile vers les plages de Sidon et de Tyr.

A Beyrouth, on commençait à craindre de la part des Druses une attaque, laquelle, cependant, n'eut jamais lieu. Bientôt, nos voyageurs perdirent de vue les districts qu'occupait alors et que possède encore en partie cette race, la plus énergique de la Syrie, sur qui la crédulité et la pétulance de l'opinion populaire se sont déchaînées récemment sans aucune mesure, et qui a vu de bien près son entière destruction, à laquelle aurait applaudi un zèle aveugle, objet d'humiliation pour une époque qui se pique de lumières et à qui, du moins, l'expérience ne fait pas défaut. Il est au moins douteux que les Druses, malgré l'affinité de leur nom avec celui des anciens Ituréens(1), représentent généalogiquement aucune des tribus spéciales de la Syrie ; ils sont une *secte*, et non pas une *nation*. Leur croyance particulière, sortie de l'islamisme, s'y rattache encore par ses caractères essentiels; quelle que soit la démence des données sur lesquels elle reposait dans le principe, elle ne se trouve, depuis longtemps, dans l'application aux règles de la vie civile, nullement inférieure à aucune

(1) *Dérouz-Iturœi*. Mais les formes araméennes de ce dernier nom sont *Géshurim* et *Iéturim*. L'analogie est bien moindre, et d'ailleurs, aucun des établissements anciens ou récents du peuple druse ne se trouve dans les limites de l'ancienne Iturée.

des autres branches du tronc commun; il est vrai que, semblable à toutes les doctrines exclusives qui sont le partage d'associations peu nombreuses, elle place ses adhérents dans un isolement complet; mais elle rachète cet inconvénient par un avantage unique, qui pourrait, entre les mains de médiateurs habiles et bienveillants, aider à une pacification durable : toute tentative de prosélytisme en est écartée comme une impossibilité morale, comme un outrage aux lois de la Providence, « assignant à chaque vase la liqueur dont il doit être rempli. »

En arrivant devant Tyr, le 9 juin, la *Claymore* trouva dans une confusion extrême la bourgade commerçante qui occupe l'emplacement et perpétue le nom de l'antique reine des mers du Levant. On craignait une incursion des montagnards ; on soupçonnait les Métoualis (1) nombreux dans l'enceinte de Tyr, de nourrir des intentions sinistres contre les familles chrétiennes ; les agents consulaires faisaient des signaux de détresse ; celui d'Angleterre engagea M. Harvey à prendre, avec son embarcation, la défense de la plage et à mettre son petit équipage au service de l'ordre public sur le port. L'attitude énergique qu'en conséquence de cette invitation, la *Claymore* prit sur-le-champ et garda tant que le péril pa-

(1) Madame Harvey emploie l'orthographe anglaise : *Metawaleh*. Ce sont des sectaires, entés sur la secte des Schiites. Dépossédés du district de Balbek, leur vieil apanage, et dispersés dans toute la Phénicie, la persécution leur a donné des mœurs rudes et des penchants sanguinaires.

rut manifeste, rendit un peu de résolution à l'officier turc qui commandait une poignée de recrues et se résolut enfin à mettre sa place en état de défense. La plus simple démonstration suffit pour obtenir un répit, et bientôt l'apparition de forces sérieuses dirigées sur ces parages par les puissances européennes en éloigna toute apparence de danger. Le 11 juin, le yacht jetait l'ancre dans la rade peu sûre de Jaffa, et l'excursion de Jérusalem fut aussitôt entreprise. La Palestine jouissait alors d'une tranquillité matérielle dont, contre l'attente générale, pendant le reste de la crise, elle ne sortit pas un seul jour. Seulement, le pacha de la ville sainte (1), refusant aux étrangers l'autorisation de prendre des escortes arabes, et ne leur offrant en échange que la protection fort équivoque de ses Bachi-Bozouk, rendait à peu près impossibles les excursions tant soit peu éloignées des murs de la place. « Ce qui, » écrit madame Harvey, « nous frappa le plus à la première vue, fut la petitesse de cette enceinte et l'animation extraordinaire qui règne à l'entour. » En effet, Jérusalem est, depuis vingt ans, devenue, de la part de toutes les communions chrétiennes qui se partagent l'Europe et l'Amérique, l'objet, non-seulement d'une attention affectueuse, mais d'une compétition passionnée : chacune y bâtit à l'aise des sanctuaires, des hôpitaux et des écoles ; l'affluence des pèlerins, et les capitaux étrangers qui s'y répandent créent une sorte de pros-

(1) El-Kods, « la Sainte : » cette épithète a complétement remplacé, dans l'usage des Arabes, les noms anciens de la capitale de Judah.

périté artificielle à la ville si longtemps désolée, et en font un centre de vie bruyante au milieu des solitudes mélancoliques qui l'assiégent. Il y a quelque chose de bizarre, et même, à notre sens, de pénible dans cette association d'idées : « l'hôtel Rosenthal, sur la colline de Sion. » Cette prosaïque substitution du *Comfort* moderne au caravansérail arabe et au *Stabulum* romain domine à peu près toute la ville ; le toit ruiné de la basilique du Saint-Sépulcre est presque sous ses fenêtres. Depuis longtemps, les fonds nécessaires pour réparer les ravages du dernier incendie sont préparés ; mais chacune des communions qui se disputent l'usage de ce vénérable monument s'oppose avec autant de succès que de ténacité à ce qu'aucune de ses rivales puisse mettre la main à l'œuvre.

La *Claymore* remit en mer le 19 juin, et ce ne fut pas sans courir quelques dangers sur cette rade perfide que l'équipage du yacht prit congé de Jaffa. Deux jours après on passait en vue des maisons à demi ruinées et des fortifications soigneusement réparées d'Acre. L'importance de cette place, comme clef de tout le littoral de Syrie, n'a été mise en lumière que lorsque le principal effort de la troisième croisade fut dirigé contre ses remparts ; Salah-ed-Dîn, qui les défendait, en avait reconnu l'importance ; celle-ci n'a fait que grandir à mesure que s'éclipsaient dans une ruine finale Tyr et Césarée, Antioche et tant d'autres places dont la possession précaire avait coûté à l'Europe occidentale des torrents

de sang. Le 23 juin, les côtes de Chypre furent en vue; les hautes montagnes de l'intérieur offrent un aspect imposant; les plaines à leurs pieds étaient tristes et comme calcinées par le soleil... « Baffa présente un contraste mélancolique avec les souvenirs recents de l'antique Paphos, dont elle occupe le site; les ruines qui jonchent le rivage appartiennent à des édifices tout modernes; des haies de nopals poudreux et des plantations de tabac à perte de vue remplacent les bois de myrthes et les champs de rosiers qui entouraient le sanctuaire d'Aphrodite. » La fête du Ramazan commençait quand nos navigateurs abordèrent à Rhodes, et l'introduction dans cette île des prétendues réformes ordonnées par le divan y causait un mécontentement violent, la population musulmane ne trouvant là, comme ailleurs, dans ces innovations destinées à satisfaire l'opinion publique des contrées étrangères, rien autre chose que la suppression des libertés locales et l'accroissement des impôts destinés à se perdre dans le gouffre du trésor de Stamboul. Les grands ouvrages de fortification érigés par les chevaliers de Saint-Jean ont survécu à la ruine si déplorable de la Basilique et de l'*Hospital*. La contrée qui entoure la vieille cité est, dit madame Harvey, la plus délicieuse de l'Orient; les maisonnettes blanches des paysans se cachent littéralement entre des rideaux de fleurs et des forêts d'arbres à fruits. Quel contraste avec Santorin, celle des Cyclades que la *Claymore* visita la première après avoir dit adieu aux rivages de

l'Asie! Et cependant, l'*île brûlée* (Thèra), cette mère féconde de Cyrène, et l'un des postes principaux dans l'archipel de la race entreprenante des Doriens, avait porté le nom de *Kallistè* (belle par excellence) lorsqu'elle était aux mains industrieuses des Minyens, avant l'éruption des feux volcaniques qui lui ont donné sa forme et sa physionomie actuelles. Madame Harvey dessine et décrit ses falaises escarpées aux teintes sombres et variées, ses coulées de lave et son bassin tranquille où des filets d'eau thermales filtrent goutte à goutte dans le gravier. Les cimes neigeuses de l'Ida crétois saluèrent bientôt nos voyageurs; ils essuyèrent, au cap Malée, un de ces ouragans subitement déchaînés qui associaient, dans l'imagination des Grecs, les parages voisins du Ténare avec les régions funestes d'Adès; après avoir eu, pendant tout un jour, en vue le Taygète aux cinq cimes (Penté Dactylon) et la sauvage Laconie, ils saluèrent, autour de Navarin, la plage riante de Messénie, « où les montagnes perdant leur rudesse, descendent vers la plage en molles ondulations qui enferment des vallées pastorales, tandis que de loin en loin quelque tour ruinée, sur le sommet d'une colline boisée, rappelle les exploits de la chevalerie latine et la domination des Agas. »

L'escadre britannique, commandée par l'amiral Martin, était au mouillage de Zante, dans l'attente des événements qui pourraient éclater en Syrie. A la place de la « nemorosa Zakynthos, » qui s'élevait comme une corbeille de verdure du sein de la mer

lonienne, les navigateurs, abordant à la «Fior di Levante,» n'y trouvent depuis longtemps qu'un vignoble qui occupe tout le sol, épargnant a peine une étroite ceinture de jardins autour de la ville, dont l'architecture vénitienne est du plus grand effet. Le 17 juillet, la première nouvelle du massacre de Damas parvint à Zante. M. Harvey se chargea d'en avertir l'amiral, qui croisait en cet instant entre Paxos et Corfou; la *Claymore* remit la dépêche fatale au *Marlborough*, sur lequel flottait le pavillon amiral; sur-le-champ, les bâtiments se couvrirent de voiles, et avant que nos voyageurs eussent pu échanger quelques paroles avec leurs amis à bord, l'escadre voguait toute entière vers la nouvelle scène d'action qui s'ouvrait pour elle aux confins de l'Asie et de l'Afrique. Le yacht, laissé seul dans ce canal naguère animé par tant d'orgueilleux navires, se dirigea vers la patrie d'Ulysse, et bientôt jeta l'ancre, par dix brasses, dans le port intérieur, au fond d'une baie qui s'ouvre elle-même dans un petit golfe : c'est le *Rheitron* de l'antiquité, reposant dans un calme parfait sous la colline escarpée de Nériton, et cachant sous le sable de ses bords les vestiges de la légendaire Alalkomène. Le Résident anglais fit à ses compatriotes les honneurs de l'héritage de Laërte. On trouva deux *ponies*, qui n'étaient pas, on doit l'avouer, « *in character* » dans cette île :

> Non est aptus equis Ithacæ locus utpotè nullis
> Porrectus spatiis, nec multæ prodigus herbæ.

Montés sur ces « dons des Atrides, » nos voyageurs atteignirent le sommet du coteau, où quelques assises cyclopéennes, seul reste de l'antique acropole, portent, comme de juste, le nom de Château d'Ulysse. « La vue dont on jouit de ce poste aérien sur les profondes indentations de la baie, les coteaux rapides plantés d'oliviers, l'étroit canal de Céphalonie, et les sauvages grandeurs de la « Montagne Noire » (Ainos Oros) qui domine cette grande île, est une des plus splendides de toute la Grèce. »

Santa Maura fut visitée le lendemain. « C'est la plus sauvage » (après Cérigo, toutefois), mais nullement la moins attrayante des îles Ioniennes. Les lagunes d'Amaxichi (l'ancienne Leukas) « sont le trait caractéristique de cette petite ville, et une faible image de celle de la reine de l'Adriatique; le beau monde de Santa Maura les traverse chaque soir dans des canots en miniature. » L'ascension au promontoire de Sapho ne tenta point nos voyageurs dont une journée brûlante avait épuisé les forces. Saluant de loin la plage désolée de Parga, « *infames scopulos acroceraunia* » et les châteaux de Corfou sur leur menaçante falaise, « *aereas Phæacum abscondens arces*, » la *Claymore* reconnut l'imposant massif du Monténégro, et pénétra dans le plus intérieur des lacs marins qui forment le magnifique port de Cattaro. C'est là que, dix jours auparavant, Daniel Niégosch, chef de cette peuplade dont la liberté demi-sauvage illustre et défend ce canton de montagnes, obscur dans l'antiquité, insignifiant même

dans le moyen âge, avait été poignardé par un caloyer dont la famille avait une dette de sang à exiger du prince. Raguse et l'admirable havre de Gravosa retinrent nos voyageurs pendant quelques jours : pour la culture intellectuelle, cette ville bilingue (l'italien et le serbe y sont parlés avec la même perfection) a mérité le titre de Florence de l'Adriatique; quelques-uns de ses édifices n'ont rien à redouter de la comparaison avec Bologne ou même Venise; « le vieux palais ducal, avec ses colonnes lourdes aux chapiteaux ciselés en groupes de figures bizarres (1), sa cour étroite mais décorée richement, et son air d'antiquité religieusemant respecté, est un véritable bijou. » Spalato ne plut guère moins aux navigateurs de la *Claymore*: entée pour ainsi dire sur un temple romain de Jupiter, la cathédrale renferme de précieux vestiges de la splendeur artistique de Salone, le lion ailé en garde encore l'entrée, monument d'un passé qu'on croyait naguère évanoui sans retour, mais auquel la renaissance politique de l'Italie rend des perspectives qui ne sont peut-être pas entièrement des songes. Les Esclavons de cette côte frappèrent nos voyageurs par la beauté du sang, la vivacité des allures et l'air de fierté vigoureuse répandu sur leurs traits. Après avoir essuyé un violent orage dans la baie de Quarnero, dont le nom de mauvais augure (2) est justifié par

(1) Comme ceux que, pour le palais ducal de Venise, sculpta l'habile et malheureux Filippo Calendario, enveloppé dans la conspiration et la ruine du doge Marin Falier.

(2) « Le Charnier. »

de fréquents naufrages, la *Claymore* fut jetée dans le port de Pola, autour duquel régnait une activité extraordinaire, l'amirauté autrichienne songeant enfin à tirer parti de cette possession magnifique, négligée si longtemps par ses maîtres. Enfin, le 9 septembre, la croisière de la *Claymore*, pour la campagne de 1860, s'acheva sous l'ombre vénérable du campanile de Saint Marc.

Adolphe de Circourt.

MOEURS DES TRIBUS SAUVAGES DE L'UCAYALI.

EXTRAIT DU VOYAGE DANS L'AMÉRIQUE DU SUD

PAR M. ERNEST GRANDIDIER,
Auditeur au conseil d'État.

—

Parmi les tribus sauvages qui vivent sur les bords du rio Ucayali ou de ses affluents, on distingue les Campas ou Antis, les Chuntaquiros ou Piros, les Mascos, les Amoacas, les Conivos, les Sepivos ou Chipivos, les Setivos, les Remos, les Cacivos, les Sensis et les Mayorounas. Tous ces Indiens sont désignés au Pérou sous le nom de *Chunchos* ou de *Gentiles*. Il est difficile de ne pas faire de confusion quand on parle des sauvages de l'Ucayali, à cause des dénominations très-variées qui s'appliquent à chaque tribu ; j'ai fait tous mes efforts pour éviter cet écueil.

Les Remos habitent les rives du rio Abuhau, les

Cacivos celles du rio Apachitea et les Mayorounas celles du rio Tapichi.

Les Chuntaquiros se font remarquer par leur activité et leur courage; les Conivos, par leur industrie; les Campas, par leur mollesse et leur nonchalance.

Les Cacivos sont, dit-on, anthropophages; ils font la guerre à leurs voisins et se nourrissent de la chair de leurs prisonniers; quand la pluie les a empêchés de sortir pendant quelques jours, ils se mangent entre eux. Cette assertion du Père Plaza, religieux de Sarayacu, bien que confirmée par les Chuntaquiros, me paraît un fait douteux. On raconte que les Cacivos se réunissent une fois l'an pour élire celui d'entre eux qui aura le bonheur d'être mangé par sa tribu : des candidats se présentent, et ils se disputent la gloire d'être choisis pour ce sacrifice inhumain. Le sauvage désigné pour mourir quitte la vie avec joie et d'un air de triomphe. Le cadavre est partagé en morceaux et mangé rôti par les Cacivos de la tribu ; de grandes fêtes sont célébrées à cette occasion ; les parents de la victime sont comblés d'honneur, et ils manifestent leur satisfaction par mille cris joyeux.

Les Chipivos, outre l'arc et la massue, se servent aussi de longues sarbacanes et de flèches empoisonnées.

Les Conivos compriment le crâne de leurs enfants entre deux planchettes pour lui donner une forme plate et allongée; ils placent, à cet effet, une petite

NOUVELLES ANNALES

DES VOYAGES.

SIXIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et C°, 26, rue Racine.

NOUVELLES ANNALES

DES VOYAGES,

DE LA GÉOGRAPHIE, DE L'HISTOIRE

ET DE L'ARCHÉOLOGIE,

AVEC CARTES ET PLANCHES,

RÉDIGÉES

PAR V. A. MALTE-BRUN,

MEMBRE DES SOCIÉTÉS GÉOGRAPHIQUES
DE PARIS, DE LONDRES, DE BERLIN, DE VIENNE, DE RUSSIE,
DE DARMSTADT, DE FRANCFORT S. M.
ET DE GENÈVE.

ANNÉE 1862.

TOME QUATRIÈME.

PARIS.

ARTHUS BERTRAND, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU NORD,

RUE HAUTEFEUILLE, 21.

NOUVELLES ANNALES

DES VOYAGES,

DE LA GÉOGRAPHIE, DE L'HISTOIRE

ET DE L'ARCHÉOLOGIE.

QUATRIÈME EXTRAIT

DE LA

COSMOGRAPHIE DE DIMASHQUI

TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR M. A. F. MEHREN,

Professeur de langues orientales à l'Université de Copenhague (1).

CHAPITRE III.

SECTION III^e^. — Sur les fleuves de Démâdem et de Ghânah, les fleuves de l'Andalousie et ceux du pays placé à l'opposite, c'est-à-dire de la Mauritanie, depuis Barca jusqu'à Aséfi, ville située aux bords de l'Océan.

Le *fleuve de Ghana* (le Niger), aussi appelé *fleuve de l'Abyssinie* ou *des Nègres*, sort, d'après ce que nous avons dit précédemment, du lac de Djâous (2); il coule entre les montagnes de l'est à l'ouest, et ressemble au Nil par ses crues et ses effets sur l'agri-

(1) Voyez le cahier des *Annales* d'octobre 1861, p. 22-41.

(2) Voy. le cahier d'octobre 1860, p. 14.

culture ; il traverse la ville de *Ghana*, nom sous lequel on comprend aussi tout un pays tel que le Khoraçan et la Syrie, et passe à la ville de *Djâdjé* (1). Sur ses bords vivent les paons, les perroquets, les pintades, et l'on y trouve de l'ébène. Les environs sont riches en pâturages, et il y a là un chantier où l'on bâtit des vaisseaux de guerre propres à la navigation sur le lac de Kourâ. Les Djaous appartiennent aux nègres idolâtres. Ce fleuve traverse les villes de *Tekrour*, de *Djymy* (2), d'*Oughâm*, de *Singhanah* et de *Samgharah* ou *Saghmarah* (3), dont les habitants sont des chasseurs très-renommés. Dans les environs de Samgharah croît un arbre qui ressemble à l'arbre de l'Arâk et porte un fruit de la grosseur d'un melon, dont l'intérieur a un goût sucré et un peu acide. Les villes de *Ghayarah* (4), de *Berysa* (5) et de *Samgharah la grande* appartenant aux nègres, sont situées sur les bords du même fleuve;

(1) Le pays de Djâdjé répond probablement au pays de Bornou ; voy. Aboulféda, t. II, p. 22.

(2) Sur les districts de Tekrour et de Djymy, voy. Ab., par M. Reinaud, t. II, p. 208, 220 et 223.

(3) Sur les districts d'Oughâm, de Singhanah et de Samgharah, voy. *Description de l'Afrique septentrionale*, par al-Bekri, publiée par M. de Slane, p. 172, 180, 181. Al-Bekri ayant la même description de l'arbre ci-nommé sous la ville de Sâmakanda, il faut probablement lire ici Sâmakanda au lieu de Samgharah, comp. Ab. t. II, 1, p. 210.

(4) Sur la ville de Ghayarah, voy. al-Bekri, p 177. et Edrisi, I, p. 20.

(5) Sur celle de Berysa, voy. Ab., t. II, p. 220 ; la ville de Samgharah répond à Samghada d'Edrisi, voy. la *Géogr.*, p. 19 ; au lieu de Samgharah la grande, on lit, dans le manuscrit de Paris, « Samgharah la basse. »

aux environs de cette dernière ville croît l'arbre vénéneux de Sill, dont l'écorce et l'aubier contiennent un des plus forts poisons. Il y croît aussi une espèce d'épi noir (simbuleta) dont les piquants ressemblent à des épingles et dont la blessure est mortelle; on trouve la même plante en Sicile, dans la contrée du Ghaur appelée le Khayth (1) et dans le Yémen; elle ressemble à une espèce de blé (alas). Selon Masoudi, ce fleuve traverse le pays d'*Amdjarah* (2) et de *Koukou* pendant deux mois, les pays de *Ghanah* et de *Zaghawah*, trois mois; les pays de *Kânem* et de *Tekrour*, deux mois; le pays de *Tekrour-el-Abd*, deux mois et demi; le pays de *Kogha*, un mois, et le pays de *Warham* de même un mois et demi; puis il se jette dans l'Océan occidental, appelé la mer Verte. Ce fleuve forme par ses embranchements des îles considérables peuplées de nègres, parmi lesquelles l'île de *Tibr* ou *d'or* dans le pays de Ghanah. Il donne naissance à quatre grandes rivières qui se perdent dans le pays des nègres sans arriver à l'Océan; la rivière principale seule s'y jette après avoir reçu un fleuve venant des montagnes de Témim. Ses eaux ont une température élevée, semblable à celle des eaux thermales, à cause de la chaleur des pays qu'il traverse.

(1) Khayth est le nom de la côte occidentale du lac Hauleh en Palestine.

(2) La peuplade d'Amdjarah est probablement identique avec les Wangharah d'Edrisi, voy. t. I, p. 18, et d'Ibn-Khaldoun, t. I, p. 96, édit. de Quatremère. La plupart des noms de diverses tribus de nègres qui suivent ont été mentionnés précédemment; voy. le cahier d'octobre 1860, p. 13-14.

Le *fleuve de Sèdjelmessé*, grande rivière et abondante en eau, croît et décroît comme le Nil et arrose les contrées adjacentes de la Mauritanie (Sous-el-aksâ) [après avoir reçu la rivière de Darah et une autre venant de la montagne de Deren (c'est-à-dire Atlas) (1).

Le *fleuve de Démadem* sort du lac de Kourah (2) et traverse les pays des Nègres, des Demdems, des Lemlems, des Kaldjours, des *Hédjamis*, tribus d'Abyssin, coulant jusqu'à une distance d'un mois entre des montagnes escarpées qui ne retirent aucun profit de ses eaux; puis il se dirige vers l'Orient sur un parcours de dix journées et traverse les pays de la haute *Khassé* (3), de *Ablin* (?), d'*Akaky* (4) et de *Keuâwer* pendant un mois et demi vers le nord-est; puis il retourne vers le sud par le pays de *Hâwiah* (5) jusqu'à *Magdachou le Rouge*, où il émet une branche appelée fleuve de *Wabi*, qui arrose les pays de *Zeylah* (6), de *Bâdhih* (7), de *Zendjebar* et de *Berbérah* (8);

(1) Comp. sur le cours du fleuve de Sédjelmessé le Merassid el-Ittilah ou *Diction. géogr.* par Juynboll, II, p. 17, et sur la situation de la ville de Sedjelmessé, qui probablement répond à la ville actuelle de Tafilelt ou Tafilé, Ab., trad. par M. Reinaud, t. II, 1, p. 189.

(2) Voy. le cahier d'octobre 1860, p. 14, note, et Ab., t. II, p. 223.

(3) Khâssé est le nom d'une tribu abyssinienne, domiciliée aux environs de la mer Rouge, voy. Ab., 1, p. 210.

(4) Les noms d'Ablin et d'Akâky nous sont inconnus.

(5) Le pays de Hâwiah répond probablement au Hhawie de M. d'Abbadie; voy. Reinaud Ab., t. II, 1, p. 232, note 5.

(6) Le pays de Zeylahest indiqué sur les cartes, voy. Ab., t. II, 1, p. 231.

(7) Bâdhi'h est le nom d'une place située sur la côte de la mer de l'Yémen, voy. le *Dict. géogr.* par Juynboll, t. IV, p. 242.

(8) Sur Berbérah, qui a donné son nom à la mer, voy. Ab., II, 1, p. 232.

près de la terre de Makdachou il se divise en trois branches dont l'une s'appelle le *grand Djobb*, l'autre le *petit Djobb*, et la troisième *mer de Demdem*. Les bords de ces trois branches sont peuplés de tribus de Zendj et de nègres sauvages, et parmi les villes qu'on y trouve sont *Sofalah*(1) et *Kilyah*. Toutes trois se jettent dans les parties méridionales de la mer de Zendj, 2° ou 3° au delà de l'équateur.

Parmi les fleuves de l'Espagne, le *fleuve de Cordoue* et *de Séville* (c'est-à-dire Guadalkivir), sortant de la chaîne de la Sierra, est navigable pour les grands vaisseaux ; un pont de 800 coudées, construit par al-Ghâfiki, le traverse comme nous avons dit précédemment. Il sort de la montagne de Sierra près d'un lieu appelé Kîlat (?), et son cours est de 310 milles (2).

Le *fleuve de Rabâh* (le Guadalaviar) sort du château de *Chémiran* (3) sous la montagne d'Ouklîs et entre dans une vaste grotte où il parcourt 4 milles

(1) Sur la ville de Sofalah, comp. la description d'Ab., II, 1, p. 222, et sur celle de Kilyah, le *Dict. géogr.*, t. II, p. 510, où le même nom semble être écrit «Kilwah, ville du pays de Zendj.» Cette dernière est la Coulouah d'Ibn-Batoutah (trad. Defrémery et Sanguinetti, t. II, p. 192 et suiv.) et la Quiloa de la géographie actuelle.

(2) Le lieu nommé Kîlat nous est inconnu ; les manuscrits de Saint-Pétersbourg et de Leyde omettent ce mot.

(3) Le fleuve de *Rabah* signifie le Guadalaviar qui, sortant de la Sierra d'Albarracin, arrose Valence et finit dans la Méditerranée ; je ne doute pas que «Rabah» ne soit une leçon dépravée, comme c'est le cas de Chemiran, altéré de Santa-Maria, nom par lequel on désignait la ville actuelle d'Albarracin, située sur ledit fleuve. Sur la montagne d'Ouklîs, voy. le *Dict. géogr.* par M. Juynboll, I, p. 84, et Conde, *Descrip-*

sous la terre; puis il en sort au pied d'une petite montagne, et, après avoir reçu le *fleuve d'Ouklis* qui sort de la montagne du même nom, il forme avec celui-ci une grande rivière qui se jette dans la Méditerranée.

Le *fleuve de Grenade* (le Xenil) divise la ville de Grenade en deux parties qui sont reliées entre elles par des ponts d'une merveilleuse construction. Le *fleuve de Séville* ou *fleuve de Cordoue* a le flux et le reflux tous les nuits et jours.

Le *fleuve de Bâdjeh* est une grande rivière, sur laquelle sont bâtis les meilleurs ponts connus (1).

Le *fleuve de Mourcia* (Murcie), aussi appelé fleuve Blanc (le Segura), sort des mêmes sources que le fleuve de Cordoue; après un cours de 310 milles, il se jette dans la Méditerranée.

Le *fleuve d'Ebro* sort de la montagne de Sierra, dans la Castille, et après avoir reçu des fleuves qui l'agrandissent, il se jette dans la Méditerranée; son cours est de 410 milles.

Le *fleuve d'Anah* (le Guadianah) sort dans les environs de Tortose de la montagne de Sierra, et après un petit cours, tantôt il disparaît sous le sol, tantôt il reparaît; le dernier endroit où il disparaît est le château de *Rabâh* (Calatrava); puis, après une course

cion de España, p. 197. Le fleuve d'Ouklis semble répondre à l'Alhambra qui débouche dans le Guadalaviar.

(1) Badjeh étant une altération très-ordinaire de Tadjeh (le Tage), mais signifiant aussi la Ville de Beja en Portugal, il est incertain si auteur a voulu désigner le Tage ou le Sadao, dont un affluent sort des environs de Béja, voy. pareille confusion, Ab., II, 1, p. 288, note 2.

de 320 milles, il se jette dans l'Océan près de la ville d'*Achcounah* (1).

Le *fleuve d'Ochbounah* (de Lisbonne ou le Tage) s'accroît des eaux de plusieurs fleuves et de ruisseaux; après avoir parcouru 580 milles, il se jette dans l'Océan. La chaîne de la Bechârat (de la Sierra) s'étend depuis Lisbonne jusqu'à la ville de Narbonne située aux bords de la Méditerranée, et divise la Péninsule en deux parties.

Le *fleuve de Duero* sort de la montagne de la Sierra et, après avoir parcouru 780 milles, il se jette près de la ville de Portugal (Oporto) dans l'Océan. Les fleuves qui sortent de la montagne de la Sierra sont au nombre de douze, dont six se jettent dans la Méditerranée, six dans l'Atlantique.

Le *fleuve de Checar* (la Sègre) traverse la ville de Lerida; on trouve dans son limon de la poudre d'or et des paillettes semblables à celles contenues dans le limon du Nil de l'Égypte; il ressemble au Nil par sa crue et son décroissement, et par l'irrigation des terres adjacentes (2).

(1) Sur le château de Rabah (Calatrava), voy. Ab., II, 1, p. 239. La description du Guadiana ne se trouve que dans le manuscrit de Paris seul. Le nom Achkounah se trouve aussi écrit Okhchounia et quelquefois Okhchounbah, voy. le *Dict. géogr.*, t. I, p. 85, et Yacubii Kitab el Boldân, par M. Juynboll, p. 144; on y trouve beaucoup d'ambre. C'est probablement une altération du nom Ossanabah, près du village actuel d'Estoy.

(2) Au lieu de la description du cours de la Sègre les manuscrits de Saint-Pétersbourg et de Leyde mentionnent les fleuves de Santa-Maria et de Todmir (Murcie): «Le fleuve de Santa-Maria, sortant des envi-«rons de Tiran [?], se jette dans la Méditerranée après un cours de

Le *fleuve des Pierres* se jette dans la Méditerranée après un cours de 400 milles (1).

Parmi les fleuves de la Mauritanie, nous nommerons ici :

Le *fleuve de Sfax*, célèbre par la beauté de ses rives, se jette dans la Méditerranée après un cours de 200 milles (2);

Le *fleuve de Câbès* (Gabès), formé de deux rivères qui se réunissent, se jette dans la Méditerranée (3);

Le *fleuve de Thebarca* (c'est-à-dire Wadi-el-Kabir), grande rivière venant de l'Occident, s'y jette aussi (4);

De même le *fleuve de Bedjayah* (Bougie), belle rivière et navigable aux vaisseaux (5);

De même les deux *fleuves d'Arichkoul* et *d'Arsau*, d'une égale longueur, ont leurs embouchuress à peu de distance l'une de l'autre (6);

De même le *fleuve de Mohaddatha*, rivière bénie,

« 700 milles; le fleuve de *Todmyr* ou *Todmiri-Misr* ressemble au « Nil par ses crues et l'irrigation des environs. »

(1) Le mot Wadhy-el-Hidjaret (le fleuve des pierres), suivi dans le texte arabe d'une épithète dont nous ignorons la signification, est ordinairement le nom arabe du Guadalaxarah; mais alors l'auteur s'est rendu coupable d'une grave méprise. La mesure de ces fleuves est indiquée en milles arabes dont trois font une parasange.

(2) Sur la ville de Sfax, voy. Ab., II, 1, p. 200.

(3) Sur Cabès et les deux rivières de ses environs, voy. *ib.*, p. 198.

(4) Sur Thebarca, située à l'ouest de Bizerta, voy. al-Bekri par le baron de Slane, p. 57.

(5) Sur Bedjâjah et sa rivière, voy. Ab., II, 1, p. 191.

(6) Le fleuve d'Arichkoul s'appelle Tafnâ, voy. al-Bekri. p. 77; la ville d'Arichkoul est située au nord de Telemsan, à l'embouchure du fleuve.

vient du Sud; cette ville est située près de Ceuta (1);

De même le *fleuve de Seboû*, traversant la ville d'el-Araich (Larache), vient de la ville de Fez (2);

Le *fleuve d'Aidjli* dans le Sous, vient de l'Atlas et se jette dans l'Océan (3);

Le *fleuve de Darcah*, sortant de l'Atlas et se dirigeant de l'est à l'ouest, se jette dans l'Océan près de la ville de Fayoumîn (4);

Le *fleuve de Maroc* vient de l'Atlas (5);

Le *fleuve de Fez* vient de Mardj à une distance d'une demi-journée (6);

Le *fleuve d'Afadîn* vient de la montagne de Noul et débouche dans un grand lac, puis, après en être sorti, il se jette dans le lac d'Arichcoun [?] (7);

Les *trois rivières de Constantinah*, navigables aux vaisseaux, se jettent dans une gorge profonde dont nous donnerons la description (8);

(1) La ville de Mohaddatha, c'est-à-dire Ville neuve, m'est inconnue.

(2) Ce n'est pas la rivière de Sébou qui traverse Larache, mais celle d'*Aulcos* ou *Olcos*. L'embouchure du Sébou est à Mamora vers le sud, voy. Barth, *Wanderunjen durch die Kustenlander die Mittelmeers*, I, p. 19, et Edrisi, I, p. 225.

(3) Sur la ville d'Aidjli, voy. al-Bekri, p. 162.

(4) Darkah est, d'après al-Bekri, p. 106., le nom d'une montagne au sud de Ceuta, probablement identique avec la chaîne de Sarka sur la carte de M. Barth, voy. p. 42; la ville de Fayoumîn m'est inconnue; ce dernier nom ne se trouve que dans le manuscrit de Paris.

(5) La rivière près de Maroc s'appelle Tansift, voy. Edrisi, I, p. 215.

(6) Sur Fez et la rivière de Sebou qui coule tout près, voy. Bekri, p. 141, et la carte de M. Barth.

(7) Au lieu d'Afâdir, il faut peut-être lire Aghâdir, ville située au bord de l'Atlantique.

(8) Sur la ville de Constantineh, en arabe Kessanthina, voy. al-Bekri, p. 63, et Ab., II, 1, p. 183.

Le *fleuve de Tehoudah*, près de Teifâs (Tifech), venant de la montagne d'Awras, se jette dans la Méditerranée (1);

Le *fleuve de Milah*, près de la ville de Mohammédiah (2);

Le *fleuve de Lamtha*, grande rivière, passe à la ville de Noul-Lamtha et se jette dans l'Océan (3);

Le fleuve de Sedjelmessé est déjà mentionné;

Le *fleuve de Zir*, grande rivière et formée de divers courants d'eau, sort de l'Atlas et débouche dans la rivière de Darah (4).

Parmi les fleuves de l'Orient nous avons, dans le chapitre précédent, omis les suivants :

Le *fleuve* ou le *canal de Sarsar*, sur lequel est bâti le château d'Ibn-Hobeirah;

La *rivière de Nil*, creusée par Hedjdjâdj et menée du fleuve de Tâmarra, a reçu ce nom, parce que la population sur ses bords souffre de la soif quand ses eaux s'abaissent, et est inondée lorsqu'elles débordent, ce qui a lieu avec le Nil (5);

(1) Sur les villes de Tehouda et Tifech, voy, de Slane, *Histoire des Berbères, table géogr.*, p. CIX et CXI.

(2) Au lieu de Milah, il faut probablement lire Mesila, qui s'appelle aussi Mohammédiah, voy. al-Bekri, p. 59, de Slane, *Table géogr.*, p. XCVI.

(3) Sur la rivière de Noûl-Lamtha, voy. *Table géogr.*, p. XCVII, et al-Bekri, p. 161.

(4) Sur la rivière de Dera, voy. *Table géogr.*, p. 80, et la carte de M. Barth, où l'on trouve de même la rivière de Zir.

(5) Le canal de Sarsar au-dessous de Baghdad relie sur la carte de d'Anville le Tigre avec l'Euphrate; le château d'Ibn-Hobeirah est, d'après la même autorité, situé sur le canal de Nil qui combine le Ti-

Le *Fom-es-Silh* dans le Souwâd et le *Dodjeil* (le petit Tigre) sont dérivés du Tigre (1);

Le *Nahr-el-Melik*, creusé par un des rois de la Perse ou par Alexandre le Grand (2);

Le *fleuve de Hermâs*, sortant de Thour el-Abdîn, se jette dans le Khabor; la longueur de celui-ci est 7 parasanges (3);

Le *fleuve de Koweik*, près d'Alep, sort à une distance de 6 milles de Dâbik et, après avoir traversé 18 milles, il passe à Alep; puis, après 20 milles, à *Kennesrîn*; puis, après 12 milles, à *Mardj-el-Ahmar*, après quoi il se jette dans le lac de *Mathkh* (4);

Le *fleuve de Sadjour*, grande rivière près du ter-

gre avec le lac de Rahémah. D'après notre géographe, le canal de Nil est dérivé de la rivière de Tâmarra qui, sortant des montagnes de Sheherzour, se jette dans le Tigre au-dessous de Baghdad. Sur la carte de d'Anville, cette rivière est indiquée par le nom de Dialah, voy. *Chrest. Arabe*, par de Sacy, I. p. 270, et alors le canal de Nil semble identique avec celui de Nahrewân, voy. le *Dict. géogr.* par Juynboll, III, p. 253.

(1) Fom es-Silh, au-dessus de Wassith, est le nom d'un canal qui porte les eaux superflues de la rivière de Gyndes dans le Tigre, voy. d'Anville, p. 147. Le Dodjeil dérive des eaux du Tigre dans un arc de cercle depuis Serramenrai jusqu'au-dessous de Baghdad, et renferme l'île appelée Mesène.

(2) Le Nahr el-Melik est le canal entre le Tigre et l'Euphrate, au-dessous de celui de Sarsar.

(3) Sur le fleuve de Hermâs et le Khabor, qui se décharge à Kirkésia dans l'Euphrate, voy. Ab., II, 1, p. 66; Thour el-Abdin est une montagne près de Nisibe, voy. *Lex. géogr.*, t. II, p. 215, et la carte de d'Anville.

(4) Le cours du Koweik, vulgairement Koik ou Goik, est indiqué sur la carte de Berghaus et correspond exactement à la description du *Dict. géogr.*, t. II, p. 462.

ritoire d'Alep, d'où l'on a mené un canal à Koweik près de Bâb et de Bozaah (1) ;

Le *fleuve d'Abter*, riche en eau, sort du pied de la montagne de Sinn-ed-Darb, branche de la chaîne d'el-Marcab et débouche dans la Méditerranée (2) ;

Le fleuve de Damas, dont nous donnerons ci-après une description plus détaillée, sort du Mardj-ez-Zabdani (3) ; ses sources sont la Delleh, située au-dessus de Zabdani, la Fidjeh et d'autres de cette vallée et de celle de Barada. La source principale est au-dessous de la montagne de Mardj ez-Zabdani, près d'une ville appelée Safirah. Dans cette montagne il y a un abîme immense dont on ne connaît pas la profondeur; une grande pierre, à peine transportable par deux ou trois hommes, ne rend aucun son quand on l'y jette. Parmi les merveilles de ce lieu est aussi celle-ci, que les vapeurs qui montent de ce précipice, même pendant l'été, produisent des nuages qui retombent en pluie, ce qui a été constaté et prouvé souvent.

(1) Le cours du Sadjour est indiqué de même sur la carte avec le canal près des villes de Bâb et de Bozaa, sur lesquelles on peut voir un passage d'Ibn-Djobair, traduit par M. Defrémery, *Nouvelles recherches sur les Ismaéliens de Syrie*, p. 13.

(2) « Abter, » en arabe, signifiant « le tronqué, » est le nom d'une petite rivière sur la côte; la montagne Markab, avec la forteresse du même nom, est indiquée sur la carte de Berghaus.

(3) Le fleuve principal de Damas, le Barada (le Chrysorrhoas), se divise en sept ou huit branches qui se réunissent et se déchargent dans le lac appelé Bahr el-Mardj à l'est de Damas; les localités ci-nommées ont été décrites par Seetzen, *Voyages en Syrie*, etc., I. p. 135 suiv., et Quatremère, *Hist. des Sultans Maml.*, II, p. 261.

Le *fleuve de Merwil-Châhidjân*, grande rivière sortant des montagnes de Bâmian, se jette dans le lac de Zereh, après avoir passé à Merwel-Roud (1);

Le *fleuve de Djordjân*, venant des montagnes de Deilem, traverse cette ville (2);

Le *fleuve Blanc* (c'est-à-dire Sifid-Roud), sortant des montagnes de Thabéristân, débouche dans la mer Caspienne (3);

Le *fleuve de Fakanour* (Baccanore), grande rivière de l'Inde où montent de la mer les vaisseaux chargés de marchandises et de blé (4);

Le *fleuve de Seymour* est aussi considérable (5);

Le *fleuve de Biroun* sort du pays de Kaboulistan, et après l'avoir arrosé, il débouche dans la mer des Indes (6);

Le *fleuve de Rahbout* [?], sortant du fleuve de Mihrân (l'Indus), y débouche de même après un cours de 300 milles (7);

(1) La rivière de Merwi, el-Shâhidjân, qui passe à Merw-el-Roud, s'appelle Murgâb; mais c'est par erreur que l'auteur fait décharger cette rivière dans le lac de Zéreh; elle se perd dans un autre lac situé au nord.

(2) La rivière de Djordjân est mentionnée dans le *Dict. géogr. de la Perse*, par M. Barbier de Meynard, p. 255, et Ab., II, 1, p. 77; elle débouche dans la mer Caspienne.

(3) Sur le Sifyd-Roud, voir *Géographie de Malte-Brun*, édit. de Lavallée, V, p. 119.

(4) Faccanore, sur la côte de Malabar, entre Barcelore et Manganore, est mentionnée par Ibn-Batoutah, t. IV, p. 78.

(5) Seymour était situé au nord de Bombay, un peu éloigné de la côte.

(6) Biroun, au sud de Daybal, entre cette ville et Mansoura.

(7) L'affluent de l'Indus, Rahbout ou Zahbout, m'est inconnu.

Le *fleuve de Richir* traverse le désert entre le Kirmân et le Sedjestân et est très-rapide (1);

Le *fleuve de Thâb* sort des montagnes d'Ispahan et, après avoir passé à *Bâb-el-Arrâdjân*, il se décharge dans le golfe Persique; un pont qui le traverse appartient aux merveilles du monde (2).

En Perse, il y a une innombrable quantité de fleuves dont les dix principaux sont navigables.

Les *fleuves de Tirâ* et *de Masrokân* coulent dans le Khousistan et débouchent dans le golfe Persique. Dans les montagnes des Kourdes sont quatre fleuves qui sortent des montagnes d'Ispahan et, après avoir traversé le district de *Souki-Ahwâz*, ils se jettent dans le golfe Persique.

Le *fleuve de Djondi-Sapor* sort des montagnes d'Ispahan; il est traversé par un pont dont la longueur est de 353 pas et la largeur de 15 pas; après s'être réuni avec le *Dodjeïl*, ils forment ensemble une grande rivière.

Le *fleuve de Sous* sort de Dinawer, et réuni avec le Dodjeïl il passe à Chadrewani-Toster (c'est-à-dire l'écluse de Toster) et débouche dans la mer (3);

(1) Sur le district de Richir, voy. le *Dict. géogr. de la Perse*, p. 374; la rivière qui le traverse s'appelle Messen, voy. Ab., II, 1, p. 74.

(2) Sur le Thâb, voy. *ibid*, p. 74; et Defrémery, *Mémoires d'hist. orientale*, I, 128.

(3) Sur les rivières de Tirâ, de Masrokân, de Djondi-Sapor et de Sous, voy. le *Dict. géogr. de la Perse*, p. 576; et Defrémery, *ibid.*, p. 136, 137, note; ce sont des canaux ou des rivières du pays d'Ahwâz, nom identique à Khousistan; parmi les cantons de l'Ahwâz on compte Souki el-Ahwâz, Touster, Djondi-Sapor, Nahr-Tira et Sous, comp.

Le *fleuve d'Angoriah*, dans le Roûm, se jette dans l'Euphrate (1).

Parmi les fleuves de la Syrie, le *Yarmouk* sort de la montagne de Rayjân et se jette dans le lac de Tibériade (2);

Le *fleuve de Zarcah* (le Jabbok) sort du pays de Hesbân et se jette dans le Jourdain (3).

Parmi les fleuves de l'Yémen, le *fleuve de Zabîd* traverse le Zabîd (4);

Le *fleuve de Kahmet* vient de la montagne de Car'ah (5);

Le *fleuve de Kadrah* sort de la vallée des Ruisseaux (6);

Le *fleuve de Mahdjem* sort de la montagne de Noun sous le nom de *Sordad* (7);

ledit ouvrage, p. 59, et Ab., II, 1, p. 73. Le Dodjeil, aussi nommé petit Tigre ou le Tigre d'Ahwâz, est bien différent du canal portant le même nom entre le Tigre et l'Euphrate; sur le Chadrewani-Totster, voy. le *Dict. géogr. de la Perse*, p. 59.

(1) Le fleuve d'Angore (le Sangarius) ne se jette pas, comme dit l'auteur, dans l'Euphrate, mais dans la mer Noire, voy. Ab., II, 1, p. 61.

(2) Ce que dit Dimachqui, que le Yarmouk (Hiéromax) se jette dans le lac de Tibériade, est inexact; il débouche dans le Jourdain après la sortie de ce fleuve dudit lac.

(3) Sur le Zarcah, sortant du pays des Amorites, dont la capitale était Hezbion, voy. Robinson, *Palestine*, t. II, p. 505, et Munk, *Pal.*, p. 11.

(4) Le Wadhy-Zabîd, une des rivières les plus considérables de l'Yémen, se trouve sur la carte de Berghaus.

(5) Wadhi-Khamet est à une distance d'une journée de Zabîd, voy. le *Dict. géogr.* de Juynboll, t. II, p. 390.

(6) Sur Wady-Kadra, voy. *ibid*, p. 481; cette rivière s'appelle aussi Wadhi Sehâm ou Sehân et se trouve sur la carte.

(7) Sur Wadhi-Sordhad, voy. *ibid*, p. 27, et t. III, p. 177; Niebuhr

Le *fleuve de Moudjâlikh* vient des montagnes de *Haradh* et du pays de *Khawlân* (1);

Le *fleuve de Râhat* sort du Nedjd et du Nohâ (2);

Le *fleuve de Faladj* sort des montagnes de Djoulfâr et se jette dans la mer (3).

Les anciens ont tâché de déterminer le nombre des grands fleuves et d'en indiquer le cours; le nombre total, dans tout le monde habité, monte à 228 fleuves distribués dans les climats et les parties habitées au nord et au sud; nous en avons mentionné ici 145.

Louange à celui qui les a mis sur la terre par sa miséricorde envers ses créatures, et qui a fait de l'eau l'élément principal de toute la création; où il y a de l'eau, nous trouvons l'accroissement du bien-être, la propreté, la culture et la perfection de la vie. J'ai compté les petits canaux de Bassorah au temps de Belâl ben Abi-Berdah, et leur nombre mon-

Beschreibung von Ar., p. 229, et Ab., II, 1, p. 120; cette rivière est indiquée sur la carte.

(1) Les districts de Haradh et Khaulân sont mentionnés par Niebuhr, p. 268-270; nous avons corrigé la leçon du manuscrit Moudjâl en Moudjâlikh, mentionné comme le nom d'une rivière du Téhamah dans le *Lex. géogr.*, III, p. 42.

(2) Râhat (dans le manuscrit de Paris, Rádjet), mentionné par Johannse, *Historia Jemanæ*, p. 289, et dans le *Lex. géogr.*, t. I, p. 452, est situé dans le Yémen; Nohâ, nom d'un district du Yemâmah, voy. *Lex. géogr.*, t. III, p. 255.

(3) La rivière de Faladj (dans le manuscrit de Paris, Khaladj), mentionnée dans le *Lex. géogr.*, t. II, p. 360, se trouve dans le pays de Yémâmah. Le nom de la chaîne Djoulfâr est incertain; peut-être faut-il lire Halfâr ou Khalfâr.

tait à 120,000 cours d'eau sur une surface de quelque 50 parasanges; des palmiers et des champs s'étendaient depuis Abdasi jusqu'à Abbâdân (1).

(1) Abdasi est le nom d'un village près de Bassorah, voy. le *Lex. géogr.*, t. II, p. 497, et Abbadân, à une distance de deux journées de Bassorah, près de l'embouchure du Tigre, voy. Edrisi, par Jaubert, t. I, p. 370; et Ibn-Batoutah, trad. Defrémery, etc. t. II, p. 13. Nous avons traduit partout le mot arabe « *nahr* » par fleuve, bien que souvent il eût été plus correct de dire rivière pour les courants d'eau de peu d'importance.

Copenhague, le 26 juin 1862.

JOURNAL DE VOYAGE

DU DOCTEUR CH. CUNY

DE SIOUT (HAUTE-ÉGYPTE) A EL-OBÉID (KORDOFAN)

DU 22 NOVEMBRE 1857 AU 5 AVRIL 1858.

(SUITE. — Voir notre cahier de septembre, page 257.)

IV. — *De Ed-Dèhhéré à Es-Çàfi*, du 12 mars au 24 mars.

Dimanche, 12 mars. A son lever, le soleil formait un angle de 85° 30′ 14″ avec la méridienne vraie. — Départ de Ed-Déhhéré à 12 h. 15 m. Quantité d'os d'animaux, de branches d'arbres et de fruits *ferrifiés;* lièvres et gazelles en grande quantité. Nous marchons en montant une pente très-légère. On ne peut chasser la nuit de peur de blesser ou de tuer des hommes de la caravane ou des chameaux qui sont dispersés partout. Les routes sont suivies en ligne plus directe dans le désert que sur les mers; l'instinct du Khabir le guide infailliblement, et il n'y a ni courants sous-marins qui fassent aller à la dérive, ni vent contraire qui vous force à louvoyer. On ne se détourne pas pour avoir de l'eau, mais

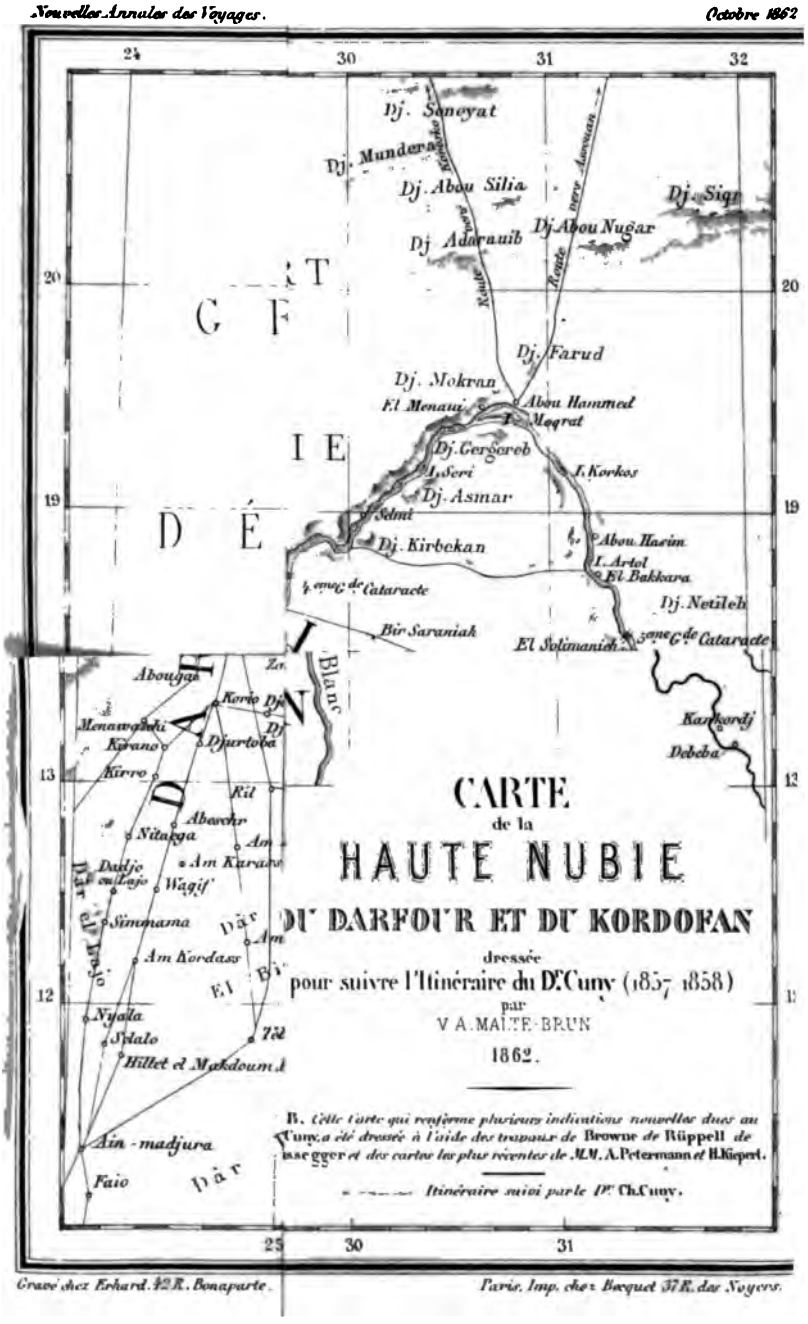

Gravé chez Erhard 42 R. Bonaparte. Paris, Imp. chez Bacquet 37 R. des Noyers.

on en fait provision pour quatre à cinq jours, suivant qu'un puits, en ligne directe de la route, est plus ou moins éloigné. Les Khabirs, par leur habitude, s'orientent plus exactement qu'avec une boussole; celle-ci subit souvent des perturbations, des variations par suite de la nature des terrains sur lesquels on se trouve et par suite d'autres circonstances. Bien des fois les Khabirs ont rectifié les erreurs des boussoles du Docteur. Il est beau de les voir nous indiquer la route à suivre, ou le lieu où se trouve tel puits, telle montagne, ils vous indiquent la méridienne vraie aussi exactement qu'un pas de gazelle ou de lièvre; ces pas sont en nombre tout à fait incalculable; donc, comme le certifient les nomades, ces animaux ne boivent point. On se bat, dit-on, pour l'eau aux puits d'El-Amri : deux Kababiches de la caravane s'y rendent au galop de leur dromadaire et armés jusqu'aux dents.

On rencontre beaucoup d'arbres desséchés et renversés la racine en l'air. A 2 h. 20 m., on commence à monter et l'on a en vue une chaîne de monts circulaires, allant de l'est vers le nord-ouest; à l'ouest, elle porte le nom de Khotaire. A 3 h. on traverse un ravin qui se dirige vers les monts Khotaires. Un gros arbre pétrifié. Mêmes roches ferrugineuses. Terrain bouleversé, c'est-à-dire vallées et côtes qui se succèdent; au fond des vallées, des arbres; mais plus on s'avance vers le sud et plus on s'élève; la côte sud qui suit celle du nord est d'un niveau supérieur à celle qui la précède, et ainsi de

suite. A 3 heures et demie, nous sommes arrivés au milieu d'un vaste plateau, bordé tout autour par des montagnes, excepté au nord. Ce plateau a sa pente vers le nord-ouest; il y croît des arbres. Les monts Khotaires paraissent avoir une gorge par où s'écoulent les eaux de ce plateau et celles du ravin traversé il y quelques minutes. A 4 h., on arrive à l'extrémité sud du plateau et l'on descend par une pente rapide dans une gorge étroite, appelée Mégré-el-Amri (aqueduc de El-Amri). La croûte des montagnes est une roche de fusion; mais leur base et tout leur entier est composé de pierres rougeâtres, brunes ou violettes. A 5 heures moins 15 minutes, nous entrons dans une plaine; on a mis trois quarts d'heure pour y arriver; elle est complétement entourée de hautes montagnes qui la bornent circulairement; à 5 h. 20 m., nous en sortons pour gravir des coteaux, toujours de plus en plus élevés, au delà desquels se trouve le puits appelé El-Amri (1). Les eaux du plateau et des côtes parcourues s'écoulent vers l'ouest. A 6 h., un peu avant d'arriver au puits, on traverse, en montant, une gorge pendant trois quarts d'heure de temps; vers sa terminaison sud, elle va en pente dans cette direction. On revient un peu à l'est et l'on touche à l'endroit où sont les puits de El-Amri. Nous y rencontrons des Arabes qui paissent leurs troupeaux, bœufs, vaches, brebis, moutons, ânes, chevaux, etc.;

(1) Pour arriver à la gorge de El-Amri, la route a dû faire un coude à l'ouest.

ils ont tous de très-beux chiens lévriers, il n'y en a pas d'une autre espèce au Kordofan. Les puits sont situés dans une langue de terre bornée au nord par de hautes montagnes et au sud également. Les eaux des pluies estivales arrivent ici du sud et de l'ouest et ne trouvant point, comme à Om-Bellilé, à s'écouler, elles s'y arrêtent en s'infiltrant sous les sables jusqu'à ce qu'elles rencontrent une couche impénétrable ; ce qui a lieu ici à 3 ou 8 mètres plus ou moins (1).

On ne se bat point pour avoir de l'eau, mais les Arabes qui ont creusé les puits ne veulent point permettre à nos chameliers ni à personne d'y puiser. —De jeunes Arabes viennent offrir du lait renfermé dans des peaux de gazelle, des paniers en feuilles de doum, ou creusés dans des troncs de l'arbre appelé gafol et abou-bega, dont la résine est purgative. Le lait bu après avoir été immédiatement tiré, étanche la soif d'une manière admirable, ce qui en outre ne présente pas les mêmes dangers que l'eau froide lorsqu'on est en transpiration sous un climat brûlant et que l'on souffre d'une soif inextinguible. — Une femme apporte un agneau au Docteur, et vient le prier de lui donner des médicaments pour sa fille atteinte de maladie vénérienne, qu'ils appellent, non plus comme en Égypte el-franqui, el-ombarek, etc., mais hhalaq. Cette maladie, dans ces contrées, possède encore toute son énergie destruc-

(1) Départ, 12 h. 15 m.; arrivée, 6 h. 30 m.; total de la marche : 5 h. 45. des pas de chameaux 26,530 ; *id.* réduits en mètres.

tive première. Les symptômes primitifs, ulcères, paraissent non-seulement aux parties infectées du virus(bouche, parties génitales, etc.), mais sur toute la périphérie du corps. Les individus qui en sont atteints sont sévèrement séquestrés, ils doivent vivre seuls, isolés, loin de tout contact, et on leur construit à cet effet une hutte loin du camp ; ils ne sortent jamais de cette rigoureuse quarantaine que lorsque tous les symptômes extérieurs du mal ont disparu. La peste vénérienne fait souvent mourir les individus qui en sont atteints. Le Docteur chercha en vain à voir la malade pour laquelle on lui demandait des médicaments. — L'eau, aux puits de El-Amri, est à une profondeur de 8 à 8 mètres; elle est saumâtre, renferme du natron, repose sur une couche de terre glaise verdâtre, que le Docteur suppose aussi contenir des sels de cuivre. Le beurre n'est pas cher, il coûte environ 25 c. la livre (une piastre). — Le soleil, à son coucher, fait avec la méridienne vraie un angle de 85° 30′.

Lundi, 14 mars. Toute la nuit grande rumeur aux puits; un chameau tombe dans l'un d'eux. — Arrivée des nègres (la plupart enchaînés), d'un riche Djellab d'El-Obéid, pour creuser 7 à 8 puits pour l'usage des animaux de leurs maîtres, qui suivent un peu en arrière. — C'est aux puits de El-Amri que l'an dernier des Arabes Zéiadié sont venus attaquer une caravane, tuèrent trois Djellabs et en blessèrent un quatrième qui mourut le lendemain. Les trois premiers ont été enterrés sur le flanc de la montagne

N., le quatrième sur la route. Le Djellab-Hacab-Allah, qui nous a rejoints aux puits de Om-Bellilé, a tué un des Zéiadié de sa main; c'est lui-même qui a raconté cet épisode du désert au docteur Cuny. Il est à remarquer que Hacab-Allah, dont le Docteur a fait mention dans son premier mémoire sur le Darfour, est mort l'an dernier dans des circonstances assez curieuses: il se rendait, comme d'habitude, de Gobé (Cobbé) à Siout; au sortir du Darfour, aux frontières nord, il y a une grande quantité de hautes herbes et d'arbres qui empêchent de voir loin devant soi. Il était en arrière avec trois autres individus, mais séparés les uns des autres, à l'exception d'un seul qui a pu rejoindre Gobé; les trois autres ont péri égarés dans ces forêts vierges.

En Égypte, le Docteur parle sans accent et de manière à dissimuler son origine, l'idiome arabe qui y est en usage. Chez les Kababiches, il éprouve quelque difficulté à se faire comprendre d'eux et à saisir leurs propres discours. — Les Kababiches sont menteurs. voleurs, lâches (la lâcheté est rare parmi les nomades), leurs femmes sont jolies, belles, d'une démarche, d'un port et d'un aspect noble et majestueux. Une Kabachié, vendant pour 50 centimes (2 piastres) de lait, a l'air d'une reine qui traite de la paix ou de la guerre: mais il n'y a chez elle ni morgue ni coquetterie, encore moins l'envie de faire de l'effet; c'est naturel. Leurs chevelures en général sont divisées en 8 à 12 tresses, qui partent des tempes et des points qui environ-

nent le front et vont se terminer à l'occiput en passant par le sommet de la tête. Elles ne les ont pas aussi longs que les femmes de l'Égypte, ou que celles de l'Europe : ces cheveux ainsi tressés retombent autour du col sur le dos et les épaules.

Pour couvrir leur nudité, les jeunes filles portent le rahhad et les femmes un pagne, dont souvent elles rejettent une extrémité sur la tête en se couvrant la poitrine, mais bien rarement, surtout si elles sont jeunes ; presque toujours le torse est complétement nu. Quelquefois le pagne ne couvre qu'une partie des cuisses. Pour chaussure, les hommes comme les femmes se servent de sandales, c'est-à-dire de semelles retenues sous les pieds par des courroies qui en font partie et qui sont découpées avec plus ou moins d'élégance; car ces sandales se vendent de 1 piastre à 7 (de 25 c. à 1 fr. 75 c.), selon leur richesse. La narine droite et quelquefois la gauche aussi est percée: à la première, est suspendue une spirale de laiton ou d'or retenant un morceau de corail, et à la seconde un anneau en argent très-gros; elles ont aussi un mah'faza, ou zaouié (portefeuille en cuir), suspendu en sautoir au col par une double courroie de cuir. Ce portefeuille descend au-dessous du nombril et va se cacher là où tout est caché chez la femme kabbachié et chez toutes les femmes du monde. — Une chevillière en fer, en argent, ou une simple corde de cuir, serre la jambe au dessus des chevilles : des bracelets en corne, en argent, en verro-

terie ornent les bras. Les hommes, en général, ont le type beau et grandiose, malgré les défauts qui les entachent. On se croit au milieu du peuple dont on s'est fait une idée en lisant la Bible. Beaucoup même de Kababiches ont le type du juif oriental actuel et même les défauts au moral, tels que l'astuce, la perfidie, la poltronnerie, etc. En un mot, ceux-ci plus que tous les autres nomades ressemblent aux descendants des anciens patriarches sous le rapport physique. Le Docteur regrette beaucoup de manquer de signes phonétiques ou musicaux, afin de donner une idée et de noter autant que possible les cris par lesquels ils s'appellent dans le désert; ils ont aussi leur manière qui leur est propre de scander leurs conversations. — A 4 heures et demie, le thermomètre étant mis sous le filet d'une outre très-poreuse et remplie d'eau, marque 21°, mis dans l'intérieur de la guerbé, il ne descend qu'à 19°. Il est à remarquer que cette eau bue à ce degré de chaleur, procure la sensation de l'eau froide ordinaire; elle paraît même plus fraîche que celle que l'on boit en Égypte, rafraîchie et refroidie par l'évaporation des bardaques poreuses de Kenné.

Les soüar (bracelets), on nomme ainsi une tresse artistement faite de petites lanières de cuir, ornées quelquefois de verroteries. L'Arabe n'ayant pas de poches dans ses vêtements, les remplace par un portefeuille suspendu à son col, et qu'il appelle mh'faza, et quelquefois zaoüié; ordinairement il est suspendu par une double corde. Le nif ou che-

nif, chenf, est un ornement du nez, formé par un fil de laiton ou d'or roulé sur lui-même en spirale; à son extrémité introduite dans le cartilage de la narine, il existe un cylindre de corail percé dans sa longueur et traversé par le fil de laiton. — Le nagaguir est un ornement suspendu au col; ce sont deux petites boîtes remplies de parfums, en argent, retenues à un long cylindre orné de corail et de verroterie, dans l'intérieur duquel passe la corde du collier. L'oggadé est un ornement de la tête; il est placé sur la tempe, ou un peu plus ou un peu moins haut. C'est un demi-cercle formé par des spirales d'or ou de laiton; à la corde de ce demi-cercle, existent deux ou quatre morceaux de corail comme objets de commerce; anneaux creux en argent, pour le nez; des morceaux de corail cylindriques percés dans leur longueur, de petites glaces, des clous de girofle, des bracelets en corne, des verroteries bleues, rouges, à facettes, des aiguilles à coudre, du poivre. — A midi, le soleil formait un angle de 70°, 30′ 10″, et le thermomètre marquait 32°. Pas de vent.

Plusieurs femmes viennent prier le Docteur de leur dire leur bonne aventure. Son fils s'imagine à cet effet de se servir de la boussole; la partie bleuâtre de l'aiguille, qui se tourne vers le nord, indique bonheur et prospérité. Kamel fait placer les clients suivant qu'il veut leur annoncer *heur* ou *malheur*; mais voyant qu'il ne veut rien accepter pour ses prédictions, on y croit moins que d'abord dans le com-

mencement. Il ne vient pas à l'idée de ces gens si voisins de la nature, que l'on puisse faire une action en faveur d'un autre par pure générosité. — La caravane venant du sud, et dont les nègres étaient venus à l'avance creuser des puits, est arrivée ! elle amène des nègres et des négresses pour les vendre en Égypte. Ils sont pour la plupart enchaînés. — Le Docteur achète une petite peau de gazelle, neuve et tannée, pour une demi-piastre (12 à 15 c.).

Pour fermer un trou d'où s'échappe l'eau dans une guerbé, ils prennent un morceau d'écorce de garaa (espèce de calebasse), le façonnent en pièce ronde et pratiquent comme dans une poulie une gorge tout autour de la circonférence ; ils l'appliquent à l'intérieur de la guerbé, sur l'endroit de l'ouverture, en la faisant saillir en dehors, puis avec une ficelle, ils serrent la paroi de la guerbé et la serrent solidement ; si c'est une très-petite ouverture qu'il s'agit de boucher, ils prennent un morceau de chiffon, y font un nœud à une de deux extrémités, et de dedans en dehors le font sortir par l'ouverture d'où s'échappe l'eau, au moyen d'une aiguille, et s'ils n'en ont pas, au moyen d'une épine dont ils fendent la grosse extrémité en deux, pour y introduire l'extrémité du chiffon et lui faire ainsi traverser la peau de la guerbé ; ensuite ils tirent le chiffon jusqu'à ce que le nœud de l'intérieur vienne s'appliquer contre l'ouverture ; enfin ils font un nœud avec l'extrémité extérieure du chiffon en le serrant le plus près possible de la paroi de la guerbé.

Quant aux sougas ou râye (grandes outres), il faut y coudre deux pièces, l'une en dedans et l'autre en dehors. Aux guerbés d'un moindre volume, il suffit d'une pièce en dehors. — S. A. le vice-roi a déchargé tous les nomades des deux tiers de leurs contributions ; il aurait bien fait alors, dans l'intérêt du commerce, de les rendre responsables des vols qui se commettent sur leur territoire. On devrait aussi les forcer à entretenir les puits de chaque station, à en creuser de nouveaux, et cela au moyen de postes armés. Il y a des arbres partout en très-grande quantité : on se servirait de leurs branches et de leurs troncs pour *solidifier* les parois de sable des puits. — Les montagnes parcourues jusqu'à ce jour renferment plusieurs métaux, et cela dans une grande proportion, surtout du fer. Il y aurait un profit considérable à les exploiter : il y a du bois, il y a de l'eau ; avec quelques rétributions les bras ne manqueraient pas. A environ une demi-journée de El-Amri, il existe le puits nommé Idech-Cheikh, qui donne de l'eau excellente.—Une heure et demie avant le coucher du soleil, le thermomètre marquait 42° au soleil. — Dans la montagne qui borne les puits de El-Amri, au nord-est, il existe un sentier qui conduit vers l'est au puits de El-Aledj. — A son coucher, le soleil formait avec la méridienne vraie un angle de 86° 15″.

Mardi, 15 mars, le thermomètre, 1 heure après le lever du soleil, marquait 21°. Grande quantité de tourterelles, toujours semblables à celles que

l'on met en cage au Caire. Sept ou huit Djellabs arrivent avec un grand nombre d'esclaves à vendre, de tout âge et de tout sexe. Un troupeau de moutons arrive après être resté, disent les Arabes, treize jours sans boire d'eau (on leur donne leur lait, à boire); cinq d'entre eux boivent et meurent sur-le-champ; un âne subit le même sort (ils sont morts de tympanite, de même que les bêtes à corne qui mangent du trèfle à la rosée du matin); beaucoup d'alouettes.

L'eau de Om-Bellilé s'étant putréfiée par suite des crottins de chameaux mis dans les outres pour en fermer les ouvertures, nous ne buvons que du lait pur; il sert en même temps d'aliment jusqu'au soir; pour 10 paras (5 cent. environ) on en a trois à quatre litres.

A 3 heures, dans l'endroit le plus frais de la tente, le therm. marquait 32°. La hauteur des montagnes empêche le Docteur de mesurer l'angle formé par le soleil à son lever avec la méridienne vraie. Colliers et ceintures faits avec un mélange (très-bien assorti) de verroteries, d'agates et de morceaux d'ambre; les agates se travaillent dans le pays. Le thermomètre, mis dans une peau de gazelle très-poreuse, puis mis sous le filet d'eau qui en filtrait, ne descend qu'à 20°; cependant cette eau paraît excessivement fraîche au Docteur; son ingestion cause des douleurs aux dents cariées, et cette peau de gazelle était suspendue à l'ombre de la tente, expérience faite à 5 h., c'est-à-dire, 1 h. avant midi. Les Kababiches se font la barbe

les uns aux autres, leurs cheveux sont divisés en sept à huit tresses qui ont leur origine sur le front et les tempes et finissent en queues à l'occiput en passant le vertex. Le repos nécessaire aux hommes, aux chameaux, aux ânes pour se refaire et prendre les forces nécessaires pour traverser le désert de cinq jours, situé entre El-Amri et Es-Çafi, le peu d'eau qu'il y a ici aux puits, voilà les motifs du séjour de la caravane à El-Amri. Les filles riches ont un anneau d'or au nez; outre la spirale en même métal appelée nef et chenf, elles portent aussi un milaya égyptien : une extrémité leur sert de pagne, et l'autre est ramenée sur la tête et les épaules.

A midi, le soleil fait avec l'horizon un angle de 91°4′, et le thermomètre, à l'ombre de la tente, marque 32°. Couché au soleil, sur le sable, il monte à 46°. Le Docteur avait avec lui un régulateur de M. Deruquehem. Il porte son ombre sur 24 centimètres 2 millimètres, mais c'est un instrument sans précision; le moindre mouvement, le moindre attouchement le fait varier; il n'est fait, du reste, que pour servir sous les latitudes tempérées, et en avril il ne marque plus sous ces zones torrides : il n'en sera donc plus question. Cependant le Docteur s'en servira pour prendre quelquefois des hauteurs circumméridiennes.

Sur leur prière, le Docteur acheta aux chameliers un des moutons morts subitement après avoir bu à El-Amri. Après l'avoir dépecé, ils viennent lui en offrir gracieusement le foie : c'est pour eux le

morceau de prédilection : ils le coupent en tranches très-minces, le saupoudrent d'aromates, ch'leté (poivre d'Espagne), de sel, et le mangent ainsi tout à fait cru; le fiel est surtout ce qu'ils trouvent de plus agréable pour assaisonnement, et au besoin il remplace toutes les autres épices. Dans la province de Dongola, les buveurs de mérice avalent un morceau de ce foie après chaque verre de cette boisson. Au Caire, les buveurs d'eau-de-vie prennent un morceau de concombre après chaque petit verre, ou des pois chiches grillés, ou des amandes, ou des morceaux de rôti, des olives, etc., etc., salades, fromages forts, etc., etc. Peu de Kababiches abusent des boissons fermentées de leur pays, mais tous en font usage. Il est prudent de se conformer aux usages des peuples parmi lesquels on vit. Tout bien considéré, le Docteur trouve que cet usage est salutaire. Un Européen ne pourrait avaler un verre de bouza, c'est repoussant; il y suppléera en mettant quelques gouttes d'eau-de-vie dans son eau, ou en buvant un mélange d'eau et de vin. Le lait des brebis qui sont restées treize jours sans boire d'eau a une saveur salée et aqueuse très-prononcée. Cette saveur provient-elle des plantes dont elles se sont nourries? L'existence d'une très-grande quantité d'arbres et d'autres végétaux dont les racines ne plongent pas ne s'explique que par la capillarité dont jouissent les sables. A chaque station, le docteur laisse des saluts et des souhaits de prospérité au voyageur qui le suivra. Avant son départ de El-

Amri, son papier est ramassé bien précieusement par un nègre pour lui servir d'amulette.

Le départ de El-Amri (le peuplé), a lieu à 10 h. 10 m.; la direction de la route est sud-sud-ouest. Les Djellabs qui ont des esclaves à vendre partent en même temps, mais pour se diriger vers le nord. Au nord-est de El-Amri est Aledj, où il y a un goumr dans la montagne. Le goumr est une citerne naturelle que les pluies estivales remplissent, ou s'il y a insuffisance, qu'on complète à dos d'homme ou de chameau. A 11 heures un quart, la caravane se trouve directement à l'ouest de Id-ech-cheikh (puits du cheikh). En route, on offre pour 20 fr. un âne fort et de très-belle apparence. En vue, à environ 5 lieues de distance, deux mamelons isolés qui paraissent être dans une plaine sans fin; ils sont voisins l'un de l'autre et s'appellent Guérénet-el-ôhhache (les cornes des bœufs sauvages). A 12 heures un quart, l'on voit des troupeaux de chameaux et de moutons qui paissent dans le désert. On arrive à 5 heures moins un quart dans la nuit (1).

Mercredi 16 mars. Un nègre appartenant au Djellab Fadl-Allah (vertu de Dieu) fut pris de sommeil en route : il s'endort, et sans s'en apercevoir la caravane l'abandonne. Arrivé à la station, on s'est arrêté exprès pour l'attendre, on le cherche sans le trouver, on le rappelle avec des coups de fusil, mais inutilement. Aujourd'hui El-Khader, le long

(1) Départ, 10 h. 10 m.; arrivée à h. 45 m.; total de la marche: 7h 5 m. des pas de chameaux 31,450.

Djellab, compagnon du Docteur, monte son dromadaire, accompagné de deux Khabirs et part à sa recherche. Le soleil se lève au milieu des brouillards et forme avec la méridienne vraie un angle de 90°. Un chapeau à larges bords, en feutre léger, vaut mieux que tous les parasols imaginaires pour traverser le désert en été. On n'attend pas El-Khader et la caravane se met en route à 1 h. 10 m. Hier, pendant la nuit, on a traversé un désert couvert d'arbres; aujourd'hui l'on continue à traverser la même plaine. Des corbeaux, des empreintes sur sable, des traces de petits oiseaux, des gazelles en très-grande quantité, des traces de serpents également en très-grande quantité, sable jaunâtre où croissent beaucoup d'herbes, des crottes de bœufs sauvages, un oiseau qui siffle comme s'il appelait quelqu'un. Le sous-sol qui, d'espace en espace, est couvert de laves, est une terre de sable rouge, très-dure, mais non encore pétrifiée. A 4 heures moins 20 m., on se repose sous un komok et l'on annonce au Docteur que le nègre égaré a rejoint la caravane, tandis que ceux qui sont allés à sa recherche ne sont pas de retour. A 4 h. 10 m. des arbres, emplacement de campements de nomades. A 4 h. 20 m. l'on s'arrête pour attendre El-Khader. A midi, le soleil fait avec l'horizon, sous la méridienne vraie, un angle de 72° 30′ 26″. Deux Arabes montés sur des dromadaires sont à la recherche d'une chamelle. La montagne qui, de El-Amri se dirige vers le sud, s'étend à un jour et demi de loin en ce sens, et

là, arrivé au puits de Wâï (cri de douleur), elle en prend le nom. El-Khader est de retour; il fait une chaleur suffocante. On craint que la provision d'eau ne suffise pas pour pouvoir aller à El-Amri; l'on se remet en route avant le lever du soleil, à 11 h. 10 m., pour marcher toute la nuit (1).

Les gazelles ont l'habitude de se creuser une sorte de nid à l'abri d'un arbre, d'une touffe d'herbe où elles viennent tous les jours, probablement la nuit, déposer leurs crottins. Vers minuit, l'on arrive à un ravin profond que l'on désigne sous le nom de Khor-el-Kurdi. La caravane, ayant trop appuyé sur la droite, à l'ouest, par suite de la fatigue des Khabirs qui avaient dû retourner en arrière, ne peut le franchir qu'en le contournant et en le remontant vers l'est. L'on perd environ une heure et demie de temps. On arrive à la station à 12 heures du matin, c'est-à-dire au lever du soleil, et l'on y reste pendant tout le jour pour en repartir la nuit.

Jeudi 17 mars. Plaine à perte de vue et qui n'a d'autres bornes que l'horizon; très-peu d'arbres, et des herbes, sol et sous-sol comme les jours précédents; on y rencontre aussi des os, des fruits, etc., fertifiés. Deux gazelles mâles se battant pour une femelle qui broute à quelque distance sont tirées

(1) Départ . . . 1 h. 10 m.
Arrivée. . . 4 h. 20 m.
2e Départ . . 11 h. 10 m.
2e Arrivée. . 12 h. 15 m.
} Total de la marche 10 h. 15. m., des pas de chameaux 72,150.

par le Docteur. On est, dit le Khabir, à moitié route de Es-Amri à El-Çafi. Il arrive souvent que le chamelier chargé du transport de l'eau pique une ou deux outres avec une alène à l'endroit le plus faible pour éviter tout soupçon afin de faire couler l'eau dans le seul but d'alléger de poids la charge de son chameau. Le départ a lieu à 11 heures et demie. La route est au sud-sud-ouest autant que l'obscurité l'a laissé deviner au Docteur. On arrive à 6 heures dans la nuit, c'est-à-dire à minuit.

Vendredi 18 mars. Le vent s'étant élevé et la température considérablement abaissée hier et toute cette nuit, les chameliers, qui avaient auparavant prié le Docteur de faire abaisser la température, sont dans l'intime persuasion que sa science a causé ce changement et viennent l'en remercier. Le matin, on éprouve une sensation pénible de froid, et cependant le thermomètre marque 15°. Le départ a lieu à 1 h.10 m. On gravit une côte de sable à pente douce; on y trouve une grande quantité de gafals dépouillés de leurs feuilles, qui ne reparaîtront qu'à l'époque des pluies. On appelle aussi cet arbre abou-bago; il fournit une résine purgative très en usage parmi le peuple dans tout le Soudan. Presque toujours à côté d'un arbre en vie se trouve un arbre mort ou bien ses débris. La direction de la route est sud-sud-ouest-sud, c'est-à-dire presque tout à fait au sud.

Depuis 1 h. 45 m., nous montons, nous gravissons la dune de sable, dont le sous-sol est de la

même nature que les jours précédents. A 3 h. 15 m. nous arrivons, toujours en montant par une pente insensible, à des mamelons nommés Ed-Dérét de quelques mètres de hauteur, et dont la roche est feuillée. L'on y rencontre pour la première fois un petit arbuste vert, ayant alors une petite double baie que mangent les naturels, et à laquelle ils attribuent les mêmes propriétés qu'à la gomme; on l'appelle gozzim. Un peu plus loin, l'on trouve le mokhèit : c'est un bel arbre qui a les feuilles toujours vertes et ressemblant beaucoup par le port au laurier. On y trouve aussi le kormud, arbrisseau dont la feuille plaît au chameau (le komok et le sarrhh sont deux arbres qui ont la plus grande ressemblance l'un avec l'autre; le kormud n'est qu'un arbuste dont le feuillage est voisin de ces deux arbres). A 3 h. 45 m., on arrive dans une plaine où il y a beaucoup d'arbres. Les feuilles du mokhèit, si semblables à celles du laurier, ont une saveur poivrée, amère; les fruits ont une saveur semblable à celle de l'arbre ech'ta du Caire (arbre à crème); puis cette saveur devient piquante, brûlante et poivrée; ils ont la même forme et la même grosseur que les cerises; mais de la couleur des mirabelles; ils renferment de trois à quatre pépins.

Lorsque le chameau est blessé, il comprend qu'il a besoin qu'on lui mette une couronne d'herbes autour de la plaie pour empêcher le contact de la charge sur elle; il s'agenouille de lui-même et ne se relève que lorsqu'on lui a appliqué ce

bienfaisant coussinet. Des oiseaux, un corbeau, peu de traces de gazelles. A 5 h. 15 m., on continue à marcher dans la même plaine; à droite et à gauche de la route, il y a des côtes peu élevées; beaucoup d'arbres, beaucoup de nids, de petits oiseaux, etc.; il doit y avoir de l'eau dans le voisinage. Des crottes de chameaux fraîches et dispersées sur le sable indiquent que les nomades font paître ici leurs troupeaux. Les Arabes connaissent beaucoup de puits et d'aiguades qu'ils tiennent cachés, et qu'à aucun prix du monde ils ne feraient connaître aux étrangers. Arbre *El-Laod*, espèce de mimosa, mais sans tronc; c'est une souche d'où partent des branches plus ou moins grosses; il ne croît que dans les bas-fonds et là où l'eau doit être voisine de la surface du sol.

On marche dans une véritable forêt, mais dans des futaies sans arbres élevés. Des lièvres s'échappent de tous côtés, et les domestiques à pied les poursuivent à coups de bâton. A 6 heures, on a en vue une montagne située à l'est. Nous passons entre deux mamelons assez élevés qui portent spécialement le nom de Ed-Dérét, c'est le nom commun à tous ces monticules. Le Docteur rencontre la plante herbacée qui fournit la racine Earq-ed-Dabi, racine contre le dabi. Avec cette racine enflammée, on cautérise les morsures du serpent que les Arabes appellent ed-dabi; ed-dabi est le nom générique de tous les serpents venimeux dans le Kordofan, et ceux que Dieu, disent-ils, n'a pas condamnés à mort, gué-

rissent. Le dabi est un reptile dont la morsure fait crever les chameaux et tous les autres animaux.

On rencontre l'arbre endérab qui produit des fruits bons à manger, dit-on. A 7 h., l'on marche entre deux côtes rapprochées d'une vingtaine de minutes. A 7 h. 10 m., mêmes arbres et même paysage; seulement les côtes s'éloignent de plusieurs lieues à l'est et à l'ouest. Le Docteur suppose que l'eau est ici très-voisine du sol; il le dit aux Arabes qui se disent entre eux et à mi-voix qu'il a aussi une boussole pour trouver l'eau. Perdrix du désert. Plusieurs traces de campements de nomades récents. A 7 h. la côte se rapproche de la route; celle de l'est reste invisible, probablement à cause du nuage de poussière soulevé par le vent. La plaine continue jusqu'à 7 h. 15 m., où elle commence à s'élever dans la direction du sud. Plusieurs terriers d'abou gadahh (le renard?). On arrive à 9 heures et demie (1).

Samedi 19 mars. Un champignon que l'on appelle bernouk et aussi zeub-el-ôta (verge de la terre) sert à la teinture en rouge. Il croît partout en grande quantité à l'époque du kharif, et les nomades le recueillent pour venir le vendre en Égypte; les négociants européens ne connaissent point encore ce nouvel article de commerce. Ce champignon est bien différent du Tartous dont le Docteur a parlé dans son premier mémoire sur le Darfour, et qu'il ne peut décrire encore vu qu'il n'en a pas encore eu

(1) Départ, 1 h. 10 m.; arrivée, 9 h. 1/2; total de la marche : 8 h. 20 m., dont plus de chameau 37,000.

à sa disposition. Nazz'b-el-Hoçân, pic très-élevé, situé à l'est, à environ une journée de marche, quoiqu'il paraisse voisin de la caravane. L'eau du Docteur s'étant putréfiée et répandant une odeur des plus désagréables, il l'a purifiée en la faisant bouillir avec du charbon, puis la filtre. Le lieu où l'on a passé la nuit s'appelle Wadi-el-Eurouq (vallée de racines) ; le matin le froid était si sensible que le Docteur n'a pu tirer son thermomètre. A un quart de lieue à l'ouest existe une montagne dont la direction est du nord au sud. Le départ a lieu à 1 h. 30 m. La montagne située à l'ouest s'appelle Djamouss (buffle). Dans la plaine aux bas-fonds, où l'eau séjourne après le kharif (les pluies), les nomades pratiquent de petites excavations pour y abreuver leurs troupeaux. L'eau ici, où il y a tant d'arbres, doit être voisine du sol.

En mer, le navire ne laisse nulle trace de son passage ; dans le désert, mille indices vous révèlent le campement plus ou moins récent des nomades ; en mer, l'on a peur de manquer d'eau, de nourriture, l'on craint l'incendie, etc. ; c'est différent dans le désert : les puits où se trouve l'eau ne sont jamais aussi éloignés que les ports quand un vaisseau se trouve en pleine mer.

Le domestique du Djellab mange ordinairement avec son maître, qui, du reste, est souvent son oncle ou son cousin. Le dabi est un serpent long tout au plus d'un mètre, et couleur de chair. On en apporte un au Docteur ; mais dans la crainte de la

morsure de ce reptile si venimeux, on lui avait coupé la tête. A 3 h., le terrain offre des ondulations très-prononcées; au sommet, elles sont nues et couvertes de laves, mais peu ferrugineuses. La plaine se prolonge au sud, mais pour parvenir à sa fin l'on monte. Quantité d'arbres el-laod et de Teudob. En vue, au sud-ouest, les crêtes des monts Kharab-el-Tarabil et des Guérénét-el-Maçarin. La Djebbet est une petite baie de la grosseur d'une chevrotine, de couleur rouge légèrement jaunâtre, qu'on fait bouillir avec le lait, comme présure. Traces de bœufs et de moutons qui viennent paître ici. Les monts Kharab-el-Tarabil et Guérénét-el-Maçarin sont habités par des Kababiches de ce nom. Au sud, l'on a en vue Guérénet-el-Teudob, ce sont deux mamelons qui paraissent élevés et à une distance de 4 à 5 lieues. A 4 heures et demie, les bosselures ou ondulations de la route, sont nues et pierreuses à l'est, mais à l'ouest il y a beaucoup d'arbres, c'est une véritable forêt. Il arrive souvent qu'un arbre toujours vert, le komok, par exemple, croisse au milieu d'un autre, tel que le gafal, privé en ce moment de son feuillage. C'est d'un effet des plus pittoresques. Le Docteur voit un oubara ou obara (outarde?), volatile de la grosseur d'une oie. A 5 heures et demie, l'on aperçoit des troupeaux appartenant aux Arabes dans le Wadi-Maçarin. A 5 heures trois quarts, le Djebel-Maçarin est exactement à l'ouest de la route, et éloigné d'environ 3 lieues; ici pas ou presque pas d'arbres, non plus qu'à l'ouest. A 6 h., les monts Tarabil sont à

l'ouest de la route; leur direction est du nord au sud; ils sont éloignés d'environ une lieue.

On a marché toujours en montant depuis ce matin jusqu'à cette heure. Mirage; le Docteur n'en avait point observé depuis longtemps. A 6 h. 20 m., les Guérénet-Teudob sont à l'est, leur direction paraît être du nord-est au sud-ouest. Le pic le plus voisin, qui est au sud des autres, est éloigné d'environ un quart de lieue de la route. On a cessé de marcher en montant, et les arbres redeviennent plus nombreux; ils bordent un ravin dont la direction est du sud-est au nord-ouest. Nombreux sentiers formés par les troupeaux qui vont paître. Autre mirage. On traverse le ravin et l'on passe sur la rive gauche, c'est-à-dire occidentale. Le grand luxe des Djellabs est d'avoir de l'eau dans le désert pour faire leurs ablutions. Les nomades plus pauvres se servent de sable, d'après ce précepte du prophète de l'islamisme : Fi-Adem-el-Ma, el-Taimoumo. Vaste et très-beau mirage. Arbre gueter, ketir, espèce d'acacia qui produit de la gomme, mais rougeâtre et de qualité inférieure. Le hhachab est celui qui produit la gomme la plus blanche et la plus estimée; le gommier acacia (*mimosa nilotica*) en produit de moins belle et en moindre quantité que le hhachab.

Les bêtes fauves (açad ou marafils) ont mangé huit bœufs cette nuit. Quatre aigles énormes sont à dévorer leurs restes. Beaucoup d'arbres nabaq. Tous les nids examinés par le Docteur sont vides

et abandonnés; il paraîtrait qu'ils ne sont habités qu'à l'époque des pluies estivales. Grandes quantités de nids fabriqués avec de petites branches. A 7 h. moins 20 m., en vue à l'est-sud-est, les monts Marafibiu, à une distance d'environ 10 lieues. Au sud, paraît aussi (le Chawaf-es-Çafi, l'indicateur du Çafi), à environ 3 lieues et demie. Enfin la plaine commence à s'abaisser dans la direction du sud; les arbres deviennent plus nombreux; on devine que l'on s'approche d'un puits. Marbres de toutes les couleurs. Grands troupeaux de bœufs; des arbres complétement couverts de nids. En sifflant les gazelles, elles s'arrêtent pour écouter cette modulation de la voix humaine (c'est peut-être pour cela que les Arabes appellent leurs bien-aimées ghazal). L'on arrive à une immense quantité de tentes de Kababiches. Chameaux et chamelles en nombre incalculable. Véritable grande oasis au milieu du désert. Moutons gros comme des ânes sans exagération, en nombre également incalculable. Il y a bien quinze mille chameaux tout autour du lac Es-Çafi. On arrive à 10 heures. A son coucher, le soleil fait avec la méridienne vraie un angle de 89° 151′, et le thermomètre cent. marque 25°; peu de vent (1).

Dimanche 20 mars. Au lever du soleil, le thermomètre cent. marquait 11°; il a fait du vent toute la nuit, sensation de froid des plus prononcées.

(1) Départ, 1 h. 30 m.; arrivée, 10 h.; total de la marche: 8 h. 30 m. des pas de chameaux 37,710.

Récapitulation des marches de la caravane, depuis El-Amri jusqu'à Es-Caf.

Mardi....	Départ 10 h. 10 m. du soir Arrivée 5 h. 15 m. de la nuit	total de la marche	7 h. 5 m.
Mercredi.	Départ 1 h. 10 m. le matin Arrivée 4 h. 20 m. *id.*	———	3 h. 10 m
	2e Départ 11 h. 10 m. du soir 2e Arrivée 12 h. 15 m. le mat.	———	13 h. 5 m.
Jeudi....	Départ 11 h. 30 m. du soir Arrivée 6 h. la nuit	———	8 h. 30 m.
Vendredi.	Départ 1 h. 10 m. du matin Arrivée 9 h. 30 m. du soir	———	8 h. 20 m.
Samedi..	Départ 1 h. 30 m. du matin Arrivée 10 h. du soir	———	8 h. 30 m.
		Total de tout le trajet. . . .	46 h. 40 m.

Ce qui ferait environ neuf jours de marche forcée pour des troupes ; on dit forcée, parce que le pas du chameau est de 71 à 75 à la minute.

On se reposera ici plusieurs jours. Toute la nuit on frappe le *néhâs*. Deux individus, mari et femme, proches parents du cheikh des Kababiches, ont succombé à peu de jours l'un de l'autre. Le nogara est le tambour ordinaire des cheikh notables, mais le néhâs indique une puissance royale ; on le frappait absolument comme on bat du tambour au jour des enterrements des officiers en France. On annonce au Docteur qu'Osman-Bey, chargé par S. A. d'aller réduire le cheikh Nacer, chef du Djebel-Taggalé, en révolte surtout depuis les fautes commises par Latif,

Pacha sous la vice-royauté d'Abbas-Pacha, a été vaincu et tué; tous les soldats égyptiens ont été exterminés à l'exception d'environ 200 qui sont revenus à El-Obéid ainsi que les Arabes Chekiés qui les soutenaient. Un des premiers cheikh de cette belliqueuse tribu d'Arabes a été également tué dans la bataille. Le Djebel-Taggalé est un amas de montagnes au nombre de quatre-vingt-dix-neuf, dont chacune, en particulier, est une forteresse, et qui communiquent toutes ensemble à l'exception de dix-huit qui sont isolées. On ne peut aborder le Djebel-Taggalé que par deux gorges; il est à un jour et demi au sud du Kordofan égyptien, mais une des montagnes soumises à Nacer n'est qu'à une demi-journée au sud des possessions égyptiennes. Fadl-Allah-Ouled-Salem, actuellement grand cheikh des Kababiches, a droit à un néhâs. Il ne s'en sert que dans les grandes circonstances de la vie, le jour des combats, par exemple.

Devant le Docteur une discussion s'engage: un certain Ahmed, ancien élève colonisateur du Docteur, des environs d'Esné, prétend qu'avec un peu d'adresse le commerce des esclaves est le plus lucratif, Mustapha-Agha, vieux Turc fixé à Dongola-el-Ordy, répond qu'à l'époque du kharif, l'an dernier, il a vendu plusieurs esclaves qui lui ont à peine rapporté le prix du coût, quoiqu'elles fussent jeunes et jolies et qu'il n'y eût pas de mâles (les jeunes filles sont plus faciles à cacher dans les harems). De Es-Çafi l'on peut apercevoir le Djebel Aled-el-Hadi, ou

mieux le Djebel Haraza. Les sonnettes, pour suspendre au cou des chameaux, et les svada (petites coquilles) sont ici très-recherchées ; il en est de même pour les hab-el-orouz et les soamit, pierres fines très-longues, de couleur noire ou grise, avec des cercles concentriques percés dans toute leur longueur pour pouvoir être enfilées. On échange aussi du poivre contre du lait, mais l'on refuse l'argent. On apportait au Docteur du lait en échange de biscuit dont il avait régalé ses visiteurs la veille. Il donne un de ses anciens boutons d'uniforme de chirurgien de l'armée française à une jeune fille, qui en éprouve la plus grande joie. On vient apporter au Docteur un individu atteint de cataracte ; mais il ne peut l'opérer ; elle est compliquée d'amaurose. Immense affluence de Kababiches qui viennent examiner les effets du Docteur; deux fauteuils en bois du travail le plus ordinaire, fabriqués en Égypte, attirent surtout l'attention des femmes kababiches.

Le *medjararo* est un ornement suspendu dans les cheveux derrière ou même, mais rarement, en avant de l'oreille ; ce sont trois ou quatre spirales en laiton, de la longueur environ d'un pouce chacune, séparées par des verroteries et terminées en bas par une espèce de gland. Ordinairement, à chaque séparation de verroterie, il y a un petit anneau en étain, quelquefois chaque spirale se termine par un petit gland. Les medjararo sont presque toujours au nombre trois à quatre, et quand il est unique, il se termine par trois à quatre divisions.

Une semelle en bois de gafal qui est très-légère remplace quelquefois celle en cuir; on la fait alors avec un talon très-élevé et proportionnellement épaisse dans le reste de leur longueur : on l'appelle alors *kerkeb*, tandis que celle en cuir s'appelle *nâal*, comme en Égypte le fer à cheval. Les objets demandés par les Arabes sont : le semleel, le caronfel, le sandal, le mastiké, et la méraïa. Souvent, outre leurs chevelures, les femmes kababiches se serrent le bas de la jambe avec un ruban de cuir, et cela de manière à faire saillir les chairs supérieurement et inférieurement; elles trouvent cela très-joli. Souvent elles pendent à leurs cheveux des chaînettes en fer dont les chaînons sont des cercles à la circonférence plate du diamètre d'environ un demi-centimètre; elles sont longues presque d'un pied et ont un brillant qui imite celui de l'argent. Objets demandés : poivre, gimgembre, huile aromatique. — Ici, pour la première fois, le Docteur voit une variété de corbeaux différente de celle que l'on rencontre en Égypte et que tout le monde connaît ; ce corbeau, du plus beau noir, a sous le ventre une ceinture blanche qui se prolonge autour du cou et même un peu sur le dos en triangle; du reste même vol, même cri, même grosseur que tous les autres volatiles de la même espèce. Toutes les femmes kababiches sont couleur de café au lait, ou mieux couleur de cuivre rosette; il ne faut pas confondre cette couleur jaunâtre avec celle des malades d'affections chroniques. Quelques-unes sont presque noires, mais on devine à leurs

traits qu'il y a en elles du sang nègre. Toutes, elles ont sur les deux joues (celles de Es-Çafi) trois taillades (tatouages) qui se prolongent d'avant en arrière vers les oreilles. Une petite peau de tigre se vend ici 4 piastres. Deux paires de bracelets en corne, sont vendus par les Djellabs pour un medjidi (un thalari de Constantinople; à Siout, la paire vaut tout au plus 2 piastres).

Le *gassaba* en argent est un ornement du col, percé dans toute sa longueur.

Le *zazzour* (passereau) est aussi un ornement du col, que l'on ne rencontre guère que chez les riches Arabes. Le zazzour ressemble à un court calice renversé.

Tandis que le Docteur était occupé à dessiner les ornements des serriés (concubines) du cheikh des Kababiches, on demanda à une femme mieux mise que celle du commun si elle n'était pas celle du cheikh. « Non, répondit-elle, c'est cette esclave, en la regardant d'un air superbe de grandeur, mais c'est en vain qu'elle couche avec lui, elle n'en reste pas moins khâdem (femme de travail, mot à mot) et, dans un sens plus étendu, elle n'est pas moins esclave, négresse..... » Le cheikh des Kababiches a trois femmes légitimes et trois négresses concubines. خادم

On faisait observer devant un Djellab qu'il avait une nombreuse et gracieuse clientèle de chalantes, une des Kababiches présentes défendit toutes ses compagnes en disant : « La femme du cheikh était ici il n'y a qu'un instant. » « Comment, reprit un autre, est-ce que la femme du cheikh, ou celle

du feqi (ministre de la religion), est emprisonnée? ne sommes-nous pas libres? qui oserait défendre à la femme de sortir? » En effet, les femmes ici sont libres comme en Europe, et peut-être davantage. Le cheikh est en ce moment près du nouveau gouverneur à El-Obéid; les femmes et même les concubines sortent à volonté et vont où elles veulent; mieux que cela, elles ont reçu le Docteur chez elles, dans leur intérieur, où il fut invité à entrer par elles-mêmes. Une heure avant le coucher du soleil, le thermomètre marquait 27°. Peu de vent.

Le *zeumam* est en or chez les riches, au lieu d'être en argent comme chez les pauvres; c'est un anneau dont les deux extrémités sont aplaties et pointillées; l'ouverture de cet anneau se trouve à la commissure de la lèvre; tout l'arc est cylindrique.

Lundi, 21 mars. Les djellabs tirent, comme d'habitude d'heure en heure, pendant la nuit, quantité d'oies d'Égypte qui se rappellent toute la nuit sur ce lac d'Es-Çafi situé au milieu du désert. A l'aurore, roucoulement de tourterelles soudaniennes; quantité d'ibis blancs sur le lac. Au lever du soleil, le thermomètre marquait 12°, peu de vent, et il faisait avec la méridienne vraie un angle de 93° 40′. (*N. B.* Au lieu de viser au diamètre du soleil, le Docteur l'a relevé en visant sur son bord oriental, attendu qu'il se trouvait dans un bas-fond et qu'il faut plus de temps au soleil pour paraître au-dessus de l'horizon.) Beaucoup de canards également sauvages. — Voici une manière toute par-

ticulière de fabriquer les vases que les Kababiches appellent *Batta*, servant à renfermer le beurre : ils pillent et pulvérisent des feuilles de el-lâod, ils réduisent également en poudre des haillons (qui sont tous imprégnés de corps gras) au moyen du porphyre (mahh'raka), qui leur sert aussi de moulin ; ensuite ils prennent de la gomme du gafal (purgative) et la réduisent également en poudre. Enfin ils versent dessus le tout de l'eau bouillante, en les mélangeant et en les pétrissant, tout en lui donnant la forme voulue. Il ne se casse jamais, d'autant plus qu'on l'enveloppe avec un tissu en filet fait avec des lanières de peau ; mais il ne peut supporter la chaleur du feu.

Le *chélil* est un ornement que les Kababiches suspendent au fond de la tente, en face de l'entrée : c'est un tissu d'environ 2 mètres de longueur sur une même largeur, divisé en trois bandes horizontales égales ; et chacune de ces bandes est composée de triangles équilatéraux formées par des coquilles, et qui, successivement l'un après l'autre, ont leur sommet, le premier en bas, le second en haut et ainsi de suite. Le tissu du chélil est fait avec des lanières très-régulières de cuir ; c'est une espèce de natte sur laquelle sont cousues en triangle des wada (coquilles blanches). Les trois bandes horizontales sont toutes couvertes de wada.

Le *garn* est tout à la fois un ustensile de ménage et un ornement que l'on suspend avec le *batta* aux parois intérieures de la tente ; c'est un vase fait avec

des feuilles de doum (palmier) très-bien travaillées : c'est la véritable corne d'abondance de la maison ; on y renferme du poivre, du gingembre et des aromates, de l'argent, etc. ; il y en a toujours deux.

Le *K'em-el-bet* est, comme le chèlil, un objet qui n'a d'autre usage que l'ornement de la tente ; on le pend à ses deux coins situés à droite et à gauche de l'entrée ; c'est un carré d'environ 50 centimètres carrés de côté, fait d'un tissu de poil de chèvre. Vers chacun de ses coins on y a cousu quatre morceaux de maroquin rouge de la grandeur de la paume de la main ; de son extrémité inférieure, c'est-à-dire de son bord, penden six cordons, longs environ de 2 mètres et demi et terminés à leur extrémité par les trois cordes qui ont servi à les fabriquer en forme de flots.

Le Docteur étant allé dans une maison où se trouvait un malade ; fut bien traité, on lui offrit du lait, des dattes (chose rare ici) et du mericé (espèce de bière). On fait aussi présent à son fils de deux *garn*. Le Docteur rend visite au frère du cheikh, qui le remplace en son absence. On peut considérer Es-Çafi comme le puits capital ou chef-lieu des Kababiches. Chez le frère du cheikh, on pend un rideau entre les femmes et les visiteurs. Les sabres ici sont d'un prix extraordinaire ; c'est une lame droite, très-longue et très-large avec la poignée en croix, semblable à l'épée de nos anciens chevaliers. L'oncle du cheikh veut retenir le Docteur en sa qualité de médecin et lui offre une rétri-

bution mensuelle pécuniaire et des troupeaux. Des Arabes chekiés, sortis de Mérawy (Meraoui), arrivent ici; ils ont passé par les puits de Gomour, Alédj, El-Khabadji, puis Es-Çafi; sur son ordre, ils conduisent à leur mélik à El-Obéid, huit chevaux. On amène au docteur une jeune fille rachitique, mais sans déviation de la colonne vertébrale. A midi, le soleil forme avec l'horizon, toujours sous la direction de la méridienne, c'est-à-dire dans son plan, un angle de 74° 30′ 9″; le thermomètre, à la même heure, marque 33° à l'ombre, il ne fait pas de vent.

Homar-el-sérir (l'âne du lit) est un trépied qui sert à supporter, à élever au-dessus du sol le lit de camp des Kababiches; ce lit est supporté par six de ces trépieds, deux à la tête, deux aux pieds à chacun des quatre coins et deux autres au milieu pour soutenir le poids du corps. Chacun de ces trépieds supporte l'extrémité d'une traverse en bois de la largeur du lit qui est ordinairement d'environ 2 à 3 mètres. Sur ces traverses repose un treillis de branches de dattiers liées à côté les unes des autres avec des lanières de cuir, et, sur cette *natte de branches* de dattier, on étend au lieu de tapis des peaux tannées de bœuf, sur lesquelles tout le monde se couche. Ces trépieds sont toujours faits en bois de gafal qui est très-léger, et percés d'un trou pour les suspendre sur le chameau; ils sont toujours d'une seule pièce. Au moment de changer de campement, l'Arabe enroule dans la natte de dattier les trois traverses du lit; c'est peu embarrassant, les peaux tannées se roulent, si l'on

vent, dedans, ou bien autour de la natte de branches de dattier.

Les Kababiches se servent pour licol, ou *raçan*, du chameau qui porte leurs dames, d'une lanière de cuir surchargée de coquilles et d'ornements extraordinaire (le nom de têtière lui conviendrait mieux peut-être). Il est terminé par un gland également en cuir, d'une grosseur qui égale le tiers de la tête du chameau, ce qui le rend très-lourd. On amène au Docteur un enfant atteint de tympanite. On lui présente une plante médicinale aromatique que les Arabes appellent *robal*. On vient lui offrir une toute petite gazelle vivante pour une demi-piastre (15 centimes). Pour armes offensives et défensives, les Kababiches portent toujours avec eux plusieurs lances, un bouclier et un sabre. Quoique lâches, ils disent qu'il est plus courageux de se battre corps à corps avec ces armes qu'avec le fusil qui est l'arme de ceux qui ont peur.

Au jour de deuil les parents du mort le pleurent, les visiteurs, par condoléance, se livrent, au contraire, à divers jeux. Un feqi et une vieille femme, sur leur demande, reçoivent un collyre. Quand la femme kabbachié vient vour offrir du lait ou autre chose à vendre, elle vous demande, non de l'argent, mais des objets en échange : du poivre, etc. «Donne-moi ce lait pour 10 paras. — Non, mais donne-moi un peu de merline (feuilles de myrte), et tu l'auras. — Prends mon argent et tu iras en acheter chez ceux qui en vendent, avec mon argent tu en auras.» Mais presque toujours elle refuse. Quand on veut hono-

rer quelqu'un chez les Kababiches, on l'appelle *Feqi*, et quelquefois derwiche : le feqi est le maître d'école, l'homme de la religion, le médecin, le prêtre, le notaire, le juge, etc., etc., chez ces peuplades si intelligentes et cependant si ignorantes. Le Docteur voit un individu qui, n'ayant pas de ciseaux, se sert de son couteau pour tondre sa chèvre; un autre plus loin s'en sert aussi pour se tailler un vêtement. Le Docteur prenant ses notes au moyen du crayon, les feqis disent entre eux : Voilà un homme d'une espèce extraordinaire, sa bouche lui sert d'encrier et sa salive d'encre. Le Docteur, voyant cette extrême simplicité, annonce aux femmes qu'il va leur faire voir le diable enfermé dans une petite boîte; curieuses, comme le serait une Parisienne, elles demandent à voir le dit *âfrit* : voyant jouer le mouvement de la montre, elles se sauvent toutes en criant et en suppliant le Docteur de ne pas lâcher son diable. C'est la mode ici chez les grands d'avoir les ongles excessivement longs ; on cite un Kababiche qui, dit-on, les a de la longueur des griffes du tigre. A son coucher, le soleil fait avec la méridienne vraie (dans son plan) un angle de 90° 30′ 15″, le thermomètre marquait 24°.

Mardi, 22 mars. Au lever du soleil, le thermomètre marquait 15° ; la boule étant retenue plongée dans l'eau bouillante pendant six minutes, il ne monte qu'à 89°. Le Docteur est consulté pour une dyssenterie aiguë dont est atteint un jeune homme de dix-huit ans. Une femme stérile lui demande de-

médicaments pour devenir féconde. Il est utile de faire observer que les Djellabs, compagnons de voyage du Docteur, avaient, dans la crainte d'être rançonnés par les Arabes, déclaré partout que le Docteur était le médecin de Saïd-Pacha. Mustapha-Agha, vieux Turc, habitant Dongola-el-Ordi, fait le commerce d'esclaves; n'ayant pas de menottes ni de carcans en fer, il a inventé de mettre le col d'un esclave récalcitrant entre l'angle d'une fourche; et, fixant solidement un petit bâton sur les deux extrémités des côtés de l'angle, le col est captif, et le long manche de la fourche empêcherait l'esclave de s'enfuir.

Dans la Nubie, comme aussi dans tout le Soudan, chez les nomades comme chez les peuplades à habitations fixes, on se sert en guise de moulin, pour tout ce qu'on veut réduire en poudre, d'une pierre en porphyre, légèrement creusée dans sa longueur, large d'environ un pied et longue de 2 sur une épaisseur de 3 à 4 pouces. Cette pierre, ou plutôt ce mortier, est fixée au sol en pente déclive au moyen de terres ou de petites pierres; on pratique tout autour une rigole large de 2 ou 3 pouces avec un bord rélevé toujours en terre pétrie; enfin, au pied de sa pente inférieure on pratique un trou hémisphérique où viennent s'amasser les farines des semences ou autres objets que l'on réduit en poudre, en les écrasant au moyen d'une autre pierre dure de plus petite dimension. La grosse pierre ou l'inférieure s'appelle *Morhhaka*; celle qui sert de pilon se nomme

Aïala. Ordinairement ces moulins sont entourés et recouverts d'un abri, autant pour empêcher le vent de mêler la poussière aux farines ou de les faire envoler, que pour mettre la *meunière* à l'abri des rayons d'un soleil ardent. Le Docteur entre chez un vieillard kababiche qui a bu de l'om-bulbul outre mesure; sa jeune dame est d'une figure très-intéressante : il y a là cinq ou six jeunes gens qui, ainsi que la dame, paraissent enchantés de voir ce vieillard s'enivrer à n'y voir plus clair. Une femme ayant d'énormes taches blanches sur tout le corps (taches hépatiques) vient consulter le Docteur; ces taches blanches, sur une peau jaune bronzée, font un contraste des plus repoussants.

Partout, en Syrie comme en Algérie, en Égypte, en Arabie, etc., les nomades aisés déploient beaucoup de luxe pour orner les chameaux qui transportent leurs femmes. Un des ornements appelé *ouçadé* sert à embellir la selle; il est en cuir avec des anneaux en étain sur les deux faces, et à ses deux extrémités il est terminé par quatre longs rubans de cuir maroquin jaune rougeâtre.

Le *djourbéja* qui, comme l'*ouçadé*, orne le chameau qui porte la partie féminine de la famille, est un sac en maroquin, également jaune rougeâtre, avec une étroite ouverture, et terminé à son extrémité inférieure par trois pièces de cuir comme ornement. Dans ce sac les femmes renferment ce dont elles peuvent avoir besoin pendant le jour, soit pour elles, soit pour leurs jeunes enfants. Les cercles en

étain y sont disposés avec beaucoup de symétrie.

Le Docteur en allant de droite et de gauche pour prendre note des objets qu'il croit dignes de l'attention, passe à quelque distance d'une tente; des femmes en sortent, l'appelant *iaho el-fegi! iaho el-fegi!* Le Docteur y arrive, il y trouve une vingtaine de jeunes Kababiches en divertissement; l'une d'elles, gravement assise, réglait la fête, et pour cela elle reçoit le titre de *meyrem* (princesse). Il n'y avait pas un seul homme; de grands vases remplis, les uns de mericé, les autres de om-bulbul, de kadjana, de bouza, de baganié, etc., renfermant chacun une boisson fermentée différente, étaient disposés dans un coin de cette vaste tente. A peine entré, l'on offre à boire au Docteur et à son fils qui acceptent; les vieilles (car il y en avait deux ou trois) disent aux jeunes de danser; chacune alors de chanter, de marquer la mesure en frappant des mains, etc. Leur danse est absolument la même que celle que le Docteur avait vu exécuter par les femmes et parentes du mélik El-Amim, au-dessus de Dongola; chacune des danseuses, quand elle voulait terminer, venait faire onduler ses cheveux bien parfumés sur la figure du Docteur. Une vieille même dansa, mais elle eut le bon esprit de couvrir ses seins. Pour honorer chaque danseuse, le Docteur devait boire à sa santé après qu'elle avait dansé. Leur boisson porte peu à la tête, mais a une action diurétique des plus prononcées. Le coucher du soleil s'approchait, les femmes demandèrent le cadeau, d'abord

pour la soi-disant mariée (meyrem), et en outre pour celles qui avaient dansé (ces réunions sont des anniversaires de mariage probablement?). Le Docteur refusa afin de voir ce qui allait arriver, et ce que feraient les femmes en cas de refus. Elles lui prirent son tarbouch, sa toque et son turban, en un mot toutes les pièces qui composaient sa coiffure. Plus tard, voyant que le Docteur ne donnait pas d'argent, on lui rendit gracieusement sa coiffure ; il donna alors une pièce de 5 fr., ce qui est une forte somme pour le pays où le numéraire est si rare. Les unes disaient que c'était peu pour un khowadja (négociant) tel que lui ; les autres faisaient observer qu'il était feqi et surtout voyageur, et qu'il avait déployé une générosité de prince. Enfin la discussion cessa, et la plus âgée entonna une improvisation à la louange du généreux feqi ; mais extorquer par force ou par ruse le bien d'autrui, est un des traits fondamentaux du caractère de tous les nomades de l'univers. On prit aussi les souliers du fils du Docteur ; une discussion entre les femmes s'ensuivit, et il fut enfin décidé, après de longues contestations, que n'étant pas adulte, on n'avait le droit d'exiger rien de lui.

On amène au Docteur un enfant de cinq ans, ayant perdu l'usage de la parole en entier et de l'ouïe en grande partie, ainsi que celui des membres thoraciques par suite de la fièvre dite ici *ouerdé*. Soupçonnant que ces accidents étaient causés par un dépôt au cerveau, le Docteur lui applique un séton à la nuque et lui fait administrer le calomel à l'intérieur; le bruit

avait couru que le Docteur voulait tuer l'enfant : en lui mettant un séton, qu'il devait nécessairement mourir; aussi la mère ne voulut-elle jamais administrer une seule dose du médicament avant qu'en sa présence, le Docteur et son fils en eussent avalé chacun une dose. Le Docteur, à son retour dans sa tente, trouva qu'on lui avait apporté quelques petits présents ; c'était du lait, du beurre, du fromage, deux vases appelés *garn*.—Ici comme dans tout le Soudan, les esclaves appellent mère leur patronne, et père leur maître. Chez les Kababiches, la servitude n'en est pas une à proprement parler ; ce n'est qu'un degré d'infériorité. Le fils esclave mange avec son père maître et sa mère patronne. Il dort avec eux sous la même couverture. Ici personne ne connaît ni la France ni le grand Napoléon ; le Docteur eut beau raconter que Napoléon était le Bonaparte qui avait pris l'Égypte, etc., c'était pour eux de l'hébreu ; mais quand le Docteur leur eut expliqué que les pintos (Napoléons en or) et les cinquos (mot italien qui veut dire cinq) étaient de notre glorieuse patrie, ils prirent la France en considération. La considération dont on entourait le Docteur s'accrut de beaucoup quand on sut qu'il était du Béled-Françа, c'est-à-dire pays de France ou pays de talaris. França est le nom générique des thalers, des douros et de toutes les pièces d'argent de tous les pays qui ont à peu près cette valeur. Il y a peu de temps que les Kababiches connaissent l'argent monnayé ; ils n'acceptent que les medjidiés de Constantinople et

les cinq paras d'Égypte, et de préférence à tout autre monnaie l'ancienne piastre turque en argent, que l'on a nommée pour cela gréch-kabachi (piastre kabachienne). Le medjidi n'est accepté que pour 16 piastres et quelquefois même pour 14; les autres variétés de numéraire turc ou autre n'ont pas cours.

Toutes les céréales du Soudan sont à bon marché à Es-Çafi, ce qui prouve que l'on en sème beaucoup dans les environs. Le lac, formé par les pluies estivales, occupe encore à cette époque près de cinq lieues carrées; mais il se retire et se dessèche presqu'à vue d'œil. On pourrait ici semer avec succès du dokha, des doura, etc., y planter des dattiers et d'autres arbres utiles. Il suffirait d'entourer les semailles d'une haie pour les défendre contre les dévastations du bétail sans nombre qui vient s'abreuver. A l'époque de la plus grande sécheresse, l'eau reste voisine de la surface du sol, et l'on pourrait arroser les plantations au moyen de sakiés. Au nord du lac, on sème, dit-on au Docteur, du mareg et d'autres céréales.

Pourquoi (*ia hélèli!* oh! la jolie nuit!), pourquoi, lui disaient bien des femmes, as-tu enlevé cet enfant à sa mère? en parlant de Kamel. Il est si joli, dit une vieille, n'as-tu pas peur du mauvais œil (du regard de l'envieux). Et là-dessus elle fit le simulacre de lui cracher trois fois au visage, en s'écriant: Oh Dieu! qu'il est vilain, ce petit monstre! Les femmes, pour se saluer, se baisent sur la joue près de l'oreille, à quatre ou cinq reprises successives; après chaque baiser, celle qui salue fait un hoche-

ment, une mutation de la tête d'avant en arrière à l'autre assez vivement, sans éloigner sa figure de celle de l'autre qui demeure immobile pendant les salutations de son amie. Ces mutations ressemblent assez à celles que se font les Anglais en se portant des tostes ; mais quand il s'agit de saluer un homme, les femmes le saluent comme celui-ci salue son semblable, c'est-à-dire qu'elles lui mettent la main droite sur l'épaule gauche, et *vice versâ* de la part de celui qui est salué ; puis on se prend par la main en la quittant de temps en temps pour demander, quelquefois très-brièvement et quelquefois très-longuement, des nouvelles de ce qui peut intéresser : la santé de la femme, des enfants, des animaux, etc. ; à chaque réponse, celui qui salue exprime un souhait de prospérité à l'autre.

Beaucoup de dames au Caire, et la plupart de celles de Syrie, portent des kebkabs, kerkebs (semelles de souliers en bois) ; à l'instar des femmes kababiches, on pourrait leur en faire de bois de kafal ou gafal qui est excessivement léger. Le bois de cet arbre deviendrait ainsi un objet de commerce assez lucratif. Il est probable que dans les arts, ce bois, qui a assez de résistance, pourrait en certaines autres circonstances rendre de grands services. Pour renfermer leurs provisions en grand, les Kababiches ont d'immenses sacs en peau, cependant les grands magasins sont creusés en terre.

Aod-es-Sid (le lieutenant de son maître) proche parent du grand cheikh, est atteint, à la suite de fièvres

intermittentes, d'un endurcissement général du foie; après bien des allées et des venues de la part de ses serviteurs ou amis, il envoie au Docteur trois thalaris comme prix des médicaments qu'il devait lui administrer. Le Docteur voulant examiner ce malade d'une manière plus complète, afin de lui conseiller le traitement thérapeutique qui lui convient, se rend à sa tente. Là on fait appeler le frère du cheikh et tous les notables présents pour prendre connaissance de la cure proposée par le Docteur; il y a longue consultation; à la fin, on vient le prier de rendre l'argent, tout en le remerciant de toute sa peine. L'argent est remis de suite et sans observation.

Mercredi, 23 mars. Les Djellabs, en échange d'un taureau envoyé en cadeau par le frère du cheikh, lui portent des objets manufacturés pour environ huit fois sa valeur; chacun d'eux s'est cotisé d'après la valeur présumée de la marchandise.

Le chihkhk est une espèce d'absinthe, recherchée comme condiment vermifuge, et comme parfum. On fabrique ici des couvertures grossières en laine, des tissus de poils de chèvre et de chameau, très-solides pour faire les tentes. Peaux de gazelle en quantité, à vil prix et bien tannée.

Pour aller de Es-Çafi à Khartoum, il y a environ dix jours de marche; les puits de cette route sont El-Ada, Abou-Sébib, El-Téitel et El-Medjer. Pour se rendre d'ici à Kadjemar il y a deux routes, l'une plus à l'est en passant par Djebra-el-Cheikh; l'autre plus à l'ouest.

Zéin-el-Bel (la belle des chamelles) est une esclave

du cheikh, toute vilaine, mais joyeuse, rieuse, et dont on se rappelle avec plaisir. L'Ed-Déro, ou edéro, est un bois aromatique indigène, que les Kababiches enveloppent dans le sac en peau qui renferme leurs habits.

Jeudi, 24 mars. Le Docteur trouve quelques Arabes des environs de Bagdad, qui avaient fui leur terre natale à la recherche d'une meilleure patrie. La nourriture, la boisson, les marches, le repos, la reproduction de leurs animaux, voilà en quoi consiste toute l'industrie des nomades; tous leurs désirs se bornent à avoir beaucoup de troupeaux, une belle tente, des esclaves. En creusant des puits dans la plupart des ravins, des vallées du désert où il y a des arbres et des herbes, ils seraient à peu près certain de trouver de l'eau; mais il y a une apathie extraordinaire pour tout ce qui touche à leur bien-être; tout travail long et industriel est contraire, du reste, à toutes leurs habitudes, il leur répugne extraordinairement. Ainsi les moindres travaux pourraient améliorer au centuple les puits existants; mais ils se contentent de creuser le sable avec leurs mains, ce qui devient une peine incessante par suite de sa mobilité.

Le taureau envoyé en présent aux Djellabs par Greich, frère du cheikh des Kababiches, est un ordre *à l'arabe* d'envoyer en échange des dons d'une valeur beaucoup plus considérable. Les Djellabs n'auraient pu partir avant d'avoir reçu le cadeau du prince nomade et encore moins avant

de lui avoir payé *son droit* (c'est son terme), droit que l'on doit, au contraire, qualifier de rançon. Les Djellabs ont porté sous forme de don volontaire leurs objets manufacturés, chacun suivant la quotité de sa cargaison; mais le frère du cheikh ne leur a pas encore fait dire qu'ils pouvaient s'en aller; ils n'ont donc pas assez donné. S'ils partaient sans avoir assouvi la cupidité du chef du désert, ils seraient pillés; aussi ce matin, dans la matinée, ils ont été faire une visite d'adieu; ils avaient eu soin de se faire suivre par de nouveaux dons; aussi Greich leur souhaita bon voyage en vantant la sécurité dont jouissaient les voyageurs dans le désert des Kababiches. Les Djellabs revinrent vers leurs marchandises joyeux et contents, ils ne croyaient pas en être quittes à si bon marché, quoiqu'ils eussent déjà payé bien cher; mais ils n'avaient pas satisfait l'avidité de tout le monde. Au moment où avec leurs chameliers ils étaient occupés à faire charger, vinrent les esclaves nègres du frère du cheikh réclamant aussi *leurs drotis* (haqna), et ordonnèrent impérieusement aux chameliers de cesser de charger. Il y eut altercation de part et d'autre assez vive et surtout très-longue, et l'on ne chargeait pas. Ils finirent par donner quelques piastres à chaque nègre, mais ils les reçurent en murmurant et sans laisser charger. Enfin un Djellab impatienté monte sur son baudet et va se plaindre au cheikh; celui-ci envoie quelqu'un de sa part pour enjoindre aux nègres de se désister, et l'on commença à charger. Ce re-

tard fut cause que Ahacab-Allah, trouvant le jour avancé, voulut attendre au lendemain pour se mettre en route. Il fit mal; car, dans la nuit, les nègres du frère du cheikh ouvrirent ses ballots et prirent largement les vêtements qu'on leur avait refusés la veille. Quant à la caravane, elle fut aussi suivie à distance, et pendant son sommeil un pauvre Djellab du nom d'Abdérahman fut presque dépouillé; on lui enleva tout son kohh'l, son gingembre, etc. Les nègres du cheikh allèrent même jusqu'à voler les kerkeb (semelles en bois) de la serrié de Fadl-Allah, etc. Cette petite vengeance de nègre prouve que si leur maître n'eût pas été satisfait, il aurait pillé toute la caravane à force armée et en plein jour. Le Docteur conseillait aux Djellabs de se plaindre à El-Obéid au Mudir, mais ils refusèrent, disant que c'était un *us et coutume* antique de faire des cadeaux au chef des Kakabiches et à son entourage lorsque l'on passait à Çafi; ils en avaient bien l'envie, mais la crainte les retint; ne devaient-ils pas repasser par là? disaient-ils. Ne devaient-ils pas ultérieurement se servir des Arabes Kababiches pour transporter leurs marchandises à chaque voyage? Dans la discussion qui s'éleva entre les nègres et les Djellabs, le Docteur se permit quelques réflexions peu honorables pour le cheikh, et surtout peu propres à flatter son amour-propre. Il ajouta qu'il croyait que des Arabes sujets du pacha, n'avaient pas le droit de rançonner des négociants également ses sujets, d'autant plus que le commerce était une source de prospérité pour

son royaume. Un parent du cheikh, qui probablement était venu là pour protéger par sa présence les réclamations des nègres, lui répondit sur un ton sec et tranché : Eh, dis donc, Turcawi, ne sais-tu donc pas que Saïd-Pacha n'a aucune autorité ici?

Les Kababiches de tout âge et de tout sexe font une grande consommation de leurs liqueurs fermentées. La fièvre ouerdi ne vient pas tous les ans; quand elle sévit, c'est toujours d'une manière épidémique; ce doit être un tiphus pestilentiel, le Docteur en fera une description médicale quand il aura eu occasion de l'observer. Autrefois quand les Kababiches, mécontents des autorités égyptiennes, s'enfuyaient au Darfour, ils y étaient bien reçus et bien traités, un firman les exemptait de toute contribution et de toute réclamation (fondée ou non), pour des droits antiques, comme droit du sang ou autre. Il règne une promiscuité incroyable parmi les Kababiches: les fils ont des relations avec les concubines de leur père, les neveux avec leurs tantes, les frères avec les femmes de leurs frères, les esclaves avec leurs patronnes, et *vice versâ*. Du reste, un jaloux ne pourrait vivre dans ce pays. il y mourrait de chagrin en quelques jours. Les Kababiches donnent leurs filles en mariage à qui se présente : il y a une quinzaine de jours, un Djellab de passage fut invité dans une maison à un repas; la fille lui plut, et sur sa demande elle lui fut accordée en mariage pour sept chameaux, dix talaris, une esclave, des habits et quelques autres objets de plus mince valeur. Un

chameau vaut ici de 8 à 10 pièces de 5 francs. Les Kababiches n'ont aucune idée de leur âge; cependant, quand ils veulent indiquer une époque rapprochée, ils disent : Il y a de cela une, deux ou trois kharifs (pluies estivales).

V. — *De Es-Çafi à Kadjemar*, du 24 mars au 31 mars.

On part de Es-Çafi à 5 heures moins un quart. A l'oasis Sélimé, il y a une vielle négresse qui, au nom de son maître, perçoit sur les Djellabs et les autres voyageurs *le droit* de traverser en sûreté cette partie de l'oasis libyque. Dans la vallée de El-Çafi, à l'époque des plus grandes sécheresses, les puits ont environ 3 mètres de profondeur; l'on pourrait donc y construire des sakiés et semer avec succès. La vallée du Çafi se dirige du nord-ouest au sud-est; elle est au pied d'une chaîne de montagnes qui a la même direction; sa longueur est, dit-on, d'environ une journée. A 6 heures un quart, la route prend une direction sud-est. Marbre, et granite. A 7 heures et demie, pendant 25 minutes, on traverse une forêt d'arbres magnifiques qui croît dans le creux de la vallée elle-même; on en sort en laissant à sa droite deux mamelons de la chaîne de montagnes dont elle suit la direction. Après avoir traversé la vallée, la route a sa direction tout à fait au sud. Au sud du chawaf El-Çafi, il existe une vallée couverte d'arbres et parallèle à la route; à

l'ouest de cette vallée, existe une colline qui est un prolongement du chawaf. Depuis El-Çafi, l'on a marché en montant, mais en pente très-douce, jusqu'à 9 heures un quart. Rencontre d'une tombe isolée dans le désert; c'est un petit tertre recouvert de pierres. Arbre appelé keteur, kétér, gueter; espèce de mimosa qui fournit une gomme de mauvaise qualité. Un nid énorme d'un oiseau de proie sur un de ces kétér. Arbre appelé çarhh, il ressemble beaucoup au komok ou kamak. A 10 heures un quart, la vallée de droite continue sa direction au sud, mais les côtes de l'est ont cessé, et l'on a en vue le Djebel Haraza, ou Djebel Abd-el-Kadi, du nom de son chef récemment décédé. On continue à monter en pente insensible. Morceaux de marbres, roches de granit, poudingue et autres pierres dures paraissant à la surface du sol, de couleurs diverses, mais les roches granitiques prédominent. Le Djebel Haraza est habité par des Nubiens originaires de Debbéh; ils y sèment du dokhoun et autres céréales. A 11 h., on voit des troupeaux dans la plaine et beaucoup d'arbres à droite de la route. On arriva à 11 heures et demie. Le Docteur tue trois oiseaux d'un coup, ils ressemblent au merle et on les appelle el-hhôna chez les Arabes (1).

Vendredi, 25 mars. La caravane s'arrête à l'ouest de Djebel Haraza. Les chameliers ont peur qu'on ne leur vole leurs chameaux pendant la nuit. Après les avoir fait paître peu de temps, ils les ramènent

(1) Départ, 4 h. 45 m., arrivée 11 h. 30 m.; total de la marche: 6 h. 15 m., des pas de chameaux 27,750.

près du campement de la caravane et les y attachent en pliant la jambe sur la cuisse et la retenant au moyen de la corde *ad hoc* qu'ils appellent el-ôgôl. Ici l'eau entre en ébullition à 87, le matin le thermomètre marque 12°.

Le Docteur pensait que lorsqu'un Arabe avait fait le serment dont la formule est : *harrem*! l'on pouvait compter sur sa parole ; c'est une erreur pour ce qui regarde les Kababiches. Les Kababiches peuvent jurer plusieurs fois le jour et parjurer coup sur coup leurs serments : *errare humanum est*.... Grande quantité d'une espèce de jonc ressemblant à une graminée, que les Arabes appellent mohharêib ; ils l'emploient (la racine, les feuilles et les tiges) en infusions contre les maux de cœur et d'autres affections. On part à 1 h. 25 m. En route, l'on fait voir au Docteur un arbuste qui a l'aspect de l'arbre appelé çarhh et d'un autre nommé komok qui lui ressemble aussi. Les Kababiches avec leurs lances font tomber des morceaux de gomme pour les manger. Les chameliers, qui paraissaient avoir peur des nègres de leur cheikh, ont fait paître leurs chameaux le soir pendant peu de temps et en les entourant. Ce matin, avant le départ, ils les ont aussi fait paître un peu plus longtemps ; mais malgré ces précautions, ils broutent à chaque quinze ou vingt pas en marchant, ce qui retarde très-peu la marche. La terre ramenée à la surface du sol par les fourmis, les serpents, les rats, etc.. est noire, elle paraît ici renfermer de l'humus ou terre végétale.

A 3 heures un quart, le Djebel Haraza est à

gauche; il paraît avoir sa direction du nord-est au sud-ouest. En ce moment son extrémité nord-est est exactement à notre orient. Entre la route et la montagne, vallée couverte d'arbres, et à l'ouest continuation de la vallée d'hier, également couverte d'arbres. Le Docteur compte treize nids d'oiseaux sur un seul arbre; la forêt de gauche (à l'est) se nomme Kéchéchar. A 4 heures et demie, les deux vallées semblent se réunir par leurs extrémités sud. Le Docteur aperçoit un troupeau d'une trentaine de ril (?), mais ces quadrupèdes s'enfuient de si loin qu'il ne peut les examiner assez pour en faire une description. Une plante desséchée ayant l'aspect du bouillon-blanc (*Verbascum thapsus*), très-grosses coloquintes, mais en petite quantité. Depuis ce matin, la route va toujours en montant, mais très-peu. La vallée de droite continue après s'être réunie avec celle de l'est, elle a toujours sa direction vers le sud. A 5 heures un quart, on a en vue le mont Djebel M'dérèq, habité par des Nubas; et les monts En-hhoud (sein de la jeune fille), et Abou-hhadid (père du fer); la première n'est pas habitée, la seconde l'est par des Nubas. Ici, comme dans beaucoup d'autres endroits, on met le feu aux herbes du désert. Grande quantité de petits oiseaux; quelques terriers de lapins, dont les lièvres, dit-on, profitent aussi. Grand nombre de trous de rats, de serpents, etc. On s'habitue tellement au pas du chameau que l'on finit, lorsque l'on est dessus, par oublier par quel véhicule l'on est transporté; c'est ce

qui est arrivé au Docteur. Sur les flancs ouest du mont Haraza, il n'y a pas d'arbres. Depuis 6 h., l'on marche sur un terrain ondulé; plus on avance vers le sud, plus leurs ondulations dépassent en hauteur celles du nord qui les précèdent. On retrouve le mer'hk morréhk, espèce de genêt que le Docteur a déjà vu dans le désert de Wadi-Halfa.

Les Kababiches élèvent leurs chameaux avec un soin tout particulier; les chamelles surtout sont l'objet de leurs attentions particulières; elles sont toutes grosses, admirables à voir; en outre, on les tond en laissant des reliefs de poils beaux à voir; elles sont exemptes de tout travail comme aussi les étalons mâles destinés à les féconder. A 8 heures et demie on arrive dans des champs qui ont été semés de dokhoun. On en a enlevé les épis, mais on a laissé en terre le chaume de cette graminée. En général, puisque les sables ici sont productifs, l'on peut avancer que le désert du Kordofan est partout susceptible de culture, sauf bien peu d'endroits où la roche paraît à fleur du sol. Sur la route, deux cabanes vides et que l'on habite à l'époque du kharif (des pluies). Plusieurs troupeaux de bêtes à cornes. A 9 h., un sentier qui va de l'est à l'ouest, c'est-à-dire du Djebel Haraza au Djebel Kaadjéa, et de là au Darfour. Voici la route suivie : du Djebel Haraza à Kaadjéa, cinq jours de marche; de Kaadjéa à Seroudj, sept jours; de Seroudj à B'rouche, trois jours; de B'rouche au Fascher, trois jours; en tout, dix-huit jours.

Un village est en vue sur le flanc du Djebel Haraza. On arrive à 9 heures et demie. Total de la marche, 3 h. 5 m. A peine arrivés, cinq ou six Nubiennes viennent près de la caravane pour échanger du dokhoun contre du sembel, du mah'leb, etc.; elles ont de très-gros morceaux d'ambre au col, et beaucoup d'ornements d'argent. Leur langage diffère de celui des Barabras de la basse Nubie, quoiqu'elles en tirent leur origine. Elles parlent bien l'arabe; elles demandent des bouteilles noires vides dont elles offrent deux piastres l'une; elles veulent aussi des kouz (ou gobelets en fer-blanc d'Égypte) dont elles offrent le même prix. Elles revenaient de visiter une caravane de Djellabs qui vient du Sayd (Seid) avec des esclaves à vendre, et qui a stationné à l'ouest de la nôtre à une distance de plus d'un quart de lieue. La montagne Haraza est très-élevée (1).

Samedi 26 mars. Les habitants du Djebel Haraza sont originaires de Debbéh (Dongola); le mélange des races, probablement avec les aborigènes, a, dit-on, changé leur langage. Les Djellabs à esclaves venant de El-Obéid viennent faire une visite aux compagnons du docteur Cuny; ils racontent en détail la défaite d'Osman-Bey-el-Sennari, qui fut tué dans l'expédition qu'il commandait contre le cheikh Nacer, chef du Djebel Taggalé. Beaucoup de monde a péri dans cette bataille : il n'est retourné que 200 soldats

(1) Départ, 1 h. 25 m., arrivée 9 h. 30 m.; total de la marche : 8 h. 5 m., des pas de chameaux 35,000.

à El-Obéid. Un des chefs principaux des Arabes, Chekié, a aussi succombé avec Osman-Bey.

Il y a quinze jours, Cheikh Mohammed ou Séid Mohammed el-Chinguéti (le Sénégalien), ambassadeur du Darfour en Égypte, était encore à El-Obéid. Les Arabes Hamar lui avaient volé les chameaux qui devaient transporter du Kordofan au Darfour les cadeaux du vice-roi d'Égypte ; mais on en attendait d'autres, et il devait être parti pour sa destination. Les femmes du Djebel Haraza, avec du corail rouge sur leur peau noire, de l'ambre jaune, des anneaux blancs d'argent, des coquilles blanches dont elles ornent la tête, le col et les bras, ont un air de richesse tout à fait élégant; elles rient toujours à gorge déployée; elles ne sont pas jolies. Comme dans la basse Nubie, les jeunes filles portent au-dessus de leur *rahhad* une ceinture sur les hanches, un collier de grosses perles d'agates, mélangées quelquefois de coquilles ou de verroteries rondes, blanches, et de même grosseur. Elles tressent leurs cheveux à peu près comme les femmes de Dongola.

Les Khabirs, dans le désert, suivent une route très en ligne droite. On a dormi en face de l'extrémité sud du Djebel Haraza; à environ un quart d'heure de distance, il y existe un puits, et cependant l'on ne s'est pas détourné ni pour faire de l'eau ni pour commercer. Le départ a lieu à 3 h. moins 20 m. Le désert du Kordofan avec ses arbres disséminés, ses herbes blanches, ses plaques de sable rou-

geâtre, jaunâtre ou blanchâtre, ressemble beaucoup aux campagnes qui avoisinent Toulon, sauf toutefois les enclos, les maisons de campagne (bastides). Ici l'illusion est complète à cause du voisinage du Djebel Haraza. On pourrait, du reste, y cultiver avec succès tout ce qui croît en Provence, mais il manque de débouchés. Les routes à travers le désert sont chères et fatigantes; le prix du transport excède trop la valeur des productions pour espérer du bénéfice en Égypte. Un taureau vaut ici de 3 à 4 thalers; une vache, de 4 à 5.

Le Djebel Haraza est, dit-on, circulaire; son diamètre est d'environ une journée de marche. On rencontre des cailles, des débris d'œufs d'autruche. Des nègres sont occupés à nettoyer le sol des mauvaises herbes pour le préparer à recevoir le dokhoun à l'époque des premières pluies (rouchachi). Ils se servent pour cela d'un hachacha, sorte de racloir qu'ils poussent devant eux en coupant les mauvaises herbes au-dessous du collet. Cette première opération terminée, ils ramassent le tout et y mettent le feu. Le hachacha, qui a aussi d'autres formes, sert ici de monnaie et vaut 2 piastres (10 centimes). Pour ramasser les mauvaises herbes et les branches épineuses des arbres, on se sert d'une fourche qui a la même forme que celle dont se servent les cultivateurs en France. Deux *tuguriums* habités à l'époque du kharif sont en vue; cet habitations ressemblent à d'énormes ruches de mouches à miel, ou bien encore à deux tentes, puisqu'elles en ont la forme. A l'entrée de chacune, il y a

quatre pieux plantés qui supportent une toiture. Les terrains sont ondulés comme hier dans l'après-midi.

Depuis longtemps, le Docteur n'avait vu d'olhar, il en rencontre deux. Poudingue de fusion renfermant des cailloux blancs. Quantité de petits monticules factices élevés par les *orda*. Les gazelles ont l'habitude de faire leurs crotins dans le même endroit. Quantité de tanières fraîches de renards. A l'ouest, extrémité nord du Djebel M'dérég (mère des boucliers) à 5 heures et demie, et l'on a à l'est l'extrémité sud du Djebel Haraza; à la même heure l'on entre dans une forêt de gommiers. Le fendob, qui n'est qu'un arbuste dans le désert de Wadi Halfa, devient ici un très-gros arbre. Il y a 5 ou 6 lieues de distance entre le Djebel Haraza et le M'dérég. Tanière de Marafil; le marafil est la hyène. Son ouverture pourrait permettre à un homme de s'y introduire. Les oiseaux de même espèce ont l'habitude ici de rassembler leurs nids sur le même arbre; il est probable que cette réunion de nids compose tous ceux d'une même famille, c'est-à-dire ceux des pères, grand-pères, fils et petits-fils. A 6 heures et demie, on entre dans une vallée resserrée entre deux côtes de roche de grès; il est feuillé et jaunâtre. Les *arda* font souvent leurs tumulus autour du tronc d'un arbre. Le Djebel Zaghawa, que l'on appelle aussi El-Atchan (celle qui a soif), est en vue au sud. Le Docteur montait, pour traverser le désert du Kordofan, un chameau estropié qui boitait un peu, et nommé pour cela El-Aradj (le boiteux.) Depuis 6 heures

plus de cultures. Le désert est parfois nu et la roche paraît à sa superficie ; mais toujours des arbres dans le bas-fonds. Vingt-cinq chameaux qui avaient transporté de la gomme d'El-Obéid à Abou-Gossi retournent à vide avec la caravane du Docteur. A 7 heures et demie, au sud-sud-ouest, on a en vue le Djebel Raouïan (inondant), au delà duquel est celui de Kadjemar qui a un étang à ses pieds. Des *arda* enveloppent de terre toute une plante et la font ressembler à s'y méprendre à une roche de polypiers. Terriers de lapins.

Au fur et à mesure qu'il s'avance vers le sud, le Docteur voit des plantes nouvelles pour lui et qu'il n'a jamais eu occasion d'examiner, puis elles disparaissent au bout de quelques jours pour être remplacées par d'autres toujours nouvelles. Il regrette beaucoup que la rapidité du voyage ne lui permette pas d'en examiner les organes de la fructification, etc., pour indiquer à quelles familles elles appartiennent ; cette lacune, il la comblera lorsqu'il sera arrivé au Darfour et qu'il en aura le loisir. Dans le Soudan, le tabac à fumer est appelé *taba*, comme en France. A 8 heures et demie, l'on fait voir au Docteur un arbre hachab : c'est le gommier par excellence ; c'est cet arbre qui fournit la gomme la plus blanche, car celle du *mimosa nilotica* est rouge et brunâtre, beaucoup moins estimée par les négociants du Caire. Une toute petite allouette est donnée à Kamil. Des Hachab, ketis, el-lood, tendob, segal ou sount, hheglig, mokhéit, gafal, sarhh, mékah, voilà les arbres principaux de la forêt parcourue dans le jour. A 9 heures et demie,

l'on arrive au Djebel Méhkérit (Mékhérit la trouée), petite montagne qu'on laisse à gauche, à l'est, avec une vaste caverne et où viennent se cacher les voleurs à l'époque du kharif; elle n'est éloignée que d'une portée de fusil. A 10 h. on laisse à l'ouest une autre montagne un peu plus considérable que l'on appelle Bérga; ces deux élévations sont couvertes d'herbes, et même on aperçoit des arbustes à leur sommet. Au puits de El-Amry, et avant d'y arriver, à El-Çafi il y avait aussi grand nombre de mimosas nommés somogh, somor, semgh; ici on n'en voit plus: des racines de cet arbre s'élèvent en cône renversé dix à douze branches plus ou moins, qui toutes se terminent à la même hauteur en s'évasant en entonnoir et très-régulièrement. L'arbre mékah ou mikah ressemble pour l'aspect du feuillage au mokhéit, mais il est plus gros, et l'on ne peut dire que son port est celui du laurier.

Le Docteur voit, pour la première fois, dans le désert une autruche avec son mâle, mais ces animaux ne se laissent pas approcher. Le chasseur, pour les prendre, doit les poursuivre à cheval, à l'époque des plus grandes chaleurs, et ce n'est qu'avec d'excellents coursiers que l'on peut espérer une chasse productive. Cependant elle paraît abondante, puisque la dépouille entière ne se vend que de 8 à 10 thalers, mais les autruches à plumes blanches, plus rares, se vendent à un prix beaucoup plus élevé que les noires, et la livre de plumes vaut ici jusqu'à 800 piastres (200 fr.), plus ou moins, suivant la qualité.

A Om-Béllilé, le Docteur était très-incommodé par l'odeur vireuse et nauséabonde des feuilles de la coloquinte; leur végétation était luxuriante; son fils en fut même presque malade. Ici les coloquintes sont encore d'une dimension plus considérable, mais elles n'ont presque pas de feuilles et leur tige rampante n'est plus qu'un fil. Beaucoup de roseaux (probablement le *calamus* des anciens), le *galam*, dont se servent encore actuellement tous les écrivains arabes. Une tige composée de deux à quatre nœuds de ces galam se vend au Caire de 5 paras à 1 demi-piastre; on pourrait les recueillir ici, ils sont beaux, et en faire un objet de spéculation. Les écrivains d'Égypte tirent les leurs de l'Inde. On ne peut guère écrire l'arabe qu'avec ce calamus. Le Docteur avait avec lui des plumes métalliques coupées et taillées pour écrire les caractères arabes; mais il est rare, quoique données en cadeau, qu'elles réjouissent beaucoup les faqis à qui elles sont offertes gratis. Rencontre du kormoo, kormoo, arbuste très-bas, toujours vert, avec une fleur jaune.

Quelques Kababiches, imitant les Nubiens, portent le poignard attaché au coude avec des amulettes. Au sud-sud-ouest, Guélâat (citadelles) Kori à environ une lieue et demie. Arbre endérab. El-louéz, espèce de hedera helix, plante grimpante. On s'arrête à Wadi-Abou-Korak, où l'on arrive à 11 h. Total de la marche, 8 h. 20 m. (1).

(1) Départ, 2 h. 40 m., arrivée 11 h.; total de la marche : 8 h. 20 m., des pas de chameaux 36,015.

Dimanche 27 mars. Les Khabirs nous désignaient la méridienne vraie sans s'écarter ni à l'est ni à l'ouest. El-Wadi-Abou-Korak (père des chants), qui a pris son nom d'une montagne située à l'ouest-nord-ouest de la station qu'on appelle Abou-Hadid. Dans le voisinage, à l'ouest-sud-ouest, on voit la montagne de Om-Déreg; au sud-est, celle de El-Atchan; une autre se montre au nord-nord-est : c'est le Haraza; enfin une dernière au nord-nord-est que l'on appelle le Bega. A l'exception du Haraza, toutes ces montagnes sont plus ou moins voisines de la station. A l'époque du kharif, on doit beaucoup y craindre les voleurs qui se cachent parmi les arbres de la forêt, et ont ainsi la facilité de s'échapper avec les objets volés qui sont ordinairement un ou plusieurs chameaux.

Pendant toute la journée on a marché au milieu des arbres; c'est une forêt continue. On entend les chants lointains des chameliers; c'est une nombreuse caravane qui de El-Obéid porte de la gomme en Égypte. On part à 2 heures moins le quart. Les routes dans le désert sont suivies avec tant d'exactitude que dans les endroits solides et pierreux du désert, elles sont marquées et frayées d'une manière ineffaçable, au nombre de cinq à douze sentiers plus ou moins. Là où les sables sont mobiles, le vent les recouvre lorsqu'il souffle après le passage d'une caravane; les routes, quand elles sont tracées sur un terrain dur, sont absolument semblables à celles qui existent en France pour les

communications d'un village à un autre. Rencontre d'une deuxième caravane se rendant en Égypte. Plusieurs cailles qui s'envolent. Depuis plusieurs jours on voit des plumes de pintades, mais ce volatile gallinacé reste invisible. L'ascanit, ou aseawit, est le fruit d'une graminée dont les piquants incommodent beaucoup les hommes et même les animaux : ils sont gros comme un pois, ils s'attachent et s'enfoncent dans les chairs et les vêtements absolument comme en France les fruits de la patience. A 3 heures trois quarts. Sentiers qui vont de Om'Déreg à El-Atchan. Le roseau, *calamus* latin, *galam* des Arabes, dont il a été question plus haut se nomme *Touman ;* il sert aussi à faire des nattes très-solides pour couvrir les maisons. Le Djebel, El-Atchan (l'ayant soif), est habité par des Noubas qui s'abreuvent quant leurs galouds (citernes naturelles) sont vides à Ed-Séraidj au Djebel Raouïan qui en est voisin au sud.

Les Djebel Raouïan, comme les autres montagnes plus au nord est habité par des Nubas. A 4 h. 5 m., on passe directement à l'ouest du Djebel Galàat-Kori à environ une portée de fusil : à une autre portée de fusil existent deux petites montagnes peu élevées ; il y a quelques arbustes sur leurs sommets. A l'ouest direct est le Djebel Abou-Hadid, qui paraît éloigné d'environ une lieue et demie. Le vice-roi a exempté tous les nomades des deux tiers des impositions qu'il versaient autrefois au trésor.

Depuis ce matin la route va en montant, mais sur un terrain ondulé dont, comme auparavant, chaque

versant méridional est plus élevé que celui du nord qui le précède; pas d'arbres, il n'y a que des genêts (marhk, marréht) et des calamus. Dans les années de disette, les Kordofaliens font du pain avec l'ascanit qui a la même saveur et est aussi nourissant, disent les Arabes, que le Dokhoun. Le Djebel Raouïan paraît n'être que la suite de la même chaîne que le Djebel Atchan dans une direction du nord au sud, comme aussi le Djebel Abou-Hadid paraît n'être que la continuation méridionale de Om-Dérég. A 5 h. quelques cases vides et qui sont habitées à l'époque du kharif (des pluies). A 6 h. le Djebel Abou-Hadid est à l'ouest de la route à une distance d'environ deux lieues et demie.

Les draps et les étoffes rouges ont cours au Soudan, mais le tout de qualité très-inférieure. A 6 heures et demie, le Djebel Raouïan se montre à l'est de la route à environ une demi-lieue de distance. Toutes ces montagnes sont loin d'être aussi élevées que le Djebel Haraza; elles se voient de très-loin, parce qu'elles surgissent d'un plateau très-élevé. Joie de voir des hirondelles. 7 h. 4 m., depuis le départ jusqu'à cette heure, on a marché en montant; en ce moment on gravit une côte assez élevée; il n'y a pas d'arbres, excepté le genêt, marhk ou marréht. D'ici l'on voit la vallée de Kadjemar, il y a des arbustes au delà du sommet du Djebel El-Raouïan, les habitants regardent Kadjemar comme la frontière septentrionale du Kordofan. A 7 h. 20 m., on entre au milieu des gommiers en descendant dans la val-

lée de Kadjemar. Plusieurs rhombes de vent. Le fruit du heglig s'appelle lahh'loub à Kadjemar. Kadjemar : dattiers, palmiers-doums; quantité innombrable de chameaux et autre bétail; des pigeons, des poules, etc. Arrivée à 10 heures et demie (1).

(1) Départ, 1 h. 45 m., arrivée 10 h. 30 m.; total de la marche 8 h. 45 m. des pas de chameaux 35,940.

(*La fin au prochain cahier.*)

ANALYSES CRITIQUES

ET EXTRAITS D'OUVRAGES RÉCENTS.

KA MOOOLELO HAWAII

HISTOIRE DE L'ARCHIPEL HAVAIIEN (ILES SANDWICH).

Texte et traduction précédés d'une Introduction sur l'état physique, moral et politique de ce pays,

PAR M. JULES REMY (1).

Ce serait un livre curieux que celui qui relaterait les annales des principales peuplades océaniennes, rédigées par les indigènes eux-mêmes, livre qui ferait connaître les traditions de leur origine et de leurs idées religieuses. Il serait intéressant de suivre à travers les âges les transformations successives des premiers efforts de la pensée chez ces peuples et de comparer entre elles ces traditions à la fois historiques et religieuses; leur rapprochement jetterait certainement une lumière nouvelle sur l'histoire de l'homme, au point de vue moral et philosophique.

Malheureusement si les principales peuplades océaniennes ont eu dès l'origine des idiomes qui leur étaient propres, elles n'avaient point d'écriture et ce n'est que par la tradition orale que nous pouvons

(1) 1 vol. in-8° de 260 pages. Paris et Leipzig, chez Alb. Herold, successeur de A. Franck.

JUIN 1864.

CINQUIÈME EXTRAIT

DE LA

COSMOGRAPHIE DE DIMASHQUI

TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR M. A. F. MEHREN,
Professeur de langues orientales à l'Université de Copenhague (1).

CHAPITRE VII.

SECTION X^e^. — Sur *la Palestine*, le district d'*Ourdon* jusqu'à la côte de la Méditerranée, et *la Syrie*.

On appelle la Syrie Schâm, soit à cause des couches de diverses couleurs blanches ou noires dont est composé son sol, soit parce qu'elle est située au nord de la péninsule Arabique, ou parce que Sem fils de Noé y descendit; la lettre *S* est changée en *Sch* pour éviter un augure défavorable, le nom de Sâm signifiant « malheur. » Elle s'étend en longueur, depuis *Malathia* jusqu'à *Arîch*, sur un espace de vingt-sept journées, et sa plus grande largeur est comprise entre *Manbidj* et *Tarsous* (2). Elle était divisée au

(1) Voyez le cahier des *Annales* d'octobre 1862, p. 5-21.

(2) *Malathia* est le nom d'une des forteresses les plus reculées vers le nord; elle est située à un mille de l'Euphrate. *Arîch* ou *Wadi-el-Arîch*, sur la frontière de l'Égypte; *Manbidj*, près de l'Euphrate.

temps des Romains en quatre parties : la première, capitale *Damas*; la deuxième, appelée Ourden, capitale *Tibérias*; la troisième, capitale *Emesse*; la quatrième, capitale *Iliah* (Aelia Capitolina), est connue sous le nom de Palestine (1). Dans chaque partie il y avait un patriarche qui la gouvernait. Quand au temps de l'Islam, Abou-Bekr résolut d'occuper la Syrie, il envoya contre chaque province une armée (2), et expédia Abou-Obeida b. al-Djarrâh contre Emesse, Jésid b. Abou-Sofian contre Damas, dans l'Ourden Chorahbil b. Hasaneh, et en Palestine Amrou b. el-As et Alkamah b. Mouhriz, donnant à Amrou l'ordre de laisser Alkamah en Palestine, tandis qu'il se dirigerait lui-même vers l'Égypte. Maintenant ces provinces sont appelées *Adjnâd*, c'est à-dire les Marches; le Kinnesrin demeura réuni à l'Emesse jusqu'au califat de Moawiah b. Abi-Sofian, au temps où le peuple de l'Irac, abandonnant Ali, prit parti pour Moawiah; alors celui-ci fit séjourner cette population à *Kinnesrin*, *Awâsim* et *Tsoughour*, dont il forma une province à part, séparée de l'Emesse (3). Les choses restèrent en cet

Tharsous, capitale de la Cilicie, est mentionnée par Aboulféda comme la dernière frontière de l'Islamisme.

(1) Aelia Capitolina était le nom donné par Adrien à la ville qu'il éleva l'an 137 sur l'emplacement de Jérusalem.

(2) Sur le plan de l'occupation de la Syrie terminée après la bataille sanglante de Jarmouk, l'an 634, sous le commencement du califat d'Omar, successeur d'Abou-Bekr, voy. Caussin de Perceval, *Essai sur l'hist. des Arabes*, t. III, p. 425-50.

(3) Alfraganius (voy. édit. de Golius, p. 277) mentionne de même,

état jusqu'au règne du calife Rachid qui sépara les districts d'Awasim et de Tsoughour et en forma une province particulière l'an 170 de l'Hégire. La Syrie fut divisée en six provinces, puis, sous la domination des Turcs, en neuf, dont l'une occupée par les Tatars, les Arméniens et les Grecs, fut séparée de la Syrie sous le nom de *Roum*.

I. — La première des huit restantes a maintenant pour capitale *Damas*, appelée aussi *Djillik*, *al-Khadhrâ*, *Ghoutha* et *Dhât-ul-Imâd*(1); c'est une ancienne ville du temps des Adites, située en partie sur la plaine et en partie entre les montagnes, et appartenant aux plus saines, plus belles et aux plus élégantes villes de la terre; il s'y trouve une grande mosquée qui, par sa beauté, son élégance et sa perfection, est comptée parmi les merveilles du monde. On y allume la nuit, au milieu du mois de Schaban, 12,000 lampes, consommant en huile d'olives 50 canthars damasciens, en outre de ce qui est brûlé dans les écoles, dans les mosquées, les chapelles, les couvents, les cloîtres et les hôpitaux (2). Les murailles de la

que Kinnesrin était d'abord réuni à Emesse dont il fut séparé pour former un district à part.

(1) *Djillik*, proprement nom d'un village aux environs de Damas, a donné son nom à la capitale, voy. Ibn-Bathouta par M. Defrémery, I, p. 157; *al-Khadrâ* signifie le verdoyant, *Ghouta* est le nom de la grande vallée qui s'étend du sud-ouest au nord-est sur un espace de 9 milles et au milieu duquel Damas est situé; *Dhât-al-Imâd* signifie la ville aux colonnes.

(2) Comparez la description ci-donnée de la grande mosquée avec celle d'Ibn-Bathouta, édit. de M. Defrémery, t. I, p. 197-214, et *The travels of Ibn-Djobeir*, par M. Wright, p. 261-284. La nuit qui pré-

mosquée sont admirablement polies; une partie est revêtue de marbre, et la partie supérieure de divers ornements en verre fondu et doré, tandis que les parois intérieures sont incrustées de nacre; on y voit aussi une quantité de sculptures, représentant des arbres, des villes, des forteresses, des mers et toutes les images dont l'imitation n'est pas défendue. On raconte que le calife Omar b. Abd-el-Aziz a dit : « Si je savais que cette mosaïque rendît ce qu'on y a dépensé, je dépouillerais cette mosquée. » Sous le califat de Soleiman b. Abd-el-Melik b. Merwân, on a employé en ciselures 40 caisses d'or, outre le marbre et les anciens matériaux. Sa dimension en longueur, de l'est à l'ouest, est de 282 coudées, et en largeur, de 210 (ou 220). Le toit est revêtu, au lieu de tuiles, de plaques de plomb dont chacune pèse jusqu'à un demi-canthar. Entre autres propriétés, on dit qu'il n'y a d'araignées ni au plafond, ni sur les parois; les moineaux, bien que très-nombreux à l'entour, n'y pondent pas et n'y bâtissent point leurs nids par respect pour le saint lieu. La célébrité de cet édifice rend toute autre description superflue. Damas se compose de trois parties différentes : la première, bâtie dans le Ghoutah, formerait, si toutes les parties en étaient réunies, une ville considérable, comprenant des palais, des châteaux, des maisons, des étables, des moulins, des

cède le 15 de Schaban est célébrée par les Mahométans, qui croient que le sort de chaque être vivant est alors fixé, voy. Lane, *Manners and customs of the modern Egyptians*, III, p. 103.

bains, des marchés, des écoles, des chapelles, des mosquées grandes et petites, des sanctuaires, des villages et des prairies, comme on n'en trouve nulle part ailleurs. La deuxième, qui est souterraine, forme une ville à part, composée de courants d'eau, de rigoles, de rivières, de sources, de réservoirs, de canaux; partout où l'on fouille on trouve à toutes les hauteurs des courants d'eau se croisant dans tous les sens. La troisième partie est formée par les édifices de la ville et de ses alentours; elle ressemble à un oiseau blanc se reposant dans une verte prairie et buvant les eaux qui lui viennent les unes après les autres. Ce qui la distingue encore, c'est que les serpents ne mordent jamais dans l'enceinte de ses murs; ils sont peu nombreux dans la ville, dans le Ghoutah et dans les environs. Les jardins s'élèvent au nombre de 111,000, arrosés par un seul courant d'eau, qui vient du pays de *Zabadany* et de la rivière de Barada; sa source descend de la vallée et de la fontaine de *Fidjah*, et forme une rivière connue sous le nom de *Barada* (1); puis elle se divise en sept branches dont chacune porte un nom particulier : 1. le Jézid, ouvert par Jézid b. Moawiah; 2. le *Tsourah*, creusé par un roi grec du même nom; 3. le *Banas*, creusé par le savant grec Balnias; 4. le *Cannawat;* ces deux dernières rivières se sé-

(1) Sur le cours de la rivière du Barada, le Chrysorrhoas des anciens, voir la carte de Berghaus, *Alfragani elem. Astronom.*, éd. Golius, p. 128-130; Seetzen, *Voyages en Syrie*, éd. de Kruse, I, p. 135 et suiv.; et *Voy. en Syrie*, par de la Roque, I, p. 299.

parent au delà de Damas en petits cours d'eaux, en étangs et en canaux souterrains, qui servent de bains et de lieux d'ablution; 5. le *Mizzeh* ainsi nommé d'après la ville d'Al-Mizzeh, qui était appelée *Al-Munazzah*, à cause de la salubrité de l'air, de la pureté de son eau, de ses beaux palais, de la bonté de ses fruits, de l'abondance de ses fleurs et surtout de ses roses. De ces dernières on prépare l'eau de roses, et on en voit, quand elles sont flétries ou desséchées, entassées comme du fumier dans les rues et les impasses; c'est pourquoi cette ville a une senteur sans pareille et plus douce que celle du musc, jusqu'au temps de la défloraison des roses. Cette eau de senteur est préparée dans des appareils appelés *couroût* et construits de la manière suivante. On creuse dans la terre une fosse formant un fourneau cylindrique de deux coudées et demie en longueur et en largeur, dont on revêt les parois de tuiles; d'un côté il y a une porte, de l'autre une ventouse, et une ouverture pratiquée en haut, laisse échapper une partie des vapeurs. Sur ce fourneau on pose un grand chaudron, sous lequel on allume du bois sec. Après avoir construit un édifice, semblable à l'étuve d'un bain, et haut d'une coudée, on étend sur le chaudron une natte fraîche et épaisse de joncs de Perse, sur laquelle on pose des cornues de verre, dont les cols et les orifices sont tournés en dehors. Ce premier rang étant terminé, on en élève au-dessus un nouveau d'une hauteur de quatre doigts, où on étend de

même une natte de Perse, sur laquelle on pose des cornues, puis un troisième rang et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on atteigne une fois et demie la hauteur d'un homme, en mettant alternativement une couche de cornues et une couche de nattes. Au centre on a érigé une colonne de bois qui s'élève de la base du chaudron jusqu'au sommet de l'édifice et supporte la voûte du toit, comme nous représente la figure ci-jointe (1). Puis on attache de petits vases appelés *ridhaât*, qui reçoivent la liqueur émanant des cornues, qu'on a remplies de roses ou d'autres fleurs; aussitôt que ces petits vases sont pleins, on vide la liqueur dans un grand réservoir de verre, appelé « *kérabet* » ou de cuivre, appelé « *kitât.* » Il y a aussi un autre appareil, où l'on n'emploie ni eau ni chaudron, mais seulement du bois sec, qu'on allume en dessous de cette « courcât, » après avoir rempli les cornues de roses, de buglosse, de fleurs de nénuphar ou de saule de musc, d'oranges, d'anémones, de chicorée ou bien encore de feuilles de giroflier, qu'on cultive aux environs de Damas. On construit cet appareil de la manière suivante : Après avoir bâti un fourneau solide de la forme d'un puits renversé, où la flamme et la fumée montent comme dans une cheminée, on l'entoure d'une muraille, puis on pose entre celle-ci et

(1) Le manuscrit de Paris éclaire cette description et la suivante par des figures en regard; le texte arabe, étant dans ce moment sous presse à Saint-Pétersbourg, il nous a été impossible de les reproduire ici.

le fourneau des cornues oblongues, mais non en verre, dont les parties inférieures tournent vers le fournnau et les orifices sortent de la muraille ; entre les cornues on pratique dans la muraille intérieure du fourneau des trous par où la chaleur et la fumée arrivent sous les cornues, qui s'échauffent ainsi suffisamment. On élève le fourneau et les rangs de cornues jusqu'à hauteur d'homme et même davantage ; l'intervalle entre le fourneau et la muraille est fermé par un toit. Ordinairement on rétrécit le foyer, et on n'emploie que du bois sec. Quant à l'eau de *Beitoun* (1), on la distille dans un fourneau semblable ou dans un appareil de plomb ; celui-ci est construit comme une petite tour, divisée en deux parties, l'inférieure contient du charbon ou du bois sec ou d'autres combustibles ; la supérieure percée de trous, est destinée à recevoir la fumée et la chaleur, qui échauffe les cornues, dont le nombre est de trois à quatre. On y emploie des nattes de joncs recouvertes d'une couche d'argile, comme l'indique la figure ci-jointe ; il renferme un alambic de verre ou de plomb, qui, lorsque on a besoin d'une chaleur plus intense, repose sur une base de sel et de tuiles, sous laquelle on allume du feu. L'eau distillée est claire, d'une limpidité et d'une odeur parfaites. Le verre Hakimi est une invention grecque et la distillation est produite par les

(1) Beitoun est probablement identique avec la ville de Beitounah dans la basse Égypte. Voir Quatremère, *Hist. des Sult. mamlouks*, II, 2, p. 91.

vapeurs de l'eau qui bout en dessous. L'eau de roses, produite à Mizzeh, est exportée dans tous les pays du sud, comme dans le Hidjâz, l'Yémen et l'Abyssinie et ailleurs; elle s'appelle « *fleur.* » On raconte, comme exemple d'une rare cherté de roses, que le suprême cadhi Hanéfite et son frère Hariri, qui possédaient une terre appelée Chour ez-Zahr, de cent dix pas de long sur soixante-quinze de large, en vendirent 20 canthars damasciens, au prix de 22,000 dirhems; cet événement eut lieu l'an 665 de l'Hégire (1267 J. C.)

Le *Dârayah* est la rivière la plus élevée et l'endroit, où elle se sépare du fleuve à qui elle doit son origine, est très-éloigné. *Dârayah* est un village dont les environs sont très-fertiles; c'est là que se trouvent les tombeaux d'Abou-Moslim-el-Khawlany et d'Abou-Soleimân-ed-Darâny (1).

On raconte qu'en 699 de l'Hégire (1300 J.-C.), des laboureurs semèrent dans un champ deux sacs et demi de graines de melons jaunes qui furent détruites par le froid, de sorte qu'ils furent obligés de refaire leur ensemencement. L'intendant de la Syrie au mont Liban, Djokendar, et gouverneur de la forteresse de Safad, y était présent; c'est d'après son autorité qu'on raconte ce fait (2).

(1) Sur le village de Daraya, à un mille vers l'ouest de Damas, Voir Ibn-Bath., I, p. 226, et Quatremère, *Hist. des Sultans Mamel.*, I, 2, p. 262. — Abou-Moslim-el-Khawlany et Abou-Soleiman ed-Darâny, sont deux saints mahométans, dont le dernier mourut l'an 215 de l'Hégire. Voir Aboulf., *Annal. Islam.*, II, p. 153.

(2) Le mot Djokendar, dont la signification originaire est celui qui

La septième rivière, le *Barada*, traverse la vallée, et reçoit seulement dans son cours supérieur des affluents ; elle donne naissance aux rivières déjà nommées, d'où se séparent des courants d'eau qui serpentent de tous côtés dans le Ghoutah, de sorte qu'il ne reste aucun coin de terre que les eaux ne traversent et n'arrosent (celles-ci montent et s'abaissent régulièrement, tout en débitant le même volume d'eau dans un temps donné) (1), puis le bras principal du Barada se divise vers l'Est, en arrosant des villages et des prairies, des terrains fertiles et incultes, et débouche enfin dans un lac situé à l'est de Damas, près d'*Adhrâ*, où croissent en abondance des plantes aquatiques. Dans ce lac se jette une autre rivière appelée *Ahoudj*, c'est-à-dire la Tortue, que la fonte de neiges et des torrents transforment parfois en un grand fleuve (2). Les terrains, les districts et les villages appartenant à Damas sont au nombre de 90, dont les suivants sont situés dans le Ghoutah : *Daraya*, *Bait-Lihya*, *Mezzeh*, *Zenâr*, *Berzah*, le *Ghoutah* proprement dit, *Merdj*, *Al-Djebbé*, *Sanir*, *Loubnân*, *Kerân*, situés au milieu de la vallée de Taima, *Djobbeh-Assâl*, *Kara*,

sait bien jouer au jeu de mail, sert ici de titre honorifique ; il est dérivé des mots persans *djokân* signifiant la masse qui sert à pousser la boule, et *dâr*, c'est-à-dire celui qui la tient. Le mot français, « jeu de la chicanes a probablement la même origine ; voy. Quatremère, l'ouv. c., I, p. 121-32.

(1) La phrase entre parenthèses ne se trouve que dans le manuscrit de Paris.

(2) Toutes ces localités sont indiquées sur la carte.

Nabk, *Cothayfah*, *Mahin*, *Sadad*, *Wadi-Barada*, *Cafour*, *Sahrâ*, *Bait-Djannâ*, *Adjir-Djaulan*, *Acraba* et *Djaidur*, district environnant ce dernier ; *Nawak*, *Scharah*, appartenant à Ledjât, *Semaweh*, *Bewârisch*, *Bekaa-el-Aziz* et *Bekaa-Balbec*, avec une fontaine près de *Carkhi-Noé*, appelée fourneau du Déluge, et d'où l'eau sort en bouillonnant (1) ; tout près se dresse un platane au tronc très-élevé, dont les branches s'étendent de tous côtés ; il est bien rare de trouver parmi les platanes un arbre de cette dimension. Près de Carkhi-Noé, il y a un tombeau

(1) Sur *Bait-Likya* ou *Bêt-Lahya* et *Mezzeh*, voy. Seetzen, I, p. 322, et la carte ; quant au district de *Zendr*, je ne l'ai pas trouvé ailleurs ; sur *Berzah*, situé au nord de Damas, voy. Quatremère l'ouv. c. I. 1. p. 87; *Merdj*, nom qui signifie prairie, voy. *ib.*, II, p. 261; *Djebbé* est situé sur le Barada, voy. Kremer, *Topographie de Damas*, dans les Mémoires de l'Académie impér. de Vienne, p. 32, t. VI; *Sanir* et *Loubnan* appartiennent à l'Anti-Liban, voy. Aboulf., II, 1, p. 89; *Wadi-Teim* ou la vallée de Teim, habité par des Druses et situé au confin de la Trachonitide, est mentionné par de la Roque, l'ouv. cité, I, 229; *Djobbeh-Assal* ou *Ossail*, entre Damas et Baalbek ; *Kara*, sur la route entre Emesse et Damas au nord de Nabk, se trouve sur la carte de Berghaus ; de même Cothayfah au sud de Nabk. Mahin et *Sadad* sont mentionnés par Seetzen comme abondants en Kali, voy. I, p. 279; *Cafour*, probablement identique avec *Kafer* de Seetzen, voy. I, p. 322. *Sahra*, nom du désert à l'est de Damas vers l'Euphrate. *Adjir* avec *Semâwet* à l'est vers l'Euphrate. Djaulan (Gaulanitide) avec la ville d'Acraba et Djaidar (Iturma) sont situés à l'est du lac de Thibériade, voy. Seetzen, I, p. 84. *Nawak* ou *Nawak*, dans le Djaulan, voy. *ib.*, p. 34. *Ledjat*, est le nom du terrain volcanique au sud de Damas. *Bewârisch* est situé dans la vallée de Bkash (voy. Burckhardt, éd. de Gesenius, I, p. 79) qui s'étend de Baalbec, jusqu'aux montagnes et est traversée par le Lytha (Litbanié). Carkhi-Noé est sur la carte au sud-ouest de Baalbec, comp. Burckhardt (p. 80), où se trouve aussi *Lebouè*.

d'une longueur de 51 pas, creusé dans le rocher, qui selon la tradition est le tombeau de Noé. Enfin, les districts de *Gharta* et de *Leboué* (1). Dans les environs est située *Baalbek*, ancienne ville des temps des Adites, avec des monuments d'Abraham, de Moïse, de Salomon et des Grecs; on y trouve des groupes de colonnes, dont chacune a une hauteur de 40 coudées, sans compter la partie enfoncée dans la terre; les sommets de ces colonnes sont reliés par des voûtes, et forment une espèce d'arcades. La forteresse de cette ville contient deux tours et un rempart formé par trois grands rochers, chacun d'une longueur de 36 pas sur une hauteur de 2 toises, et ayant la même largeur que la muraille. En dedans de cette forteresse, existe un puits appelé puits de la Miséricorde, qui ne renferme d'eau qu'en temps de siége et de dangers; alors il se remplit pour servir aux besoins de la population; mais le danger passé, l'eau se retire et disparaît (1). Au pied du Liban est située la ville de *Câmid*, appartenant au district de Baalbek, de même *Kesrowan*, *Djourd*, *Al-Besseh* et la montagne de *Tsannin* (2). Sur la montagne du Liban, et surtout sur ses ver-

(1) Sur le monument de Baalbek et surtout la description du château de la forteresse ci-mentionnée, voy. de la Roque, *Voyages de Syrie*, I, p. 121 et suiv.

(2) Câmid, au sud-ouest de Baalbek, se trouve sur la carte de Berghaus, comp. Robinson, *Description de la Syrie*, III, p. 893. *Kesrowan*, *Djourd*, et *Djebel-Tsannin*, noms de districts du Liban, sont indiqués sur les cartes de Robinson et de Berghaus, comp. de la Roque, I, p. 219, 228; le district de *Besseh* m'est inconnu.

sants, on trouve à peu près 90 espèces de racines et de plantes utiles qui croissent naturellement sans culture et sont peu estimées, bien qu'elles soient assez précieuses comme fournissant pendant toute l'année à l'entretien du glaneur et de sa famille. Parmi ces plantes, nous nommerons le gummi tragacanthe, espèce de groseille (*rheum ribes*), l'épine-vinette, la pivoine, aussi appelée bois de la Croix, l'abricot, le buis, le kaycab (1), qu'on emploie à Baalbek à cause de sa légèreté et de sa bonté, et qu'on polit ou incruste d'or ou d'argent ; on en fait des cuillères, et autres ustensiles, qui, inconnus ailleurs, sont exportés en d'autres pays; on n'y trouve pas d'ouvrages plus jolis et plus fins ; nous citerons encore : la scammonée, l'aristolochia, el-Ouchtewan, espèce de plante amère, l'amome, qui ne croît qu'aux environs de Damas dans des précipices, d'où on l'arrache en y attachant des cordes du sommet d'un rocher, comme on tire un seau d'eau d'un puits ; cette plante est recherchée parce qu'on en prépare la meilleure espèce de thériaque dissolvante ; la rhubarbe, l'amande douce et amère, le myrthe, le cerisier et le sysyphe ; il y croît aussi une quantité d'arbres fruitiers. A la province de Damas appartiennent les districts suivants : *Chouf-el-Mejâdineh*, peuplé de Rafidhis, c'est-à-dire sectes Alides, *Chouf-el-Adsi*, *Chouf-el-Hinthi*, *Chouf-el-Car-*

(1) Seetzen mentionne le groseillier comme croissant en abondance sur le Liban, voy. l'ouv. c., I, p. 185; l'arbre de Kaycab est nommé par Burckhardt, II, p. 600 et 1061.

roub, *Chouf-el-Choumer*, *Iklim et-Toffah*, *Iklim-el-Aichiat*, *Djebel-Dounniah*, *Amilah* et *Bakiah*, ce dernier confinant à Safad (1). Toutes ces contrées sont habitées par des Hakimites, des Druses, des sectes Holouliennes, c'est-à-dire matérialistes, des Tenasoukhites, c'est-à-dire partisans de la métempsycose, des Hafziah, et d'autres sectes incrédules et païennes qui feignent de professer l'islamisme.

La forteresse de *Sobaibet* avec la ville de *Banias*, située tout près. C'est une ancienne ville, dont les environs sont riches en plantes amères qui servent de nourriture aux chameaux; le sol et l'air en sont insalubres, et on y trouve une quantité de sources abondantes, elle renferme aussi des monuments grecs. On dit qu'elle a été bâtie par Balnias le savant, ou suivant d'autres par Abouna Nowas; le mot Abouna signifie maître ou docteur; il était aussi grec (2).

La ville de *Zorah* avec un grand territoire; la ville de *Maadherât*, appelée maintenant Adhraat, les villes de *Bosra*, de *Hauran* et de *Ssarkhad*; celle-ci est une forteresse située dans les montagnes de

(1) Presque tous ces districts, appartenant au Liban, se trouvent dans la description de cette montagne par Robinson; voy. *Description de la Palestine*, III, p. 942, et dans la dissertation de M. Fleischer dans le *Journal de la Société Orientale-Allemande*, t. VI, p. 98; au lieu de Chouf el-Hinthi, M. Fleischer écrit *Haytsi*; comp. de la Roque, I, 228, et les cartes de Berghaus et de Robinson.

(2) Sur la forteresse de Ssobeibet située à l'est, un peu vers le sud de Banias, voy. Rob., *Palestine*, III, p. 608,628; *Bânias* était au temps des Croisades nommé Balnas, altération faite pour rapprocher ce nom de celui de Plinius (Balnias).

Bné Hilâl, appelées aussi Raijân à cause de l'abondance des sources (1).

Bethéniah appartient au district d'Adhraat; *Ammân* (Ammon) avec le district de Balca; la ville de *Mird* avec le district de Sowâd (2).

La province de *Djérâch* avec la ville du même nom. Dans les deux villes d'*Ammân* et de *Djérâch* on trouve des ruines d'un amphithéâtre romain (3), dont à Djérach les portes s'élèvent à une hauteur de 50 coudées. Au milieu des ruines existe une place en demi cercle, traversée d'une muraille où est érigé un trône pour le roi. Ce demi-cercle a des terrasses s'élargissant en haut, entre lesquelles il y des portes et des passages; chacune était occupée par une certaine classe de la population suivant son rang après le roi. Le roi et le peuple étaient en face l'un de l'autre, comme en un jour d'audience générale. Près de cette place il y en a une autre, occupée par de nombreux piliers d'une grande hauteur, portant chacun sur son sommet la statue d'une vierge et rangés en cercle; des amas de pierres qui ont porté des habitations humaines forment encore

(1) *Zorah*, *Maadherât*, *Bosra*, *Hauran* et *Sarkhad* sont situés dans le Haurân et se trouvent sur les cartes.

(2) Le district de *Sowad*, près de Balca, est ainsi nommé à cause de ses rochers noirs; la ville de *Mird*, dont les ruines ont été visitées par Robinson, y était située,

(3) La description des ruines de Djérach, récemment visitées par les deux princes d'Orléans (voy. *Revue des Deux-Mondes*, mai 1861, p. 181), est tirée de la 9e section du 2e chap.; elle correspond parfaitement à celle donnée par Seetzen, I, p. 388.

les chapiteaux et les architraves. Ces ruines existent encore, et l'on n'en trouve nulle part en Syrie de semblables, si ce n'est à Baalbec et à la porte de Berid à Damas (1).

Adjloun, belle forteresse et ville très industrieuse avec des eaux et des fruits abondants ; elle a une situation élevée et on la voit à une distance de quatre journées.

Les districts de *Bait-ras*, de *Sousia* et de *Samirah* (Samaria) (2).

La ville de *Nablous* (Sichem) dans un terrain fertile et une belle situation entre deux montagnes, traversées par des eaux et riches en bains; elle a une grande mosquée où l'on célèbre le service divin en y récitant le Coran jour et nuit. Elle ressemble à un château au milieu d'un jardin que Dieu a favorisé en y plantant l'olivier dont les fruits sont exportés avec grand avantage en Égypte dans les diverses parties de la Syrie, dans l'Hidjaz et dans les déserts. On en emploie à Damas pour la grande mosquée par an mille canthars Damasciens; on y fabrique aussi du savon fin qu'on exporte dans les pays ci-dessus, et dans les îles de la Méditerranée. Les environs de cette ville produisent une espèce de melon jaune qui par sa douceur surpasse toutes les autres.

(1) *Bâb-el-Berid* est la porte occidentale de la grande mosquée à Damas.

(2) Adjloun est situé au nord-ouest de Djerâch, voy. Seetzen, I, p. 394; Bait-ras au sud de Jarmouk, Sousia est, d'après le lex. géogr. par Juynboll, II, p. 68, le nom d'un district appartenant à l'Ourden.

Près de cette ville sont situées les deux montagnes de *Thour ez-Zeita* ou montagnes des olives, où les Samaritains et les habitants des villes environnantes font leurs pèlerinages ; ils y immolent des moutons et en brûlent la chair. On ne trouve nulle part ailleurs des Samaritains comme ici ; on dit que leur nombre dans tout autre pays ne surpasse pas mille ; si un mahométan, un juif, un Samaritain et un chrétien par hasard se rencontrent, le Samaritain s'associe au musulman et abandonne les autres.

Les districts de *Fahl*, de *Ghour-el-ahlha*, de *Cossair* et de *Baisan* (1).

Le district de Ghour est divisé en trois parties :

La partie supérieure, celle du milieu comprenant le *Ghour* et le *Hamca* et *Jéricho ou Aricha*, et la partie inférieure ou le Ghour de Zoar avec la ville du même nom. Il a une longueur de 4 journées sur une largeur d'une journée. Parmi les cours d'eau, le plus remarquable est le *Jourdain*, formé par le lac de Kadas. Il traverse ensuite le lac de Tibériade au milieu du Ghour, de là parcourt le Ghour du milieu et se jette ensuite dans la mer Morte, située dans le Ghour inférieur. Le Jourdain forme un demi-cercle dont le point de départ est le lac de Kadas dans le Ghour supérieur ; le milieu de l'arc est le lac de Tibériade, et à son extrémité la mer Morte. Ce fleuve

(1) Fahl, entre Thibérias et Baisan, est connu par la bataille sanglante entre les Chrétiens et les Mahométans, Voy. Caussin de Perceval, *Essai*, III, p. 455. *Cossair* est un district de l'Ourden, voy. *Lex. geogr.*, II, p. 426.

contient des merveilles, dont nous donnerons la description ci-après.

A Damas appartiennent encore les districts de *Bet-Djébrin*, d'*Amaous* ou *Imaous* (Emmaüs), des *Bné-Athiah*, le pays de *Khalil* ou *Hébron* et les villes d'*Amatah* et *Damiah*, situées dans le Ghour du milieu (1).

La ville de *Ssalt* avec un grand territoire comprenant *Zarcah*, *Ssoueit*, la montagne des *Bné Auf* et celle des Bné-Hilâl (2). A Damas appartient encore le district de *Bait-el-Mocaddas* avec la ville de *Kods* (en hébreu Jérusalem, c'est-à-dire «habitation de la paix» ou «ville de Salem»), située dans la Terre-Sainte. Ce pays s'étend en longueur de la pente de la montagne de *Senir* (Hermon) ou montagne de neige, située dans le *Mardj-el-Oyûn*, jusqu'à la montagne de *Khalil* et au commencement du désert; en largeur, depuis le Jourdain jusqu'à la Méditerranée vers l'ouest. Le fondateur de Jérusalem fut David, mais il ne l'a pas terminée; c'est son fils Salomon qui acheva cette œuvre. La célébrité de la ville de Jérusalem rend toute description super-

(1) *Bét-Djebrin* ou *B. Gabriel* (Betogabra) est probablement identique avec Eleutheropolis, voy. Rob., *Palest.*, t. II, p. 672. Les *Bné-Athiah* est une tribu arabe qui a donné le nom à ce district. *Amatha* est mentionnée par Burchardt, II, p. 596; les ruines d'une ville Dameh, peut-être identique avec Damiah, sont visitées par Robinson, *Palest.*, t. III, p. 481, 484.

(2) *Ssalt* est situé au delà du Jourdain dans le Balca qui est traversé par le Wadiszarca, voy. Seetzen, I, p. 393; le district de *Ssoueit* ou Souêt confine au Gaulân sur la pente occidentale de la montagne de Zoumieh; les *Bné-Auf* et *Bné-Hilâl* sont deux tribus arabes.

flue (1). Parmi les villes saintes, nous citerons *Ramlah*, bâtie par Soleïman b. Abd-el-Melik b. Merwân qui l'érigea en capitale; puis elle fut dévastée par des tremblements de terre et les habitants se refugièrent à Jérusalem, après quoi l'on construisit la ville de Lydda sur d'anciens monuments.

Sébastia, où naquit Thalout (Saül); *la fontaine* de *Djaloud* ou *Djalout* (Goliath) (2).

Parmi les villes de la côte appartiennent à Damas: *Beirouth* et *Saidah* avec des terrains très-vastes; *Ascalon*, *Cæsarea* et *Jaffah* avec des terrains très-étendus. Dans les environs de Jérusalem se trouvent les villes de *Bethléem* et de *Bethdjala* avec leurs territoires.

Au sud de Damas est située la ville de *Hebras* avec son territoire; on y trouve une caverne très-remarquable; *Sowaidah* et *Hesban* (Hesbon); vers l'est est située *Rahabah-al-Forathiah* (c'est-à-dire sur l'Euphrate), forteresse de frontière avec des terrains considérables.

Ourdh grande ville aux bords du désert.

Tadmor, ancienne ville Adite avec des monuments remarquables du temps de Salomon. On n'en trouve pas de pareille pour la dimension et la qualité des pierres. Il y a là une grande mosquée dont

(1) *Mardj-el-Oyoun* est une vallée ravissante et fertile à l'ouest de Wâdi-Teim, entre celui-ci et la Litanie, voy. Rob., III, p. 611 et les cartes.

(2) La fontaine de *Djaloud* ou *Aïn-Djaloud*, près de la montagne de Gilboa, est mentionnée par Robinson, III, p. 400.

le toit est formé de cinq pierres posées sur quatre murailles ; elle a douze coudées de longueur et de largeur sur sept de hauteur.

Soukhnat ville avec son territoire aux bords du désert (1).

II. — La deuxième province de la Syrie est l'*Emesse* avec la capitale du même nom, siége du gouvernement, représenté par un vice-roi du sultan ; c'est la plus petite des huit provinces de la Syrie et la dernière en rang.

Hims (Emesse), ancienne ville, dès l'origine appelée *Souriah*, dont les eaux et l'air sont très-sains ; on n'y trouve pas de scorpions. Il y a dans cette ville un talisman contre ces reptiles, sur lequel est bâtie une coupole sans porte. Il consiste en une masse de terre argileuse des environs d'Emesse ; on la frotte sur les parois de la coupole, et après l'avoir fait sécher, on la porte où l'on veut. Quand on en jette sur le scorpion, il meurt et il ne s'approche jamais de la personne munie de ce talisman ; les habillements saupoudrés de la poussière d'Emesse sont imperméables au vent. Entre autres particularités que présente cette ville, il n'y a aucune maison au-dessous de laquelle on ne trouve une ou deux cavernes, d'où l'eau jaillit en abondance ; on

(1) *Bethdjala* est située entre Jérusalem et Bethléhem. *Hebras* se trouve sur la carte au sud de Damas. *Sowaidah* ou, selon la prononciation vulgaire, *Szweideh*, appartient à Hauran, et était auparavant une ville considérable ; voy. Seetzen, I, p. 76. Hesbon, capitale des Amorites, est située à l'est de la mer Morte ; *Soukhnat*, nord-est de Tadmor, entre cette ville et Ourdh.

dirait une seconde ville construite au-dessous de l'autre. Les habitants de la ville d'Emesse sont connus par leur peu de sagacité, et l'on raconte des histoires très-drôles sur le bas peuple.

A cette province appartiennent *Chémaimis*, *Chemsin* et Salamiah avec quatre districts (1).

III. — *La troisième partie* de la Syrie est la province de *Haleb*, où est située la ville d'Haleb, dévastée par l'occupation des Tatars; elle a une forteresse, appelée *Chahbâ* à cause de la blancheur de ses pierres. Haleb était en étendue pareille à Baghdad et à Mosul, et les habitants en étaient renommés pour le luxe de leurs vêtements, de leurs équipages et de leurs demeures. Elle est traversée par le fleuve *Kowaik*, nommé par plaisanterie *Abou-l-Hasan;* il prend sa source à une distance de six milles de *Dâbik*, et après un cours de dix-huit milles il atteint Haleb, puis après un cours de vingt milles Kinnesrin et au bout de douze milles Mardj-el-Ahmar, après quoi il se jette dans le lac de Mathk (2).

A Haleb appartiennent, outre le district d'*Awassim* (forteresses), la ville de *Khounnassirah* aux bords du désert, la montagne des *Bné-Cakaa*, appelée *Kasrain*, *Kinnesrin*, capitale avant Haleb et ville

(1) La particularité qu'on ne trouve pas de scorpions à Emesse est aussi mentionnée par Aboulf., t. I, p. 260, comp. Seetzen, I, p. 18. *Chémaimis* est cité dans l'*Hist. des Sult. Mamlouks* par Quatremère, I, p. 141; la ville de Chemsin m'est inconnue; Salamia est située au nord-est d'Emesse.

(2) La rivière *Koweik* ou *Koik* est mentionnée comme un petit ruisseau qui arrose les jardins adjacents, voy. Tavernier, *Voyages*, I, p. 122.

grecque, dont le nom était *Suma*, enfin *Sermin*, située sur la pente de la montagne de *Semâk*. Cette montagne est peuplée de Nosairiens, sectaires extravagants d'Ali b. Abi-Thalib, et d'une autre secte appelés Ismaéliens, également partisans d'Ali, de son fils et de son neveu (1). Ils prétendent que parmi les prophètes on en comptait sept dignes de considération et que le septième scella leur nombre ; ils ajoutent qu'il en était de même des Imâms, dont le septième s'appelait Ismaël, frère de Mousa-b.-Djafar-b.-Mohammed. La secte des Ismaéliens est mystique, et ils ont inventé des interprétations et des explications sur des lettres séparées qui se trouvent au commencement des Surates, et sur des versets du Coran. Ils en ont appliqué le sens et l'interprétation à certaines personnes et à certaines choses qu'ils considèrent comme des preuves de l'omnipotence de la révélation divine. La doctrine des Nosairiens se divise en quatre parties. La première, la partie philosophique, comprend les dogmes de diverses phases de la métempsychose, El-Maskh, El-Faskh, et Ar-Raskh (2).

(1) *Khounnasirah* est situé à l'est d'Haleb ; *Djebel-bné-Cakaah*, nommé par Aboulf., I, p. 282, *Hijar-bne Cacaa*, est situé dans le désert ; Kinnesrin, dont l'ancien nom était Chalcis ; au sud d'Haleb ; Sermin et Djebel-Semâk sont indiqués sur la carte. Les Nosairiens sont identiques avec les Carmathes ; ils ont à peu près les même dogmes que les Ismaélites, dont de Sacy a exposé les doctrines fanatiques dans l'ouvrage *Exposé de la religion des Druses*, voy. l'Introduction, p. 84, 96, 106, 183.

(2) Ces mêmes catégories de la métempsychose sont nommées par de Sacy, l'ouv. c., p. LVI, annot.

Al-Maskh est la transformation de la figure humaine en divers animaux tels que les singes et les cochons ; elle a lieu subitement et sert de châtiment et de punition ; la mutation de la forme entraîne aussi l'altération de l'intérieur.

Al-Faskh est la transformation de la forme extérieure seule ; ils appellent les formes extérieures chemises et prétendent, que l'homme obtenant les degrés de la félicité par ses bonnes œuvres, change peu à peu son enveloppe et en revêt successivement une plus heureuse que l'autre, jusqu'à ce que, après avoir passé le nombre de soixante-dix chemises, il atteigne celle des anges ; par contre le pécheur ne cesse pas de descendre les degrés de la souffrance en passant par les soixante-dix enveloppes des conditions humaines, l'une plus misérable et plus malheureuse que l'autre, jusqu'à ce qu'il atteigne la dernière, où il est transformé en chameau, en cheval, en âne, en mulet, en bœuf, en boue, en brebis, en chien, en cochon, en ours ou quelque autre animal. Alors désespérant de son âme et de son salut il appartient aux condamnés de l'enfer, assujettis à toutes espèces de punition comme à être égorgés, tués, enchaînés, chargés de fers, garrottés, à supporter une soif brûlante, à être privés des regards du Seigneur et à être exclus du ciel ; Dieu n'accepte pas leur prière ni n'écoute leur plainte. Ils prétendent que l'âme condamnée, vêtue de l'enveloppe de la bête, après avoir atteint le dernier degré, n'entrera jamais dans le paradis, ni n'en sentira le par-

fum, ni ne sera jamais admise à passer les portes du ciel; elle restera sous le poids d'une punition éternelle, jusqu'à ce que le chameau maigri et affaibli soit assez déformé pour pouvoir entrer par le trou d'une aiguille (1). Alors méprisable et chétif, son corps déformé deviendra vermisseau et passera par le trou d'une aiguille, et de cette phase il descendra à celle de *Raskh*, c'est-à-dire à l'immobilité des minéraux et des plantes. Revêtu de l'enveloppe du minéral et immobile, il sera brûlé par le feu, fondu et forgé comme le fer, assujetti à toutes espèces de tourments. Il restera ainsi jusqu'à l'éternité sans jamais mourir. Ils ont puisé cette doctrine sur la vie éternelle dans les livres des Sabéens et des idolâtres indiens et païens, qui ne confessent aucune religion révélée par des prophètes. C'est une doctrine corrompue et contraire à la raison et à la loi; elle est sans aucun fondement, sans aucune tradition, et introduit de grandes perversités en commençant la création de l'univers à celle de l'homme, en faisant naître et croître le Seigneur parmi les hommes et en envisageant la condition du serpent et du scorpion comme une punition; sur tout cela ils ne savent donner aucune raison suffisante (2).

(1) L'expression « jusqu'à ce que le chameau amaigri soit assez déformé pour pouvoir entrer par le trou d'une aiguille » est fondée sur le Coran, sur. VII, v. 38.

(2) « Par le Seigneur, » ci-indiqué, il faut comprendre les diverses incarnations de l'Être suprême, intitulé « Seigneur du monde et de l'époque » ou « la raison. »

La deuxième partie de leur doctrine comprend leurs opinions sur l'immanence de l'Être suprême, et fournit une nouvelle preuve de leur incrédulité. Ils prétendent que la forme apparente est le but principal de tous les êtres; toute chose consiste en une forme et en une substance; l'extérieur est l'objet de la création, tandis que l'intérieur est le créateur même. Ainsi la création apparaît sous les diverses formes de créatures et se manifeste dans la forme humaine; chez l'homme elle se révèle d'une manière particulière comme dans Adam, Seth, Messias et Ali-b.-Abi-Thalib. Ils prétendent que l'extérieur et la substance de toutes les formes sont identiques; les formes de l'extérieur diffèrent, mais l'intérieur est caché et impénétrable; il exécute spontanément tout ce qu'il veut et reçoit des impressions selon sa volonté. Il n'est pas donné à la sagesse humaine, ni à la raison, ni à aucune connaissance d'en comprendre la nature; il n'y a aucun moyen de la voir ni de la contempler, si ce n'est au travers d'un voile, qui nécessairement la recèle. Ils nomment Mahomet le voile d'Ali et Salman le Persan (1) la porte, par où l'on arrive à la connaissance du prophète. Ainsi, ils ont inventé des histoires qu'un homme raisonnable ne doit pas écouter. Les réfuter serait démontrer leur futilité et leur manque de discernement entre ce qui est

(1) Salman le Persan était parmi les premiers partisans de Mahomet et célèbre par sa piété; voy. Caussin de Perceval, *Essai*, III, p. 25.

éternel et ce qui est accidentel, entre l'existence en général et l'être absolu, entre la substance et les propriétés, entre ce qui est durable et ce qui change ; concernant toutes ces choses ils sont ignorants comme des brutes ou encore plus égarés. Ils ont puisé toutes ces opinions erronées à la même source, où les chrétiens ont pris leur trinité, c'est-à-dire l'incrédulité philosophique. Ils se tiennent au monde seul, attribuant toutes les causes et leurs effets à la cause des causes, où ils s'arrêtent. Selon eux toute la création contient l'être raisonnable, la raison même et ce qui est compréhensible à la raison, l'être créateur ou la cause même et les effets produits, ou bien l'esprit, l'âme et le corps ; ou encore le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; ou la porte, le voile et le sens caché. Par ces indications j'ai exposé les fondements de la trinité ; mais que Dieu le vrai et l'unique soit élevé au-dessus de ce que disent les injustes et les impies, dans les excès de leurs égarements!

La troisième partie traite de l'observation des rites religieux, de leur culte, de leur cérémonial et de leur loi ; ils ont tiré ces erreurs d'Abou-Thahir le Carmathe, des rois Fathémites de l'Égypte comme Amr, Hakim, Moëss (1), de divers auteurs de traités et d'ouvrages philosophiques, des opi-

(1) Abou-Thâhir, Dâï Carmathe, vécut à la fin du IIIe siècle de l'Hégire, voy. Weil, *l'Hist. du Califat*, II, p. 604 ; les princes ci-mentionnés sont des califes Fathémites qui régnèrent depuis l'an 903 jusqu'à 1020 Ch.

nions des Bathiniens (mystiques) sur la signification de la prière, de l'aumône, du pèlerinage, du jeûne et de leurs explications arbitraires, en opposition avec le vrai sens, de certaines expressions du Coran. Ils tiennent du sectaire (Rafidhi) de l'hérétique, de l'incrédule, de l'hypocrite et de l'ignorant; l'essence de toute leur doctrine est de satisfaire à la nature en mangeant, en buvant et en s'accouplant; elle ne dépasse pas la vie sensuelle. Après avoir dévié de notre but, revenons-y et continuons notre exposition.

Au delà d'Haleb est située la ville de *Maarret-en-Noman*, connue sous le nom de *Dsat-el-Kasrein*; elle possède un magnifique territoire, couvert de figuiers, de pistachiers, d'amandiers, d'abricotiers, d'oliviers, de grenadiers, de pommiers et d'une quantité d'autres arbres fruitiers; ils sont arrosés par les eaux pluviales; personne ne les soigne, et l'on s'occupe seulement de la récolte (1).

La montagne de *Semak* appartient aux territoires les plus fertiles et les mieux cultivés du monde; quiconque l'a vue et a été en Andalousie ne fait aucune différence entre les cultures de ces deux pays.

Fouah avec un beau territoire.

Chougr et *Bekas*, *Maarret-Sermin* et *Tizin*, la dernière située dans une belle contrée avec un territoire étendu (2).

(1) Comp. la description ci-donnée de la ville de *Maarret-en-Noman* avec celle d'Ibn-Bath., I, p. 144, éd. de M. Defrémery.

(2) Sur *Fouah*, voy. Aboulf., *Géogr.*, I, p. 331; *Chougr* et *Bekas*

Harim belle forteresse (1).

Chayzer, ville fortifiée et malsaine, arrosée par le fleuve Asy; elle a un château appelé Crête-de-Coq, environné de trois côtés par le fleuve Asy et qui apparaît à une grande distance.

Djindâres avec *Djoumet*, nom d'un district bien peuplé et plein de sources, bien que personne ne sache d'où viennent les eaux ni où elles s'en vont.

Dolouk, *Rahbân*, *Kisoum*, *Fawaris*, *Kaferthab*, *Foud*, *Famiah* et *Borziah*, forteresse considérable qui a donné lieu à un proverbe; au-dessous est situé le grand lac de Famia (d'Apamée), que traverse le fleuve Asy; il est fermé par une écluse. On y pêche une espèce de poissons, appelée ankelis, c'est-à-dire anguilles, ressemblant au serpent, et dont la chair rappelle le goût des queues de mouton. Les chrétiens en sont très-friands, et on leur en expédie pour une valeur de 30,000 derhems.

sont situés entre Antakia et Apaméa, voy. Aboulf., *Géogr.*, p. 260; *Sermin*, au nord-est de Chougr, voy. Seetzen, I, p. 5, et *Tizin* au nord-ouest d'Haleb, voy. Ibn-Bath., I, p. 161.

(1) *Harim* est située à la distance d'une journée à l'est d'Antakia; *Chayzer*, près d'Hémath; sur le district de Djoumet au nord de Rawendan, voy. Aboulf., *Géogr.*, I, p. 267. *Dolouk*, *Rahban*, *Kisoum* et *Fawâris* sont situés au nord d'Haleb vers l'Euphrate; Kaferthab, entre Schayzer et Maarrah, voy. Aboulf., I, p. 262; *Fud* m'est inconnu. *Borziah*, au nord-ouest d'Apamée; *Amouria* sur l'Oronte, entre Apamée et Schayzer, est bien différente de la ville du même nom en Asie Mineure, voy. *Lex. geogr.*, II, p. 282. *Ahsâs* ou *Ihsas*, d'après Aboulf., I, p. 232, situé au nord-ouest d'Haleb. *Bâb* et *Bozaah* se trouvent sur la carte au nord-est d'Haleb.

Amouriah, bâtie par Rachid, sur d'anciens monuments romains. Au nord-est d'Haleb est située la ville d'*Ainthâb*, avec une belle forteresse ; sa population consiste en Turcomans. Elle est arrosée par un fleuve, sur les bords duquel sont des jardins.

Ahzaz (Ihzaz).

Bâb et *Bozaah*, deux villes, séparées par une vallée, connue sous le nom de *Bothnan* et traversée par le fleuve Sadjour, qui sort d'Ainthâb.

Bâlis, ancienne ville sur l'Euphrate ; sous ses dépendances se trouve *Siffin* et *Rosâfât*, bâtie par Hichâm-b-Abd-el-Melik, sur d'anciennes ruines grecques (1).

Manbidj, à une distance d'une journée de l'Euphrate, bâtie par Khosroës et appelée *Manbih*, c'est-à-dire « quelle ville est meilleure » ; elle possède la forteresse de Nadjm, appelée aussi Djisr-Manbidj (pont de Manbidj).

Tell-Bâchir, traversé par le fleuve Sadjour, sortant d'Ainthâb. A Haleb appartiennent encore *Kalaat-er-Roum*, résidence du roi d'Arménie et d'un patriarche.

Marach, situé sur un grand lac qui offre des positions très-fortes ; *Behesna*, belle forteresse ; *Cakhta*, *Kerker*, *Tell-Hamdoun*, *Calaat-Nadjmat*, *Calaat-*

(1) *Siffin*, entre Racca et Balis sur l'Euphrate; *Rosâfa* au sud-ouest de Siffin, est bien différente de la forteresse Rissafah à l'ouest de Hamath. *Calaat er-Roum*, entre Bira et Samosate, sur l'Euphrate, est indiquée sur les cartes. *Dercouch* et les forteresses suivantes se trouvent pour la plupart sur la carte de Berghaus aux environs d'Antakia. *Iscandèrounah* ou Alexandrette, est une des villes les plus reculées vers le nord de la Syrie.

Hamis, *Rawendân*, forteresse de la frontière d'Arménie et de Tatarie; *Birah*, forteresse à l'est de l'Euphrate, Parmi les forteresses situées près de la mer et dans les montagnes nous nommerons: *Dereouch Derbesâk*, *Bagrâs*, *Hadjr-Choghlan*, *Iskenderounch*, *Coseir*, *Anthakiah* et *Yaghrâ*, sur un lac d'eau douce, formé par le Nahr-al-Aswad (fleuve noir) et situé entre cette ville, Bagrâs et *Anthâkiah*. Celle-ci est la plus importante des villes de la côte; auparavant appelée ville de Dieu, elle était une des capitales grecques. C'est une ville ancienne et entourée d'une grande enceinte qui renferme quatre montagnes couvertes de forêts et une quantité de jardins. Elle a donné naissance à Habib le charpentier, mentionné dans le Coran (v. Sour. XXXVI, v. 25) (1) : Ah! si mon peuple savait que le Seigneur m'a pardonné, et qu'il m'a mis parmi ses élus! Après avoir été envoyé chez ce peuple il y fut décapité comme imposteur; alors il prit sa tête de la main gauche et continua à marcher parmi eux, disant les mots mentionnés et traversant les rues et les places publiques pendant trois jours. Elle a son port appelé *Soweidiah*, où l'Asy se jette dans la mer.

(1) *Antioche* fut appelée *Théopolis* sous l'empereur Justinien, parce qu'elle resta intacte dans un horrible tremblement de terre, qui détruisit les principales villes de Syrie, voy. *Voyage en Syrie* par M. de la Roque, I, p. 248. Le tombeau de Habib le charpentier est encore l'objet de la vénération des musulmans; cette légende, mentionnée dans le Coran, doit probablement son origine à une tradition chrétienne qui se rattache à la mission de Saint-Pierre.

Hârouniah, bâtie par Rachid (1).

Parmi les districts appartenant à Haleb nous nommerons encore : *Nikdah*, *Halaket-Sermeda*, *Halaket-Tizin*, *Artah*, *Djabboul*, *Djebrin*, *Rihâ* et une quantité d'autres que nous omettons. Le nombre des districts déjà mentionnés est de soixante, dont chacun comprend des territoires étendus, des champs peuplés, et des villages, d'où l'on tire un tribut en nature.

IV. — La quatrième partie est la province de *Hémath* ou Hamâh, que Dieu la garde, avec la capitale du même nom, où est la résidence du vice-roi gouverneur indépendant. C'est une belle ville aux environs très-fertiles et riches en produits de toutes sortes. Elle est entourée par le fleuve *Asy*, dont le cours inférieur la divise en deux parties, réunies par un pont ; sur ce fleuve il y a une quantité de machines hydrauliques d'une construction qu'on ne voit nulle part ailleurs, servant à entretenir des courants d'eau considérables pour l'arrosement de jardins nombreux et riches en fruits excellents, tels que l'abricotier à goût de camphre et d'amande, qu'on ne trouve dans aucun autre pays (2).

(1) *Harouniah*, près de Marach, est située sur la frontière de la Cilicie ; sur *Nikdah*, voy. Ibn-Bath., par Defrémery, II, p. 287 ; *Sermada* est située au nord-ouest, Tizin et Artah encore plus vers l'ouest d'Haleb, voy. *Mem. d'hist. Orient.*, par M. Defrémery, I, p. 52 ; *Djebboul*, au sud-est, est situé sur un lac salé ; dans la même direction, mais un peu vers le nord *Djebrin* ; *Riha* au sud-ouest d'Haleb.

(2) Comp. la description d'Hémath ci-donnée avec celle de d'Ibn-Bath., I, p. 141-44. Le nom arabe, signifiant machine hydraulique « Naûra, »

A cette ville appartiennent ***Bahrin*** ou ***Bârin***, grande forteresse.

Salamiah, aux bords du désert, bâtie par Abdallah-b. Sâlih-b. Ali-b. Abdallah-b. Abbâs ; elle a un aqueduc conduisant les eaux de Hémath pour l'arrosement de ses jardins et de ses environs. Le fleuve ***Asy*** ou l'***Oronte*** qui traverse le district entre Hémath et Rasten, sort des deux villages de ***Lebouah*** et de ***Râs***, appartenant à Baalbec ; puis passant à Emesse, il reçoit une source très-abondante, appelée ***Ain-el-Hermel***, où se trouve l'observatoire sabéen, nommé maintenant ***Kaim-el-Hermel***, qui ressemble aux deux observatoires d'Emesse, appelés Magzalein ; il continue ensuite son cours sous la ***Forteresse-des-Courdes***. Ses eaux sont limpides jusqu'au lac d'Emesse, réservoir d'eau entouré d'une enceinte, d'une construction solide, abondant en grands poissons et qu'il traverse. A sa sortie ses eaux sont troubles comme celles du Nil et ne redeviennent pas limpides ; après avoir traversé le pays de ***Roudj*** et passé à Soweidiah, il se jette dans la Méditerranée, comme nous l'avons dit précédemment.

est adopté dans le français sous la forme « Noria. » On explique ordinairement le nom « Asy » (le Rebelle), donné au fleuve Oronte, parce qu'on a besoin de machines pour utiliser ses eaux, bien que la vraie origine de ce nom soit une altération du mot « Axios, » comme l'appelaient les Grecs. — Nous avons donné la description du cours de l'Oronte dans le cahier d'octobre 1861, p. 39.

Description de la Syrie.

V. — La cinquième partie est la province de *Teraplous* (1) (Tripolis), avec la capitale du même nom. Après l'occupation de l'ancienne ville par l'armée mahométane, sous le règne de Mélik-el-Mansour Seifed-Din-Kélawoun es-Salihi, la nouvelle ville fut bâtie sur une des pentes du mont Liban à cinq milles de celle-ci, aux bords d'un fleuve qui se jette dans la mer. Cette ville est située en partie dans une plaine, en partie sur des montagnes ; elle s'étend sur les bords de la mer et dans l'intérieur du pays. Les sources abondent dans ses environs ; un aqueduc y amène les eaux d'une rivière qui coule entre deux montagnes, et les porte de la source jusqu'à une hauteur de soixante-dix coudées ; la longueur de cet aqueduc est de deux cents coudées. La rivière mentionnée, venant du mont Liban, continue son cours en dessous, arrosant les terres, et va se jeter dans la Méditerranée. Il n'y a presque pas de maison qui n'ait des arbres par suite de l'arrosement abondant de la terre. Les jardins de cette ville pro-

(1) *Tripolis* fut occupée, l'an 688 de l'Hég. 1289 J.-C., par le sultan mamlouc Seif-ed-din Kélawoun, voy. Weil, l'*Hist. du califat des Abbasides en Ég.*, I, 162 ; la rivière ci-mentionnée s'appelle *Cadischa* ; comp. Volney, *Voyage en Syrie*, t. II, p. 293, et Burckhardt, éd. de Gesenius, t. I, p. 273, qui de même mentionne l'aqueduc par le nom de « Cantharet el-Brins. » L'arbre de Djommeiz est décrit par Seetzen, I, p. 221 ; il a le tronc épais et porte un fruit doux de la grosseur d'une prune.

duisent en quantité des arbres fruitiers, comme on n'en trouve nulle part ailleurs, ainsi que la canne à sucre, une espèce de figuier (djommeiz), des plantes amères en grande abondance, la colocasia et d'autres ; on peut aussi y avoir du poisson frais et un grand nombre d'oiseaux particuliers à ce pays. Parmi les districts appartenant à cette ville et situés sur la côte sont :

Bathroun (Bothrys), forteresse, prise par Melik-al-Mansour, avec un grand territoire (1) ;

Anafah, ville située près de la mer et d'une construction solide. Les chrétiens y possèdent une église et elle renferme un couvent, qu'on dit être le premier couvent dédié à la Vierge ; le second est à Antharse. Au temps de l'occupation mahométane, Moawiah-b-Abi-Sofian l'a rebâtie sous le calife Othman-b-Affan, qui conquit Chypre, la Sicile et les îles de la Méditerranée. Dieu fit tomber ces îles en son pouvoir après l'occupation d'Antharse et de l'île d'Arwad. Antharse était une forteresse grecque ;

Les forteresses d'*Arca* et d'*Halba*, avec de grands territoires, divisés en districts et en arrondisse-

(1) *Bathrun*, au sud de Tripolis. *Anafah* est située, d'après le *Dict. géogr.*, à l'est de Djobail ; le couvent ci-mentionné est peut-être identique avec celui décrit par de la Roque (I, p. 50) et nommé Canoubin (Coenobium) ; les mahométans s'emparèrent d'Antharse et de l'île d'Arwad (Rouad ou Aratus) l'an 16, après quoi ils occupèrent les îles de la Méditerranée, voy. Weil, l'*Hist. du Califat*, I, p. 89, 169. *Arca* et *Halba* au nord de Tripolis, *Djoun* au nord d'Arca, *Marakyah* (Maraciéa) au nord d'Antharse ; *Akkar* et *Bacharya* (Bicharre) au nord-est et sud-est de Tripolis, voy. la carte et Volney, II, p. 300 ; *Coura* au sud de Tripolis.

ments, auxquels appartiennent *Djoun* et *Rogalia*, deux forteresses maintenant détruites;

Marakyah, ville grecque, situé sur la côte, avec un grand territoire;

Djoumet-Akkar et *Djoumet-Bacharyah*, *Al-Coura* et *Al-Kadats;* sur la pente du Liban, du côté de la mer il y a plus de mille villages;

Akkar ou *Hisn-Akkar*, grande forteresse, bâtie par les mahométans et les chrétiens; une rivière venant de la montagne qui domine la ville, lui donne l'eau nécessaire à sa consommation;

La *forteresse des Courdes*, dont le sommet domine les environs de Damas et la côte; de là la vue s'étend sur Damas, Kara, Nebouk, Baalbek et jusqu'à la mer (1);

Aux districts de la Nouvelle-Tripolis appartiennent les *forteresses de Dahwet*, que possèda Rachid-ed-Din-Mohammed, disciple d'Alâ-ed-Din-Ali, gou-

(1) *Hisn-el-Akrad* est mentionné par Ibn-Bath., t, I, p. 159, qui de même, p. 166, décrit les forteresses des Ismaéliens; comp. Defrémery, *Nouvelles recherches sur les Ismaéliens ou Bathéniens de Syrie* (Paris, 1855), p. 92. Les partisans de cette secte s'appelaient aussi Fidâwis, c'est-à-dire ceux qui, au risque de leur propre vie, se chargeaient de tuer la personne indiquée par leur chef; celui-ci habitait le bourg d'Alamout. Alâ-ed-Din Ali ci-nommé devint chef des Ismaéliens l'an 1221, et était contemporain de saint Louis. Outre le nom de Fidâwiah, ils portaient celui «d'assassins», mot dérivé de «Haschischa» (chanvre Indien), dont ils préparaient une boisson enivrante qu'ils prenaient pour enflammer leur courage. Le mot français «assassin» en est dérivé. — *Belathounous*, près de Laodicée, est flommée par Quatremère, voy. *Hist. des Sult. Mamel.*, I, 2, p. 69. — Sur *Marcab*, forteresse célèbre du temps des Croisades, voy. Ibn-Bath., I, p. 183. *Sahyoun* est mentionné dans la *Bibl. des Croisades*, t. IV, par M. Reinaud, p. 227, et Ibn-Bath., I, p. 166.

verneur de la forteresse Alamout en Perse près de Kaswin. Les habitants connus sous le nom d'Ismaéliens sont célèbres par leur incrédulité. Leurs forteresses sont les suivantes : *Khawabi*, *Kahf*, avec une caverne où se réfugia Rachid-ed-Din et où l'on dit qu'il est enseveli; d'autres prétendent qu'il s'y tient caché, et qu'il en sortira un jour; *Kadmous*, où apparaissent dans les mois de Tammouz et d'Ab, une quantité de serpents dont nous ferons mention ci-après; *Ollaïket*, *Mainâket* et *Rosafat*, sur la pente de la montagne de Thiraz en Syrie; la *forteresse d'Abou-Kobeis* et *Tsaghr-Missyaf*, cette dernière, la forteresse principale des Ismaéliens, qui de là envoyaient des assassins (Fidawis) dans tous les pays pour tuer les rois et les grands;

La forteresse de *Belathounous*, bien fortifiée a onze portes, l'une située au-dessus de l'autre; *Markab* (Castrum-Merghatum), forteresse triangulaire sur le sommet d'une montagne qui domine la mer; elle a été bâtie par Rachid, sur d'anciens monuments, puis rebâtie par les chrétiens; elle est aujourd'hui occupée par les musulmans qui l'ont reconstruite;

La forteresse de *Sahyoun*, bien fortifiée qui remonte aux Adites (On dit aussi, qu'elle appartient au temps d'Auguste, l'empereur romain, connu sous le nom de Cæsar; ce n'est pas celui à qui l'on doit l'ère Julienne) (1). Cette forteresse, située au som-

(1) Le morceau entre parenthèses, ne se trouve que dans le manuscrit de Paris.

met d'une montagne, est d'un accès difficile; elle est entourée de cinq murailles et a un port situé sur une langue de terre comme sur une île;

Laodicée, entourée de trois côtés par la mer; cette ville ressemble à Alexandrie par sa construction, mais elle n'a pas d'eau courante pour arroser son territoire; c'est pourquoi il n'y a guère d'arbres, et les maisons en sont anciennes. On y trouve une carrière de marbre blanc, vert et rayé; près de cette ville est situé le couvent *Deir-el-Farous* d'une merveilleuse construction. Les chrétiens s'y rassemblent une fois par an. Le port de Laodicée est excellent et bien vaste, de sorte qu'il est continuellement fréquenté par de grands vaisseaux; il est fermé par une chaîne de fer qui empêche les vaisseaux ennemis d'y entrer;

Le port de *Belatounous*, bâti par *Djabaleh-b. el-Aiham*, le Ghassanien, et rebâti sous le même nom, au temps de l'Islam, est une ancienne ville construite par les Sabéens (On y trouve des restes du trône royal, célèbre du temps de Noé, d'Abraham et de Moïse; nous en avons déjà mentionné de pareils en parlant des villes de *Djerâch*, Ammân et Baalbec. Il y a là un chemin creusé sous la mer, où l'on peut aller à cheval jusqu'à une certaine distance et revenir en parfaite sûreté) (1);

(1) Sur *Latakia*, voy. Ibn-Bath. par M. Defrémery, I, p. 179-83, et sur *Djabalah*, au sud de Latakia, voy. *ibid.*, p. 172. Le prince Ghassanien Dj. b. Aiham, qui a donné son nom à cette ville, régnait environ l'an 633, voy. M. Caussin de Perceval, *Ess. sur l'hist. des Ar.*, II, p. 255.

La ville de *Bilnyas*, du temps des Hébreux, des Grecs et des Romains, est riche en fleuves qui sortent près de la ville et en jardins merveilleux le long de la côte; les enceintes de ces jardins sont baignées par les vagues de la mer et sont en outre arrosées par de l'eau douce. Lorsque l'on contemple les jardins et la mer, on dirait une grande plaine bleue, dont les bords verts et émaillés de fleurs sont formés par les jardins (1). (Un certain jour de l'année, les scorpions se rassemblent à Bilnyas dans un étang près du rivage, après quoi on n'en voit aucun jusqu'au même jour de l'année suivante. Nous en ferons mention ci-après sous les merveilles des autres pays. Entre Bilnyas et la ville de Djabalah, se trouve une petite île située dans un fleuve très-abondant, appelé *Abtar*, c'est-à-dire le mutilé, parce que malgré son abondance et son impétuosité, il ne coule que sur une petite étendue et que les eaux en sont peu employées; il ne forme aucune sinuosité ni embranchement; cette île renferme les ruines d'une forteresse appelée *Boldet*, jadis admirable par sa beauté, mais détruite par la population elle-même, qui à

(1) *Bilnyas* (Bélinas), près de Markab. Il faut bien distinguer cette ville de celle de *Bâniâs* dans le district d'Ardh el-Houleh, voy. ci-devant et Rob., *Pal.*, III, p. 629; la forteresse de *Boldah* (l'ancien Pathus) se trouve sur la carte; comp. Quatremère, *Hist. des Sultans Mamel.*, II, 1, p. 205. *Bakia* ou *Boukaiat* est une vallée au sud de Hisn el-Akrad, appelée aussi *Wadhi-l-Hissn*. Sur les *Nosairiens*, voy Ibn-Bath., I, 176. *Akkourah*, district du Liban, se trouve sur la carte.

cause de ses discordes se dispersa sur la mer. Cette île est une des plus admirables par sa situation ; d'un côté elle est entourée par la mer, de l'autre qui donne vers l'intérieur par le fleuve, de sorte que l'eau salée et l'eau douce se réunissent et ne présentent au spectateur qu'une seule mer, qui l'entoure de tous côtés.)

Parmi les districts appartenant à Teraplous, on compte encore *Al-Bakiat*, *Nâim* et les montagnes *Nosairiennes*, au nombre de vingt districts, situés entre *Sahyoun* et *Laodicée* jusqu'à *Bathroun* et *Akourah*.

VI. — *La sixième partie* est la province de *Safad* et ses dépendances (1).

Safad est une forteresse au sommet de la montagne de *Canaan*, dans le pays de *Djarmak*. D'abord village, on en fit ensuite une forteresse appelée *Safat*, forme qu'on a changée en *Safad*. Elle est bien fortifiée et était auparavant habitée par une congrégation de Francs, appelée Hospitaliers ; Melik Ez-Zahir-Rokn-ed-Din-Beibars-es-Sâlihi les y assiégea et s'en empara, après quoi il tua tous les habitants au sommet d'une colline située à côté et ayant détruit la ville, il y construisit au milieu une tour

(1) Sur Safad comp. la description de Rob., *Palestine*, III, p. 378 et suiv. ; le sultan Beibars s'empara de cette forteresse l'an 1266, et donna l'ordre de tuer toute la population chrétienne, voy. Reinaud *Bibl. des Crois.*, IV, p. 494-98. *Djarmak* est un district appartenant à Baldah. La description ci-jointe d'un mécanisme très-rudimentaire n'a d'autre intérêt que celui d'être racontée par un témoin oculaire, Dimaschqui, qui passa la dernière partie de sa vie à Safad.

appelée Coullat, dont la hauteur est de cent vingt coudées, et le diamètre de soixante-dix. On monte au sommet par deux voies; par l'une cinq chevaux attelés de front peuvent passer au trot sans ralentir leur allure. Elle contient trois étages avec des chambres, des cours et des magasins, et dans l'édifice il y a une citerne, qui pendant un siége peut fournir l'eau nécessaire à la garnison pour un an; on en trouve une pareille sous le phare d'Alexandrie. Il y a aussi dans cette forteresse un puits nommé Sâtourah, d'une profondeur de cent dix coudées ordinaires de charpentier, sur une largeur de six. Les seaux ou « betatis » en bois contenant une cruche d'eau, sont attachés à une corde appelée « siryak » de la grosseur du bras; lorsque un seau descend dans l'eau, l'autre monte à la surface du puits. Au bord du puits il y a deux bras de fer, avec des mains et des doigts; ceux-ci saisissent le bord du seau rempli, après quoi les deux mains le prennent pour verser l'eau qu'il contient dans une cuve. Les deux seaux sont mis en mouvement par une machine « maremmat, » qui est tournée par des mules dressées à ce service, de sorte que la corde ne cesse pas de tourner montant et descendant. Quand la mule qui tourne la machine entend le bruit de l'eau tombant dans la cuve et le traînage de la corde, elle retourne sur ses pas et donne à la machine le mouvement inverse, jusqu'à ce qu'elle l'entende une seconde fois. Alors elle change de nouveau la direction, et ainsi de suite. (Quand on

se penche sur la margelle du puits en prononçant un mot, au-dessus de l'ouverture, on entend un moment après l'écho du mot, qui après être descendu jusqu'à la surface de l'eau revient tout de suite tel qu'on l'a dit. Si l'on crie, on entend un bruit et une résonnance, semblable au tonnerre, à cause de la distance de l'eau et de la profondeur de ce puits.

Parmi les forteresses appartenant à Safad nous citerons : *Chakif*, enlevée aux Francs par Melik-ez-Zâhir, avec un grand district ; le fleuve de *Leytha* (Lythanie) court sous la montagne (1).

Maalia, située dans les montagnes; dans son district est encore la belle forteresse de *Korein*, située entre deux montagnes ; elle appartenait autrefois aux Francs, mais fut occupée par Melik-ez-Zâhir. Elle possède un district connu par sa beauté; là croît le melon musqué qui répand une odeur agréable et a une douce saveur comme nul autre melon. On y trouve aussi des citrons, dont le poids va jusqu'à 6 rothls damasciens.)

La montagne d'*Amilah*, riche en vignes, en oliviers, en siliques et en térébinthes, est peuplée de Rafidhites Imâmiens.

La montagne de *Djeba* (Gibéa), de même peu-

(1) Sur *Chakif* appelé, aux temps des Croisades « Belfort, » voy. Reinaud, *Bibl. des Crois.*, IV, p. 504; *Korein* (Montfort) est situé au nord-est d'*Acca*. *Amilah*, tel est le nom, d'après Aboulféda, de la chaîne qui s'étend le long de la côte jusqu'à Tyr; *Djeba* au nord de Nablous.

plée de Rafidhites, est très-haute, riche en courants d'eau, en vignes et en fruits.

La montagne de Djazin, abondante en eaux et en fruits (1).

La forteresse de *Chakif-Tiroun*, bien fortifiée, sur une haute montagne, possède un district gouverné par un nâib ; les machines de guerre sont impuissantes contre cette forteresse.

La montagne de *Tibnin*, avec une forteresse et des districts peuplés de Rafidhites Imâmiens ;

La forteresse de *Hounin*, sur un rocher avec des districts.

Khaith, appartenant à la haute Ghour, ressemble à la terre d'Irak par ses oiseaux, son riz, ses eaux chaudes et l'excellence de ses blés.

Aux districts de Safad appartiennent encore :

Mardj-el-Oyoun et la terre de ***Djermak***, avec une ancienne ville Adite, une tribu d'Hébreux, les Djeramicah, sont nommés d'après cette ville ; les Cananites habitent la vallée de Canaan, ainsi nommée d'après Canaan, fils de Noé. Nous citerons encore la montagne de ***Bakiah***, avec une ville

(1) *Djazin*, à l'est de Saidah, se trouve sur la carte ; Chakif-Tiroun, à l'est de Tyr, voy. Aboulf., I, p. 244 ; *Tibnin* et *Houinin*, entre Banias et Tyr, voy. *The Travels of Ibn-Jubair*, par Wright, p. 304. *Ardh el-Khaith* est le nom de la côte du lac Houleh vers le sud-ouest, voy. la carte de Robinson. *Mardj-el-Oyoun*, au sud du *Wadhi-et-Teim*, voy. la carte ; *el-Djermak* est le nom d'un district ainsi appelé d'après la rivière Djermak au nord de Chakif. *Djebel-Zaboud* est la montagne mentionnée par Burckhardt, éd. de Gesenius, p. 555 et par Seetzen, II, p. 128.

du même nom, riche en eaux courantes aux bords desquelles croît le coignassier; à elle appartiennent des districts riches en oliviers, en arbres fruitiers et en vignes ;

La montagne de *Zaboud*, dominant la ville de Safad, avec le village du même nom et une quantité d'autres. La population de cette montagne se compose de Druses, de Hakimites et d'Amariens. Ces peuples croient à l'éternité du monde et à l'incarnation de Dieu, mais rejettent les prophètes, refusent la loi révélée et admettent la transmigration des âmes; selon leur opinion, il n'y a pas de résurrection; ils mangent la chair de pourceaux et d'animaux morts, ils n'observent pas le jeûne, la prière, le pèlerinage, ni ne font l'aumône, et ils croient que Hakim apparaîtra comme Dieu, qu'il soit sanctifié et élevé au-dessus de leurs erreurs!

A Safad appartient encore *Thibérias* (1), autrefois capitale de l'Ourden; elle est construite en long sur les bords du lac de Thibérias; la longueur de ce lac est de douze milles arabes, sur une largeur de six; il est bordé par des montagnes. De là sort le fleuve de *Schariat* (le Jourdain) qui débouche dans la mer de Zoar. Aux bords du lac de Thibérias il y a une quantité de sources chaudes, d'une température très-élevée, appelées « Hemmamât » c'est-à-dire thermes; l'eau de ces sources est saline et sulfureuse, on l'emploie contre les tumeurs de la peau, la

(1) Sur Thibérias, comp. la description de Seetzen, I. p. 345 suiv.

gale, l'abondance du flegme et l'obésité excessive. On dit que dans ce lac est le tombeau de Soleimân-b. David.

Hatthin, avec le tombeau de Schoaib ou Jéthro; près de ce village a eu lieu une grande bataille, entre les Francs et les mahométans, commandés par Salah-ed-Din; ceux-là furent battus sur la montagne, une grande partie tuée, et leur roi fait prisonnier. Salah-ed-Din éleva sur la montagne de Hatthin une coupole appelée Coupole de la Victoire (1).

A cette ville appartient *Kafrkanna*, grand village, habité par des chefs de diverses tribus, connues par leurs révoltes et leurs brigandages et appelées Kais-el-Hamra;

Betouf ou *Bouthouf*, appelé aussi *Mardj-el-Ghark*, terre située entre les montagnes qui l'environnent de tous côtés; les eaux pluviales y forment un grand lac et arrosent la terre, sitôt que le terrain se dessèche; les agriculteurs y sèment du blé comme les Égyptiens;

La ville de *Nazareth*, peuplée d'Hébreux et appelée *Sâir;* de là sortit le Messie, et le lieu où l'ange annonça à Marie la naissance de Jésus est connu et visité tant par les chrétiens que par les sectateurs

(1) La défaite complète des chrétiens à la bataille de Hatthin, le 5 juillet 1187, où le Grand-Maître des Templiers et Guy de Lusignan, furent faits prisonniers par les mahométans, qui occupèrent toute la Palestine, est assez connue; voy. *Bibl. des Crois.*, par M. Reinaud, IV vol., p. 194. *Hatthin* est situé à l'ouest de Thibérias

d'autres religions. Le Pentateuque fait mention de cette ville et de la Mecque (que Dieu la glorifie!) pour annoncer les missions du Messie et de Mahomet; c'est ce qui résulte de l'explication du verset (v. Deutéron., XXXIII, v. 2) (1) :

« Dieu vient du *Sinaï* » c'est-à-dire Moïse-b. Amrân avec le Pentateuque, « il resplendit du *Mont Seir* », c'est-à-dire le Messie le Nazaréen qui sortit de Nazareth, les montagnes de Seir signifiant les montagnes de Nazareth; « il s'élève sur *Farân* et sur le territoire de *Farân* », c'est-à-dire la Mecque et l'Hidjaz avec le prophète Mahomet et le Coran. La population de Nazareth fut le berceau du christianisme, son origine et son fondement; il se répandit au temps de Constantin, dont nous donnerons l'histoire ci-après;

El-Ledjoun (Legio ou Megiddo), unie à *Aschir* et *Hawa;* les habitants de l'Yémen peuplèrent Nazareth, de même la population de *Kafrkanna* est issue de la tribu de Kais;

Djinin (Ginæa), petite ville avec un territoire;

(1) *Kafrkanna*, au nord-est de Nazareth, diffère du village *Cana* du Nouveau Testament, qui probablement, d'après les dernières recherches de Robinson, est identique avec Kana-el-Djalil, situé au nord de Nazareth. La tribu de *Kais*, ci-mentionnée, se distingue par ses guerres continuelles contre la tribu yémaniah, voy. Volney, II, p. 45; ces deux tribus, dont la première porte le surnom d'*Al-Hamra* à cause de son étendard rouge, sont d'origine arabe. *Mardj-el-Ghark* identique avec la plaine d'Esdrelon de la Bible, est décrite par Seetzen, II, 143. L'explication du verset cité du *Deutéron.* se lit de même dans le *Dict. géogr.* par Juynboll, II, p. 328. Sur l'identité probable de Ledjoun et Megiddo, voy. Rob., III, 412.

Akka, *Sour* (Tyr), *Saidah*, situées sur la côte ; les deux dernières sont d'anciennes villes avec de grands territoires. On dit qu'Alexandre le Grand, assiégeant la ville de Sour, ne l'atteignit ni de ses flèches ni de ses pierres lancées par ses machines de guerre. Après avoir envoyé un détachement de ses guerriers qui à l'insu de la garnison entra dans la ville, il apprit que les assiégés avaient tourné toute leur attention sur les moyens de s'abriter contre ses projectiles. Alors selon le conseil des généraux d'Alexandre, on fit retentir les timbales de l'armée à l'aube du jour devant la ville; au même temps on donna l'assaut et l'on réussit à ouvrir les portes, pendant que la population restait surprise et consternée.

La ville d'*Acca*, bâtie par Abd-el-Melik-b. Merwân et occupée par les chrétiens, fut reconquise par Salah-ed-Din-Jousouf-b. Eyoub ou Mélik-en-Nasir, le même qui battu par les chrétiens laissa la ville de Sour en leur pouvoir, mais elle fut reprise et dévastée par Salah-ed-Din-Khalil-b. el-Mélik-el-Mansour, qui remporta une victoire complète et brillante, et conquit en quarante-sept jours les villes de *Athlith*, *Haifah*, *Iscanderouneh*, *Sour*, *Saidah*, *Beirouth*, *Djoubail*, *Anafah*, *Bathroun* et *Sarafand* (1).

(1) Salah-ed-Din-Melik-en-Nasir se vit obligé de lever le siége de Tyr l'an 1187, et la ville fut sauvée cette fois par la valeur du marquis de Montferrat ; après la défaite des chrétiens à Hatthin, Akka tomba aux mains de Salah-ed-Din-Melik-en-Nasir, mais fut réoccupée par les chrétiens après un siége de trois ans l'an 1191 ; enfin le sultan Salah-ed-Din-Khalil-Melik-el-Achraf l'assiégea de nouveau

VII. — La septième partie, la province de *Kerak*, avec une belle et grande forteresse du même nom, située au sommet d'une montagne; ses fossés sont formés par des vallées d'une grande profondeur. On dit qu'elle fut jadis un couvent grec, mais fut transformée en forteresse. A cette partie appartient *Chaubec* (mont Royal), forteresse et ville riche; elle a des arbres fruitiers et des sources abondantes (1);

Maan (Maôn), petite ville au bord du désert, peuplée d'une tribu des Bné-Omayja, qui depuis la quittèrent; à présent elle sert de station aux pèlerins, à l'arrivée et au retour desquels on arrange une foire;

en 1291 et s'en empara, après quoi les autres villes de la côte se rendirent au vainqueur. Voy. *Bibl. des Crois.*, IV, p. 319 suiv. et 569 suiv.

Athlith est identique avec le *castrum peregrinorum* et *Sarfend* avec *Sarepta*.

(1) *Kerak* est situé vers le sud-est près de la côte de la mer Morte; il correspond au Kir-Moab du Vieux Testament et s'appelait au temps des Croisades « Petra Deserti. » La forteresse de *Chaubek* a été bâtie sous la deuxième croisade, voy. Seetzen I, p. 412 suiv. *Maan* au sud-est de Chaubek. Les districts de *Djebal* et *Cherat* s'étendent vers Akabah, *Moutah* à une journée de Karak, voy. Seetzen, p. 412, *Ledjoun* bien différente de la ville récemment nommée est mentionnée par Seetzen, I, p. 413, 416. *Hésa* ou *Lahsa* située à l'est de la pointe méridionale de la mer Morte sur la rivière Wadhi-i-Hasa, voy. Ib., p. 413 et II, p. 356. *Asrak* est d'après Aboulf., I, p. 229, situé au sud de Chaubek; le nom est probablement une altération de Uzdakah, voy. Rob., III, p. 127 et Juynboll, *Lex. geogr.*, t. IV, p. 92. Sur *Wadhi-Mousa*, voy. la description de Burckhardt, le premier Européen qui visita cette contrée, p. 703-14; le mont Hor est à 7 ou 8 kilomètres de Wadhi-Mousa. *Wadhi-bné-Nemir* est appelé par Seetzen II, p. 354, *Mojet-Nimmeri*, district

Le district de Djebal (Gebalene), avec la ville de *Chérat;* la ville de *Kâb* à une distance de douze milles de la dernière; le village de *Moutah*. Au district de Kerak appartiennent encore : *Ledjoun*, *Hesâ* (Wâdhi-l-Ahsa), *Azrak*, *Salih* (Philadelphia), *Wâdhi-Mousa* (Pétra), *Wâdhi-bné-Namir*, *Djebel-Dhebâb*, le pays des *Bné-Mahdi*, *Salah*, forteresse, le pays de *Madjan*, *Colzoum* (Clysma), le pays de *Rayjan;* dans la Ghour Inférieure, sont situés *Zarca*, *Azrak*, *Djéfar*, *Tih*, *Zoghar* avec le district de *Safiah*, où croît une espèce de dattier, semblable au berny et à l'azâd dans l'Irak.

Ammân (Rabbath-Ammon), dont les ruines seules subsistent, avec son district.

Le pays de *Balka*, avec la forteresse de Kerak, trésor des Turcs et résidence d'un nâib.

VIII.—La huitième partie est la province de *Ghazza*, auparavant connue sous le nom de *Gazza-d'Hâ-*

situé sur la côte méridionale de la mer Morte. *Salah*, forteresse près de Wadhi-Mousa, voy. Juynboll, *Lex. geogr.*, II, p. 44. *Madjan* en Arabie Pétrée à l'ouest de Tébouk. *Djebel-Rayan* se trouve sur les cartes au sud-est de Suez sur la péninsule du Sinaï. La Ghour inférieure est le nom de tout le district entre la mer Morte jusqu'au golfe Arabique; *Zarca* s'appelle la vallée traversée par la rivière de Wadhi-Zarca-Maein, qui se jette dans la partie septentrionale de la mer Morte, voy. Seetzen, II, p. 338.

Je ne sais quelle ville différente de celle ci-devant mentionnée, l'auteur a voulu indiquer par Azrak. *Djofar* ou *Djafar*, avec la ville d'Arich est le district situé à la frontière vers l'Égypte; *Safiah* ou *Ghor-Safiah*, traversée par la rivière El-Hassâ, est située au sud de la mer Morte, voy. les cartes. Ibn-Bathouta mentionne de même l'espèce de dattes appelée Berni, voy. l'éd. de M. Defrémery, II, p. 252.

chim(1), riche en arbres ; pour l'armée musulmane et pour tout voyageur qui va en Égypte et en Syrie, elle fait l'effet d'une nappe étendue sur les collines de sable. Parmi les villes sur la côte sont :

Ascalon, ville grande, possédée auparavant par les Francs ; les musulmans l'ont depuis lors dévastée ; *Jaffa*, *Césarée*, *Arsouf*, *Dâroum* et *el-Arych*.

(1) *Gazza* est surnommé *Hâchim* ayant donné le jour au célèbre aïeul de Mahomet-Hâchim-b-Abd-el-Menâf, voy. M. Caussin de Perceval, I, p. 258.

Arsouf à 3 milles au nord de Jaffa a été détruite, et ce n'est plus qu'un village, voy. Rob. III, p. 258. *Dâroum* ou *Dâron* au sud de Ghazza ; voy. Quatremère, l'*Hist. des Sult. Maml.*, I, 2, p 237. Le désert israélite sur la Péninsule entre Bahr-Akaba et B.-Suez a été suffisamment décrit par Rob. Pal., I, p. 96-367 ; parmi les stations ci-mentionnées *Kades* est identique avec *Kades-Barnea* du Vieux Testament. *Khalasah*, sur la route vers le sud-ouest d'Hébron, correspond à *Élousah* des anciens ; *Khalous* à la station romaine *Lussa*, situé un peu plus loin vers le sud sur la même route. *Saba* ou *Beer-Saba* est la frontière de Palestine vers le sud.

Madoura est une montagne de craie, où la légende place une ville détruite, voy. Seétzen, III, p. 14 et Bertou (le mont Hor), p. 19-20, qui l'a identifiée avec Kades Barnéa ; la station de Howairik m'est inconnue. *Tell-Safia* (Alba Specula) est situé à l'ouest de Jérusalem ; *Keratia* au sud-ouest de Tell-Safia, voy. Rob. II, p. 622 et 631. *Tell-Himar* m'est inconnue. *Bait-Djibrail* et *Hébron* ont été nommés sous la province de Damas.

Le nom *Djézariah* est dérivé de Djezirat c'est-à-dire la Mésopotamie ; *Hadats*, différente de Hadats dans la province de Téraplous, et située entre Malathia, Samosate et Marâch, s'appelle Al-Hamra, à cause de son sol rougeâtre. Khalid-b-Walid est le nom du général célèbre d'Abou Bekr. *Haurah* est le nom d'un district dans les environs de Bâlis sur l'Euphrate, voy. Juynboll, *Lex geogr.*, II, p. 328. Les forteresses suivantes : *Adhanah*, *Tharsous*, *Missisah* (Mopsuestia des anciens), *Hârouniah*, la dernière déjà nommée sous la province d'Haleb, et *Sis* avec le port d'*Ayâs*, se trouvent sur la carte.

Parmi les districts situés dans l'intérieur est le *désert des Israélites* avec les villes de *Kadès*, *Howairik*, *Khalasah*, *Khalous*, *Saba* (Béer-Saba) et *Madourah*. Toutes ces villes sont situées dans le désert.

Parmi les districts situés entre les montagnes et la mer, est le *Tell-Himâr*, *Tell-Safiah*, *Karaïliah*, *Bait-Djibrail*, la *ville d'Abraham* (Hébron) et *Beit-oul-Mocaddas*. Toutes ces villes ont des naibs auxquels sont soumis un grand nombre de territoires. A Jaffa, il y a une pierre très-remarquable située dans la mer, près du rivage; à une certaine époque, toutes les espèces de poissons y font leur pèlerinage, de sorte qu'il n'y a dans la mer aucun poisson qui n'y vienne. Ici finit la description des huit provinces de la Syrie.

Auparavant la Syrie était divisée en quatre parties appartenant à quatre rois, dont les résidences étaient *Damas*, *Émesse*, *Thibérias* et *Iliah* (Ælia Capitolina). Kinnesrin, au commencement de l'Islam, faisait partie de l'Emesse, mais en fut séparée par Moawiah b. Abi Sofian. Après que les habitants de l'Irak, qui avaient pris son parti, eurent combattu Ali, Moawiah les établit à Kinnesrin, Awasim et Tsoghour, et en forma un district à part séparé de l'Emesse.

La Syrie resta dans cet état jusqu'au temps du calife Rachid, qui sépara les districts d'Awasim et Tsoghour, et en forma une province particulière l'an 170 de l'Hégire (787 J.-C.). Alors la Syrie fut divisée en six parties (Djound).

Quant au *Tsoghour*, c'est-à-dire forteresses de la frontière, elles sont divisées en deux parties : les *Tsoghour-Djézariah* et les *Tsoghour-Schâmiah*, divisées par la montagne de Lokam. Les *Djézariah* comprennent les forteresses suivantes :

Malathia, appelée en grec *Malatayâ*, située à une distance d'un mille de l'Euphrate ; *Kémakh*, à l'ouest de ce fleuve ; *Birah*, à l'est ; *Hisn-el-Mansour* et *Calaat-er-Rum*, à l'ouest ; *Schimchat* (Samosate), de même ; *Hadats-el-Hamrâ*, rebâtie par Mahdi, et appelée *Mohammédiah ;* les Arméniens la nommaient *Keitouk ; Marach*, bâtie par Khalid b. Walid, et reconstruite par Merwân ben al-Hakam, et après lui par Mansour. (Ces districts sont appelés Tsoghour, parce que les peuples vaincus de *Haurah* s'y établirent et firent des invasions dans les pays des Grecs.)

Les *Tsoghour-es-Schâmiah*, ou forteresses syriennes, comprennent : *Tharsous*, bâtie et élevée au rang de ville sous Rachid, l'an 172 de l'hégire ; elle est traversée par le fleuve de Baradan, qui se jette dans la mer ; *Adhanah*, bâtie par Rachid, et située au bord du fleuve *Seihân*, sur lequel est élevé un pont, dépassant en longueur 170 coudées ; *Missisah*, traversée par le fleuve de *Djeihan*, qui la divise en deux parties réunies par un pont ; l'une de ces parties s'appelle *Kaferbiah ; Hârouniah*, la première forteresse vers l'Asie Mineure et bâtie par Haroun-er-Rachid au commencement du califat de son père ; *Sis*, dont le nom original était *Sisa ;* lors-

que les Arméniens se furent emparés de ces forteresses, ils firent de Sisa la capitale du royaume; *Ayâs* ou *Ayaz*, port de Sis, est situé sur la côte.

Le plus grand des districts de la Syrie est à présent *Damas*; puis *Aleb*, *Téraplous*, *Hémath*, *Safad*, *Gazzah*, *Kerak*, et enfin *Emèse*.

RELATION

DE LA CAMPAGNE DES ÉGYPTIENS

DANS LE HAURAN
(SYRIE ORIENTALE)

1838.

EXTRAIT DU JOURNAL D'EXPÉDITION

DE M. LE Dr GAILLARDOT,
Membre de la Société botanique de France,
attaché au service médical de l'armée ottomane (1).

INTRODUCTION.

Les trois districts qui, sous la domination romaine, formaient l'angle nord-est de la Pérée, ou contrée de la Palestine au delà du Jourdain, l'Auranitide la Batanée, et la Trachonitide, constituent ce que l'on appelle aujourd'hui le Haurân.

Cette contrée, dont la limite nord arrive à quelques heures de Damas, est un accident volcanique,

(1) Revue et communiquée au Directeur des *Annales* par M. Henri Aucapitaine. — On peut suivre ce récit sur la carte du Ledja et des contrées environnantes, que M. C. Gaillardot a donnée au troisième volume du *Monatsbericht der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin*. — Mai 1845-1846.

qui, géographiquement, doit rentrer dans le bassin du Jourdain et du Barrada. Elle est naturellement divisée en trois parties : le Haurân proprement dit, plaine peu accidentée et très-fertile en céréales ; le Djebel Haurân, montagne du Haurân, à l'est du premier ; c'est un vaste massif volcanique analogue à celui de l'Auvergne : de ces *puys* se sont échappés d'immenses coulées de laves qui se sont épanchées au nord-ouest de la montagne et ont formé le Ledja, accident géologique presque unique de ce genre (1). Ces laves formant une croûte de 200 mètres en moyenne à la surface de la plaine se sont refroidies en se fendillant dans tous les sens ; de là, d'innombrables crevasses plus ou moins profondes, plus ou moins larges, qui se coupent dans toutes les directions et forment un inextricable labyrinthe de ravins et de précipices ; de là, de nombreuses éminences mamelonnées et des entonnoirs plus ou moins profonds dus au boursouflement de la matière ignée ; de là encore de nombreuses et vastes cavernes produites par la même cause.

Les bords de cette coulée, qui a environ douze heures de longueur du nord au sud sur huit heures de largeur de l'est à l'ouest, s'élèvent le plus souvent presque à pic, au-dessus des plaines qui l'entourent.

(1) M. Élie de Beaumont affirmait à G. Rey, auteur d'un voyage au Haurân *, qu'il n'avait entendu citer une pareille coulée que par les géologues qui accompagnaient le prince Napoléon en Islande.

* Ce voyageur a emprunté quelques pages à la relation que nous publions. H. A.

Deux torrents, à sec pendant l'été, bordent le Ledja à l'est et à l'ouest. Le torrent de l'est, Ouadi-Loua, va se jeter dans le lac du Merdj, et appartient donc au bassin de second ordre arrosé par le Barrada. Le torrent de l'ouest, Ouadi Tibné, va se réunir aux cours d'eau que fournit le Djebel Haurân, cours d'eau qui, en se joignant à ceux du Djolân et du Djeddour, forment le Cheriât-el-Mandhour (Hieromax), et rentrent par conséquent dans le grand bassin du Jourdain. La ligne de séparation de ces deux bassins, Barrada et Jourdain, serait une ligne allant du nord-ouest au sud-est formée par le Ledja et le Keleib, point culminant de Djebel Haurân.

Un petit nombre de sources se trouvent aussi près des bords du Ledja, mais ne fournissent que très-peu d'eau.

On comprend qu'une pareille localité ait pu de tout temps servir de refuge aux persécutés et aux révoltés. Strabon nous dit qu'à son époque, des bandes de brigands ravageaient les riches environs de Damas, et cachaient dans le Ledja le fruit de leurs rapines. Des débris de constructions très-anciennes portent des croix et des emblèmes qui m'autorisent à croire que pendant les persécutions des premiers siècles de l'ère chrétienne, de nombreuses populations y ont trouvé un asile presque inviolable; aussi le Ledja est-il devenu avec les siècles, plus difficile encore à prendre, en raison des travaux de défense que tant de générations y ont accumulé.

Les bords de tous les ravins et de tous les préci-

pices, les sommets de toutes les hauteurs, de toutes les éminences, les fonds de tous les creux, sont garnis de murs en pierres sèches (en arabe *materisse*), dont la hauteur et l'épaisseur varient suivant l'importance des lieux; quelques-uns peuvent à peine cacher un homme; d'autres, au contraire, atteignent les dimensions de véritables murs cyclopéens, auxquels ils ressemblent beaucoup par leur genre de construction.

Enfin sur tous les points culminants et à partir de la falaise qui forme le contour du Ledja, s'élèvent des observatoires en forme de tours rondes, distantes les unes des autres d'un quart d'heure au plus, suivant des lignes qui se croisent dans toutes les directions et par conséquent communiquent tous entre eux. Cette disposition permet aux habitants de s'avertir immédiatement d'un bout à l'autre du Ledja et dans toutes les directions avec une rapidité presque télégraphique, de tout ce qui se passe autour de leur refuge.

Toutes ces difficultés sont encore augmentées sur un grand nombre de points par une végétation d'arbustes épineux formant des buissons et parfois même d'épais taillis.

Le Ledja est habité à sa périphérie par des Druses et des chrétiens; les premiers occupent le Djebel Haurân et la falaise orientale, les seconds vivent dans les villages de l'ouest et dans le sud avec les musulmans de la plaine. L'intérieur est habité au printemps par plusieurs tribus arabes, qui n'ont

d'importance que par leurs alliances avec les grandes tribus du désert.

Antioche.

. . . . . .

. . . . . .

Schwal 1253. — Le 24. — Le colonel m'apprit, le matin, que nous allions partir pour Damas, et que, devant être fort longtemps absent, je devais visiter ceux de nos hommes incapables de faire campagne et de préparer une ambulance légère.

25. — La colonne se dirigea d'abord à l'est, en côtoyant la montagne couronnée par les anciennes fortifications d'Antioche. Puis, tournant au sud-est, on s'engagea dans une série de collines où les mauvais chemins et la boue retardèrent la marche. Après avoir traversé quelques misérables villages, on atteignit une plaine assez bien cultivée, où l'on s'arrêta au coucher du soleil, près du gros bourg d'*El-Mazrah*.

26. — La colonne suit pendant cette journée le cours de l'Aazy ou Oronte, vers la source duquel nous remontons. Ce beau fleuve coule ici dans une superbe vallée remarquable par sa fertilité et ses gras pâturages. Elle est bornée à l'ouest par les montagnes des Enzaïres, et à l'est par une chaîne de collines calcaires, fort élevées dans la direction du nord, mais qui vont en s'abaissant graduellement

dans la direction de *Hama*. On campe au milieu des Douars-Bedouins, qui nous procurent d'excellents laitages.

27. — Après sept heures de marche, nous atteignîmes *Kala-Medik*, citadelle dominant l'Oronte, qui, en cet endroit, traverse le lac d'*El-Taka*. Ce lac est une source de produits pour les habitants qui y pêchent de grandes quantités de poissons, qu'ils salent et conservent : on en confectionne du *fessiè'h*, mets dont les Arabes sont très-friands. Peu avant d'arriver au gîte, nos soldats avaient mangé une grande quantité de ces poissons, qu'ils avaient trouvé à sécher dans des cavernes, à gauche du chemin.

J'avais remarqué quelques sources dans les terrains calcaires qui bordent la route; ces sources étaient d'une température assez élevée, relativement à celle un peu froide de l'atmosphère, j'y trouvai diverses espèces intéressantes de mollusques.

La citadelle de Kala-Medik remonte à une époque assez reculée; sans doute comme beaucoup d'édifices analogues qui bordent l'Oronte, il faut l'attribuer à la période grecque du Bas-Empire. A un quart d'heure environ à l'ouest, sont les ruines de l'ancienne Adamée, proche de laquelle est le petit village de *Famieh*, où j'observe un grès coquiller qui dénote la présence des terrains tertiaires.

28. —La route suit toujours la vallée de l'Oronte; nous rencontrons plusieurs villages dominés par des ruines semblables à celles de Famieh. Après

six heures de marche, on campe sur une colline calcaire, au bas de laquelle sont plusieurs cavernes, qui semblent avoir été jadis des nécropoles.

29. — Après six heures de marche, on fit l'étape dans une bourgade chrétienne, distante de Hama d'environ trois heures.

1er *de zilcade.* — Nous entrons à Hama. C'est une grande et belle ville, bâtie sur l'Oronte. Jadis elle était florissante par son commerce et son industrie; mais aujourd'hui, comme la plupart des villes de la Syrie, elle est en décadence. Néanmoins elle est encore renommée pour ses fabriques de soieries. Elle peut avoir de 20 à 25,000 âmes. Hama, traversée par l'Oronte, offre, même dans l'enceinte, de délicieux points de vue. L'eau du fleuve qui arrose de beaux jardins, est répandue dans toute la ville par des aqueducs qui élèvent les eaux à l'aide d'immenses machines hydrauliques. Ce sont de simples roues à augets, mais il y en a d'énormes dimensions, et celle qui est auprès du Seraï a quatre-vingts pieds de diamètre, elle est soutenue par une suite d'arcades formant plusieurs étages et portant l'aqueduc.

Le soir de notre arrivée, nous reçumes un ordre du pacha de Homs, qui nous ordonnait d'attendre de nouveaux ordres. Ce fut là que j'appris sommairement le but de l'expédition.

Les Druses du pays de Haurân étaient en pleine révolte, et déjà deux fois ces insurgés ont battu les troupes égyptiennes. Dans le dernier engagement,

Moh'ammed-Pacha, inspecteur général de l'armée, et le colonel du 1er régiment de la garde ont été tués.

Je ne pus avoir d'autres détails pendant les quatre jours que nous passâmes à Hama.

5. — On quitta cette ville pour aller coucher à quatre heures seulement de Homs, dans une bourgade, à moitié chemin de cette ville. Le terrain forme ici une sorte de plateau calcaire de marne blanche dans lequel l'Oronte s'est creusé un lit profond et sinueux.

6. — Homs est une ville de 10,000 âmes, autrefois florissante et maintenant ruinée; elle est commandée par une ancienne citadelle. Le terrain est partout marneux, et la roche basaltique y afflue çà et là. Je fus parfaitement reçu par M. Nacqua, instructeur de cavalerie.

7. — En sortant de Homs, on laisse à droite la montagne de Tripoli, de laquelle nous sommes séparés par une vaste et fertile plaine, où Ibrahim-Pacha battit, il y a quelques années, les troupes ottomanes. Cette plaine va se confondre au sud avec celle de Balbek. Après huit heures de marche, on traverse un steppe sablonneux qui est un véritable désert, puis on arrive à *El-Khan*. Ce village, comme tous ceux de la contrée, est entouré d'un mur d'enceinte destiné à le mettre à l'abri des incursions et des pillages des Kurdes, qui parfois viennent ravager le pays. Ce point n'est qu'à trois jours de Palmyre. Tout le long de cette route, l'état-major

logeait dans les villages, tandis que la troupe occupait le khan (1) destiné à recevoir les pèlerins de la Mecque. La plupart de ces constructions remontent à une époque déjà éloignée; toutes sont placées dans des situations pittoresques, mais tombent malheureusement en ruines.

8. — Douze heures de marche dans le désert. Partout du sable; à droite quelques collines peu élevées de calcaire marneux; çà et là, de distance en distance, de petits villages bâtis en terre. Nous marchons dans un sable mêlé de silex, de fragments de jaspe et d'agate, nulle part de végétation. Le soir, la colonne atteignit *Nebk*. C'est un gros village bâti en amphithéâtre, et presque exclusivement habité par des chrétiens. On y trouve d'excellentes eaux descendant du versant est de l'Anti-Liban, qui arrosent de beaux jardins, dont la sombre verdure forme un agréable contraste avec les teintes arides du désert environnant.

C'est à Nebk, dont la population est de 3,000 âmes, que la garnison de Damas vient séjourner pendant l'été, afin d'éviter l'air fort insalubre de cette grande ville.

9. — Toujours même sécheresse, même aridité; des collines de calcaire marneux dont les falaises se dressent à pic, voilà notre horizon pendant dix heures de marche, après lesquelles on arrive à *Koteïfa*. A gauche de ce point, le désert, au lieu d'être uni,

(1) Sorte de caravansérail.

présente à environ quatre heures de la route, une chaîne de montagnes aux pieds desquelles passe la route de Damas à Palmyre, suivie par les caravanes qui se rendent quelquefois de cette ville à Bagdad.

10. En sortant de Koteïfa, la route suit pendant quelque temps un plateau peu élevé, pour descendre tout-à-coup brusquement. Nous avons alors devant nous un magique panorama dont l'aridité et la monotonie des jours précédents fait davantage encore ressortir les beautés. Nous apercevons la belle et riche plaine de Damas, couverte de verdure, arrosée par une infinité de ruisseaux, ombragée de pittoresques jardins renommés dans tout l'Orient pour leurs beaux fruits.

Après six heures de marche, on s'arrête à *Douma*; bourgade de 2,000 habitants. Du sommet des montagnes qui dominent le village, nous avions aperçu les hauteurs de ce Djebel-Haurân où nous devons aller, dit-on. Les gens de Douma nous apprirent que peu de jours avant, un parti de Haurâniens révoltés étaient venus les convier à la révolte et ravager les environs du village.

11. — Nous quittâmes Douma avec une pluie diluvienne. Après une heure de marche, nous abordions les jardins de Damas. Encore une heure, nous pénétrions dans la ville, qui, sans doute à cause du mauvais temps et de la boue, me parut d'abord fort au-dessous de l'idée que je m'en étais faite, surtout d'après les récits orientaux, et ce

vieux proverbe populaire : « *Qui n'a pas vu Damas n'a rien vu.* »

Nous traversâmes un assez sale faubourg pour arriver au Souk-el-Khal ; le régiment occupa plusieurs mosquées, dans l'une desquelles on me donna une chambre.

12. — Dans la journée, Ahmed-Pacha-Menekly, ministre de la guerre, arriva en poste, envoyé par Moh'ammed-Aly avec l'ordre formel de se mettre à la tête des troupes et d'en finir le plus tôt possible avec les Druses.

Ce fonctionnaire était venu en cinq jours du Kaire à Damas. J'appris alors des détails plus circonstanciés sur les affaires des Druses et du Haurân.

Depuis environ une centaine d'années, un assez grand nombre de Druses étaient établis dans le pays de Haurân (1) ; et lors du désarmement de la Syrie, Ibrahim-Pacha leur laissa leurs armes pour les mettre à même de se défendre contre les attaques des Arabes Anezès qui habitent en nomades les déserts voisins. Considérant en outre que la plaine du Haurân est la partie la plus fertile de la Syrie, que c'est elle qui approvisionne Damas et ses envi-

(1) D'après le travail publié dans ce recueil par M. le lieutenant Aucapitaine, les Druses se sont fixés d'abord dans la vallée de l'Euphrate, puis au XV^e^ siècle, c'est-à-dire bien avant l'époque dont parle le D^r^ Gaillardot, ils vinrent occuper les montagnes accidentées de l'ancienne Auranitide, d'où en 1516 ils se répandirent dans le Liban. — Voyez Aucapitaine : Études sur les Druses, *Ann. des Voyages*, février 1862. (*Note du Rédacteur.*)

rons, qu'en enlevant les habitants à leurs travaux pour en faire des soldats, il ruinerait l'agriculture, et par conséquent affaiblirait ses revenus, pour ces divers motifs, les Haurâniens avaient donc été dispensés de fournir leurs contingents aux dernières levées. Cette fois cependant Ibrahim-Pacha, poussé par les nécessités de la guerre, dut demander cent soixante-quinze soldats aux Druses du Haurân. Cherif-Pacha, parfaitement au courant des hommes et des choses locales, essaya quelques représentations qui eurent pour résultat un ordre péremptoire d'obéissance.

Cherif-Pacha était alors gouverneur de Damas et *kakeumdar Araboustân*, c'est-à-dire chef des Arabes; il fit venir près de lui Yah'ia Hamdan, un des principaux cheikh du Haurân et lui transmit les ordres du cherif. Le cheikh chercha alors à lui faire comprendre les difficultés de l'exécution, en diminuant une population aussi guerrière que les Druses, et surtout aussi peu disposés à quitter leurs familles et leur pays pour prendre le fusil et l'uniforme des soldats réguliers.

Cherif-Pacha, sans égard pour les cheveux blancs et l'âge avancé du cheikh Hamdan, lui cracha à la figure et le chassa de sa présence, en le menaçant de la bastonnade s'il ne se hâtait d'obéir. Au même moment un cavass du pacha, passant devant le vieillard, s'amusa à lui brûler la barbe avec une lumière... Ces insultes étaient plus que sanglantes pour pousser le chef arabe à la vengeance. Néan-

moins il dévora l'affront, et contenant son juste ressentiment, il s'inclina devant le pacha et lui dit : « Je ferai ce que je pourrai, mais je ne réponds « pas de vous contenter ; cependant soyez convaincu « que je ne négligerai rien pour le faire... »

Il se retira et alla conter la manière dont il avait été traité ; les Druses se tinrent prêts à prendre les armes aux premiers incidents.

Le pacha dépêcha à Soueïda, village situé au pied du Djebel-Haurân et résidence du cheikh, une douzaine de cavaliers qui emportèrent les cordes et les entraves devant servir à amener les conscrits à Damas. A peine arrivés, ils s'aperçurent que ce ne serait pas chose facile, et ils durent au plus vite rebrousser chemin.

On envoya alors quatre cents cavaliers irréguliers commandés par Ali-Bou-Seïri, qui devait recevoir du cheikh Hamdan les cent soixante et quinze recrues.

Ali et sa troupe furent parfaitement accueillis, logés et hébergés dans le village.

Le lendemain, Ali-Bou-Seïri et deux de ses compagnons parvenaient à s'échapper... Le reste avait été égorgé pendant la nuit.

Les Druses se rassemblèrent de tous côtés, cachèrent tout ce qu'ils ne purent emporter, et avec leurs familles se jetèrent dans le Ledja, sorte d'île exclusivement composée de rochers volcaniques situés au nord-est du pays de Haurân, et qui a toujours servi de refuge aux révoltés et aux brigands. Ils trouvèrent là cent cinquante Arabes depuis long-

temps habitants de ce triste repaire, et bientôt ils furent rejoints par cinq ou six cents bédouins des tribus Selout et Ben-Harzan qui sont limitrophes. Ils entassèrent leurs provisions et amassèrent de l'eau dans tous les villages situés sur la lisière du Ledja, mais surtout dans les endroits impraticables de l'intérieur et attendirent les événements.

Moh'ammed-Pacha, inspecteur général de l'armée de Syrie, envoya de Damas les 2e et 18e régiments de ligne formant brigade sous les ordres de Achmed-Bey. Cette colonne se porta sur le Haurân et trouva déserts tous les villages précédemment occupés par les Druses. Le général rencontra l'ennemi dans le Ledja; ses troupes furent battues et repoussées, et il vint établir son camp à Sidjim, qui est à peu près à deux heures du Ledja.

Ils furent rejoints par Moh'ammed-Pacha lui-même, escorté du 1er régiment d'infanterie de la garde. Ce général, ayant poussé plusieurs reconnaissances autour du Ledja, reconnut que l'endroit le plus favorable pour attaquer l'ennemi était Esmoëd; il y engagea sa colonne.

La tactique des Druses n'est point de se défendre dans leur position ou de résister à l'ennemi. Le Ledja en entier est coupé dans toutes les directions par des murs de pierres sèches et amoncelées les unes sur les autres, nommées *materisse* par les Arabes; ces murailles couronnent les innombrables rochers et pitons dont est hérissée cette région. Abrités par ces murs, les Druses déchargent leurs fusils sur l'en-

nemi au moment où celui-ci est à portée, et courent aussitôt se réfugier derrière un autre retranchement où ils rechargent leurs armes et tirent de nouveau. Ils continuent ainsi jusqu'à ce que la troupe qui les poursuit arrive épuisée dans les lieux les plus difficiles et les plus impraticables où elle est alors assaillie de tous les côtés à la fois par les tirailleurs qui l'ont entraînée là, et aussi par le gros des Druses qui l'attendait derrière les plus épaisses et les plus formidables de ses murailles.

Moh'ammed-Pacha poursuivit les Druses jusqu'au village d'Abou-l'Kadem; il avait avec lui un bataillon du 1er de la garde avec Yakoub-Bey, colonel de ce corps, et M. Fiorentini, instructeur du 18e de ligne. Le reste de la troupe marchait sur trois colonnes. Le général s'engagea ainsi dans le Ledja. Parvenu au village d'Abou-l'Kadem placé sur une hauteur, il s'aperçut que la troupe pliait et envoya M. Fiorentini pour la rallier. A peine cet officier était-il parti que le pacha fut entouré et tué d'une balle, ainsi que le colonel qui l'accompagnait. Cinq cents hommes du 1er de la garde restèrent sur le terrain, tués autour de leurs chefs. Le reste de l'armée était en pleine déroute et ne put se rallier sérieusement qu'au pied de Telcheihân, où les Druses qui s'acharnaient à sa poursuite furent repoussés par le canon.

Ibrahim-Pacha, en apprenant cet échec, quitta Alep après avoir donné l'ordre au 2e de la garde, au 4e et au 14e de ligne de se rendre de suite à Da-

mas, et s'arrêta à Homs. Là il reçut une lettre de Moh'ammed-Ali qui lui prescrivait de remettre le commandement de l'armée au ministre de la guerre, car on pouvait craindre un mouvement dans les environs d'Alep ou une attaque des troupes ottomanes, et il dut donc se préparer à revenir. Pendant son séjour à Homs, et avant l'arrivée d'Ahmed-Pacha, Ibrahim avait écrit aux autorités de Damas et aux généraux qui s'y trouvaient pour leur demander si l'un d'entre eux voudrait accepter la mission de soumettre les Druses. Tous déclinèrent cette offre. On forma alors un conseil de guerre composé de Cherif-Pacha, Ahmed-Bey, général de brigade, et Ibrahim-Bey, colonel du 2e d'infanterie de la garde, auquel il enjoignit de réprimer promptement l'insurrection.

Ahmed-Pacha-Menekly, en arrivant à Damas, prit le commandement des troupes: il conseilla, vu l'état avancé de la saison et l'extrême fatigue des troupes, d'attendre quelques jours pour entrer en campagne. Les autres généraux ne voulurent ou n'osèrent point écouter ce sage conseil, et exhibant l'ordre formel du pacha, on décida le départ pour le 13.

13. — Le corps expéditionnaire sortit de Damas par le faubourg du Meidân, en se dirigeant vers le sud par les belles plaines qui environnent la grande cité. Au bout de deux heures et demie, on arriva à Kisouê, gros village bâti sur le bord de la rivière du même nom. La colonne, composée du 2e d'infan-

terie de la garde et du 4e de ligne, et commandée par Ahmed-Pacha-Menekly, bivouaqua à l'entrée du village.

14. — Départ au lever du soleil. Nous traversons des plaines incultes coupées de monticules (*Tell*) peu élevés, de nature calcaire ; et après quatre heures de marche nous atteignons R'abar'eb, misérable village où commence le pays de Haurân. Le temps était couvert et très-pluvieux, les routes excessivement mauvaises; tout contribuait à épuiser nos malheureux soldats déjà très-fatigués par quinze jours de marches longues et pénibles.

15. — La route de R'abar'eb à Tibnè suit à gauche, pendant trois lieues environ, une chaîne de collines, puis on arrive au village de Sanamine : là nous quittons la route de la caravane de la Mecque que nous avions prise jusqu'ici pour descendre vers la plaine. C'est alors que nous aperçûmes distinctement le Djebel-Haurân et le pays du Ledja qui nous en sépare. C'est là que nous allons donner la chasse aux Druses. Je trouvai au camp de Tibnè plusieurs officiers et médecins européens qui, en bons camarades, voulurent bien partager avec moi la misérable masure où ils étaient logés.

Le camp de Tibnè a été formé par Cherif-Pacha après la mort de Moh'ammed-Pacha. Le village est placé sur un petit monticule autour duquel sont campés le 1er de la garde, le 2e et le 18e de ligne. On ne peut se faire une idée vraie de l'état de misère et de dénûment de ces trois régiments. Depuis

plus d'un mois ils sont là, bivouaquant sans abris, exposés à un froid intense et à des pluies presque continuelles, n'ayant pour toute nourriture que de mauvais biscuit, et parfois — bien rarement — quelques petits morceaux de chèvre étique, sans chaussures, avec des vêtements en guenilles. Le moral au niveau du physique : le nom seul des Druses les épouvantait. Cependant l'arrivée de nouveaux régiments releva leur courage, et ils reprirent un peu d'espérance en nous entendant parler de la défaite des Druses comme d'une chose certaine. A en croire les soldats, le pacha avait donné l'ordre de prendre tous les montagnards valides pour les incorporer, de vendre les femmes et les enfants et de fusiller les vieillards! La suite devait prouver que c'était chose plus facile à dire qu'à exécuter.

Le soir, nous allâmes faire une visite à Ahmed-Pacha, et comme nous lui disions « demain nous « les battrons *Incha-Allah*. » « Il n'y a point d'*Incha-* « *Allah*, nous répondit-il (1), c'est une chose cer- « taine, nous les mettrons en fuite!... » Personne ne doutait de la réussite, et je m'endormis en songeant aux beaux chevaux que l'on disait se trouver chez nos ennemis.

16. — On passa la journée au repos. Le soir, nous fûmes rejoints par Ali-Aga-el-Bousseïri, chef de la cavalerie irrégulière, et celui qui au commen-

(1) *Inchâ Allah* — s'il plaît à Dieu ! Phrase obligatoire et sacramentelle des musulmans lorsqu'on parle au futur. Aussi la réponse d'Ahmed-Pacha est-elle une chose inouïe.

cement de l'affaire, avait eu toute sa troupe massacrée par les Druses. Depuis ce moment, il n'a fait que tourner autour du Ledja, pour tuer les Druses qui avaient le malheur de s'écarter. Il reçut l'ordre d'aller se poster du côté d'Oum-ez-Zeitoun, afin de couper la retraite aux Druses, qui, attaqués de face et pris de tous côtés, ne pourront échapper.

17. — Nous partîmes de grand matin.

Il faisait un assez mauvais temps, le ciel était couvert, l'atmosphère était froide et brumeuse.

Nous traversons d'abord quelques maigres champs d'orge, puis nous rencontrâmes des monticules de pierres séparés çà et là par un peu de terre végétale, et enfin, après une heure de marche, nous étions dans le Ledja, suivant la direction d'une ligne partant de Tibné et allant au sud tomber sur le Tel-Cheihân, que nous apercevions devant nous, au pied du Djebel Haurân.

L'armée se composait de 14,000 hommes environ (1); elle était commandée par Ahmed-Pacha-Menekly, qui avait sous ses ordres Cherif-Pacha, Ahmed-Bey, Redji-Bey, Welly-Bey, généraux de brigade. Les régiments marchaient en trois colon-

(1) Le premier régiment d'infanterie de la garde (2,000 hommes), le 2e de la garde (3,000 hommes), le 2e de ligne (1,600 hommes), le 4e de ligne (3,000 h.), le 15e (2,000 h.), le 18e (1,500). — 500 cavaliers irréguliers, deux pièces de campagne portées à dos de chameaux, 30 chameaux portant des munitions de guerre et 300 autres chargés de vivres et de *guerbès* (outres d'eau) : les vivres pour six jours, l'eau pour deux.

nes, chaque régiment formant un front de deux bataillons.

Il est difficile de se figurer toutes les difficultés que l'on éprouvait à marcher au milieu de ce labyrinthe, véritable enfer de rochers, de ravins et de précipices. Bientôt il devint impossible d'observer un ordre quelconque dans la marche. Les soldats étaient confondus pêle-mêle, grimpant, tombant, sautant çà et là, partout où l'on pouvait trouver un passage, se frayer une issue. Enfin, après toute une journée de fatigues inouïes, on atteignit au coucher du soleil un espace assez vaste pour y bivaquer.

Nous avions marché constamment pendant douze heures pour faire quatre lieues à peine.

Pour moi cependant la route ne m'avait point paru trop longue, car je jouissais de la vue d'un pays tout à fait nouveau, et dont, malgré tant de récits, je n'avais pu me faire une juste idée. Je commençais à comprendre comment, à l'abri de ces rochers, une poignée d'hommes hardis et résolus, pouvaient tenir tête à une armée.

Fort heureusement, pendant toute cette journée, nous n'aperçûmes point l'ennemi qui lui, au contraire, observait et suivait à son aise nos moindres mouvements. J'ai déjà dit que le Ledja était sillonné de lignes de pierres s'entrecroisant et se coupant en tout sens; les angles de ces lignes sont déterminés par des amas ou tourelles en pierres sèches qui servent d'observatoires aux Druses. Ceux-ci, à

notre approche, abandonnaient leurs refuges et allaient se poster à un quart d'heure de distance sur les tours correspondantes à celles qu'ils venaient de quitter et que nous trouvions vides.

La nuit se passa tranquillement.

18. — Au jour, des cavaliers envoyés en reconnaissance, vinrent avertir que l'ennemi était à une demi-heure de nous.

On se mit aussitôt en route, appuyant à gauche et laissant derrière nous le village de Djeddel, auprès duquel nous avions passé la nuit. On marchait sur cinq colonnes de chacune un régiment (1), le temps était aussi couvert et brumeux que la veille.

Après une demie heure de marche, quelques coups de fusil partirent des rangées de pierres qui nous dominaient! L'ennemi était là.....

On s'arrêta pour reformer les rangs rompus par l'extrême inégalité du terrain. On mit les drapeaux au vent et les soldats déchirèrent les paquets de cartouches au bruit des fanfares. Après un quart d'heure d'attente, qui nous parut un siècle, la charge battit et le feu commença. L'ennemi reculait sans cesse et nous avancions en faisant des feux de bataillon. Déjà nous avions un assez grand nombre de blessés, et jusqu'à ce moment aucun cadavre Druse n'était resté sur le terrain.

Mon cheval se cabrait au milieu des rochers et

(1) Le 16e avait deux bataillons à la garde du village et du camp de Tibnè, et les deux autres escortaient les bagages.

au bruit des balles, je parvins cependant à rejoindre Chérif-Pacha, qui s'était placé sur la terrasse d'une petite maison, d'où l'on voyait très-bien les mouvements des combattants. Je causais avec le docteur B....., qui me dépeignait ses impressions d'une voix éteinte, et moi-même je commençais à assez mal augurer du résultat de cette affaire. Les Druses ne se contentaient plus de tirailler : ils étaient abrités par une haute et forte muraille, ayant les Arabes à leur droite. Ainsi cachés, ils entretenaient un feu bien nourri sur nos soldats, qui s'étonnaient de cette résistance prolongée. Le docteur Granet et moi ne pûmes résister au désir de voir le combat de plus près, et laissant le désolé docteur B., nous avançâmes vers Ahmet-Bey, que nous apercevions sur un monticule, d'où il commandait les mouvements. Au pied de cette éminence, le 4e régiment était formé en carré et nous pûmes mettre pied à terre près du Bey. Le régiment était au dessous de nous et à dix minutes de distance au plus, les murailles étaient garnies de Druses, dont les balles décimaient les soldats, où s'aplatissaient sur les rochers autour de nous.

Tout à coup les bataillons commencèrent à plier, puis ils s'ébranlèrent en masse et revinrent sur nous poursuivis par les Druses, qui jugeant le moment favorable, avaient franchi les murs. Le général monta à cheval, et nous, au plus vite, fîmes de même. Nous étions à l'extrême droite et le canon qui grondait au centre, nous apprit que de ce côté les af-

faires n'allaient pas mieux. Force était donc de donner des éperons et de gagner de vitesse. Nous nous dirigeâmes instinctivement du côté de l'artillerie, pensant être moins en danger de ce côté. Sur notre route, nous rencontrâmes les bagages qui se retiraient en hâte.

En ce moment Chérif-Pacha et Khelil-Bey cherchaient, le sabre en main, à rallier le 1er de la garde qui, après d'héroïques et vains efforts, venait deux fois d'être repoussé avec de grandes pertes.

La plume ne peut retracer le spectacle qui s'offrait alors à nos yeux : d'un côté, les chameaux chargés de blessés et trébuchant sur ce sol inégal, les soldats se ruant vers nous démoralisés par leurs pertes; de l'autre côté, le feu qui recommençait et couvrait à peine les hurlements des Druses et les cris rauques des Bédouins. Les cavaliers irréguliers essayaient de charger pour ramener au combat les troupes épuisées. Je me rappellerai toujours un groupe de quatre ou cinq bachibouzouks, qui, montés sur un plateau, faisaient retentir l'air de cris de guerre, que d'autres accompagnaient d'un chant monotone en agitant leurs longues lances, et cela au milieu de la plus épouvantable mêlée.

Le canon tonnait toujours et je commençais à être fort incertain, lorsque tout à coup la colonne vint se replier sur nous dans le plus affreux désordre. Cela devint un véritable sauve qui peut. La confusion atteignit son comble. J'étais parvenu à remonter à cheval, mais mon pauvre coursier com-

plétement exténué, ne pouvait plus suivre. L'ennemi était à quelques pas de moi, bientôt il allait m'atteindre, et devant moi la route devenait de plus en plus impraticable, obstruée qu'elle était par d'énormes quartiers de roches et de profonds ravins. Le flot confus d'hommes et de bêtes de somme qui me poussait et qui me précédait, ne me permettait pas même de voir où j'allais. Saisissant mes pistolets, je n'attendais qu'un instant favorable pour mettre pied à terre quand, tout à coup, la panique augmentant encore, je roulai, toujours sur mon cheval, au fond d'une immense crevasse, pêle-mêle avec des soldats, des mulets et des chameaux. Je fis des efforts inouïs pour me dégager; je compris alors comment la peur donne des ailes; car après une gymnastique dont je ne soupçonnais même pas les périls, je me trouvai à la queue de notre armée, c'est-à-dire serré de très-près par les Druses. Mon cheval avait été tué dans la chute; je dus faire force de jambes et je regagnai un peu de terrain. Les soldats s'enfuyaient de tous côtés... Quelle direction prendre? J'espérais qu'on allait se reformer quelque part, mais chacun ne pensait qu'à se sauver des Druses, contre lesquels on eût pu cependant à ce moment faire un retour offensif, occupés qu'ils étaient à piller le convoi, et n'étant plus poursuivis que par ceux qui n'avaient point eu vent du pillage. Les officiers criaient inutilement *dour erga* (retournez) aux soldats qui jetaient fusils, équipement, pour mieux gravir les roches. Fort heureusement, j'avais

remarqué avec ma boussole la direction que nous avions prise en quittant Tibnè, et tant bien que mal je retrouvai mon chemin. Après cinq heures de marche, j'arrivai à cinq heures du soir au camp de Tibnè ; j'étais mort de fatigue, de faim et de soif. De plus de 800 soldats du bataillon que j'accompagnais, nous n'avions pas échappé 200.....

Le malheureux Redjy-Bey, après avoir été plusieurs fois blessé à la tête de son régiment, avait été tué par une balle au moment où, avec quelques officiers, nous cherchions à l'entraîner. Moi-même j'avais le genou fort meurtri, et je ne m'en serais pas tiré sans quelques braves soldats qui m'aidèrent à me sortir d'affaires.

Sur mon chemin j'avais aperçu un assez grand nombre de silos remplis de blé.

En arrivant au camp, je trouvai le docteur Granet qui était heureusement parvenu à se sauver des mains des Druses, par lesquels il avait été serré de près, et nous nous embrassâmes avec bonheur, mais non sans anxiété, sur le sort de notre collègue le docteur B....., que j'avais aperçu dans la mêlée complétement démoralisé ; il revint cependant dans la soirée.

Cherif-Pacha et Ahmed-Bey rentrèrent également. Ce dernier avait plusieurs blessures ; ils avaient voulu se faire tuer pour sauver les pièces d'artillerie ; mais entraînés de force par leurs propres soldats, ils avaient miraculeusement échappé aux Druses. Tafour-Bey avait été massacré avec

toute sa troupe ; je l'avais entendu répondre à ceux qui voulaient fuir : « Il y a ici un tombeau de creusé pour moi !... »

On n'avait fait aucun quartier, et les Égyptiens étaient mutilés d'une épouvantable façon. L'infortuné et brave Welly-Bey, qui avait été envoyé à l'aile droite pour rallier le 1er de la garde, s'étant trop avancé, fut cerné avec trois bataillons du 4e. Ignorant la défaite de l'armée, il se défendit jusqu'au lendemain midi ; mais les munitions et les cartouches venant à manquer, il fut obligé de se rendre. Les trois bataillons, ou plutôt leurs débris, furent massacrés jusqu'au dernier. Quant au malheureux Welly-Bey, les Druses lui ouvrirent le ventre, lui rejetèrent les intestins sur la figure, et le laissèrent ensuite expirer dans les plus atroces douleurs.

Les Arabes qui avaient massacré et mutilé nombre de soldats, en sauvèrent cependant quelques-uns, afin de pouvoir au besoin se recommander à la clémence du Pacha. Une des causes principales de la panique, fut que les Druses ayant revêtu en grand nombre l'uniforme du Nizam, avec la giberne, nos soldats crurent à une trahison.

En résumé nos pertes, dans cette désastreuse journée, furent de deux généraux de brigade Welly et Redjy-Bey, le colonel Tafour-Bey, le lieutenant-colonel du 4e de ligne, six chefs de bataillons, et plus de 4,000 soldats. 6,000 fusils étaient tombés au pouvoir de l'ennemi, ainsi que les 2 pièces de

canon, 50 chameaux chargés de poudre, presque tous les bagages des officiers et des troupes.

J'avais perdu non-seulement mes effets, mais ce qui était plus précieux pour moi, ma trousse de chirurgie et mes caisses d'ambulance.

Pendant toute la nuit il arriva des fuyards au camp de Tibnè ; ils se couchaient sur le chemin sans songer à établir un corps-de-garde et aux plus simples précautions de défense.

19. — A mon réveil, j'eus le plaisir de retrouver mon domestique Moh'ammed, qui avait miraculeusement échappé à la débâcle. On ne peut se faire une idée du triste aspect qu'offrait le bivac; les soldats gisaient pêle-mêle sans vouloir se lever pour se rendre aux postes que l'état-major cherchait à organiser.

Aidés des chirurgiens sous-aides arabes, nous en eûmes pour trois jours à panser les blessés. Plus de 2,000 nous passèrent par les mains, et non-seulement les instruments indispensables nous manquaient, mais encore le linge et les charpies, que nous remplacions par des morceaux de capotes de soldats, en attendant les évacuations sur Damas. J'étais pris d'une forte fièvre causée par le froid et la faim. Le matin, Ahmed-Pacha-Menekly partit pour Damas, avec le 1er infanterie de la garde, absolument nécessaire dans cette ville où l'on appréhendait une révolte.

Nous restâmes donc au camp avec les débris de quatre régiments, incapables de résister à la moin-

dre attaque, et commandés par Chérif-Pacha, à qui nul n'avait la plus légère confiance, et qui, par un luxe de table, insultait à la profonde misère de tous.

On commença à évacuer les blessés et les malades sur Damas : il y avait alors 3,000 hommes au camp, et à la fin de la semaine je partis pour cette ville.

. . . . . .

16. Le docteur Capogrosso et moi quittons Damas dans l'après-midi et un peu après le zilhedje (coucher du soleil), nous arrivons à El-Kisoué, où deux escadrons du 9e de cavalerie sont campés.

17. Nous allons demander l'hospitalité au Cheikh-Khalil à R'abar'eb.

18. Partis de bonne heure de ce village, nous rencontrons un peloton de cavaliers du 9e, qui conduisait à Damas, pour y être fusillés, quatre Arabes reconnus comme ayant fait partie de la bande qui avait attaqué ce régiment dans la route de Saint-Jean-d'Acre à Tibnè.

Le camp est assis au nord-est de Tibnè, dans des champs de blé encore en herbe. Tous les régiments sont sous la tente et leur installation paraît bonne. On s'aperçoit de la présence de Soliman-Pacha ; chaque angle de camp est flanqué d'artillerie. On a établi des postes avancés, un service de patrouilles et de grand gardes. Le soir, à peine étais-je rentré sous ma tente, que nous entendîmes des coups de fusil dans la direction de Tibnè, où il y a une compagnie de grand' gardes. On battit la générale. So-

liman-Pacha, toujours actif et vigilant, se porta de sa personne sur Tibnè. C'étaient quelques maraudeurs à cheval qui avaient passé à une petite distance du camp. Ces alarmes étaient fréquentes et étaient un moyen pour fatiguer les Égyptiens. Souvent les Druses cherchaient pendant la nuit à passer entre les sentinelles et les postes avancés; ils assassinaient les factionnaires et avaient peu à craindre d'une fusillade de nuit.

19. — Vers midi arrivèrent 450 Albanais ou Arnaoutes, que j'avais déjà vus à Damas; ils avaient trois drapeaux : l'un celui des Arnaoutes, l'autre celui des Candiotes, et le troisième d'une soixantaine de volontaires engagés à Damas. Ces derniers étaient des vagabonds attirés par l'appât des 75 piastres par mois et surtout du pillage. On ne peut nullement compter sur eux; et je crois que l'on a eu plutôt l'idée de les éloigner de la ville, que d'en faire des soldats. Il n'en est pas de même des Albanais; tous sont de beaux hommes, fiers et vigoureux. Ils sont armés jusqu'aux dents; leur ceinture est garnie d'une paire de pistolets qui, chez les chefs, sont des armes du plus grand luxe, dont les crosses sont en bois incrusté de coquettes filigranes d'or et d'argent, les batteries et les canons travaillés en Roumélie ou à Candie, sont de beaucoup supérieurs à tous ceux que l'on fabrique dans l'empire Ottoman. Les pistolets sont toujours accompagnés d'un yatagan passé dans la ceinture. Un long fusil, et chez les chefs un sabre, complète

l'armement. Chaque bande de 600 hommes, souvent davantage, est commandée par un *bimbachi* (chef de bataillon), ayant sous ses ordres deux ou trois *boulouk-bachis* (chefs de compagnie), dont chacun a pour subordonnés trois ou quatre *odobachis* (chefs de chambrée). Les ordres du Bimbachi sont transmis par une espèce de bouffon *soféni*, qui porte pour signe distinctif de ses fonctions un bonnet conique en fer blanc, orné de verroteries et de petits miroirs et terminé par une énorme queue de chacal, d'autres ont un kalpak en peau de renard, orné de la queue de l'animal. On les reconnaît aussi à une petite hachette qu'ils portent à la ceinture, et à deux petites timbales qu'ils frappent constamment en courant devant les bimbachis, soit en marche, soit au combat. Quelquefois il y a un drapeau pour toute la bande, mais le plus ordinairement un par compagnie, différant les uns des autres par la couleur et les emblèmes qui consistent en une main, un cimeterre, ou une tête. Ces fanions leur servent pendant le combat de point de ralliement et de guide de direction. Ce serait un déshonneur que de les perdre, aussi est-il toujours entouré par les plus braves et les mieux armés. C'est sur ce drapeau qu'ils prêtent serment en s'engageant ; car lorsqu'un chef a obtenu d'un pacha un certain nombre de *teskeris*, c'est-à-dire de bulletins de solde et de rations pour une quantité donnée d'hommes, il va planter son drapeau dans un endroit public, café ou bazar, et là attend les recrues qui vont à leur

tour en embaucheurs pour compléter la troupe. Mais celle-ci n'a jamais son effectif, et le bimbachi a pour principal bénéfice les rations et la solde de ceux qui manquent.

Nos Albanais, en arrivant au camp, signalèrent leur arrivée par une décharge de coups de fusils et vinrent défiler devant le pacha, qui leur assigna un plan derrière les troupes du Nizam. A peine étaient-ils installés, qu'on annonça que les Druses étaient venus à environ deux heures du camp, dans le village de *Habab*, pour déboucher des puits que l'on avait comblés quelques jours avant. Sans donner un instant de repos aux Albanais, on les mit en marche; ils arrivèrent à l'entrée du village, face au Ledja, appuyés par un bataillon d'infanterie et deux pièces d'artillerie. Bien que harassés de fatigue, ces vaillants soldats se précipitèrent avec impétuosité sur les Druses, les culbutèrent et leur tuèrent plusieurs hommes. Mais les Druses, en se retirant, attirèrent nos auxiliaires dans les murailles de pierres du Ledja, et après deux heures de poursuites inutiles, les pauvres Albanais battirent en retraite, épuisés de fatigues, et perdant beaucoup de monde par le feu des Druses, embusqués dans les buissons et derrière les murs. Le Bimbachi fut tué, et avec lui près d'une centaine d'hommes. Cependant ils parvinrent à sauver leurs drapeaux, mais presque tous étaient blessés. Soliman-Pacha était absent. A son retour, il désapprouva justement cette expédition ordonnée par Cherif-Pacha, et qui n'eut d'autres

résultats que du sang inutilement versé, et à démoraliser encore davantage nos soldats. Aussi jusqu'à l'arrivée d'Ibrahim-Pacha, il n'y eut plus rien du tout contre les Druses.

Nous demeurâmes un mois dans le camp sans être trop inquiétés par les Druses, mais on ne peut plus malheureux par le froid, la pluie et les tempêtes qui souvent arrachaient nos tentes. . . . . .

. . . . . .

Moharrem.

20. — Dans la matinée, Cherif-Pacha reçut une lettre d'Ibrahim-Pacha annonçant son prochain départ et son arrivée au camp. Dans deux jours, dit-on, Ibrahim doit quitter Damas. Pendant que je causais avec Ali, un des aides-de-camp de Soliman-Pacha, et que nous supposions à une feinte d'Ibrahim, à la venue duquel personne n'ajoutait foi, on battit le rappel : un *sakcolagassi* (adjudant-major) vient d'arriver et annonce qu'Ibrahim-Pacha sera une heure après au camp. A peine un quart d'heure s'était-il écoulé, qu'il entrait au camp et passait la revue des troupes. Sans paraître fatigué de sa longue route (il était parti le matin de Damas), il se promène dans le camp, accompagné de Soliman-Pacha et de Cherif-Pacha. Il cause avec le premier et paraît fort indisposé contre le second. Ibrahim, quoique malade, a cependant conservé toute son activité; sa barbe a grisonné. Il semble péniblement affecté; ordinairement très-affable avec les soldats, il a fait

aujourd'hui le tour du camp sans même les saluer de la main. M. Tarabra, chef du service médical de l'armée de Syrie, l'accompagne.

21. — Ibrahim-Pacha, suivi de quatre cavaliers seulement, fait une reconnaissance sur la lisière du Ledja. Il refuse de recevoir la visite de plusieurs officiers auxquels il témoigne ainsi son mépris pour leur conduite dans la précédente affaire.

22. — Ibrahim-Pacha part avec le 2e de la garde, de l'artillerie, deux cents Albanais et trois cents cavaliers irréguliers, et des vivres pour trois jours ; il va faire une forte reconnaissance dans la direction de Brack.

23. — On n'a point de nouvelles d'Ibrahim. Deux mille Albanais, venus de Candie avec Moustafa-Pacha, sont allés rejoindre le général en chef.

24. — Lettre d'Ibrahim qui demande un ravitaillement de vivres pour sa colonne. Vers midi, des cavaliers irréguliers arrivent au camp, escortant cent cinquante Arabes piétons. Je faisais fort pacifiquement la sieste dans ma tente à ce moment, lorsque je fus réveillé par les plus épouvantables hurlements qu'ait jamais poussé gosier humain. Je sortis à la hâte, et je vis les cavaliers arrivant au grand galop, brandissant leurs longues lames, les Arabes agitant des sabres, des massues, des bâtons, criant, chantant, ou plutôt vociférant devant la tente de Cherif-Pacha, exclamant des *marh'aba* (1). Je crus d'abord à une catastrophe, à un envahissement du

(1) Bien-venu.

camp; en voyant les contorsions de ces sauvages à demi-nus, les cheveux au vent; ils viennent, dit-on, pour nous servir de guides.

25. — On apprend qu'Ibrahim-Pacha a été rejoint par le corps d'Albanais et qu'il se porte du côté d'Omm-Es-Zeïtoun.

26. — Il fit pendant cette journée un violent vent de sud-ouest qui n'empêcha pas d'entendre une forte canonnade dans la direction de l'expédition d'Ibrahim. Nous apprîmes sans plus de détails qu'un combat avait été livré pendant la journée du 25. Soliman-Pacha fait travailler à un camp retranché situé à l'angle sud du grand camp, qui doit contenir un bataillon, les provisions de bouche et toutes les munitions de l'armée qui doit avoir en ce point son centre de ravitaillement.

Ibrahim-Pacha, de concert avec Soliman, a adopté le plan suivant : éviter autant que possible d'entrer dans le Ledja; établir, principalement à l'ouest et aux extrémités de ce pays, des camps retranchés ayant pour but de défendre l'approche des eaux, et devant servir de point d'appui, de base d'opérations aux colonnes mobiles qui feront le tour du Ledja, cerneront ce pays et rejetteront quiconque tentera d'en sortir. Ces colonnes devront surtout boucher les puits, citernes, réservoirs d'eau des villages situés sur la périphérie du Ledja. Or, dès que commenceront les chaleurs, les rivières qui entourent le Ledja seront à sec, et comme dans l'intérieur il n'y a que deux ou trois sources impuissantes à

abreuver les hommes et les troupeaux, il faudra nécessairement que les Druses, pris par la soif, se rendent à merci ou bien qu'ils sortent de leurs repaires, et nous les attendrons alors.

27. — On m'amène deux Arabes bédouins blessés de la tribu des Hanadis. Ils racontent que, le 25, les Druses sont venus en nombre attaquer Ibrahim dans son camp de Souara-Sottanem. Les Albanais les ont poursuivis, en ont tué une grande quantité et rapporté au pacha soixante et dix paires d'oreilles et ont perdu trente hommes. Le combat a duré toute la journée.

28. — Quatre cents hommes de mon régiment, le 14e, vont occuper le camp retranché que l'on arme de quatre pièces de canon. Le 2e bataillon doit y rester également.

29. — Départ du camp. Nous côtoyons le Ledja en nous dirigeant vers Souara-Sottanem qui est à son extrémité nord. On reconnaît la présence de Soliman-Pacha : la troupe marche en bon ordre, protégée sur son flanc droit par une ligne de tirailleurs. Nous couchons à Maamiè, village où il y a, dit-on, des antiquités qu'il m'est impossible de visiter.

30. — Vers midi on arrive à Souara-Sottanem, où nous trouvons le grand camp établi à l'est du village sur des plateaux calcaires qui bordent le Ledja et dominent les premiers rochers dont ils sont séparés par l'Ouadi-Loua. Le corps expéditionnaire est composé du 6e d'infanterie, 1er, 2e, 3e de la garde,

14e et 25e de ligne, le 9e de cavalerie, une batterie d'artillerie, 300 Albanais et 2,000 cavaliers irréguliers. Là sont réunis Ibrahim-Pacha, Mustafa-Pacha, Soliman-Pacha et Cherif-Pacha. Le 14e et le 6e forment en dehors du camp une ligne d'environ un quart d'heure formée par un materisse qui domine les premiers escarpements du Ledja ; à droite et à gauche sont les Albanais, et la cavalerie irrégulière bivouaquant sur un petit plateau à l'ouest du village abandonné.

1 et 2 *saffer*. — On reste à Souara, où je dessine les ruines d'une vieille église.

Le 1er de la garde, le 14e et le 6e de ligne restent à la garde du camp ; ils doivent ainsi occuper une partie des Druses, tandis que le reste de l'expédition ira boucher tous les réservoirs d'eau des villages de la frontière est du Ledja. Je pars avec cette colonne afin d'explorer cette partie intéressante et si peu connue. Le matin on se met en marche pour aller bivouaquer à environ une demi-heure de Mitouna, après avoir comblé, chemin faisant, les réservoirs des petits villages de Hazem-El-Schor, Korkola, Haddad, *Meretne-El-Hador*, Abou-Hazmè. Dans tous ces villages il n'y eut que des escarmouches sans engagement sérieux, car l'ennemi était peu considérable et les vasques de petite taille. Il fallait une demi-heure ou trois quarts d'heure pour combler chaque réservoir avec de la terre, les cadavres des hommes morts ou des animaux, les matériaux des maisons.

3. — Nous passons la nuit à Mitouna, et au jour on recommence l'opération de la veille; on bouche des réservoirs en réservant celui du grand village de Lettz pour la fin, car cette bourgade paraît disposée à se défendre, et les dernières pluies du printemps rempliraient de nouveau le réservoir.

4 et 5. — Nous allons bivouaquer près de Haïat, où nous demeurons le 4 et le 5. Haïat et El-Hît sont deux villages, le premier habité par des chrétiens et des musulmans, le second chrétien, qui sont situés au pied d'une suite d'éminences coniques se détachant du Djebel-Haurân et formant à l'est une petite chaîne qui court du sud au nord et va s'éteindre dans le désert, après avoir longé dans une direction presque parallèle la côte est du Ledja, dont elle est distante d'une heure et demie. J'y ai remarqué quelques antiquités et de gros blocs de diorite et de porphyre amphibolique, dont, malgré mes recherches, je n'ai pu retrouver le gisement. Ici le sol, comme celui du Ledja, est formé de roches volcaniques. Dans la journée du 5, les soldats découvrent au village d'El-Hît de nombreux fusils druses cachés sous la terre.

6. — On apprend que les Druses sont venus attaquer le camp de Souara, et qu'ils ont massacré à coups de yatagan plus de trois cents soldats endormis derrière une des murailles ou materisses du Ledja. Nous avons entendu la fusillade. Ibrahim-Pacha va à la découverte et donne l'ordre du départ. Nous descendons à *Oum-ez-Zeïtoun*, gros vil-

lage au joint du village et du Djebel Haurân au pied du Tell Schehân, sorte de cône volcanique d'une forme remarquable par ses flancs à pic, son sommet tronqué en manière de cratère. Au pied de ce tell s'élèvent une suite de cônes analogues, d'une teinte gris-noir, qui rejoint le Ledja au Djebel Haurân.

Le village d'Oum-ez-Zeitoun est regardé comme le chef-lieu de la montagne du Haurân, c'est la résidence de Yah'ia Hamdân, le cheikh des Druses. J'y ai surtout remarqué une maison à deux étages avec péristyle à colonnes d'assez mauvais style, élevées les unes sur les autres. Après avoir comblé les réservoirs de cette bourgade, nous pénétrons dans le Ledja et on arrivé à Salahet, où nous laissons les bagages pour aller à Aâra. Ce village peuplé de Druses et de chrétiens est situé au centre de la partie sud de Ledja, au pied d'une éminence conique de tuf au sommet de laquelle est une petite mosquée habitée par un santon. Cette éminence est appelée Tel-el-Ohmar; c'est avec le Djebel Mohadjân, qui est au nord-est, la seule hauteur un peu considérable qui s'élève au-dessus de cette mer de pierres qu'on appelle Ledja.

A l'est du village, au pied du Tel-el-Ohmar, se trouve une caverne d'environ 40 mètres de profondeur en pente douce. Là il y a un sarcophage en dolérite de mauvais style, dans lequel tombent les eaux d'une source. Cette caverne est creusée d'abord dans une profondeur de 25 à 30 mètres dans

la couche de dolérite, puis au fond on trouve le tuf volcanique d'où jaillit la source. On voit que le Ledja n'est qu'une vaste coulée volcanique reposant sur une surface de roches calcaires qui a été peu altérée. Les soldats, après avoir rempli leurs gourdes, bouchèrent la caverne avec des blocs de rochers et nous revînmes à Salahet avec une forte pluie et quelques coups de fusils qui nous font appréhender une attaque pour la nuit.

7. — Il n'en fut rien, et, malgré la pluie, on bouche les puits de Salahet. J'avais une forte fièvre, occasionnée tant par le froid humide que par la fatigue, et peut-être serais-je demeuré là après le départ des troupes sans les soins empressés du docteur Clot-Bey. Nous sortons du Ledja accompagnés par une grêle de coups de fusils tirés sur les Albanais nos flanqueurs. On arrive à Haïat; la pluie tombe toujours et j'ai peine à me réchauffer aux feux allumés par les Arnaoutes que j'écoute chanter. Leurs chants ne ressemblent en rien à ceux des Turks : il y a des accords, l'un psalmodie le chant qui est triste, plaintif, et les autres l'accompagnent en basse.

8. — Au lever du jour la tempête n'a point cessé, c'est à peine si, vers midi, la pluie diminue d'intensité et ma fièvre aussi; j'en profite pour aller visiter le réservoir que l'on va combler. C'est une belle et grande piscine, taillée dans le roc probablement à une époque très-reculée; elle est très-profonde et d'un beau travail, bordée d'une cor-

niche élégante. Vers trois heures, le soleil paraît, un radieux soleil comme il n'en fait qu'en Orient après la pluie, et mille acclamations saluent cette apparition; les soldats cherchent à sécher leurs vêtements trempés et souillés de boue.

9. — La nuit est pure et le soleil paraît enfin devoir nous tenir compagnie. Notre petit corps d'armée se met en route; nous descendons sur le village de Lethe dont cette fois l'on va boucher les réservoirs. Ce village est placé presqu'au centre de la falaise qui s'étend du sud au nord d'Oum-ez-Zeïtoun à Souara. Il y a là un rassemblement considérable de Druses, toutes les crêtes en sont couvertes : ils sont commandés par Chibly-el-Arian. C'est lui qui commandait lors de la défaite d'Ahmed-Pacha; c'est un simple moukre (1) de Rascheya qui s'est vaillamment comporté en toute occasion et en faveur duquel les Druses ont oublié tout préjugé de caste; cheiks, émirs, tout le monde lui obéit. Les Arabes sont commandés par cheikh Antech, aussi remarquable par son courage que par son sang-froid. Je n'oublierai jamais cette journée où, pour la première fois, je vis donner nos Albanais qui combattaient comme jadis les Turks; genre de combats que l'emploi des troupes régulières fera disparaître en Orient comme en Occident. A peine arrivés en face de la falaise occupée par l'ennemi et au centre de laquelle s'élève le village, les Albanais

(1) Moucre, conducteur de mulets.

se déployèrent en formant à quelques portées de fusil une ligne de bataille parallèle à celle des Druzes. Sur le front de cette ligne se dressent au moins deux cents fanions portés par les plus braves et autour desquels sont groupés par réunion de quinze à vingt les plus braves et les mieux armés, qui doivent attaquer, conduire le drapeau au feu, le ramener et le relever si celui qui le porte est tué. Derrière ces groupes se tiennent les chefs avec leurs *sotanis*. C'est un spectacle vraiment imposant que ces trois mille hommes déployés en ligne, drapeaux au vent.... sur les ailes et un peu en arrière sont massés les bataillons réguliers qui doivent appuyer les Albanais. Quelques cavaliers battent la plaine pour intercepter tout passage aux Druses qui pourraient, comme ils l'ont fait quelquefois, chercher à nous tourner pour attaquer l'artillerie en batterie sur nos derrières sur le sommet d'un plateau dominant la vallée.

Quelques boulets et obus sont lancés sur les principaux rassemblements druses et le village, et semblent y mettre quelque désordre.

Tout se tait alors et un silence imposant succède au bruit de l'artillerie. Cependant le canon reprend, et, à sa voix, les drapeaux s'agitent, les Albanais s'élancent sans briser leur ligne de développement... On distingue le son de leurs timballes... Des groupes confus s'agitent derrière eux. Jamais tableau plus pittoresque, plus animé n'a frappé mes yeux..... Déjà les drapeaux sont sur les premiers rochers ; les

nuent continuent à aller en avant, les autres s'arrêtent et les soldats construisent en toute hâte des abris de tir en pierres sèches; les plus petits buissons, la moindre aspérité leur sert de rempart. Ainsi cachés, ils ripostent au feu de l'ennemi. Sur toute la ligne la fusillade est vigoureusement engagée. Les petits tambours des Sotanis redoublent d'activité. De temps en temps des feux de bataillon partent des rangs qui ont débordé la ligne des Druses et manœuvrent pour les entourer pendant que l'artillerie tonne sur nos têtes. Les Druses doivent s'apercevoir qu'Ibrahim-Pacha nous commande, cependant ils tiennent bon et leur feu redouble d'intensité. Quelques hommes de la ligne des Albanais se sont avancés encore en courant, en rampant de roche en roche, de buisson en buisson, jusqu'à une très-petite distance des materisses des Druses : l'abri que quitte un guerrier est de suite occupé par un autre combattant. La ligne des drapeaux avance considérablement, bientôt elle n'est plus qu'à une portée de pistolet de l'ennemi, et la lutte s'engage: lutte corps à corps et à coups de yatagan. Après avoir essuyé un feu meurtrier, nos bataillons se sont rapprochés et ont pris de flanc les Druses entre deux feux. Ceux-ci plient, puis se reculent et bientôt fuient à toutes jambes, poursuivis par les agiles Albanais qui en font un massacre considérable et s'arrêtent, à deux portées de fusil du village, sur une longue crête du haut de laquelle ils les tiennent en respect appuyés par les bataillons réguliers qui

débordent sur leurs ailes. Pendant ce temps le reste de la troupe comble avec de la terre et les cadavres des Druses un immense réservoir et une vaste citerne placée à l'entrée du village.

Le combat de Lethe est le premier échec important subi par les Druses, mais ce n'est point assez encore : les bataillons réguliers simulant la retraite, les Albanais se retirent aussi, et les Druses, pour lesquels la retraite est le moment de la victoire, reprennent courage et reviennent sur nous. A peine sont-ils approchés de nos troupes qui redescendent vivement sur la plaine que toute la ligne, faisant demi-tour, les accueille par un feu direct à bout portant; à cet instant quatre cents Albanais, embusqués dans les maisons et derrière les rochers, tombent sur les Druses déjà désorganisés par la fusillade, et les achèvent à coups de yatagan. L'affaire est terminée; elle a été sanglante, et quelques groupes druses parviennent à grand' peine à s'enfuir dans l'intérieur du Ledja.

Pendant notre absence, une attaque de nuit avait eu lieu au camp, et dans la mêlée mes collections de plantes et d'insectes ont disparu, foulées au pied par les combattants. Le prince P... M..., bien connu en Europe par les récits plus que fantaisistes de ses voyages, a profité de la circonstance pour se retirer.

10. — Ibrahim-Pacha part avec une colonne mobile, passe à Musmié, à Tibnè, à Keratha. Sur ces trois points il rejette les Druses dans l'intérieur; le jour suivant, il se porte sur Ezra.

17. — On entend la fusillade : c'est Ibrahim-Pacha qui rentre dans la direction de Musmié et en chasse de nouveau les Druses ; il rentre au camp dans la soirée.

19. — Ibrahim-Pacha part avec Soliman-Pacha et quelques bataillons pour reboucher les eaux du Lethe que les Druses ont débarrassé ; l'artillerie rentre le soir.

20. — Soliman-Pacha revient à Souara. Ibrahim va bivouaquer à Haïat ; au coucher du soleil, il part avec quatre bataillons et les irréguliers pour aller à El-Hisch près de Gehounat. El-Hisch est une sorte de vallée en entonnoir, large et profonde, boisée, cachée au milieu des premières hauteurs du Djebel-Haurân ; c'est là que les Arabes de Ledja et les Druses ont caché la plus grande partie de leurs troupeaux, leurs femmes, les enfants et les vieillards. Ils ont compris le plan d'Ibrahim et vu que bientôt l'eau allait leur manquer, et pour reculer autant que possible le terrible moment, ils se sont débarrassés de tout ce qui ne portait pas d'armes, supposant ces bouches inutiles parfaitement en sûreté dans ce lieu sauvage et désert. C'est par un beau clair de lune que nous traversons plusieurs villages, entre autres Chobba (l'ancienne Dyonisia), c'est à peine si je pus apercevoir, à droite et à gauche d'une chaussée pavée de larges dalles, des ruines de grands édifices, des colonnes et des portiques encore debout. Cette route côtoie les pentes des collines. C'est au point du jour que nous arrivons

au-dessus d'El-Hisch. La cavalerie est cachée derrière les crêtes, elle va couper la retraite de l'ennemi au sud. Dès le commencement de l'attaque, les Druses veulent fuir, mais toutes les issues sont fermées. Les hommes essayent de se défendre : ils sont en trop petit nombre. On les charge à la baïonnette au milieu du taillis et on en fait une horrible boucherie ; beaucoup de femmes et d'enfants sont massacrés, le reste est fait prisonnier et un petit nombre parvient à s'enfuir. On s'empara de beaucoup de bagages, de chameaux et de plus de 18,000 bêtes à laine qui furent envoyées à Damas pour y être vendues au profit des soldats de l'expédition.

Nous retournons passer la nuit à Haïat, mais à mon grand regret nous nous écartâmes de Chobba, dont j'espérais pouvoir étudier les ruines ; nous passons au pied de collines de nature volcanique comme tout le pays que nous traversons. C'est une roche basaltique noire, affectant sur quelques points une forme amygdaloïde et spongieuse ; ailleurs la roche est en décomposition. Tous les villages que nous rencontrons sur notre route, les grandes ruines de Chobba, celles de Gèhounat sont bâties, comme tous les autres lieux habités du Haurân, avec des pierres de cette nature.

Dans la nuit du 25 au 26, nous revenons au camp pour repartir de nouveau avec Soliman-Pacha et aller bivaquer à Brak.

27. — On passa la journée sur ce point tant à

repousser les escarmouches des Druses qu'à combler les réservoirs.

29. — Le 29 nous allons à Musmié, le général fit rappeler le docteur Tarabra et le pria d'abord, puis lui enjoignit d'indiquer un moyen d'empoisonner les sources du Ledja, représentant à ce médecin l'utilité d'épargner le sang des soldats et en même temps les atrocités commises par les Druses. « On nous a « appris, répondit le docteur, la nature des divers « poisons, mais pour en guérir les effets et non pour « un autre usage... » « Eh bien! reprit le général égyp« tien, je vais appeler l'autre médecin européen, et « nous verrons. » Il est presque superflu d'ajouter que je repoussai énergiquement la demande et l'ordre. Dans la journée les poisons arrivèrent de Damas, c'était du sublimé corrosif et des caisses de sulfate de cuivre en poudre... Comme ces *médicaments* étaient au titre de mon ambulance, je les fis enterrer profondément.

1er *Rabi el-Haouel.* — Dans la journée précédente, on avait chassé les Arabes des villages de Selek, de Kerim, de Heb, et de Khabab, et comblé les réservoirs de ces deux derniers. Aujourd'hui on quitte Musmié pour aller boucher ceux de Hérin qui sont au nombre de quatre et assez vastes. C'est au nord du Ledja les seules ressources d'eau qui restent encore à l'ennemi. Aussi, dès que l'on a compris nos intentions, a-t-on rassemblé tous les Druses du sud qui viennent en aide aux Arabes de ce point. Le combat dura huit heures, avec un acharnement qui

prouve l'importance attachée par l'ennemi à conserver ces réservoirs; on ne put en combler que trois, et il était trop tard pour travailler au quatrième fort grand d'ailleurs. Le soir, après le coucher du soleil, nous retournâmes au camp avec quatre-vingts blessés, laissant quarante morts sur le terrain. Les Druses ont dit-on perdu beaucoup de monde: ils ont abandonné le lieu du combat et pendant la nuit nous n'apercevons point leurs feux.

Les jours suivants on donna à Musmié un repos des plus nécessaires aux troupes fatiguées tant par les pénibles travaux des remblais des réservoirs que par leurs escarmouches ou combats quotidiens avec les Druses.

5. — Nous allons à Aïn-Kastel, où l'on ne rencontre que quelques Druses qui se retirent en tiraillant; on pousse une reconnaissance jusqu'à une heure dans l'intérieur au delà des sources de Djombo-Salfa et Djombo-Roumân.

6. Ibrahim-Pacha et Soliman-Pacha font des reconnaissances sur divers points de l'intérieur, ils ne rencontrent point l'ennemi, mais trouvent de nombreux cadavres dans les cavernes.

7. — Ibrahim part avec un bataillon du 25e et les irréguliers pour s'avancer à plus de trois heures dans l'intérieur. Il arrive jusqu'à l'endroit où Ahmed-Pacha Menekly a été battu et retrouve les crevasses où l'ennemi a jeté les deux obusiers qu'il nous avait pris. Le soir, après la rentrée du pacha,

toutes les troupes se retirent sur Bazer, village habité par des chrétiens, à trois quarts d'heure au nord-ouest du Ledja, point d'où l'on découvre toute la partie nord-ouest de cette contrée.

8. — Soliman-Pacha reste à Bazer avec un escadron de cavalerie, le 1er régiment infanterie de la garde et un bataillon d'artillerie à cheval. Je pars avec Ibrahim-Pacha et, passant par Tibné, nous allons coucher à Keratha.

9. — De Keratha on va à Nedjraân en faisant le tour du Ledja. Nous laissons à Keratha un bataillon du 25e pour surveiller les approches de quelques sources, peu considérables du reste, où les Druses pouvaient venir s'abreuver. Nous côtoyons le Ledja en passant près d'Ezra, un des villages les plus considérables du pays, mais abandonné en ce moment. A Bousseïri-el-Hariri on laisse deux bataillons du 14e, et ce n'est qu'au coucher du soleil que nous atteignons Nedjraân, gros village qui, comme Bousseïri, est peuplé par des chrétiens. Ceux-ci ont gardé une prudente neutralité. Aussi ne sont-ils point inquiétés. Cependant ils ont caché chez eux tout ce que les Druses et les Arabes avaient de précieux et les avertissent des mouvements de l'armée égyptienne; il est vrai que, d'un autre côté, ils fournissent souvent des guides à Ibrahim-Pacha et ne se font pas faute d'indiquer les refuges de l'ennemi. Ce double rôle, très-fort dans les mœurs orientales, les a jusqu'ici préservés.

10. — On apprend par ces émissaires que les

Druses se réunissent à Rîmè, où il y a plusieurs sources et quelques vastes réservoirs.

Ibrahim-Pacha laisse deux bataillons à Nedjraân, et nous partons avec le reste de la colonne. Aussitôt après l'arrivée du pacha, la cavalerie charge les Druses qui fuient en tirant quelques coups de fusil et sont hors d'atteinte lorsque arrive l'infanterie. Les Albanais, le 3e de la garde, le 25e les poursuivent jusqu'à Salahat dont ils étaient parvenus à déblayer le réservoir qui est comblé de nouveau pendant que nous faisons la même opération à Rîmè.

12. — Repos à Rîmè. Le 12, Ibrahim va installer à Gehounat le 9e de cavalerie, quelques centaines de cavaliers irréguliers, mille Albanais et deux pièces d'artillerie. Gehounat est un gros village à l'extrémité sud du Djebel-Haurân et sous les dernières pentes du versant ouest de cette chaîne. Au pied du mamelon, sur lequel est bâti le village, sont des taillis assez épais d'où sortent quelques ruisseaux ; il serait possible que l'ennemi ne trouvant plus d'eau dans l'intérieur, vînt occuper cette position.

14. — Le 14, au retour d'une reconnaissance, on apprend qu'à Musmiè les Druses ont deux fois pris et repris les sources après avoir tué beaucoup d'hommes du 1er de la garde. Soliman-Pacha vient nous rejoindre.

15. — Nous partons de Rîmè vers trois heures pour arriver le soir à Nedjraân, dont nous repartons à sept heures de nuit ; cette fois, au lieu de

tourner le Ledja, nous prenons une route directe en traversant le sud-ouest de ce pays. Cette route n'est pas trop mauvaise : elle est praticable pour la cavalerie; nous apercevons à notre droite le cône d'Aâra, Tel-el-Ahmar et plusieurs villages en ruines. Un seul est habitable, c'est Dami qui est momentanément abandonné par ses habitants chrétiens. On remarque que les Druses ne viennent plus nous attaquer, leurs défenses sont molles et partielles, et leur nombre paraît sensiblement diminué. Nous ne fûmes heureusement pas attaqués dans cette journée qui fut terrible tant nous souffrîmes de la chaleur et de la soif. Nos hommes sont exténués, les fatigués de l'expédition sont innombrables et la chaleur suffocante les achève; les cas de suicide furent nombreux dans cette marche, même parmi les Albanais qui sont peut-être les premiers fantassins du monde. A notre arrivée à Keratha, nous trouvons un peu de mauvaise eau pour nous désaltérer. On passe la nuit à Tibnè.

17. — La colonne se rend à Bazer où nous retrouve Soliman-Pacha qui nous a devancé ; nous allons coucher à Musmiè.

18. — Dès le matin on attaque et bat les Druses auxquels on tue beaucoup de monde, et non sans perte de notre côté. Les environs du village sont encombrés de bestiaux morts de soif. Musmiè, qui est un village assez considérable relativement, est situé sur une langue de rochers qui se détache du Ledja ; il y a quelques ruines remarquables, entre

autres un temple d'un assez beau style. On dit qu'il y a cent et un puits à Musmiè, je ne les ai pas comptés, mais je puis dire qu'ils sont nombreux et alors presque tous fermés.

19-20. — Ibrahim et Soliman poussent des reconnaissances très-avant et dans différentes directions du Ledja sans rencontrer personne. On construit une petite redoute dans laquelle on laisse un bataillon du 14e, tandis que les deux autres s'établissent dans la plaine à une portée de fusil du village. Les sources sont au centre du petit camp retranché. Soliman-Pacha retourne à Bazer et Ibrahim part pour Tibnè où Cherif-Pacha est demeuré pendant toute la campagne.

22-23. — On apprend que la plupart des Arabes se sont enfui du Ledja et ont gagné les déserts de Sassa et de Harra. Environ 300 Druses ont été rencontrés dans la direction de Hasbaya. Les populations de l'Anti-Liban commencent à se révolter; le colonel Ahmed-Bey part avec le 2e de la garde et 300 cavaliers pour occuper Hasbaya dans le Djebel-ech-Cheikh (Mont Hermon).

24-25. — On entend le canon du côté de Kerim. Il paraît que ce qui reste de Druses, après être allé à Keratha attaquer le 25e et lui avoir tué beaucoup de monde, n'a pu conserver les eaux de ce village et qu'ils sont venus déblayer les réservoirs de Kerim; on les repousse et on comble de nouveau les vasques.

26. — Ibrahim-Pacha va de Tibnè à Deir-Ali, ou

quelques Druses s'étaient rassemblés, il en prend quelques-uns qu'on envoie à Damas.

Le 14e part pour l'Anti-Liban qui est décidément insurgé. C'est là que se sont groupés et les Druses du Haurân et ceux du Liban ; ils tiennent assiégés dans un khan, auprès de Hasbaya, les deux bataillons partis il y a peu de jours. Ibrahim expédie immédiatement l'ordre de faire partir en toute hâte de Damas six pièces d'artillerie, des vivres et des munitions, et se dirige lui-même de ce côté, laissant Soliman-Pacha à Musmiè et à Bazer avec le 1er de la garde.

3 *Rabi el-Akar*. — Nous apprenons de Damas que quatorze Druses et un certain Abd-el-Mohseb, espèce d'Hercule et homme de la plus dangereuse espèce qui nous avait causé beaucoup de mal, ont été surpris dans une maison du quartier du Meidân. On dut percer la terrasse et jeter des obus pour s'emparer d'Abd-el-Mohseb, qui fut décapité sur place. Son cadavre, traîné par des juifs jusque dans le carrefour le plus fréquenté de la ville, resta exposé jusqu'à ce qu'il tombât en lambeaux. Cet incident est une preuve que le Ledja n'est plus tenable pour les Druses et que le théâtre des événements va être changé. C'est ainsi qu'à Tibnè on a vainement poursuivi un fort parti de Druses qui émigrait vers l'Anti-Liban.

4. — Je pars pour Damas, accompagnant un convoi qui se dirige de Musmiè sur cette ville où j'arrivai le 5 au couvent de Terre-Sainte. Ma campagne

était achevée. Le récit qu'on va lire est le résumé des renseignements que j'obtins sur la seconde partie des opérations d'Ibrahim-Pacha, tant par les documents officiels que par les récits de mes camarades européens du corps médical et de plusieurs officiers égyptiens. J'espère qu'ils ne seront pas dénués d'intérêt pour le lecteur, car les événements diplomatiques qui se passaient à cette époque en Égypte et à Constantinople et les opérations sur le littoral de la Syrie absorbèrent toute l'attention de l'Europe; et les faits qui vont suivre sont peu connus.

Ibrahim-Pacha quitta Bazer, je l'ai dit, le 26 *Rabi-el-Haouel* (18 juin). En arrivant à Dimaz, il apprit que les deux bataillons qui s'étaient retranchés dans la citadelle en ruines de Raschaya, ont été en partie détruits par les Druses. Ces derniers sont alors allés s'embusquer près de Dimaz : là ils ont surpris l'artillerie et le convoi de vivres qu'on avait eu l'imprudence d'envoyer de Damas sans une escorte suffisante. Ils ont massacré la petite troupe qui l'accompagnait, sauf quelques canonniers qu'ils forcent à mettre les pièces en batterie sur les éminences qui dominent le khan et profitent de l'incurie d'Ahmed-Bey, qui s'était établi dans un endroit dominé et éloigné de l'eau. Les canonniers tirent à faux pour ménager leurs camarades. Néanmoins l'effet moral est immense; les soldats manquent de vivres, ils ne leur reste plus que peu de cartouches. Ils sont tous Égyptiens et savent qu'ils

n'ont par conséquent aucune merci à espérer. Par une résolution désespérée, ils se décident à se frayer un passage de vive force. Malheureusement on néglige les plus simples précautions militaires; ils sortent comme un troupeau de moutons, à la baïonnette et en faisant d'inutiles décharges sur les rochers d'où un feu meurtrier les décime. Bientôt ils se débandent et sont massacrés en détail. Ibrahim recueillit les débris des ces bataillons à son passage à Dimaz, et continue sa marche sur Rachaya où sont concentrées les forces des Druses. Le combat fut acharné et dura plus d'une demi-journée : l'ennemi dut s'enfuir. Le village fut saccagé, pillé et incendié; puis on dut abandonner Rachaya qui est une très-mauvaise position militaire. Le camp était établi à Aïhah où on resta près d'un mois à escarmoucher chaque jour avec les Druses. Les Druses ayant appris qu'un convoi considérable devait venir de Damas au camp, se portèrent en masse pour l'attaquer. Ibrahim-Pacha ordonna à Mustafa-Pacha de venir du Ledja avec ses Albanais à Dimaz pour escorter ce convoi, au devant duquel il se porta lui-même jusqu'au milieu du Boghaz (1) Jantha, où il arriva vers midi et rencontra le convoi. Une vive fusillade s'engagea alors sur toute la falaise nord du défilé; là, la route suit une véritable crevasse bornée au nord et au sud par un escarpement très-élevé et une grande quantité de buissons et de

(1) Boghaz, défilé.

taillis, au milieu desquels sont embusqués les Druses (1). Ibrahim essaye de rétrograder ou d'avancer, également impossible. Des blocs de rochers roulent sur les soldats qui n'ont d'autre abri que de se tenir debout contre le rocher qui les préserve par son escarpement même. Une grêle de balles fond sur le malheureux qui ose montrer la tête. Les Égyptiens passèrent ainsi *toute la nuit...*, nuit terrible, pleine d'angoisse et d'incertitude! Le lendemain matin, Ibrahim veut tenter un suprême effort; il est encore repoussé et commence à désespérer de son salut. Mais tout à coup il s'aperçoit avec étonnement que le feu des Druses a cessé; quelques hommes essaient de sortir... ils ne sont point tués, on ne tire même pas sur eux. C'est Mustafa-Pacha avec ses Albanais. Retardé par le mauvais état des chemins, il avait dû passer la nuit précédente à Dimaz, et le matin, au moment de se mettre en marche, il avait entendu la fusillade. Un chrétien du village l'avait averti de la position critique d'Ibrahim-Pacha. Alors, au lieu de continuer sa route par le défilé il avait pris par la crête de la montagne qui le ferme au nord. Les Druses se trouvèrent ainsi bloqués sur leurs derrières et dans l'impossibilité de franchir la haute falaise du sommet de laquelle ils avaient tué tant d'Égyptiens. Les rôles changèrent alors. Les Druses se glissent de rochers en rochers, de buissons en buissons, protégés par les inégalités du

(1) Ce sont presque tous des Druses du Liban et l'élite des guerriers de cette race.

terrain. Bientôt ils ont disparu. Ibrahim pense qu'ils ont pu traverser le Boghaz avant son arrivée au Merdj-Jantha, et il continue sa route longeant un massif couvert de taillis épineux, qui en forme de presqu'île, termine la berge nord du Boghaz au milieu de la plaine ou *merdj*. Mustafa-Pacha occupe encore les hauteurs desquelles il ne doit descendre qu'après le passage du convoi dont il doit, avec des Albanais, former l'arrière-garde, tandis que les troupes régulières font tête de colonne. On avait déjà dépassé la presqu'île, lorsqu'un des officiers vint avertir qu'il avait vu briller des armes à travers les buissons ; les Druses, blottis derrière tous les obstacles, se mettent à tirer en se voyant découverts. La falaise est cernée de toute part ; les Druses sont pris, car les Albanais leur ferment le passage à l'est. Plusieurs fois les malheureux tâchèrent de se frayer un chemin : ils sont repoussés et forcés de se tenir sur la défensive en tiraillant continuellement ; ils espèrent que les autres Druses viendront les délivrer. En effet, le lendemain, pendant que les Égyptiens recommencent le feu, Chibly-L'Arian apparaît avec toute sa cavalerie et le reste des Druses : ces renforts couronnent les collines dominant la plaine, mais ils ne bougent pas. Vers midi le feu s'est beaucoup ralenti ; l'ennemi n'a plus de munitions. Les Égyptiens enlèvent alors les positions à la baïonnette et font une boucherie des montagnards dont quelques-uns essayent de sauter les falaises, mais ils tombent horriblement meurtris et brisés pour ne

plus se relever. On ne comprit pas, ou, pour être plus exact, nous ne comprîmes pas l'inaction de Chibly-L'Arian, qui pouvait au moins tenter avec la cavalerie une utile diversion et dégager un peu ses alliés.... Ce chef avait conseillé aux Druses d'évacuer le Ledja pour se concentrer dans le Djebel-ech-Cheikh, maintenant il leur donne le conseil contraire, leur faisant entendre qu'il sera facile de déblayer les réservoirs et de trouver de l'eau pendant qu'Ibrahim serait occupé dans l'Anti-Liban. Quatre cents fantassins et une cinquantaine de cavaliers, tous Druses, suivirent Chibly-L'Arian et vinrent passer près de Baser où était aussi le camp de Soliman-Pacha. On ne fut pas moins étonné de voir Chibly venir passer près d'un aussi dangereux voisinage que de l'inaction du général qui laissa défiler la troupe ennemie et ne fit prendre les armes qu'après leur passage. On leur tua cependant quelques vieillards restés à la queue et on fit une vingtaine de prisonniers parmi les traînards.

Les cavaliers et les plus lestes se jetèrent dans le Ledja, mais ils n'y purent rester, car les eaux n'étaient pas potables. Cependant, avant d'en sortir pour gagner la partie nord ou l'Anti-Liban, ils cherchèrent à gagner du temps, et trompèrent une fois de plus Ibrahim-Pacha; ils sollicitèrent l'Aman et restèrent plusieurs jours en pourparlers. Ils acceptèrent toutes les conditions qu'on voulut leur imposer, mais reculèrent de jour en jour l'exécution, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre; c'était un cheikh influent qui était attendu, un au-

tre qui refusait de ratifier le traité et qu'on espérait convaincre. Ibrahim supposant, d'après ce que lui avaient donné à entendre les principaux cheikhs, que la présence des troupes était un obstacle à la conclusion des négociations, que les Druses redoutaient un massacre lorsqu'ils auraient rendu leurs armes, ou tout au moins qu'on ne leur imposât des conditions beaucoup plus dures; Ibrahim impatient d'en finir, renvoya les troupes à Damas, ne gardant avec lui que le 1er et le 2e de la garde et les Albanais. Le général égyptien ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait été dupe des ruses des Druses; car bientôt il s'aperçut que les Druses avaient quitté le Ledja et étaient retournés dans le Djebel-ech-Cheikh. Cette fois-ci ils ne s'étaient point, comme la première fois, concentrés dans la partie sud, ils erraient par bandes nombreuses aux alentours de Raschaya et poussaient leurs incursions jusqu'à Zibdanè et même jusqu'à Baalbek.

Sur ces entrefaites Ibrahim-Pacha était rentré à Damas, laissant à Scherif-Pacha le soin et les instructions pour terminer les négociations; apprenant les menées des Druses, il quitta immédiatement Damas, envoya un régiment à Baalbek pour contenir la partie nord de l'Anti-Liban et se rendit à Raschaya. Tous les détachements druses fuient à son approche et rejoignent le gros de l'ennemi dans les lieux les plus inaccessibles du Djebel-ech-Cheikh. Ibrahim marche résolument, atteint le Boghaz-Chêba, défilé qui coupe le massif montagneux en deux parties. N'apercevant personne, le général

commit l'imprudence d'y établir son bivac, et pendant la nuit il fut assailli par les forces réunies des Druses qui tentent un dernier effort, et dont les attaques se succédèrent presque sans interruption pendant près de quarante-huit heures. On vit alors se renouveler les scènes lamentables du Boghaz-Jantha. Les Égyptiens ont perdu courage, ils sont sur le point de se débander, n'ont plus ni vivres, ni cartouches. A ce moment critique et vraiment désespéré, un incident, comme Ibrahim en eut souvent dans sa carrière militaire, incidents qu'il attribuait à son étoile et sur lesquels il comptait un peu trop peut-être, vint changer la face des choses et mettre les Druses dans une position plus dangereuse que ne l'avait été celle des Égyptiens. Le feu de l'ennemi se ralentit, ses rangs s'éclaircissent, il abandonne subitement les hauteurs desquelles il exterminait les Égyptiens.... De trois points différents débouchent trois colonnes qui, en se développant, entourent les Druses pris alors entre deux feux.... Les Égyptiens reprennent courage non plus pour sauver leur vie, mais pour se venger.

L'émir Khalil, fils du vieux Bechir le grand prince de la montagne, avec 4,000 chrétiens du Liban; Mahmoud-abd-el-Hadi, avec 3,000 Naplousains, et Mustafa-Pacha avec ses redoutables Albanais accourent au secours d'Ibrahim.

Depuis longtemps Ibrahim leur avait écrit de venir, mais son impatience l'avait entraîné et lui avait fait de beaucoup devancer son arrivée au point assigné comme objectif aux troupes combinées.

Le combat se prolongea jusqu'au coucher du soleil ; c'est alors que Chibly-L'Arian et une vingtaine des principaux cheikhs vinrent, le mouchoir lié au cou en signe de soumission, demander l'Aman à Ibrahim qui le leur accorda aux conditions suivantes : tout ce qui avait été pris aux soldats, équipement, armement, serait immédiatement rendu. Chaque Druse ou habitant du Ledja fut obligé de donner un fusil, un sabre, une paire de pistolets, une livre de balles et un plat de poudre. Les soixante-dix conscrits, cause première de l'insurrection, seront livrés au pacha, mais celui-ci leur fera grâce et leur délivrera immédiatement des Teskère de congé.

Chibly-L'Arian proposa à Ibrahim d'entrer à son service pour aider les troupes à l'exécution des traités. Le pacha lui fit donner des ordres pour la solde et la nourriture de ses 300 cavaliers. Chibly partit alors pour le Ledja, et on commença à restituer les fusils. Il fut alors évident que, depuis l'arrivée d'Ibrahim, le chef Chibly s'était vendu, mais qu'il attendait les événements, ne pouvant d'ailleurs engager les Druses à la soumission trop tôt, car ceux-ci mis alors en éveil auraient pu lui faire payer cher sa diplomatie.

De ce moment la campagne fut terminée, car sauf quelques escarmouches à Hôrna, Aïn-el-Akra et Sassa avec des récalcitrants qui regrettaient le brigandage, le désarmement s'opéra facilement.

LES

ARCHIVES

DU

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE

A ALGER

RECUEIL DE DOCUMENTS INÉDITS
CONCERNANT SOIT LES RELATIONS POLITIQUES DE LA FRANCE
SOIT LES RAPPORTS COMMERCIAUX DE MARSEILLE
AVEC L'ANCIENNE RÉGENCE D'ALGER

PAR

ALBERT DEVOULX

Officier de l'ordre du Nichan de Tunis, Conservateur des Archives locales de service de l'Enregistrement et des Domaines, à Alger, Membre de la Société historique algérienne, Correspondant de l'Institut égyptien et de la Société académique du Var.

PUBLICATION HONORÉE D'UNE SOUSCRIPTION DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

ALGER

BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PLACE DU GOUVERNEMENT.

1865

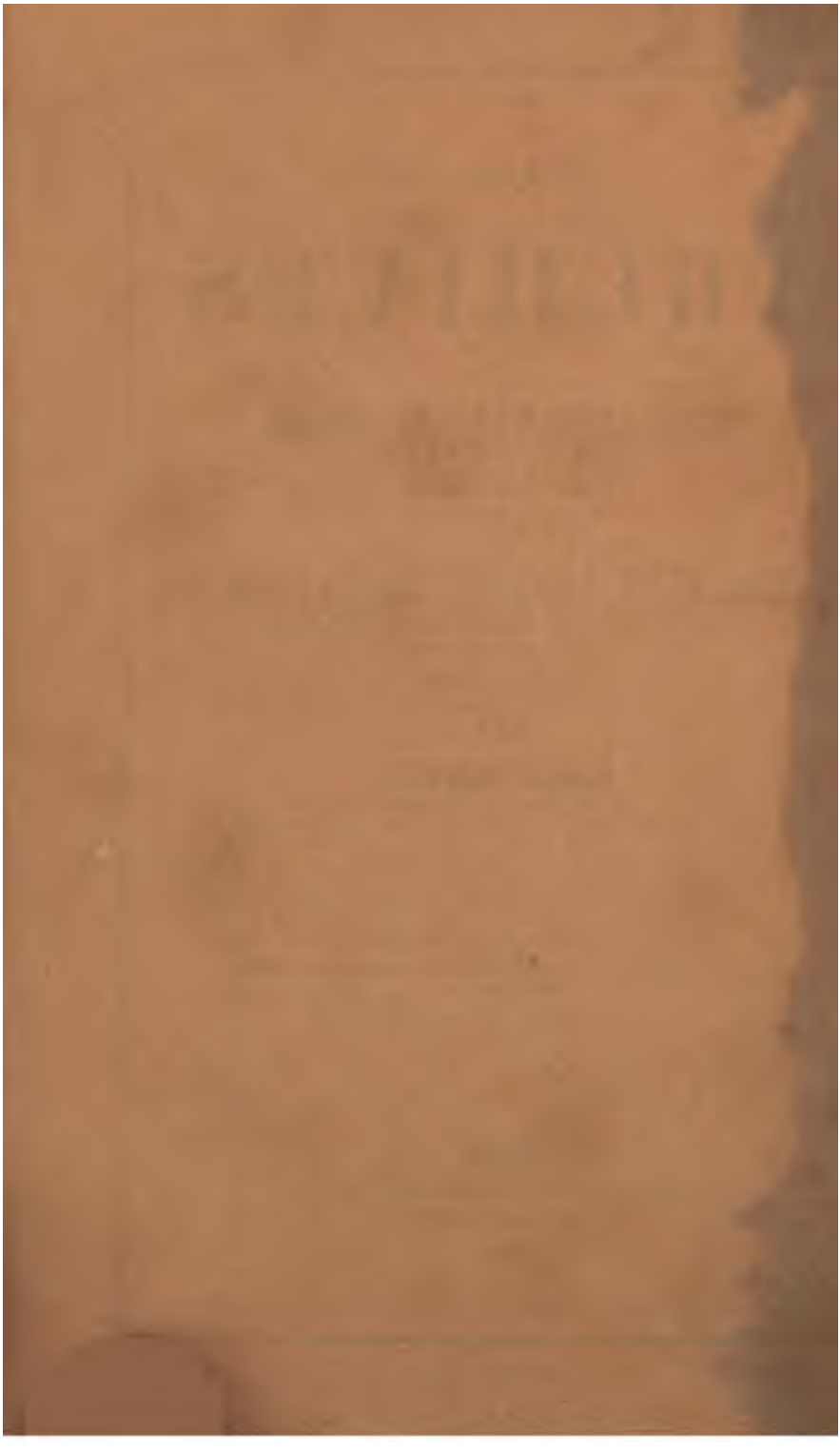

a Monsieur Delbare
membre de l'Institut
Hommage de l'auteur
H. Deschamps

LES ARCHIVES

DU

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE

A ALGER.

6938 TOULON. — IMP. D'E. AUREL.

LES

ARCHIVES

DU

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE

A ALGER

—

RECUEIL DE DOCUMENTS INÉDITS
CONCERNANT SOIT LES RELATIONS POLITIQUES DE LA FRANCE
SOIT LES RAPPORTS COMMERCIAUX DE MARSEILLE
AVEC L'ANCIENNE RÉGENCE D'ALGER

—

PAR

ALBERT DEVOULX

Officier de l'ordre du Nichem de Tunis, Conservateur des Archives arabes du service de l'Enregistrement et des Domaines, à Alger,
Membre de la Société historique algérienne, Correspondant de l'Institut égyptien et de la Société académique du Var.

PUBLICATION HONORÉE D'UNE SOUSCRIPTION DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
DE L'ALGÉRIE.

ALGER

BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PLACE DU GOUVERNEMENT.

1865

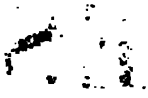

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE.

Alger, le 1er mai 1864.

A MONSIEUR MERCIER-LACOMBE,

Directeur-Général des services civils.

Monsieur le Directeur-Général,

La Société historique algérienne, dont j'ai l'honneur d'être le président, m'a confié la mission de faire en son nom, un appel à votre bienveillance éclairée pour le sujet que voici.

M. Albert Devoulx, conservateur des archives arabes du Domaine, a publié récemment la première partie des *Archives du consulat général de France à Alger*, et il a en manuscrit, tout-à-fait terminé, le complément de cet intéressant ouvrage, que des difficultés matérielles l'empêchent seules de faire paraître. Si toutes les ressources financières de notre Société n'étaient pas absorbées par la *Revue africaine*, elle aurait bien volontiers prêté son concours efficace à l'auteur; mais à défaut d'une intervention directe elle a voulu, du moins, donner à M. Devoulx une preuve d'estime et de sympathie en appelant votre attention sur son œuvre complémentaire et en vous priant d'aider l'auteur à terminer sa publication. La Société n'a pas hésité à solliciter cette faveur auprès de vous parce qu'il s'agit d'une dépense peu importante et que le résultat littéraire à obtenir est d'un très-grand intérêt pour l'histoire de ce pays, et même pour celle de la métropole.

La Société sachant par plus d'un exemple que vos sympathies éclairées sont acquises à toute œuvre vraiment utile, vous recommande vivement l'affaire dont je viens de vous entretenir en son nom.

Je suis encore son organe, Monsieur le Directeur-Général, lorsque je viens vous prier de vouloir bien agréer nos très-respectueuses salutations.

A. BERBRUGGER,

Président de la Société historique algérienne.

Alger, le 13 mai 1864.

A MONSIEUR A. BERBRUGGER,

Président de la Société historique algérienne.

Monsieur le Président,

Je m'empresse de vous informer, en réponse à la recommandation que vous m'avez adressée en faveur de M. Albert Devoulx, que par décision de ce jour et sur ma proposition, S. Ex. M. le Maréchal, Gouverneur-Général, a bien voulu m'autoriser à souscrire pour 250 exemplaires, soit pour une somme de cinq cents francs, à la 2e partie des *Archives du Consulat de France à Alger*, que se propose de publier très-prochainement votre recommandé sous les auspices de la Société historique algérienne.

Le montant de la souscription sera délivré à M. Albert Devoulx sur la remise des exemplaires souscrits. Je vous prie de vouloir bien porter à sa connaissance cette décision que je suis heureux d'avoir obtenue par ce double motif qu'il s'agit d'une œuvre utile, et que cette œuvre est patronée par la Société savante que vous présidez.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Conseiller d'Etat, Directeur-Général des services civils,

MERCIER-LACOMBE.

INTRODUCTION.

L'école moderne dont Augustin Thierry est considéré comme le chef ou tout au moins le promoteur, étudie l'histoire dans ses sources originales. Aussi, depuis un demi-siècle le dépouillement des archives publiques a pris une grande importance et des travaux considérables se sont effectués en France sous l'impulsion éclairée et énergique des ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

L'Algérie a suivi les errements de la métropole. L'administration supérieure de notre colonie, appréciant l'utilité de la publication des matériaux originaux avec lesquels on pourra un jour construire l'histoire exacte et développée de la Régence d'Alger — cette terre devenue française — a toujours prêté un concours bienveillant et efficace aux travailleurs. Pour ma part si je puis revendiquer l'honneur d'avoir mis au jour un certain nombre de documents inédits, je le dois surtout aux encouragements que l'administration a bien voulu me donner en plusieurs circonstances.

Dernièrement, un heureux hasard m'a permis de découvrir un dépôt de pièces françaises des plus importantes qui fixent des points historiques restés douteux, révèlent des incidents ignorés et offrent de curieux et intéressants détails sur nos rapports avec les Algériens et l'emploi des deniers fournis par la chambre du commerce de Marseille. Je veux parler des archives du

consulat de France à Alger. Ce dépôt — si riche encore, malgré les pertes énormes qu'il a éprouvées — a pu échapper pendant trente-quatre ans aux investigations des travailleurs et je me suis efforcé de porter remède à un état de choses si préjudiciable aux intérêts de l'histoire des relations politiques et commerciales de la France avec la régence d'Alger. La *Revue de Marseille et de Provence* a bien voulu accueillir quelques articles qui renferment à peu près le tiers des documents que je me proposais de publier, et ces articles ont formé ensuite une petite brochure, dont l'édition fort restreinte a été aussitôt épuisée.

Le gouvernement-général de l'Algérie ayant daigné m'encourager dans mon entreprise en m'accordant une souscription importante pour la suite de ma publication, j'ai cru de mon devoir envers le public studieux de m'imposer de plus lourdes charges à mes risques et périls, et de refondre dans mon nouveau recueil toute ma première partie, que j'ai pu augmenter d'un grand nombre de pièces, notes ou renseignements échappés au classement primitif.

Qu'il me soit permis d'offrir ici mes remercîments à l'autorité supérieure de la colonie, et en particulier à M. le conseiller d'Etat Mercier-Lacombe, ancien directeur général des services civils, pour l'appui bienveillant qui m'a été accordé à l'occasion de ma nouvelle publication.

Alger, 26 décembre 1864.

LES ARCHIVES

DU

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE

A ALGER.

I

Dès le treizième siècle, les Marseillais avaient des relations commerciales sur les côtes Barbaresques, concurremment avec les Pisans, les Génois et les Catalans. En 1230, ils conclurent une étroite alliance avec le roi de Tunis. La commune de Marseille fit, au commencement du quatorzième siècle, un autre traité de commerce et de navigation avec le roi de Bougie, Khaled Ben Zakkaria. C'est ce qui résulte d'une lettre écrite au viguier de Marseille par le consul de Bougie, Peyre Jordans, pour se plaindre des difficultés qui entravaient le commerce des marchands et le prier d'adresser les remercîments de la commune au reïs Mohamed (commandant de la marine), qui seul, à Bougie, se montrait favorable au commerce marseillais.

Les rapports que le négoce avait établis entre les Marseillais et les Bougiotes nous sont peu connus. La lettre dont nous venons de parler, qui n'a pas de date, et un autre titre de l'an 1268, portant que « Hugues Borgonion, marchand de Marseille, nommé consul du navire *le Saint-Jacques*, pour le présent voyage qu'il va faire à Bougie, aura juridiction pleine et entière sur les passagers, » sont les seuls documents que nous fournissent les archives de cette ville.

Les marchands de Marseille portaient en Barbarie de l'étain qu'ils

faisaient venir de Cornouailles, et qu'ils fondaient, des objets de quincaillerie, des toiles de France, des futaines, des draps d'Arles et de Grasse. A cette époque, la draperie formait encore une des branches d'industrie les plus lucratives de la Provence. Les draps de Marseille, sans être d'une grande finesse, étaient cependant recherchés par les étrangers.

Les Marseillais retiraient de l'Afrique des chevaux, des laines, de l'huile, de la cire et des cuirs. C'était surtout à Bougie qu'ils s'approvisionnaient de cette dernière marchandise. Un quartier particulier de Marseille était appelé *la Cuirateric*, et les peaux que l'on y préparait se vendaient très-avantageusement en Espagne et même en Italie (1).

C'est en 1561 que fut créé l'établissement si connu dans l'histoire de l'Algérie sous le nom de *Bastion de France*. Deux négociants de Marseille, Thomas Linchès et Carlin Didier, s'associèrent pour trafiquer régulièrement avec les tribus du littoral oriental de la régence d'Alger. Ayant obtenu l'autorisation du Grand-Seigneur et le consentement des Arabes des environs, ils fondèrent dans une anse du rivage, à 12 lieues à l'est de Bône, un comptoir de commerce et une station pour la pêche du corail. Cet établissement eut à lutter contre de grandes difficultés. Linchès et Didier n'y firent pas de bonnes affaires, et durent le céder à un sieur de Moissac. Celui-ci fut plus heureux, et l'établissement français traversa les temps avec des péripéties dans l'histoire desquelles je n'ai pas à entrer.

En 1564, l'importance des intérêts commerciaux engagés en Afrique amena le gouvernement français à nouer à Alger des relations diplomatiques, dans lesquelles Marseille joua un rôle des plus importants. La chambre du commerce de cette ville fournissait, en effet, les fonds destinés à subvenir soit aux dépenses extraordinaires des nationaux, soit aux cadeaux présentés aux autorités algériennes. Vis-à-vis d'un peuple barbare, avide, vivant de rapines, méprisant les chrétiens, et foulant aux pieds le droit des gens, les remontrances étaient sans valeur et les menaces vaines; la seule manière d'obtenir quelque tranquillité sans faire trop bon marché de sa propre dignité, était d'offrir à propos d'adroits présents. Les négociants marseillais, en fournissant les cadeaux, ont contribué puissamment au maintien

(1) *Le Commerce et la Navigation de l'Algérie avant la conquête française*, par M. F. Elie de la Primaudaie. Paris, 1861.

des bonnes relations de la France avec Alger. De plus, la Chambre du commerce de Marseille paya directement les consuls jusqu'en 1718, et eut toujours exclusivement qualité pour délivrer à nos nationaux l'autorisation de résider dans le Levant et en Barbarie.

Marseille a donc conquis dans l'histoire de nos rapports avec la régence d'Alger, une place considérable que l'équité fait un devoir de mentionner, et il est d'autant plus à propos de rappeler ici l'importance du rôle joué en Algérie par cette ville, que le fait signalé ressort de la plupart des documents qui composent ce recueil.

II

Il était à présumer que les archives du consulat antérieures à 1682 avaient été détruites par les Algériens lors du bombardement de leur ville par Duquesne. On trouve la preuve de ce fait dans la note suivante, mise en tête de l'un des registres de chancellerie que j'ai compulsés :

« Arrangement des registres, minutes, documents et papiers de la chancellerie du consulat de France à Alger, depuis le consulat de M. André Piolle, en 1686, tous les autres documents et papiers antérieurs des greffes des premiers consulats établis à Alger ayant été saccagés et pillés par le peuple lors des armées navales envoyées par le Roi pour les bombardements des 8 aoust 1682 et 26 juin 1683 sous les ordres de M. Duquesne. La paix fut demandée au Roi par les Algériens en 1684 par un traité que M. le comte de Tourville signa avec le Divan, et qu'en 1688 M. le maréchal d'Estrées fit ratifier, après avoir fait bombarder la ville depuis le premier aoust jusqu'au seize, etc. »

Avant de présenter mes documents, je crois devoir rappeler sommairement les faits antérieurs aux événements de 1682.

En 1564, M. Pétremol de Norvoie, agent du roi de France à Constantinople, fatigué des plaintes inutiles qu'il ne cessait de porter aux ministres de la Porte au sujet des actes de baraterie et des avanies commis par les corsaires algériens contre notre commerce, proposa au roi de mettre à Alger un consul pareil à ceux que nous

avions déjà en Egypte et en Syrie. Charles IX accueillit cette proposition, et Berthole, citoyen de Marseille, fut nommé consul d'Alger; il prêta serment entre les mains du comte de Tende, mais il ne fut jamais admis dans sa résidence.

Ramadan-Pacha, renégat sarde, étant gouverneur d'Alger en 1576, les échevins de Marseille voulurent lui envoyer un consul; mais influencé par la milice, qui n'approuvait point la présence d'une autorité chrétienne au sein de l'odjak, il refusa de le recevoir. Ce pacha ayant été remplacé par Hassan, dit le Vénitien, ce fut pour les Marseillais une occasion de renouveler leurs sollicitations. Le capitaine Maurice Sauron avait été désigné à l'avance pour ce poste, dans lequel il devait se faire remplacer, cette charge étant vénale, par un certain Guinguighotte; mais celui-ci ne fut point admis, et Hassan en donna lui-même avis à Marseille, en disant *que la chose répugnait aux marchands, au peuple et à tous* (1).

Le premier consul français qui résida à Alger fut M. Bionneau. Il dut prendre possession de sa charge peu après le renouvellement des capitulations de 1581. Quatre ans plus tard, il fut mis en prison, à la suite de quelques contestations, par l'ordre du pacha, et cette avanie amena de nouvelles réclamations du roi. On ignore si ce consul fut remplacé à la suite de cet incident. Nous perdons sa trace, et ce n'est plus qu'en 1597 que la correspondance manuscrite conservée aux archives de la Chambre de commerce de Marseille, nous fait connaître M. de Vias en qualité de consul de France à Alger. M. de Vias avait été conseiller d'Etat et maître des requêtes de Catherine de Médicis; banni pour son dévouement au roi, il n'était rentré à Marseille que lorsque cette ville eut secoué le joug des ligueurs. En 1618, fatigué du long séjour qu'il avait fait à Alger, il rentra en France avec son fils, laissant la gestion du consulat à M. Chaix, son vice consul.

MM. Balthazard de Vias, Ricou, Sanson Napollon, Blanchard, député de Marseille, et Samson-Lepage se succédèrent à Alger, soit comme consuls soit comme ambassadeurs au milieu d'événements fort agités dans le récit desquels je n'entrerai pas, car ce serait entreprendre l'histoire d'Alger, et tel n'est pas mon but. Sans entrer dans des détails qui m'entraîneraient trop loin, je puis

(1) *Précis de l'histoire d'Alger sous l'occupation turque*, par M. le capitaine de corvette Rang. Alger, 1899.

cependant emprunter à l'*Histoire d'Alger* de M. de Rotalier, le texte du traité de paix qui fut conclu entre la France et la Régence, le 29 septembre 1628, par les soins de Sanson Napollon. Par sa nature le document devait, en effet, trouver place dans mon recueil.

N° 1. — Traité de paix entre ceux d'Alger et les sujets du Roi pour le commerce, signé le 29 septembre 1628. (Dans le volume manuscrit de la bibliothèque royale intitulé : *Recueil des traités de paix du Turc avec les princes Chrétiens.*)

« Au nom de Dieu soit-il ! l'an mil six cent vingt-huit, le dix-neuvième jour du mois de septembre, et suivant le compte des Musulmans, mil trente-huit, et le vingtième jour de la lune de maran, en l'invincible ville d'Alger.

« Le très-puissant et très-glorieux empereur des musulmans, qui est l'ombre de Dieu sur la face de la terre, nous avoit envoyé ses sublimes commandements à la considération de son très-cher et parfait ami l'empereur de France, que Dieu augmente sa gloire et sa vertu ! lequel avoit envoyé en notre invincible ville d'Alger, par le capitaine Sanson Napollon, son aimé, les deux canons que Simon Danser nous avoit enlevés, ensemble nos frères musulmans qui estoient esclaves dans ses galères. Les quels commandements, canons et musulmans ayant conduit dans le port d'Alger, les avoit rendus en la puissance du très-illustre seigneur Assan-Bacha, que Dieu augmente ses jours ! et estant aussi assemblés, l'aga, chef de la milice, le mofty, le cady et les défenseurs de la loy et tous ceux de la milice du grand divan et conseil, où publiquement avons fait lecture du commandement du très-hault empereur des mousulmans, la substance desquels estoit ainsi.

« Vous aussi nos esclaves de la milice d'Alger, anciennement avez « vécu avec les François comme frères, mais à cause de quelques « méchants hommes parmi vous qui ont commis des actes contre « le debvoir et la justice, avez réputé les dits François comme en- « nemis ; maintenant que tout le passé soit passé et sans que vous « vous ressouveniez plus des injures, viviez comme frères et bons « amis. »

« Tous généralement, grands et petits, nous avons répondu, sommes contents et voulons obéir aux commandements de notre empereur, estant ses esclaves.

« De même avions fait lecture d'un traité d'amitié de l'empereur de France, la substance duquel dit ainsi :

« Tout ainsi que l'empereur des Musulmans, mon très-cher et « parfait ami, les jours du quel soient pleins ! m'avoit écrit qu'il « désire que l'on vescut de part et d'autre en l'advenir en bonne paix « et amitié, ce que j'ai eu à plaisir. »

« Tout le divan et conseil, grands et petits, ont solennellement juré et promis de conserver une bonne paix et amitié, et pour cet effet ils ont déclaré ici après ce qui se doit observer.

« Premièrement : que tous les esclaves mousulmans, réfugiés des pays de leurs ennemis, abordant dans le pays de France, leur sera donné libre passage pour revenir à Alger, et défenses seront faites à ceux qui habitent les villes des confins du royaume de France, et à toutes autres personnes de ne vendre, ne rendre lesdits mousulmans à ses ennemis.

« Lorsque les navires d'Alger avec les François se rencontreront, s'estant reconnus, se donneront des nouvelles réciproques comme vrais et bons amis, sans que ceux d'Alger puissent aller dans les navires ou barques françoises pour y prendre aucune chose que ce soit, ni changer voiles, câbles, canons, ni aucune munition de guerre, ni autre chose, ni moins pouvoient-ils menascer ni battre les patrons, escrivains, garçons, ni autres du navire et barque, pour leur faire dire chose contraire à la vérité.

« Si les navires ou barques françoises seront chargées de marchandises du compte des ennemis du grand Seigneur, après qu'ils seront bien éclaircis, soit par manifeste rapport desdits patrons ou écrivains, ou mariniers, lesdits vaisseaux ou barques seront conduits en Alger, où leur sera payé le nolis et après s'en retourneront où bon leur semblera ; auxquels sera enjoint de ne plus tollir marchandises desdits ennemis, de crainte de ne perdre le crédit de son nolis.

« Tous les François qui se trouveront dans les navires de guerre des ennemis d'Alger et qui seront mariés et habitants aux pays desdits ennemis, estant pris dans tels navires, ils seront esclaves comme ennemis.

« Ayant les navires françois, reconnu et parlementé avec les navires d'Alger, après en estre éclairci, tels navires françois voulant combattre et commençant les premiers, estant pris seront esclaves ainsi qu'il est porté par les commandements du grand Seigneur.

« Ne pourront ceux d'Alger prendre aucun garçon pour le faire renier par force, ni lui faire aucune menace en façon quelconque; que si quelqu'un François se vouloit renier volontairement, il sera conduit devant le divan, et déclarera franchement sa conscience quelle loi veut tenir sans aucune contrainte.

« Et, en cas qu'il y eût quelquefois des navires ou barques d'Alger qui rencontrent quelques navires ou barques françoises, ne voulant croire la parole et le témoignage du capitaine et escrivain françois, que les facultés de tels navires ou barques appartiennent aux François et qu'on voulut les conduire en Alger, à peine arrivés, seront les dits capitaines et escrivains interrogés dans le divan, avec paroles remplies d'amitié et de douceur, sans leur faire aucune menace, et s'ils persistent que les facultés appartiennent aux François, incontinent seront relaxés, et les raïs chastiés arbitrairement.

« Tous ceux qui seront natifs des pays ennemis d'Alger, mais qui seront mariés et habitués en France, ne pourront estre faits esclaves, comme aussi se rencontrant quelque François passager sur les navires desdits ennemis, ne pourront estre esclaves, pour ce qu'ils soient sujets dudit empereur de France.

« Et d'autant que ceux de la milice d'Alger qui seront raïs et capitaines de galères et navires de guerre, ne contreviendront jamais à ce traité de paix, aussi bien pourroit estre que quelqu'un de mauvaise vie, comme Mores et Togarins voulant armer pourroient rencontrer quelques navires ou barques françoises et les conduire à Salé ou aucuns lieux des ennemis des François, ce qui seroit au grand préjudice de l'intégrité de cette paix et donneroit des blâmes à ceux d'Alger, et par conséquent à ceste fin de prévoir de tels inconvénients il sera estabii un très-bon ordre à ceste fin que tous ceux qui partiront d'Alger seront asseurés qu'ils y retourneront, deffendant aussy que aucun estranger ne soit fait raïs de galères et navires.

« Et semblablement, tant d'une part que d'autre promettons que nous nous obligeons, par ce présent traité, d'observer et maintenir de point en point tous et chacun des articles de capitulation d'entre nos deux monarques (que Dieu augmente leurs gloire et vertu) suivant lesquelles personne ne pourra entrer en la maison du consul des François, ni officier du divan, ni aucun de la milice, pour quelque occasion ni sujet que ce soit. Que si quelqu'un prétend quelque demande dudit conseil, il sera appelé en tout honneur avec un des cahoux

(chaoux) du divan par-devant l'aga, chef dudit divan, où sera observé la justice ; à ceste fin que ledit consul françois vive en paix, tranquillité, et toute sorte d'honneur et respect.

« En cas qu'il y eust quelque mauvaise personne, tant de la part d'Alger que de la France, qui commist quelque action capable de contrevenir aux articles du présent traité aux préjudices des commandements et capitulations impériales, et qu'il cherchast quelque occasion pour pouvoir rompre cette paix, n'y a point de sujet capable de ce faire ; mais tels personnages seront punis de mort cruelle ; et à tous ceux qui contreviendront en aucun de ces présents articles, il sera tranché la teste.

« Et pour l'observation de tout ce qui est contenu aux présents articles, en la présence de très-illustre Ossan Bacha, de Massa-aga, chef de la milice, des Seigneurs mufty et cady, défenseurs de la loi, de tous les sages et anciens, et de ceux qui continuellement prient le très-hault Dieu, et tous ceux du divan et conseil de l'invincible milice d'Alger, grands et petits d'un commun accord et consentement, à la gloire et honneur des empereurs, et suivant ces commandements et capitulation impériale, avons fait et promis ceste paix, et donné parolè avec serment et promesse de la maintenir et garder de point en point. Ayant fait du présent acte plusieurs copies semblables, scellées et signées de tous les susdits et nommés, l'une desquelles copies, sera gardée dans la caisse du sacré trésor du divan, une autre à l'empereur de France et aux lieux où besoing sera de les faire observer. Fait l'an et jour ci-dessus. » — (De la traduction de Salomon Cassin, interprète du roi, en Alger, le 4 octobre 1628).

En 1640, les affaires du consulat étaient dirigées par le père Barreau, des Trinitaires de Marseille, ordre qui avait acquis cette charge. Le père Barreau quitta Alger en 1661 et fut remplacé par le père Dubourdieu qui rentra en France en 1671, laissant le consulat entre les mains du père Levacher.

Pendant le bombardement d'Alger par Duquesne, en 1683, le père Levacher fut la victime de la colère des Algériens qui, pour se venger des pertes qu'ils essuyaient, l'attachèrent à la bouche d'un canon.

Lorsque Tourville eut conclu la paix en avril 1684, il laissa à Alger comme consul provisoire, M. Sorhainde, gouverneur du Bastion. Il me paraît sans utilité de donner le texte du traité de paix qui fut dressé à cette époque, attendu qu'il n'eut pas une

longue durée et qu'en 1689 il se trouva remplacé par une nouvelle convention qu'on trouvera un peu plus loin. Le 9 Février 1685, M. de Seignelay s'étant fait propriétaire de la charge du consulat d'Alger, M. Piolle s'en rendit fermier au prix de 1500 livres. A la suite d'une nouvelle rupture, ce consul fut arrêté et mis au bagne ; il subit ensuite le supplice du canon comme le père Levacher, pendant le bombardement d'Alger par le maréchal d'Estrées, en 1688.

III

En 1689, il intervint entre la France et la Régence un nouveau traité de paix dont on trouvera la teneur ci-après, et dont l'original est à la bibliothèque publique d'Alger.

M. Berbrugger, le savant conservateur de la bibliothèque et du musée, a publié ce document avec une orthographe moderne et des annotations, dans le nº 42 de la *Revue africaine*, auquel je fais cet emprunt.

Nº 2.

« L'an mil six cent quatre-vingt neuf et le dix-neuvième jour du mois de septembre, du règne du très-chrétien, très-puissant, très invincible prince Louis quatorzième du nom, par la grâce de Dieu, empereur de France et de Navarre, le sieur Guillaume Marcel, commissaire des armées navales, envoyé par monseigneur le marquis de Seignelay, secrétaire d'État et des commandements de Sa Majesté Impériale ; en conséquence de la lettre écrite par les très-illustres et très-magnifiques seigneurs Hussein Pacha Dey, Divan et milice de la ville et royaume d'Alger, à M. Girardin de Vauvré, conseiller du Roi en ses conseils, intendant général des mers du Levant, par laquelle ils auraient témoigné qu'il leur ferait plaisir de s'entremettre pour le rétablissement de l'ancienne amitié et bonne correspondance qui était autrefois entre les sujets de Sa Majesté Impériale et le gouverneur de la ville et du royaume d'Alger, se serait présenté dans ladite ville, où après avoir rendu sa lettre de créance et avoir conféré plusieurs fois avec le susdit pacha Dey, il aurait été résolu de part et d'autre de rétablir et même de conserver et de maintenir

à l'avenir une bonne paix et amitié ; et pour cet effet, ils seraient convenus des articles qui suivent.

« Nous, Mehemmed et Emin, ayant été envoyé vers le très-puissant et grand empereur de France, par l'illustre et magnifique seigneur Hadji Chaban Dey pacha d'Alger, par tous les officiers du Divan et par toute la milice, avec une procuration et plein pouvoir de ratifier et d'affermir le traité ci dessus entre le puissant empereur de France et le magnifique seigneur Dey pacha d'Alger, en date du commencement du mois de mai 1689 ; en vertu de ce même pouvoir et de l'ordre de l'empereur de France, nous avons ratifié ce présent traité pour être exécuté de part et d'autre dans toute son étendue et teneur. En foi de quoi, nous l'avons signé et scellé de notre sceau au commmencement du mois de mai 1689.

« Signé : Mehemmed et Emin fils de Moustafa.

« Premièrement. Les capitulations faites et accordées entre l'Empereur de France et le Grand Seigneur ou leurs prédécesseurs ou celles qui seront accordées de nouveau par l'embassadeur de France, envoyé exprès à la Porte pour la paix et repos de leurs Etats, seront exactement et sincèrement gardées et observées, sans que de part et d'autre, il y soit contrevenu directement ou indirectement.

« 2. Toutes courses et actes d'hostilité tant par mer que par terre, cesseront à l'avenir entre les vaisseaux et les sujets de l'Empereur de France et les armateurs particuliers de la ville et royaume d'Alger.

« 3. A l'avenir, il y aura paix entre l'Empereur de France et les très-illustres pacha Dey, Divan et milice de la ville et royaume d'Alger, et leurs sujets, et ils..... réciproquement faire le commerce dans les deux royaumes et naviguer en toute sûreté sans en pouvoir être empêchés pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit.

« 4. Et, pour parvenir à la dite paix, il a été convenu d'un libre rachat, de part et d'autre, pour les esclaves, sans distinction, au prix qui sera réglé par le Pacha et le consul de l'empereur de France ; exceptant néanmoins ledit Pacha, les deux équipages de Mamet Oya et Amet Seguer, dont il pourra retirer la milice savoir, les turcs à cent cinquante réaux pour chacun et les maures cent ; ayant promis ledit Pacha de donner un pareil nombre d'esclaves français au même prix

« 5. Ledit Pacha, Divan et milice d'Alger feront crier publique-

ment, trois jours après la publication du présent traité que tous les patrons qui auront des esclaves français dans la ville ou à la campagne les laissent venir librement en toute diligence en la maison du consul pour prendre leurs noms seulement.

« 6. Les bâtiments français arrêtés dans le port d'Alger contre la bonne foi seront rendus avec tous leurs agrès, canons, armes, munitions, marchandises, effets et équipages, ou la juste valeur, suivant la liquidation qui en sera faite par le sieur Mercadier, consul de la nation française, moyennant quoi l'Empereur de France consentira à la restitution du Vaisseau le *Soleil* et des deux Caravelles le *Perroquet* et le *Dragon*, pris par les vaisseaux de Sa Majesté, avec leurs agrès, canons, effets et équipages. Du consentement des deux parties et tous comptes faits, on est demeuré quitte pour ce qu'ils se doivent rendre de part et d'autre, ainsi qu'il est mentionné dans l'article ci-dessus.

« 7. Les vaisseaux armés en guerre à Alger et dans les autres ports du Royaume, rencontrant en mer les vaisseaux et bâtiments naviguant sous l'étendard de France et passeport de l'amiral conforme à la copie qui sera transcrite à la fin du présent article, les laisseront en toute liberté continuer leur voyage sans les arrêter ni donner aucun empêchement, mais leur donneront tous les secours et assistances dont ils pourront avoir besoin, observant d'envoyer seulement deux personnes dans la chaloupe, outre le nombre des matelots nécessaire pour la conduire, et de donner ordre qu'il n'entre aucun autre que lesdites deux personnes dans lesdits vaisseaux sans la permission expresse du commandant; et réciproquement les vaisseaux français en useront de même à l'égard des vaisseaux appartenant aux armateurs particuliers de la dite ville et Royaume d'Alger qui seront porteurs des certificats du consul français établi dans la dite ville, desquels certificats suit ci-après la copie :

« *Passeport dont les vaisseaux français seront porteurs:*

« Louis Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, amiral de France à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

« Savoir faisons que nous avons donné congé et passeport à ..... Me de ..... nommé ..... du port de ..... de s'en aller à ..... chargé de ....., et armé de ..... après que visitation de . ... aura été bien et dûment faite. En témoin de quoi, nous avons fait mettre notre seing et le scel de nos armes à ces présentes et icelles fait contresigner par le Secrétaire général de la marine, à Paris le ..... 16 .....

signé L. Al. de Bourbon, comte de Toulouse, amiral de France; et plus bas, par Monseigneur de Vallincour, et scellé.

« *Certificat du sieur consul de la nation française à Alger.*

« Nous ..... Consul de la nation française à Alger, certifions à tous qu'il appartiendra que le navire nommé ..... commandé par ..... du port de ..... ou environ, étant à présent au port et hâvre de ..... est armé de ..... appartenant aux sujets du royaume d'Alger. En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat et apposé le scel de nos armes. Fait à Alger, le ..... jour de ..... 16 ..... signé ..... Consul.

« 8. Les vaisseaux de guerre et marchands, tant de France que d'Alger, seront reçus réciproquement dans les ports et rades des deux royaumes et il leur sera donné toute sorte de secours pour les navires et les équipages en cas de besoin; comme aussi il leur sera fourni des vivres et agrès et généralement toutes autres choses nécessaires, en les payant aux prix ordinaires et accoutumés dans le lieu où ils auront relâché.

« 9. S'il arrivait que quelque vaisseau français étant à la rade d'Alger ou à quelqu'un des autres ports de ce royaume fut attaqué par des vaisseaux de guerre ennemis sous le canon des forteresses, il sera défendu et protégé par lesdits châteaux et le commandant obligera ledit vaisseau ennemi de donner un temps suffisant pour sortir et s'éloigner dudit port et rade, pendant lequel seront retenus lesdits vaisseaux ennemis sans qu'il leur soit permis de les poursuivre. Et la même chose s'exécutera de la part de l'empereur de France; à condition toutefois que les vaisseaux armés en guerre à Alger et dans les autres ports du Royaume ne pourront faire des prises dans l'étendue de dix lieues des côtes de France.

« 10. Il a été consenti de la part de l'Empereur de France, qu'en cas que dans le nombre des Turcs qui seront achetés dans la suite pour servir sur ses galères, il s'en trouve quelqu'un, du corps de la paye et milice d'Alger, il leur sera libre après en avoir justifié pardevant le Consul de France dont ils rapporteront les certificats, de se racheter au prix dont ils conviendront avec l'intendant des galères, et les ordres nécessaires pour leur liberté seront donnés aussitôt que le payement en aura été fait entre les mains du Trésorier général des dites galères.

« 11. Tous les français pris par les ennemis de l'Empereur de France qui seront conduits à Alger et autres ports du royaume

seront mis aussitôt en liberté sans pouvoir être retenus esclaves, même en cas que les vaisseaux de Tripoli, Tunis et autres qui pourront être en guerre avec l'empereur de France missent à terre des esclaves françois, ledit Pacha, Divan et Milice de ladite ville et royaume d'Alger donneront dès à présent ordre à tous leurs gouverneurs de retenir lesdits esclaves et de travailler à les faire racheter par le Consul des François au meilleur prix qu'il se pourra. Et pareille chose se pratiquera en France à l'égard des habitants dudit royaume d'Alger.

« 12. Et à l'égard des Français qui ont été pris avant et depuis le dernier traité de 1681, jusques à la rupture, a été convenu qu'ils seront rachetés en payant 300 livres pour la rançon de chacun, quelque somme qu'ils aient été payés par leurs patrons.

« 13. Les étrangers passagers trouvés sur les vaisseaux françois, ni pareillement les françois pris sur les vaisseaux étrangers ne pourront être faits esclaves ni retenus sous quelque prétexte que ce puisse être, quand même les vaisseaux sur lesquels ils auraient été pris se seraient défendus, à moins qu'ils ne se trouvent actuellement engagés en qualité de matelots ou de soldats sur des vaisseaux ennemis et qu'ils soient pris les armes à la main.

« 14. Si quelque vaisseau françois se perdoit sur les côtes de la dépendance du royaume d'Alger, soit qu'ils soient poursuivis par les ennemis ou forcés par le mauvais temps, il sera secouru de tout ce dont il aura besoin pour être remis en mer et pour recouvrer les marchandises de son chargement, en payant les journées de ceux qui auront été employés, sans qu'on puisse exiger aucun droit ni tribut pour les marchandises qui seront mises à terre, à moins qu'elles ne soient vendues dans les ports dudit Royaume. Ce qui est mentionné au long dans cet article sera réciproquement exécuté de part et d'autre.

« 15. Tous les marchands françois qui aborderont aux ports ou côtes du royaume d'Alger pourront mettre à terre leurs marchandises, vendre et acheter librement sans payer autre chose que ce qu'ont accoutumé de payer les habitants dudit Royaume; et il en sera usé de la même manière dans les ports de la domination de France. Et en cas que lesdits marchands ne missent leurs marchandises à terre que pour entrepôt, ils pourront les rembarquer sans payer aucuns droits.

« 16. Les Pacha, Dey, Divan et milice d'Alger ne permettront sous

quelque prétexte que ce soit à aucuns Corsaires de Barbarie avec lesquels l'Empereur de France pourra être en guerre, d'armer dans les ports de la domination d'Alger, ni d'y emmener ni vendre les prises qu'ils auront faites sur lesdits Français, comme ils feront défense à tous leurs sujets d'armer sous commission d'aucun prince ennemi de la couronne de France.

« 17. Les Français ne pourront être contraints pour quelque prétexte que ce puisse être, à charger sur leurs vaisseaux aucune chose contre leur volonté ni faire aucun voyage où ils n'auraient pas dessein d'aller.

« 18. Pourra, le dit Empereur de France, continuer l'établissement d'un consul à Alger pour assister les marchands français dans tous leurs besoins, et pourra ledit consul exercer en liberté dans sa maison la religion chrétienne tant pour lui que pour tous les chrétiens qui y voudront assister, comme aussi peuvent les Turcs de la dite ville et royaume d'Alger qui viendront en France, faire dans leurs maisons l'exercice de leur religion. Et aura ledit consul, la prééminence sur les autres consuls et tout pouvoir et juridiction dans les différents qui pourront naître entre les Français, sans que les juges de la dite ville d'Alger en puissent prendre aucune connaissance·

« 19. Si un Français se voulait faire Turc, il ne pourra être reçu qu'au préalable il n'est persisté trois fois vingt-quatre heures dans cette résolution, pendant lequel temps il sera mis en dépôt entre les mains du Consul.

« 20. Il sera permis audit Consul de choisir son drogman et son courtier et d'aller librement à bord des vaisseaux qui se trouveront en rade toutes et quantes fois qu'il lui plaira, et aussi de choisir une maison où il jugera à propos en payant, et d'avoir deux janissaires à sa porte qu'il pourra changer quand il voudra.

« 21. S'il arrive quelque différent entre un Français et un Turc ou Maure, ils ne pourront être jugés par les juges ordinaires, mais bien par le conseil desdits Pacha, Dey et Divan et par le commandant dans les ports où les différents arriveront.

« 22. Ne sera ledit consul tenu de payer aucune dette pour les marchands françois, s'il n'y est obligé par écrit ; et seront les effets des Français qui mourront audit pays, remis ès-mains dudit Consul pour en disposer au profit des Français ou autres auquels ils appartiendront. Et la même chose sera observée à l'égard des Turcs dudit royaume d'Alger qui viendront s'établir en France.

« 23. Jouira, ledit consul, de l'exemption de tous droits pour les provisions, vivres et marchandises nécessaires pour sa maison.

« 24. Tout Français qui aura frappé un Turc ou Maure ne pourra être puni qu'après avoir fait appeler ledit consul pour défendre la cause dudit Français ; et en cas que ledit Français se sauve, ne pourra, ledit consul en être responsable.

« 25. Le père de la Mission qui fait la fonction de vicaire apostolique à Alger pourra, avec son confrère, assister les esclaves qui sont dans ledit royaume même dans les bagnes du Pacha et Dey, et seront les missionnaires de quelque nation qu'ils puissent être, regardés comme sujets de l'Empereur de France qui les prend en sa protection ; et en cette qualité ne pourront en aucune manière être inquiétés, mais maintenus et secourus par le consul comme Français.

« 26. S'il arrive quelque contravention au présent traité, il ne sera fait aucun acte d'hostilité qu'après un déni formel de justice; et pour faciliter l'établissement du commerce et le rendre ferme et stable, le très illustre Pacha Dey, Divan et milice d'Alger enverront, quand ils l'estimeront à propos une personne de qualité d'entre eux résider à Marseille pour entendre sur les lieux les plaintes qui pourraient arriver sur les contraventions au présent traité, auquel il sera fait en ladite ville toute sorte de bons traitements.

« 27. Si quelque corsaire de France ou dudit royaume d'Alger fait tort à vaisseaux français ou à des corsaires de ladite ville qu'il trouvera en mer, il en sera puni et tous les armateurs responsables.

« 28. Si les vaisseaux d'Alger qui sont présentement en mer avaient pris quelque bâtiment français passé le quatorzième jour du mois d'octobre prochain, ils seront rendus aussitôt qu'ils seront arrivés en ladite ville, avec toutes les marchandises, effets, argent comptant, robe (effets) des équipages. Et il en sera usé de même si les bâtiments français avaient pris quelques bâtiments de ladite ville d'Alger.

« 29. Toutes les fois qu'un vaisseau de guerre de l'Empereur de France vient a mouiller devant la rade d'Alger, aussitôt que le consul en aura averti le gouverneur, ledit vaisseau de guerre sera salué, à proportion de la marque de commandement qu'il portera, par les châteaux et forts de ladite ville et d'un plus grand nombre de coups de canon que ceux de toutes les autres nations, et il rendra coup pour coup. Bien entendu que pareille chose se pratiquera dans la rencontre desdits vaisseaux de guerre en mer.

« 30. Si le présent traité de paix conclu entre le sieur Marcel pour l'Empereur de France, et le Pacha, Dey, Divan et milice d'Alger et dudit royaume, venait à être rompu (ce qu'à Dieu ne plaise!) tous les marchands français qui seront dans l'étendue dudit royaume pourront se retirer avec tous leurs effets partout où bon leur semblera sans qu'ils puissent être arrêtés pendant le temps de trois mois.

« 31. Les articles ci-dessus seront ratifiés et confirmés par l'Empereur de France et par les Pacha, Dey, Divan et milice de ladite ville et royaume d'Alger pour être observés par leurs sujets pendant le temps de cent années. Et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, seront publiés et ratifiés partout où besoin sera.

« Fait et arrêté entre ledit sieur Marcel, pour ledit Empereur de France, d'une part et lesdits Pacha, Dey, Divan et milice de ladite ville et royaume d'Alger, de l'autre, le 24 septembre 1689. »

« Au nom de Dieu miséricordieux, louange au Dieu et Roi éternel et grâce soit rendue à ce Roi des Rois qui est seul puissant et créateur du monde.

« Le très-honoré, très-puissant seigneur Hadji Chaban, Dey pacha d'Alger, voulant du consentement du Divan, de tous les officiers de l'État, de toute la milice et de tous les habitants du pays, maintenir le présent traité de paix dans toute sa force et teneur et dans toute son étendue, il m'a envoyé vers le très-haut, très-grand et très-puissant Empereur de France, avec une procuration véritable et spéciale et un plein pouvoir de lui et de toutes les puissances pour ratifier le présent traité de paix. Chargé de ses pouvoirs, j'ai eu l'honneur de paraître devant le très-grand et très-victorieux Empereur de France; et lui ayant fait les protestations de respect, d'attachement et d'amitié de notre illustre et magnifique Dey et Divan dont j'étais chargé, Sa Majesté Impériale m'a fait de sa propre bouche une réponse très favorable et très obligeante, et il m'a fait connaître par ce traitement favorable sa bonne volonté pour le royaume d'Alger et le désir sincère de maintenir avec nous une parfaite et éternelle intelligence pour le bien de ses sujets et ceux du royaume d'Alger. C'est pourquoi pour donner des assurances certaines à Sa Majesté Impériale de la fidélité avec laquelle l'illustre et magnifique Dey et Divan prétendent entretenir la bonne intelligence, en vertu de la procuration et du plein pouvoir dont je suis chargé,

j'ai ratifié et ratifie le présent traité de paix pour être observé de part et d'autre pendant cent ans, à compter du jour de ma ratification, dans toute sa force et teneur et dans toute son étendue. Et de plus, j'ai déclaré et déclare que telle est l'intention de l'illustre et magnifique Dey et Divan, et de toutes les puissances du royaume d'Alger. Je prie Dieu qu'il fasse tomber ses malédictions sur ceux qui seront premiers à faire infraction au présent traité et ceux même qui auront dessein de le troubler par leurs inspirations diaboliques. Et pour foi de ma présente ratification, j'ai signé et apposé mon cachet le 15 décembre 1690.. — DUSAULT. »

« La présente ratification faite par M. l'envoyé du Divan d'Alger a été traduite de l'ordre de M. Robert par nous, interprête du Roi pour les affaires de la marine à Toulon. — Signé : De la Magdelaine. »

« Le Roi ayant agréé le traité ci-dessus convenu entre le sieur Marcel, commissaire ordinaire de la marine, et les illustres et magnifiques seigneurs les Dey, Divan et milice d'Alger, pour l'établissement d'une paix solide entre ses sujets et ceux du royaume d'Alger, Sa Majesté a trouvé ledit traité conforme à ses intentions en tous les points qui y sont contenus; elle l'approuve, ratifie et confirme, et promet en foi et parole de Roi de le faire exécuter par ses sujets sans souffrir qu'il y soit contrevenu directement ni indirectement en quelque sorte et manière que ce soit. Donné à Versailles, le vingt-septième jour de décembre mil six cent quatre-vingt-dix. — Signé : LOUIS. Et plus bas : Philippeaux. (sic). »

« Le très-puissant Empereur de France et Roi de Navarre, au moyen de l'échange qui a été fait de ses sujets qui étaient détenus à Alger, avec ceux du dit royaume d'Alger qui étaient sur les galères de France, à Marseille, auraient réglé généralement toutes contestations qui étaient indécises et à régler avec les très-illustres et magnifiques seigneurs les Pacha Dey, Divan et milice d'Alger, et le sieur Denis Dusault, envoyé de Sa Majesté Impériale auprès desdites puissances; lequel au nom de sadite Majesté Impériale et Roi de Navarre, d'une part, et l'illustre et magnifique Hadji Chaban, chef et gouverneur dudit royaume, d'autre; ont déclaré comme ils déclarent par les présentes que le traité mentionné ci-dessus pour l'établissement d'une paix solide entre les sujets de Sa Majesté Impériale et ceux dudit royaume d'Alger, est conforme aux intentions de sadite Majesté et dudit Chaban, Dey, lesquels l'ont approuvé en

tous les points qui y sont contenus, l'approuvent, ratifient et confirment. Au moyen de quoi toutes prétentions de part et d'autres demeurent éteintes et comme non-avenues. Et promet, ledit sieur Dusault, au nom de sadite Majesté Impériale, de le faire exécuter par ses sujets, sans souffrir qu'il y soit contrevenu directement ni indirectement, en quelque sorte et manière que ce soit; comme aussi promettent lesdits Pacha Dey, Divan et milice d'Alger de le faire exécuter de la même manière.

« Fait double et publié en la maison du Roi, le Divan assemblé, où étaient les très-illustres et magnifiques seigneurs Hadji Chaban, Dey, le Muphti, le Cadi des Turcs et celui des Maures, l'Agha de la milice et les gens de la loi de justice et de guerre, le du mois d'avril mil six cent quatre-vingt douze, et de l'Hégire, le de la lune de Redjeb, l'an mil cent trois. En témoins desquelles choses, lesdits seigneurs Dey, ledit sieur Dusault, ont souscrit le présent traité de leurs noms et à icelui fait imprimer leurs cachets ordinaires. — Dusault. »

M. Barthélemy Mercadier notre consul, à Alger, y était mal vu. Il fut bientôt reconnu qu'il ne convenait nullement aux fonctions qu'il devait à la faveur, et on le destitua. M. Lemaire le remplaça provisoirement, et fut confirmé dans sa charge peu de temps après. Voici les documents qu'on trouve à ce sujet dans les *Archives du Consulat:*

N° 3. — Note.

« M. Mercadier fut révoqué par ordre du Roy en datte du 8 février 1690, et embarqué sur le vaisseau du Roy commandé par M. de Blanac, par verbal en datte du 25 mars 1690, dressé par M. Guillaume Marcel, commissaire ordinaire de la marine, député pour l'exécution du traité de paix entre Sa Majesté et le gouvernement de la ville et royaume d'Alger. »

N° 4. — Procès-verbal de Chancellerie.

« Nous Guillaume Marcel, cons. du Roy, commissaire ordinaire de la marine, député pour l'exécution du traité de paix entre Sa Majesté et le gouvernement de la ville et Royaume d'Alger, sçavoir faisons que Sa Majesté ayant révoqué, par un ordre du . . . . février dernier, qui sera enregistré ci-dessous, le sieur Barthélemy Mercadier, consul en cette dite ville, nous l'aurions, cejourd'hui, sur les quatre heures

après midy, fait embarquer en vertu dudit ordre, et envoyé à bord du Sr de Blanac, commandant les vaisseaux de Sa Majesté en la rade d'Alger, l'ayant nous-même accompagné jusqu'à la marine, et même fort avant sur mer, tant pour l'honneur de la charge qu'il avait que pour le garantir des insultes dont il estoit publiquement menacé, et d'autant que le consulat se trouve vacant par la révocation dudit consul, et qu'il est nécessaire d'y pourvoir d'une personne capable et suffisant pour en faire les fonctions, nous aurions fait choix de la personne du Sr René Le Maire pour exercer par commission, sous le bon plaisir de Sa Majesté, jusques à ce qu'il y soit par elle pourvu, et l'aurions présenté cejourd'hui au Dey pour en avoir l'agrément et le reconnaistre pour tel, ce qu'il aurait agréablement accordé, après quoi nous lui aurions fait prêter le serment de fidélité requis et nécessaire, et l'aurions fait reconnaistre en la manière susd. par la nation, et parce que ledit Sr Mercadier nous a remis le scel royal et les papiers de la chancellerie qu'il avait entre ses mains, consistant en deux cayers, etc. En foy de quoy et de tout ce que dessous, nous avons signé les présentes et fait signer par ledit Sr Le Maire à Alger, le 25 mars 1690. — (*Signatures*) MARCEL. LE MAIRE. »

« Teneur du susd. ordre.

« De par le Roy,

« Sa Majesté n'estant pas satisfaite de la conduite du Sr Mercadier, qu'elle a cy devant pourvu du consulat d'Alger, elle l'a revoqué et révoque, avec défenses à lui de faire à l'avenir aucunes fonctions dudit consulat à peine de désobéissance. Fait à Versaille, le 8 février 1690. *Signé*: LOUIS. Et plus bas, COLBERT. »

En 1697, le pacha El Hadj Ahmed, homme violent, grossier et cruel, ayant maltraité M. Le Maire, avec menace de le faire mettre à la bouche d'un canon, ce consul prit l'épouvante, et dans un moment de faiblesse, s'enfuit d'Alger. M. de Pontchartrain donna aussitôt l'ordre à M. Dusault de se rendre en Barbarie afin d'y maintenir la paix jusqu'à ce qu'on eût pourvu au consulat. Quelque temps après, M. Durand vint occuper ce poste. Les archives du consulat fournissent les renseignements suivants sur ce changement de consul.

N° 5. — Note

« Du 30 avril 1697. M. Réné Le Maire ayant été à bord du vaisseau du Roy appelé l'*Heureux-Retour*, commandé par M. le cheva-

lier de Pallary, constitua procureur à Alger le sieur Jean Declairambault, interprette du Roy, pour, en qualité de chancelier, gérer les affaires du consulat. C'est depuis le 30 avril 1697 que finissent les écritures de M. Réné Le Maire et de Nicolas Ficher chancelier. M. Denis Dussault, envoyé extraordinaire du Roy vers les puissances de Barbarie, étant à Alger, expédiait les bâtiments français. Ledit sieur Declairambault ne commença d'exercer la chancellerie que depuis le 5 juin 1697. »

N° 6. — Note.

« M. Philippe-Jacques Durand, écuyer conseiller du Roy, consul pour Sa Majesté très-chrestienne en cette ville et royaume d'Alger; Ses provisions de consul dattées de Versaille du 20 novembre 1697, enregistrées à Alger le 19 février 1698. M. Dussault, envoyé extraordinaire, tint une assemblée pour la réception dudit Sr Philippe-Jacques Durand, du 20 février 1698. »

La pièce ci-après fait connaître que M. Dusault aplanit bientôt les nouvelles difficultés qui s'étaient élevées et obtint le maintien du traité de paix de 1689. L'original de ce document appartient à la bibliothèque publique d'Alger.

N° 7.

« Nous Denis Dusault, envoyé extraordinaire du très-puissant Empereur de France vers les puissances du Royaume d'Alger, d'une part; et les Dey, Divan et milice dudit Royaume d'Alger, d'autre; reconnaissons que ce jourd'huy nous avons entièrement réglé et finy toutes les demandes que nous nous faisions respectivement et ce au moyen de l'échange général qui a esté fait des sujets dudit Empereur esclaves dans ce royaume, qui avoient été prins sous des pavillons estrangers et ceux de nostre milice et sujets de nostre gouvernement esclaves en France, en sorte que nous navons rien plus à nous demander de part ny d'autre. De plus nous confirmons en tant que de besoin et le traitté de paix que nous avons cy devant conclu entre nous, lequel aura son entière exécution suivant sa teneur sans rien aumenter ny diminuer et dont il y a deux expéditions l'une au pouvoir du sieur Durand, Consul dudit Empereur de France et l'autre dens nostre Divan. En temoin de quoy nous avons signé ses présentes et fait aposer le sceau de nos armes. Fait double à Alger le quatrième jour de Mars mil six cens quatre-vingts-dix-huit, et de le

légire de la lune de Ramadan lan mil cen et neuf. — (Signé) DUSAULT (cachet). cachet : AHMED. 1107. »

En 1700, le Dey Baba-Hassan, connu sous le nom de Kara-Barli, craignant de devenir la victime de l'une de ces révoltes de l'armée si communes à Alger, déposa le pouvoir et obtint de son successeur l'autorisation de se retirer à Tripoli. C'est sur un navire français demandé à notre Consul par le nouveau Dey, qu'il se rendit à cette destination. Cette circonstance, restée inconnue jusqu'à ce jour nous est révélée par la pièce suivante :

N° 8. — Ordonnance rendue par le consul de France à Alger.

« Nous Philippe-Jacques Durand, écuyer conseiller du Roy, consul pour Sa Majesté très-chrestienne en cette ville et royaume d'Alger; Baba-Assan, Dey de cette ville d'Alger ayant été dépossédé cejourd'hui, et en même temps ayant esté élu pour commander à sa place Agy-Moustafa, lequel nous a demandé un bâtiment pour porter ledit Baba-Assan, à Tripoly, où il a résolu de l'envoyer. Attendu les inconvénients qu'il y aurait à le luy refuser, et le préjudice auquel on exposerait la nation par un semblable refus. Ordonnons à patron Charles Brest, de Marseille, commandant la barque nommée *Nostre-Dame-de-la-Garde*, de recevoir à bord de sa dite barque ledit Baba-Assan, et faire voile incessamment pour le porter à Tripoly moyennant la somme de trois cent cinquante piastres que le Dey lui a accordé pour ledit voyage, à peine, en cas de retardement d'être procédé contre luy pour les accidents qui en pourraient arriver. En témoin de quoy nous avons signé les présentes, icelles fait sceller du sceau royal accoutumé, et contresigner par nostre chancelier. Donné à Alger, le vingt-troisième juillet mil sept cent. — *(Signé)* DURAND. »

Le consul crut devoir donner avis à sa cour du changement de Dey qui avait eu lieu à Alger, ainsi que nous l'apprend la pièce suivante :

N° 9. — Ordonnance.

« Nous, Philippe-Jacques Durand, etc. Estant nécessaire de donner avis à la cour de la révolution arrivée au Gouvernement d'Alger par l'élection d'un nouveau Dey. De l'avis de la nation, et conformément à l'acte d'assemblée tenue cejourd'huy, ordonnons à patron Simon Monginon, commandant la barque nommée *Saint-Antoine*,

lequel s'en va charger à Tenez du bled pour porter à Tripoly pour le compte d'un More dudit Tripoly, après qu'il aura pris son chargement audit Tenez, de porter les dépesches pour la cour à Marseille ou à Toulon, d'où il pourra continuer son voyage audit Tripoly, moyennant deux cents livres qui lui seront payées de dédommagement par Mrs du commerce, conformément à la délibération de la nation. Donné à Alger, le vingt-septième juillet mil sept cent etc. — (*Signé*) DURAND, etc. »

La position des Français établis à Alger était des plus difficiles. Ils craignaient sans cesse pour leur vie et pour leurs biens, car la violation des traités n'était qu'un jeu pour une soldatesque brutale, grossière, sanguinaire et rapace. Ils saisissaient donc toutes les occasions d'être agréables aux autorités algériennes, et à cet égard ils avaient à rivaliser de zèle avec les Anglais, fort désireux de balancer notre influence. Les archives du consulat fournissent sur ce sujet des pièces fort curieuses, et notamment la suivante, que l'ordre chronologique m'appelle à classer ici :

N° 16. — Assemblée.

« L'an mil sept cent, le dixième jour du mois de novembre, après midy, M. Philippe-Jacques Durand, écuyer cons. du Roy, consul pour S. M. T. C., ayant fait assembler la nation françoise de cette ville d'Alger, seraient comparus M. Yves Lorance, prestre de la mission, vicaire apostolique, MM. Michel et Despalleaux, agents de MM. les intéressés au commerce du Bastion de France, tous résidents en cette ville, et y composant la nation françoise, auquel mondit Sr le consul auroit représenté qu'à la nouvelle de la victoire remportée par le Dey sur le Roy de Tunis, le consul d'Angleterre et le P. administrateur de l'hospital (1) auraient fait des réjouissances, ce qui avait donné lieu à quelque murmure contre les François qui n'en firent point, et comme ledit consul anglais et ledit P. administrateur se préparent à faire d'autres réjouissances lorsque le Dey arrivera en cette ville, il estoit question de délibérer sur ce qu'il estoit à propos de faire, et a mondit sieur le consul signé. (*Signé*) DURAND. »

« Surquoy, lesdits sieurs assemblés ont tous esté d'avis qu'il estoit

(1) Ce père administrateur était Espagnol. (*N. de l'A.*)

nécessaire de faire des réjouissances à l'arrivée du Dey, et empescher par là la prévention qui se pouroit établir dans les esprits en faveur des Anglais et à nostre préjudice, et ont, lesdits sieurs assemblés, signé.(*Signé*) DESPALLEAUX, MICHEL, LORANCE, CLARAMBAULT, chanc. »

Ainsi que je viens de le dire, les relations de la France avec la Régence différaient essentiellement de celles qui s'établissent entre nations civilisées, c'est-à-dire entre peuples ayant un respect réciproque pour l'observation des traités et la liberté individuelle. Les musulmans se souciaient fort peu du droit des gens, et pour eux les individus n'étaient que des ennemis que l'on pouvait tolérer par intérêt, mais qu'on ne renonçait pas à accabler d'humiliations à la première occasion. On comprend qu'en présence de relations internationales si faciles à compromettre, le gouvernement français n'accordât qu'avec beaucoup de réserve l'autorisation de s'établir en pays musulman, car l'imprudence, la légèreté d'un seul pouvaient amener la ruine et même la mort de tous les nationaux. Cette matière était réglementée par l'ordonnance royale ci-après, rendue en vue de nos relations avec le Levant, et appliquée aux Français qui désiraient s'établir à Alger.

N° 11.

« De par le Roy.

« Sa Majesté s'estant fait représenté l'ordonnance qu'Elle a rendüe le 21 octobre 1685, par laquelle Elle aurait fait deffenses aux marchands françois qui voudront passer en Levant pour s'y establir, de s'embarquer qu'après avoir esté examinez et reçus par la Chambre du commerce establie à Marseille, et que leurs noms n'ayent esté transcrits dans un registre tenu à cet effet ; à peine contre les contrevenants de deux mille livres d'amende applicables à l'hôpital des forçats de ladite ville ; et fait pareilles deffenses à tous capitaines et patrons de vaisseaux, barques et autres bâtiments, de les recevoir dans leur bord pour les conduire en Levant, qu'il ne leur eût apparu de l'acte de leur réception par la Chambre du commerce, sous les mesmes peines : Sa Majesté auroit esté informée que cette Chambre accorde des certificats de résidence à des jeunes gens encore mineurs, et sans capacité, et sans aucune expérience au fait du commerce, qui, par leurs débauches et par leurs cabales, troublent les

négociants qui résident dans ces échelles, et en interrompent le commerce ; et que les capitaines et patrons des bâtiments embarquent des François non-négociants pour le Levant, lesquels, sous prétexte de revenir sur le mesme bâtiment, passent ensuite d'une Echelle à l'autre ; et ainsi, errants et vagabonds, sont à charge au corps de la nation, et causent souvent des avanies par leur imprudence et mauvaise conduite. A quoy estant nécessaire de pourvoir, Sa Majesté veut et entend que l'ordonnance du 21 octobre 1685 sera exécutée selon sa forme et teneur. Et en conséquence, a fait et fait très-expresses inhibitions et deffenses à tous marchands et autres François qui voudront passer en Levant pour s'y establir, de s'embarquer qu'après avoir esté examinez et reçus par la Chambre du commerce establie à Marseille, et que leurs noms n'ayent esté transcrits dans un registre qui sera tenu à cet effet, sans que ladite Chambre puisse accorder aucun certificat de résidence aux marchands et autres François qu'il ne luy ait apparu qu'ils sont agez au moins de vingt-cinq ans ; à l'effet de quoy il sera fait mention dans l'acte de réception du temps de leur naissance et de leur extrait baptistaire, que les postulants seront tenus de représenter. Veut Sa Majesté que les consuls des échelles du Levant fassent embarquer et revenir en France les François qui seront passez en Levant après la publication à la Loge de Marseille de la présente ordonnance sans avoir obtenu avant leur départ le certificat de la Chambre en la manière expliquee cy-dessus ; et fait très-expresses inhibitions et deffenses à tous capitaines et patrons des bâtiments françois de recevoir dans leurs bords aucuns François pour les conduire en Levant, qu'il ne leur ait apparu du certificat de leur réception, visé par le sieur Le Bret, premier président au Parlement d'Aix et intendant de justice, police, finances et du commerce en Provence, à peine contre lesdits François, capitaines et patrons de deux milles livres d'amende applicables à l'hôpital des forçats. Permet, Sa Majesté, auxdits capitaines et patrons d'embarquer pour les échelles ceux qui se proposeront de revenir par le mesme bâtiment, leur enjoignant de les ramener au mesme voyage sous pareille peine, et plus grande s'il échet. Enjoint, Sa Majesté, aux consuls de l'informer exactement de la conduite des passagers pendant leur séjour dans les échelles, et de les faire embarquer sur les bâtiments qui les auront amenez, et d'en user de mesmes à l'égard des autres François lorsqu'ils causeront quelque scandale ou tomberont dans quelques désordres, licences ou cabales ;

avec deffenses aux capitaines et patrons de leur permettre de se débarquer sous les mesmes peines. Mande, Sa Majesté, audit sieur Le Bret, aux Echevins Députez de ladite Chambre, et aux consuls des échelles de tenir la main chacun en droit soy à l'exécution de la présente ordonnance, qu'Elle veut estre enregistrée aux archives de ladite Chambre, et aux chancelleries des échelles leüe, publiée et affichée partout où besoin sera. Fait à Fontainebleau, le troisième de novembre mil sept cent. *Signé* : LOUIS. Et plus bas, PHELYPEAUX(1). »

« Pour le Roy { Collationné à l'orihinal par nous conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France et de ses finances.

« *(Signé)* LEPINŒU. »

IV

En 1705, M. Durand quitta, sur sa demande, l'échelle d'Alger et eut pour successeur M. de Clairembault, son chancelier, qui avait déjà fait l'intérim du consulat. Voici une note que je trouve à ce sujet dans les archives:

N° 12.

« Du 30 novembre 1705. M. Philippe-Jacques Durand, partant d'Alger, par ordre du Roy, pour se rendre à Tunis, substitua par ordre de la cour le sieur Jean de Clairembault pour exercer le consulat. »

M. de Clairembault fut remplacé en 1717 par M. Jean Baume, au sujet duquel les archives renferment la note suivante:

N° 13.

« Du 27 janvier 1717. M. Jean Baume, cy-devant consul à la Canée. Ses provisions en datte du 14 septembre 1716, enregistrées à Alger le 27 janvier 1717. »

---

(1) Cette ordonnance n'a été ni publiée ni mentionnée dans le recueil d'Isambert.

La Chambre de commerce de Marseille pourvoyait directement aux appointements des consuls dans les échelles du Levant et de Barbarie, au moyen d'un droit de tonnage qui lui était attribué à cet effet. Cet état de choses fut modifié en 1718, comme le constate l'enregistrement suivant, que je trouve dans un registre de chancellerie :

N° 14.

« Enregistrement: Arrest du Conseil d'Estat du Roy, qui supprime le droit de tonnelage que la Chambre du commerce de Marseille percevait dans les eschelles du Levant, et la décharge du payement des appointements des consuls, du 10 janvier 1718. »

Les relations de la France avec la Régence étaient des plus anormales : en pleine paix, des navires français étaient capturés en mer et amenés à Alger, où la cargaison était vendue, et l'équipage et les passagers mis au bagne. Les nombreuses et pénibles démarches que le consul entreprenait en pareille circonstance n'avaient ordinairement pour résultat que la mise en liberté des nationaux, et encore les Algériens semblaient-ils considérer cette réparation comme une grande faveur! Voici deux pièces relatives à des événements de cette nature :

N° 15.

« Au nom de Dieu,

« Du dixième jour de février mil sept cent dix-huit, avant midy, pardevant le chancelier de ce consulat et témoins cy-bas nommés, nous Jean Baume, cons. du Roy, consul pour S. M. T. C. en cette ville et Royaume d'Alger, sçavoir faisons que le 26 du mois dernier, sur les 8 heures du matin, serait arrivé en ce port le vaisseau d'Alger le *Lyon-Blanc*, commandé par Soliman Rais, amenant une tartanne françoise, dans lequel temps nous aurions été chez le Dey pour en sçavoir les raisons et demander la justice deüe en pareille occasion : le capitaine corsaire a allégué que ladite tartanne avait toujours fui, n'avait arboré aucun pavillon, et qu'enfin elle n'avait point d'expéditions ; mais ayant appris le contraire par l'équipage de la tartanne, nous aurions réclamé le bâtiment et équipage, qui nous auroit été rendu sur le champ, en l'estat qu'il se trouvoit; mais comme il avait été maltraitté, pillé, et les expéditions jettées à la mer, nous aurions demandé la restitution entière du pillage, et que le capitaine pre-

neur fut puni et ceux qui avoient commis des actes d'hostilité ; sur quoy le Dey auroit ordonné ladite restitution sous peine de punition ; mais quelques châtiments qu'il ait fait faire, et quelques soins que nous nous soyons donnez pour que le tout fut entièrement restitué ; nous n'avons pu en venir à bout, et ayant reconnu par nostre visite que ce bâtiment estoit fort endommagé et le pillage considérable, avons ordonné que le patron Jean Barthélemy, du Martigues, commandant ladite tartanne appelée *N-D-de-Règle*, viendroit en nostre chancellerie consulaire, et pardevant nous, pour, avec prest de serment, exposer les faits, circonstances et dépendances de cet accident; que les gens de l'équipage seraient ouïs pour déposer. La vérité est que ledit patron donneroit un rôle exact de ce qui a esté pillé et non restitué sur ladite tartanne, ensemble les dépenses faites pour la mettre en estat de naviguer, certifié de luy et de l'écrivain, pour le tout servir et valoir ainsy que de raison. Fait à Alger, dans la chancellerie consulaire de France, en présence de M. Lazare Loup, agent de la Compagnie d'Affrique, de M. Durand, v. consul de France en Candie, témoins requis et soussignés, avec nous dit consul et nostre chanc. — (*Signé*) BAUME, DURAND, LOUP, LAUGIER. chanc.

N° 16.

« L'an mil sept cent dix-huit, et le onzième jour du mois de février, avant midy, pardevant nous consul de France à Alger, et témoins cy-bas nommez, est comparu en personne le patron Jean Barthélemy, du Martigues, command. la tartanne nommée *N.-D.-de-Règle* ; lequel, en suite de l'ordonnance par nous rendue, et après avoir presté serment de dire vérité, nous a exposé qu'ayant fait sa dernière partance du port de Cette le dix-huit du mois dernier pour aller à sa destination, il se seroit trouvé, le vingt-un, N. et S. de Barcelone, à dix-huit lieues de distance, et auroit vu, sur les huit heures du matin, un vaisseau au vent, qui estoit au N. E., faisant route comme luy, au S. S. O. ; que ce vaisseau fist la mesme route tout le jour avec mesme voilure, sans mettre aucun pavillon, de sorte que luy patron le croyoit un vaisseau amy ; qu'une heure avant la nuit le vaisseau força de voile sur la tartanne, ce qui fit que le patron amena son quarré et mit la voile latine, et prit chasse, craignant que ce ne fut un saltin ; que le vaisseau arriva à bord sans rien dire, quoyque l'équipage de la tartanne crioit pour sçavoir qui il estait, ce qui fit que le patron voulut luy passer de l'avant ; mais

s'estant trouvé sous la proue du vaisseau, il l'aborda de l'avant et luy enfonçat la proue de la tartanne, et rompit tous les membres jusques aux bittes ; alors le patron amena sa voile ; ce vaisseau, en même temps, fit une décharge de mousqueterie qui tua le nommé Jean-Baptiste . . . . . passager gênois, qui s'était embarqué à Marseille ; tout de suite, la chaloupe du vaisseau vint à bord de la tartanne avec beaucoup de monde ; ils jettèrent le portefeuille du patron à la mer avec les expéditions de Mgr. l'amiral et des classes et galères, pillèrent hardes, vivres, agrez, aparaux et marchandises, et menèrent l'équipage de la tartanne dans le vaisseau d'Alger appelé *le Lyon-Blanc*, et la tartanne fut amenée à Alger, où elle arriva avec le corsaire, le 26 du mois dernier. Et comme le dommage causé à ladite tartanne et marchandises et équipages est considérable, ledit patron Jean-Barthélemy a fait la présente déposition pour servir et valoir ainsy que de raison et requis acte. Lecture faite de tout ce que dessus, ledit patron a dit contenir vérité, et n'avoir rien à ajouter ny diminuer. Fait et passé en nostre chancellerie consulaire de France à Alger, en présence de M. Durand, v. consul de France en Candie, et d'Antoine Guien, témoins requis et soussignez, etc. »

N° 17.

« Nous, Jean Baume, conseiller du Roy, consul pour Sa Majesté très-chrestienne en cette ville et Royaume d'Alger, comme ainsy soit que la barque *la Marie*, de Rochefort, capitaine Pierre Le Beau, fut amenée en ce port par le corsaire d'Alger *Mamout-Rais*, le 26 juin dernier, et le chargement confisqué malgré nos représentations et protestations, nous aurions refusé les nolis que le Dey nous voulait donner au profit de ladite barque, espérant une plus grande satisfaction ; mais MM. Duquesne et de Maillet, les envoyez du Roy auprès du Dey, n'ayant pu obtenir la justice que nous attendions, et n'ayant plus aucune espérance sur la cargaison, nous aurions aujourd'huy receu lesdits nolis, que le Dey a réglé à la somme de trois cents piastres courantes d'Alger, etc. A Alger, le deuxième du mois de mars mil sept cent dix-huit (*Signé*) BAUME, ANTOINE GUIEN, DURAND, LAUGIER, chancelier. »

Je terminerai la gestion de M. Baume par les deux renseignements suivants :

N° 18.

Enregistrement. « Ordonnance du Roy qui deffend à tous ses sujets et autres commerçans en Turquie, sous sa protection, d'achepter aucune chose prise sur les turcs, des corsaires malthois, ny de tous autres; du 22 mars 1718. »

N° 19.

« 6 avril 1718. Lazare Loup, agent des intéressés au Bastion. »

V

Le 9 décembre 1719, M. Denis Dusault, envoyé extraordinaire et plénipotentiaire pour le renouvellement des traités avec Alger, Tunis et Tripoli, dressa un procès-verbal par lequel il nomma et commit le sieur Lazare Loup, agent des intéressés au Bastion, pour excercer provisoirement les fonctions de consul à Alger, en remplacement de M. Jean Baume qui rentrait en France. Le titulaire de ces fonctions fut M. Antoine Gabriel Durand, conseiller du Roy, dont les provisions datées du 19 mai 1720, furent enregistrées à Alger le 20 novembre suivant. La gestion de ce consul, qui dura dix ans, ne présente aucun fait saillant et ne me fournit que les documents ci-après :

N° 20.

« Hengla, agent des intéressés au Bastion, 18 mars 1724 »

N° 21.

« 2 mars 1728; Antoine Gabriel Durand, consul de France, donne 400 piastres de la Roze pour obtenir la liberté d'Isaac Israeb, de Tunes, juif, et éviter qu'il ne fut brûlé, à quoy il avoit esté condamné par le Dey qui l'avoit déjà livré pour cet effet au muzoir. »

N° 22. — Enregistrement.

« Déclaration du Roy qui deffend aux capitaines des bastiments de Provence et de Languedoc d'engager aucun matelot pour un terme moins long que celuy porté sur les rolles d'équipages et congez, et aux matelots de quitter ces bâtiments dans les pays étran-

gers encore que le terme de leur engagement soit expiré. — Donné à Fontainebleau le 27 may 1730. Enregistré à Alger, le 26 février 1731. »

N° 23.

« Ordonnance du Roy concernant la patente de santé que doivent prendre les capitaines et patrons des bâtiments qui commercent dans les eschelles du Levant et de Barbarie.

« Du 6e septembre 1730.

« De par le Roy.

« Sa Majesté estant informée que les capitaines et patrons des bastiments qui commercent dans les eschelles du Levant et de Barbarie, au lieu de faire viser dans chaque eschelle où ils abordent la patente qu'ils ont dû prendre dans la première desdittes eschelles où ils ont commencé leur chargement, conformément à l'ordonnance du 26 février 1702, prennent plusieurs patentes de santé dans les différents ports où ils relaschent, et ne présentent ensuite aux Intendants de la santé de Marseille et de Toulon, où ils doivent faire leur retour, que celles qui peuvent les faire traiter plus favorablement par rapport à la quarantaine, ce qui oste audits Intendants la connaissance du véritable estat de la santé dans les eschelles où lesdits bâtiments ont communiqué, et pourrait introduire le mal contagieux dans le royaume ; à quoy estant nécessaire de pourvoir : et Sa Majesté estimant à propos pour cet effet d'estendre les dispositions de l'ordonnance du 26 février 1702. Elle a ordonné et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1er « Tous capitaines et patrons des bastiments qui partiront d'une eschelle ou port du Levant et de Barbarie, où ils auront commencé à charger des marchandises ou denrées, embarqué des passagers ou reçu leurs fonds pour aller charger ailleurs, prendront leur patente du consul ou vice-consul, lequel y fera une mention exacte de l'estat actuel de ladite eschelle par rapport à la santé.

« 2° Lesdits capitaines et patrons ne se dessaisiront point de cette première patente jusqu'à leur arrivée dans les ports de Toulon ou de Marseille, où ils seront obligés de la représenter aux Intendants de la santé, à peine de six mois de prison et d'estre privé pour toujours de leur maîtrise, à l'effet de quoy ils seront rayés des registres des capitaines et patrons, et ne pourront à l'avenir servir en ladite qualité sous quelque prétexte que ce soit.

« 3e Si pendant leur route, ils relaschent dans un ou plusieurs ports du Levant ou de la Méditerranée pour y communiquer, ils remettront cette première patente aux consuls ou vice-consuls dans lesdits ports, pour estre par eux visée, et ensuite rendue auxdits capitaines et patrons, sans que lesdits consuls ou vice-consuls puissent les retenir et les obliger d'en prendre une nouvelle, sous quelque prétexte que ce puisse estre, à peine de révocation.

« 4e Les patentes de santé seront visées par lesdits consuls et vice-consuls au moment qu'ils en seront requis par les capitaines et patrons, afin de ne pas retarder leur navigation.

« 5e Les consuls et vice-consuls déclareront dans leur visa l'estat actuel auquel la santé se trouvera dans les lieux de leur résidence, et y inscriront les avis qu'ils auront des maladies qui pourraient régner dans les autres endroits circonvoisins, à peine d'estre destitués de leurs emplois.

« 6e Deffend, Sa Majesté, sous la mesme peine auxdits consuls et vice-consuls et à leurs chanceliers d'exiger aucuns droits ni donatives pour le visa des patentes de santé des bastiments qui feront des relasches involontaires dans les ports de Levant et de Barbarie sans y charger; à l'égard de ceux qui après avoir fait une partie de leur chargement dans une eschelle aborderaient en d'autres ports pour y prendre des marchandises, denrées ou passagers, les capitaines et patrons seront tenus, en ce cas seulement, de payer trente sols pour le visa de leurs patentes de santé.

« 7e Si après qu'un capitaine ou patron aura fait viser sa patente dans une eschelle, il estoit obligé d'y séjourner, soit par les vents contraires ou autres cas imprévus, il sera obligé, avant son départ, de la présenter de nouveau au consul ou vice-consul de ladite eschelle pour y marquer sur le champ, et sans frais, les accidents qui pourraient estre arrivés dans l'intervalle par rapport à la santé.

« 8e Fait Sa Majesté très-expresses inhibitions et deffenses auxdits capitaines et patrons de présenter à leur arrivée dans les ports de Provence d'autre patente que celle qui leur aura esté délivrée dans le lieu de leur premier départ, au dos de laquelle seront les visa qu'ils y auront fait mettre aux endroits où ils auront touché pendant leur route, sous la mesme peine de dégradation et de six mois de prison.

« Mande Sa Majesté à Monsr. le comte de Toulouze, amiral de France, de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance, et de la faire lire, publier et enregistrer partout où bezoin sera, comme

aussi au sieur Lebret, Conseiller d'Estat, Intendant de justice, police et finances en Provence, et du commerce de Levant, aux échevins et Députés de la Chambre du commerce de Marseille et aux Intendants de la santé de tenir pareillement la main, chacun en droit soy, à son exécution. Enjoint aux consuls et vice-consuls des eschelles de Levant et de Barbarie de s'y conformer. Fait à Versaille, le six septembre mil sept cent trente. *Signé* : LOUIS. Et plus bas, PHELIPEAUX.

« Le Comte de Toulouze,

« Amiral de France.

« Vu l'ordonnance du Roy cy-dessus, à nous adressée avec ordre de tenir la main à son exécution, mandons et ordonnons à tous ceux sur qui nostre pouvoir s'estend de si conformer chacun en droit soy et aux officiers des amirautés de Provence de l'enregistrer à leur greffe. Fait à Rambouillet, le huitième septembre mil sept cent trente. *Signé* : L.-A. DE BOURBON. Et plus bas : Par Son Altesse Sérénissime, *Signé :* LENFANT.

« Enregistré l'ordonnance du Roy cy-dessus selon sa forme et teneur, par nous Thomas Natoire, chancellier du consulat de France à Alger, soussigné, cejourd'hui sixième novembre mil sept cent trente. (*Signature.*)

N° 24.

Enregistrement. Déclaration du Roy portant qu'il ne sera laissé aucun mousse dans les échelles du Levant et Barbarie. Donné à Versailles, le 12 octobre 1730.

« . . . . Nous aurions esté informés que plusieurs mousses employés au commerce dans la Méditerranée sont restés en Levant et en Barbarie à cause des mauvais traitements qu'ils ont reçus à bord des bastiments sur lesquels ils estoient embarqués, et que les musulmans ayant trouvé beaucoup de facilité à les séduire, attendu la faiblesse de leur âge, les ont induits à embrasser la religion du pays; et voulant remédier à un abus que nostre zèle pour la Religion et nostre affection pour nos sujets ne nous permettent pas de tolérer. A ces causes et autres, à ce nous mouvants de nostre certaine science, pleine puissance et authorité Royale, nous avons fait et faisons par ces présentes, signées de nostre main, très-expresses inhibitions et deffenses à tous capitaines, maistres ou patrons de maltraiter et laisser maltraiter par les gens de leur équipage les mousses qui se-

ront embarqués sur les bastiments qu'ils commanderont . . . . Deffendons aussy auxdits capitaines, maistres ou patrons, lorsqu'ils seront dans les eschelles du Levant et de Barbarie, de laisser descendre à terre aucun desdits mousses sans le mettre sous la garde d'un officier ou d'un matelot de confiance, à peine de trois cents livres d'amende pour chaque mousse qui, faute de cette précaution, sera resté dans lesdittes eschelles, etc. *Signé* : LOUIS, etc. Enregistré à Alger, le 26 février 1731. »

Après un séjour de dix ans, M. Durand décéda à Alger, ainsi que le constate la note ci-jointe, copiée sur un registre de chancellerie :

N° 25.

« Du 1er décembre 1730. Le sieur Antoine-Gabriel Durand, après s'être fait extrêmement aimer des gens de ce pays, décéda à Alger fort regreté. Le sieur Thomas Natoire, chancelier, fit fonction de consul. »

Nos idées actuelles sur la liberté individuelle et nos tendances à l'abrogation progressive des restrictions qui pèsent encore sur le commerce, feront trouver étrange l'ordonnance royale ci-après, qui n'a pas été dictée exclusivement par le désir de préserver nos nationaux contre les excès des Barbaresques.

N° 26.

« Ordonnance du roy qui fixe à dix ans la résidence des négocians et artisans français dans les échelles du Levant et de Barbarie. Du 21e mars 1731 (1).

« De par le Roy,

« Sa Majesté estant informée que la pluspart de ses sujets résidans dans les eschelles du Levant et de Barbarie y contractent souvent des habitudes qui les y attachent pour toujours et leur font perdre l'idée de revenir dans le royaume pour jouir du fruit de leur travail, ce qui prive l'Estat du bien et des personnes de ces français, sans diminuer le nombre de ceux qui vont journellement s'establir dans les eschelles et qui, joints à ceux qui y sont déjà, grossissent le nombre des négocians d'une manière trop disproportionnée au com-

(1) Ce document n'a jamais été publié. On en trouve la mention dans le grand recueil des ordonnances connu sous le nom de Collection Isambert (t. 21, pag. 357), qui n'en donne pas le texte.

merce qu'ils peuvent faire et dont les avantages diminuent par l'espèce de confusion que tant de personnes dont les intérêts sont différents produisent. Et Sa Majesté ayant fait examiner dans son conseil royal de commerce les différents moyens par lesquels il pourrait être remédié à ces inconvénients, Elle a ordonné et ordonne ce qui suit :

« ARTICLE 1er. Les négocians français qui sont présentement establis dans les eschelles du Levant et de Barbarie sur les permissions de la chambre de commerce de Marseille pourront y continuer leur résidence pendant dix années à compter du jour que la présente ordonnance aura été enregistrée dans les chancelleries de chacune des dites eschelles après lequel temps de dix années, Sa Majesté enjoint auxdits négocians de revenir dans le Royaume, à peine de désobéissance, et aux consuls et vice-consuls de les y contraindre.

« ART. 2. Les négocians qui voudront à l'avenir passer en Levant et en Barbarie pour s'y establir, prendront le certificat de la chambre de commerce de Marseille et en la manière ordinaire, et ne pourront résider que dix ans dans l'eschelle qu'ils auront choisie, lesquels dix ans ne compteront que du jour de leur arrivée sur l'eschelle, dont le chancelier adressera son certificat à ladite chambre.

« ART. 3. Veut et entend Sa Majesté que les dispositions des deux précédents articles ayent lieu et soient observées à l'égard des artisans et gens de mestier, de quelque profession qu'ils soient, lesquels se trouvent présentement establis dans les eschelles de Levant et de Barbarie, ou qui pourront s'y establir dans la suite.

« ART. 4. Les marchans et artisans qui après avoir résidé en Levant et en Barbarie seront revenus en France, ne pourront y retourner qu'après un terme de cinq ans au moins, à compter du jour de leur départ desdits pays.

« ART. 5. Les commis des négocians ne seront point soumis aux mesmes dispositions pendant tout le temps qu'ils seront au service desdits négocians français et qu'ils s'instruiront pour se rendre capables de participer à leur commerce et les remplacer lors de leur retraite, ou en cas de mort ou de tout autre événement.

« ART. 6. Les domestiques pourront demeurer chez leurs maistres autant de tems qu'ils voudront les garder. Mais lorsqu'ils leur donneront congé et qu'ils seront inutiles sur les eschelles, les consuls les feront embarquer sur le premier bâtiment destiné pour France.

« ART. 7. Veut au surplus Sa Majesté que les ordonnances des 21

octobre 1685, 3 novembre 1710, 7 mars et 11 aoust 1716, 20 juillet 1726 et 25 aoust 1728, concernant la résidence des français en Levant et en Barbarie, soient exécutés selon leur forme et teneur, en tout ce à quoy il n'est pas dérogé par la présente ordonnance, etc. Fait à Versailles, le 21 mars 1731. Signé : Louis, etc. »

(Enregistré à Alger, le 13 juin 1733.)

L'esprit qui avait présidé à la rédaction de cette ordonnance était regrettable. La situation des Français établis en Barbarie ne présentait ni sécurité, ni agréments. A la merci d'un gouvernement brutal et sans stabilité, et d'une population fanatique et pillarde, nos nationaux se trouvaient dans une position fort précaire et pleine de périls. Aussi le nombre des Français établis en Barbarie était-il très-restreint. Pourquoi fixer une limite de séjour à ceux d'entre eux qui avaient fini par s'y créer des habitudes? Il était irrationnel et vexatoire de poser de pareilles conditions à des hommes assez entreprenants pour habiter ces pays barbares et qui rendaient d'éminents services à la France, en contribuant à l'extension de son influence.

VI

L'intérim de M. Natoire cessa en 1731 par l'arrivée de M. Léon Delane, précédemment consul de France à la Canée (Candie), qu'une escadre commandée par Duguay-Trouin, amena à Alger. Les provisions de ce nouveau consul étaient datées du 13 décembre 1730; elles furent enregistrées à la chancellerie d'Alger, le 12 juin suivant.

C'est vers cette époque que je trouve le renseignement ci-après :

N° 27.

« Jean-Baptiste Fénix, directeur commandant à la calle d'ordre de la Compagnie d'Affrique pour et au nom du sieur Jacques Auriol, principal intéressé à la dite Compagnie, vint à Alger pour faire renouveller les anciens traittés ; 6 juillet 1731. » (Noté inscrite sur un registre de chancellerie.)

M. Delane ayant refusé de déposer son épée lors de sa présenta-

tion au Dey, celui-ci prétendant voir dans ce refus un manque de respect pour sa personne et une violation des usages consacrés, defendit à notre consul de se présenter armé devant lui, le menaçant, en cas de récidive, de briser lui-même son arme. A la suite de cette vive altercation, il en fut référé de part et d'autre à la Cour de France. M. Delane exposa que ses prédécesseurs avaient pris, à l'égard des Deys, de mauvaises habitudes, telles que de leur baiser la main et de quitter l'épée devant eux; qu'il avait pensé qu'en sa qualité de représentant de la plus grande nation de l'Europe, il ne devait se soumettre à aucun des actes humiliants que la faiblesse de quelques consuls, plus spéculateurs que magistrats, avait laissé passer en coutume. Enfin, il déclara que cette affaire lui avait été suscitée par la jalousie des consuls des autres nations qui depuis longtemps s'étaient soumis à ces formalités.

La guerre avec la Régence avait toujours eu pour résultats la ruine ou la mort de nos nationaux, sans amener d'avantages durables. Voulant éviter de nouvelles catastrophes, le Gouvernement français rappela M. Delane, qui reprit le consulat de la Canée. Le 5 juillet 1732, M. Benoît Le Maire, conseiller du Roy et successeur de M. Delane, fit enregistrer à Alger ses provisions portant la date du 16 avril précédent. Il faut bien le dire, ce nouveau consul ayant reçu l'ordre de se conformer aux usages établis, déposa son épée dans la pièce d'attente, lors de sa présentation. Flatté des procédés de la France, le Dey fit à notre consul la politesse de l'autoriser à en agir désormais comme bon lui semblerait au sujet de son épée. M. Le Maire ne crut devoir user qu'une seule fois de cette permission de peur d'exciter la jalousie de ses collègues ou de provoquer l'humeur de la milice.

Malgré la condescendance excessive montrée par la France, — ou, plutôt, à cause de cette condescendance, — son nouveau consul ne tarda pas à être en mésintelligence avec le gouvernement algérien. Quelques jours après son installation, il se trouvait en butte aux mauvais procédés du despote barbaresque, ainsi que le constate le procès-verbal suivant:

N° 28.

« Assemblée tenuë cejourd'huy trente-un juillet mil sept cent trente-deux, par mandement de monsieur Benoit Le Maire, conseiller du Roy, consul en ce Royaume et ses dépendances, où se

sont trouvés les cy-après nommés: MM. Joseph-François Martin, agent pour la compagnie d'Affrique, Jean Tourcaty et Paul Mercurin, marchands, auxquels monsieur le consul a dit: « Je vous ai fait « assembler, Messieurs, pour vous faire part du disgracieux procédé « du Dey à notre égard, et de la manière injurieuse avec laquelle « il a, hier matin, traité le sieur Ibrahim, notre truchement, qui va « vous en faire son rapport. Vous sçavès, Messieurs, que depuis le « moment de notre arrivée icy, nous avons employé tous nos soins « pour ménager ses bonnes grâces, qu'il a sensiblement témoigné « nous accorder. Cependant, hier, ayant envoyé, comme de coutume, « le truchement au Dey pour s'informer de sa santé, il lui dit que ce « n'estoit que pour venir espionner ses actions et ses mouvements pour « en donner advis aux Espagnols, et le reste qui vient de vous estre « rapporté par le sieur Ibrahim. Sur quoi, vous donnerès, s'il vous « plait, vos advis et délibérations, pour prendre les mesures les « plus nécessaires et convenables pour prevenir et empescher, s'il « est possible, les offensants discours du Dey à la considération que « le Roy, notre maistre, a pour cette république et attendre l'occa- « sion favorable pour informer monseigneur le comte de Maurepas « de l'algarade qu'il fit hier à notre truchement très-mal à propos « et sans sujet, accoutumé qu'il est aux emportements dont il a « toujours usé envers notre prédécesseur et pour en arrêter le cours « à l'avenir. Et a signé (signé:) Le Maire. »

« Surquoy, lesdits sieurs assemblés ont, d'un consentement unanime, estimés et délibérés que dans la situation où sont les affaires aujourd'huy par rapport à l'armée d'Espagne et les mouvements où se trouve le Dey pour s'y opposer, il estoit convenable de ne faire autre démarche que celle de rendre compte à M. le comte de Maurepas de tout ce qui s'est passé et attendre sa réponse. Et ont signé avec le sieur Natoire, chancelier du consulat (signé:) Tourcaty, Mercurin, Joseph Martin, Natoire. »

Avec des gens brutaux et grossiers, une trop grande bienveillance engendre le mépris et une excessive urbanité éveille la méfiance. Il est curieux, en effet, de voir notre consul maltraité de la sorte pour avoir été trop poli envers le Dey, offusqué qu'on s'informât de sa santé avec tant de sollicitude et cherchant un piége sous des prévenances qui lui paraissaient exagérées. Ce document prouve, une fois de plus, que l'excès en tout est un défaut. Il établit également que

l'assemblée de la nation n'était pas seulement consultée pour le vote des cadeaux à offrir aux autorités algériennes et qu'elle jouait aussi un rôle dans les affaires politiques.

A la suite de cet incident, je trouve les documents ci-après :

N° 29.

« Jean-François Martin, agent des intéressés du Bastion ; 6 septembre 1732. »

N° 30. — Enregistrement.

« Par lettre du 10 juin 1733, Monseigneur le comte de Maurepas fait connaître à M. Le Maire, consul, que les dépenses qui peuvent être faites dans les eschelles de Barbarie à l'occasion des vaisseaux que le Roy juge à propos d'y envoyer sont fixées sur le pied de 20 livres par jour et pour chaque vaisseau. »

N° 31.

« Thomas Dejouville, chancelier du consulat de France à Alger fut nommé agent par messieurs les directeurs de la Compagnie Royale d'Affrique ; 10 décembre 1733. »

L'aigreur qu'un excès de politesse avait fait naître entre le Dey et M. Benoit Le Maire ne put s'apaiser. La situation de notre consul ne fit qu'empirer et une lettre écrite par le comte de Maurepas à M. Le Maire, le 14 septembre 1734 renferme le passage suivant :

N° 32.

« Sur ce qui m'a été représenté de la situation où vous vous trouvès à Alger par raport aux préventions du Dey contre vous, et du désir que vous avès de vous retirer, le sieur Taitbout a été nommé à votre place et Sa Majesté a bien voulu vous accorder une pension de 1,500 livres sur les appointements du consulat d'Alger qui vous sera payée par la chambre de commerce. »

Malgré cet avis officiel de son remplacement, M. Le Maire se trouvait encore à Alger le 18 avril 1735, ainsi que l'établit la pièce ci-après.

N° 33. — Lettre de Monseigneur le comte de Maurepas à mondit sieur Le Maire, le 11 janvier 1735.

« J'ay receu les lettres que vous m'avès écrites d'Alger les 25 aoust, 9 septembre, 7 octobre, 17 novembre et 2 du mois de décembre der-

nier par lesquelles vous m'avès rendu compte de tout ce qui s'était passé dans cette eschelle, tant par rapport au commerce que par raport aux révolutions qui y sont survenues en dernier lieu et qui concernent le Bey d'Oran que le neveu du Dey a fait étrangler par son ordre et à la place duquel il a été substitué et l'élargissement d'Aly Bacha que le Dey retenoit en prison depuis long tems à la sollicitation du Bey de Tunis, son oncle. Le Roy a aprouvé toutes vos démarches auprès du Dey pour l'engager à vous faire remettre les cinq passagers mayorquins qui avaient été pris par une galiotte de Mostagan (Mostaganem) sur la tartanne françoise commandée par patron Maunier, du Martigues, et Sa Majesté a été bien aise d'aprendre que cette restitution n'avoit souffert aucune difficulté de la part du Dey. Vous avès bien fait d'accorder à ces passagers dans l'état misérable où ils se trouvoient, les secours dont ils avoient besoin et de leur faire fournir la subsistance et le passage jusqu'à Mahon dés deniers de la Chambre du commerce, etc. Signé Maurepas. Enregistré à Alger sur la réquisition de M. Le Maire, le 18 avril 1735.

VII

M. Alexis-Jean-Eustache Taitbout, écuyer, conseiller du Roy, arriva enfin à Alger, et y fit enregistrer, le 18 avril 1785, ses provisions datées du 14 septembre précédent.

Voici deux documents que me fournit la gestion de ce consul :

N° 34.

« Ordonnance du Roy prise en Conseil d'État le 7 mai 1735, prohibant l'introduction des cuirs tannés de l'étranger, par confirmation de l'arrest du Conseil d'État du 10 juillet 1703.

N° 35. — Assemblée de la nation pour un présent à faire au caimadar, tenue le 13e mars dernier.

« Aujourd'hui treizième mars de l'année mil sept cent treate-sept, nous soussignés ayant pris en considération les usages établis en certaines occasions du nombre desquelles il nous a paru qu'il falloit mettre le retour du cazenadar qui doit rentrer demain après une

absence de six mois ; nous étant aussy rapellé tout le ressentiment qu'il a marqué de ce qu'à son retour de Tunis, il y a 17 mois, la nation française s'était abstenue de lui marquer plus particulièrement par un présent la joye qu'elle avait de son retour, et enfin ayant murement réfléchi sur la nécessité qu'il y a de ne point donner de prise à certaines personnes toujours jalouses du commerce des françois, toujours prêtes à les traverser même sur des prétextes aussy vains très-souvent que faux, et de se rendre favorable un homme en aussi grand crédit que l'est icy le cazenadar, lequel joint à l'importance de sa place, la qualité de neveu unique et chéri du Dey, nous avons jugé qu'il étoit indispensable de luy faire présent d'un caffetan de drap d'or.

« Délibéré à Alger dans l'assemblée tenuë dans la maison consulaire, le jour et an que dessus.

« (Signatures de :) Taitbout, P. Faroux, vicaire apostolique, Dengallière, Natoire, Dejouville, chancelier. »

A ces documents, j'ajouterai la lettre ci-après, formant le complément des ordonnances des 3 novembre 1700 et 21 mars 1731, qui règlementaient les relations de nos nationaux avec les échelles de Barbarie.

N° 36. — Extrait d'une lettre de Mgr le comte de Maurepas, écrite à M. Taitbout, de Versailles, le 16 avril 1738.

« Le Roy a estimé à propos de remédier à divers abus qui se sont introduits dans la manière dont les français ont fait jusques à présent le commerce à Alger ; pour cet effet, l'intention de Sa Majesté est que les capitaines et subrécargues et passagers qui iront vendre eux-mêmes à l'avenir leurs marchandises et denrées dans cette échelle soient obligés, lorsqu'ils arriveront, d'aller, en se débarquant, chez vous et prendre vos ordres sur la façon dont ils devront s'y conduire avant que d'aller chez le Dey et chez les autres puissances du pays, que les négociants français même qui sont à Alger soient assujettis à vous prévenir des affaires qu'ils auront à traiter avec le Dey ou avec les autres puissances, et que les subrécargues et passagers ne puissent rester sur l'échelle après le départ des bâtiments qui les auront conduits sous prétexte de n'avoir pu achever de vendre toutes leurs marchandises et denrées, mais qu'ils se rembarquent sur les mêmes bâtiments avec le restant de leurs marchandises ou denrées,

s'ils n'aiment mieux les remettre à un des négociants français résidents à Alger, à leur choix et sous les conditions dont ils conviendront de gré à gré. Sa Majesté a aussy estimé qu'il était nécessaire de deffendre très expressément aux négocians de Marseille d'acheter à l'avenir des marchandises à Alger à d'autres qu'à des françois et d'en faire des envoys à des Juifs ou autres étrangers sous des noms empruntés. Je vous recommande de tenir exactement la main à ce que l'on se conforme dans la suite à tout ce que je viens de vous expliquer des intentions du Roy sur ce sujet et de m'informer sans partialité des contraventions qui pourront s'y commettre, afin que sur ce que vous m'en marquerès, je sois en état de prendre les ordres de Sa Majesté pour faire punir les contrevenants. Signé : Maurepas. »

« Enregistré à Alger, le 12 septembre 1738. »

Pour en finir avec le consulat de M. Taitbout, je publierai les deux documents ci-après :

N° 37. — Assemblée de la nation françoise faite par convocation de M. le Consul à l'occasion d'un présent d'un écritoire à faire à l'Ecrivain des chevaux.

« Aujourd'huy quatrième janvier de l'année 1739, etc.... Il (le consul) nous a dit que dans le mois d'avril 1736, il aurait cru convenable de faire une honnêteté à l'Ecrivain des chevaux qui dès lors comme il fait encore aujourd'huy avoit une des plus grandes parts au gouvernement de ce païs, etc. Considérant l'intérest que l'Ecrivain des chevaux marque dans toutes les occasions prendre à ce qui touche la nation, les services qu'il rend aux françois lors des discussions qu'ils ont soit avec les douanniers soit avec des marchands, tant de ce païs qu'étrangers, la préférence qu'il fait donner par ses agents au Pavillon, ceux-cy n'ayant même pendant les années dernières nolisés que des batiments qui le portassent ; enfin, sentant l'importance de cultiver l'amitié d'un homme si bien disposé et d'un si grand crédit, etc. (signé :) Taitbout ; Pierre Faroux, vicaire apostolique ; Dengallière ; Dejouville, chancellier.

N° 38. — Assemblée tenuë par convocation de M. le consul à l'occasion d'un présent à faire au Dey.

« Aujourd'huy, cinquième du mois de décembre de l'année mil sept cent trente-neuf, Monsieur Faroux, vicaire apostolique des royaumes d'Alger et de Tunis et Bruno Dengallière, négociant françois en cette

ville, assemblés en présence de M. Taitbout, écuyer, conseiller du Roy, consul de France en cette ville et royaume, pour délibérer sur ce qu'il y auroit à faire à l'occasion du mariage du Dey qui exigeait que mondit sieur le consul prévint d'un présent le compliment qu'il lui devait et dans la reconnaissance duquel il put se flatter de retirer pour lui et pour la nation françoise des avantages essentiels, ont pensé qu'il convenait de faire ce présent d'une espèce égale à celuy de M. le consul d'Angleterre et même d'une qualité qui lui fut plus agréable, estimants que le caffetan de drap d'or que ce consul luy avait envoyé hier quoyque très riche ce qui paraissoit de ces choses trop communes en ce païs par la quantité que les différentes nations y en ont distribuées aujourd'huy ne pouvoit pas convenir autant qu'un diamant monté pour bague et une rose composée d'un saphir et de rubis qu'on trouvoit à avoir pour le prix de cinq cent vingt-cinq pataques (1), et qui s'offroient d'autant plus à propos que servant à en parer sa nouvelle épouse, il seroit accepté avec plus de plaisir que l'étoffe d'or, et sur ce, ayant lesdits Messieurs, délibéré, ils ont signé avec M. le consul, etc.

(Signé :) Taitbout, Faroux, Dengallière, Dejouville, chancelier. »

M. Taitbout quitta Alger en 1740, confiant les affaires du consulat à son chancelier, M. Thomas Dejouville. Un fait grave eut lieu pendant cet intérim. Une galère espagnole ayant enlevé un chebec algérien dans les eaux de Toulon et en présence de la frégate française le *Zéphir*, le Dey accusa le gouvernement français d'avoir favorisé cette capture. M. Dejouville fut arrêté et mis aux fers, ainsi que le vicaire apostolique et les prêtres de la mission. Le Dey fit également arrêter les équipages de sept navires du commerce français qui se trouvaient dans le port d'Alger et envoya ces malheureux marins, enchaînés deux par deux, aux travaux les plus rudes, voulant que tous y restassent jusqu'à ce que la France lui eut fait rendre son chebec. Enfin, il envoya l'ordre au Bey de Constantine de faire incarcérer tous les français qui se trouvaient au Bastion.

Le gouvernement français, craignant de compromettre l'existence de ses nationaux et en outre des intérêts majeurs, et voulant éviter une guerre coûteuse dont il n'avait rien à espérer, céda aux exigences

(1) Soit 630 francs.

du Dey. La paix se trouva rétablie et tous les prisonniers furent rendus à la liberté.

Voici les pièces que me fournissent les *Archives*, pendant l'intérim de M. Dejouville.

N° 39. — Assemblée tenuë ce jourd'huy, 23e décembre 1740, par convocation.

« Nous Thomas Dejouville, chancelier du consulat de France à Alger, chargé des affaires dud. consulat en l'absence de M. Taitbout, consul.

» A Messieurs Poissant provicaire apostolique, Martin et Dengallière, négocians français ;

» Messieurs,

» Vous n'ignorés pas que le Dey vient d'avoir un fils de sa nouvelle femme et que cette naissance qu'il a beaucoup désirée et qui luy cause une grande joie fait empresser chacun à luy en faire un compliment que l'on accompagne (comme il est assès ordinaire dans ces sortes d'occasion) d'un présent qui réponde à sa qualité et proportionné à la satisfaction qu'il ressent; vous sçavès sans doute aussi, Messieurs, que les Consuls des nations étrangères ont fait les leurs, et nous aprenons que celüy d'Hollande a donné un caffetan d'un tissu d'or, deux de drap et deux autres de damas, ce qui monte à la valeur de sept cens seize pataques. Comme le Dey est sensible à ces sortes d'honnetetés, et que pour le maintenir dans un état favorable à notre nation, nous ne sçaurions trop luy marquer la part que nous prenons à ce qui le regarde, et d'une façon mieux expliquée que par un présent à l'exemple des autres; que d'ailleurs son beaupère le Saïgi allant entrer bien avant dans le crédit que le mariage de sa fille luy a acquis, peut nous sçavoir gré de la moindre de nos attentions à l'égard de cette naissance qui ne le flatte et ne l'honore pas moins qu'elle contente et fait un plaisir infiny au Dey. Je pense, Messieurs, qu'il conviendrait de délibérer sur ce qu'on pourrait faire de mieux sans cependant entrer dans une dépense trop conforme à celle des Consuls des nations étrangères, l'absence de M. Taitbout étant un prétexte admissible pour la faire moindre dans le présent qu'il y aura à faire. C'est pourquoy je vous ay prié, Messieurs, de vous assembler etc. A Alger, le 23e décembre 1740, Signé: DEJOUVILLE. »

(*Note de l'auteur.* L'assemblée a accordé 2 caffetans de drap, 2 caffetans de Damas et 29 pics de ruban en or, le tout d'une valeur de 330 pataques).

N° 40. — Enregistrement. Lettre écrite à M. Taitbout par S. A. S. Mgr l'amiral le 29 novembre 1741.

« Monsieur le consul de la nation française à Alger, il y a déjà longtemps qu'il m'est revenu que plusieurs navigateurs dans les eschelles du Levant se servaient de faux congés pour se mettre à l'abry des barbaresques, il m'en a même été remis un ces jours-cy dont un capitaine génois était saisi et que le consul de Gennes a retiré ; comme il est important de découvrir quels sont les autheurs de ces faux congés j'ay lieu d'attendre de votre zèle que vous voudrés bien faire visitter très exactement à l'arrivée des battimens qui viendront dans votre eschelle et surtout les genois, tous les papiers dont seront saisis les capitaines qui les commanderont, et si vous en trouvés quelqu'un muny de ces faux congés qui ne different principalement des véritables que par les caractères imprimés, ce qu'il vous sera aisé de reconnaitre, il est très à propos que vous les reteniés et que vous vous assuriés en même temps de la personne de ces capitaines ainsi que de leurs battimens etc. (Signé) L. J. M. DE BOURBON. »

La pièce ci-après établit que M. François Devant, successeur de M. Taitbout se trouvait à Alger le 19 mai 1742.

N° 41. — Assemblée de la nation, tenuë le 19 may 1742.

« Nous soussignés assemblés cejourd'huy 19e may 1742, pour délibérer sur la prétention du Dey à l'occasion du payement des cinq cent piastres pour chacun des onze esclaves genois qui furent mis en liberté par la prise du chebec algérien sur lequel ils étaient et qui fut faite par une galère d'Espagne sur les côtes de Provence.

» Considérants ce qu'il a renouvellé à M. le Consul à ce sujet dans la première visitte qu'il vient de luy faire et la protestation que ce seigneur Dey luy a faite qu'il ne relacherait point les onze charpentiers ou calfats françois qu'il retenait en équivalent du prix des onze genois, ce qui non seulement mettait en suspend le retablissement des affaires de l'échelle, mais meme pouvoit etre le sujet de nouveaux embarras très-préjudiciables au commerce et à la navigation Sçachant aussy par la lettre de mgr le comte de Maurepas ecritte au sieur Dejouville chancellier, le 29e janv. dernier que l'intention de Sa Grandeur est de faire payer le prix de ces onze genois après avoir arretté avec le Dey la somme pour chacun d'eux ; mais

étant question de terminer entierement cette affaire aujourd'huy pour le bien du service qui souffrirait d'un plus long delay, la plus-part de nous ayant été présents chez le Dey lorsqu'il a déclaré ses intentions à l'égard du payement de ces genois et à son deffaut de la détention des onze françois, nous avons arretté qu'il convenait de faire l'emprunt incessamment d'une somme de 1650 sequins, qui fait 425 piastres pour chaque genois, à l'effet de quoy M. le Consul donnerait au sieur Dejouville chargé de la Caisse du commerce un mandat et ferait porter au Dey la susdite somme de 1650 sequins. Tel est le résultat de notre délibération à laquelle concluant nous avons signé à Alger les jour et an susdits. (Signé:) Dejouville, Devant, consul; Dengallière.

» Quoique nous n'aïons pas été présents chez le Dey, nous attestons avoir connaissance de tout ce qui est mentionné ci-dessus et que notre sentiment à cet egard s'est trouvé conforme à celuy de MM. Devant, Dejouville et Dengallière. Fait à Alger, le 25 may 1742 (signé:) Dubourg, vicaire apostolique d'Alger et de Tunis; Poissant et Saint-Avignon, missionnaires apostoliques. »

Bien que M. Devant se trouvât à Alger dès le 19 may 1742, ainsi qu'il ressort du document qui précède, ce ne fut que le 15 juillet suivant qu'il fit enregistrer à la chancellerie de son consulat ses provisions datées du 14 juin 1741. Je publie *in extenso* ce brevet de consul de France.

N° 48.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, Comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, à tous ceux qui ces présentes lettres verront Salut. Estant nécessaire de pourvoir à la charge de consul de la nation françoise à Alger et ses dépendances vacante par la démission du S. Taitbout qui en étoit pourvû. Nous avons cru ne pouvoir faire un meilleur choix que la personne du Sieur Devant qui exerçoit le consulat de Naples, estant informés qu'il a toutes les qualités requises pour s'acquitter des fonctions de cette charge à notre satisfaction et donner à nos sujets qui trafiquent en ce païs tous les secours dont ils auront besoin pour tirer plus d'utilité de leur dit commerce. A ces causes et autres a ce nous mouvant, nous avons commis, ordonné et estably et par les présentes signées de notre main commettons, ordonnons et establissons le D. S. Devant consul de la nation françoise à Alger et dépendances pour la d. charge

avoir servi et exercé pendant trois ans à commencer du premier juillet prochain, aux honneurs, authorités, préeminences, prérogatives, privilèges et exemptions accoutumées et pour en jouir par le dit S. Devant et conformément à l'arret de notre conseil d'Etat du deux septembre mil sept cent vingt-un et aux apointements par l'Etat fixé arretté le même jour. Donnons en mandement à notre amé et féal inspecteur du commerce du Levant et de Barbarie, le S. Pignon, qu'il le mette et institue en possession et jouissance dud. consulat et luy donne toute assistance et protection, faisant deffenses a tous nos sujets et autres trafiquants sous la bannière de France, de l'y troubler; car tel est notre plaisir ; Prions et Requerons les illustres et magnifiques Pacha, Dey, Divan et milice d'Alger et dépendances de laisser jouir pleinement et paisiblement le d. Devant de la d. charge de consul sans luy faire ny souffrir qu'il luy soit fait aucun trouble ny empechement, mais au contraire de luy donner toute faveur et assistance en cas de besoin, offrant de faire le semblable pour tous ceux qui nous seront ainsy recommandés de leur part. En témoin de quoy nous avons fait mettre notre scel a ces présentes. Donné à Versailles le quatorze jour du mois de juin l'an de grâce mil sept cent quarante-un et de notre règne le vingt-six. Signé : Louis ; et au dos est écrit : Par le Roy comte de Provence Signé Phelippeaux ; et scellé du grand sceau de cire jaune, à l'original.»

« Enregistré les présentes provisions au requis de Monsieur Devant par nous Thomas Dejouville, chancellier du consulat de France à Alger. Et collationné sur l'original. Le quinze juillet 1742 (Signé :) Dejouville. »

Le procès-verbal ci-après est relatif à la distribution des présents qui fut faite à l'occasion de l'arrivée de M. Devant et contient quelques détails curieux sur les cadeaux dont les fonctionnaires de la régence étaient si avides et qui jouent un si grand rôle dans l'histoire de nos relations avec Alger.

N° 43. — Assemblée tenuë le treize septembre 1742, par convocation de M. le consul.

« Aujourd'huy, treizième du mois de septembre de l'année mil sept cent quarante-deux, la chambre du commerce ayant envoyé les présents qui suivant l'usage ancien sont distribués à l'arrivée de chaque consul aux puissances et aux personnes en crédit dans ce païs, et la dite chambre ayant joint à la notte de ces présents l'état de la distri-

bution qui devoit en être faite, M. Devant, consul de France, a cru ne pouvoir s'empescher de s'y conformer exactement et surtout d'éviter de les excéder pour que, par la force que les usages ont chès ces gens cy, il ne fussent dans la suitte portés à l'infini et que ces donations ne devinssent trop onéreuses, soit à l'échelle, soit à MM. les consuls.

» Cependant, il paroit que l'intérest de la nation (on pourroit même dire la conjoncture présente) et la façon excessivement généreuse dont les consuls étrangers agissent à l'égard de ces gens-cy demandent qu'on n'oublie pas dans cette distribution des personnes qui sont nouvelles et en crédit et quelques autres dont on a journellement besoin autant pour la négociation des affaires que pour faciliter aux capitaines les leurs propres.

» C'est sur ces exposés, Messieurs, qu'il vous plaira de délibérer et que vous jugiés s'il convient de ne pas différer d'achetter les draps qu'il y aurait à distribuer encore à cinq ou six personnes susdites, et de les payer des deniers de la chambre du commerce que l'effet des présents intéresse particulièrement.

» *Monsieur le Consul :* En outre, Messieurs, que tous les présents et donnations quels qu'ils soient semblent devoir être d'autant plus à la charge du commerce qu'il en retire le principal fruit ; que s'il en était autrement et qu'il fallut que MM. les consuls les payassent sur leurs appointemens, ils les verroient insensiblement absorbés de la façon dont ces présens se multiplient par les nouvelles personnes dont le crédit est grand et utile ; il y a donc lieu de croire qu'il seroit convenable qu'on diminuât plutôt les appointemens de MM. les consuls et qu'on les déchargeât de la dépense des présens, d'autant plus qu'il est naturel qu'en en faisant le moins qu'ils pourroient, s'ils étoient obligés de les faire, ils s'indisposeroient les gens du païs, et la nation françoise se ressentiroit toujours de cette indisposition. Ce seroit certainement le contraire si la chambre du commerce avoit à sa charge ces présens comme il se pratique dans le Levant, et si suivant les conjonctures, ils étoient distribués en plus ou moins grande quantité sur un état de distribution arrêté par une délibération ; par là on satisferoit à tout, on ne laisseroit point de mécontens et MM. les consuls, avec leurs appointemens fixes, resteroient sans prétentions là-dessus et n'auroient point d'ennemis au païs.

» Liste des personnes auxquelles il y a à donner des présens et qui ne sont pas comprises dans la notte de la chambre :

« A Sidi-Aly, neveu du Dey	4	pièces.
« Au Contadar Juif.	4	»
« A Aly, chaoux du Casenadar	4	»
« A l'écrivain de la porte du Dey	2	»
« Aux écrivains de la Douane	4	»
« Au capitaine dont le vaisseau est en construction.	4	»
« Au Bouluc-Bachy et son Vikillar	6	»
	28	»

« Nous, soussignés, considérant ce qui est cy-dessus exposé, et délibérant en conséquence, avons jugé qu'il convenait de donner du drap aux personnes susdites, quoiqu'elles ne soient point comprises dans la notte envoyée par la Chambre du commerce, et que le payement en soit fait des deniers de la dite chambre par le S. Dejouville sur le mandat de M. le consul. Nous aprouvons en outre les raisons exposées de mon d. S. le consul, touchant les présens. Fait à Alger les jour et an susdits. — (*Signent.*) DENGALLIÈRE; V. PAUL; L. DANIEL; Jean DAUPHIN; CAILHOL; ROUQUET; MICHELLON; BEAUSSIER; DEJOUVILLE. *chanc.* »

La nouvelle condescendance que la France venait de montrer au Dey ayant accru son audace et ses prétentions, il ne voulut donner audience au nouveau consul qu'à la condition que ce fonctionnaire lui baisât la main. M. Devant s'étant refusé à cette obligation, fut rappelé par sa cour, et partit en laissant de nouveau la gestion du consulat à M. Dejouville. Celui-ci eut à essuyer de nouvelles réclamations impossibles à satisfaire, mais il parvint à calmer le Dey en employant l'influence de fonctionnaires algériens, dont la bonne volonté était, comme toujours, stimulée par la perspective de quelques cadeaux. C'est ce qui ressort du procès-verbal ci-après :

N° 44. — Assemblée de la nation française tenue le 27 mars 1743.

« Nous, soussignés assemblés aujourd'hui vingt-sept mars mil sept cent quarante-trois pour délibérer sur la prétention du Dey à vouloir réclamer du Roy de France les Turcs algériens esclaves qui se trouvèrent sur les galères d'Espagne brûlées à Saint-Tropez par les Anglais, sur le fondement que les d. esclaves ayant été débarqués et mis sur les terres de France, devaient, par un privilège qui leur est attaché, jouir de la liberté. »

« Considérant toutes les démonstrations et raisonnements que le Dey a fait à ce sujet qui ne tendaient à rien moins qu'à gâter les affaires de la nation française, l'impossibilité d'ailleurs où l'on se serait trouvé en France de luy procurer cette restitution de la part de l'Espagne et les suites fâcheuses du défaut de satisfaction qu'il est toujours avantageux de prévenir et d'éviter. Nous avons conclu et arrêté qu'il convenait au moins de gratifier les personnes qui ont été employées auprès du Dey pour le dissuader et le faire désister de sa prétention, et nous leur aurions fait présenter par le drogman un caftan drap écarlate appartenant à la Chambre du commerce, et pour la valeur de 305 pataques en autres étoffes de damas et de drap que nous avons fait payer de la Caisse du commerce, etc. — *(Signatures de :)* DEJOUVILLE, *faisant fonction de consul ;* DENGALLIÈRE ; DU TEIL, *chanc.* »

M. Pierre Thomas, précédemment consul de France à Alep. vint remplacer M. Devant, et fit enregistrer à Alger, le 7 juillet 1743, ses provisions datées du 13 août précédent. M. Thomas, d'après les instructions qu'il avait reçues, se conforma aux exigences du Dey.

Deux mois après l'arrivée du nouveau consul, le 30 août 1743, un présent fut offert au Dey, ainsi qu'il résulte du procès-verbal ci-après.

N° 45. — Assemblée de la nation françoise tenue le 30 août 1743.

« Aujourd'huy, trente août mil sept cent quarante-trois, nous soussignés, considérant la nécessité d'accompagner d'un présent le compliment que nous avons à faire au Dey sur la naissance d'un garçon qu'il vient d'avoir, tant pour nous conformer à certains usages établis que pour n'être pas les seuls à luy témoigner notre empressement dans les occasions qui l'intéressent autant que celle d'aujourd'hui, nous avons jugé à propos de luy faire présenter deux garnitures de linge pour les bains, brodées en or de la valeur de six cents pataques que nous avons fait payer de la caisse de la chambre du commerce. Tel est le résultat de notre délibération à laquelle concluant, nous nous sommes soussignés le jour et an que dessus. (Signature de) ; Thomas, Dengallière, Duteil, chancelier. »

L'ordre chronologique m'amène à classer ici l'enregistrement de la lettre ci-après :

N° 46. **De Versailles, le 8 novembre 1743.**

« Les infractions commises par les corsaires Espagnols, monsieur, au préjudice du pavillon du Roy et de l'honneur qui lui est dû, ayant obligé Sa Majesté d'en faire porter des vives plaintes au Roy d'Espagne par son ambassadeur, Sa Majesté catholique a fait expédier en conséquence, dans tous les ports de ses Etats, le 29 octobre dernier, un ordre dont je joins icy la copie, par lequel vous verrés qu'il a été deffendu à ces corsaires d'arrêter les bâtiments françois sous prétexte qu'ils portent des maures ou des effets qui leur apartiennent et que s'ils y contreviennent à l'avenir, ils seront chatiés et condamnés à la restitution et au payement des dommages qu'ils auront causés.

« La justice que la cour d'Espagne a rendu au pavillon du Roy dans cette occasion, ne pouvant qu'assurer la libre navigation de nos bâtiments et augmenter le commerce de la Caravane dans les ports de Barbarie, j'ay été bien aise de vous faire part des ordres qui ont été donnés pour cet effet, afin que vous puissiés faire valoir dans les occasions auprès des puissances d'Alger les attentions que Sa Majesté continue de donner pour la sureté des algériens et de leurs effets qui seront embarqués sur les bâtiments français et en informer les capitaines et patrons qui mouilleront dans les ports de cette république pour qu'ils revendiquent l'exécution de cette décision au cas qu'il y fut contrevenu par quelque corsaire Espagnol. C'est pourquoi je vous recommande de le faire enregistrer avec cette lettre dans la chancellerie de votre consulat. Signé : Maurepas. »

En 1744, les algériens commirent de nouveau un acte de sauvage agression. Le Dey fit ravager nos possessions de la Calle sous prétexte que nous y avions élevé des fortifications et que nous entretenions des intelligences avec les tunisiens et les galères de Malte. Aucune satisfaction ne fut accordée pour cette brutale entreprise commise en pleine paix, et dont les anglais voulaient profiter pour se substituer à nous dans la ferme des concessions accordées par le Gouvernement Algérien; seulement, ceux des français qui avaient échappé au massacre purent rentrer en possession de leurs établissements ruinés.

Malgré ces motifs de mésintelligence, un présent fut offert au Dey le 28 septembre 1744, à l'occasion de la naissance de son troisième fils, ainsi que le constate le procès-verbal d'assemblée ci-après :

N° 47. — Assemblée de la nation françoise tenue le 28 septembre 1744.

« Aujourd'hui, vingt-huit septembre mil sept cent quarante-quatre, nous soussignés, ayant apris que les consuls des autres nations avaient fait des présents au Dey, à l'occasion de la naissance d'un troisième fils qu'il vient d'avoir et qu'on s'était déjà formalisé que nous n'en eussions point envoyé, nous n'avons pu nous dispenser de luy faire présenter par le Drogman, un caffetan d'une etoffe d'or de la valeur de cinq cens dix pataques que nous aurions fait payer des deniers de la caisse du commerce, etc. (Signatures de:) Thomas, Dengallière, Duteil. »

Les deux documents suivants sont relatifs des secours qui furent accordés, sur les fonds du commerce de Marseille, à deux français, dont l'un était retenu comme *esclave* par un créancier algérien.

N° 48. — Assemblée de la nation françoise tenuë le 19e may 1745.

« Nous soussignés touchés depuis longtemps de la triste situation dans laquelle se trouve à Alger le capitaine Joseph Blanc d'Arles pour raison d'un emprunt de 600 sequins qu'il a cy devant fait de Sidy Manet Ben taleb, marchand more de cette ville, et ne voyant aucune sorte d'expédient pour luy évitter le mauvais traittement dont son créancier le menace, attendu le besoin extrême qu'il a de cet argent pour raison duquel led. capitaine Joseph Blanc est depuis très-longtemps détenu comme esclave. Nous nous serions assemblés pour conférer amplement de cette affaire et conclu d'un commun accord que pour l'honneur de la nation et pour évitter de nouvelles tracasseries, il était très-essentiel de liquider cette affaire au plus ample rabais qu'il seroit possible et après avoir bien discuté cette affaire, étant tombés d'accord avec le susdit Mamet Ben Taleb que moy; la somme de 350 sequins barbaresques, il feroit une entière quittance au capitaine Joseph Blanc de 600 sequins barbaresques qu'il luy doit, nous avons fait payer au dit Ben Taleb, sçavoir: 120 sequins d'aumonne que nous avons ramassé pour le dit capitaine Blanc, et 230 sequins que nous avons fait payer de la caisse du commerce sous la condition que ledit capitaine Joseph Blanc passera une obligation en la chancellerie de la susdite somme de 230 sequins barbaresques en faveur de la chambre du commerce, etc. (Signatures de) Thomas, Poissant, provicaire apostolique, Dengallière, chancelier, V. Paul. »

N° 49.

« Mandons à mons. Dengallière, chancelier subrogé, chargé de la caisse du commerce, de payer des fonds de la ditte caisse la somme de 71 pataques et 6 temins, sçavoir : 15 pataques et 6 temins, à quoy montent les diverses hardes achetées pour le sieur Dominique Aubret, passager françois, pris sur un vaisseau vénitien, que le Dey a rendu, et 56 pataques pour un caffetan donné à une puissance à cette occasion, à Alger, le 19e may 1745. (Signature de :) Thomas. »

Le 20 octobre 1745, le Dey Ibrahim ayant abdiqué en faveur de son neveu Ibrahim, précédemment khesnadji ou grand trésorier, la nation française se trouva dans l'obligation d'offrir ses présents au nouveau chef de la Régence, comme l'établit le procès-verbal ci-après :

N° 50.

« Aujourd'hui, 22e octobre mil sept cent quarante-cinq, nous soussignés assemblés pour délibérer sur le présent qu'il convient de faire au nouveau Dey, en faveur duquel son oncle a abdiqué le gouvernement, et qui a été reconnu depuis le vingtième du courant de tout le Divan, avec les cérémonies accoutumées, nous avons statué et convenu de faire présenter à ce seigneur, par le drogman, un riche caffetan de brocard, une magnifique bourse brodée en or et deux caffetans de drap de diverses couleurs, coûtant le tout 772 pataques (soit 926 fr. 40 c.) pour être payées des deniers de la Chambre du commerce. (*Signé* :) Thomas ; V. Paul ; Poissant, provicaire-apostolique. »

Dans les circonstances extraordinaires, l'assemblée de la nation, présidée par le consul, votait, sur les deniers des négociants de Marseille, des présents rendus nécessaires par les exigences de la situation. Mais, en outre de ces distributions exceptionnelles, la Chambre de commerce faisait, pour entretenir les bonnes relations, des envois de petits cadeaux, sur lesquels le document suivant donne quelques renseignements :

N° 51.

« Aujourd'hui, 27 mars 1747, nous soussignés, assemblez pour délibérer sur le mauvais effet de donner en présent au Dey et autres puissances les seules pommes et chataignes envoyées par la Chambre

de commerce, l'usage étant d'accompagner ces fruits de confitures, sucre, eau de la reine de Hongrie, sirop de capilaire, etc., dont nous manquions absolument, et pour y suppléer, nous aurions statué et convenu de faire acheter une caisse de 400 bouteilles sirop de capilaire du capitaine François Blanc, du Martigues, coûtant 240 pataques (soit 188 francs), que nous aurions fait payer des deniers de la Chambre de commerce. » (*Signé* :) THOMAS ; V. PAUL.

Le 3 février 1748, le Dey Ibrahim mourut d'apoplexie, et eut pour successeur Mahomet, surnommé *il Retorto*, précédemment *Khodjet el Kheil* ou Ecrivain des chevaux. Trois jours après, une assemblée de la nation française vota sur les deniers de la Chambre de commerce de Marseille un présent à offrir au nouveau Dey, ainsi que cela est établi par le procès-verbal dont la teneur suit :

N° 52.

« Aujourd'hui, 6e février mil sept cent quarante-huit, nous soussignés, assemblés pour délibérer sur le présent qu'il convient de faire au nouveau Dey qui a été reconnu depuis le trois du courant de tout le Divan avec toutes les cérémonies accoutumées, nous avons statué et convenu de faire présenter à ce seigneur par le truchement un riche caffetan de brocard en or, deux caffetans de Damas et deux caffetans de draps de diverses couleurs coûtant le tout 636 pataques pour être payées des deniers de la Chambre de commerce. (*Signatures de*:) THOMAS, BOSSU, vicaire apostolique ; DENGALLIÈRE ; V. PAUL. »

Le 6 juin 1749, M. André Alexandre Lemaire, écuyer, conseiller du roi, successeur de M. Thomas au Consulat d'Alger, fit enregistrer ses provisions signées à Fontainebleau le 17 novembre précédent. Voici les documents que me fournissent les commencements de la gestion de ce Consul :

N° 53. — Assemblée de la nation pour un présent à faire au Vekilargi ou Intendant de la Marine.

Aujourd'huy, 30e juin mil sept cent quarante-neuf, nous soussignés ayant pris en considération les usages établis en certaines occasions, du nombre desquelles il nous a paru qu'il fallait mettre le retour du Vekilargi de son voyage de la Mecque et la nécessité de luy faire un présent en le félicitant sur son heureuse arrivée, ainsy que cela s'est toujours pratiqué, etc. Réfléchissant de plus que cet officier qui est

un homme essentiel et dont le crédit influe beaucoup auprès du Dey et dans les affaires qui passent dans le Conseil de Marine, n'a point eu de part à la distribution des présens que monsieur Lemaire, consul, a fait à son arrivée, attendu que Cidy Hassan, créature du Dey, qui faisait les fonctions de sa charge, en a reçu le présent qui y est attaché et même au-delà par une montre d'or et un caffetan brodé en or que mondit sieur le Consul luy a donné, ce qui le dispense de cette obligation envers le titulaire. Nous avons jugé convenable pour les intérêts de la nation, du commerce et de notre navigation de présenter au susdit Vekilargi, en drap et en étoffe pour la valeur d'environ 200 pataques qui seront portées dans le compte de la Chambre du commerce ; délibéré à Alger dans l'assemblée tenüe dans la maison consulaire l'an et jour que dessus. (*Signatures de :*) LEMAIRE; V. PAUL; BOSSU, vicaire apostolique ; BÉRENGER ; GERMAIN, chancelier. »

N° 54.

« Mandons à M. Jean-Baptiste Germain, chancellier de ce Consulat, chargé de la caisse du Commerce, de payer des fonds de ladite caisse la somme de quatre sequins et demy faisant 38 pataques et deux temins pour le payement d'un courrier expédié à Bonne par nous, Lemaire, Consul, afin de faire passer un paquet à Tunis par lequel nous aurions donné avis à M. Fort, Consul de France, de la prise du bâtiment du capitaine Nicolas Hezoury, françois, par un corsaire Tunisien, à Alger, le onzième septembre 1749 — (*Signature de :*) LEMAIRE. »

N° 55.

« André Alexandre Lemaire, écuyer, conseiller du roy, Consul de France à Alger, mandons au sieur Jean-Baptiste Germain, chancelier de ce Consulat, ayant l'administration des deniers de la Chambre du Commerce, de payer entre nos mains 64 pataques 6 temins pour un présent fait en une veste de drap et quelques rafraîchissements à Mehemet Aga, officier du Grand-Vizir, envoyé en commission de la Porte auprès du Dey d'Alger, lequel nous a été fortement recommandé par M. l'ambassadeur de France à Constantinople avec ordre de luy faire toutes les politesses convenables et usitées parmy les Turcs, laquelle somme il passera au compte de MM. de la Chambre du Commerce ainsy qu'il est d'usage. Fait à Alger le 21e juin 1750. — (*Signé :*) LEMAIRE. »

N° 56.

« 3 juillet 1750. Rachat par les soins du Consul françois de M. François Ricaud, officier françois au service du roy d'Espagne. »

N° 57.

« Mandons au sieur Germain, chancellier, ayant l'administration des deniers de la Chambre du commerce de payer entre nos mains la somme de 57 pataques pour une veste de drap et deux sequins, faisant septante quatre pataques, donnés à des musiciens du Grand-Seigneur, qui sont venus ici pour faire épreuve de leur art, ayant été obligé au dit présent par l'exemple de tous les consuls étrangers et par égard pour le Dey. Fait à Alger, le 14e may 1751. — (*Signé :*) LEMAIRE. »

N° 58.

« André Alexandre Lemaire, écuyer, Conseiller du roy, Consul de France en cette ville et Royaume d'Alger, mandons au sieur Germain, chancelier de ce consulat, ayant l'administration des deniers de la Chambre du Commerce de payer entre nos mains 61 pataques 4 temins pour une veste de drap et quatre pains de sucre présentés à l'envoyé de Tripoli de Barbarie, à l'instar des autres consuls étrangers, à Alger, le 3e juin 1751. (*Signé :*) LEMAIRE. »

N° 59. — Assemblée de la nation pour la naissance de monseigneur le duc de Bourgonne.

« André Alexandre Lemaire, écuyer, Conseiller du Roy, consul de France en cette ville et royaume d'Alger.

Messieurs, je vous ay fait assembler pour vous annoncer l'heureuse nouvelle de la naissance d'un prince que Dieu vient d'accorder aux vœux de la France, et dont madame la Dauphine a été heureusement délivrée le 13 septembre dernier.

Monseigneur Rouillé, ministre et secrétaire d'Etat, qui a bien voulu me communiquer ce grand évènement par la lettre dont il m'a honoré en datte du même jour, dont le sieur Chancelier va vous faire lecture et qui m'ordonne en même temps de vous en informer, suppose avec juste raison que vous donnerés en cette occasion des marques publiques de votre joye, de votre zèle et de l'intérêt que vous prenés au bonheur de la famille Royale et de toute la France ; je tacheray de vous en donner l'exemple pour tout ce qui dépendra de moy, et je me flate que vous le suivrés d'autant plus volontiers que votre pen-

chant vous y guidera et que c'est au milieu des nations barbares que les véritables François doivent faire éclater davantage l'amour et le respect qu'ils ont pour leur Souverain et pour son auguste famille. Et a signé. (*Signature de :*) LEMAIRE. »

Sur quoy il a été délibéré unanimement de racheter deux esclaves françois qui gémissent actuellement sous l'esclavage dans un pays nômé la Bellide à huit lieues d'Alger (1), et qui par leur éloignement de cette ville, sont privés de tous secours spirituels et temporels, et sont plus exposés à la séduction et aux mauvais traitements que les autres esclaves, étant persuadé que cette bonne œuvre est plus capable de démontrer la part qu'ils prenent à l'heureux événement qui vient de combler les vœux de la France, que toute autre démonstration publique, et en même temps plus méritoire aux yeux des nations infidelles, etc. (*Signé :*) BÉRENGER ; GIMON ; ESTAIS et comp. ; BOSSU, vicaire apostolique ; GERMAIN, chancelier.

N° 60.

« A la suite d'un enregistrement du 12 juin 1752, se trouve la mention suivante : *Note de l'auteur.*

NOTTA. Que la peste nous ayant obligé de nous enfermer dans la maison consulaire, nous aurions discontinué de recevoir les actes en ce présent registre et aurions dressé les actes en feuille volante, aux liasses des minutes. Voyés cette liasse pour la continuation des écritures de cette chancellerie, 1752. — (*Signé :*) GERMAIN, chancelier.

(Les enregistrements ont recommencé à la date du 11 décembre 1752. *Note de l'auteur.*)

N° 61. — Assemblée pour faire un présent au Vekilargi à son retour de la Mecque.

« Aujourd'hui, 9e novembre mil sept cent cinquante-deux, nous soussignés, ayant pris en considération les usages établis en certaines occasions du nombre desquelles il nous a paru qu'il faloit mettre le retour du Vekilargi, intendant de la Marine, de son voyage de la Mecque et la nécessité de luy faire un présent en le félicitant sur son heureuse arrivée, ainsy que cela s'est toujours pratiqué envers les principaux officiers de la Régence dont le crédit est utile à notre commerce et à notre navigation. Celuy dont il s'agit aujourd'huy étant un des plus essentiels à cause de l'ascendant qu'il a dans les

(1) Il s'agit évidemment de Blida.

affaires de la Marine et principalement la circonstance présente où nous avons à réclamer des bâtimens françois qui ont été pris par équivoque sur les cottes d'Espagne, nous avons jugé convenable de faire un présent au susdit Vekilargi, de la somme d'environ 250 pataques; et comme cet officier est arrivé depuis environ trois mois, on luy demandéra excuse d'avoir retardé cette politesse en rejettant la cause de ce retard sur notre enfermement par raport à la peste. Lesquelles 250 pataques seront portées dans le compte de la Chambre du Commerce. Délibéré à Alger dans l'assemblée tenue dans la maison Consulaire, l'an, et jour que dessus. — (*Signatures de*:) LEMAIRE; BOSSU; BÉRENGER; GIMON; ESTAIS; GERMAIN, chancelier. (Note) M. le Consul a présenté une montre d'or de la valeur de 255 pataques. »

N° 69.

« Mandons au sieur Germain, chancelier de ce consulat, ayant l'administration des fonds de la Chambre du commerce de Marseille, des payer des dits la somme de huitante-cinq pataques (102 francs) pour une montre d'argent qui a été présentée à Kagi-Moussa, commandant les trois chebeks qui doivent bientôt aller en course, afin de l'engager à continuer les égards qu'il a accoutumé d'avoir envers les bâtiments françois qu'il rencontre dans ses croisières, etc. A Alger, le 16 avril 1753. (*Signé*:) LEMAIRE. »

N° 68.

« Mandons au sieur Germain, chancelier de ce consulat, ayant l'administration des deniers de la Chambre du commerce de Marseille, de payer des dits la somme de 93 pataques (111 fr. 60) pour les articles suivants, sçavoir. 34 pataques (40 fr. 80) à des gens qui nous ont informé secrètement tous les jours du nombre des personnes mortes de peste que l'on sortait des portes de la ville. 42 pataques (50 fr. 40) payés à un courtier juif pour salaire des services qu'il a rendu tout le temps de la peste, en portant les ordres nécessaires aux capitaines français qui se trouvaient dans le port, et en étant chargé de la distribution des lettres pour la nation, soit d'entrée comme de sortie, et 17 pataques (20 fr. 40) pour 17 livres de sucre et 11 livres de café présentées à Cidy Mustafa Bourbagi, pour nous avoir servi de drogman, et qui a fait les affaires de la nation pendant quarante jours que notre drogman titulaire a été malade de peste, etc. A Alger, le 29e aoust 1753. (*Signé*:) LEMAIRE.

N° 64. — Assemblée pour faire un présent à Kagi Nourla, capitan ou amiral de cette Régence.

« Aujourd'huy, dixième décembre mil sept cent cinquante-trois, MM. Arnold Bossu, vicaire apostolique des royaumes d'Alger et de Tunis, Estais et Louis Michel Gimon, négocians français en cette ville, (le sieur Nicolas Bérenger, négociant, n'ayant pu assister à la présente assemblée à cause de maladie), assemblés en présence de M. Andre Alexandre Lemaire, écuyer, Conseiller du Roy, consul de France en cette ville et royaume d'Alger pour délibérer sur ce qu'il y auroit à faire à l'occasion de la nomination que le Dey vient de faire de Kagi Nourla, le plus ancien des Rayes Turcs de la Régence pour remplir la charge de capitan, c'est-à-dire d'amiral, vacante depuis environ six années, paraissant à mondit sieur le consul qu'on ne peut guères se dispenser d'accompagner d'un présent le compliment qu'il doit luy en faire; attendu que cet officier influe beaucoup sur les affaires de la nation française parce que c'est de luy que dépendent principalement le raport et souvent la décision touchant les bâtimens français que les corsaires Algériens amènent icy en conséquence des hazards arrivés sur mer; les dits sieurs assemblés ont pensé que non-seulement cet acte de politesse étoit indispensable, mais encore qu'il faloit l'assortir à ce que d'autres Européens ont déjà fait. Et comme le consul de Suède a présenté au dit capitan trois vestes de drap, ils ont jugé à propos de luy en donner deux de quatre pics chacune, avec trois douzaines de bouteilles de sirop de capilaire. — (Signatures.)

N° 65. — Assemblée pour la naissance de monseigneur le duc d'Aquitaine.

« André Alexandre Lemaire, écuyer, Conseiller du Roy, consul de France en cette ville et royaume d'Alger.

Messieurs,

Je vous ay fait assembler pour annoncer l'heureuse nouvelle de la naissance d'un second prince dont madame la Dauphine a été heureusement délivrée le huitième septembre dernier, et auquel le Roy a conféré le titre de duc d'Aquitaine. Cet événement, qui intéresse toute la France et qui assure le bonheur de ses peuples, m'a été communiqué par une lettre dont m'a honoré monseigneur Rouillé, ministre et secrétaire d'Etat, de laquelle le sieur Chancelier va vous faire lecture. Il n'est pas douteux, messieurs, qu'en bons et fidels sujets du Roy, vous ne preniés part à la satisfaction publique et que vous

n'adressiés sincèrement vos vœux au Ciel dans le *Te Deum* que nous chanterons dimanche prochain pour remercier le Seigneur de nous avoir accordé ce nouveau prince, et pour le prier de nous le conserver. 14 décembre 1753. (*Signé*) : LEMAIRE. »

J'aborde maintenant un fait grave qui vint encore troubler nos relations avec la Régence. Le 20 septembre 1753, le capitaine Prépaud, patron du navire français l'*Assomption*, ayant rencontré dans le détroit de Gibraltar un bâtiment aux allures suspectes, crut reconnaître un corsaire de Salé et prit chasse. Rejoint par ce navire, il ne se rendit qu'après avoir essayé de se défendre. Or, ce corsaire était algérien. L'*Assomption*, considérée comme étant de bonne prise, fut amenée à Alger. Son capitaine, traîné devant le Dey sans que le consul de France réussit à se faire entendre, expira sous le bâton, payant d'une mort cruelle le crime d'avoir osé résister à un Algérien dont il n'avait pas su reconnaître la nationalité.

Les archives nous fournissent sur cet événement deux documents précieux restés inédits jusqu'à ce jour : le procès-verbal d'une assemblée exclusivement consacrée à cet évènement et la déclaration du second de l'*Assomption*, faisant connaître tous les détails de l'amarinement de ce navire par un corsaire Algérien. Je commencerai par celui-ci :

N° 66.

« Cejourd'huy neuvième février mil sept cent cinquante-quatre, par-devant nous André-Alexandre Lemaire, écuyer, conseiller du Roy, consul de France en cette ville et royaume d'Alger, est comparu sieur Louis Barnet, de Marseille, capitaine en second sur le vaisseau l'*Assomption*, ci-devant commandé par feu capitaine Jean-François Prépaud, de la Ciotat, lequel nous a dit et exposé, moyennant serment, que le quatorze du mois de septembre dernier, ils partirent de la rade de Cadix avec leur fond consistant en 8000....., pour aller charger du blé en Levant ; que, continuant heureusement leur route jusqu'au 10 dudit mois, ayant le vent favorable pour entrer dans le Gibraltar, le vingtième à huit heures du matin étant dans ledit détroit vis-à-vis Tarifa de la domination d'Espagne, ils avaient vu derrière eux un bâtiment latin qui venait du côté du cap Espartel avec le vent favorable, ayant ledit bâtiment latin la proue sur ledit vaisseau, par la manœuvre que ce bâtiment tint, ayant amené son quarré derrière et hissé sa grande voile latine pour venir au plutôt à bord

dudit vaisseau, paraissant être une petite galère de Salé, qu'on leur avait assuré au dit Cadix qu'une galère de Salé croisait dans le détroit, que ce bâtiment faisait force de voile pour arriver sur ledit vaisseau et voyant qu'il approchait toujours, ledit feu capitaine Jean-François Prépaud aurait ordonné de se préparer au combat, attendu que ledit bâtiment n'avoit mis aucun pavillon et faisoit croire que c'étoit vraisemblablement un corsaire saletin; qu'alors ledit vaisseau auroit fait force de voile pour continuer sa route et pour se mettre en état de deffense pour éviter l'esclavage de Salé, ledit feu capitaine Prépaud auroit fait passer deux canons à la poupe dudit vaisseau; que voyant que ledit bâtiment ne changeoit point de manœuvre, et que bien au contraire ledit vaisseau tint le vent pour voir si ce bâtiment suivrait, et ledit bâtiment continuant de chasser ledit vaisseau sans mettre de pavillon étant distant dudit vaisseau de la portée du canon, ledit feu capitaine Prépaud, ayant observé, ainsi que tout l'équipage, que ce bâtiment paraissait être une petite galère Saletine, sur quoy ledit capitaine Prépaud fit arborer le pavillon audit vaisseau et l'assura de deux coups de canons à boulets; qu'on s'aperçut alors d'un bout de pavillon rouge, à cause que venant vent arrière ledit pavillon étoit presque tout caché. Que ledit bâtiment approchant toujours pour venir à l'abordage dudit vaisseau, ledit capitaine Prépaud ordonna de tirer dessus pour éviter d'être pris par ce bâtiment le croyant Saletin; qu'en cet instant ledit capitaine Prépaud fit cacher lesdittes huit mil.... dans le lest afin qu'étant abordé dans la fureur du combat, on ne trouva pas facilement le fond dudit vaisseau pour éviter qu'il fut pillé de quelque façon que ce eut été. Qu'à dix heures du matin du même jour, vingtième septembre de l'année dernière, le dit bâtiment s'aprochant toujours et continuant de tirer des coups de canons à boulets sur ledit vaisseau qui tiroit de même sur ledit bâtiment sans pouvoir entendre la voix de ceux qui étoient dans ledit, que par des cris horribles de maures et qu'ainsy de part et d'autre on ne pouvoit pas s'entendre et se voir à cause de la fumée du canon croyant toujours ledit capitaine Prépaud que c'était un Salétin. Qu'alors ce bâtiment manquant l'abordage pour prendre ledit vaisseau y revint une seconde fois. Qu'à onze heures du jour ayant abordé ledit vaisseau, ledit capitaine Préfaud, ledit déclarant et tout l'équipage furent obligés d'abondonner le canon et de se cacher à l'entrepont voyant plus de soixante maures le sabre à la main entrer dans ledit vaisseau ayant surpris sur le pont trois matelots

dudit vaisseau qu'ils massacrèrent, ledit capitaine Prépaud ayant reçu un léger coup de sabre sur la tête, que les gens dudit bâtiment étant entrès dans ledit vaisseau, ayant coupé le cable de l'ancre de babord et les cordages qui tenoient ladite ancre, crièrent: *Algériens*, *Algériens*, *noun paoure* (1); qu'alors ledit capitaine Prépaud et tout l'équipage étant montés sur le pont on reconnut que ce bâtiment était un chebek d'Alger; que sur le midi étant Nord et Sud, à trois lieues de distance du mont de Gibraltar, le vaisseau étant rendu, y ayant mis environ soixante maures, fut obligé de suivre le chebek pour faire route à Alger, après avoir été pillé dudit fond et généralement de tout ce qu'il y avoit dans ledit, et hardes de l'équipage. Que le lendemain, le Rays dudit chebek vint à bord dudit vaisseau pour mettre un capitaine de prise et conduire ledit vaisseau à Alger. Que ledit Rays étant à bord maltraita de quelques coups ledit feu capitaine Prépaud et le fit passer avec son fils et une partie de l'équipage sur ledit chebek, ayant laissé à bord dudit vaisseau le déclarant, le nocher, le gardien et autres matelots, au nombre de onze en tout, ayant laissé dans ledit vaisseau environ trente turcs pour l'amener à Alger (qu'au surplus à l'exposition ci-dessus, ledit sieur Louis Barnet nous a dit et déclaré que la polacre du capitaine Jeaufret, de la Ciotat, étant de conserve avec ledit vaisseau dudit feu capitaine Prépaud avoit été témoin dudit combat et qu'aussitôt ladite polacre se seroit enfuie). Que le onzième du mois d'octobre dernier, ils seroient arrivés en cette ville d'Alger, qu'étant descendus à terre, le déclarant et le reste de l'équipage furent mis à la chaîne, où ils trouvèrent le reste de l'équipage dudit vaisseau qui étaient arrivé le cinquième octobre avec le chebek, tous enchaînés de deux en deux, ayant apris par lesdits matelots enchaînés que ledit capitaine Jean-François Prépaud avoit été conduit chez le Dey qui lui avoit fait donner des coups de bâton et qu'il en étoit mort deux jours après, et pour être la vérité telle le déclarant n'ayant pu venir faire plutôt ses diligences que ce jourd'huy qu'il se trouve délivré des fers, désire pour sa décharge de faire informer sur tout ce que dessus, en forme de consulat pour l'information prise lui servir et à tous qu'il appartiendra, ainsi que de raison et acte. — (*Signé*): BARNET. »

« Et nous dit consul en concédant acte audit capitaine de son dire

(1) Soit, en langue franque : n'ayez pas peur.

et exposition, ordonne que sur le tout en sera informé en forme de consulat pour l'information prise luy servir ainsi que de raison, et avons signé. (*Signé*) : LEMAIRE.

« Et à l'instant s'est présenté Estienne Flandrin, de Cassis, âgé de trente ans, nocher sur ledit vaisseau, déclarant n'être parent ni allié dudit, de laquelle exposition luy ayant fait faire lecture moyennant serment, a dit qu'elle contient vérité et qu'il le sçait pour avoir été présent lorsque le tout est arrivé et a signé avec nous consul et le sieur chancelier du consulat. (*Signé* :) ESTIENNE FLANDRIN, LEMAIRE, GERMAIN. (Suivent quatre autres dépositions semblables à la précédente. *Note de l'auteur.*) »

La mort tragique et ignominieuse du capitaine Prépaud causa une vive émotion dans la petite colonie française, qui trouva que le consul n'avait pas déployé une énergie suffisante dans cette circonstance critique. C'est ce qui résulte des termes mêmes de l'allocution adressée aux nationaux par M. Lemaire, dont le ton aigre-doux indique une vive irritation, et qui donne à l'assemblée de piquants conseils de circonspection. Exhumons ce curieux document, resté enfoui depuis plus d'un siècle dans de poudreuses archives.

N° 67. — Assemblée de la nation d'Alger, faite le 26 mars 1754.

« L'an mil sept cents cinquante-quatre, et le 26e du mois de mars, à 10 heures avant midy. par mandement de Mons. André-Alexandre Lemaire, Ecuyer conseiller du Roy, consul de France en ce royaume d'Alger, tous les Français composant icy le corps de la nation ont été convoqués et assemblés, sçavoir· Mons. Bossu, vicaire apostolique dans les royaumes d'Alger et de Tunis, supérieur de la maison de MM. les missionnaires en cette ville d'Alger, et les sieurs Nicolas Bérenger, Dominique Estais, et Louis-Michel Gimon, négociants, écrivant le Sr Germain, chancelier, auxquels mon dit sieur le consul a dit :

« Messieurs, il m'est revenu que quelqu'un d'entre vous, écrivant à ses correspondants de Marseille, leur avait adressé des relations de ce qui s'est passé ici dans la malheureuse affaire du feu capitaine Jean-François Prépaud, dans lesquelles ma gestion a été attaquée avec beaucoup de malignité, et la vérité tellement altérée sur des faits si publics, qu'il est difficile de s'imaginer que celui qui les a tronqués ne l'ait pas fait de dessein prémédité et contre sa propre conviction. On a débité à Marseille, d'après des lettres écrites d'Alger,

qu'il n'a dépendu que de moy de sauver la vie au capitaine Prépaud et l'esclavage à son équipage ; que le Caznadar m'avait envoyé chercher pour favoriser la réclamation que j'aurais dû en faire et que j'avais refusé de me présenter ; que tant que je resterais à Alger, il n'y avait aucune satisfaction à espérer de la Régence, et bien d'autres choses de cette espèce. On a ajouté pour apuyer ces imputations, que le motif secret de mon indolence ou de ma prévarication était une intelligence avec le Dey et les puissances d'Alger en faveur de laquelle, sacrifiant les intérêts publics à mes intérêts particuliers, j'aprouvais tout ce qu'ils osaient faire d'odieux par reconnaissance des faveurs dont ils me comblaient personnellement.

« Je ne suis point obligé, messieurs, de vous rendre compte des demandes secrètes que j'ay pu faire de mon chef dans la circonstance critique où je me suis vû, ni des raisons qui m'ont guidé dans les ménagements que j'ai dû garder ; moins encore des instructions subséquentes que j'ay reçues de la cour, ni des négociations que j'ay faites en conséquence, tout cela doit être un mistère qu'il seroit même téméraire à vous de vouloir pénétrer. Mais comme dans ce que je vous ay cité cy-dessus, il n'est question que de ce que tout le monde sçait, je me crois en droit de vous demander compte de ce que vous en avès apris par la voix publique et de ce que vous en avès marqué en France, afin que je sois en état de juger de la sincérité de vos relations, et de convaincre de faux celuy ou ceux qui en ont donné d'infidelles. S'il y a quelqu'un parmy vous, comme il n'y a pas lieu d'en douter, qui ait voulu s'ériger en nouveliste, et s'il n'a prétendu dire que la vérité, il ne doit pas craindre de la répéter icy, puisque c'est le lieu où on est le plus à portée d'en juger et de la soutenir par des preuves nullement équivoques. Voilà le seul moyen qui puisse justifier la liberté qu'il a prise. Au surplus, je crois inutile de vous prévenir que vous pouvès vous expliquer sur les faits en question en toute liberté, et sans craindre que je me serve de votre déclaration pour vous faire icy des affaires auprès des Algériens. Vous connaissès tous combien je condamne la pratique d'avoir recours à leur juridiction et de leur donner connaissance des cas qui peuvent survenir entre Européens. Si quelqu'un de vous, cependant, ne me rendait point à cet égard la justice qui m'est duë, je veux bien lui donner icy toutes les assurances propres à luy oter ses apréhensions et à ne lui laisser aucun prétexte de silence. Je m'engage donc à ne rien dire absolument à Alger, des aveux qui se feront dans cette assemblée, et je fais

très-expresses défenses à tous ceux qui la composent d'en rien divulguer aussy pour quelque cause que ce puisse être, à peine d'en porter des plaintes qui le perdraient infailliblement. Si je manque moy-même à mon engagement, je consens de demeûrer duëment convaincu, et je passe condamnation sur toutes les imputations faites contre moy au sujet desquelles je vous ay convoqués. Et a signé. — (*Signé:*) LEMAIRE.

« Surquoy lesdits sieurs assemblés ont répondu unanimement qu'ils n'ont envoyé en France aucune relation sur l'affaire du capitaine Prépaud, moins encore contre la gestion de Monsieur le consul, et ont signé avec nous chancelier. (*Signatures.*)

« Après la réponse cy-dessus des dits sieurs assemblés, mon dit sieur le consul a repris la parole, et a dit : Messieurs, je m'aperçois par votre silence et par le désaveu général des imputations faites contre moy en France, que nul de vous ne veut s'en déclarer l'auteur. Je veux bien ne pas pousser plus loin mes recherches pour le présent ; mais il m'importe toutefois d'éclaircir les faits qui ont servi de base à la calomnie. Le feu capitaine Jean-François Prépaud ayant été débarqué et amené chez le Dey, il ordonna qu'on le pendit ; les officiers de la Régence le suplièrent de commuer son suplice en une bastonnade, et le caznadar s'engagea à la luy faire donner de façon qu'il n'en réchaperoit pas, ce qui fut exécuté sur le champ. Vous ignorés peut-être le message qui me fut envoyé pour m'enjoindre de ne pas me présenter sous peine d'essuyer le même traitement, moy et tous les François qui résident à Alger, et de causer une rupture avec la nation ; vous n'en avès véritablement rien apris de ma part, mais la voix publique doit vous avoir instruit des dispositions où l'on était. Tout cela fut fait dans moins d'un quart d'heure, de sorte qu'on n'eut ni le temps de prévoir le coup, ni même celuy de braver les menaces, tant il s'en faut que le caznadar ait attendu que je me présentasse, luy qui outrant la barbarie et dirigeant un suplice qu'il aurait pu adoucir sans se compromettre, l'a poussé au dernier excès. Deux jours après je vis le Dey, qui me dit que j'avais bien fait de suivre ses ordres et de ne point me présenter devant luy, ne désavouant point qu'il aurait exécuté ce que sa colère luy avait dicté, ajoutant de plus qu'il traiterait en ennemi celuy qui luy parleroit de cette affaire. La même intimation a été faite aux consuls étrangers, puisque je tiens de la propre bouche de quelques-uns d'iceux, que le Dey leur avait fait dire de n'en pas ouvrir la bouche sous peine d'être

chassez d'Alger et d'occasionner peut-être la guerre à leur nation, de quoy j'auray des attestations quand il me plaira. Ces procédés, messieurs, annoncent-ils la possibilité qu'on a prétendû démontrer d'arrêter la violence des Algériens, et laissent-ils le moindre lieu de me taxer d'indolence, de timidité on d'intelligence avec eux ? Je n'ay fait aucun pas en faveur de l'équipage du cap. Prépaud jusqu'à la réception des ordres de la cour, et je n'ay pas besoin de vous dire pourquoy. Depuis lors, n'avès-vous pas été témoins des mouvements que je me suis donnez, et ne devès-vous pas sçavoir qu'après avoir employé inutilement toutes les voyes de la douceur, j'ay parlé non-seulement en particulier, mais encore en public, d'un ton asses haut, asses ferme et asses menaçant pour faire craindre la puissance du Roy aux dépens même de ma sureté : que ce soit le hazard ou ma conduite qui ait opéré, je suis venu à bout d'une partie de mes desseins, et j'espére que le Seigneur favorisera les autres ; ce qui ruine déjà les conjectures calomnieuses des mal intentionnés. Après vous avoir laissé répondre librement et sans prevention à mon premier exposé, je suis bien aize de vous avertir, messieurs, que S. M., que Mgr Rouillé, son ministre, et que toutes les personnes à qui je dois rendre compte, sont jusqu'à présent satisfaites de ma conduite. Cela devrait me suffire et me tranquiliser ; mais à un homme d'honneur il luy reste toujours quelque chose à faire lorsque sa réputation est attaquée et que les gens indifférents à s'éclaircir ont pû être séduits. Je prétends relancer la calomnie jusque dans son dernier réduit, qui est le silence et l'obscurité quand elle est impuissante ; c'est pourquoy j'exige que vous temoignès actuellement si vous sçavès quelque chose de contraire aux faits que je viens d'alléguer.

« Il n'est pas inutile de vous faire apercevoir aujourd'hui que plusieurs d'entre vous sont souvent tombés dans le cas de parler témérairement et sans mesure des affaires des couronnes qui sont en paix avec Alger, et d'hasarder sur de pareils sujets des propos qui auraient mérité un chatiment exemplaire. J'ay peut-être eu tort de ne pas avoir relevé de semblables fautes ; mais je ne suis pas fâché de n'avoir à me reprocher qu'un excès d'indulgence, et par le même principe, je profite de l'occasiou d'une offense reçuë pour vous donner en revanche un conseil salutaire, qui est d'être prudents dans vos discours et dans vos écrits, de ne vous mêler que de votre commerce, et de ne vous immiscer dans les faits qui vous sont étrangers que lorsque vous en serès requis par qui de droit ; ce sera la marque

la plus assurée que vous puissiès donner de votre probité et de la sincérité de vos relations. Et a signé. — *Signé* : LEMAIRE.

« Surquoy les dits sieurs assemblez ont répondu qu'il a couru beaucoup de bruits contradictoires dans le public au sujet de cette affaire, ainsi qu'il est ordinaire dans ce pays, mais qu'ils ne sçavent rien positivement, et par conséquent ne peuvent rien alléguer contre les faits cités cy-dessus par mon dit sieur le consul. *Signé* : BOSSU, ESTAIS, BÉRENGER, GIMON, GERMAIN. *chanc.* »

Malgré des réclamations incessantes et des menaces de guerre, le gouvernement algérien ne voulut accorder d'autres satisfactions que la mise en liberté de l'équipage. La France était cependant la nation la plus considérée et la mieux traitée par l'odjak. Les petites marines européennes, outre le tribut en matériel et en munitions ou en numéraire qu'elles payaient aux Algériens, avaient à supporter des avanies plus humiliantes encore que celles que nous endurions, et se trouvaient incessamment sous le coup de ruptures soudaines qui étaient pour cet état de forbans une source importante de revenus Ces traditions se perpétuèrent jusqu'aux derniers moments de la Régence, et on ne saurait trop rappeler aux puissances secondaires de l'Europe le service immense que la France leur a rendu, en 1830, en détruisant la piraterie algérienne.

Voici deux nouvelles pièces relatives à l'affaire du capitaine Prépaud.

N° 68. — Dépense à l'occasion de l'équipage de feu capitaine J. F. Prépaud, délivré des fers le 8 février 1754.

« Mandons au sieur Jean-Baptiste Germain, chancelier de ce consulat, ayant l'administration des fonds de la chambre du Commerce de Marseille, de payer des dits la somme de cinq cent nonante pataques chiques qui ont été dépensées pour procurer la liberté de l'équipage du vaisseau du feu capitaine Jean-François Prépaud en divers articles dont nous nous réservons de donner le détail à MM. les échevins et députés du Commerce. Fait à Alger le 9 février 1754 — *Signé :* LEMAIRE. »

N 69.

« De par le Roy,

« Nous André Alexandre Lemaire, écuyer, conseiller du Roy, consul de France en cette ville et royaume d'Alger.

« Ayant des raisons essentielles de garder icy jusqu'à notre départ l'équipage du feu capitaine Jean-François Prépaud, consistant en vingt-quatre personnes qui avoient été mis à la chaisne d'ordre du Dey et qui ont été relachés depuis le 8e du mois dernier, et la difficulté comme le risque de les loger à terre, nous ayant forcé de les transférer successivement sur divers bâtiments françois qui ont abordé au port d'Alger, comme il se trouve aujourd'huy qu'il n'en reste plus d'autre que le vaisseau la Concorde commandé par le capitaine Dominique Cehot, lequel est destiné pour aller à Tedelis faire un chargement de blé, etc. Donné à Alger le cinquième mars mil sept cent cinquante-quatre. (*Signé* :) LEMAIRE. »

La première de ces deux pièces fixe la date de la mise en liberté de l'équipage du capitaine Prépaud et constate, ce qui était probable, que cette délivrance ne fut pas due uniquement à l'action diplomatique de notre consul, et que les présents jouèrent dans cette circonstance leur rôle habituel. On y remarque aussi que M. Lemaire, gardant rancune à ses compatriotes des bruits calomnieux qu'ils avaient répandus sur son compte, ne voulut pas les initier aux mystères de sa politique, et se réserva, contre l'usage, de donner lui-même à la chambre de Commerce de Marseille, les justifications relatives à l'emploi de la somme de 708 francs qu'il avait dépensée pour arriver à ses fins.

Il résulte de la seconde pièce que notre consul avait le dessein d'aller, en personne, donner à sa cour des explications sur cette affaire, et que tenant à ne se laisser devancer en France par aucun des témoins de l'évènement, il les retint plusieurs mois à Alger dans ce seul but. M Lemaire partit en effet, quelque temps après, laissant l'intérim du consulat à son chancelier, M. Jean-Baptiste Germain; je ne connais pas la date précise de ce départ, mais le document suivant fait connaître que le 23 août 1754, il était un fait accompli.

N° 10. — Enregistrement d'une lettre de monseigneur de Machault, ministre de la Marine, à M. Germain, chancelier du consulat de France, Alger, faisant fonction de consul. — A Versailles, le 23e aoust 1754.

« La perte que la France avait faite par la mort de monseigneur le Duc d'Aquitaine vient d'être réparée par la naissance d'un troisième prince dont madame la Dauphine a été heureusement délivrée. Le Roy a été semiblement touché de cette nouvelle faveur du ciel qui ajoute autant à la satisfaction qu'au bonheur de ses Etats, et Sa

Majesté, persuadée que tous ses sujets ressentiront à l'envi un évènement aussy intéressant m'a ordonné de vous en faire part, afin que vous en informiés les négociants, navigateurs et autres françois, qui se trouveront dans votre département. Quoyque l'intention de Sa Majesté ne soit pas que la nation fasse à cette occasion aucune fête ou réjouissance dispendieuse, je ne doute pas qu'elle ne fasse éclater sa joye pour cette heureuse naissance qui doit être célébrée par un *te deum* chanté en action de grâces. L'intention de Sa Majesté est aussy que vous vous rendiés, à la réception de cette lettre, chez le Dey, pour luy notifier cet évènement auquel Sa Majesté est persuadée qu'il prendra part comme toutes les puissances amies de la France. -- *Signé* : MACHAULT. »

Enregistrée à Alger, le 18 septembre 1754.

Pendant cet intérim de M. Germain, je trouve les deux pièces suivantes qui sont relatives à des présents.

N° 71.

« Le 29e octobre 1754, la nation vote un cadeau aux nouveaux gardiens Bachi et Balukbachis nommés par le Dey, attendu: » « Que « ces employés influent extrêmement sur les affaires de la nation « françoise par la nécessité qu'on a de pouvoir recourir aux bons « offices de ces deux officiers en certaines rencontres qui ont raport « au bénéfice du commerce et à la navigation de nos capitaines. »

N° 72. — Assemblée.

« Cejourd'hui 13e décembre 1754, messieurs Arnould Bossu, vicaire apostolique, Nicolas Bérenger, Dominique Estais et Louis Michel Gimon, négociant françois, assemblés en présence de nous, Jean-Baptiste Germain, chancelier du consulat de France, faisant fonction de consul en cette ville et royaume d'Alger, en absence de M. Lemaire, pour délibérer sur les présents qu'il y a à faire au Dey nouvellement élu, au Casnadar et à l'Aga. Surquoy ayant pris en considération les usages établies en pareilles occasions, les dits sieurs assemblés ont délibéré de faire présenter par le drogman du consulat à son excellence Aly aga Dey d'Alger, un riche cafetan de drap d'or, huit pics de drap, et des rafraîchissements en sucre et en sirop de capilaire, au nouveau Casnadar nommé par le Dey un cafetan d'une petite étofe brochée en or avec huit pics de draps et des rafraîchissements, et pour ne pas s'attirer dans la conjoncture présente les mauvaises

grâces de Cherif Chaoux, amy du Dey, qui l'a nommé aga à sa place, il seroit présenté au dit aga quatre pics de drap, deux pics de bazin et des rafraichissements. La dépense des quels trois présents énoncés ci-dessus devant être payée par mon dit sieur Germain, administrateur des fonds de messieurs de la chambre du commerce de Marseille pour être passée au compte de la dite chambre, etc. (La dépense s'est élevée à 942 pataques. *Note de l'auteur*).

Le 21 juin 1755, M. Lemaire arriva à Alger, ainsi que cela résulte d'une note inscrite à la date du 30 du même mois sur la main courante de la chancellerie. Il était chargé de présenter de nouvelles réclamations au sujet de l'affaire du capitaine Prépaud ; mais Ali Dey lui opposa que cette affaire n'ayant pas eu lieu sous son gouvernement, il n'avait pas à s'en préoccuper. Il fut impossible d'obtenir de ce pacha d'autre satisfaction que la promesse que pareille violation des traités ne se reproduirait plus.

Le 4 août 1755, M. Lemaire partit de nouveau d'Alger pour se rendre à Marseille, laissant le consulat à M. Germain. Cete seconde absence, qui n'est pas signalée par M. Rang, dans son *précis analytique*, résulte d'une *note* inscrite à la date du 13 du même mois sur la main courante de la chancellerie du consulat.

Pendant ce second intérim de M. Germain, je trouve la pièce suivante qui est une nouvelle preuve de la position difficile qu'avaient les Français établis à Alger.

N° 73. — Assemblée de la nation concernant le capitaine Pierre Daniel, commandant le brigantin Saint-Charles.

« Jean-Baptiste Germain, chancelier du Consulat de France, faisant fonction de consul en cette ville et royaume d'Alger.

« Messieurs,

« Je vous ay prié de vous assembler pour vous communiquer que le Dey m'ayant fait dire par le Drogman qu'il avait à me parler, ainsi que vous avés sceu, je suis venu en ville à cet effet pour me rendre à ses ordres et surtout dans la conjoncture présente où je dois être attentif à tout. J'ay été chez luy cet après-midy à deux heures. Son Excellence m'a dit : les marchands maures de Tripoly de Barbarie, nolizataires du bâtiment du capitaine Pierre Daniel, sont venus me présenter une obligation par écrit de ce capitaine François qui leur doit environ cinq cent sequins ; j'ay nommé Kagi Osman marchand Turc pour faire droit au capitaine, afin qu'on luy

paye le nolis qui luy sera dû et qu'ensuite les marchands maures soient payés de quelque façon que ce soit ; vous ne manquerés pas de les satisfaire sans delay. Un moment après le Dey m'a dit : je suis toujours plus étonné qu'on dise que vos chebeks ont pris une galiote Algérienne, qu'ils ont tiré sur elle pour la couler bas et amené l'équipage de cette galiote en France, avés vous quelque nouvelle de celà? J'ay répondu au Dey : Seigneur, j'ay eu l'honneur de vous dire ces jours passés que je n'avais, et jusqu'à présent aucune lettre de Marseille ni d'autre part qui marquassent pareil évènement, que j'attendais avec impatience d'être éclairé. Le Dey m'a répliqué : nous verrons comment celà sera, allez toujours faire payer ces nolizataires, et que cette affaire ne traine pas. J'ay été sur le champ avec le Drogman au fondouk de Kagi Osman, ou j'ay trouvé les nolizataires. J'ay fait venir le capitaine Daniel..... Surquoy Kagi Osman a pris le contrat de nolizement en main et a dit au dit capitaine Daniel et aux marchands Maures, j'ay ordre du Dey de finir cette affaire, êtes-vous d'accord que je déchire le contrat de nolizement pour le voyage être tout à fait fini et rompu. Le dit capitaine et les marchands Maures ont répondu nous consentons. Kagi Osman ayant déchiré en notre présence le dit contrat de nolizement, m'a dit allés chercher de l'argent pour payer ces Maures ; si non je vais payer moi-même en ce moment et vous me le rembourserés, j'ay ordre du Dey de terminer cette affaire et que ces marchands soyent satisfaits au plutôt. Vous avés été informé, messieurs, de l'impossibilité où se trouvait ce capitaine pour avoir de l'argent icy non seulement pour satisfaire à son obligation, mais encore pour des besoins urgents, et de l'ordre que le Dey donnait à Kagi Osman de terminer cette affaire et à moy de payer après la justice du dit Kagi Osman rendue. Je vous prie de délibérer en conséquence.

« Surquoy, nous soussignés, etc. Négociants composant le corps de la nation françoise établie en cette echelle, en conséquence de l'exposé cy-dessus de mon dit sieur Germain, chancelier de ce consulat faisant fonction de consul, avons délibéré unanimement que pour satisfaire par force supérieure à l'ordre du Dey et au jugement rendu par le dit Kagi Osman, il falait sans delay payer les dits marchands Maures, etc. 25e septembre 1755. — (*Signé :*) A. Bossu ; Daniel ; Bérenger ; Estais ; Germain. »

A partir du 1er juillet 1756, on retrouve M. Lemaire à Alger, comme le constatent les pièces ci-après.

N° 74 — Mandat.

« André-Alexandre Lemaire, écuyer, conseiller du Roy, consul de France à Alger, mandons au sieur Benezet Armeny, chancelier subrogé de ce consulat ayant l'administration des deniers de la chambre du Commerce de Marseille de payer 48 pataques pour une veste de quatre pics de drap présentée à Agi Aly, officier du Bey de Constantine qui a apporté au Dey la nouvelle de la prise du Kef dans le royaume de Tunis, auquel officier tous les grands du pays et les consuls Européens ont fait des présents pour témoigner la part qu'ils prennent aux bons succès de la Régence et la ditte somme de 48 pataques sera passée au compte de la chambre du Commerce ainsy qu'il est d'usage. A Alger, le 1er juillet 1756. — *Signé* : LEMAIRE.

N° 75. — Assemblée au sujet d'un présent pour le nouveau capitaine du port et de quelques donatives à faire aux courriers qui ont apporté les nouvelles de la prise de Tunis.

« L'an mil sept cent cinquante-six et le onzième du mois de septembre avant midy, par mandement de M. le Consul, M. le vicaire apostolique et tous les sieurs négociants françois résidens en cette echelle, ont été convoquez et assemblez ; auxquels mon dit sieur le Consul a dit, ecrivant le sieur Benezet Armeny, chancelier subrogé.

« Messieurs. je vous ay fait assembler pour vous dire qu'il y a quelque temps que le Dey, par mécontentement contre l'ancien capitaine du port l'a révoqué et en a nommé un à sa place apellé Omar Rays. C'est un officier dont il convient de ménager l'amitié dans le poste qu'il occupe, étant très-utile à tous les bâtiments François qui abordent ici et d'un autre côté pouvant leur nuire beaucoup. Les consuls Européens lui ont déjà fait des présens, il pourroit s'aigrir contre la nation Françoise si nous tardions davantage à luy faire le nôtre. Je pense que six pics de drap suffiront pour le contenter en y joignant quelques confitures, sirops et liqueurs que je fournirai de celles que la chambre du Commerce m'a adressé.

« Il n'est pas moins indispensable de faire quelques donatives en argent aux courriers qui viennent d'arriver et qui ont apporté la nouvelle de la prise de Tunis, afin de témoigner par là la part que nous prenons aux bons succès de la Régence. Les autres nations l'ont fait et la chose est d'autant plus inévitable que ces courriers ont permission du Dey de parcourir toutes les maisons avec un homme de l'Aga et d'exiger cette espèce de gratification.

« Je vous prie de délibérer sur ces deux chefs. — *Signé* : LEMAIRE.

« Surquoy les dits sieurs assemblez ont unanimement délibéré qu'il convient de présenter au capitaine du port six pics de drap dont la valeur monte à 72 pataques; et de donner en argent comptant la somme de 103 pataques 4 temins aux deux compagnies de courriers, la Turque et la Maure, qui ont apporté la nouvelle de la prise de Tunis, le tout étant pour l'honneur et utilité de la nation Françoise; laquelle dépense sera passée au compte de la chambre du Commerce de Marseille, et ont signé. — *Suivent les signatures de* : BOSSU; BRENGER; GIMON; ESTAIS; BENEZET ARMENY, chancelier subrogé. »

N° 76.

« De par le Roy,

« Il est ordonné au sieur Christophle Brignol, commandant la tartanne Saint-Vincent Ferrié d'aller à Tunis avec son dit bâtiment pour le service de la Régence d'Alger, charger ce qui lui sera consigné au dit Tunis et l'apporter ici, le tout en conséquence de l'ordre précis du Dey sous peine en cas de refus d'y être contraint par force.

« A Alger, le dix-sept septembre mil sept cent cinquante-six, signé Lemaire. Par mondit sieur le consul, signé Benezet Armeny, chancelier, à l'original.

« Enregistré par nous, Pierre Benezet Armeny, chancelier subrogé de ce Consulat, d'ordre de monsieur le Consul, ce jourd'hui 17 septembre 1756. (*Signature de* :) BENEZET ARMENY. »

On voit par cette dernière pièce que notre consul s'efforçait de prévenir toute cause de mésintelligence en se prêtant avec empressement à tous les désirs du Pacha. Malgré cette condescendance, le despote barbaresque ne tarda cependant pas à se livrer à un nouvel attentat au droit des gens sur la personne de M. Lemaire qui décidément jouait de malheur dans ce pays. Voici comment M. Sander Rang raconte cet événement dans son *précis analytique* :

« Nous citerons encore la conquête de Mahon effectuée par le Roi de France. Ce fait d'armes causa le plus vif chagrin au Dey, qui dit à cette occasion qu'il aiderait les Anglais à reprendre ce beau port, s'ils voulaient l'aider à ressaisir Oran.

« 1757. Ce fut peut-être la mauvaise humeur qu'éprouva alors Baba-Ali qui le porta à commettre sur la personne du consul de

France l'acte brutal dont nous allons parler. Gâté par l'habitude des présents de la part des puissances Européennes et de leurs agents, il avait fait dire au consul que désormais il en voulait recevoir annuellement de la part du Roi. Cette injonction étant restée sans effet, il prétendit que M. Lemaire se moquait de lui, et le 11 octobre, il le fit saisir et mettre aux fers avec les esclaves. Toutefois, il se servit pour prétexte du refus qu'on venait de lui faire de rendre une prise qu'un de ses corsaires avait faite et qui avait été conduite à Malaga par un bâtiment de guerre Français. Ce bâtiment était Espagnol et le corsaire l'avait capturé sous pavillon Saletin ; le second avait été rendu par le gouvernement, qui avait même ajouté une indemnité en dédommagement de la perte de la prise. Le Dey n'avait point été satisfait. Un mois après, il fut permis au consul de rentrer dans sa maison, mais toutefois en gardant les fers. Au surplus, tous les chrétiens étaient alors maltraités à Alger ; les consuls étaient traités par ces barbares sans nulle considération ; le Dey, ses ministres, et tous les Algériens ne leur parlaient que la menace à la bouche. M. Lemaire, délivré enfin de ses chaînes, ne se crut plus en état de reprendre ses fonctions; il les remit à M. Bossut, vicaire apostolique, et bientôt après il fut rappelé en France. »

M. Rang commet une erreur lorsqu'il place l'arrestation de notre consul au mois d'octobre 1757. Il se trompe également lorsqu'il avance que M. Lemaire, ne croyant pas devoir continuer à remplir ses fonctions, les remit de lui-même à M. Bossu (et non Bossut) en attendant son rappel. Les documents ci-après établissent que l'incarcération de M. Lemaire eut lieu en 1756, qu'après sa délivrance, ce consul n'abandonna pas les affaires, et que M. Bossu fut chargé du consulat en vertu d'un ordre royal.

N° 77. — Assemblée au sujet d'un présent à Ismael Rays, capitan ou amiral de cette Régence.

« L'an mil sept-cent cinquante-six et le quinzième jour du mois de novembre, avant midy, par mandement de monsieur le Consul, M. le vicaire apostolique et tous les sieurs négociants François résidant en cette echelle, ont été convoquez et assemblez, auxquels mondit sieur le Consul a dit :

« Messieurs, je vous ai fait assembler pour vous dire que le Dey, ayant jugé à propos de révoquer Kagi Nourloc amiral de cette Régence, et de lui substituer Ismael Rays ci-devant capitaine du port,

il convient de faire à ce nouvel officier le présent d'usage, attendu que par sa charge, il influe beaucoup sur les affaires de la nation Françoise qui ont rapport à la navigation ; le changement susdit s'est fait le deux de ce mois, mais comme j'étais alors détenu au Bagne, je ne pouvais vous assembler et je profite de mon retour chez moi pour remplir cette obligation. Je vous prie de délibérer là-dessus et a signé, (*Suit la signature de:*) LEMAIRE.

« Surquoy les dits sieurs assemblez ont unanimement délibéré de faire au nouvel amiral le présent tel qu'il a été donné à son prédécesseur le 10 décembre 1753, composé de deux vestes de drap, de quatre pics chacune avec quelques bouteilles de sirop, liqueurs et confitures. Et ont signez. — *Suivent les signatures de :* BOSSU ; GIMON ; ESTAIS ; BENEZET ARMENY, chancelier subrogé.

N 78. — Enregistrement.

« De par le Roy,

« Il est ordonné au capitaine Antoine Martin, de Saint-Tropez, commandant la barque Saint-Tropez, de ne montrer et communiquer à personne soit Européen, soit Turc, Maure, Grec ou Juif, jusqu'à ce qu'il soit hors des limites du royaume d'Alger, le visa qui a été mis à Alger dans sa patente de santé où il est fait mention d'un soupçon de peste, attendu que le gouvernement de cette Régence ne veut point qu'on mette à jour de pareils soupçons et seroit capable de sévir contre ceux qui rempliscent leur devoir à cet égard et de gêner la liberté dont les consuls doivent jouir de déclarer le vrai état de la santé dans les patentes, ce qui entraineroit à de fâcheuses conséquences pour la santé de l'Europe, etc. Le tout, à peine en cas de désobéissance de répondre de tous les évènements qui pourraient s'en suivre. A Alger, le 20 novembre 1756. *Signé* : LEMAIRE.

N° 79. — Enregistrement.

« De par le Roy,

« Sa Majesté voulant retirer incontinent et sans délai le sieur Le Maire d'Alger, Elle a nommé et commis, nomme et commet le sieur Bossu, vicaire apostolique en ce pays, pour y prendre le titre et faire toutes les fonctions de Consul de France dont Sa Majesté lui attribue à cet effet toute l'autorité de la meilleure manière et forme possible, enjoint à tous négocians François, capitaines et gens de mer, trafiquant et naviguant sous la bannière de France, de reconnaitre le dit sieur Bossu, et de lui obéir en la dite qualité de Consul. Fait à Ver-

sailles, le 16 novembre 1756. Signé : Louis, et plus bas signé : Machault.

« Enregistré l'ordre du Roy ci-dessus, suivant sa forme et teneur au requis de monsieur Bossu, par nous Pierre Benezet Armeny, chancelier subrogé de ce Consulat de France à Alger, soussigné, cejourd'hui premier décembre mil sept cent cinquante-six. *Signature de :* BENEZET ARMENY. »

En quittant Alger, M. Lemaire se rendit à Raguse pour y exercer la charge de consul de France. C'est du moins ce qui résulte d'une note que j'ai trouvée dans les archives du Consulat.

VIII.

Le court consulat de M. Bossu, dont l'installation était évidemment provisoire, ne me fournit que les quatre documents ci-après, dans lesquels domine, comme toujours, la question des présents.

N° 80. — Enregistrement d'une lettre écrite par Monseig. de Machault, ministre Secrétaire d'Etat de la Marine à M. Bossu, consul.

A Versailles, le 6 janvier 1757.

« Le bruit de l'attentat affreux qui a été commis contre la personne du Roy, monsieur, vous aura appris que Sa Majesté avait été blessée d'un coup de poignard par un malheureux qui a trouvé le moyen de s'en approcher au milieu de sa garde le soir du 5e de ce mois. Je sens trop par moi-même le juste effroi qu'un crime aussi noir aura répandu dans l'esprit de tous les François pour ne pas me hâter de leur donner dans tous les pays étrangers, la satisfaction de savoir que Dieu a préservé Sa Majesté et la France du danger dont elle a été menacée. Sa Majesté est actuellement dans un état de parfaite guérison et laisse au zèle et à l'amour de ses sujets le soin de partager avec elle les grâces qu'ils doivent rendre à Dieu de le leur avoir conservé.

« L'assassin a été arrêté et on instruit son procès. — *Signé* : MACHAULT.

« Enregistré à Alger le 1er mars 1757. »

N° 81. — Assemblée au sujet d'un présent à Mehemet Cogea, nommé Velkilargi ou Intendant de la Marine de la Régence.

« L'an mil sept cent cinquante-sept et le 25e février avant midy, par mandement de M. Bossu, consul, vicaire apostolique, etc.

« Messieurs,

« Vous n'ignorés pas sans doute que le Dey vient de nommer à la place de Vekilargy ou Intendant de la Marine, occupée ci-devant par Agy Mehemet, Mehemet Cogea, neveu du feu Dey Ibrahim pacha, homme en très-grande faveur. Il est très à propos de se ménager l'amitié de cet officier, le poste qui vient de lui être accordé le met à la tête des affaires maritimes de cette Régence. J'ai pris connaissance des diverses donatives qui ont été faites en diférentes occasions à celui auquel il succède, quoique j'ay vû que dans le premier voyage qu'il alla faire à la Mecque, vous jugeates qu'il était à propos de présenter à Assan qui le remplaca par intérim un caffetan d'étoffe brochée en or et une montre d'or, ainsi qu'il conste par la délibération du 30 juin 1749,il me semble qu'au moyen d'un caffetan d'étoffe fond d'or de la valeur de 40 sequins, nous satisferons par cette politesse à ce que son avènement pourroit lui faire désirer de nous, et nous nous préparerons les moyens de l'employer utilement relativement à nos intérêts divers quand l'occasion s'en présentera. Je vous prie de délibérer, et a signé. *Signature dc:* Bossu. »

(*Note de l'auteur.* Ce présent a été voté par une délibération portant la signature de MM. Bérenger ; Gimon ; Estais ; Benezet Armeny, chancelier subrogé).

N° 82. — Assemblée au sujet d'un présent à Ali Cogea, écrivain des chevaux.

« L'an mil sept cent cinquante-sept et le 13e jour du mois d'avril, par mandement de M. Bossu, consul, vicaire apostolique, etc.

« Messieurs,

« Le Dey ayant nommé à la place d'Ecrivain des chevaux Ali Cogea, grand écrivain de la Régence, et cet officier ayant toujours témoigné beaucoup d'attention pour tout ce qui est François, je pense qu'il est bien de lui témoigner par un présent qui pourra être composé de quatre pics de drap et d'un caffetan d'une étoffe brochée en or, la part que nous prenons au choix, que le Dey vient de faire de lui. L'évènement par lequel cette place lui est confiée, vous est connu, et

vous pouvés aisément juger combien cette honnêteté de notre part est placée.

« Je vous prie de délibérer, et a signé. (*Signature de* : Bossu. »

« Surquoy les dits sieurs assemblés ont unanimement délibéré de faire présenter à Ali Cogea, etc., et cette dépense étant pour l'honneur de la Nation, le montant de ce présent sera passé au compte de la chambre du Commerce de Marseille et ont signé. *Signatures de :* Estais, Bérenger, L. M. Gimon, Benezet Armeny, chancelier subrogé. (Il résulte d'un mandat du Consul que la dépense s'est élevée à la somme de 150 pataques, soit 180 francs. *Note de l'auteur*). »

N° 82. — Assemblée au sujet de divers présents jugez nécessaires pour le bien et l'avantage du commerce.

« L'an mil sept cent cinquante-sept et le vingt-deux du mois d'aoust, par mandement de monsieur Bossu, consul, vicaire apostolique, tous les sieurs négociants françois ont été convoquez et assemblez, auxquels monsieur le consul a dit, écrivant le sieur Pierre Benezet Armeny, chancelier subrogé de ce Consulat.

« Messieurs,

« Vous avés vu arriver ici la goulette la Suzane, dite l'Aigle, bâtiment François abandonné par le capitaine Girard, de Marseille, à un chebek de cette Régence, dont il a eu rencontre vers la côte d'Espagne. Ce bâtiment, qui allait à la Martinique, entra dans ce port monté par des Algériens, dans la nuit du 18 du mois de juillet et le 19 au matin, m'étant porté à la marine, et me trouvant au débarquement des papiers que le Vekilargy de la Marine se fit apporter, je reconnus par diverses polices ce bâtiment pour François; j'en fis la réclamation, ma prétention fut portée au Dey, qui me fit dire en conséquence de faire venir un équipage ; l'équipage est arrivé, le bâtiment m'a été rendu, cela est dans la justice.

« Je ne vous ferai point ici le détail des démarches que j'ai faites vis-à-vis des officiers de la Régence pour en venir à ce que mon état exigeait. Je me borne à vous prier de vous rappeller que toutes les fois qu'il s'est agi de pareilles restitutions, les consuls qui m'ont précédez après avoir réussi, se sont fait un devoir de témoigner leur reconnaissance par diverses donatives, leur exemple pourrait me servir de règle dans cette occasion, mais étant juste de vous représenter l'état actuel des affaires de cette echelle, il est à propos que

je vous dise qu'il est essentiel de se concilier la bienveillance de deux personnes de ce gouvernement dont le crédit vous est assés connu, le Cazenadar et le Vekilargy de la marine, ils se sont prettés l'un et l'autre avec asses d'empressement à la justice que le Dey vient de nous rendre ; d'ailleurs il est bien de les disposer à recevoir suivant nos désirs M. Perou, qui doit bientôt venir me remplacer ; le voir accueilli avec distinction, est ce que nous souhaitons le plus et le gré que ces officiers nous sauront de notre générosité, ne peut que rejaillir sur lui et lui préparer les voyes, au moins est-ce le but que je me propose ; il me paraît donc que pour les y engager efficacement, il est à propos de saisir cette occasion pour présenter à chacun d'eux un caffetan de la valeur d'environ 50 à 60 sequins.

« Je juge nécessaire de faire quelques présents à d'autres officiers de la marine, je les borne à 8 pics de drap pour l'amiral, six pour le capitaine du port, autant pour l'écrivain des prises qui a eu soin de la goulette la Suzane depuis son arrivée dans ce port. Ces officiers sont à même d'influer beaucoup sur la tournure des affaires qui peuvent nous arriver journelement, c'est dans des occasions où nous n'avons pas à nous plaindre, qu'il me semble qu'il est raisonnable et décent de témoigner que nous sommes susceptibles de reconnaissance.

« Le drogman de la Nation vient de se marier, nous devons quelque chose à son établissement, plus encor à nous mêmes, cet homme est à notre service, je suis d'avis de lui donner une gratification de 40 sequins.

« Je vous prie de délibérer sur ce sujet et a signé. — *Signature de :* Bossu. (Ces propositions ont été approuvées par une délibération portant la signature de MM. Bérenger ; L. M. Gimon ; Crest. Benezet Armeny. *Note de l'auteur*).

Quelque temps après cette dernière délibération, le 11 novembre 1757, M. Joseph Barthelemy Perou, conseiller du Roy, vint prendre possession du consulat qui lui était confié. Il résulte d'une note que j'ai trouvée dans les archives que ce consul était précédemment directeur général des concessions de la Compagnie Royale d'Afrique. Dans les provisions de M. Pérou, je remarque la phrase suivante : « .... pour la dite charge avoir tenir et exercer pendant le temps « qu'il nous plaira. » Jusqu'alors les pouvoirs conférés à nos agents avaient été limités à la durée de trois années, à cause des exigences

cupides des Algériens, qui recevaient un présent lors de chaque changement ou confirmation du Consul. Dans la situation qui nous était faite dans ce moment à Alger, cette modification dans les errements suivis jusqu'alors était une protestation énergique contre la rapacité vexatoire et humiliante des pirates barbaresques.

Voici les documents que nous fournissent les commencements du consulat de M. Pérou.

N° 84. — Assemblée de la nation pour un présent à l'amiral à l'occasion de son mariage.

« Aujourd'hui 12e janvier 1758, nous soussignés, en présence de monsieur Joseph Barthelemy Pérou, conseiller du Roy, Consul de France en cette ville et royaume d'Alger, ayant pris en considération les usages établis en certaines occasions du nombre desquels il nous a paru qu'il falait mettre le mariage du capitan ou amiral de cette Régence en luy faisant un présent proportionné à sa dignité qui a beaucoup de raport aux affaires de la Nation et qui nous obligent de recourir souvent à ses bons offices en diverses rencontres qui intéressent la navigation de nos capitaines, nous avons délibéré de faire présenter par le drogman seize pics de damas à Sidi Ismaël, amiral, dont le prix sera payé par M. Germain, chancelier de ce Consulat, ayant l'administration des fonds de MM. de la chambre du Commerce de Marseille, pour être passé en dépense au compte de ladite chambre et ainsi a été délibéré à Alger dans l'assemblée tenue dans la maison consulaire l'an et jour que dessus. — *Signatures de* : GIMON ; BÉRENGER ; GROISELLE, provicaire apostolique ; MEIFRUN ; CREST ; BENEZET ARMENV ; GERMAIN, chancelier ; PÉROU. »

N° 85. — Assemblée de la nation pour les présents à faire à l'occasion de l'affaire de la Galiotte et des prétentions du juif Busciara.

« L'an mil sept cent cinquante-huit et le dix-sept du mois de juin, sur mandement, etc.

« Messieurs,

« Personne de vous n'ignore qu'ayant été présenter au Dey une lettre que monseigneur de Morar, ministre de la marine luy a écrite au sujet de la malheureuse affaire de la Galiotte d'Ali Cogea, qui fut prise par le capitaine Victorio, commandant un chebek armé en course à Mahon, la croyant Saletine, qu'il relacha dès qu'il s'aperçut qu'elle apartenait à cette Régence et qui malheureusement a ensuite péri sur cette cote. Le ministre disant dans cette lettre au Dey que

les choses ne s'étaient pas passées comme on les luy avoit raportées, il se récria beaucoup et prétendit que la Galiotte avoit mis son pavillon et fait les signaux usités entre les sujets de cette Régence et les François, prétention contraire à ce qu'on a dit d'abord que le cap Victorio avoit attaqué la dite galiotte sous pavillon Espagnol ; ce qui avoit été cause qu'elle n'avoit pas mis le sien. Effectivement, il luy auroit été inutile et encore moins de faire à des Espagnols les signaux des François ; surquoy croyant de pouvoir calmer la colère du Dey, je luy présentai avec beaucoup de respect que S. E. ni monseigneur de Morzas n'étoient pas présens lorsque cette action s'est passée, qu'il convenoit dans une affaire aussi malheureuse que celle-cy ne pas croire tout ce que chaque parti alleguoit, mais aussi ne pas tout rejetter et qu'étant certain que le cap. Victorio n'avoit pas eu dessein d'offenser la Régence, puisque dès qu'il s'étoit aperçu que la Galiotte étoit Algérienne, il l'avoit relachée sans difficulté, il étoit à propos d'arranger les choses avec amitié, modération et équité ; le Dey ne me laissa pas finir et me regardant avec des yeux remplis de fureur, m'ordonna de me retirer, me menaçant de se payer bientôt amplement et de la galiotte et de toutes les autres prétentions qu'il avoit sur nous, ce qui étoit me dire qu'il allait faire courir sur nos bâtiments. Je voulus faire quelques instances pour tâcher de luy faire entendre raison, mais tant le Dey que les officiers qui étoient à son entour s'étant emportez sur ce que je n'obéissais pas, et craignant quelque violence, je fus obligé de me retirer.

« Vous savés aussi, messieurs, tous les bruits qui se répandirent dans la ville ensuite de cette audience. Vous avés partagé mes chagrins et mes inquiétudes, et je vous dois la justice que vous n'avés rien oublié pour ramener les esprits à la raison. Enfin, après plusieurs jours que nous avons passé dans cette cruelle perplexité, je suis parvenu à me faire écouter par les principaux officiers de la Régence qui d'abord étoient aussi fiers que leur maître et l'ont engagé à prendre des arrangements sur touttes les affaires qui sont en litige.

« Outre celle de la galiotte, il y en avait encore deux autres qui regardoient Jacob Busciara, juif de cette ville, réclamateur en premier lieu d'un chargement de bled qui luy fut pris par un corsaire François sur un bâtiment Anglois, et en 2e lieu d'un bâtiment à luy appartenant qu'il avait expédié de cette ville sous pavillon Toscan, commandé par le capitaine Lazariny de Livourne, et de son charge-

ment consistant en 4355 mesures de bled et en 282 quintaux de laines et autres effets, aussi pris par un autre François.

« Le ministre avoit fait régler la première de ces affaires à 17000 livres, mais ce juif ou pour mieux dire le Dey à qui le prix du dit bâtiment et des deux chargements est dû, n'en étoit pas content, ayant en main une lettre du sieur Vanderleven qui luy marquoit qu'il y avoit 1600 charges de bled qui avoient produit 26400 livres.

« A l'égard de la prise du capitaine Lazariny, on prétendait que le bled et les laines fussent payéz sur le pied que le tout se seroit vendù à Livourne, si le bâtiment y étoit arrivé; et on voulait en sus des dommages intérêts. J'ay eù toutes les peines du monde pour faire entendre raison sur ces deux affaires au Caznagy ou Grand-Trésorier de l'Etat, qui a enfin convenu que ce seroit faire injure à monseigneur de Moras que de revenir sur le compte qu'il a fait scrupuleusement dresser; et que le bâtiment de Lazariny s'étant perdu après avoir été pris, il étoit juste de ne payer que le prix coutant tant du bâtiment que de sa charge. Il l'a fait comprendre au Dey qui a ordonné en conséquence que le prix du tout seroit reglé par Kagy Osman, espèce d'inspecteur du Commerce; et qu'à l'égard de la galiotte et de tout ce qui en dépend, le Vekilargy de la Marine, l'amiral et le capitaine du port, assistéz de quelques armateurs, en régleroient la valeur.

« En exécution de cet arrêté, je suis comparu avec le juif Busciara devant le dit Kagy Osman. Ce juif fesoit monter son simple déboursé à Pat. 38735 1/2. Après bien des contestations, le dit Kagy Osman a reglé le prix du dit bâtiment, de son chargement, les salaires et autres dépenses du dit Busciara à Pat. 34000. A quoy joint les 15112 du bled sur l'Anglais, fait en tout 49112 pataques que je me suis obligé de payer au Gouvernement à qui tout est dû.

« Je fus ensuite à la Marine pour faire liquider la valeur de la galiotte; et c'est là où vous devès comprendre que je fus bien exercé, puisque vous connaissés l'avidité de l'armateur, son ton et ses manières violentes. Je fis dire au Dey les difficultés que cet homme fesoit, et ce Seigneur envoya un Chaoux pour signifier aux officiers que son intention étoit que le tout se réglat tranquillement et avec équité. Ensuite de quoy les prétentions de cet homme qu'il fesoit monter à près de 18000 pataques, ont été réglées à 10917, y compris 6000 pataques pour la rançon des deux esclaves enlevèz par le capitaine Victorio, et environ 800 pataques pour argent et marchandises qu'on prétend avoir été pilléz sur la ditte galiotte.

« Le Dey m'a accordé du tems pour faire venir les sommes à luy duës pour le compte du juif, et j'ay employé partie des 17000 livres qui m'avaient été remises pour la première prétention de Busciara, à l'acquittement de la galiotte et de ses suites pour ne pas faire crier les particuliers qui doivent le recevoir.

« Il ne me reste plus à présent qu'à satisfaire les personnes qui m'ont aidé à finir touttes ces affaires. Le Caznagy, le Vekilargy et le trésorier particulier du Dey m'ont rendû de grands services, tant pour calmer la colère de ce Seigneur, que pour modérer les prétentions du juif et de l'armateur. L'amiral et le capitaine de port se sont aussi prettez pour ce dernier article, et Kagi Osman a fait tout son possible et a obligé le juif de retrancher 4735 pataques sur ses demandes. Vous savés que ces gens ne nous rendent service que dans l'attente d'obtenir des présens de notre part; que ce seroit les offenser cruellement de les tromper dans leurs espérances; qu'indépendamment qu'ils pourroient trouver le moyen de détruire leur ouvrage, nous devrions compter sur toutte leur haine et sur leurs mauvais offices dans les occasions qui pourront arriver. Je vous ay assembléz pour me donner votre avis la dessus, et pour déterminer ce qui doit être présenté à chacun d'eux; et s'il ne convient pas aussi de gratifier le drogman de la Nation qui a agi dans cette occasion avec beaucoup d'ardeur, afin d'exciter son zèle à l'avenir.

« C'est surquoy je vous prie de délibérer et a signé. — (*Signature de*) : PEROU.

« Laquelle proposition entenduë, et le tout murement examiné, les dits sieurs assembléz ont unanimement délibéré de présenter sans délay au Casnagi et au Vekilargy un cafetan d'étofe d'or à chacun de la valeur d'environ 60 sequins, à l'amiral, un petit cafetan de 25 à 30 sequins, au capitaine de port, quatre pics de drap, à Kagy Osman, 4 pics de drap et 8 pics de damas, au drogman de la Nation, un cafetan semblable à celuy de l'amiral; et enfin au Caznadar de la golphe (1) du Dey une caisse de sirop qu'il a faite demander, laquelle dépense, qui est indispensable, sera payée des deniers de la chambre du Commerce de Marseille, etc. — *Signatures de* : BÉRENGER: GROISELLE, provicaire apostolique; BENEZET ARMENY: CREST: MEIFRUND; GIMON, chancelier subrogé. »

---

(1) Probablement de la *Rorfa*, c'est-à-dire de la chambre, des appartements particuliers du Dey.

N° 86, — Assemblée de la Nation pour un présent d'un cafetan envoyé à Hagy Mehemet, député de la Régence.

« L'an mil sept cent cinquante-huit et le vingt du mois de novembre, sur le mandement de M. le Consul, M. Groiselle, vicaire apostolique, et les sieurs Benezet Armeny, agent de la Compagnie royale d'Affrique, Charles Hiacinthe Crest et Pierre Joseph Meifrund, négociants François établis en cette échelle ont été convoqués et assemblés, auxquels M. le Consul a dit, écrivant nous Louis Michel Gimon aussi négociant et chancelier subrogé.

« Messieurs,

« Hagy Mehemet, ancien Vekilargi de la marine, envoyé par le Dey à Constantinople pour y féliciter en son nom et en celuy de la Régence, le Grand-Seigneur, sur son avénement au trône Impérial, vient d'arriver couvert de gloire par l'heureux succès qu'il a eu dans sa mission, ayant obtenû de S. H. tout ce qu'il a exigé pour le service de cette Régence, soit en artillerie et munitions de guerre, qu'en effets de toutte espèce pour la construction de l'équipement des vaisseaux, en si grande quantité, qu'indépendamment du bâtiment Suédois qui l'a passé à Constantinople du port de dix à douze mille quintaux, il a été obligé d'en fretter quatre autres pour aporter tous les dits effets. Vous n'ignorés pas, messieurs, l'amitié que le Dey a toujours eue pour luy et la juste confiance qu'il a en ses lumières et en ses conseils, et combien ils ont influé dans les affaires et même les services qu'il a rendus à la Nation dans des circonstances essentielles. Il ne faut pas douter que les succès inouis qu'il a eu dans son ambassade n'augmentent infiniment l'amitié et l'estime que le Dey avoit pour luy et par conséquent son crédit duquel il vient de donner une preuve non équivoque en fesant d'un seul mot restituer au capitaine Beaussier, de la Seine, son bâtiment qui avoit été pris et amené dans ce port par un corsaire Anglais, en revenant de Constantinople, où il l'avait chargé des effets que le G. S. luy a donnés, nonobstant le passeport de l'ambassadeur d'Angleterre, et ce malgré touttes les intrigues et les mouvemens que se donnaient plusieurs personnes du gouvernement attachées au parti de nos ennemis qui nous ont souvent fait aprehander à tous la confiscation du dit bâtiment en faveur du corsaire, ou du moins qu'on n'obligea le capitaine Beaussier de le racheter ainsy qu'il est arrivé au capitaine Guirard, à qui le Dey avait fait donner un passeport par le consul Anglais de cette ville.

« Vous n'ignorés pas encore, messieurs, notre situation dans cette échelle, et combien il importe au bien, à l'honneur de la Nation et à son avantage que je n'oublie rien pour m'attacher cet officier afin qu'il me soit favorable dans les affaires qui pourront survenir, ayant tout à esperer de ce que peut le secours d'un homme tel que luy et tout à craindre s'il m'étoit contraire. Les consuls des autres nations se sont empressés avec raison de luy témoigner par des présents la part qu'ils prennent à ses heureux succès et la joye qu'ils ont de son retour ; et je vous ay assemblés pour vous demander votre avis, si je dois, à l'exemple des autres, et dans les circonstances présentes, luy faire aussi quelque présent, non seulement pour concilier son amitié à notre Nation, mais encore pour éviter l'effet que produirait en luy ce manque d'attention de notre part : ce qui pourroit aussi indisposer le Dey en luy persuadant que nous ne prenons pas autant de part que les autres nations aux marques d'honneur et de bienveillance que luy a données le G. S.

« C'est surquoy je vous requiers de délibérer et de déterminer ce que je devray donner au cas que vous jugiès ce présent nécessaire, et a signé. (*Signature de :*) PEROU.

« Surquoy les dits sieurs assemblés ont unanimement délibéré qu'il convient de présenter au dit Hagy Mehemet, un cafetan en or, le plus riche qu'on pourra trouver. Cette dépense étant pour l'honneur et l'utilité de la Nation, le montant en sera payé des deniers de la chambre du Commerce, sur le mandat de M. le Consul, qui servira de décharge au sieur Gimon, chargé de l'administration d'iceux, et ont les dits sieurs délibérant signés l'an et jour que dessus.—(*Signatures de :*) GROISELLE, vicaire apostolique ; BENEZET ARMENY ; CREST ; MEIFRUND ; L. M. GIMON, chancelier subrogé.

« Le sieur Gimon, chancelier subrogé de ce Consulat, chargé des fonds de la chambre du Commerce en cette ville, faira dépense de 561 pataques qu'il a payé pour le prix d'un caffetan d'étoffe d'or présenté à Sidy Mahamet ensuite de la délibération cy-dessus, laquelle somme luy sera allouée en rapportant le présent et l'acquit du sieur Meyfrun qui a vendu le dit caffetan. A Alger, le vingt novembre mil sept cent cinquante-huit. (*Signature de :*) PÉROU.

N° 87. — Assemblée de la Nation.

« Cejourd'huy vingt juillet 1759, nous, Théodore Groiselle, vicaire apostolique des royaumes d'Alger et de Tunis, Pierre Benezet Armeny

agent de la Compagnie royale d'Affrique, Charles Hiacinthe Crest, Pierre Joseph Meifrund, négociants Français établis en cette echelle ; et Louis Michel Gimon aussi négociant et chancelier subrogé, soussignés ; en présence de monsieur Joseph Barthelemy Pérou, conseiller du Roy, consul de France en cette ville et royaume d'Alger, ayant apris l'accouchement de la femme de Cidy Hussein Caznagi de cette Régence, de son premier garçon, et que tous les consuls luy ont fait des présens pour luy marquer leur joye de cet évènement ; considérant que si nous ne suivions pas l'exemple des dits consuls dans cette occasion, cet officier qui est le plus autorisé dans la Régence, qui dans touttes les affaires qui sont survenuës, a paru beaucoup porté pour notre Nation, pourroit croire que c'est un mépris de notre part, et au lieu de notre ami qu'il paroit être, devenir notre ennemi, ce qui seroit un vray malheur pour la Nation, attendû l'ascendant qu'il a dans les affaires et la facilité de pouvoir prévenir le Dey, auprès duquel il est continuellement, considérant encore qu'il en a été usé de même en pareil cas envers les grands officiers ; avons estimé qu'il est du bien du service de faire un présent au dit Caznagi, et à ces fins avons délibéré que monsieur le Consul luy fera présenter un caffetan en or de 56 sequins barbaresques, par le drogman, au nom de la Nation ; le prix duquel sera payé des deniers de la chambre du Commerce de Marseille, etc.

N° 88. — Du 23 octobre 1759.

« Déclaration du capitaine Jean Blacar, de Cannes, commandant la tartanne Saint-Paul pris par une frégate anglaise et amené en cette ville. »

La gestion de M. Perou, qui n'avait jamais été fort paisible, fut brusquement interrompue en avril 1760, par une nouvelle violence du Dey. Voici dans quelles circonstances. Notre Consul fut dans le cas de réclamer coup sur coup plusieurs français qui se trouvaient embarqués sur des navires étrangers, capturés par des corsaires de la Régence. De pareilles réclamations déplaisaient toujours beaucoup aux pirates, auxquelles elles enlevaient une partie de leur gain. Le 1er avril 1760, une prise Espagnole, — le navire Nuestra Senora del Rosario, commandée par le capitaine Don Lorenzo Janones, entra dans le port d'Alger, et dans son équipage se trouvait un nommé Philippe de la Pierre, qui se réclama de notre Consul comme étant français et exhiba un passeport qu'il était parvenu à sous-

traire aux recherches des corsaires algériens. Bien que la nationalité de cet individu fut assez douteuse malgré le passeport dont il était nanti, M. Pérou fit de nombreuses démarches qui excitèrent la colère de l'irascible despote barbaresque. Malheureusement, les autorités Algériennes finirent par découvrir le rôle d'équipage de la prise Espagnole et reconnurent que l'esclave en litige y figurait, sous le nom de della Pedra, comme sujet Espagnol et comme premier pilote du navire. Accusé d'avoir réclamé comme Français un individu qu'il savait parfaitement être Espagnol et ce au moyen d'un faux passeport fabriqué pour les besoins de la cause, M. Pérou, qui avait toujours été en mésintelligence avec les Algériens, reçut du Dey, exaspéré, l'ordre de quitter immédiatement Alger, avec menace d'y être contraint. Ne trouvant aucun moyen de conjurer l'orage, craignant d'être l'objet de quelque violence et redoutant surtout que la colère des Algériens ne s'étendit jusqu'à nos négociants, il crut devoir céder et partir pour France sur le navire du capitaine Jean Mathieu Doumergue (de Martigues), déléguant ses pouvoirs à M. Groiselle, vicaire apostolique, qu'il fit reconnaître comme intérimaire par le corps de la Nation.

Le procès-verbal ci-après donne de longs et intéressants détails sur cet incident.

N° 89. — Assemblée de la Nation.

« L'an mil sept cent soixante et le seize du mois d'avril, sur le mandement de monsieur le Consul, M. Groiselle, vicaire apostolique, et les sieurs Armeny Benezet, agent de la Compagnie royale d'Afrique, Charles Hiacinthe Crest, Pierre-Joseph Meifrund, négociants François établis en cette echelle, et les capitaines François Castaud, de Toulon, et Jean Mathieu Doumergue, du Martigues, ont été convoqués et assemblés, auxquels monsieur le Consul a dit, écrivant nous, Louis Michel Gimon, aussi négociaut et chancelier subrogé.

« Messieurs,

« Je vous assembla le quatre de ce mois pour vous faire part de l'ordre que le Dey de cette ville m'avait fait donner par le Ba-Chaoux, de plier bagage et de me retirer en France sur le premier bâtiment qui aura cette destination, sur le ridicule et frivole prétexte que je donnais des passeports à ses ennemis pour l'obliger de les mettre en liberté, en les suposant François, et cela parceque j'ay été dans le cas de luy demander coup sur coup la liberté de plusieurs François,

qui ont eû le malheur de se trouver sur des bâtiments pris par ses corsaires et notamment le nommé Philipe de la Pierre, natif de Saint-Jean de Luz au païs de Labour, selon le passeport de M. de Puyabri, consul général de France en Andalousie, résidant à Cadix, du trois du mois dernier, que je vous exhiba et que j'ay ensuite fait enregistrer et annexer dans les minutes de cette chancellerie, qui a été pris sur le vaisseau Espagnol Nostra Senora del Rosario, capitaine don Lorenzo Janones, amené en ce port le 1er de ce mois. Je vous exposa tout ce qui s'étoit passé en cette occasion ; vous l'avès ensuite apris du drogman et par la voix publique, et même quelques uns de vous de la propre bouche des principaux officiers du gouvernement, et il n'est pas indifférend de le rapeller icy pour justifier que la conduite que j'ay tenuë n'a pas mérité un pareil traittement. Dès que le dit de la Pierre fut arrivé au Bagne, il me fit savoir par un mot de billet qu'il étoit François, passager sur le dit vaisseau pour aller à la Havane et de là à Saint-Domingue, et qu'il avoit son passeport. Sur cet avis, j'envoya le Drogman au palais pour voir si je pouvois agir dans l'instant ; mais comme c'étoit mardy ce jour là, que le Dey étoit un peu incommodé, et que tous les officiers du gouvernement étoient allés à leur campagne, je ne pús rien faire que le soir au retour du Cazmagi que je vis et qui me promit de faire délivrer le dit de la Pierre s'il était porteur d'un passeport, sans même que je fus obligé de parler au Dey. Je m'étois abstenu cependant de voir ledit de la Pierre afin qu'on ne me soupçonnat pas de luy avoir donné son passeport ainsy qu'on l'avoit feint en semblable occasion.

« Le second de ce mois, voyant que l'on ne me renvoyoit pas ce François et le Dey étant occupé toutte la matinée à faire la paye à la milice, j'envoya le drogman pour être instruit du moment qu'il me seroit possible de le voir. Ce Seigneur l'ayant aperçu luy demanda ce qu'il souhaitoit, et luy ayant répondu que je désirois luy parler pour un François qui se trouvoit sur la prise Espagnole, il s'emporta beaucoup contre moy, prétendant que j'étois un importun ; que je voulois envahir tous les esclaves sous le prétexte qu'ils sont François ; il ajouta que j'étois un démon, qu'il ne se pouvoit pas que je ne donnas icy des passeports aux Espagnols, n'étant pas possible selon luy qu'il y eut tant de François en Espagne. Le drogman luy dit que j'étois obligé par mon état de luy faire des remontrances dès qu'un esclave se disoit François ; mais il ne voulut pas l'écouter davantage et luy déffendit de m'introduire auprès de luy. Dans cet état, ne

m'étant pas permis de voir le Dey, j'eus de nouveau recours au Caznagi, qui consentit de m'entendre. Il commença par me répéter tout ce que le Dey avoit dit au Drogman et notamment la supposition du passeport s'autorisant dans cette belle idée de ce que ledit de la Pierre n'avoit pas montré le sien ni au rays ni au Dey, lorsqu'il luy avoit été présenté, et de ce que le dit rays prétendoit l'avoir dépouillé jusque de la chemise sans luy avoir trouvé ce passeport. Je fis mon possible pour détruire la ridicule idée que j'eus donné le passeport audit de la Pierre et je crus m'apercevoir d'y avoir réussi, et que cet officier ne me faisoit tant d'objections qu'à cause de la présence de plusieurs personnes. Je le fis aussi convenir de la nécessité où j'étois d'importuner le Dey lorsque quelque esclave se disoit François ; et enfin je luy dis que je n'avois pas vû le dit de la Pierre ni son passeport ; mais que se disant François, passager et porteur d'un passeport, il étoit de la justice du Dey de l'entendre en ma présence, ainsi que le capitaine et les officiers du vaisseau Espagnol, afin que si tout ce qu'il disoit étoit vray, il fut mis en liberté, et qu'on pourroit aprendre de luy comment il avoit conservé son passeport. Le Caznagi me répondit assès sechement qu'il n'étoit pas nécessaire d'entendre cet esclave et que j'étois le maître de voir ledit de la Pierre si cela me fesoit plaisir ; sur cette permission je me rendis au port, je vis le gardien Bachy qui me dit que le capitaine Espagnol avoit assuré que ledit de la Pierre étoit François et passager. Il avoit dit la même chose à M. le vicaire et cela luy avoit été confirmé par le capitaine Janones et par plusieurs personnes de l'équipage. Je pria le gardien Bachy de me faire parler audit la Pierre. Cet officier m'a dit de luy même qu'il etoit bien que je ne le vis qu'en présence du Vékilargy de la marine, ce que j'aprouvas très-fort. Je me rendis à son bureau et un instant après le gardien Bachy y amena ledit de la Pierre. Je luy demanda devant tout le monde s'il étoit François, le lieu de sa naissance, le nom de son père et de sa mère ; s'il étoit véritablement passager ; où il comptoit aller et enfin s'il étoit vray qu'il y eut un passeport. Après avoir satisfait à touttes ces demandes et montré son passeport imprimé, je luy demandas encore comment il avoit pû le conserver ayant été mis nud par le raïs ; s'il s'étoit déclaré François au moment de la prise, pourquoy il n'avoit pas montré son passeport au raïs et ensuite au Dey, lorsqu'il luy avoit été présenté. Il répondit à ces questions qu'il avoit conservé son passeport en le cousant au dessous du genou d'un mauvais calçon qu'on

luy avoit laissé ; qu'il avoit d'abord dit au raïs qu'il était François, qu'il n'avoit pas montré son passeport parce qu'il avoit aprehandé qu'il ne le suprimat, et qu'il ne l'avoit pas aussy montré au Dey, à qui il avoit dit qu'il étoit François, parce qu'il ne le luy avoit pas demandé; comptant d'ailleurs qu'il ne devoit le remettre qu'à moy. Je fis ensuite voir le passeport au Vekilargy et je le pria de vouloir bien raporter au Dey tout ce que la Pierre m'avoit dit. Le lendemain, je fis encore prier le Dey de m'accorder audience ; il la refusa ; mais il me fit dire en même tems que je pouvois voir le Caznagy. J'y fus sur le champ et je luy montra le passeport du dit de la Pierre. Je luy fis observer qu'il étoit imprimé ; ce qui le mettoit hors de soupçon qu'il eut été donné icy, et je le pria instamment de vouloir bien le présenter au Dey afin d'efacer cette idée qui m'étoit si injurieuse. Non seulement cet officier refusa de se charger de cette commission, mais encore après avoir examiné le passeport, il soutint qu'il avoit été donné icy, parce que si de la Pierre l'avoit eu, il l'auroit montré au Raïs ou au Dey ; et dit, que faute par luy d'avoir pris cette précaution, le Dey vouloit le faire esclave. Je représentas à cet officier qu'il me paraissait que la peine seroit trop forte eu égard à la légereté de la faute ; que j'espérois que le Dey changeroit d'avis, surtout s'il vouloit avoir la bonté de luy faire observer que dès qu'il seroit bien vérifié que de la Pierre étoit François, il étoit de sa justice de le libérer, puisqu'il ne pouvoit pas le faire esclave sans contrevenir au traitté de paix. Cet officier me répondit avec un air impatient que ces sortes d'affaires étoient un peu trop fréquentes et qu'il ne se pouvoit pas qu'il y eut tant de François hors du royaume. A quoy je repliqua que j'étois plus fâché qu'eux-même de ce que pareilles affaires revenoient si souvent et je le pria de considérer et de le faire entendre au Dey, que dans ce temps de guerre, les François qui se trouvoient dans le cas de voyager étoient forcés de s'embarquer sur des bâtiments étrangers pour ne pas risquer d'être pris et dépouillés par nos ennemis. Cet officier en convint, mais il me dit en même tems que de la Pierre étoit pilote sur le vaisseau Espagnol. Bien que j'eus lieu de douter de la vérité de cette allégation eu égard à tout ce qui m'étoit revenû de la part du capitaine Janones, et de ce que le Caznagi s'avisoit si tard de le faire, je luy répondis que je ne le savois pas, que je m'en informerois et que je luy rendrois réponse ; Surquoy je pris congé de luy ; il me serra la main en le quittant de la façon la plus obligeante. Je fis ensuite apeller le dit de la Pierre

qui m'assura de nouveau être passager; mais que n'ayant pas le moyen de payer son passage, il étoit convenû avec le capitaine de donner ses soins à la conduite du bâtiment pendant la route, et ajouta que le dit capitaine l'avoit dit de même. Cela me fit beaucoup de la peine; mais comme le Drogman m'avoit dit que le Dey avoit fait délivrer depuis quelque tems un Anglais qui se trouvoit dans le même cas, je me flata qu'avec un peu de patience je pourrois aussi obtenir la même faveur, et je me proposois de le faire entendre au Caznagi; lorsque le Dey m'envoya le dit jour quatre de ce mois le Ba-Chaoux pour m'ordonner de partir. Je vous fis part encore, messieurs, de la réponse que j'avois faite; que pour obéir à l'ordre du Dey, il étoit nécessaire que j'en informe Sa Majesté, ayant chargé le dit Chaoux de prier le Dey de vouloir bien me donner audiance pour luy faire entendre mes raisons; et que quelques moments après, le dit Ba-Chaoux étoit revenu me dire de la part du Dey qu'il n'étoit pas nécessaire d'attendre; qu'il m'ordonnoit de partir sur le premier batiment, et que je n'avois qu'à me préparer pour cela, ne voulant pas souffrir une personne capable de donner de faux passeports et occasionner des brouilleries. Je demanda votre avis sur la conduite que je devais tenir dans cette occasion. Vous convintes et je fus du même sentiment que le sujet pour lequel le Dey m'avoit fait donner cet ordre, étoit trop modique et le prétexte si frivole et si hors de toutte vraysemblance, qu'il y avoit lieu d'espérer qu'il le rétracteroit de luy-même, comme n'étant que l'effet d'un caprice passager, et que vû sa façon de penser, il étoit convenable de ne faire aucune démarche pour ne pas exciter davantage sa mauvaise humeur et l'engager par là d'en venir à de plus fortes violences.

« Nous avions raison de croire qu'il se repentiroit d'avoir été si vite; la rémission qu'il me fit d'un Mahonois pris sur un bâteau de l'isle de Mayorque qui avoit un simple permis de M. de Grammont, commandant à Citadella pour passer en la dite isle, sans m'être donné autre mouvement que de l'en faire prier par le Drogman, nous confirma dans cette idée; mais j'en avois de mon côté des assurances plus précises. Un officier du gouvernement qui m'a témoigné dans touttes les occasions assès de bienveillance et m'a rendu mille bons offices, me fit dire par un de ses parents, que je ne devois pas m'étonner de ce que le Dey m'avoit fait dire, qu'il espéroit non seulement de luy faire revoquer son ordre; mais même de me faire rendre le chrétien qui y avoit donné lieu.

« J'étois dans cette attente lorsque j'appris le soir du neuf de ce mois qu'on avoit trouvé dans le vaisseau Espagnol le rolle des personnes qui y étoient embarquées. Que le dit de la Pierre y est passé premier pilote et y est dit Espagnol, né dans le diocèse de Saint-André en Biscaie ; qu'il s'y trouve aussi compris un de ses frères, énoncé de même Espagnol ; que le Vekilargi qui avoit témoigné beaucoup de joye de cette découverte, avoit fait apeller le dit de la Pierre et l'avoit bâtonné parce qu'il avoit persisté à dire qu'il étoit François et passager. Le dit la Pierre m'a soutenu la même chose et m'a ajouté qu'il avoit eté forcé de se dire Espagnol à Cadix, parce que sans celà il n'auroit pû passer dans les possessions Espagnoles. Il m'a ensuite avoué que son frère est né en Espagne et qu'il n'a jamais luy-même navigué qu'avec les Espagnols. Ce qui me fait croire que quand même il seroit véritablement né en France, il a renoncé depuis long-tems à la qualité de François.

« Cet évènement m'affligea beaucoup, tant à cause de l'avantage que je prévis que le Dey et ses officiers en tireroient pour autoriser leur indigne procédé à mon égard, que parce que à l'avenir il est à aprehander qu'ils ne rejettent tous les passeports des François qui auront le malheur d'être pris sur les bâtiments de leurs ennemis.

« Le lendemain matin, le Dey envoya chès moy le Grand Ecrivain des esclaves et le Ba-Chaoux pour me montrer le susdit rolle dans lequel je vis le dit la Pierre sous le nom de la Pedra, passé pour premier pilote et y est dit natif du diocèse de Saint-André. Le Ba-Chaoux me dit de la part du Dey que si on n'avait pas trouvé cette pièce, j'aurais beaucoup crié de ce qu'il faisoit les François esclaves ; que je l'aurois fait passer pour un injuste ; mais que Dieu avoit voulû justifier sa conduite et confondre mon imposture ; que ne pouvant plus douter que je n'eus donné le passeport à cet Espagnol, il me confirmoit l'ordre de me préparer pour partir par le premier batiment ; qu'il auroit le droit de me punir plus rigoureusement, mais qu'il se contentoit de ce châtiment.

« Je fis ensuite apeller le parent de l'officier qui m'avoit fait assurer de ses bons offices pour le faire instruire de touttes les circonstances de cette affaire, afin qu'il pût agir pour les faire entendre au Dey ; mais cet homme me dit que son parent ayant été extrêmement grondé par le Dey, ensuite de la découverte dudit rolle, et luy ayant été reproché par les autres officiers, qu'il m'avoit fait délivrer M. de la Tuellière, consul de Madère, bien qu'il n'eut point de passeport, ce

qui avoit selon eux, privé le Beylik d'une forte rançon, indépendamment de la délivrance d'un nombre de Turcs esclaves qu'on auroit pû obtenir; il en étoit si mortifié qu'il ne vouloit plus se mesler de mes affaires. J'ai apris d'ailleurs que les autres officiers du gouvernement, bien que chacun en particulier témoigne être persuadé que je n'ay pas donné le passeport en question, ne paroissent pas fâchés de mon renvoy par la seule raison que je ne leur fis point de présent lors de la délivrance du dit sieur de la Tueilliere; peut être que l'appat de ceux qu'ils attendent de mon successeur y entre pour beaucoup; de façon, messieurs, que je ne vois d'autre moyen pour engager le Dey à révoquer son ordre, que celuy de tenter de faire des présens à tous les grands officiers, mais indépendamment qu'il peut bien ne pas réussir, il en couteroit considérablement et je pense qu'il ne remédieroit à rien, et qu'à la première affaire qu'il me surviendroit, je me trouverois dans le même cas, outre que ça seroit établir un fort vilain usage, qu'on ne manqueroit pas de renouveller souvent pour rendre le consul de France aussi tributaire que les autres, c'est ce que je me suis aperçû que l'on désire beaucoup icy. Je soumets pourtant le tout à vos lumières, vous requérant de délibérer sur ce qu'il convient de faire pour l'honneur et l'avantage de la nation. (*Signature de:*) PEROU.

« L'assemblée après avoir mûrement examiné tout ce que monsieur le Consul a exposé cy-dessus, considérant ce qu'il en couteroit pour parvenir à faire revoquer l'ordre du Dey, l'indigne usage que l'on établiroit par là, le peu de fruit qui en reviendroit, étant certain qu'après un tel éclat, le Dey ne verroit plus de bon œil M. le Consul, ce qui feroit qu'il ne pourroit plus poursuivre les affaires avec le même zèle; et enfin que vû l'entêtement du Dey, et sa façon de penser, il est à apréhander qu'au lieu de se rendre aux sollicitations de ses officiers, il ne se porte à de plus grandes violences et d'une affaire particulière à M. le Consul, il ne la rende commune à la Nation qu'il semble respecter malgré cette violence ; d'autant que le Drogman a apris que l'intention du Dey étoit d'en venir à de plus grandes violences envers M. le Consul et qu'il en avoit été empêché par ses officiers. Elle estime et délibère unanimement que pour le bien et l'avantage de la Nation, M. le Consul doit céder au tems et obéir à l'ordre du Dey, sans faire de nouvelles démarches pour le faire révoquer, ni la moindre résistance, et ont signé. — (*Signatures de:*) CREST; MEIFRUND; THÉODORE GROISELLE, vicaire apostolique; BERNERT

ARMENY; CASTAUD; DOUMERGUE; L. M. GIMON. chancelier subrogé.

« Et nous dit Consul adhérant au délibéré de la Nation dont nous connaissons toutte la prudence, avons déterminé de partir pour France sur le bâtiment du capitaine Doumergue, qui doit être le premier prêt pour faire voile; et étant nécessaire de pourvoir aux fonctions de consul, nous en avons chargé le dit M. Groiselle, vicaire apostolique, pour les remplir dès le jour de notre départ, jusqu'à ce que Sa Majesté en ait autrement ordonné; enjoignant à tous les François de l'Echelle et à ceux qui pourront y aborder de le reconnaître en cette qualité et de luy obéir en tout ce qui concerne le service. Fait à Alger, le dit jour et an. — (*Signature de:*) PEROU.

« Et tout de suite le sieur Benezet Armeny, agent de la Compagnie royale d'Affrique a représenté à l'assemblée ce qui suit en nous requerant de pourvoir au moyen de suivre autant que les circonstances peuvent le permettre, les dispositions portées au sujet de la caisse de la Compagnie par la lettre de M. de Massiac en datte du vingt-un aoust mil sept cent cinquante-huit.

« Nous a exposé que la maison consulaire étant abandonnée, la Caisse n'y put demeurer ainsy qu'il est porté par la ditte lettre; qu'en ce cas, il seroit naturel de la faire transporter à la maison de M. le vicaire chargé des affaires du consulat, mais qu'il a cru devoir rappeler les inconvénients de déposer en icelle cette caisse, attendû le vol fait dans la ditte maison de sommes d'argent avec fraction, et les violences exercées à main armée par certains esclaves; a ajouté que sans trop s'arretter aux exemples passés, l'abord journalier d'environ douze à quinze cent esclaves, dont grande partie forçats des galères de Naples ou déterrés (?) d'Oran, est seul un motif plus que suffisant pour prévoir ce qui peut arriver, et l'authorise à demander que la caisse de la Compagnie soit transportée dans la maison qu'il habite. A prié, autant qu'il a été en luy, M. le vicaire apostolique de vouloir bien se charger de la clef de M. le consul; s'est expliqué ledit sieur agent entendre ne pas s'écarter des arrangements prescrits par M. de Massiac, jusques à ce que sur les représentations de la Compagnie et les siennes Monseigneur de Berryer ait définitivement prononcé sur cette affaire, et a signé. — (*Signature de:*) BENEZET ARMENY.

« L'assemblée après avoir vû la lettre de M. de Massiac, cy-devant dattée, considérant les inconvénients qu'il y auroit de lais-

ser la caisse de la Compagnie dans la maison consulaire où il ne restera que des esclaves après le départ de M. le Consul, et ceux raportés cy-dessus si on la portoit chez M. le vicaire, estime et délibère que ce n'est pas s'écarter des ordres du ministre dans cette circonstance que de faire porter la ditte caisse dans la maison de l'agent en tant que le dit sieur vicaire faisant les fonctions de consul et le sieur chancellier subrogé auront chacun une clef d'icelle jusqu'à ce qu'il ait été autrement dit et ordonné, et ont signé avec nous dit chancellier subrogé. — (*Signatures de :*) PÉROU ; CREST ; MEIFRUND ; THÉODORE GROISELLE, vicaire apostolique ; CASTAUD ; DOUMERGUE ; L. M. GIMON, chancellier subrogé.

Avant son départ, M. Pérou put encore faire allouer un cadeau au nouvel amiral de la Régence, comme le constate le procès-verbal ci-après.

N° 90. — Assemblée de la Nation pour un présent à faire au nouvel amiral.

« Aujourd'huy vingt-deux avril mil sept cent soixante, nous, Théodore Groiselle, vicaire apostolique des royaumes d'Alger et de Tunis, Pierre Benezet Armeny, agent de la Compagnie royale d'Afrique, Charles Hiacinthe Crest, Pierre Joseph Meifrund, négociants François établisen cette echelle, et Louis Michel Gimon, aussi négociant et chancelier subrogé, soussignés, en présence de monsieur Joseph Barthelemy Pérou, conseiller du roy, consul de France en cette ville et royaume d'Alger, ayant apris que le Dey vient de nommer amiral de cette Régence, Moustafa Raïs cy-devant capitaine d'une caravelle, il nous paroit indispensable de faire à ce nouvel officier un présent, suivant l'usage, attendu que par sa charge, il influë beaucoup sur les affaires de la Nation qui ont raport à la navigation et à ces fins nous avons unanimement délibéré que monsieur le Consul luy fera présenter par le Drogman, au nom de la Nation, un petit caffetan d'étoffe de Lion, du moindre prix qu'on pourra trouver, quatre pics de drap et 24 bouteilles de sirop ; le montant de laquelle dépense sera payée par le sieur Gimon, exerçant la chancelerie et l'agence de la chambre du Commerce, des deniers de la ditte chambre. Fait à Alger, le dit jour et an, etc. »

Il serait inexact de croire que les Anglais, qui nous disputaient alors comme aujourd'hui la suprématie politique et commerciale dans les contrées barbaresques, fussent à l'abri des tracasseries et des

avanies qui nous étaient prodiguées. Ils avaient les mêmes luttes à soutenir, les mêmes exigences à combattre, les mêmes difficultés à surmonter. Connaissant la puissance de l'argent, surtout sur des gens aussi naïvement cupides que les Algériens, ils prodiguaient les cadeaux tout comme nous, et il ressort même de plusieurs des documents qui composent ce recueil, que souvent nos présents étaient motivés par la nécessité absolue de neutraliser les effets de la générosité d'habiles rivaux. Quant aux puissances Européennes dont la marine ne tenait qu'un rang secondaire, non-seulement elles se conformaient à l'usage général des présents, mais elles se soumettaient en outre au paiement d'un tribut annuel en numéraire ou en matériel.

Malgré les circonstances défavorables dans lesquelles il s'effectuait et bien que la nouvelle combinaison ne fût pas agréable au Dey, du moins s'il faut en croire M. Rang, l'intérim de M. Groiselle eut une assez longue durée et ne fut marqué par aucun événement important. Voici d'ailleurs les documents que m'a fournis la gestion de ce vicaire apostolique.

N° 91. — Assemblée de la Nation pour un présent au Dey.

« Cejourd'huy quinze novembre mil sept cent soixante, nous, Pierre Benezet Armeny, agent de la Compagnie royale d'Affrique, Charles Hiacinthe Crest, Pierre Joseph Meifrund, négocians François, établis dans cet échelle, et Louis Michel Gimon, aussi négociant et chancellier subrogé, soussignés, en présence de messire Théodore Groiselle, vicaire apostolique des royaumes d'Alger et de Tunis, faisant fonction de Consul de France en cette ville et royaume d'Alger ayant apris l'accouchement de la femme de S. E. le Dey d'Alger, d'un garçon et que tous les consuls luy ont fait des présents pour luy marquer la part qu'ils prennent à cet évènement. Considérant qu'il est question d'un premier-né ; que dans le cours de l'année dernière, la femme du Caznagi s'étant pareillement accouchée d'un garçon, il fut fait un présent ; qu'il seroit très-indécent de ne pas faire de même dans le cas présent, et que le Consul de France se distingua des autres consuls dans un tems où la Nation Françoise jouit icy de la plus grande paix et tranquillité, le Dey n'ayant encore rien refusé à M. Groiselle de ce qu'il luy a demandé, et qu'il est de la dernière importance de se maintenir dans une pareille position, avons estimé qu'il est essentiellement du bien du service de faire un présent au Dey et à ces fins, nous avons unanimement délibéré que M. Groiselle

lui fera présenter par le Drogman au nom de la Nation un caffetan en or distingué du prix de 72 sequins barbaresques des deniers de la chambre du Commerce. (Suivent les signatures).

N° 92. — Assemblée de la Nation.

« L'an mil sept cent soixante-un et le jour cinquième du mois de mars, sur le mandement de messire Groiselle, vicaire apostolique des royaumes d'Alger et de Tunis, faisant fonction de consul de France en cette ville et royaume d'Alger; les sieurs Pierre Benezet Armeny, agent de la Compagnie royale d'Affrique, Charles Hiacinthe Crest, et Pierre Joseph Meifrund, négocians François établis en cette echelle, ont été convoqués et assemblés, auxquels mondit sieur Groiselle a dit, écrivant nous, Louis Michel Gimon, aussi négociant François et chancellier subrogé.

« Messieurs,

« Je vous ay fait assembler pour délibérer sur la nécessité où se trouve la Nation de faire quelques présents que les circonstances rendent indispensables pour le bien commun.

« 1° Vous savès que le Dey députe Omar raïs, capitaine de port de cette Régence vers le Roy d'Angleterre pour régler et terminer diverses prétentions que les Algériens ont envers les Anglais, parmy lesquelles il a fait mention de plusieurs déprédations faites par les Corsaires de cette Nation sur des bâtiments François en divers ports de la côte d'Alger, desquelles il exige réparation de façon à espérer que sa demande sera écoutée à la Cour d'Angleterre. Il me parait que le député de la négociation de qui dépendra beaucoup la reüssite de sa mission, doit recevoir actüellement de la part de la Nation quelque politesse qui l'engage à la servir avec zèle et qui luy serve de préjugé de ce qu'il a à attendre d'elle dans le cas où il parviendra à obtenir justice de ses demandes ; de plus en nous conciliant par cette attention l'amitié de cet officier, nous pouvons espérer qu'il tiendra la parole qu'il a donnée de recommander au nouveau capitaine de port qui tiendra sa place, d'avoir pour la Nation Françoise toutte sorte d'égards, ce qui est d'une grande conséquence pour nous, puisqu'il peut, par sa place, faire beaucoup de bien et de mal.

« 2° Achmet raïs ayant été nommé pour remplacer Omar raïs dans le poste du capitaine de port, l'usage veut que la Nation luy fasse le présent accoutumé dont ont joui ses prédécesseurs.

« 3° Aly Cogea, drogman de la Nation, s'est donné beaucoup de peine et de soins auprès de la Régence au sujet de nos prétentions

envers les Anglais et pour instruire le député Algérien de touttes les circonstances qui peuvent rendre nos demandes légitimes et nous faire espérer une bonne issuë ; il n'a pas moins montré de zèle dans touttes les autres affaires de la Nation qu'il a eu à traitter. Ce drogman a eu ces jours derniers un premier né : tous ces motifs et le besoin qu'a la Nation de contenter un homme par les mains de qui touttes les affaires passent, exigent quelque attention de sa part. Il me paraît donc de la dernière nécessité de faire un présent aux trois personnes cy-dessus citées ; c'est surquoy je vous prie de délibérer et de déterminer la valeur des dits présents. — *Signature de* : GROISELLE

« Surquoy les dits sieurs assemblés ont unanimement délibéré que pour le bien et l'avantage de la Nation, il est indispensable de présenter aux trois officiers cy-dessus des présents en drap, damas, toiles et autres effets pour la valeur de 45 sequins barbaresques, le montant de laquelle dépense sera payée par le sieur Gimon, exerçant la chancellerie et l'agence de la chambre du Commerce de Marseille, des deniers de cette chambre, etc. »

N° 93. — Assemblée de la Nation.

« L'an mil sept cent soixante-un, et le jour quatrième du mois de juin ; sur le mandement de messire Groiselle, vicaire apostolique des royaumes d'Alger et de Tunis, faisant fonction de consul de France en cette ville et royaume d'Alger, les sieurs Pierre Benezet Armeny, agent de la Compagnie royale d'Affrique, Charles Hiacinthe Crest et Pierre Joseph Meifrund, négociants François établis en cette échelle, ont été convoqués et asssemblés, auxquels mondit sieur Groiselle a dit, écrivant, nous Louis Michel Gimon, aussi négociant François et chancellier subrogé.

« Messieurs,

« Je vous ay fait assembler pour vous dire que le Dey m'ayant témoigné et à tous les consuls Européens qui résident en cette ville, la satisfaction qu'il auroit si chacun de nous montroit de la reconnaissance envers le Grec qui a été employé pour conduire les eaux dans cette ville, ainsy que l'ont fait non seulement tous les Grands du Gouvernement, mais encore tous les employés et même les principaux marchands maures et juifs du pays, d'autant que c'est l'avantage du bien public, tant pour ceux qui habitent la ville d'Alger que pour les bâtiments Européens qui abordent en ce port. Les consuls des autres Nations n'ont point hésité à satisfaire le Dey, et ils ont envoyé au dit Grec chacun son présent. Il seroit indécent de ne point

faire comme eux ; le Dey et tous les grands se formaliseraient de notre refus et la position avantageuse dans laquelle la Nation Françoise se trouve actuellement, exige ce petit sacrifice. Il s'agit donc, messieurs, de délibérer là-dessus et de déterminer en quoy doit consister le présent en question, et a signé. — *Signature de* : T. GROISELLE. »

« Surquoy les dits sieurs assemblés ont unanimement délibéré que le présent à faire est inévitable et qu'il doit consister en un caffetan de damas de huit pics et en un caffetan de drap de six pics, le tout de la valeur de quinze sequins barbaresques..... des deniers de la Chambre du commerce, etc. »

N° 94. — Assemblée de la Nation.

« L'an mil sept cent soixante-deux, et le jour vingtième du mois de mars, sur le mandement de messire Groiselle, vicaire apostolique des royaumes d'Alger et de Tunis, faisant fonction de Consul de France en cette ville et royaume d'Alger, les sieurs Pierre Benezet Armeny, agent de la Compagnie royale d'Affrique, Charles Hiacinthe Crest et Pierre Joseph Meifrund, négocians François établis en cette échelle ont été convoqués et assemblés auxquels mondit sieur Groiselle a dit, écrivant nous Louis Michel Gimon, aussi négociant François et chancelier subrogé.

« Messieurs,

« Vous avés été informés que le quinze du courant mois de mars, il est entré dans ce port une tartanne Algérienne armée en course, qui avoit dans son bord onze soldats de la garnison de Mahon, rencontrez dans un bateau par la ditte tartanne à peu de distance de l'isle de Minorque et amenéz icy. Ces onze personnes m'ont été rendües par le Dey et par le Caznagy de la meilleure grâce du monde ; c'est pourquoy il me paraît nécessaire de montrer de la reconnaissance envers les personnes essentielles qui m'ont servi dans cette affaire, ce qui les maintiendra dans les dispositions où elles ont été jusqu'à présent d'être favorables envers la Nation. Il s'agit donc, messieurs, de délibérer sur la nature des présens à faire et sur les dépenses indispensables pour vêtir ces gens-là qui sont presque nuds, et a signé. — *Signature de:* GROISELLE. »

« Surquoy les dits sieurs assemblez ont unanimement délibéré qu'il est très-à propos de faire quelques présens au Caznagy, au Vekilargy de la marine et à l'amiral, étant les trois personnes essentielles pour toutes les affaires qui surviennent dans ce pays qu'il est bon d'avoir

pour favorables. Que ces présens doivent être de la valeur d'environ 80 sequins barbaresques en tout ; et que pour ce qui est des hardes nécessaires pour habiller les dits soldats, on ne sauroit se dispenser de faire cette dépense, puisque ces gens là manquent de tout ; toutte[s] lesquelles dépenses seront payées par le sieur Gimon, exerçant la chancellerie et l'agence de la Chambre du Commerce, des deniers de la ditte chambre, etc. »

N° 95. — Assemblée de la Nation.

« L'an mil sept cent soixante-deux, et le jour dix-septième du mois d'avril, sur le mandement de messire Groiselle, etc. (1).

« Messieurs,

« Je vous ay fait assembler pour vous dire que le Dey ayant ordonné une réjouissance publique dans cette ville durant trois jours à l'occasion de la naissance du fils du G. S., il me paraît convenable de luy marquer la part que la Nation Françoise prend à cet événement par une illumination pendant les trois nuits de la fête, à l'exemple des consuls des autres nations Européennes et en envoyant dans les bagnes aux esclaves chrétiens de quoy manger pendant ces trois jours qu'ils restent renfermez, etc. — *Signature de:* GROISELLE. »

« Surquoy les dits sieurs assembléz ont unanimement délibéré qu'il convient que la Nation Françoise qui jouit actuellement icy de la tranquilité la plus parfaite ne laisse échapper aucune occasion de marquer au Dey et aux Algériens la part qu'elle prend à tout ce qui peut les intéresser ; et que conséquemment la dépense qui se fera à l'occasion de la fête publique ordonnée par le Dey ne pourra que faire un très-bon effet dans le pays ; que cette dépense peut être fixée à 300 pataques qui seront payées des deniers de la Chambre du Commerce de Marseille, etc. — *Suivent les signatures de:* PIERRE BENEZET ARMENY ; Charles HIACINTHE CREST ; PIERRE JOSEPH MEIFRUND ; L. M. GIMON. »

N° 96. — Assemblée de la Nation.

« L'an mil sept cent soixante-deux et le jour vingtième du mois de may, sur le mandement de messire Groiselle, etc. (2).

« Messieurs,

« Je vous ay fait assembler pour vous dire que Omar raïs, capitaine de port de cette Régence qui fut député l'année dernière par

(1) Le reste comme à la pièce précédente.

(2) Le reste, comme à l'avant-dernière pièce.

le Dey auprès du Roy d'Angleterre pour terminer les différends que la Régence d'Alger a avec la cour d'Angleterre, étant de retour depuis un mois et ayant été maintenu dans le poste de capitaine de port, il me paroit d'une nécessité indispensable de luy faire un présent à l'exemple des autres consuls. Les raports journaliers que la Nation se trouve avoir avec l'homme en question relativement aux bâtiments François qui viennent dans le port, font un motif suffisant pour mériter cette attention de notre part. Il y a de plus à observer que dans les affaires en discution qui surviennent dans ce pays, occasionnées par les corsaires d'Alger, à l'égard de nos bâtiments rencontréz en mer et amenéz icy soit par ignorance, soit par mauvaise volonté, soit enfin pour se trouver quelquefois abandonnéz par les équipages, le capitaine du port peut prévenir les esprits pour ou contre par l'impression du raport qu'il est chargé par sa place d'en faire chés le Dey et au bureau de la Marine; c'est pourquoy il convient pour le bien des affaires de nous attacher cet officier par un présent honnette et de l'accompagner d'une assurance positive de notre part, de reconnaître dans l'occasion les services particuliers qu'il rendra à la Nation. Il s'agit donc, messieurs, de délibérer sur la nature du dit présent, et a signé. — *Signature de:* GROISELLE. »

« Surquoy les dits sieurs assembléz ont unanimement délibéré que le présent en question doit se faire au plutot puisqu'il est de conséquence pour la nation de mettre dans ses intérêts une personne qui, par sa place, peut faire beaucoup de bien et beaucoup de mal: que ce présent doit consister en un petit caffetan broché, du prix de vingt sequins qui seront payéz par le sieur Gimon exerçant la chancellerie et l'agence de la Chambre du Commerce, des deniers de la ditte Chambre, et ils luy seront alloués. Fait à Alger, le dit jour et an, et ont signé. — *Signatures de:* BENEZET ARMENY: CREST: MEIFRUND; L. M GIMON. »

N° 97. — Assemblée.

« L'an mil sept cent soixante-deux, et le cinq du mois de juin, ayant midy, par mandement de monsieur Théodore Groiselle, etc.

« Messieurs,

« Je vous ay fait assembler pour vous exposer que la maison occupée depuis plus de 40 ans par les divers Consuls de France ayant besoin de réparations, étant absolument nécessaire de refaire les terrasses du grand salon et de la galerie qui tombent en ruine, j'ai signifié, comme vous le savés, à Ismaël Rays, de faire mettre la main

à l'œuvre, lui offrant de lui avancer la somme qui lui seroit nécessaire pour être déduite sur les loyers ; mais loin de gouter ma proposition, il s'est récrié sur la modicité de la rente de sa maison qu'il s'est fait scrupule d'augmenter par égard pour ce qui a été fait anciennement, et il m'a signifié à son tour qu'il entendoit que les frais de ces réparations fussent supportés par le Consul ainsi que l'avoient été par M. Thomas, ceux d'une terrasse refaite de son tems; qu'à défaut, je n'avais qu'à lui remettre sa maison ruinée au service des consuls de la Nation Françoise.

« Je vous prie de considérer, messieurs, qu'il est absolument nécessaire que le Consul de France ait en arrivant ici une maison pour se loger, et que faute de celle-ci, il n'est point possible pour le présent que le Consul qu'on attend incessamment soit logé décemment, que quand même on en trouverait une convenable et semblable à la maison consulaire, il s'agirait d'un loyer de 60 ou 70 sequins au lieu de 100 piastres et de cinq pics de drap qu'il en coute annuellement, que les maisons des autres consuls leur coutent plus du double tous les ans.

« Ces considérations, messieurs, m'ont déterminé à entrer en accommodement avec Ismaël Rays, et je l'ai amenné à se contenter de 40 sequins et au moyen de cette somme qui ne suffit pas pour l'ouvrage dont il s'agit, il s'est chargé de mettre la maison en état d'être habitée. Mais il n'est pas juste que je supporte une dépense telle que celle-là, attendu 1° que je ne suis pas consul et que je n'en fais les fonctions que par intérim, jouissant seulement des deux tiers des appointemens; 2° que M. Vallière a été nommé au consulat il y a plus de six mois, et que suivant les dernières dépêches du ministre, on l'attendait incessamment à Marseille pour être envoyé au plutot à Alger où il habitera la maison qui cause l'objet de la dépense en question ; et qu'en mon particulier, considéré même comme faisant fonctions de consul, je n'ai pas besoin de la susdite maison que je n'habite pas, que je ne l'ai gardée et n'en ai payé le loyer que par égard pour le Consul qui devait être nommé à ce consulat afin qu'il eut en arrivant une maison décente et convenable, etc. — *Signature de*: GROISELLE. »

La dite assemblée, composée de MM. Meifrund, Louis Michel Gimon, Gimon fils, Crest, et Benezet Armeny, chancelier, a mis cette dépense à la charge de la Chambre du Commerce, sauf remboursement sur les appointements du Consul. (*Note de l'auteur*).

N° 98. — Assemblée au sujet d'un présent à faire au nouveau capitaine du port.

« L'an mil sept cent soixante-deux et le huitième jour du mois de juin, par mandement de M. Groiselle, vicaire apostolique, faisant fonction de Consul de France en cette ville et royaume d'Alger, tous les négocians, etc.

« Messieurs,

« Je vous ay fait assembler pour que vous délibériés sur ce qu'il convient de donner à Amet Rays qui vient d'être instalé au poste de capitaine du port de cette Régence au lieu et place de Omar Rays, que le Dey a destitué. Vous connaissés ce qu'il est d'usage de faire dans ces occasions, vous savés ce qui lui fut donné lorsque Omar Rays fut envoyé ambassadeur à Londres et qu'Amet fut nommé pour faire pour lui *in intèrim*. Il s'agit de fixer en quoi doit consister la donative qui doit lui être faite aujourd'hui et a signé. — *Signature de*: T. GROISELLE. »

« Surquoi les dits sieurs assemblés ont unanimement délibéré de faire au nouveau capitaine du port un présent composé de quatre pics drap et huit pics damas, et ont signé. — *Signatures de :* CREST ; L. M. GIMON ; MEIFRUND ; GIMON FILS ; BENEZET ARMENY, chancelier. »

N° 99. — Assemblée au sujet de l'arrivée des deux vaisseaux de Sa Majesté l'Altier commandé par M. de Prochemore, et le Fantasque, par M. de Cabanor, mouillés en rade le 6 aoust avant midi.

« L'an mil sept cent soixante-deux, et le douze aoust avant midi, par mandement de M. Théodore Groiselle, vicaire apostolique, faisant fonction de Consul de France en cette ville et royaume d'Alger, tous les sieurs négocians François résidans en cette Échelle, ont été convoqués et assemblés, auxquels mon dit sieur Groiselle a dit écrivant le sieur Pierre Benezet Armeny, chancelier de ce consulat.

« Messieurs,

« De toutes les assemblées qui se sont tenues depuis long-tems, il n'y en a pas ce me semble de plus importante ni de plus nécessaire que celle qu'il convient de faire aujourd'hui. Les vaisseaux du Roy ont si peu fréquenté ce pays depuis que j'y réside, que j'ai un extrême besoin de vos lumières pour savoir ce qu'il convient de faire à l'occasion de l'arrivée de l'Altier et du Fantasque qui sont venus relacher dans cette rade pour y faire toute leur eau et du lest. M. de Prochemore, commandant du premier, a été chargé de la part du Roy

de remercier le Dey de la reddition des onze soldats déserteurs du corps des fusiliers de montagne en garnison à Mahon, comme aussi de l'assurer que ce n'est qu'en sa considération que ces malheureux ont obtenu la grace de leur crime de désertion. Le Dey a été si flaté de cette attention de la part de Sa Majesté, qu'il l'a témoigné d'une manière assés éclatante par la façon gracieuse avec laquelle il a reçu M. le commandant. Il lui a dit mille paroles obligeantes; il lui a rendu dès la première audience deux pécheurs de Colioure, détenus ici depuis deux mois sous prétexte qu'ils étoient Catalans. Outre les présens ordinaire en rafraichissemens que la Régence est en usage de faire aux vaisseaux de Roy qui mouilent ici, le Dey, en son particulier, en a envoyé par deux fois à M. de Prochemore pour lui donner des marques de son estime et de son amitié. Il lui a fait ouvrir les magasins de la Marine pour y prendre les pièces de bois et le fer nécessaires au Fantasque. Il a défendu aux officiers d'en recevoir le payement, et a témoigné être fâché qu'on n'eut pas disposé de choses de plus grande conséquence. Voilà ce me semble des motifs plus que suffisans pour nous engager à témoigner notre reconnaissance au Dey et à ceux des officiers qui approchent le plus près de sa personne. Mais ce n'est point tout, nous avons à contenter plusieurs autres officiers de la Régence dont nous avons absolument besoin dans les circonstances présentes.

« Vous n'ignorés pas, messieurs, quel est le privilége honorable attaché au pavillon de Sa Majesté; vous savés qu'à l'exclusion de toutes les autres nations qui sont en paix avec cette Régence, il affranchit de l'esclavage, tous ceux des captifs qui ont assès de force, de courage et d'industrie pour venir à bord des vaisseaux du Roy. Ce privilége, néanmoins, aussi ancien que notre traité avec Alger, et si favorable à l'humanité, est aujourd'hui attaqué par des émeutes populaires occasionnées par la fuite de plusieurs esclaves saisis à la nage, et par des voies souteraines de quelques personnes en place, qui ne les considérant qu'avec un œil de jalousie, animent et fomentent l'inquiétude de plusieurs propriétaires d'esclaves et excitent les officiers de la Régence à l'abolir, par des discours pleins de malice et une affectation marquée à tenir les esclaves qui les servent enchaînés dans leurs maisons depuis le jour de l'arrivée des vaisseaux de Sa Majesté. Combien de paroles désagréables n'avés vous pas entendu dire à ce sujet, avec quelle fermeté ne me suis-je pas présenté à la maison du Dey pour soutenir ce privilége si distingué de notre Nation.

Quelles douceurs et condescendances n'ai-je pas eu, quelles promesses n'ai-je pas été obligé de faire pour apaiser les plus animés d'entre les officiers de la Régence et pour rompre les manœuvres secrètes des personnes les plus opposées au maintien de ce privilége. Il s'agit de reconnaître maintenant ceux qui nous ont servi dans cette occasion.

« Les vaisseaux du Roy ayant besoin de faire toute leur eau et du lest, les officiers et matelots de se refaire d'une croisière d'environ trois mois, surtout de faire blanchir leur linge pour entretenir la propreté dans le bord et éviter par là les maladies, messieurs les commandans se trouvant dans la nécessité de faire des provisions au moins pour leurs tables, combien de personnes n'avons nous pas à ménager pour que tout s'exécute avec facilité et promptitude.

« Vous êtes témoins, messieurs, des peines et fatigues que prennent les divers officiers de la Régence employés à cette sorte de besogne, quel zèle, quelle activité de leur part ! Nous en voyons quelques-uns se prêter avec la meilleure volonté à un service pénible et violent ; il y en a qui ne quitent pas leur poste depuis le matin jusques au soir, d'autres qui ne vont pas même dans leurs maisons et se privent de passer la nuit dans le sein de leurs familles pour ne pas abandonner le service des chaloupes qui font jusques à quatre voyage par jour à chaque bâtiment.

« Quelle satisfaction pour nous de voir que tout se passe dans l'ordre, et que dans un si grand nombre d'officiers, soldats et matelots François qui viennent continuellement à terre, il n'y a eu jusques à ce jour la moindre plainte ni de leur part, ni de celle des Turcs' il ne peut qu'être bien agréable et bien honorable à la Nation de se voir aussi libre et peu gênée dans un pays regardé comme le plus dificile de tous, qu'elle le seroit dans le sien propre. Je ne vous dissimule pas, messieurs, que ce bon ordre ne s'observe que parce que j'ai insinué doucement aux chefs de cette Régence, que je serois reconnaissant à leur égard, et ce n'est qu'en les satisfaisant dans cette occasion que nous nous assurerons dans d'autres, même bonne volonté, même amitié, mêmes services et activité de leur part. Il est certain que nous ne remplirions pas les vues de Sa Majesté si nous demeurions en arrière vis-à-vis d'étrangers qui nous servent avec autant de zèle.

« Je ne vous parle point ici, messieurs, des avoides ou argents acquis et gagnés par l'usage au chef de l'artillerie, au capitaine du port,

aux bas officiers et matelots de la Marine, au drogman et censal de la Nation, parce que cés gratifications qui leur sont accordées à l'arrivée de bâtimens de Roy sont regardées comme légitimement dues, M. de Clevelan lui-même, commandant d'un bâtiment Anglais, dit le Wanzor, après avoir fait des présens généraux, n'a pu se soustraire à ces avoides.

« Certaines nations payent tant pour un vaisseau, le double pour deux, ainsi du reste; nous prendrons la-dessus un juste milieu.

« C'est sur ce que je vous expose, messieurs, que je vous prie de délibérer et voir ce qu'il convient de donner au Dey, au Caznagi, au Vekilargi, à l'amiral, au premier Douanier, qui a librement laissé passer à la porte de la Marine l'aprovisionnement des deux vaisseaux et ce qu'il plait à un chacun d'embarquer, aux fontaniers l'un Turc et l'autre Grec qui pourroient inventer quelques moyens pour arrêter l'eau si nécessaire aux vaisseaux du Roy, au gardien Bachi et drogman du Dey qui nous rendent journellement mille services; je vous prie, dans votre délibération, de ménager également l'intérêt de l'Etat et l'honneur de la Nation, et a signé. — *Signature de*: GROISELLE.

« Surquoi messieurs les négociants assemblés ont unanimement délibéré qu'il sera fait tant pour le payement des avoides que pour les présens au Dey et aux officiers sus-nommés, la dépense qui sera nécessaire; que la bagatelle qui sera donnée au Dey, et pourra néanmoins lui être agréable, lui sera présentée par le drogman de la Nation de la part de M. de Prochemore, commandant; que les présents destinés aux autres officiers, seront envoyés par M. le vicaire, faisant fonctions de Consul et travaillant pour le bien et l'honneur du service du Roy; qu'il accompagnera les dits présens de sirop et liqueurs qui seront achetées à cette fin, la chambre du Commerce n'en ayant plus; qu'il sera dressé un état général de touttes les dépenses faites à l'occasion des deux vaisseaux, où il sera fait mention des divers mandats qui seront tirés par M. Groiselle, sur le sieur Armeny, chancelier de ce consulat, ayant l'administration des deniers du Commerce pour qu'il soit pourvu à son remboursement, et estime la Nation que ce seroit manquer le plus essentiellement au service de Sa Majesté et à l'honneur du nom François que de rester en arrière sur la moindre chose, et que c'est préparer en agissant de la sorte, aux vaisseaux du Roy qui pourront relacher par la suite dans ce pays tous les secours dont ils pourront avoir besoin.

Et ont signé. — *Signatures de:* L. M. GIMON ; MEIFRUND ; CREST ; GIMON FILS ; BENEZET ARMENY, chancellier.

N° 100. — Assemblée tenue au sujet du changement d'amiral de la Régence.

« L'an 1762, et le 2e du mois de novembre, par mandement de M. Groiselle, vicaire apostolique, faisant fonction de consul en cette ville et royaume d'Alger, tous les sieurs négocians, etc.

« Messieurs,

« Vous savés que le Dey vient de remercier Moustapha, amiral de la Régence, et qu'il l'a remplacé par Cherif Rays ; l'usage étant établi de faire un présent au moment de leur installation à ceux qui sont élevés aux premières places de la Régence, je vous prie de déterminer ce que vous jugerés à propos que j'envoye au nom de la Nation au nouvel amiral, et a signé. — *Signature de:* T. GROISELLE. »

(Une délibération signée par L. M. Gimon, Crest, Meifrund et Benezot Armeny, chancelier, accorde quatre pics 1/4 de beau drap, huit pics de damas et du sirop. *Note de l'auteur*).

N° 101. — Assemblée tenue au sujet d'un présent aux fontaniers.

« L'an 1762, et le 17 du mois de novembre, par mandement de M. Groiselle, etc.

« Messieurs,

« Le Dey m'ayant fait témoigner comme à tous les consuls qui résident en cette ville, ainsi qu'il le fit en juin de l'année dernière, la satisfaction qu'il auroit si nous faisions un présent aux fontaniers qui, après avoir fourni d'eau le bas de la ville, viennent d'en pourvoir abondamment le haut, je vous ai fait assembler pour que vous délibériés en quoi doit consister la donative nécessaire en cette occasion, et a signé. — *Signature de*: T. GROISELLE.

(Une délibération signée par L. M. Gimon, Crest et Meifrund, accorde sur les fonds de la chambre du Commerce de Marseille, 4 pics de drap et 8 pics de damas ordinaire. *Note de l'auteur*).

La bonne harmonie qui avait régné jusqu'alors entre M. Groiselle et le Dey, fut brusquement interrompue en décembre 1762, par une nouvelle algarade de ce dernier. Sommés d'avoir à payer sur le champ une forte somme pour une affaire qui avait déjà été l'objet d'un premier arrangement déclaré définitif, et menacés en cas de refus d'être chassés d'Alger, sans obtenir le moindre délai pour sauvegarder leurs intérêts commerciaux, nos négociants durent se résigner et subir la loi du despote barbaresque. Le document ci-après

met au jour cet incident qui est passé sous silence dans les publications que je connais, et donne de curieux détails sur la manière dont les Algériens entendaient les relations internationales.

N° 102. — Assemblée tenue sur l'affaire de Simon Bara, Génois.

« L'an mil sept cent soixante-deux, et le onze du mois de décembre, par mandement de M. Groiselle, vicaire apostolique, faisant fonction de consul en cette ville et Royaume d'Alger, tous les sieurs négociants François établis en cette echelle, ont été convoqués et assemblés auxquels (écrivant le sieur Benezet Armeny, chancelier du Consulat), mon dit sieur Groiselle a dit :

« Messieurs,

« Je vous ai fait assembler pour vous apprendre que le Dey m'ayant fait appeller par un Chaoux, je me suis présenté devant lui. Après lui avoir annoncé l'arrivée de la Tartane expédiée par le Commerce avec la nouvelle de la paix et m'être entretenu d'autres affaires, Son Excellence m'a ordonné de payer à Simon Bara, treize cens trente-deux sequins d'Alger pour le tort qu'il disoit lui avoir été fait à Mahon par la vente d'un chargement de bled à lui appartenant, ordonnée par sentence de l'amirauté du dit lieu.

« Surpris de cet ordre du Dey, je lui ai rappellé le payement de quinze cens sequins Venitiens par moi fait à deux Turcs qui les avaient confiés au dit Bara, et que nos accords, lorsque j'avois procédé à ce payement, avoient été que quelque sort qu'eut l'affaire de cet aventurier, les deux Turcs étant satisfaits, il n'en seroit jamais question. J'ai ajouté que nonobstant cela, au dernier voyage qu'il avoit fait ici, Son Excellence ayant cédé à ses instances, avoit ordonné que tous les consuls et quelques Turs, au fait des affaires assemblés, entendraient le dit Bara dans ses demandes, et qu'il avoit été jugé unanimement que cet homme n'avoit rien á prétendre ici, et que c'étoit en chretienté qu'il devoit aller exposer ses prétentions. Que d'ailleurs cette affaire étant poussée encore à Paris par l'Envoyé de Gênes, nous ne savions s'il n'obtiendroit pas le dédommagement en question.

« Le Dey, au lieu de se rendre, a insisté sur le payement, disant que Bara, muni de son passeport, n'avoit du souffrir aucun tort ni domage. En vain lui ai-je répondu que son passeport exemptoit ce Génois d'être pris par les corsaires de la Régence sans le naturaliser Algérien. Enfin, le Dey appuyant toujours sur ce payement, je l'ai

assuré que je ne payerais pas, que mes ordres étoient de ne rien entendre sur cette affaire, et je me suis retiré.

« A peine ai-je été de retour chez moi, qu'un Chaoux est venu y chercher le drogman de la part du Dey. Quelques uns de vous l'ont vu revenir et me signifier que le Dey vouloit que nous payassions à l'instant ou que nous nous embarquassions tous pour France sur le bâtiment qui en venoit.

« Je vous prie, messieurs, de délibérer sur le parti que nous avons à prendre, et a signé. — *Signature de :* T. GROISELLE.

« Sur quoi messieurs les négocians assemblés ont unanimement délibéré que M. Groiselle remetroit au drogman la lettre du ministre qui lui deffend de rien entendre aux prétentions de Bara ; que le dit drogman diroit au Dey que M. le vicaire ne pouvoit absolument payer, et que puisqu'il s'agissait de payer ou de partir, il lui représenteroit que la Nation avoit ici des engagements d'intérêts qui ne pouvoient finir pour le présent, et qu'il demanderoit à Son Excellence comment elle devoit se comporter à ce sujet, et ont signé après avoir fait appeller le drogman, lui avoir ordonné ce que dessus et signifié que l'assemblée attendoit la réponse du Dey. — *Signatures de :* L. M. GIMON. CREST, MEIFRUND, T. GROISELLE.

« Et en exécution de ce que dessus le drogman, de retour, a dit à l'assemblée que s'étant transporté chez le Dey et ne l'ayant plus trouvé à sa place d'audience, la Caznagi la tenant pour lui, il lui avoit demandé de voir le Dey, ce que le Caznagi lui avoit refusé, et ordonné de parler.

« Qu'ayant pour lors exhibé au dit Caznagi la lettre du Ministre autorisant le refus de M. le vicaire, il lui avoit répondu que le Dey ayant parlé, il falloit qu'il fut obéi ; que toute résistance étoit inutile, et que par raport aux créances de la Nation, chacun avant de s'embarquer, n'avoit qu'à remettre l'état de ses affaires au juif Bussara, dit Akibet, qui liquideroit le tout, qu'enfin il falloit ou partir ou payer.

« Sur quoi M. le vicaire ayant ordonné au drogman de se retirer, a délibéré avec messieurs les négociants assemblés, qu'il convenoit de députer au Dey et au Caznagi, messieurs Gimon et Meifrund, négociants, et Armeny, chancelier, pour leur représenter l'excès auquel ils se portoient et au moins tâcher de gagner du tems. Et ont signé. — *Signatures de :* T. GROISELLE, L. M. GIMON, CREST. »

« Et messieurs Gimon, Meifrund et Armeny, de retour dans l'as-

semblée, ont exposé que s'étant portés chez le Dey, ils n'ont pu avoir audience que du Caznagi, que tout ce qu'ils ont pu dire et représenter a été inutile et que son mot étoit qu'il falloit à l'instant les treize cens trente-deux sequins demandés pour Bara ou partir sans autres délais, ajoutant qu'il attendoit notre résolution.

« Sur quoi les dits sieurs assemblés ont unanimement délibéré que n'ayant plus de résistance à faire, ils auraient tout à se reprocher. si sans y être autorisés, ils préféraient le risque d'une rupture au payement de la somme demandée, de laquelle prise des fonds de la chambre du Commerce, M. Groiselle fournira son mandat au sieur Armeny, chancelier, chargé de l'administration des deniers de la dite chambre du Commerce, pour qu'au moyen de cette décharge, il soit pourvu à son remboursement et (après avoir ordonné au drogman d'aller dire au Dey ou au Caznagy que lundi prochain, la susditte somme seroit portée au Dey pour en disposer à son gré, ce qui a été accepté par le Caznagi), ont signé les jour et an susdits. — *Signatures de:* T. GROISELLE, L. M. GIMON, MEIFRUND, CREST, BENEZET ARMENY, chancelier.

Après cet orage, nos nationaux jouirent d'un peu de calme et les pièces qui font suite à la précédente, ne sont relatives qu'à des présents. Voici les principales.

N° 103. — Assemblée tenüe au sujet d'un présent à Agi Mehemet, ancien Vekilargy de la Marine.

« L'an mil sept cent soixante-trois, et le quatre du mois de janvier, par mandement de M. Groiselle, vicaire apostolique, faisant fonctions de consul en cette ville et royaume d'Alger, tous les sieurs négociants François établis en cette echelle, ont été convoqués et assemblés auxquels (écrivant le sieur Pierre Benezet Armeny, chancelier du consulat), mon dit sieur Groiselle a dit :

« Messieurs,

« Vous savès ce qu'est à la Régence et aux affaires en général, Agi Méhémet, ancien Vekilargy de la Marine, ci-devant envoyé par le Dey au Grand-Seigneur, pour le féliciter de sa part à son avènement au trône ; le voici de retour d'une seconde mission dans laquelle il a eu à traiter des affaires plus difficiles et le succès de sa négociation augmenterait s'il étoit possible, son ancien crédit ici et l'amitié particulière du Dey pour lui.

« La nation, toujours attentive à faire ce que le bien du service

a exigé d'elle, n'a point négligé comme il conste par sa délibération du 20 novembre 1758, de faire un présent à Agi Mehemet, alors de retour de son premier voyage à Constantinople, et il me paroit qu'elle ne peut moins faire aujourd'hui que ce qu'elle fit alors, les motifs qui la déterminèrent dans ce tems, subsistent aujourd'hui, s'écarter du parti qui fut jugé nécessaire, seroit désavouer une conduitc sage et réfléchie, et manquer à un homme essentiel dont les bonnes dispositions à notre égard ne peuvent qu'influer en bien sur les affaires journalières que nous avons à traitter.

« Les consuls des autres Nations cherchent à l'envi à se distinguer dans cette occasion par la valeur de leurs donatives, sans faire autant qu'eux, nous devons nous contenter de donner à un homme qui le mérite, un témoignage honnête d'attention et d'amitié. Je vous prie, messieurs, de délibérer en quoi doit consister ce que vous jugès bon qui lui soit présentez à tels titres au nom de la Nation. Et a signé. — *Signatare de*: T. GROISELLE. »

« Sur quoi les dits sieurs négociants assemblés ont unanimement délibéré qu'il sera présenté au nom de la Nation à Agi Mehemet un cafetan très-riche de même valeur si cela se peut que celui qui lui fut envoyé ensuite de la délibération du 20 novembre 1758..... des fonds de la chambre du Commerce de Marseille, etc. — *Signatures*: MEIFRUND, L. M. GIMON, CREST, BENEZET ARMENY, chancelier.

N° 104. — Assemblée au sujet d'un présent au nouveau capitaine du port.

« L'an 1763 et le 21 du mois de février, etc.

« Messieurs,

« Amet Rays, capitaine du port, malade depuis longtemps, vient d'être remercié par le Dey qui a mis en sa place Barba Negra ; nous ne pouvons nous écarter de ce que l'usage a établi, c'est-à-dire de lui faire le même présent qui a été fait à ses prédécesseurs pour raison de leur instalation ; je vous prie de fixer là-dessus ce que vous jugerés bon être. Et a signé. — *Signature de:* T. GROISELLE. »

(Une délibération signée de L. M. Gimon, Crest et Meifrund, accorde sur les fonds de la chambre du Commerce de Marseille. 4 pics de drap et 8 pics de damas).

N° 105. — Assemblée au sujet d'un présent à Sidi Ibrahim, frère du Dey, nommé Aga.

« L'an 1763, et le 25 du mois de février, par mandement, etc.

« Messieurs,

« Le Dey vient d'élever Sidi Ibrahim, son frère, à la dignité d'Aga, vacante par le départ de Cherif, qu'il a fait Bey de Titeri. S'il fut jugé nécessaire par assemblée de la Nation du 13 décembre 1754, de faire un présent au dit Cherif pour son instalation à cette troisième dignité de la Régence, a combien plus forte raison, sommes-nous obligés aujourd'hui de témoigner par une donative au propre frère du Dey, la part que nous prenons à son élévation. Je vous prie de délibérer sur ce qu'il convient de lui faire présenter par le drogman au nom de la Nation. Et a signé. — *Signature de*: T. GROISELLE. »

« Surquoi les dits sieurs assemblés ont unanimement délibéré qu'il convient d'envoyer au frère du Dey, nouvel Aga, un cafetan étofe d'or, de la valeur de 45 sequins, laquelle dépense sera payée des fonds de la chambre du Commerce. Et ont signé l'an et jour susdits. — *Signatures de:* L..GIMON, CREST, MEIFRUND, BENEZET ARMENY, chancelier.

N° 106. — Assemblée.

« L'an 1763, et le 5e du mois de mars, par mandement, etc.

« Messieurs,

« Mahamet Cogea Vekilargi de la Marine, venant d'être remplacé par Sidi Assan Cazanadar du Dey, l'usage anciennement établi à chaque changement de ce premier officier de la Marine, nous met dans la nécessité de lui faire un présent ; je vous prie de délibérer sur ce qu'il convient de faire présenter à ce nouveau Vekilargi de la Nation. Et a signé. *Signature de*: T. GROISELLE. »

(Une délibération signée : Crest, Meifrund, Gimon fils et Benezet Armeny, chancelier, accorde sur les fonds de la chambre du Commerce de Marseille, un caffetan d'étoffe d'or et un caffetan de drap surfin).

IX.

Le Consul attendu depuis si longtemps à Alger, y arriva enfin en mai 1763. Les registres du Consulat me fournissent la note suivante à ce sujet :

N° 107.

« Provisions de Consul de France en cette ville et royaume d'Alger pour le sieur Jean-Antoine Vallière, vice-consul d'Alexandrie (d'Egypte), signées à Versailles le 12 avril 1762, enregistrées à Alger le 28 mai 1763, à la réquisition du dit. »

M. Vallière fut bien accueilli par les Algériens, mais un événement fâcheux vint marquer les débuts de sa gestion. Il s'agissait encore une fois d'un capitaine français qui, croyant avoir affaire à un Saletin, s'était battu contre un corsaire Algérien, et avait été pris et amené à Alger, où il avait reçu la bastonnade.

Cet incident était arrangé lorsqu'un nouvel événement de la même nature vint exaspérer les Algériens en septembre 1763. Notre Consul, le vicaire apostolique, le chancelier, les missionnaires, les équipages de quatre navires provençaux qui étaient dans le port, et plusieurs autres personnes au nombre de 53 individus en tout, furent jetés dans les fers et employés aux travaux publics, exposés sans cesse aux insultes de la populace qui se réjouissait de leur misère et de leur humiliation. Ce ne fut qu'au bout de plus d'un mois que M. Vallière obtint sa mise en liberté à force de présents.

C'est vers cette époque que fut rédigé le procès-verbal suivant, qui ne fait, cependant, qu'indiquer très-sommairement ces graves événements.

N° 108. — Assemblée tenue au sujet d'un présent au nouveau Cazanagy.

« L'an mil sept cent soixante trois, et le douze octobre avant midi, par mandement de M. Jean-Antoine Vallière, conseiller du Roy, consul de France en cette ville et royaume d'Alger ; messire la Pie de Seivigny, provicaire apostolique, tous les sieurs négociants François résidans en cette echelle, ont été convoqués et assemblés, auxquels,

ecrivant le sieur Benezet Armeny, chancelier du consulat, mon dit sieur le consul a dit :

« Messieurs,

« L'écrivain de la porte de la maison du Dey vient d'être nommé Cazanagy à la place de Ussein, que le Dey a fait étrangler. L'usage étant de faire un présent à ce premier officier de la Régence, c'est à vous de délibérer sur la nature de cette donnative. Ne perdès pas de vue l'économie qui vous a été si souvent recommandée, et tachès cependant de la concilier avec l'importance dont il est de nous rendre cet officier favorable, surtout dans la position critique où nous nous trouvons depuis quelque tems vis-à-vis ce gouvernement. Vous n'ignorés pas tout ce qu'on peut se prometre d'un Cazanagi quand il est bien intentionné. Et a signé. — *Signature de* : VALLIÈRE. »

« Surquoi les dits sieurs assemblés ont unanimement délibéré qu'il convient d'envoyer au nouveau Cazanagi un cafetan étofe d'or riche et huit pics drap surfin, laquelle dépense sera payée des fonds du Commerce. Et ont signé. — *Signature de*: LA PIE DE SEIVIGNY ; GIMON ; MEIFRUND ; CREST ; BENEZET ARMENY, chancelier. »

Le Dey pensant que les violences commises par ses ordres allaient amener la guerre, fit arrêter tous les Français établis à Bône et à la Calle. Il ne voulut pas permettre à M. Vallière de repasser en France ainsi qu'il en avait reçu l'ordre du Ministre ; il le garda comme otage, et écrivit à Versailles pour déclarer qu'Alger, ne pouvant pas rester sans Consul, il ne renverrait M. Vallière qu'autant qu'un nouvel agent viendrait le remplacer.

« A l'occasion de cette affaire, dit M. Rang, M. Vallière fit remarquer à la cour que les Algériens ne considéraient plus les consuls que comme des otages ; que la Compagnie d'Afrique établie à Bône et à la Calle, était considérée par les barbaresques sous le même point de vue et que les Algériens pouvaient, selon leur caprice, arrêter le personnel de cette Compagnie, et le rendre responsable des évènements. Il proposait, en conséquence, d'abandonner définitivement les concessions. La cour n'y voulut pas consentir. »

« Le gouvernement de Baba-Ali devenait intolérable ; les traités que l'on contractait avec lui, n'avaient de valeur qu'autant qu'ils servaient ses intérêts, et dans tous les cas, sa volonté seule faisait loi. La France, décidée à ne point se soumettre à la condition humiliante d'un tribut annuel comme le faisaient toutes les autres puis-

sances, à l'exception de l'Angleterre, avait perdu le premier rang à Alger; les avanies et les déprédations se multipliaient et si, pendant quelque temps, notre gouvernement les supporta, ce ne fut que pour ne pas rompre tout à fait. »

« Cependant au mois de septembre 1763, le chevalier de Fabry fut envoyé par le Roi à Alger à la tête d'une escadre. Son premier soin fut de réclamer la personne du consul et celle du chancelier. Le Dey ne voulut point les livrer, sous le prétexte qu'il était content d'eux et voulait les garder auprès de lui. Il fit dire à M. de Fabry que le Kasnadji seul était cause des insultes qui avaient été faites aux Français et qu'il l'avait payé de sa tête. D'après ces assertions, l'amiral crut devoir en référer à la cour; il quitta la rade d'Alger, expédia une frégate à Toulon; et en attendant les ordres du Roi, il établit sa croisière sur les côtes de Barbarie. Ce ne fut que le 8 janvier suivant qu'il reparut à Alger, chargé des pleins pouvoirs de Sa Majesté. Les choses étaient dans le même état où il les avait laissées. Le consul se tenait renfermé chez lui et ne paraissait jamais devant le Dey. Les Français des concessions étaient toujours détenus. M. de Fabry voulut commencer par la réhabilitation du consul. Il écrivit en conséquence à Baba-Ali, et lui déclara qu'il n'entamerait aucune négociation que M. Vallière n'eût obtenu une réparation publique. Le Dey y souscrivit. Le consul fut salué de cinq coups de canon au moment où il sortait du port et lorsqu'il y rentra; puis, en présence du divan et du public, le pacha lui dit : *qu'il se repentait de la conduite qu'il avait tenue à son égard et que pareille chose n'arriverait plus.* Il donna l'ordre d'élargir les Français des concessions, si longtemps détenus, et sur la demande de l'amiral, il restitua un bâtiment pris illégalement; enfin il envoya un cheval au consul. Le lendemain le Divan s'assembla. M. de Fabry ayant été invité à s'y rendre, s'y présenta à la tête de son état-major Après de nombreux compliments de part et d'autre, cet habile officier exposa les griefs et les réclamations de la France. Le Dey prit la parole à son tour et prétendit avoir également à se plaindre : il réclama, en outre, 3,000 sequins en dédommagement de la perte d'un chebec coulé bas par les Français qui, d'après sa manœuvre, l'avaient pris pour Saletin, ainsi que 37 esclaves, détenus aux galères de Marseille, pour remplacer ceux qui avaient péri dans cette malheureuse affaire. Après de longs débats, toutefois sans animosité ni aigreur, il fut décidé que tout serait oublié de part et d'autre, et qu'on en resterait là.

Cependant six Algériens, coupables de déprédations envers la France, reçurent la bastonnade. Un traité supplémentaire fut conclu, et M. de Fabry, après avoir ainsi fait honorer le pavillon du Roi et avoir ramené par ses manières conciliantes les esprits en faveur de la France, remonta sur son bord et mit aussitôt à la voile. Le Dey lui avait remis une lettre pour M. de Praslin. Dans cette lettre, le Dey invoquait la générosité du ministre, en lui demandant le renvoi de vingt captifs qui étaient à Marseille ; on les lui expédia aussitôt. »

Un passage de cette relation me paraît fort contestable. C'est celui où M. Rang dit que le Kheznadji, ou grand trésorier de la Régence avait payé de sa vie les tracasseries suscitées par lui contre les Français. Une pareille satisfaction accordée à des chrétiens n'était guère dans les usages des Barbaresques et il semble qu'on doit attribuer une toute autre cause à l'exécution du Kheznadji. Lors de cette exécution, la conduite des Algériens était d'ailleurs des plus hostiles pour nous, et on en trouve la preuve officielle dans la pièce n° 108 ci-dessus, où M. Vallière, notre consul, en proposant d'offrir un présent au nouveau Kheznadji, fait entendre ces paroles significatives : « ..... L'importance dont il est de nous rendre cet officier favorable, surtout dans la position critique où nous nous trouvons depuis quelque temps vis-à-vis ce gouvernement. » Rien dans un pareil langage ne fait supposer que la France venait de recevoir une réparation aussi éclatante que la mise à mort du premier fonctionnaire de la Régence et la version présentée par M. Rang paraît inadmissible. Il ne serait pas impossible, toutefois, que lors des négociations définitives entamées par le chevalier de Fabry, le pacha, fidèle aux traditions d'astuce et de fourberie des Barbaresques, n'ait eu l'impudence de présenter cet évènement comme une manifestation de ses bons sentiments à l'égard des Français.

A la suite de cet incident, les bonnes relations furent franchement renouées, et nos nationaux purent jouir de quelque tranquillité. La fin de l'année 1764, ne me fournit que la pièce ci-après, qui est relative à un présent, et qui nous apprend que le Grand Ecrivain Mahamet Khodja, personnage fort en crédit, nous servit de son influence pour la conclusion de la paix.

N° 109. — Assemblée tenue au sujet d'un présent à Mahamet Cogea, à l'occasion du mariage de son fils adoptif.

« L'an 1764 et le 25 septembre avant midi, par mandement de M. Vallière, conseiller du Roy, consul de France en cette ville et

royaume d'Alger, messire La Pie de Seivigny, vicaire apostolique et tous les sieurs négociants François résidant en cette échelle ont été assemblés, etc.

« Messieurs,

« Il n'y a aucun de vous qui ne sache quel est le crédit de Mahamet Cogea, le premier des grands écrivains de cette Régence. C'est lui qui contribua le plus à l'arrangement de nos derniers démêlés avec Alger; ses bons ou mauvais offices dans les affaires des Francs font souvent pencher la balance, et il n'y a qui que ce soit qui en le ménageant ne tache de se le rendre favorable. Cet homme marie son fils adoptif avec la fille de sa femme; tous les consuls des autres Nations lui ont déjà marqué par des donnatives la part qu'ils prennent à cet évènement, il y a même divers particuliers qui ont suivi leur exemple. Il me semble qu'il serait dangereux et même très-nuisible au bien de notre service, que sous prétexte d'économie, nous nous dispensions de lui donner aussi quelque marque de notre empressement. C'est à vous, messieurs, à délibérer tant sur la convenance que sur la nature du présent. Et a signé. — *Signature de:* VALLIÈRE. »

« Sur quoi les dits sieurs assemblés ont unanimement délibéré qu'il convient d'envoyer à Mahamet Cogea un caffetan d'étoffe d'or de la valeur de cinquante sequins, laquelle dépense sera payée des fonds du commerce. Et ont signé. - *Signatures de*: C. L. LA PIE DE SEIVIGNY, vicaire apostolique; MEIFRUND; GIMON FILS; CREST; BENEZET ARMENY, chancelier.

L'année 1765, qui n'offrit aucun incident remarquable, me fournit les deux documents suivants qui sont relatifs à des présents.

N° 110. — Assemblée au sujet d'un présent à Kalil-Aga.

« L'an 1765, et le 22 du mois d'avril, avant midi, par mandement de M. Vallière, conseiller du Roy, consul de France en cette ville et royaume d'Alger, messire La Pie de Seivigny, etc.

« Messieurs,

« Ibrahim Aga, frère du Dey, vient d'être disgracié et l'on a donné sa place à Kalil Chaoux, à qui il convient que nous marquions la part que nous prenons à son élévation. Vous savés qu'il est d'usage en pareil cas, que tous les consuls envoyent un présent à cette troisième personne de la Régence, et qu'il ne serait pas possible d'y déroger. Ce n'est qu'après en avoir senti moi-même l'impossibilité que

je me suis déterminé à vous faire assembler pour que vous délibériés sur ce qu'il convient de luy faire présenter par le drogman au nom de la Nation. Et a signé. — *Signature de* : VALLIÈRE. »

« Surquoi les dits sieurs assemblés ont unanimement délibéré qu'il convient d'envoyer à Kalil Aga un cafetan d'étofe d'or de la valeur de 40 sequins, laquelle dépense sera payée des fonds du commerce. *Signatures de* : MEIFRUND ; CREST ; GIMON FILS ; BENEZET ARMENY, chancelier.

N° 111. — Assemblée tenue au sujet de la circoncision du fils du Dey.

« L'an 1765, et le 19 du mois de décembre, avant midi, par mandement de M. Vallière, conseiller du Roy, consul de France en cette ville et Royaume d'Alger, messire Philippe Joseph Le Roy, vicaire apostolique, et tous les sieurs négociants, etc.

« Messieurs,

« Le Dey ayant indiqué à ce jour la circoncision de son fils, tout le monde s'empresse à démontrer sa joye et à lui témoigner la part qu'il prend à cet évènement. Vous êtes informés que les officiers de la Régence et les consuls des autres Nations, et même de simples particuliers, lui ont fait des présents qui nous forcent pour ainsi dire à ne pas nous montrer moins généreux. S'y refuser, ce seroit à coup sûr déplaire au Dey, exciter les murmures de sa cour, et conséquemment compromettre notre service. Quelque porté que je sois à la plus exacte économie, je ne vois pas que nous puissions nous dispenser de présenter au Dey, à sa femme et à son fils quelque chose qui puisse leur plaire. C'est pour y pourvoir que je vous ai fait assembler. Et a signé. — *Signature de* : VALLIÈRE. »

« Surquoi lesdits sieurs assemblés, sentant l'absolue nécessité de ne point indisposer le Dey dans une occasion où tout le pays s'empresse à lui démontrer son attachement et son zèle, ont unanimenent délibéré de lui faire présenter par le drogman de la Nation un fusil de Paris damasquiné du prix de 55 sequins, un caffetan de Lyon à sa femme, de 50, et une paire de pistolets montés en argent à son fils, de 40, faisant le tout 145 sequins barbaresques, laquelle dépense sera payée des fonds du commerce. — *Signatures de* : LE ROY ; CREST ; GIMON FILS ; MEIFRUND ; BENEZET ARMENY, chancelier.

Le 2 février 1766, le Dey Ali-Pacha mourut de maladie. Il fut remplacé par Mahamet ben Osman Khodja, alors Khéznadji, ou Grand-Trésorier, et âgé de 55 ans, qui garda le pouvoir pendant

vingt-cinq ans, fournissant ainsi une carrière tout à fait exceptionnelle dans un Etat dont le chef électif était sans cesse en butte aux complots des ambitieux et aux séditions des turbulents. Les quatre pièces ci-après, seuls documents que m'ait fournis l'année 1766, sont relatives à des présents faits au nouveau Dey et à divers fonctionnaires de la Régence.

N° 112. — Assemblée tenue au sujet de l'élection de Mehemet Cogea Dey et de celle de Braham Cazanagy.

« L'an 1766, et le 3 du mois de février, avant midi, par le mandement de M. Vallière, conseiller du Roy, consul de France en cette ville et royaume d'Alger, messire Philippe Joseph Le Roy, vicaire apostolique et tous les sieurs, etc.

« Messieurs,

« Vous êtes informés qu'on vient d'élire un nouveau Dey et un nouveau Cazanagy, et qu'on ne saurait se dispenser de leur envoyer un présent suivant l'usage. C'est pour y pourvoir que je vous ai fait assembler, et a signé. — *Signature de*: VALLIÈRE. »

« Surquoi les dits sieurs assemblés ont unanimement délibéré de faire présenter au nouveau Dey par le drogman de la Nation, un caffetan de Lyon du prix de 80 sequins avec 16 pics de drap de Sedan surfin, et au nouveau Caznagi, un autre caffetan de Lyon du prix de 50 sequins avec 8 pics du même drap, laquelle dépense, montant à 171 sequins Algériens, sera payée des fonds du commerce. — *Signatures de:* LE ROY ; MEIFRUND ; CREST; GIMON FILS ; BENEZET ARMENY, chancelier.

N° 113. — Assemblée tenue au sujet d'un présent au nouvel écrivain des chevaux et à Mehemet Cogea, Grand-Ecrivain de la Régence.

« L'an 1766, et le 8 du mois de février, avant midi, par mandement de M. Vallière, conseiller du Roy, consul de France en cette ville et royaume d'Alger, messire Philippe Joseph Le Roy, vicaire apostolique et tous les sieurs négociants, etc.

« Messieurs,

« Je vous ai fait assembler pour vous dire que le Dey ayant revoqué l'Ecrivain des chevaux dont la place a été donnée à un de ses favoris, nous ne pouvons nous dispenser d'envoyer à celui-ci le même présent qu'ont eu ses prédécesseurs. J'ajoute, messieurs, que comme depuis l'avènement du nouveau Dey, il n'y a nul officier qui ait autant d'influence sur la décision des affaires de quelque nature qu'elles soient que le premier des Grands-Ecrivains, il conviendrait que pour

cultiver son amitié et nous le rendre toujours plus favorable, nous lui envoyassions quelque galanterie à laquelle il put être sensible. C'est à vous à délibérer sur ces deux objets. Et a signé. — *Signature de* : VALLIÈRE. »

« Surquoi les dits sieurs assemblés ont unanimement délibéré de faire présenter au nouvel écrivain des chevaux par le drogman de la Nation un caffetan de Lyon du prix de 30 sequins et au premier des Grands-Ecrivains, 5 pics de drap surfin avec une pièce de bazin, laquelle dépense montant à 45 sequins d'Alger, sera payée des fonds du commerce. — *Signatures de:* LE ROY; MEIFRUND; CREST; GIMON FILS; BENEZET ARMENY, chancelier.

N° 114. — Assemblée tenue au sujet d'un présent à Amida, fils de notre Drogman.

« L'an 1766, et le 20 du mois de mars, avant midi, par mandement de M. Vallière, etc.

« Messieurs,

« Vous savès que le nommé Moustapha, Drogman de la Nation, marie son fils. Il n'y a pas d'exemple qu'en pareil cas on ait fait quelque donative. Cependant, quelque porté que je sois à ne permettre l'introduction d'aucun usage qui put être abusif et à veiller comme je le dois à l'économie des deniers de la chambre du Commerce, je crois devoir vous exposer que pour le bien du service et l'honneur de la Nation, il conviendroit de faire en cette occasion, quelque petite donative à ces deux employés non seulement parce qu'il n'y a pas de plus sûr moyen pour exciter leur zèle, mais parce que nous devons considérer que vu le grand âge du père, c'est le fils qui, avec l'agrément de la Régence, fait presque tout le service, qu'il s'en acquite à notre satisfaction, qu'il est comme désigné pour remplacer le père, et qu'au surplus depuis deux ans et quelques mois qu'il travaille pour le service, il n'en a pas eu la moindre rétribution. Cette donative faite sur notre mouvement comme une récompense des services par eux rendus, ne saurait tirer à conséquence. C'est pour en délibérer que je vous ai fait assembler. Et a signé. — *Signature de:* VALLIÈRE. »

(Une délibération signée par : Le Roy ; Meifrund ; Crest ; Gimon fils ; Benezet Armeny, chancelier, accorde 25 sequins sur les fonds de la chambre du Commerce de Marseille. *Note de l'auteur*).

N° 115. — Assemblée tenue au sujet d'un présent au nouveau Vekilargi de la Marine.

« L'an 1766, et le douze du mois d'aoust, avant midi, par mandement de M. Jean Antoine Vallière, conseiller du Roy, consul de France en cette ville et royaume d'Alger, etc.

« Messieurs,

« Vous savès qu'on vient d'élire un nouveau Vekilargi, et que l'usage est que toutes les nations envoyent un présent à ce premier officier de la Marine. Sa place le met à portée de rendre des services essentiels, il est neveu du Dey, et c'est un homme qu'il convient de mettre dans nos intérêts en ménageant cependant autant qu'il se pourra les deniers de la caisse. C'est pour délibérer sur la donative qu'il est à propos de lui faire, que je vous ai fait assembler. Et a signé. — *Signature de :* VALLIÈRE. »

« Surquoi les dits sieurs assemblés ont unanimement délibéré d'envoyer au Vekilargi de la Marine, par le drogman de la Nation, un cafetan étoffe d'or, du prix de 48 sequins Algériens sur les fonds du Commerce.—*Signatures de:* LE ROY, vicaire apostolique; MEIFRUND; CREST ; GIMON FILS ; BENEZET ARMENY, chancelier.»

Je ne trouve pour l'année 1767, que l'unique document ci-après, dans lequel il est question de divers présents et notamment d'un cadeau à offrir au successeur de l'aga de la milice, qui venait de faire une fin tragique. Ce fonctionnaire avait, en effet, payé de sa vie, la faute de s'être laissé battre à la tête d'une colonne de 1,100 turcs, avec laquelle il devait châtier les tribus du pays des *flissa*, qui refusaient de payer les impôts.

N° 116. — Assemblée de la Nation pour un présent au nouvel Aga, au nouvel Ecrivain des chevaux, au Caznadar du Dey et au Vekilargi de la Marine.

« L'an 1767, et le dixième du mois de juin, après-midy, par mandement de M. Jean Antoine Vallière, conseiller du Roy, consul de France en cette ville et royaume d'Alger, messire Philippe Joseph Le Roy, vicaire apostolique, et les sieurs Charles Hiacinthe Crest et Jean Nicolas Gimon, négociants François résidents en cette echelle, ont été convoqués et assemblés dans la salle de la maison consulaire, où étant et écrivant sur ce Pierre Joseph Meifrund, chancelier substitué de ce consulat, mondit sieur le consul a dit : Messieurs, vous n'ignorès pas la fin tragique que vient de faire l'Aga de la Milice. Il a été remplacé par l'Ecrivain des chevaux et la place de celui-ci a été donnée à Sidy Mamet, ci-devant écrivain de la Porte. Il est d'usage

qu'en pareil cas tous les consuls envoyent un présent à ces deux Puissances en les faisant complimenter sur leur élévation. Observès je vous prie, que le nouvel Aga est un homme des plus accrédités du pays, et que le nouvel Ecrivain des chevaux est fort estimé du Dey. Combinès leur état avec l'économie qui nous est si fort recommandée et tâchès de prendre une délibération qui relative à ces deux objets, nous assure le mérite de notre donative.

« Je dois, messieurs, vous faire observer en même temps que depuis l'avènement du Dey, nous n'avons pas fait la moindre galanterie à son Caznadar, qui est un homme essentiel par les bons ou mauvais offices qu'il peut nous rendre ayant toute la confiance de son maître ; que le Vekilargi de la Marine murmure de ce que depuis son installation, il n'a reçu de notre part que l'*avoïde* ou présent qui luy revenait de droit lors de sa prise de possession ; que ces deux officiers accoutumés à recevoir de toutes parts, commencent à s'indisposer contre nous ; et qu'il serait dangereux de les laisser dans de telles dispositions, surtout s'il survenait quelque affaire dans laquelle nous eussions besoin de leur intercession. J'estime qu'il conviendrait de leur envoyer à chacun un caffetan de 25 à 30 sequins ou tels autres articles que vous croiriés pouvoir leur être plus agréable, moyenant qu'ils n'excedassent pas cette somme. Ces deux officiers ont une telle influence sur la décision des affaires qui peuvent nous intéresser, que ce seroit nous compromettre que de ne pas les cultiver. Je me crois obligé de vous le faire connaître, et c'est à vous à en délibérer. Et a signé. — *Signature de* : VALLIÈRE.

« Surquoy les dits sieurs assemblés ont unanimement délibéré que vû l'usage dont on ne peut s'écarter et le crédit des deux nouvelles Puissances mentionnées dans l'exposé de monsieur le consul, il sera envoyé au nouvel Aga par le Drogman de la Nation, un caffetan d'étoffe d'or du prix d'environ 50 sequins, et au nouvel Ecrivain des chevaux, un pareil caffetan du prix d'environ 40 sequins. Quant au Caznadar du Dey et au Vekilargi de la Marine, comme il est essentiel de regagner leur amitié et de les mettre dans les intérêts de la Nation autant que faire se peut, ils délibèrent de leur envoyer à chacun un caffetan de 25 à 30 sequins, ces donatives ne pouvant que produire un très-bon effet pour le commerce, la navigation et le service en général. Laquelle dépense sera payée des deniers de la chambre du Commerce, etc. — *Signatures de* : LE ROY, vicaire apostolique ; CREST ; GIMON FILS ; MEIFRUND, chancelier substitué.

A cette pièce originale, il me paraît intéressant de joindre l'extrait ci-après du *Précis analytique* de M. Rang.

« Depuis que M. de Fabry avait rétabli la bonne intelligence avec Alger, les relations des deux nations étaient restées sur le pied d'une réciproque amitié. M. Vallière écrivait à sa cour : « Quoique « nous n'ayons point à nous louer des Algériens, il n'y a pas cepen- « dant de nation à Alger qui, sous le gouvernement actuel, soit aussi « bien traitée que la nôtre ; et l'on ne peut pas dire que ce soit par « suite de nos donatives. » En effet, la France seule, sans qu'il fût question de présents d'aucune espèce, auxquels les autres nations étaient astreintes, n'éprouvait plus aucun des mauvais procédés qu'on ne leur épargnait guère, malgré leurs actes de munificence. Enfin le nouveau Dey témoignait une grande considération pour le caractère de M. Vallière. »

« Un nouveau consul envoyé par l'Angleterre, déclara à son arrivée qu'il ne se soumettrait ni à la cérémonie du baise-main, ni à l'obligation de déposer l'épée. S'étant donc présenté armé devant le Dey, celui-ci, sans vouloir entrer dans aucune explication, lui fit dire que s'il se présentait une seconde fois avec l'épée au côté, il la lui arracherait lui-même et la lui casserait sur la tête ; le consul anglais renonça à la prétention qu'il avait élevée. »

Au mois de juillet 1768, le Pacha d'Alger voulant venger l'échec subi par ses armes l'année précédente, fit marcher contre les *flissa* un corps nombreux placé sous le commandement en chef du Bey de Constantine. Les Turcs furent battus de nouveau dans cette expédition, et firent des pertes considérables. Cet échec amena de nouvelles révoltes et l'insurrection se propageant de l'Est à l'Ouest, Alger se trouva un moment menacé. Le nouvel Aga perdit la vie dans cette expédition désastreuse, et le document suivant est relatif à un présent offert à son successeur. Ce document, et les deux autres pièces qui le suivent, lesquels forment mon contingent pour l'année 1768, sont dans un fort mauvais état de conservation, qui est dû à l'humidité et qui est cause des lacunes que présente leur publication.

N° 117. — Assemblée de la Nation pour un présent au nouvel Aga.

« L'an 1768..... messieurs..... ayant été tué dans..... de la campagne..... Régence, le gouvernement vient de le remplacer. Le choix est tombé sur un favori du Dey qui était déjà fort en crédit. Vous

sçavés qu'en pareil cas, il est d'usage d'envoyer un présent national. C'est pour en délibérer que je vous ay fait assembler. Et a signé. — *Signature de*: VALLIÈRE. »

(Une délibération signée par Gimon fils, Crest et Meifrund, chancelier, accorde un caffetan d'étoffe de Lyon, de 50 sequins. *Note de l'auteur*).

N° 118. — Assemblée de la Nation pour un présent..... gardien Bachy..... (capitaine) de Port.

« L'an (mil sept) cent soixante-huit..... (lacune d'un quart de page). Celle de capitaine de port..... Il conste par les délibérations nationnales que l'usage est d'envoyer au nom de la Nation, cinq pics de drap et huit pics de damas au nouveau capitaine de port et cinq pics de drap seulement au nouveau gardien Bachy; mais comme le nouveau gardien Bachy étoit ci-devant capitaine de port, et qu'en cette qualité, il avoit reçu lors de son installation, du drap et du damas, il me semble qu'il ne serait pas naturel qu'ayant obtenu un grade supérieur, il n'eut que du drap, tandis que comme capitaine de port, il auroit eu du drap et du damas. Je serois d'avis que vû la nature de cette promotion, ces deux officiers fussent traités de la même façon, c'est-à-dire que nous leur fissions présenter à l'un et à l'autre cinq pics de drap et huit pics de damas. C'est à vous, messieurs, à en délibérer. Et a signé — *Signature de* : VALLIÈRE. »

. . . . . .

N° 119. — Assemblée de la Nation pour un présent à Agy Mehemet, ancien Vekilargy de la Marine.

« L'an 1768..... octobre, avant midy, par mandement de M. Jean Antoine Vallière,..... consul de France en cette ville et royaume d'Alger, messire Philipe Joseph Le Roy, vicaire apostolique, et les sieurs Charles Hiacinthe Crest, et Jean Nicolas Gimon, négociants François, résidants en cette échelle, ont été convoqués et assemblés dans la salle de la maison consulaire, où étant et écrivant sur ce Pierre Joseph Meifrund, chancelier de ce consulat, mondit sieur le Consul a dit : Messieurs, il n'y a aucun de vous qui ne sache quel a été le crédit d'Agy Mamet, ancien Vekilargi de la Marine, qui sous le précédent règne, étoit consulté sur toutes les affaires de la Régence. Ses connaissances et ses talents luy avoient acquis l'estime et la confiance non seulement du Dey, mais de tous les officiers du Divan. Après avoir rempli pendant longtems la place de Vekilargi, où il avait eu occasion de rendre divers services à notre Nation, il fut à

deux reprises expédié à Constantinople en qualité d'ambassadeur, où ses négociations eurent les plus heureux succès. La Régence ne fut pas la seule à luy en témoigner sa satisfaction, les grands du pays et les diverses nations qui y résident, luy firent en cette occasion des présents considérables..... (lacune d'une demi-page)..... Il étoit dans ce haut degré de faveur, lorsque par un pur caprice du Dey, qui radotait sur la fin de ses jours, ce prince luy fit dire que, quelque satisfaction qu'il eût de ses services, il trouvoit à propos de le renvoyer en Levant, et qu'il n'avoit qu'à affretter un bâtiment pour partir incessamment, luy permettant cependant, contre l'usage, d'emporter son argent et ses effets. Il obéit et se rendit tout de suite en Egypte où il étoit à peine arrivé qu'il aprit la mort du Dey, qu'il avoit été remplacé par Mamet Codja, actuellement régnant, et que celui-ci avoit l'intention de le rappeller. Les premières semonces qu'on luy en fit ne purent le résoudre à retourner dans un pays où il avoit été si mal recompensé. Mais le Dey luy ayant fait de nouvelles invitations, ayant envoyé en Egypte des personnes exprès pour luy témoigner combien il le désiroit, et luy ayant fait les offres les plus avantageuses, il y consentit enfin et il vient d'arriver. Il est certain que le Dey en fera son confident, qu'il le consultera sur tout ce qui pourra intéresser le gouvernement, et que ses conseils feront ..... pencher la balance. Le crédit..... met tout le pays en..... chacun s'empresse à briguer..... aura pas de consul..... Il me parait..... (lacune d'un quart de page)..... d'envoyer au nom de la Nation à Agy Mamet, ancien Vekilargy de la Marine, rappelé par le Dey, un caffetan d'étoffe de Lyon du prix d'environ 60 sequins d'Alger. qui seront payés des deniers de la chambre du Commerce, etc. — *Signatures de :* Le Roy ; Gimon fils ; Crest ; Meifrund, chancelier. »

« Et tout de suite, mon dit sieur le Consul, reprenant la parole, a ajouté : Je dois, messieurs, vous exposer aussy que non seulement la Nation Françoise établie en cette ville, n'avoit jamais été si tranquille, aussy favorisée qu'elle l'est sous le gouvernement actuel, mais que pour ce qui..... notre navigation, les corsaires de..... eut jamais aussi bien..... (lacune d'une demi-page)..... galanterie qui, présentée dans un tems où je n'aurois aucune affaire nationnalle sur le tapis, ne pourroit que leur faire connoître combien je suis sensible à leurs bons procédés, et combien je sçaurois être reconnoissant s'ils étoient jamais dans le cas de nous rendre d'autres services. Il ne

faudroit pas qu'elle fut considérable, parce que rien ne m'est tant recommandé que la plus exacte économie ; mais il ne faudroit pas non plus que par une trop grande modicité, nous ne perdissions le fruit de notre donative. Ce ne seroit plus remplir le but que je me propose pour l'unique bien du service. J'estimerois, si tel est votre avis, qu'on pourroit envoyer au Vekilargy de la Marine, un caffetan d'étoffe de Lyon, du prix d'environ 50 sequins Algériens, à l'amiral, un autre caffetan d'environ 30, et au capitaine du port, un troisième caffetan d'environ 25. Ce sont là les présents les plus usités pour des gens de leur espèce. C'est à présent à vous, messieurs, à en délibérer en toute liberté. Et a signé. — *Signature de :* VALLIÈRE.

. . . . . .

A partir de l'année 1768, et pendant une période de trente années, il m'a été impossible de mettre la main sur des documents présentant quelque importance au point de vue historique. Je n'ai pu compulser que des pièces de chancellerie ayant trait à des intérêts privés, telles que mariages, obligations, procurations, quittances, subrogations, etc. Les archives du consulat de France ont été exposées plusieurs fois, et notamment en 1827, à des causes de destruction matérielle et à des dilapidations qui font craindre que les pièces dont l'absence est remarquée, ne soient définitivement perdues pour l'histoire. Cependant, depuis 1830, bien des documents arrachés dans un moment d'oubli, d'irréflexion ou de curiosité trop vive aux archives civiles, commerciales et politiques de la Régence, ont déjà fait retour par des voies plus ou moins directes aux dépôts publics où est leur place naturelle et légitime, et il faut espérer qu'un jour arrivera où tous les collectionneurs indiscrets seront revenus à des sentiments plus conformes aux véritables intérêts de l'histoire.

J'ai pu cependant retrouver la *main-courante* où étaient enregistrées les commissions des nouveaux consuls. Je vais donc puiser quelques indications dans ce document original, et j'y joindrai divers extraits empruntés au *Précis analytique* de M. Rang, et concernant les relations de la France et de la Régence d'Alger.

« Une nouvelle contestation s'éleva cette même année, entre le Dey et le Consul de France : le premier voulait que le pavillon Français garantit les marchandises Algériennes contre les Russes et les Danois qui croisaient dans la Méditerranée. M. Vallière en référa au Ministre, qui lui défendit de prendre aucun engagement à cet

égard, la responsabilité lui paraissant trop grande, mais le Dey n'en persista pas moins à voir dans le pavillon blanc, une garantie pour la sûreté de son commerce. Il fit ses réclamations à ce sujet dans deux circonstances qui ne tardèrent pas à se présenter. Le Ministre, après quelques hésitations, promit qu'à l'avenir le pavillon Français garantirait la marchandise.

« ..... Dans cette même année (1773), M. Vallière demanda et obtint son rappel. Il fut vivement regretté par les Algériens de toutes les classes. Le 3 décembre, le successeur de M. Vallière, M. Langoisseur de la Vallée, arriva à Alger sur la frégate *la Sultane*. Mahamet lui fit bon accueil. »

La main-courante du Consulat renferme la note suivante :

N° 120.

« Brevet de Consul de France à Alger, pour M. Robert Louis Langoisseur de la Vallée, du 11 août 1773, enregistré à Alger, le 4 novembre 1773, à sa réquisition. »

On voit que cette note modifie d'un mois la date donnée par M. Rang. Une autre note, que je reproduis ci-après, rappelle que c'est en 1776 que le représentant de la France à Alger prit le titre de Consul-Général :

N° 121.

« 9 décembre 1776. Provisions de consul-général dans le royaume d'Alger, pour le sieur Langoisseur de la Vallée (Robert-Louis). »

Le 4 avril 1777, M. de la Vallée partit pour France laissant la gestion du consulat à son chancelier, M. Meifrund. Je le retrouve à Alger à partir du 18 septembre 1778, avec le titre de : « Consul-Général de France, et chargé des affaires de S. M. T. C. au royaume d'Alger. »

« M. Vallière, l'ancien consul d'Alger, dit M. Rang, fut envoyé auprès du Dey par la France pour négocier la paix avec l'Espagne et Naples..... Les négociations conduites à Alger par M. Vallière au nom des Espagnols, n'avaient eu aucun résultat. »

« Le 21 novembre, ajoute le *Précis*, la frégate Française la *Pléiade*, commandée par M. de Bessay, amena à Alger M. de Kercy, consul général, chargé des affaires du Roi près de la Régence, pour remplacer M. Vallière. »

Il est évident que M. Rang se trompe en disant que M. de Kercy venait remplacer M. Vallière. Celui-ci n'était revenu à Alger que

pour remplir une mission particulière, et n'avait nullement repris ses anciennes fonctions de Consul Général. Je trouve dans les archives, la preuve que M. de la Vallée exerça le consulat-général à Alger, jusqu'à l'arrivée de M. de Kercy. Ce dernier est ainsi désigné dans les actes de chancellerie :

N° 122.

« Jean-Baptiste Michel de Kercy, Consul-Général de France, et chargé des affaires de S. M. T. C. au royaume d'Alger. »

« 1788, un corsaire Algérien ayant été coulé bas sur la côte de France, par le vaisseau le *Partenope,* le Dey d'Alger voulut que la France en fut responsable et menaça le Consul de déclarer la guerre à sa Nation, si elle ne remplaçait pas immédiatement ce bâtiment. M. de Kercy offrit de l'argent, mais le Khasnadji repoussa cette offre, exigeant un bâtiment tout semblable. Le Ministre de France, considérant les circonstances dans lesquelles on se trouvait, fut obligé de consentir à cette exigence de l'odjak dans l'intérêt de la paix qui menaçait à chaque instant d'être troublée. »

En 1789, une rupture sembla de nouveau imminente entre la France et la Régence, dont les corsaires voulaient courir sur nos navires afin de se dédommager du *préjudice* que leur causait le traité de paix récemment conclu avec l'Espagne. Le Roi eut recours à l'intervention de la Porte, et M. de Senneville, envoyé en mission extraordinaire à Alger, réussit à conclure un nouveau traité de paix malgré les intrigues des Anglais qui se remuèrent autant à Constantinople pour empêcher que le Sultan n'accordât son intervention qu'à Alger, pour exciter l'humeur du Dey.

« Le 15 janvier 1791, dit le *Précis*, M. Vallière, nommé de nouveau consul de France à Alger, vint prendre possession de sa résidence ; ce fut la corvette *la Poulette*, commandée par M. de Brueys, qui l'amena. Trois mois après, ce bâtiment reparut : il venait notifier au Dey le changement du pavillon national. »

Dans les actes de chancellerie, ce nouveau Consul est désigné ainsi :

N° 123.

« Césaire Philippe Vallière, consul-général et chargé des affaires de France auprès du Dey et de la Régence d'Alger. »

Les prénoms fournis par les archives établissent suffisamment qu'il s'agit d'un homonyme de l'ancien consul général de France à

Alger, et que M. Rang s'est trompé en avançant que M. Vallière (Jean-Antoine) revint occuper dans cette ville les fonctions qu'il y avait remplies de 1763 à 1773.

Le 12 juillet 1791, le Pacha Mohammed mourut de maladie à l'âge de 81 ans, et fut remplacé par Hassan, qui notifia au roi de France son avènement par une lettre de sa main, dans laquelle il lui donna des assurances de fidélité aux traités existants. A cette occasion, Louis XVI voulut qu'on lui remît un présent en diamants qui coûta 26,000 livres, et lui adressa, en réponse à sa communication, la lettre ci-après, dont l'original fait partie de la collection de manuscrits de la bibliothèque publique d'Alger.

N° 124.

« Illustre et magnifique Seigneur,

« Nous avons reçû avec une grande satisfaction la nouvelle de votre avènement à la dignité suprême de Dey d'Alger ; et l'attention que vous avèz eüe de nous en informer vous-même nous a été infiniment agréable. Les rares qualités dont vous êtes ornèz, et les sentiments d'attachement que vous montrèz pour la nation française pouvoient seuls adoucir les regrets que nous a causé la perte de notre ancien ami votre illustre prédécesseur. Votre empressement à ratifier les traités qui subsistent si heureusement entre la France et la Régence, auroit suffi pour nous convaincre de la sincérité de vos désirs pour le maintien de la bonne harmonie ; mais vous y avèz ajouté de plus une marque de prédilection à laquelle nous attachons un grand prix, celle de donner la préférence à notre pavillon pour transporter à Constantinople l'ambassade que vous envoyèz à sa hautesse afin d'obtenir son investiture. M Vallière, notre chargé d'affaires auprès de vous, que nous recommandons à vos bontés, illustre et magnifique Seigneur, aura l'honneur de vous présenter cette lettre. Il a dû déjà vous prévenir que nous avions promptement donné les ordres nécessaires à cette expédition. Nous nous en rapportons entièrement aux détails qui vous en seront faits par notre ministre de la marine : vous y reconnaitrèz qu'elle est absolument conforme à vos vœux. Les nôtres n'auront jamais d'autre objet que la conservation de la paix et de la bonne amitié, ainsi que la gloire et la prospérité de votre règne. Et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu, illustre et magnifique Seigneur, qu'il vous ait en sa digne garde. Ecrit en notre château impérial des Tuileries de Paris, le seize septembre mil sept-cent quatre-vingt-onze. Louis.

« 1796. Le 7 avril, Herculais arriva à Alger ; il destitua tout aussitôt M. Vallière, et écrivit en France pour que l'on mit le sequestre sur ses biens. Cet envoyé, qui mit évidemment beaucoup d'aigreur dans sa conduite à l'égard du consul Français, était également chargé d'assurer le Dey de l'amitié de la république. Le 3 juin, Jean-Bon-Saint-André, nommé consul général, vint remplacer Vallière, qui partit pour France un mois après. »

Voici les indications que me fournissent les archives au sujet de ces deux personnages.

N° 125.

« 27 germinal an 4. (16 avril 1796). Le citoyen Herculais, envoyé extraordinaire de la république Française auprès des puissances musulmanes de la Barbarie. »

N° 126.

« Le citoyen Jean-Bon-Saint-André, consul général en cette échelle. »

« 1798. Un arrêté du 8 frimaire an VI, dit M. Rang, ayant nommé Jean-Bon-Saint-André au consulat de Smyrne, M. Moltide fut désigné pour lui succéder. »

J'ai pu m'assurer au vu de nombreuses pièces de chancellerie, que ce nouveau consul s'appelait *Moltedo* et non *Moltide* comme l'avance M. Rang. La désignation ordinaire est celle-ci :

N° 127.

« Le citoyen Dominique-Marie-Moltedo, consul général de la République Française, chargé d'affaires d'icelle près le Dey d'Alger. »

Le 14 mai, Hassan Pacha décéda et eut pour successeur Mustapha Pacha, homme irascible, avare et d'un esprit fort borné.

A son arrivée à Alger, le nouveau Consul de France n'avait point fait de présents ; le Dey s'en formalisa, et de là vint sans doute l'aversion qu'il ne cessa jamais de lui manifester, et l'aigreur avec laquelle il refusa la liberté aux captifs Italiens, chaque fois que cet agent lui en fit la réclamation. M. Moltedo ne tarda pas d'ailleurs à être l'objet d'une insulte qui est exposée dans le procès-verbal ci-après.

N° 128. — Enregistrement du procès-verbal dressé à l'occasion de paroles insultantes proférées par un homme du pays contre le Consul de la République, le chancelier de ce Consulat et le secrétaire de ce premier.

« L'an sixième de la République, le quatre fructidor (21 août 1798, *Note de l'auteur*), à six heures et demi du soir ;

« Nous soussignés Dominique Marie Moltedo, consul général de la République Française, chargé d'affaires d'icelle près le Dey d'Alger, Astoin-Sielve, chancelier du dit Consulat, et Michel Lecointe, secrétaire particulier, nous trouvant sur la terrasse de la maison que le Dey nous a forcé de prendre en échange de celle occupée par les consuls Français depuis 112 ans, et ayant le dos tourné à la mosquée qui y est établie vis-à-vis et sans donner le moindre signe de scandale au culte Mahométan, il nous a été crié par un Turc ou Maure qui se trouvait sur la porte de derrière de la dite mosquée et par cinq fois de suite, à très-haute et intelligible voix : *Abasso senza fede, abasso fede de merda.* » En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir au besoin, et que nous avons signé. Signés : Moltedo, Astoin-Sielve, Le Cointe, à l'original.

Il me paraît à peine nécessaire de donner une traduction de la brutale apostrophe adressée à notre Consul en langue franque, et dans laquelle éclate dans toute sa cynique grossièreté le célèbre mot de Cambronne, voilé par l'histoire et réintégré par Victor Hugo dans la plénitude de ses droits à l'admiration de la postérité. Cependant, les personnes peu familières avec l'affreux jargon décoré du nom de langue *Franque* ou *Sabir* ne seront peut-être pas fâchées d'apprendre que les mots qui ont motivé le procès-verbal ci-dessus, signifient : *En bas, sans foi ! En bas, foi de ..... !*

C'est au mois de juin de cette année, que l'armée Française, se rendant en Egypte sous les ordres du général Bonaparte, s'empara de Malte. Cet événement fut annoncé au Consul de France à Alger, par la lettre ci-après.

N° 129.

« Au quartier général de Malte, le 27 prairial an VI (15 juin 1798).

« Je vous préviens, citoyen, que l'armée Républicaine est en possession depuis deux jours de la ville et des deux îles de Malte et du Gozo. Le pavillon tricolore flotte sur tous les forts.

Vous voudrez bien, citoyen, faire part de la destruction de l'ordre de Malte et de cette nouvelle possession de la République au Bey.

près duquel vous vous trouvez, et lui faire connaître désormais qu'il doit respecter les Maltais, puisqu'ils se trouvent sujets de la France.

« Je vous prie aussi de lui demander qu'il mette en liberté les différents esclaves Maltais qu'il avait. J'ai donné l'ordre pour que l'on mit en liberté plus de deux mille esclaves barbaresques et turcs que l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem tenait aux galères.

« Laissez entrevoir au Bey que la puissance qui a pris Malte en deux ou trois jours, serait capable de le punir, s'il s'écartait un moment des égards qu'il doit à la République. — BONAPARTE. »

Les archives du Consulat me fournissent également une note diplomatique, relative au même évènement, qui fut envoyée de Paris à notre Consul, pour qu'il eût à la communiquer au Dey d'Alger. Voici le texte de ce document.

N° 130. — Relations Extérieures. — 2e division. Politique. — Note à présenter au Dey d'Alger par le citoyen Moltedo, consul et chargé d'affaires de la République Française.

« Le soussigné Consul général et chargé d'affaires de la République Française vient de recevoir du Directoire exécutif l'ordre de faire connaître au seigneur Dey, la conquête de l'isle de Malte, faite le 25 prairial dernier (13 juin 1798) par l'armée, aux ordres du général Bonaparte. »

« Cet évènement, qui procure à la République un accroissement considérable de gloire et de prospérité, doit avoir des résultats non moins satisfaisants pour la Régence d'Alger.

« C'est un ennemi de moins qu'elle aura à combattre, et sa navigation acquerra plus d'activité et d'étendue. Car les Maltais devenus Français, et les Musulmans en général, et en particulier les Algériens ne doivent plus se regarder comme ennemis sous aucun rapport, surtout sous celui de la religion. Le soussigné est autorisé à assurer le seigneur Dey que le Directoire exécutif ne négligera rien pour inspirer aux habitants de Malte et Isles en dépendantes, les sentiments d'amitié et d'attachement qu'il professe pour la Régence d'Alger.

« Le Directoire exécutif a été officiellement informé que le général Bonaparte, en entrant à Malte, a mis en liberté tous les musulmans, sans distinction, que le sort des armes avait réduits à l'esclavage.

Leur nombre était considérable, et il serait étonnant qu'il ne s'y fût pas trouvé d'Algériens.

« Cet acte d'humanité ne peut être méconnu par le seigneur Dey, qui aussitôt qu'il connaîtra le nombre de ses sujets affranchis à Malte, s'empressera sans doute d'user de la juste réciprocité que le gouvernement Français a droit d'attendre, et qu'il attend effectivement.

« En conséquence, le soussigné a reçu ordre de demander au seigneur Dey, qu'en échange des Algériens qui ont été affranchis à Malte, la liberté soit rendue à tous les Maltais sans distinction, qui peuvent se trouver en esclavage à Alger, ou dans d'autres lieux de la Régence, et s'ils se trouvent en moindre quantité que les premiers, que leur nombre soit complétté par les Français déserteurs d'Oran et insulaires ci-devant Vénitiens, de manière que cet échange s'opère en rendant homme pour homme.

« Le soussigné doit encore, et toujours par ordre du Directoire exécutif, faire connaître au seigneur Dey que tout état de guerre de sa part avec les Maltais est cessé, et en conséquence, le solliciter de défendre à ses corsaires de courir sur leurs bâtiments qui n'arboreront plus à l'avenir d'autre pavillon que celui de la République Française.

« Le soussigné, en remettant, au nom du Directoire exécutif, la présente note au seigneur Dey, qui s'empressera sans doute de faire aux demandes qu'elle exprime, une réponse satisfaisante, se réserve de réclamer pour les Maltais qui pourront par la suite venir s'établir à Alger, la jouissance des mêmes avantages, immunités et prérogatives stipulés par les traités en faveur des citoyens Français. »

(*Au dos de cette pièce se trouve la mention suivante*). An 7, 27 frimaire (17 décembre 1798). Note ministérielle déposée cejourd'huy aux minutes de la chancellerie par le citoyen Moltedo, consul. — *Signature de* : ASTOIN-SIELVE.

« Cet évènement (la prise de Malte) répandit la joie à Alger ; il eut agi favorablement sur nos relations politiques avec le Dey, si après le débarquement des Français en Egypte, la Porte irritée d'une guerre à laquelle elle ne s'attendait pas, n'avait forcé le Dey à déclarer à la République une guerre qui lui répugnait évidemment. Un chaouch envoyé tout exprès de Constantinople, apporta le firman qui en donnait l'ordre en terme précis..... Le Dey et ses ministres essayèrent d'éluder l'ordre, mais le chaouch les menaça de les dé-

noncer à Sa Hautesse comme traitres et mauvais musulmans; force leur fut d'obéir, et pour mieux prouver leur soumission, ils se hâtèrent de mettre le Consul et tous les Français à la chaine. Dans cette situation, ces infortunés eurent du moins la consolation de se voir l'objet de l'intérêt général ; les consuls des diverses puissances représentées à Alger, s'empressèrent de les entourer de soins ; mais celui de tous, qui se montra le plus généreux, fut, sans contredit, le Consul de Hollande.

« 1799. La captivité de M. Moltide ne fut que d'un mois et demi ; le dey, soit par bienveillance naturelle, soit par appréhension des suites de cet évènement, céda facilement aux sollicitations incessantes de Busnah et Bacri, dont la conduite dans cette circonstance fut digne des plus grands éloges. » (*Précis*).

Bien que notre Consul et nos négociants eussent été mis en liberté, l'état de guerre continuait entre les deux Nations et le procès-verbal ci-après donne des détails intéressants sur la position pénible faite aux prisonniers français, auxquels les Algériens refusaient les choses nécessaires à leur existence.

N° 131. — Procès-verbal de l'assemblée des citoyens français détenus à Alger, tenue chez le citoyen Moltedo, chargé des affaires de la République française à Alger, le 29 ventôse an 8 (20 mars 1800).

« Le chargé des affaires de la République française auprès de la Régence d'Alger, pressé par le besoin urgent de venir au secours de ses infortunés compatriotes qui sont aux travaux publics ou détenus au mépris de la garantie de la capitulation de Corfou, par les Russes et les Turcs ou des traittés particuliers de la France avec la Régence d'Alger, assemble extraordinairement les officiers de la ci-devant partie de la garnison de Corfou, les agents et les principaux employés des concessions d'Affrique, le gérant et les commis de la maison française établie en cette echelle, et leur expose d'une part la désespérante situation de ses malheureux concitoyens et les moyens auxquels il a dû de les faire subsister jusqu'à ce jour, de l'autre, la méfiance outrée que le non payement de ses lettres de change sur le gouvernement Français ou sur l'agence d'Affrique, a jetté sur son crédit, et enfin l'inutilité de ses démarches, de ses efforts, soit auprès des Consuls des puissances alliées de la France, des négociants les plus en crédit dans ce pays-ci, du premier ministre de la Régence, soit auprès du Dey même, pour les engager à empêcher que les Français en souffrance puissent manquer de pain au moins jusqu'à

la réponse du gouvernement Français aux nouvelles instances qu'il se propose de lui adresser par voye extraordinaire.

« Dans cet état de choses plus que critique, il ne reste au chargé d'affaires de la République qu'à déposer dans le sein de ses compatriotes assemblés, les inquiétudes que lui donne la dure nécessité dans laquelle il se trouve de cesser, dès après-demain des secours qui ont absorbé jusqu'à la propriété de ses meubles, et à les inviter par tout ce que l'humanité et le patriotisme ont de plus sacré à réunir leurs ressources particulières afin de parvenir à écarter de nos trop infortunés compagnons les horreurs de la faim et du désespoir qui les menacent, persuadé qu'à son exemple, ils aimeront, à cette occasion, à donner à notre gouvernement un témoignage éclatant de la confiance qu'il mérite à tant de titres, et à se promettre, que sensible au sort des Français qui sont ici, il se hâtera de tout réparer et de ne nous laisser aucune inquiétude aussitôt que l'état de notre détresse, de nos maux actuels lui sera connu. — *Signature de :* MOLTEDO. »

« Les Français soussignés, convoqués par le citoyen Moltedo, chargé des affaires de la République Française, ont trop présent tout ce qu'il a fait pour faire oublier aux Français qui sont dans la peine à Alger, le malheur qui les y a conduits, pour ne pas saisir avec avidité la circonstance qu'il leur offre de lui en marquer publiquement leur reconnaissance ; ils ne peuvent que trouver à honneur de partager sa sensibilité pour les infortunés qui ne cessent d'être l'objet de ses sollicitudes et de mettre comme lui, toute leur confiance dans un gouvernement qui va obtenir enfin de faire de tous les Français, un peuple d'amis, et pour qui, on n'y met aucun doute, les Français chargés de chaines pour la cause de la liberté, ne seront plus un objet de compassion stérile. Tous animés du zèle le plus ardent pour soulager leurs frères dans leurs besoins instantanés désireraient pouvoir également goûter la satisfaction de venir à leur secours, et de grossir la somme de vingt-un mille deux cent francs dont les citoyens ci-après nommés garantissent le payement en leur propre et privé nom, au preneur des lettres de change qui seront fournies sur notre gouvernement jusqu'à la concurrence de la même somme, par le citoyen chargé des affaires de la République Française, laquelle garantie aura lieu pour chacun suivant la quotité pour laquelle ses facultés et ses moyens actuels lui permettent de s'inscrire et de répondre ainsi qu'il suit :

Savoir :

	francs.
Pirouze, lieutenant d'artillerie, pour.	225
Astoin-Sielve, chancellier de ce commissariat, déjà en avant pour 3,000 piastres fortes, valeur d'une traite du citoyen chargé des affaires de la République, relative aux subsistances, laquelle traite n'est point encore acquittée, quoiqu'échuë depuis environ sept mois, pour.	1,050
Peïron, agent principal des concessions d'Affrique, caution d'une traite de mille piastres fortes, sur l'agence d'Affrique, aussi relative aux subsistances, outre environ 500 piastres déboursées pour le même objet.	5,200
Guibert, agent du comptoir de Bonne.	5,200
Franz, chancelier de la colonie de la Calle.	525
Raimbert, caissier du comptoir du Collo.	1,050
Paret, régisseur de la maison de commerce Française . .	7,425
Bonfort, commis dans la même maison.	525
Francs.	21,200

« Le citoyen Moltedo ayant connaissance que pour ce payement, la plupart affectent les seules ressources qui soient ici en leur pouvoir, ou qu'ils peuvent se procurer, voudra bien le représenter au gouvernement et ne pas lui laisser de doute que dépourvus eux-mêmes de tous moyens de subsister après ce débours, ils ne sauroient s'il devenait inévitable, qu'avoir retardé de deux mois les horreurs de la faim et de la misère pour leurs concitoyens et pour eux-mêmes.

« Les agents des concessions d'Affrique ne seroient pas étonnés que les personnes qui ont détourné de leur véritable aplication le produit des denrées et marchandises qu'ils ont laissées dans les comptoirs, et qui tant de fois ont marqué l'oubli des belles promesses qu'elles ont faites aux employés des concessions, ne fussent parvenues par leur influence directe ou indirecte à persuader au gouvernement, dans la vuë de le rendre sourd aux besoins des Français, ce qu'elles ont assés méchamment répandu ici pour fermer à la Nation tout accès ou crédit même particuliers, que les agents avaient des moyens considérables qui pouvaient dispenser d'aller à d'autres, pour les secours nécessaires. Le citoyen chargé des affaires de la République, a vu, par lui-même, la manière cruelle dont les employés des concessions ont été dépouillés, surtout les agents, pour pouvoir en rendre témoi-

gnage, et à cet égard, ils ne sauroient mieux faire que de se rapporter entièrement à sa justice pour justifier auprès du gouvernement de leur situation particulière et de leurs sentiments.

« Les soussignés osent espérer que le citoyen chargé des affaires de la République, en mettant sous les yeux du gouvernement la situation pénible des Français, ne refusera pas d'être auprès de lui, l'organe de leur dévouement, et qu'il se plaira aussi de lui exprimer que si les uns regrettent de ne pouvoir, dans ce moment, exposer leur vie pour les nouveaux triomphes des armes de la République, les autres ne gémissent pas moins en attendant de pouvoir encore contribuer par leurs travaux, à répandre dans leur patrie, l'abondance et les richesses du commerce.

Signatures de : Lecointe, secrétaire; Peïron, agent principal des concessions d'Affrique; Guibert, agent du comptoir de Bonne; le capitaine commandant la 15e compagnie du 3e régiment d'artillerie à pied, Destu; Fuginier, lieutenant de vaisseau; Le Maye, 1er lieutenant au 3e régiment d'artillerie; Amiel, commis de l'agence de la Calle; Feroure, lieutenant à la 79e demi-brigade; Oirat, officier de santé des concessions; Gierra, drogman à la Calle; Grenat, commis du comptoir de la Calle; Rene, commandant de la 7e compagnie sédentaire; Fieffé, capitaine en second de la 15e compagnie au 3e régiment d'artillerie à pied; Creudié, lieutenant de la 8e compagnie d'artillerie sédentaire; Milliuze, lieutenant, commandant un détachement de la 1re compagnie d'ouvriers; Gordes; Bogerou, lieutenant de la 9e compagnie d'artillerie sédentaire; Raimbert, trésorier au Collo; Franz, chancelier de la Calle; Jean-Baptiste Bonfort, commis dans la maison Gimon; Joseph Paret; Turrel, chancelier de Bonne; Granet, agent au Collo; Gondon, trésorier à Bonne; Rochas, garde-magasin de Bonne; Gautier, trésorier à la Calle; Astoin-Sielve, chancelier. »

M. Dubois-Thainville, nommé consul général en remplacement de M. Moltedo, qui ne pouvait plus continuer ses fonctions, arriva enfin à Alger après des retards causés par l'état de guerre. Il était porteur de la lettre ci-après, dont l'original se trouve à la bibliothèque publique d'Alger, et qui a été publiée dans le n° 32 de la *Revue Africaine*.

N° 132.

Bonaparte,
Premier Consul de la République Française,
A Moustafa-Pacha, Dey d'Alger.

« Illustre et magnifique Seigneur,

« L'état de guerre survenu entre la République Française et la Régence d'Alger, ne prit point sa source dans les rapports directs des deux Etats. il est aujourd'hui sans motif.

« Contraire aux intérêts des deux peuples, il le fut toujours aux inclinations du gouvernement Français. Persuadé qu'il l'est pareillement aux vôtres, je n'hésite point à donner au citoyen *Dubois-Thainville* l'ordre de se rendre près de vous avec des pleins pouvoirs pour rétablir les relations politiques et commerciales des deux Etats, sur le même pied où elles étaient avant la rupture.

« J'ai la confiance que vous ferez à ce négociateur le même accueil que j'aurais fait à celui de vos sujets que vous auriez chargé d'une semblable mission près de moi.

« Recevez, illustre et magnifique Seigneur, l'expression de mes sentiments et de mes vœux pour votre prospérité.

« Donné à Paris, au palais National des Consuls, sous le sceau de la République Française, le 15 floréal an VIII de la République (5 avril 1800).

« *Signatures de* : Le premier Consul, BONAPARTE. — Par le premier Consul, le Secrétaire d'Etat, HUGUES, B. MAZET. — Le Ministre des relations extérieures, CH. MAN. TALLEYRAND. »

A son arrivée à Alger, M. Dubois Thainville conclut un armistice sur lequel les archives du consulat me fournissent les documents ci-après.

N° 133. — Enregistrement de l'armistice illimité, conclu le premier thermidor an huitième (1), entre la Régence d'Alger et la République Française.

« D'ordre du citoyen Dubois-Thainville, commissaire général des relations commerciales de la République Française à Alger, chargé de traitter la paix avec cette Régence, Nous, chancelier de ce commissariat, soussigné, avons enregistré l'armistice illimité conclu aujourd'hui entre cette Régence et la République Française, par le

(1) 20 juillet 1800.

canal du citoyen Thainville, et dont le contenu est de la teneur qui suit.

« Armistice illimité conclu entre Son Excellence Mustafa-Pacha, Dey d'Alger, et le citoyen Charles François Dubois-Thainville, commissaire général des relations commerciales chargé de traitter la paix avec cette Régence.

« ARTICLE 1er. — A partir d'aujourd'hui, toutes les hostilités cesseront entre les deux Nations.

« ART. 2. — Il sera sur le champ donné par le Dey, des ordres à tous les Reys de ses corsaires, de respecter le pavillon français, comme le citoyen Dubois-Thainville s'engage à faire deffendre, par son gouvernement, à tous les commandants des armements de la République, de courir sur ceux d'Alger.

« ART. 3. — Tout bâtiment pris de part ou d'autre après le trente messidor sera rendu avec son équipage et sa cargaison.

« ART. 4. — En attendant la paix définitive, les bâtiments d'Alger seront reçus dans les ports de France, comme ceux de la République seront admis dans les ports de cette Régence.

« ART. 5 — Dans le cas de rupture du présent armistice, il est convenu qu'il sera réciproquement donné avis de la reprise des hostilités trente jours avant qu'elles recommencent.

« A Alger, le premier thermidor an huitième de la République Française. — Signés : Mustafa-Pacha Dey, gouverneur d'Alger, la bien-gardée, et Ch. Fr. Dubois-Thainville, Com. gén., revêtu des pleins pouvoirs du gouvernement Français pour traitter la paix avec cette Régence.

« Enregistré, etc. — *Signé :* ASTOIN-SIELVE. »

No 134.

« Nous, Charles François Dubois-Thainville, commissaire général et envoyé de la République Française près le Dey et la Régence d'Alger à l'effet de traitter de la paix.

« Déclarons qu'il vient d'être conclu entre cette Régence et la République Française, une suspension d'armes et cessation d'hostilités. En conséquence, prions et requerrons tous les commandants des armements de la République et ceux des particuliers, de respecter les personnes et les propriétés des sujets Algériens qui ne seroient point en contravention avec les lois de la guerre, etc.

« Donné à Alger, le premier de thermidor de l'an huit de la République Française (20 juillet 1800). »

N° 135.

« 1er fructidor an 8 (19 août 1800). Réquisition du citoyen Dubois-Thainville, commissaire, etc., pour laisser passer le brigantin Danois Der fried (la paix) et ne point inquiéter en aucune manière Sidi Khadgy Bram Capoudan, ambassadeur de Son Excellence Moustafa-Pacha, Dey de cette Régence, ni sa suite, qui se trouvent embarqués sur le dit bâtiment et destinés pour Londres ou pour tout autre port d'Angleterre. »

Après deux mois de négociation, les bases de la paix furent arrêtées. M. Dubois-Thainville considéra la réconciliation comme définitive et fit enregistrer sa commission de *chargé d'affaires* à la chancellerie du Consulat de France à Alger. C'est ce qui ressort des trois documents ci-après.

N° 136. — Enregistrement des provisions du citoyen Dubois-Thainville, commissaire général des relations commerciales et chargé d'affaires de la République Française à Alger.

« L'an neuvième de la République Française, et le huit vendémiaire (24 septembre 1800), à quatre heures de relevée, nous chancellier soussigné à la réquisition du citoyen Dubois-Thainville, commissaire général des relations commerciales, chargé d'affaires de la République Française en cette echelle, avons enregistré ses provisions dont la teneur suit ainsi :

« Au nom du peuple Français.

« Le premier Consul de la République ayant confirmé le citoyen Charles François Dubois-Thainville dans la place de commissaire général des relations commerciales et chargé d'affaires de la République Française à Alger, lui ordonne de se rendre sans délai à sa destination, pour y exercer conformément aux lois, les fonctions qui lui sont confiées. Le premier Consul enjoint aux négociants, capitaines, maîtres, patrons et équipages, ainsi qu'à tous autres Français résidant dans l'étendue du commissariat général d'Alger, de reconnaître le citoyen Dubois-Thainville en la qualité qui lui est donnée au nom du peuple Français et de lui rendre compte de la destination de la navigation de leurs bâtiments et de tout ce qui peut intéresser le service dont il est chargé ; ils lui présenteront à cet effet leurs congés, expéditions, passeports et se conformeront exactement à tout ce qu'il leur prescrira. Le premier Consul prie l'illustre et magnifique Dey d'Alger d'ordonner à tous gouverneurs et officiers de ses Etats,

de reconnaître le citoyen Dubois-Thainville en la dite qualité de commissaire général des relations commerciales et chargé d'affaires de la République Française, afin qu'il puisse exercer librement ses fonctions, sans qu'il y soit apporté aucun trouble ni empêchement, offrant d'user d'une réciprocité parfaite pour tous qui lui seront ainsi recommandés.

« Donné à Paris, au Palais National des Consuls, sous le sceau de la République Française, ce quinze floréal an huit de la République Française (5 mai 1800). Signés: le premier Consul, Bonaparte; plus bas, par le premier Consul, Hugues B. Mazet, secrétaire d'Etat; et à côté: le Ministre des Relations extérieures, Ch. Tayllerand, à l'original.

« Enregistrés môt à môt les susdites provisions sur l'original à nous exhibé par ledit citoyen Dubois-Thainville, qui l'a retiré sur le champ, après avoir signé avec nous, le présent enregistrement et qui a commencé ses fonctions aujourd'hui jour de la conclusion de la paix entre la République Française et cette Régence, qu'il a terminée conformément aux pleins pouvoirs qu'il en avait à cet effet du premier Consul. Au dit Alger, les jours, mois et an que dessus. — *Signatures de:* DUBOIS-THAINVILLE, ASTOIN-SIELVE. »

N° 137.

LIBERTÉ. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. ÉGALITÉ.

« Nous, Charles François Dubois-Thainville, commissaire général des relations commerciales et chargé d'affaires de la République Françoise près le Dey et la Régence d'Alger;

« Sidi Khadgy Youssuf Khodja, Vekil Khardji, ou ministre de la Marine de cette Régence, nommé par Son Excellence Moustafa Pacha, Dey de la dite Régence, pour se rendre en qualité d'ambassadeur à Constantinople avec des présents pour Sa Hautesse et pour les ministres de la Porte, s'embarquant avec sa suite et ses équipages sur le vaisseau des Etats-Unis de l'Amérique, le George Washington, de trente-deux pièces de canon, commandé par le capitaine William Bambridge;

« Considérant que la République Française est en pleine paix avec cette Régence depuis le huit de ce mois, et que le dit bâtiment apartient à une Nation neutre en paix avec la France;

« A la demande de Son Excellence le Dey,

« Nous, dit commissaire, requerons tous ceux qui ces présentes

verrons de laisser passer librement le susdit bâtiment, sans permettre qu'il soit aporté aucun trouble ni empêchement à sa navigation et qu'on inquiète et moleste en aucune manière le dit Sidi Khadgy Youssuf Khodja et sa suite, mais au contraire, de leur donner aide et assistance en tous leurs besoins et nécessités.

« En foi de quoi nous avons délivré les présentes signées par nous, contresignées par le citoyen Astoin-Sielve, chancellier de ce commissariat, et munies du sceau du ci-devant Consulat (celui du commissariat n'ayant pas été encore envoyé). A Alger, le 21 vendémiaire an neuvième de la République. (13 octobre 1800).

N° 138. — 4 brumaire an 9, 26 octobre 1800, Passavant donné par le Consul Dubois-Thainville à Sidi Mohamed, neveu et Khaznadar du Dey, qui s'en va à son pays (Rhodes).

« Cependant, dit le *Précis*, l'orgueil Algérien se réveilla en voyant la France faire la première démarche. Habitué qu'était le Dey à faire payer chèrement la paix aux puissances à qui il l'accordait, il osa demander 200,000 piastres fortes, avant que de la signer. Indigné de cette prétention, Dubois-Thainville fit entendre des paroles de menace sans que le Dey s'en formalisât, mais il s'en tint à sa première demande. Pressé par le général Berthier, qui dans sa correspondance, cherchait à lui faire sentir la nécessité d'une prompte pacification avec Alger, Dubois-Thainville se décida enfin à accorder le million demandé. Il fut convenu que le traité serait signé immédiatement après la remise de cette somme; et lorsque le chargé d'affaires sortit du palais, le Dey lui dit : « Oublions le passé; je veux que nous « soyons plus amis que jamais. » Mais c'était une promesse vaine, car un nouveau Capidji de la Porte étant arrivé, fit de grands reproches au Dey, et l'obligea à suspendre la signature du traité; il déclara en plein divan, au nom du Grand-Seigneur, que si la Régence désobéissait une seconde fois, le capitan-pacha réunirait sa flotte à celle de l'amiral Keitte, pour venir châtier Alger. Il était évident que les Anglais avaient seuls mené toute cette affaire, et par conséquent armé la Régence contre la République. »

« 1801. Le 25 janvier, une nouvelle déclaration de guerre fut notifiée au chargé d'affaires, à qui on laissa la faculté de se retirer; mais Dubois-Thainville déclara qu'il ne profiterait de cette permission qu'autant qu'elle existerait pour tous les autres Français. Cette réponse fit naître quelques difficultés que son courage et son habileté

surmontèrent. Il se retira à Alicante avec tous ses nationaux..... La mission de Dubois-Thainville à Alger n'avait pas été sans résultat ; Ce digne représentant avait retiré 700 Français de l'esclavage. » (*Précis*).

Ce n'est qu'en 1802 que la paix fut conclue et que Dubois-Thainville revint à Alger avec ses nationaux. Voici le traité qui intervint à la suite d'un rapport extrêmement curieux, adressé au premier Consul par le ministre des relations extérieures, et dont la *Revue Africaine* a déjà publié le texte (1) :

N° 139. — Traité de paix entre la République Française et la Régence d'Alger, conclue le 1er nivose an X, et le 22 du mois de Chaban, l'an 1216 de l'hégire.

« Le gouvernement Français et la Régence d'Alger reconnaissent que la guerre n'est pas naturelle entre les deux Etats, et qu'il convient à la dignité comme aux intérêts de l'un et de l'autre de reprendre leurs anciennes liaisons.

« En conséquence, Mustapha pacha Deï, au nom de la Régence, et le citoyen Charles-François Dubois-Thainville, chargé d'affaires, et commissaire général des relations commerciales de la République Française, revêtu des pleins pouvoirs du premier Consul, à l'effet de traiter la paix avec la Régence, sont convenus des articles suivants :

« Article 1er. Les relations politiques et commerciales sont rétablies entre les deux Etats telles qu'elles existaient avant la rupture.

« Art. 2. Les anciens traités, conventions et stipulations seront revêtus dans le jour, de la signature du Dei et de celle de l'agent de la République.

« Art. 3. La Régence d'Alger restitue à la République Française les concessions d'Afrique de la même manière et aux mêmes conditions que la France en jouissait avant la rupture.

« Art. 4. L'argent, les effets et marchandises dont les agents de la Régence se sont emparés dans les comptoirs, seront restitués, déduction faite des sommes qui ont servi à payer les redevances dues à l'époque de la déclaration de guerre du 1er nivose an 7. Il sera, en conséquence, dressé de part et d'autre, des comptes qui devront être consentis mutuellement.

---

(1) Voir la *Revue Africaine* du n° 32.

« Art. 5. Les *lismes* (redevances) ne seront exigibles que du jour où les Français seront rétablis dans les comptoirs.

« Art. 6. A partir de cette époque, le Deï, pour indemniser la Compagnie d'Afrique des pertes qu'elle a éprouvées, lui accorde une exemption générale de *lismes* d'une année.

« Art. 7. Les Français ne peuvent être retenus comme esclaves dans le royaume d'Alger en quelque circonstance et sous quelque prétexte que ce soit.

« Art. 8. Les Français saisis sous un pavillon ennemi de la Régence ne pourront être faits esclaves, quand même les bâtiments sur lesquels ils se trouveront, se seraient défendus, à moins que faisant partie de l'équipage comme matelots ou soldats, ils ne soient pris les armes à la main.

« Art. 9. Les Français passagers ou résidant dans le royaume, sont soumis à toute l'autorité de l'agent du Gouvernement Français. La Régence ne peut, et ses délégués n'ont aucun droit de s'immiscer dans l'administration intérieure de la France en Algérie.

« Art. 10. Les capitaines de bâtimens Français, soit de l'Etat, soit particuliers, ne pourront être contraints de rien embarquer sur leurs bords contre leur gré, ni être envoyés où ils ne voudraient point aller.

« Art. 11. L'agent du Gouvernement Français ne répond d'aucunes dettes pour les particuliers de sa Nation, à moins qu'il ne soit engagé, par écrit, à les acquitter.

« Art. 12. S'il arrive une contestation entre un Français et un sujet Algérien, elle ne pourra être jugée que par les premières autorités, après toutefois que le commissaire Français aura été appelé.

Art. 13. Son Excellence le Deï s'engage à faire rembourser toutes les sommes qui pourraient être dues à des Français par ses sujets ; comme le citoyen Dubois-Thainville prend l'engagement, au nom de son Gouvernement, de faire acquitter toutes celles qui seraient légitimement réclamées par des sujets Algériens.

« Art. 14. Les biens de tous Français morts dans le royaume d'Alger, sont à la disposition du commissaire général de la République.

« Art. 15. Le chargé d'affaires et les agents de la Compagnie d'Afrique choisissent leurs drogmans et leurs censaux.

« Art. 16. Le chargé d'affaires et commissaire général des relations commerciales de la République Française continuera à jouir de tous

les honneurs, droits, immunités et prérogatives stipulés par les anciens traités. Il conservera la prééminence sur tous les agens des autres nations.

« Art. 17. L'asyle du commissaire Français est sacré : aucune force publique ne peut s'y introduire s'il ne l'a lui-même requise des chefs du gouvernement Algérien.

« Art. 18. Dans le cas d'une rupture (et à Dieu ne plaise qu'un pareil évènement puisse jamais arriver) les Français auront trois mois pour terminer leurs affaires. Pendant ce tems, ils jouiront de toute l'étendue de liberté et de protection que les traités leur assurent en pleine paix. Il demeure entendu que les bâtiments qui aborderaient dans les ports du royaume pendant ces trois mois, participeront aux mêmes avantages.

« Art. 19. Son Excellence le Deï nomme Saah Khodja pour se rendre à Paris en qualité d'ambassadeur.

« Ecrit le 22 de chaban de l'année 1216.

« En vertu des pleins pouvoirs du premier Consul Bonaparte :

« Le chargé d'affaires et commissaire général des relations commerciales de la République Française, *Signé:* DUBOIS-THAINVILLE. (Sceau).

Le 30 août 1805, Mustapha-Pacha fut assassiné par la milice et remplacé par Ahmed Pacha. Celui-ci s'empressa de confirmer le traité conclu avec la France, et accueillit avec bienveillance le chargé d'affaires de l'Empire, quoiqu'il fût le seul des consuls qui ne lui eût pas fait de présent à son avènement.

« 1806. Quelques différends s'élevèrent entre le Dey et le Consul de France au sujet des concessions dont le premier était depuis quelque temps créancier. Il prétendait aussi que le Consul lui devait des présents, usage qui avait été aboli par Bonaparte. Enfin Ahmed refusa formellement d'assimiler le pavillon Napolitain à celui de France malgré la notification qui lui avait été faite de l'avènement de Joseph Napoléon à la Couronne de Naples. Ce refus irrita l'Empereur contre lui.

« 1807. A la fin de l'année, Napoléon fit déclarer au Dey que s'il ne restituait pas 106 prisonniers Génois et Sardes qu'il avait entre les mains, son Consul ainsi que tous les Français établis dans le pays, seraient rappelés en France. Après de longues contestations, Ahmed céda à la crainte, et les esclaves furent immédiatement rendus. » (*Précis*).

Je trouve dans les *archives* du consulat, la pièce ci-après qui est relative à cet incident diplomatique.

N° 140. — Enregistrement d'une lettre de Son Excellence monseigneur de Champagny, Ministre des relations extérieures à M. Dubois-Thainville, chargé d'affaires et Consul général de France à Alger, écrite en chiffres.

« Fontainebleau, le 17 octobre 1807.

« Sa Majesté a vu, monsieur, avec surprise et mécontentement que le Deï d'Alger continue de s'emparer des bâtiments de Gênes, et de retenir des Génois prisonniers après avoir reconnu comme il l'a fait, que ce pays est réuni à l'Empire Français. Si le Dey persiste dans cette disposition, Sa Majesté vous ordonne de quitter Alger ; la France déclarera la guerre à cette Régence.

« J'espère encore, monsieur, que vos représentations pourront amener ce Gouvernement à éviter une rupture ; mais si vos conseils sont sans effet, je vous prie de chercher, avant votre départ, de mettre à couvert les personnes, et garantir les propriétés des Français.

« Recevez, etc. — *Signé :* CHAMPAGNY.

Le 7 novembre 1808, Ahmed Pacha tomba sous les coups de la milice et eut pour successeur Ali-Khodja, qui fut étranglé le 4 mars 1809, et remplacé par El Hadj Ali.

Le 17 juin 1809, M. Dubois-Thainville, ayant obtenu l'autorisation de rentrer momentanément en France, laissa la gestion du consulat à M. Raguesseau de la Chainaye, celui-ci est ainsi désigné dans les actes de chancellerie :

N° 141.

« Alexandre-Louis Raguesseau de la Chainaye, vice-consul, chargé par intérim du consulat général et des affaires de S. M. I. et R. à Alger. »

En 1810, à la suite d'une difficulté qui s'éleva entre le chargé d'affaires de France et l'Oulkil-Hardji de la marine Hadj Ali ordonna au premier de s'embarquer pour la France. M. Raguesseau, considérant cet ordre comme un signal de rupture, voulut emmener avec lui tous les Français qui étaient à Alger ; mais on le fit partir seul, et par surprise, sur un bâtiment Américain qui était prêt à mettre à la voile. Indignés de cette action, les consuls en témoignèrent hautement leur mécontentement. Le chancelier du consulat de France, se regardant désormais comme prisonnier, refusa de déli-

vrer des passe-ports aux bâtiments Algériens. Il prit, cependant, la gestion du consulat et il est ordinairement désigné comme il suit dans les actes de chancellerie.

N° 142.

« Ferrier (Jean-Joseph Roch), chancelier, gérant provisoirement le consulat général de France en absence du chargé d'affaires de *S.* M. l'Empereur et Roi »

Le document ci-joint emprunté aux archives du consulat, indique que l'incident Raguesseau, ne paraissait pas au Gouvernement Français de nature à motiver une guerre contre la Régence.

N° 143.

« Toulon, le 5 juin 1810.

« A monsieur Ferrier, chancelier du Consulat de France à Alger.

« Monsieur,

« D'après les ordres que je viens de recevoir de Son Excellence le Ministre de la Marine et des Colonies, je suis autorisé à laisser librement partir pour Alger tous les bâtiments de quelque Nation qu'ils soient, qui auraient cette destination. Cette mesure annonce positivement que le Gouvernement Français est disposé à vivre de bonne intelligence avec la Régence d'Alger, et que les différends survenus entre M. Raguesseau et le Dey, ne troubleront point les rapports d'amitié qui existent entre les deux puissances. Je vous donne avec plaisir cet avis, monsieur, parce que je sais qu'il vous sera agréable et vous pouvez le communiquer afin de détruire l'effet de toutes les démarches que les ennemis de la paix n'auront pas manqué de faire dans les circonstances qui se sont présentées.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« Le Général, Préfet Maritime, comte de l'Empire, (signature illisible).

Le 27 avril 1811, M. Dubois-Thainville, muni du titre d'inspecteur des consulats de Sa Majesté en Barbarie, reparut à Alger sur la frégate l'*Amélie* que commandait M. Meynard. Avant qu'il ne débarquât le Dey lui fit dire que dans le cas où il n'apporterait pas les présents d'usage dus par les nouveaux consuls, il ne lui permettrait pas de descendre à terre. Malgré tout ce qu'il put répondre, l'agent Français fut obligé de se soumettre à l'obligation qu'on lui imposait, aimant mieux faire ce sacrifice que de compromettre la négociation

dont il était chargé, et qui avait pour but le rétablissement de la bonne intelligence entre les deux Nations. Toutefois, il exigea préalablement du Dey que la valeur de certaines prises qui étaient réclamées par l'Angleterre et l'Espagne, et que la Régence conservait en dépôt, lui fût immédiatement remise, et que les esclaves provenant de ces prises fussent renvoyés en France. De son côté, il s'engageait à faire lever le séquestre que l'on avait mis sur les propriétés Algériennes à Marseille.

Les deux documents ci-après, puisés dans les archives du consulat, jettent un jour tout particulier sur les difficultés que M. Dubois-Thainville rencontra dans l'accomplissement de sa mission.

N° 144. — Enregistrement d'une lettre écrite par M. Gionni Trapani, chargé de pouvoirs de M. Dodero, armateur du corsaire le Chasseur, à M. Dubois de Thainville, Consul général chargé des affaires de France et d'Italie, près le Deï et la Régence, officier de la Légion d'honneur.

« Alger, le 28 avril 1811.

« Monsieur le Consul général,

« Votre arrivée en cette rade a été pour nous un véritable jour de fête qui s'est bientôt changé en jour de deuil. Nous apprenons que les démêlés ne peuvent se terminer entre vous et la Régence, et que vous devés faire voile pour retourner en France. Notre situation, M. le Consul, va devenir affreuse. Déjà les Français ne peuvent plus communiquer avec vous, et nous devons nous attendre à toute sorte de désagréments. M. le Consul de Suède m'assure que le succès de la négociation tient surtout à des présents que le Deï s'obstine à exiger. Si, comme je le crains, il persiste dans son opinion, si les dépenses pour cet objet vous arrêtent, je vous propose de les prélever sur les fonds provenant des prises. Les armateurs doivent d'autant plus être satisfaits de faire ce sacrifice, qu'il faut regarder tous les fonds qui se trouvent ici comme très-exposés, si nous avons le malheur que vous ne reprenez pas ici vos fonctions. Je suis chargé de pouvoirs de l'armateur de la riche prise Anglaise, *la Marie*, dont le produit s'élève à 130,000 piastres fortes. Je m'engage de la manière la plus formelle à cet égard, mais il doit être bien entendu, M. le Consul, que mon engagement est subordonné à la restitution des 160,000 piastres fortes provenant des prises d'Oran, que le Deï retient en dépôt au Palais, et qu'il doit être stipulé de la manière la plus précise, que ces fonds vous seront consignés, sans quoi mon engagement cesserait d'avoir lieu. J'espère qu'au moyen de celà, il

vous sera possible de terminer les démêlés au gré de vos désirs et de ceux de tous les Français que votre départ réduirait aux derniers excès du désespoir, etc.

« Enregistré à Alger, le 20 mars 1813. »

N° 145. — Enregistrement d'une lettre écrite par M. Johan Norderling, agent général de Suède à Alger, à M. Dubois de Thainville, consul général ... chargé d'affaires de France et d'Italie, près le Doï et cette Régence, officier de la Légion d'honneur.

« Alger, le 19 octobre 1811.

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 de ce mois. Vous vous y plaignés, monsieur, des procédés de la Régence à votre égard et de son peu d'empressement à remplir les conditions arrêtées entr'elle vous et moi, à votre arrivée dans ce pays, ce qui vous a mis dans la nécessité de demander ma déclaration, ou mon témoignage officiel concernant la teneur des dites conditions.

« Avant de satisfaire à une demande si raisonnable, je me dois la justice de dire que si dans la négociation qui eut lieu le 23 avril dernier, je ne peux pas me qualifier votre fondé de pouvoirs je n'ai certainement pas été celui du Dey, mon emploi et le respect dû à mon Gouvernement me défendaient d'accepter une pareille charge.

« J'ai paru à bord des frégates de Sa Majesté Impériale comme médiateur, ou plutôt comme interprète fidèle des demandes des deux parties intéressées, précisément comme tant d'autres agents et consuls l'ont été, auxquels la Régence s'est adressée en pareilles occasions.

« Après bien des discussions, dans lesquelles je n'ai pas cessé de combattre les prétentions de Son Excellence, et après avoir obtenu votre consentement, nous restâmes d'accord de ce qui suit, savoir :

« 1° La levée du sequestre mis de part et d'autre sur bâtiments, marchandises, équipages, etc.

« 2° En conséquence de cet article fondamental, les sommes provenant de la vente des prises conduites à Oran, et très-expressément de celle connue ici, sous le nom de la riche prise, vendue à près de 130,000 piastres d'Alger, vous devraient être remises, aussitôt que Son Excellence aurait quelques explications avec le Kalif d'Oran, qui était attendu à Alger sous peu de jours. Maintenant et avant que je fusse pour la dernière fois à bord des frégates de S. M. I., toute la marine se rendit garant du rapport favorable du Kalif d'Oran, et il

est de notoriété publique qu'il a rendu une justice complette aux titres des armateurs Français sur les dites prises.

« 3° De votre part, un présent consulaire, tel à peu près que le consul d'Angleterre venait de payer.

« 4° Le Deï promit d'envoyer à Sa Majesté l'Empereur un présent tel qu'il a coutume d'envoyer à d'autres souverains.

« 5° Permission à tous les Français détenus ici et provenant soit des prisons d'Espagne ou de Malte et Gibraltar, de s'embarquer immédiatement sur les frégates Françaises.

« 6° Il vous serait libre, monsieur, de vous retirer de ce pays, quand bon vous semblerait.

« Voilà, monsieur, tous les articles de l'espèce de traité ou arrangement fait entre Son Excellence le Deï et moi, préalablement à votre débarquement, et lesquels articles vous furent immédiatement confirmés par les drogmans de France et de Suède, et par M. Léon, votre interprète arabe, qui tous les trois ont été les témoins constants de tout ce qui s'est passé au Palais dans cette affaire.

« Je suis extrêmement pené de la scène qui vient d'avoir lieu chez vous, mais je n'en suis guère surpris ; car aussi longtemps qu'il reste un germe de certaines familles israélitiques à Alger, nous devons nous attendre à des intrigues et à des vexations incalculables. Ces gens paraissent déterminés à jouer le tout pour le tout, et je crains qu'ils ne visent à mettre la Régence dans le même cas.

« J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée, monsieur,

« Votre très-humble serviteur, signé : JOHAN NORDERLING, agent général de Suède à Alger.

« Enregistré à Alger, le 20 mars 1813. »

La série des documents dont j'ai entrepris la publication, va se trouver bientôt épuisée. Il ne me reste à présenter que trois pièces d'une importance secondaire, dont deux sont relatives à la confirmation de M. Dubois de Thainville, par Louis XVIII, et une à la nomination de M. Deval aux fonctions de Consul général de France à Alger en 1816. Il m'a été impossible de retrouver le surplus de la partie des archives du consulat qui présente un intérêt particulier au point de vue historique, et il est malheureusement à craindre que cette lacune ne puisse jamais être comblée.

N° 146. — Enregistrement de la Commission de Louis 18e en faveur de M. Dubois de Thainville, qui l'authorise à faire confirmer en son nom nos traités avec la Régence.

« Louis, par la grâce de Dieu, Empereur et Roi très-chrétien de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Nous n'avons rien de plus pressé à notre avènement au trône, que de conserver une sincère paix, amitié et bonne intelligence entre nous et la Régence d'Alger et les sujets respectifs des deux Etats. A ces causes, nous avons donné et donnons par ces présentes signées de notre nom, pouvoir, commission et mandement spécial à notre cher et bien aimé le sieur Dubois-Thainville, consul général de France et chargé de nos affaires auprès du Dey d'Alger, de signer avec le dit Seigneur Dey d'Alger, ou une personne chargée de sa part et munie de pleins pouvoirs suffisants, la confirmation des anciens traités qui existent entre l'Empire de France et la Régence d'Alger. Promettons en foi et parole d'Empereur et de Roi d'avoir agréable et tenir ferme et stable la dite confirmation qui aura été signée par le sieur Dubois-Thainville, sans aller ni souffrir qu'il soit allé directement ou indirectement, au contraire, pour quelque cause et occasion que ce puisse être, et d'en fournir la ratification en bonne et due forme dans les termes dont on sera convenu, car tel est notre plaisir. En foi de quoi, nous avons fait mettre à ces présentes, notre sceau secret Impérial et Royal.

« Donné à notre château Impérial des Tuileries à Paris, le vingtième jour de mai de l'an de grâce dix-huit cent quatorze et de notre règne le dix-neuvième.

« Signé : Louis, timbré des armes royales. Et plus bas contresigné : le prince de Benevent, Ministre et Secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères. Enregistré à Alger, le 6 juillet 1814. »

N° 147. — Assemblée des Français résidants ou de passage à Alger, à l'occasion d'une commission émanée de S. M. T. C. en faveur de M. Dubois-de Thainville, son consul général et chargé d'affaires de ce royaume.

« L'an mil huit cent quatorze, et le dix du mois de juillet, après-midi, par mandement de M. Dubois de Thainville, consul général de France, chargé d'affaires de S. M. T. C. près le Dey et la Régence d'Alger, ont été convoqués M. M. les Français résidants ou de passage en cette ville, dans la salle de la maison Consulaire, où étant (et

écrivant sur ce, sieur Jean Joseph Roch Ferrier, chancelier de ce consulat général), M. Dubois de Thainville a dit :

« Messieurs,

« J'ai déjà eu l'honneur de vous informer des évènements mémorables qui ont rendu l'auguste famille des Bourbons aux vœux des Français. Je vous fais assembler aujourd'hui pour vous annoncer l'heureux avènement de Louis 18 au throne ; S. M. T. C. en me confirmant dans mes fonctions, a daigné me faire adresser ses pleins pouvoirs pour traitter avec le Deï du renouvellement et ratification des anciens traités de paix, d'amitié et de commerce entre la France et la Régence d'Alger. Ils m'ont été transmis par une lettre de S. A. S. monseigneur le prince de Benevent, son Ministre et Secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères. M. le Chancelier vous en donnera connaissance. Et a signé. — *Signature de:* DUBOIS DE THAINVILLE.

« Et lecture faite par le Chancelier à M. M. les Français convoqués, de la commission royale émanée du château des Tuileries le 20 mai dernier, ces M. M. ont unanimement témoigné la vive satisfaction qu'ils éprouvaient de son contenu qui leur atteste que S. M. au milieu des affaires les plus importantes, daigne s'occuper du soin de rétablir les relations du commerce entre les deux Etats. Ils ont également exprimé les vœux les plus sincères qu'ils forment pour la conservation des précieux jours de S. M. et la prospérité de son règne. Et ont signé. — *Signatures de:* AUGUSTE HEURAT ; J.-B. VAILHEN ; TAMA ; Gme BARTHALOT ; DARMON ; GIMON ; ANTne LÉON ; GIRARD ; FERRIER, chancelier. »

N° 148. — Enregistrement des provisions de Consul général de France à Alger pour M. Deval, Pierre.

« *Louis,* par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Etant nécessaire de pourvoir à la charge de notre Consul général à Alger, et étant informé de l'intelligence, probité, zèle et fidélité à notre service du sieur Deval, Pierre, nous avons fait choix de sa personne pour remplir et exercer la dite charge. A ces causes, nous avons commis, ordonné et établi, et par les présentes signées de notre main, commettons, ordonnons et établissons le dit sieur Deval (Pierre) Consul général pour, en cette qualité, exercer conformément aux dispositions des ordonnances et instructions, les fonctions qui lui sont confiées.

Voulons qu'il jouisse des honneurs, autorité, prééminence et prérogatives attachés à la dite charge. Ordonnons à tous navigateurs, commerçants et autres, nos sujets, de le reconnaître et de lui obéir. Prions et requerons l'illustre et magnifique Seigneur le Dey d'Alger, ses ministres, gouverneurs et officiers, de faire reconnaître le sieur Deval (Pierre) en la qualité ci-dessus exprimée, afin qu'il puisse exercer librement ses fonctions, sans qu'il y soit apporté aucun trouble ni empêchement, offrant d'user d'une réciprocité parfaite lorsque nous en serons priés et requis. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre sceau à ces présentes.

« Donné à Paris, le premier jour du mois de décembre de l'an de grâce mil huit cent quatorze, et de notre règne le vingtième.

« *Signé :* LOUIS.

« (Timbre des armes de France).

« Le Ministre d'Etat, chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères,

Contresigné : LE COMTE FRANÇOIS DE JANCOURT.

« Enregistré à Alger, le 23 février 1816, à la requête de M. Deval. »

FIN.

6938 Toulon — Imp. d'F. Aurel

NOTICE

SUR CADIX ET SUR SON ILE.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

QUI SE TROUVENT, A PARIS, AUX MÊMES ADRESSES.

1° *Journal historique du siége de Saragosse, suivi d'un coup-d'œil sur l'Andalousie :* in-8° de 188 pages. Paris, 1816. Prix, 3 fr. 50 c.

2° *De la nécessité de fixer et d'adopter un corps de doctrine pour la Géographie et la Statistique, avec un Essai systématique sur cet objet, etc.* in-8°. Paris, 1819. Prix, 2 fr.

3° *De la Géographie et de la Statistique, considérées dans leurs rapports avec les sciences qui les avoisinent de plus près;* suivi *du Plan sommaire d'un Traité de Géographie et de Statistique à l'usage des officiers des états-major de l'armée :* in-4° de 56 pages, avec des tableaux. Paris, 1821. Prix, 2 fr. 50 c.

4° *Chambres départementales, considérées comme moyen d'arrêter toute usurpation sur la puissance légitime et de rétablir la liberté convenable aux Communes;* suivi *de quelques Observations sur différens sujets d'administration et de politique :* in-8° de 156 pages. Paris, 1816. Prix, 3 fr.

NOTICE

SUR CADIX ET SUR SON ILE,

PAR Mr LE BARON DE FÉRUSSAC,

OFFICIER SUPÉRIEUR AU CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR, CHEVALIER DE SAINT-LOUIS ET DE LA LÉGION-D'HONNEUR, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES, NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

PARIS,

PONTHIEU, DELAUNAY, } Libraires, au Palais-Royal;
AIMÉ ANDRÉ, BECHET, } Libraires, quai des Augustins;
ANSELIN et POCHARD, Libraires, rue Dauphine;
ARTHUS BERTRAND, Libraire, rue Hautefeuille;
Et chez tous les Marchands de Nouveautés.

1823.

NOTICE

SUR CADIX ET SUR SON ILE (1).

AVANT-PROPOS.

Cadix est un des ports les plus importans entre les principales villes maritimes de l'Europe, par ses richesses, l'étendue de son commerce, sa position et sa force. Sa gloire remonte aux beaux jours de Tyr et de Carthage. Le merveilleux de sa fondation, la grandeur de ses entreprises, la réputation et la richesse de ses commerçans, la célébrité de ses vaisseaux et de ses bayadères, les grands hommes à qui elle a donné le jour, sa si-

(1) Cette Notice est extraite du 58e Cahier (mois d'août 1823) du *Journal des Voyages, Découvertes et Navigations modernes*, publié par M. Verneur. — Ce Journal parait tous les mois par cahiers de 8 à 9 feuilles *in*-8°. Prix de l'abonnement, 30 fr. par an pour Paris, et 33 fr. pour les départemens. On souscrit chez Colnet, libraire, quai Malaquais, à Paris.

tuation singulière, la beauté de son climat, tout contribue à rendre son histoire intéressante et variée; on ne sera donc point faché de connaître d'une manière plus particulière l'histoire et l'état actuel de cette ville célèbre, que des évènemens récens et d'une si haute importance pour l'Espagne ont déjà rendue mémorable, et pour laquelle d'autres évènemens non moins extraordinaires semblent se préparer.

Nous avons rejetté à la fin de notre travail et dans des notes assez étendues, tous les renseignemens ou toutes les discussions purement scientifiques dont l'aridité aurait pu fatiguer le lecteur et nous nous sommes borné, quant à sa fondation, à indiquer rapidement les conjectures les plus probables sur l'époque où elle a eu lieu et les circonstances qui l'ont accompagnée.

On prendra une idée de la position singulière de Cadix par le plan que nous joignons à cette notice. Ce plan comprend toute l'île de Léon et l'ensemble des baies de Sainte-Marie et de Port-Royal, afin de montrer les rapports de situation de Cadix avec la terre ferme. Il a été réduit, avec le plus grand soin, de celui publié, en 1789, par Tofiño; nous avons préféré nous en servir, quoiqu'il soit, sous quelque rapport, moins complet que celui qui fut levé en 1807 sous la direction de M^r. le vice-amiral de Rosily, ce dernier étant moins riche en détails de terrain,

car on y a omis la nouvelle ville de San Carlos. Cependant, comme la partie du Rio-Sancti-Petri qui complette l'isolement de l'île de Léon, ne se trouvait pas comprise dans le plan de Tofiño, nous l'avons dessinée d'après celui de M. de Rosily.

Nous terminerons cet avant-propos par l'indication suivante des plans de l'île de Cadix, qui ont été publiés jusqu'à présent.

1. *A Plan of the City of Cadis and to Environs*, with the Harbour, Bay and soundings at lon water also a particular Plan of the Town and Fortifications; from the collection of Capt. Clark, and improved by the late John *Rocque*, topographer to his Majesty. London; 1762. 1. f.

2. *Plan de la ville de Cadix*, Paris, chez Beaurin (sans date). Ce plan comprend toute la pointe de terre sur laquelle est situé Cadix, mais il n'a sans doute pas été achevé, l'intérieur de la ville n'étant pas rempli. Ce n'est peut-être qu'une copie déguisée de celui de J. Rocque. 1/4 de f.

3. *Carte hydrographique de la baie de Cadix*, dressée au dépot des cartes de la marine, par Belin 1762. 1/4 f.

4. *La ville et la forteresse de Cadix avec les environs*, dessinés et gravés par C. *Marc*. Berlin 1 f. en allemand. Nous ne connaissons pas celui-là.

5. *Plano del puerto de Cadiz*, levantado por el brigadier de la Real armada Don Vicente Tofiño de San Miguel; Director de las Academias de Guardias marinas. 1789. 1 f. grand-aigle.

Ce plan a été copié au dépot général de la marine. Paris 1793.

Il a été copié aussi à Milan; mais sans indication et comme étant nouveau, sous le titre suivant: *Plan de la ville de Cadix, sa baie et ses environs*, rédigé d'après une carte très-exacte et particulière. Milan 1811, Betolli 1 f.

6. *Carte des environs de Cadix*, d'après la carte espagnole de J. de Cardona, publiée par *W. Faden*. Londres 1811. 1 f. en anglais.

7. *Plan hydrographique de la Baie de Cadix*, levé en 1807, sous la direction du vice-amiral de Rosily, par le lieutenant de vaisseau A. M. A. Raoul et l'élève hydrographe A. P. Givry. Paris 1811. au dépôt de la marine. 1 f. gr. aigle.

APERÇUS HISTORIQUES.

Fondation de Cadix.

Les personnes qui connaissent les travaux des savans espagnols, ont pu se convaincre qu'il est peu de pays en Europe, où l'histoire de la nation et celle des cités anciennes et modernes aient été plus étudiées qu'en Espagne.

Cette terre classique rappelle tant de souvenirs, renouvelle tant de gloire et de revers, tant de chutes et d'efforts; les monumens de tant de peuples divers y parlent si fortement à l'imagination, et celle des Espagnols répond si bien à l'orgueil et au merveilleux des origines, qu'on est peu surpris de leurs immenses travaux pour

illustrer jusqu'aux moindres ruines, et qu'on ne lit pas sans une sorte d'intérêt leurs laborieuses recherches à cet égard, dans lesquelles le caractère national se peint dans toute son originalité.

L'heureuse Bétique, où tant de nations différentes vinrent se mêler aux peuples indigènes, où les descendans des Phéniciens, des Grecs, des Carthaginois et des Romains s'allièrent aux Barbares du nord, et bientôt après à ces Arabes venus de l'Iemen, ou aux Berbères de la Mauritanie, l'heureuse Bétique, disons-nous, où tant de traditions, de cultes et de langues se conservèrent avec les colonies étrangères, ne pouvait manquer d'avoir d'illustres fondateurs pour ses cités. Aussi toutes ont été édifiées, selon les historiens espagnols, par des héros grecs, égyptiens ou troyens, par des demi-dieux ou des patriarches. Le vieux Noë, lui-même, fonda, dit-on, la ville d'Arcos, située non loin de Cadix qu'Hercule vint élever à l'extrémité du monde alors connu.

Ces prétentions, en y réfléchissant, partent d'un sentiment qu'on ne saurait voir sans intérêt. Issus de tant de peuples divers, comment les Andalous n'auraient-ils pas cherché à rattacher leur existence actuelle à celle de leurs premiers parens; sans doute, pour peu que s'y prêtent l'histoire ou la fable, sous laquelle elle est souvent déguisée, il doit paraître tout simple de préférer une grande illustration à une humble origine, et d'ailleurs

combien de généalogies en d'autres lieux que l'Espagne, n'offrent pas même, sans être plus vraies, le piquant intérêt de montrer des descendans directs de Tubal, d'Hercule, d'Osiris ou de Bacchus.

On peut présumer qu'avant l'entrée des peuples étrangers en Espagne, il existait une réunion d'habitations qui, depuis, forma Cadix; mais ce sont de simples conjectures tirées de sa position favorable et commode pour un peuple pêcheur, état ordinaire des habitans des côtes, dans ces tems reculés. Nous ne rapporterons donc point l'opinion de ceux (1) qui, même avant l'arrivée des Phéniciens, établissent un empire imaginaire à Cadix, puisqu'elle est dénuée de tout appui historique (*a*).

Toute la haute antiquité désigne ces peuples pour être les fondateurs de cette ville. On pense qu'ils commencèrent à naviguer, les premiers, vers le 20e siècle avant l'ère chrétienne, et qu'au 19e ils traversaient la Méditerranée pour vendre à Argos les marchandises de l'Égypte et de l'Assyrie. Du 16e au 17e ils se hasardèrent jusque vers les côtes

---

(1) Don Joseph Pellicer. *Apparato de la monarchia antigua d'España.*

Joseph, lib. I, anti. cap. 11, dit que ce furent les fils de Japhet qui après le déluge peuplèrent l'île de Cadix. *Si quidem Japheto, Noë filio, filii septem fuerunt: horum sedes a Tauro et amano montibus incipientes, pertinent in Asia ad amnem usque Tanaiam, in Europa usque Gades.*

de l'Hespérie où les premiers parages qu'ils connurent furent ceux de la Bétique (1), qui était alors habitée par des peuples dont l'histoire ne nous a laissé qu'une connaissance bien vague ; et le temps ne nous a conservé que des monumens épars qui ne servent qu'à piquer notre curiosité sans pouvoir la satisfaire (2).

La fable qui s'est emparé des premiers siècles de l'histoire, désigne Hercule, comme chef de cette première découverte. *Ce fut lui*, dit-elle, *qui sépara Calpé d'Abyla, unit l'Océan à la Méditerranée, et éleva deux colonnes aux extrémités du monde alors connu* (*b*).

Ce récit n'est, sans doute, que l'allégorie de la première expédition qui fut tentée vers le détroit. Il nous indique l'entreprise d'un navigateur, d'un marchand phénicien, qui, passant de la Méditerranée dans l'Océan, crut avoir atteint l'extrêmité de la terre, et fut ensuite honoré par sa nation, pour avoir, le premier, touché les côtes de l'Hespérie, formé des liaisons d'amitié et de commerce avec ses habitans, et être parvenu à rapporter dans sa patrie la connaissance d'une terre délicieuse

---

(1) Masdeu, *España Critica. — Phenicia, tom. 3.*

(2) Toute la contrée voisine de Cadix portait le nom de Turdétanie. Les célèbres Turdétans, peuple primitif, habitaient sans doute aussi l'île de Cadix, lors de l'arrivée des peuples étrangers.

et des métaux qu'elle contenait, dit-on, alors en abondance.

La reconnaissance en fit un dieu (1), et le détroit prit le nom d'Hercule, *Fretum Herculeum*. Voilà ce qu'il est permis de conjecturer; car nous n'avons aucun témoignage positif des faits historiques de cette époque.

Les historiens grecs les plus dignes de foi, s'accordent pour mentionner cette première expédition, dont le résultat fut la découverte du détroit et de ses colonnes. La fondation de Cadix fut, à ce qu'il paraît, une suite de cette première reconnaissance; car Strabon, en racontant ce que les Gaditans disaient de l'origine de leur ville, prouve que les Phéniciens connaissaient déjà l'Hespérie et les colonnes d'Hercule, lorsqu'ils firent partir l'expédition qui établit cette colonie.

Les *Tyriens*, dit-il, *abordèrent, après trois reconnaissances, dans l'île de Gadès; ils y élevèrent un temple en l'honneur d'Hercule, dans la partie la plus orientale de l'île, et la cité fut bâtie*

(1) Le mot *Hercule* a été interprété de diverses manières : les uns ont trouvé qu'il signifiait un *marchand* ou un *navigateur*; d'autres un *héros*, un *grand capitaine*, un *chef* enfin. Il est plus naturel de penser que le désir d'étendre leurs relations commerciales, dut, plutôt que les idées de conquête, porter les Phéniciens à parcourir la Méditerranée.

dans la partie occidentale et fut nommée Gadir, d'où l'île entière prit ce nom. (*c*)

C'est encore un Dieu, c'est un nouvel Hercule qui fut chef de cette dernière expédition, et qui fonda Cadix. Toute l'antiquité en rend témoignage; mais les uns ont attribué cette fondation à l'Hercule Tyrien; d'autres à l'Égyptien; quelques-uns au Thébain, ce qui établit une assez grande différence dans l'époque où elle eut lieu. Nous n'entrerons point ici dans une discussion si épineuse (voyez la note *b*); nous nous bornerons à dire, en nous résumant, que les témoignages universels des écrivains anciens et les médailles antiques que l'on a trouvées en grand nombre à Cadix et dans ses environs (*d*), ne laissent aucun doute que Cadix ne fut une colonie phénicienne, fondée par un chef de cette nation, qui fut honoré, sous le nom d'Hercule, comme le premier navigateur qui franchît le détroit. Quant à l'époque présumable de cette fondation, les critiques modernes les plus respectables, la reportent, au moins, au 15^{e} siècle avant Jésus-Christ, s'appuyant, entr'autres, sur le témoignage de Pomponius Mela, qui assure qu'elle remonte à la fondation d'Illion (*e*).

J'ajouterai, comme une simple réflexion, que la ressemblance de situation avec Tyr et la facilité que trouvèrent les colons à se défendre de leurs voisins, durent, sans doute, contribuer beaucoup à déterminer le choix que les Phéniciens

firent de l'île de Cadix, pour y établir leur première colonie.

Topographie ancienne de Cadix et de son île.

Il parait d'après le témoignage de Dionysius et de Timée, que l'île entière de Cadix portait, à l'arrivée des Phéniciens, le nom de *Cotinusse* (1) ou des *Oliviers sauvages* (2), et qu'elle reçut d'eux le nom de *Gadir*, mot que Pline rend en latin, par *septum*, c'est-à-dire, *entouré, enclos, muré, endroit isolé de tous côtés* (3), qui nous désigne encore parfaitement sa position actuelle, sur des rochers élevés et battus par les vagues. De Gadir vient le *Gadeira* des Grecs, le *Gadès* des Romains,

(1) Dionysius, vers 456: *Atque hanc antiquo Continussam nomine vocavit.* Avienus, *ora marit.*, Κοτινόεσσα.
Pline dit, d'après Timée, que ce nom s'appliquait particulièrement à la grande île où était Cadix. Il parait que c'était le nom primitif, donné par les naturels du pays, lequel rendu en grec par le mot Κότινος, signifie des *oliviers sauvages*, et non comme le dit M^r. Poinsinet de Sivry, trad. de Pline, tome 2 page 418 note 10, *l'île des Coings*. Ceci peut servir à conjecturer qu'alors il y avait aussi des oliviers indigènes en Espagne. Aujourd'hui ceux qui viennent sans soins et sans culture, dans ce pays, sont appelés *azebuchiers* par les Andalous, et il y en a beaucoup en Andalousie.

(2) D'où Pomponius Mela cite dans la baie de Cadix, *le bosquet sacré des oliviers sauvages.*

(3) Strabon *Tr. de l'Institut.* Tome I page 393 note 6.

le *Kadès* des Arabes et le *Caliz*, *Gadix ou Cadix* des Espagnols et des Français (1).

Nous avons déja dit que *Gadir* passa chez les anciens, surtout chez les poëtes, pour l'extrémité du monde; c'est ainsi que le désigne Horace (2).

Pline va plus loin, il le dit hors du monde (3), opinion fondée sur les prétendues colonnes d'Hercule du détroit, regardées comme étant l'extrémité de la terre, et qui donna lieu à cette fiction que le *soleil, au bout de sa longue course, se reposait et dormait à Cadix;* ce qui a fait dire à Stace, que c'était son auberge (4) et à Silius Italicus, que *c'était la dernière maison de la lumière* (5).

Ce furent, sans doute, ces diverses fictions qui engagèrent les Gaditans à prendre le soleil pour emblème, comme on le voit dans une de leurs monnaies (6).

---

(1) Platon, *in critia* p. 114, prétend que l'île de Gadès faisait anciennement partie de la fameuse Atlantide, et qu'elle tirait son nom de *Gadirus*, fils de Neptune et premier roi de cette partie; Atlas, son frère ainé, régnait sur toute l'Atlantide. Voilà encore une de ces étymologies fabuleuses dont les anciens sont remplis.

(2) .....*Si Lybiam remotis*
Gadibus jungas (Horat. lib. 2 Od 2).

(3) *Gadibus extra orbem conditis.* Pline *Hist.* lib. 5 Cap. 19.

(4) *Solisque cubilia Gades.* Statius lib. 3.

(5) *Luci domûm ultima terræ.* Silius Ital. lib 3 vers 283.

(6) Florez, *Med. d'Esp.* pl. XXVIII, n° 12.

Les auteurs espagnols, se fondant sur la croyance où étaient les anciens que les côtes occidentales de l'Espagne étaient les extrémités de la terre, appliquèrent, avec Strabon (1), à la Bétique et particulièrement aux environs de Cadix, ce passage d'Homère (2) où Protée annonce à Ménélas, qu'il ira mourir aux champs élyséens. Ils cherchèrent dans l'Andalousie les limites de cette demeure de l'âme des justes. Le Guadalète par une fausse étymologie *(f)* devint le Léthé. Le Bétis plus anciennement nommé *Tartessus* *(g)* devint le Tartare; mais ce qu'il y eut de plus remarquable, c'est que chacun voulut avoir possédé les champs élyséens sur son territoire. Suarez de Salazar ne balance pas à avancer qu'ils étaient dans l'île même de Cadix; mais le père Martin de la Roa qui a écrit l'histoire de Xères, les place aux environs de cette ville; d'autres les ont supposés autour d'Arcos, qui n'en est pas loin; par suite, le *Paradis de délices, les Enfers, et le Jardin des Hespérides* se sont trouvés adaptés à diverses parties de l'Andalousie (3).

---

(1) Strabon, *Géogr.* lib. III pag. 150.

(2) Homère, Odyssée liv. IV, v. 563, 568. Il est vraisemblable, ainsi que l'observe M. Gosselin, dans ses notes sur Strabon, qu'ici le poëte grec fait allusion à l'Elysée de la Campanie et non à celui de la Bétique.

(3) L'île de Cadix fut aussi appelée *Ile Fortunée*, la confondant avec celle que Ptolémé et Philostrate placent en face des côtes d'Afrique et qui, selon toutes les appa-

Nous ne croyons pas nécessaire de décrire la topographie physique de Cadix et de ses environs; le plan que nous joignons à notre travail, en dira plus à la simple inspection, que toutes les descriptions possibles. Nous nous bornerons à présenter quelques considérations générales sur la figure singulière de l'île actuelle et à rechercher comment elle a pu se former.

Qu'on jette les yeux sur cette partie des côtes d'Espagne, comprise entre le cap Saint-Vincent et le cap Trafalgar, on verra une espèce de golfe creusé presque en angle rentrant de 120°, dont l'embouchure du Rio-Tinto se trouve être le sommet. Ce golfe qu'on a nommé *golfe de Cadix*, évidemment

---

rences, était une des îles Canaries d'aujourd'hui (Gosselin, Trad. de Strabon, tome 1 page 433 note 1.)

Gadès reçut encore des Romains le nom de Tartesse (*Tartesse*, ville *d'Espagne que possèdent actuellement les Tyriens, sous le nom de Gadir.* Salluste *apud Priscianum*, lib. 5 p. 648.), dénomination commune à l'île et à la ville, et qui semble avoir été plus en usage parmi eux que le nom même de Gadès, quoique celle-ci fut bien distincte de l'île Tartesse, formée par les bras du Guadalquion, laquelle n'existait vraisemblablement plus à leur entrée en Espagne. Ce fut même, selon toutes les apparences, par cette raison qu'ils donnèrent ce nom à l'île et à la ville de Gadès, leur attribuant ce que de plus anciens qu'eux avaient dit de la véritable Tartesse, qu'il ne faut pas, non plus, confondre avec celle des Grecs, qui était dans le détroit et qui était la *Cartheïa* des Romains. (*g*)

formé par la réaction latérale des courans de l'Océan, a souffert sur ses bords, des altérations plus ou moins variées, suivant la résistance des terres et la force des rivières qui s'y jettent.

La chaîne des Algarves, qui forme la digue qui arrête les courans du N-O se trouve à l'extrémité de ce golfe. La force impulsive de ces courans, agissant latéralement contre la côte, de concert avec ceux de la Guadiana, du Tinto et du Guadalquivir et l'effet des vagues ordinaires, déterminèrent le fond de ce golfe entre le cap Santa-Maria et la pointe de *Chipiona*, où ces fleuves ont leurs embouchures et dont tous les bords terreux n'offraient pas de résistance. Mais depuis cette pointe jusqu'à Trafalgar, la côte hérissée de rochers qui offraient un point d'arrêt à la force des vagues, au lieu de suivre la courbe rentrante du golfe, nous montre une courbe d'une figure opposée. Les eaux rongeant entre les rocs et minant toutes les parties molles, formèrent une foule de petits bassins particuliers, ou la découpèrent, s'il est permis de s'exprimer ainsi, comme les dents d'une scie. C'est à cette cause qu'est due la baie de Cadix. Les eaux minant d'abord entre Rota et Cadix, respectèrent ces deux points, comme deux môles solides et inattaquables et formèrent cette baie dont le fond est entièrement engorgé par les atterrissemens des deux bras du Guadalète. S'ouvrant ensuite un passage entre *Matagorda* et *Puntalès*, la mer creusa le

bassin de Puerto-Real qui resta fermé à l'occident, dans la direction de la côte, par des rochers recouverts de sable, qui forment aujourd'hui une espèce de chaussée ou de digue qui joint le roc sur lequel est bâti Cadix, à la partie où est l'île de Léon. C'est là cette langue de terre étroite et à fleur d'eau, au bout de laquelle est située cette ville, dont Strabon a parfaitement indiqué la position, *à peu-près au milieu d'une longue côte qui forme une espèce de golfe* (1).

On ne peut, ce me semble, expliquer autrement cette formation générale qui ensuite a été modifiée par des circonstances accidentelles, suivant les localités, tant sur les bords de la baie de Santa-Maria, par les atterrissemens du Guadalète et du Rio San-Pedro, qui ont formé cette autre langue de terre et ce banc arenacé qui se trouvent entre la barre de Santa-Maria et celle de San-Pedro, que dans le fond de la baie de Puerto-Real, ou le *Rio Sancti-Petri*, alimenté par la rivière de *Chiclana*, ainsi que les nombreux canaux qui se dégorgent dans cette baie et y charient les terres, ont formé l'île du *Trocadero* et l'île Saint-Augustin, près la *Carraca*, et ont changé, depuis un siècle et d'une manière très-remarquable, le fond de cette baie. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter les plans anciens de cette ville et de

(1) Strabon. *Géogr.* p. 172 ; trad. p. 504.

ses environs, on y verra l'île de Trocadero, formant d'abord un simple banc de sable, puis quatre îlots et un cinquième très-petit, en face de Puerto-Real (dans celui de John Roque, de 1762), tandis que dans le plan de Tofiño, de 1789, cette île n'en forme plus que deux, le cinquième îlot dont nous venons de parler s'étant conservé, les quatre plus grands sont réunis et forment une île élevée, couverte de végétation dans ses parties inférieure et occidentale; basse, sujette aux inondations dans ses parties supérieure et orientale, habitée et fortifiée le long du canal. Dans celui de l'amiral Rosily, le Trocadero s'étend jusqu'auprès de Puerto-Real, et n'offre plus de séparation distincte. Ce dernier montre aussi l'île Saint-Augustin vers la Carraque, indiquée dans le plan de Belin, de 1762, comme étant couverte par les hautes eaux, laquelle est visiblement une formation très-moderne. La seule inspection des sondes dans ces différens plans, suffit pour prouver la mobilité du fond et se rendre raison des changemens qui ont pu avoir lieu sur une côte si molle.

Mais ces changemens, par suite des atterrissemens ou des déplacemens des îles sablonneuses, n'ont pu atteindre les rochers sur lesquels est bâti Cadix. La forme générale de cette île, dont nous venons d'essayer l'explication, ne paraît pas avoir varié depuis les anciens jusqu'à nous; elle est encore telle que l'ont décrite les Grecs et les Romains;

les premiers disent, et plus particulièrement Stephanus, qu'elle ressemble à une *gerbe* ou à un *faisceau* (*foja* en espagnol) et qu'elle paraît être le cou de la terre (1). En effet, la partie la plus étroite étant dans son milieu, elle ressemble à l'étranglement d'un cou ou d'une gerbe dont l'île de Léon serait la base. Les dimensions qu'en donnent Pline et plusieurs autres, nous la désignent comme étant longue et fort étroite. Enfin depuis les temps historiques, elle a été considérée comme étant une île, et jamais, depuis qu'elle est connue comme étant habitée, elle n'a été jointe à la terre ferme; car les plus anciens itinéraires mentionnent le *Puente-Suazo* sur le Rio Sancti-Petri, qui isole cette île (*h*).

Il paraît que, sous le nom de Cadix, quelques anciens désignaient plusieurs îles; Philostrate, entr'autres, parle toujours de Gadès au pluriel (2); et, en effet outre l'île de Cadix, où était la ville de ce nom, Strabon et Pline font mention d'une petite île où était le temple d'Hercule, et d'une troisième qu'ils distinguent de la grande et qu'ils nomment Erythie. De ces trois îles deux seulement se retrouvent aujourd'hui sans difficulté, les deux premières ; la troisième est restée problématique et

(1) Strabon, *trad. de l'Institut.*

(2) Philostrate; *in vita Apol.*, liv. V, chap.

a donné lieu à de longues discussions qui n'ont pas fixé les opinions.

Quant à Cadix même, il ne peut, comme nous l'avons dit, exister de doutes fondés, sur son ancien emplacement (*i*).

On s'accorde généralement à regarder l'île *Sancti Petri*, comme étant celle où était le temple d'Hercule.

Enfin l'île Erythie (*j*), si l'on en croit le témoignage de Pline (1), ne peut être que l'île de Léon d'aujourd'hui; car il dit positivement qu'elle est situé entre la côte de l'Ibérie et l'île de Gadès, à environ cent pas de cette dernière et qu'elle est longue de trois milles. Il ajoute que c'est *l'Erythie d'Ephore et de Philistides, l'Aphrodise de Timée et de Silène, et que les naturels la nomment encore île de Junon.*

Temple d'Hercule et religion des habitans de Gadir.

On sait qu'il entra dans la politique des peuples anciens d'apporter avec eux une foule de simulacres de leurs divinités, pour en introduire le culte chez des nations encore barbares afin de les assujettir par la religion; système qui réussit parfaitement aux Phéniciens dans la Bétique, où en peu de temps les naturels du pays sacrifièrent à

(1) Pline d'Hardouin; liv. IV, chap. XXII, p. 230.

leurs dieux et enrichirent ces peuples par des offrandes multipliées.

Ils apportèrent en Espagne le culte d'Hercule (1), et lui érigèrent un temple à 12 milles de Gadir (2). Ce temple fut bâti sur un promontoire (3) opposé à celui sur lequel était la ville (4), situé à la partie la plus orientale de l'île (5), et éloigné seulement d'un stade du continent (6), d'où ce promontoire prit le nom d'Hercule, *promontorium Herculeum*.

Ce promontoire paraît avoir été considéré comme une île par Philostrate, qui nous dit, *que le temple d'Hercule occupait la totalité de l'île* (7),

---

(1) Justin; lib. XLIV, cap. 5, p. 527.

(2) Strabon; liv. III, p. 169, ajoute, *comme s'ils eussent voulu égaler ce nombre à celui des travaux du demi-Dieu.* Mais l'on sait qu'alors les fables de l'Hercule thébain n'existaient pas, puisqu'il est postérieur au Phénicien, de deux à trois siècles.

(3) Pomponius-Mela; *Géogr.*, lib. III, cap. VII.

(4) *Idem.* *Ibidem.*

(5) Strabon; *Géogr.*, lib. III, p. 170.

(6) *Idem.* *Ibidem.*

(7) Philostrate; *in vita Apoll.*, lib. V, cap. I.

On peut croire que primitivement l'*île* de *Sancti-Petri* tenait à celle de Léon; car à la marée basse les piétons y passent presqu'à pieds secs. Les courans du *Rio-Sancti-Petri* auront sans doute contribué à l'isoler, en minant le terrain et laissant le roc à nud. Aujourd'hui cette petite île n'offre que le rocher; du temps de Philostrate elle était *couverte d'un terrain doux et uni.*

ce qui ne pourrait s'entendre de la grande où était Gadir. C'est le seul indice, que nous aient laissé les anciens, d'une île distincte occupée par ce monument. Aussi en a-t-on profité pour élever une infinité de discussions sur son ancienne situation, les uns soutenant qu'il était situé sur un promontoire, les autres dans une île. Heureusement qu'un événement naturel est venu y mettre fin, quoiqu'il n'ait rien prouvé, en découvrant les ruines d'un temple dans la petite île *Sancti-Petri*, dont la situation et les distances avec Cadix et le continent se rapportent parfaitement, d'ailleurs, à celles données par Strabon (1), et qui, n'ayant que 400

(1) Il est inutile de chercher un accord parfait entre les mesures indiquées par les anciens et l'état actuel. Ces mesures étaient plus ou moins approximatives, et il reste toujours quelques indécisions sur la valeur de l'unité employée. Strabon ne donne à l'île entière de Cadix que 100 stades au plus; ce qui ferait selon M. Gosselin 9500 toises; or de l'extrémité de l'île Sancti-Petri à celle opposée au-delà de Cadix, on compte 10,000 toises.

Quant à la distance du milieu de l'île Sancti-Petri, où l'on peut croire qu'était situé le temple d'Hercule, jusqu'à la porte de terre de Cadix, entrée des premières fortifications, elle est de 9000 toises, et de 9150 toises environ à l'entrée de la ville même, ce qui équivaut à-peu-près à 3 lieues. Ainsi il est difficile de prétendre à un plus grand accord, d'autant qu'il est impossible de connaître les points précis de départ pour ces mesures comparées, car il faudrait savoir où commençait Cadix du temps de Strabon. —

pas de circonférence, pouvait bien être en effet entièrement occupée par ce temple. Florez et d'autres savans Espagnols ont cru reconnaître dans ces ruines celles du temple phénicien. Sans leur donner une si haute antiquité, on peut croire qu'elles sont les débris de constructions plus anciennes et qui peut-être en tenaient la place.

En 1730, au mois de décembre, la mer s'étant extrêmement retirée, on découvrit dans les parties basses de cette petite île, les ruines dont nous venons de parler : on en tira des tronçons de colonnes, des fragmens de statues, mais la mer qui rentra bientôt dans ses limites, ne permit pas de pousser plus loin les recherches (1).

Du reste, tout annonce que l'isolement de l'île Sancti-Petri, indiqué par Philostrate, n'a pas toujours eu lieu, et qu'elle a dû être dans l'origine un promontoire de l'île de Léon, dont elle était l'extrémité vers cette partie. L'espace qui les sépare aujourd'hui est d'environ 500 toises ; il est occupé par un banc de sable qui tient à l'île de Léon, par des rochers à fleur d'eau et par des

---

Une autre cause d'erreur dans tout ce qui tient à la reconnaissance des anciens lieux pour des détails de cette nature, c'est que Strabon, qui dit que les Pyrénées courrent du midi au nord, dit aussi que l'île de Cadix s'étend de l'E. à l'O., tandis qu'elle s'étend du S-S-E au N-N-O.

(1) Florez, *Esp. Sagrada*, tom. X, p. 36.

bas fonds. Cette séparation n'est qu'un des nombreux changemens arrivés sur cette côte.

Son origine remonte à l'âge de Troye ; les Tyriens l'élevèrent, l'opulence et le temps l'augmentèrent, dit Pomponius-Mela, en parlant du temple d'Hercule (1); ce géographe qui était Andalou, et qui vécut dans un temps où il a pu voir encore ce temple, mérite quelque croyance. *Il est célèbre*, ajoute-t-il, *par ses fondateurs, la religion qu'on y suit, par ses richesses et surtout parce qu'on y voit les ossemens du dieu qui mourut à Gadir* (2). Ces dépouilles étaient, sans doute, comme nous l'avons déjà indiqué, celles du *Mélicarthe* ou chef, qui conduisit les Phéniciens en Espagne, et qui après sa mort fut honoré sous le nom d'*Hercule Gaditan*, le confondant avec le dieu dont le culte avait été primitivement établi. Aussi plusieurs écrivains ont-ils soutenu que ce *temple* avait été élevé pour lui servir de *mausolée*, s'appuyant, faute de témoignages historiques, sur la synonymie de ces deux mots dans la haute antiquité (3), d'où ils ont conclu qu'il ne fut bâti qu'après sa mort; opinion que je ne discuterai pas puisqu'elle est d'ailleurs contredite formellement par Strabon (4). Il n'est pas

(1) Pomponius-Mela, *Géogr.*, lib. III, cap. VII.
(2) *Idem.* *Ibidem.*
(3) Mondejar; *Cadix Phenicia*, lib. III, p. 165.
(4) Strabon; *Géogr.*, lib. III, p. 170.

naturel de penser en effet qu'Hercule, fondateur de ce temple, ait voulu élever un monument pour renfermer ses propres cendres. D'après les usages des peuples anciens, il est plus vraisemblable de croire qu'au bout d'une longue course, comme celle que firent les Phéniciens, ils durent en abordant une terre si éloignée, consacrer l'île à leur divinité et lui élever un temple.

A cette occasion, je rapporterai une idée bisarre que renouvelle Suarez de Salazar (1). *Quelques-uns*, dit-il, *prétendent que Noë fut le même que l'Hercule égyptien, et que les ossemens qu'on adorait à Cadix, étaient vraiment ceux de ce patriarche, qui y mourut et y fut enterré.* Il cite à son appui *Jean Anius*, qui n'est point une autorité (2), et qui de plus fait mourir Noë en Italie.

Le rite du culte qu'on rendait à l'Hercule gaditan était absolument le même que celui rendu à Tyr et en Égypte, à l'Hercule égyptien (3), qui étant devenu une divinité nationale chez les Phéniciens, a donné lieu à Hérodote de dire, *que celui de Tyr et celui d'Égypte, étaient les mêmes, dont les cultes s'étaient confondus chez les deux peuples* (4). C'est sans doute aussi ce qui a fait dire

(1) *Ant. gadit.*, p. 187.

(2) *Anius, in Berozum.* Cet auteur est, comme l'on sait, reconnu pour apocryphe.

(3) Diodore; *Bib. hist.*, lib. VI, cap. 7.

(4) Hérodote; *Hist.*, part. 2, p. 124.

à Mela que le temple de Cadix était consacré à l'*Hercule* égyptien (1), les prenant l'un pour l'autre en remontant à l'Hercule primitif.

On trouvait dans ce temple deux colonnes de métal, de huit coudées de hauteur, sur lesquelles étaient écrites toutes les sommes qu'avait coûté sa construction. Quelques-uns prenaient ces colonnes pour celles que le dieu avait élevées pour marquer les limites de la terre et de son voyage (2). *Elles sont*, dit Philostrate, *d'or et d'argent unis, ne formant qu'une seule couleur, et d'une forme quadrangulaire. On voit*, poursuit-il, *sur leurs chapitaux, des lettres qui ne sont ni égyptiennes, ni indiennes, ni connues de personne* (3). Il ajoute enfin qu'Apollonius expliquait, par ces colonnes, l'union de la terre et de l'Océan, et qu'Hercule y avait gravé ces lettres afin que les eaux se continssent dans leur élément. Ce furent, à ce qu'il paraît, ces colonnes qui donnèrent lieu aux historiens grecs de croire que c'était à Cadix qu'Hercule posa les bornes du monde ; aussi la plupart des poètes grecs et latins ont-ils suivi cette fiction (4). Mais les véritables colonnes étaient,

(1) Pomponius-Mela, *Géogr.*, lib. III, cap. 7.

(2) Strabon, *géogr.* lib. III, p. 169.

(3) Philostrate *in vita Apoll.*, lib. V, cap. 1.

(4) Silius Italicus, qui était Espagnol, nous dit :

Terrarum finis Gades, ac laudibus olim
Terminus Herculeis Calpe, Betisque lavare
Solis equos dulci consuetus fluminis undâ.

comme l'on sait, les monts Calpé et Abyla, dont celles du temple d'Hercule n'étaient sans doute qu'une allégorie; ou plutôt c'était un simple monument destiné à conserver la mémoire des dépenses de la construction du temple et peut-être l'histoire de sa fondation, ainsi que Strabon paraît le croire lui-même.

On voyait dans ce temple plusieurs autels en bronze dont deux étaient consacrés au service de l'Hercule égyptien et un seulement au thébain; mais tous sans statues. On y voyait encore l'hydre et les chevaux de Diomède, sculptés en pierre ainsi que les autres travaux du demi-Dieu. On y conservait un olivier d'or qui avait appartenu à Pygmalion, dont les fruits d'émeraudes imitaient admirablement les olives, ainsi que le ceinturon d'or de Teucer le Télamonien.

Cette description que nous a laissée Philostrate (1), ressemble à celle d'un palais de fées, aussi mérite-t-elle peu de croyance. Le singulier mélange de héros de la mythologie grecque dans un temple phénicien, porterait à penser que, du temps de Philostrate, les peuples de la Grèce avaient déjà introduit leur culte à Cadix.

Près du temple se trouvait cette fameuse fontaine dont parlent tous les anciens qui ont discouru sur Cadix, surtout Polybe, Strabon, Artémidore et Pline; ses eaux étaient bonnes à boire et augmen-

(1) Philostrate, *in vita Apoll.*, lib. V, cap. 1.

taient ou diminuaient en sens opposé des marées; phénomène qui s'observait aussi, selon quelques-uns d'entr'eux, dans plusieurs puits de Gadir, et que le poète Lucrèce s'est plû à nous expliquer (1). Strabon l'explique aussi; Possidonius nie l'existence de cette source, et prétend qu'il n'y a que deux puits dans le temple et un autre dans la ville.

Silius Italicus, qui a voulu nous conserver la tradition du rite et des usages qu'on pratiquait dans ce temple, nous en parle avec détail; mais il n'atteint pas son but, parce qu'il ne fait qu'appliquer à celui de Cadix, ce qui était pratiqué de son temps dans les temples d'Italie, et l'on doit penser qu'après tant de siècles les usages étaient bien changés; Salazar en parle d'après lui avec une grande complaisance. Il faut pour avoir une idée plus vraie de ce rite, consulter Diodore de Sicile qui le décrit fort au long (2). Les Romains lui conservèrent la vénération que méritaient son antiquité et la gloire de ses fondateurs; car l'on voit par un passage d'*Ulpien* (3), fameux jurisconsulte, qu'une loi rendue à Rome, défendait de léguer, à sa mort, ses biens aux divinités, mais qu'on excepta le temple de Minerve à Milet, celui de Mars dans les Gaules, celui d'Hercule à Gadès, celui de Diane à Ephèse, etc.

---

(1) Lucretius, *de rerum natura*, lib. III, p. 172.

(2) Diod. Sicul. Bibl. hist. T. I, liv. V, n° 20, p. 345.

(3) *In fragmentibus*, titul. 22, § *Deos.*

L'Hercule Gaditan était si fameux alors, que pour honorer l'empereur Adrien, on frappa une médaille à Rome, portant cette légende : HADRIANVS AVGVSTVS P*ontifex* M*aximus*, TR*ibunicia* P*otestate* CO*n*S*ul* III HERCV*li* GADIT*ano* (1). Ce dieu devint ensuite patron et génie tutélaire de Cadix ; une monnaie où l'on voit son effigie, nous montre cette inscription au revers :

MVNICI*pium* GADIT*anum* PATRONO (2).

On trouve sur une autre l'épithète de père,

PATRONVS PARENS MVNICIP*ii* (3).

Enfin Cadix le prit dans ses armes où on le voit encore entouré de cette légende :

Hercules Gadis fondator, dominatorque.

Cadix et son île sont même quelquefois désignées sous les noms de la ville ou de l'île d'Hercule. Il servait enfin de type général à ses monnaies qui nous montrent sa tête couverte de la peau du lion de la forêt de Némée, la massue sur l'épaule. Son culte se répandit en peu de temps dans toute l'Andalousie, où les anciennes monnaies d'*Assido*, *Carissa*, *Cartheya* et d'autres villes, ainsi que le nombre d'inscriptions qu'on trouve partout en son honneur, prouvent combien il fut généralement adopté.

---

(1) Masdeu, *España Crit.*, to. IV, inscrip. 242.

(2) Florez, *med. d'Esp.*, to. II. pl. XXVI, n° 7.

(3) *Id.* to. III, pl. LXII, n° 6.

Outre le culte d'Hercule, qui était le principal, les Gaditans adoraient aussi la *Pauvreté*, l'*Art*, l'*Industrie*, la *Vieillesse* et la *Mort*; et toutes ces divinités avaient leurs autels et leur culte particulier. Philostrate qui nous en a conservé la mémoire, trouve les habitans de Gadir *plus superstitieux qu'il ne convient de l'être, en adorant des divinités si étranges*; et dit *qu'ils sont les seuls, entre tous les mortels, qui, avec des danses et des chansons, se réjouissent de la mort* (1).

Elien nous apprend aussi (2) qu'ils sacrifiaient à l'*année* et au *mois* en l'honneur de la longueur ou de la brièveté du *temps*. Le Temps sous le nom de *Saturne*, avait un temple (3), appelé *Chronium*, opposé à celui d'Hercule et situé dans la partie la plus occidentale de l'île, dite aujourd'hui pointe *Saint-Sébastien*. Ce temple donna son nom au *promontoire Chronium* (4).

Cadix sous les Carthaginois et les Romains.

Nous avons donné dans les trois chapitres précédens, les seuls renseignemens connus sur l'époque phénicienne de l'existence de Cadix; nous ne savons rien quant à son administration et à son agrandissement successif sous ses premiers fondateurs.

---

(1) Philostrate, *in vita Apoll.*, lib V, cap. 1.

(2) Ælianus, *de Providentia.*

(3) Strabon, *Geogr.* lib. III, p. 169.

(4) Du mot grec Κρόνος, le *temps*.

Nous allons poursuivre son histoire sous les Carthaginois et les Romains, c'est-à-dire, rassembler le petit nombre de faits que ses historiens nous en ont conservés.

Après la ruine de Tyr, par Alexandre, la population de cette ville passa à Carthage, qui était sa principale colonie, et les peuples réunis dans cette dernière continuèrent à gouverner Cadix, ce qui a fait dire mal-à-propos à Mariana, qui a suivi Florian d'Ocampo (1), que les Carthaginois en dépossédèrent les Phéniciens. Elle fut alors gouvernée par des suffètes (2).

Annibal, après la prise de Sagunte, fit exprès un voyage à Cadix, pour y accomplir dans le fameux temple d'Hercule, les vœux qu'il avait faits, et l'enrichit des dépouilles de la ville conquise (3). En partant, il fit de nouveaux vœux qu'il promit d'exécuter s'il était heureux dans ses entreprises. Ce fut là qu'il nomma son frère Asdrubal pour commander en Espagne, pendant qu'il allait en en Italie.

Magon et *Massinissa* sortirent de Cadix pour livrer à *Publius Sextus* la bataille de *Betula* (4).

---

(1) Florian d'Ocampo. lib. II, cap. XVI.

(2) Tite-Live, lib. XXVIII.

(3) Silius Italicus, lib. 3.

(4) Cette ville est ainsi nommée par Tite-Live : Polybe la nomme *Becula* ; on croit que c'est la *Betis* de Strabon, et la *Betica* d'Appien.

Enfin il paraît que cette ville était alors la place de guerre des Carthaginois, le lieu de sûreté pour leurs généraux et le point d'où ils partaient pour leurs expéditions; ils y avaient leurs magasins et leurs arsenaux (1). Cadix partageait cet honneur avec Carthagène, qui était, même sous ce point de vue, leur principal établissement à cette époque, ainsi que nous l'apprennent Tite-Live (2) et Polybe (3).

Les Grecs n'ont pénétré que long-temps après les Romains au-delà du détroit. Leur première expédition à Tartesse (Cadix), faite par Colœus de Samos, répond à l'an 639 avant J.-C.; mais il ne parait pas qu'ils s'y soient jamais établis. Ce n'est que quatre siècles après, que les Romains se sont emparés de l'Espagne. (Voyez Gosselin, note sur Strabon, t. 1, p. 4).

Lorsque par les excès de Magon, les Gaditans se déterminèrent à se confédérer avec Rome (4), ils suivirent les lois de la république, et les Romains n'eurent pas moins d'égards pour eux que n'en avaient eus les Carthaginois, sentant combien la position de Gadir leur était importante. En effet, lorsque Rome voulut établir les deux grands gouvernemens d'Espagne sous *Cneius Cornelius Lentulus* et

(1) Tite-Live, lib. 21 et 28.
(2) Idem, lib. 31, cap. 5.
(3) Polybius, lib. 3, p. 168.
(4) Tite-Live, lib. 28.

Lucius Stertinius, Cadix et Tarragone furent choisies pour en être les capitales; mais la première ayant représenté au sénat qu'elle n'appartenait point à la république par droit de conquête, mais à titre d'alliée, fut exempte de la juridiction des proconsuls (1).

En l'honneur de *Jules César*, cette ville fut surnommée *Julia* et en celui d'Auguste, *Augusta*; c'est ainsi que Pline nous la désigne *Augusta urbs Julia gaditana* (2). Elle était *municipe* ainsi que le rapportent les historiens, et non colonie comme l'ont cru quelques-uns. Ce qui est prouvé par beaucoup de médailles (3) et par l'inscription suivante qu'on trouve dans plusieurs auteurs (4).

Marco ANTONIO, *Marci Filio*
GAL*eria* SIRIACO
II VIR.
MVN*icipio* AVG*usto* GAD*itano*
Decreto Decurionum

Il paraît même que Cadix était particulièrement connu par l'épithète de *municipium*, sans qu'il fut besoin de le désigner sous son nom propre, comme qui dirait le *municipium par excellence* (5).

---

(1) Tite-Live lib. 32, cap. 2, p. 57.

(2) Pline, hist. lib. 4, cap. 22.

(3) Florez, *med. d'Esp.* pl. XXVII et XXVIII.

(4) Masdeu, *Esp. crit.*, to. 5, n° 661. Suarez de Salazar *Ant. Guad.*, p. 48.

(5) Florez, *Esp. sag.* t. 10, p. 42.

Lorsque César voulut chasser Pompée de l'Espagne, il crut devoir faire de Cadix sa place de guerre, trouvant dans son île la possibilité de réunir, dans un petit espace, toutes ses forces de terre et de mer (1). Le grand nombre de galères qu'armait Cadix et surtout leur bonté, furent très-utiles à ce grand homme, pour terminer cette guerre, ainsi que nous l'apprend *Hirtius* (2). Les Romains y tinrent continuellement de grands moyens de secours prêts pour soutenir leurs armées. Son arsenal et ses magasins, bâtis par un de ses citoyens, étaient déjà célèbres alors; enfin, Cadix était tellement considéré comme l'un des premiers gouvernemens de la république, que *Juba, roi de Mauritanie*, ne dédaigna pas d'y remplir les fonctions de décemvir (3). C'est ce Juba que Pline célèbre (4) comme étant plus grand par ses talens que par sa naissance, et qu'Octave maria ensuite avec la fille de la fameuse Cléopâtre, en le faisant roi d'Egypte (5), sans doute pour le récompenser de son modeste dévouement pour les Romains.

La première confédération de Cadix avec Rome, fut renouvellée plusieurs fois, ainsi que nous l'ap-

---

(1) César, de *bello civili*, lib. 2.
(2) Hirtius, *de bello hisp.* lib. 1.
(3) Avienus, *de situ orbis.*
(4) Pline, *Hist.* lib. V. cap. 1. ad finem.
(5) Dion Cassius, *Hist. Rom.* in-8° lib. 15.

prend Cicéron (1); on y plaça le siége d'une des quatre *chancelleries* ou *tribunaux judiciaires*, qui divisaient la Bétique (2), établissement qui remonte quelque temps avant la questure de *Jules César* qui y fut envoyé par le sénat, avec cet emploi, pour visiter ces tribunaux. Suétone rapporte (3) que cet illustre Romain, en voyant dans le temple d'Hercule la statue d'Alexandre, se plaignait de n'avoir rien fait encore, dans un âge où ce héros avait soumis toute la terre. Ce même historien (4), nous apprend que ce fut à Cadix qu'il eut ce songe mystérieux, *où il se voyait souverain de l'univers*, d'où Salazar ne manque pas de conclure *qu'entre les choses notables qui appartiennent à la nature de Cadix, on peut citer celle-ci, que tous les songes qu'on y fait se réalisent* (5). Enfin, je ne dois point oublier que ce fut à Cadix que naquit le cheval de ce grand capitaine, non moins fameux que celui d'Alexandre, qu'il dompta et qu'il montait de préférence les jours de ba-

(1) Cicero, *orat.* pro Cos. Balbus.

(2) Pline, *hist.* lib. III, cap. I.

(3) Suetonius, *in Julio Cesare*, cap. 7. Dion Cassius, *Hist. Rom.*, lib. 37.

(4) Suéton., *ibidem.*

(5) Suarez, *Ant. guad.* p. 72. Nous rapportons cette réflexion ainsi que d'autres semblables, pour faire connaître l'esprit de la plupart des écrivains espagnols de cette époque.

taille (1). Quelques savans prétendent que le bélier a été inventé dans cette ville (2). Cadix devint tellement recommandable au peuple romain, par l'utilité dont il fut à tous les généraux de la république (3), et par les services particuliers qu'il rendit à César, qu'il fit ses habitans *Citoyens romains*, sous les consulats de *Cornelius Lentulus* et de *Caius Claudius Marcellus*, l'an de Rome 705 (4); il ne cessa de combler cette ville de priviléges et d'honneurs (5), et fit restituer au temple d'Hercule les richesses dont *Marcus Varo* l'avait dépouillé en faveur de Pompée (6). Dans une autre occasion, a ville les lui offrit pour payer ses troupes (7).

On peut, sur le fait de son illustration, invoquer le témoignage de Strabon : elle est parvenue, dit-il, par le courage que ses habitans ont montré dans leurs voyages sur mer, et par leurs liaisons avec les Romains, à un si haut degré de prospérité, qu'elle est la plus célèbre, quoiqu'elle soit la plus éloignée de toutes les îles (8).

Gadir fut, à ce qu'il paraît, peu considérable

---

(1) Suétone, *ut supra*, cap. 7, p. 5.
(2) Masdeu, *Esp. Crit.* to. 3, p. 110.
(3) Cicero, *orat. pro Cos. Balbus.*
(4) Dion Cassius, *Hist. Rom.*, lib. 41.
(5) Cicero, *ut supra.*
(6) Cesar, *de Bello civili*, lib. 2.
(7) Dion Cassius, *Hist. Rom.*, lib. 43.
(8) Strab., lib. III, p. 140; *trad. de l'Inst.*, t. I, p. 394

sous les Carthaginois, car il ne l'était point encore lorsqu'il passa aux Romains.

Strabon nous apprend (1) que *Balbus le triomphateur*, l'un de ses citoyens, fonda une seconde ville, jointe à la première, qui fut appelée la *Ville Nouvelle*, *Neapolis*. Les villes réunies furent nommées *Didymæ*, c'est-à-dire *Jumelles*. Du temps de ce géographe elle n'avait que vingt stades de circonférence (1900 toises en stades de 600 au degré, ce qui fait à peu près $^5/_8$ de lieue), de sorte qu'elle était fort petite, en comparaison du nombre de ses habitans. Malgré cela, comme une grande partie d'entr'eux, étaient toujours occupés à la navigation, ceux qui restaient étaient assez au large. Beaucoup aussi vivaient à Rome et d'autres demeuraient dans une petite île adjacente, où dans la partie opposée du continent, où ils ne possédaient que très-peu de terrain. Ils se plaisaient surtout dans cette petite île (*k*) et la trouvaient si commode qu'ils en avaient fait une nouvelle Cadix. Mais ni celle-ci, ni le port que Balbus avait fait construire, n'étaient peuplés en proportion du nombre des Gaditans.

On peut juger de la population qu'avait alors Cadix par ce que nous apprend encore Strabon (2), que dans un recensement fait de son temps;

(1) Strabon, *Géogr.*, lib. III, p. 169.

(2) *Idem. Géogr.*; *trad. de l'Instit.*, lib. III.

on y trouva 500 chevaliers, ce qui ne s'était jamais vu, même dans les villes d'Italie, si ce n'est à Padoue.

L'art de la navigation était tellement honoré par les Gaditans, qu'ils prirent Agrippa pour patron, par respect pour ses victoires navales. Une médaille frappée sous Auguste, nous a conservé ce fait. On y voit autour de son buste orné d'une couronne rostrale, la légende suivante :

AGRIPPA MVNICI*pii* GAD*itani* PATRON*us*. Une autre le qualifie de père : MVNICIP*ii* PAREN*ti* S*uo* (1). Philostrate nous apprend qu'ils élevèrent une statue en bronze à *Thémistocle*, fameux par ses victoires navales (2). Ce zèle à encourager l'art de la navigation rendit les Gaditans très-puissans. Ils acquirent une grande influence sur les mers, et l'étendue de leurs relations et de leur commerce les rendit tous opulens : aussi les anciens célèbrent-ils la richesse de leurs commerçans (3). Presque toutes les

(1) Masdeu, *Esp. Crit.*, to. 5, n^os^ 398 et 399. Florez, *Méd. d'Esp.*, pl. XXVI, n° 7, 8.

(2) Philostrate, *in vit. Ap.*, lib. V.

(3) Enfin nous ajouterons, pour augmenter la réputation de la marine de Cadix et pour montrer combien ses vaisseaux étaient estimés alors, que celui que montait Jonas avant son voyage dans le ventre d'une baleine, avait été construit à Cadix, ainsi *qu'en fait foi l'archiprêtre de Sainte-Justine de Tolède, dans son Adversario* XIV ; ouvrage et auteur supposés, par le *père Roman de la Ighiera*, jésuite.

médailles qui nous sont restées de Cadix portent l'emblême de leur domination sur les eaux ; les unes nous montrent un ou plusieurs poissons, symbole des villes maritimes ; d'autres un *dauphin* et un *caducée*, signes du commerce par mer ; enfin plusieurs portent un *trident*, emblême de la domination sur les eaux. Nous ne devons pas oublier de rappeller que selon Pline, c'est de Cadix que partit Hannon, du temps de la prospérité de Carthage, pour faire ce fameux périple si souvent contesté, quoiqu'au rapport de Pline, Caius César, fils d'Auguste, séjournant dans le golfe Arabique, y ait reconnu les débris des vaisseaux espagnols d'Hannon.

Choses remarquables, grands hommes, antiquités.

Cadix prenait, sous les Phéniciens, pour type particulier dans ses monnaies, un ou deux poissons. Ils y sont souvent assez bien conservés, pour que leur espèce ne soit pas douteuse, surtout quand on en rapproche les témoignages historiques qui s'y rapportent ; car ces poissons n'étaient point pris au hasard, ni simplement comme emblême de sa situation ; les thons de cette ville, qui sont les poissons que nous montrent ces médailles, étaient très-célèbres chez les anciens. *Athénée*, dont l'ouvrage peut passer pour le manuel des gourmands de l'antiquité, nous a conservé, non-seulement l'histoire de ces poissons et la manière

dont on les accommodait; mais encore les noms de tous les auteurs qui en ont parlé avant lui. Il nous apprend qu'ils étaient consacrés à Neptune(1).

Il paraît que les Gaditans firent les premiers la pêche du thon, qui devint pour eux une branche considérable de commerce (2). Ils les salaient, les conservaient dans des vases destinés à cet usage, et les vendaient ensuite sur toutes les côtes de la Méditerranée. La partie de ces poissons la plus estimée, était le bas-ventre (3), qui est encore de nos jours le morceau friand pour les Espagnols des côtes où se pêche ce poisson. La queue, dit Perse(4), arrangée avec une certaine sauce est un mets exquis. Les Romains étaient, entre tous les habitans des rives de la mer, ceux qui recherchaient le plus les *thons* de Cadix (5).

---

(1) Athénée, lib. XVII, cap. XVII.

(2) Florian d'Ocampo, lib. XXI, cap. XXVI.

(3) Nicostrate, dans Athénée, lib. XVII cap. XVII, dit *Byzantium salsamentum hic debacchator; Gaditanum abdomen huc accidite.*

(4) Perse, *Satyre* VIII.

(5) *Gades* et *Cartheïa*, étaient dans l'antiquité les villes les plus célèbres par leurs *almadrabas* ou pêcheries. Celles de Constantinople, de Sinope et d'Aquilée, furent aussi très-connues et toutes prirent le *thon* dans leurs monnoies, pour emblême de leur situation. Son nom vient du mot hébreux *toun* qui signifie poisson très-grand. On le nommait *cordillas* lorsqu'il vient de naître, *auxida* à qua-

La pêche de ces poissons n'est plus aujourd'hui un objet de commerce pour Cadix ; mais on trouve encore, sur la côte de *Conil*, une certaine quantité d'individus qui s'en occupent et en prennent un

---

rante jours, *pelamis* (Pélamides, Pline, *Hist.*, cap. 15, qualifie ainsi les jeunes thons d'un an); *thynnus*, plus tard; *orcyno* à deux ans; *cete* lorsqu'il est plus vieux. Quand il se nomme *thynnus*, *thon*, il a environ 7 pieds et a acquis sa croissance. Les pêcheurs andalous appellent *chicarros* les jeunes thons.

Le thon passe l'hiver dans l'Océan, l'été dans la mer Noire, au printemps il retourne dans cette mer, et l'automne il en revient. Dans ces deux stations il traverse le détroit de Gibraltar, par bandes innombrables, ainsi que ceux de *Gallipoli*, de *Constantinople* et de la *Crimée*. Ces bandes passent devant Cadix dans les mois d'avril et de juin, et il paraît que le but de leur voyage est de frayer dans la mer Noire où les eaux sont plus douces et où les thons ont moins d'ennemis à redouter. Le plus cruel de tous, pour eux, est l'*espadon* ou *poisson à épée* (*squalus pristis, Linné*), et c'est pour l'éviter qu'ils suivent constamment les côtes. C'est aux passages que se fait la pêche; ces poissons couvrent alors la côte; un homme placé sur une hauteur voit leur arrivée au mouvement des eaux. Il en avertit les pêcheurs placés dans des barques qui embrassent une certaine circonférence. On jette les filets, et une foule d'hommes nuds entrent dans l'eau, armés de tridens, et frappent les poissons jusqu'à ce qu'ils les aient tous tués, puis à force de bras, on tire à terre les filets chargés, et on traîne les poissons jusqu'à l'endroit destiné à les dépêcer et à les saler.

assez grand nombre dans la saison. *Barcelone* a remplacé Cadix, et c'est dans cette dernière ville que sont actuellement les fameuses *almadrabas* ou réservoirs, et bâtimens destinés à saler et à préparer le thon.

Quelques familles de Cadix se rendent à cette pêche, par curiosité, et comme un but de partie de plaisir. Elle appartenait exclusivement, ainsi que toutes celles qui se faisaient sur les côtes d'Andalousie, aux *ducs de Medina Sidonia ;* mais depuis l'extinction de cette maison jusqu'à la première révolution d'Espagne, elle était partagée entre trois ou quatre grandes familles. On compte qu'elle donnait autrefois aux ducs, un revenu de 80,000 ducats. En 1558, on pêcha sur toute la côte 110,152 thons; aujourd'hui on la regarde comme très-abondante lorsqu'elle en donne 10,000.

C'est ici le moment de parler des bayadères de Cadix, si célèbres chez les Romains, qui, après des repas délicats où le thon de cette ville figurait sans doute, venaient, par leurs chants animés, leurs danses voluptueuses, combler les jouissances de ces maîtres du monde. Les danseuses de Cadix étaient parmi toutes les autres, les plus en réputation : leur beauté, leurs transports, leur délire même, en dansant et s'accompagnant de la voix ou de divers instrumens, les rendaient tellement expressives, qu'il était impossible de les voir sans éprouver le désordre de la volupté. C'est ce que

Martial a voulu nous peindre d'une manière un peu trop cynique dans une de ses épigrammes (1). Ces danseuses faisaient avec les pieds de petits sauts ou des mouvemens cadencés ; elles remuaient les hanches et les cuisses (2), baissaient ou élevaient le corps d'une manière lascive ; les bras suivaient ces mouvemens (3). Elles s'accompagnaient en chantant certains couplets, et dansaient au son du *tympanum* ou *tambour de basque*, des *cimbales* et des *castagnettes*. (4). Elles se tressaient les cheveux et s'habillaient d'une manière particulière (5).

Leur ton et leurs usages furent imités par les dames romaines : ce que Martial reproche, avec force à l'une d'elles, nommée *Cotyle*, dans l'épigramme qu'il lui adresse. Il était même tellement irrité des manières voluptueuses des danseuses de Cadix, qu'il appelle cette île une île deshonnête (6). Cependant cet auteur ne passait pas pour être d'une vertu farouche.

Nec de Gadibus improbis, puellæ
Vibrarunt sine sive prurientes
Lascivos docili tremore limbos.

---

(1) Martial, *Epigr.*, CCIII, lib. XIV.
(2) Juvenal, *Satyr.* III.
(3) Martial, *Epig.*
(4) Juvenal, Satyr. II. Stace, *Sylvar.*, lib. I.
(5) Martial, Epigr. à Cotyle.
(6) *Idem.*, lib. V, Epigr. 79.

Ceux qui ont vu les danses nationales encore en usage à Cadix et dans toute l'Andalousie, telles que le *fandango*, d'où sont venus le *boléro*, la *guaracha*, etc., reconnaîtront à l'instant les descriptions de Martial et de Juvénal.

Ce sont absolument les danses qu'on exécutait à Rome, et nous pensons bien avec ces poètes célèbres, qu'elles sont les plus voluptueuses qui existent, lorsqu'elles sont bien dansées. Alors tout ce que nous en dit Martial, paraît possible; mais il est encore assez rare, même en Andalousie, de rencontrer une danseuse qui soit actrice et qui sache donner à sa physionomie le jeu que ces danses demandent.

Lorsque le fandango est exécuté par une belle Andalouse qui sait y mettre toute la volupté et l'abandon dont il est susceptible, il est impossible de ne pas partager les transports dont elle est animée. La beauté de ses formes, le moëlleux de ses mouvemens, les différens sentimens qui semblent l'assiéger, enlèvent l'être le plus froid. Sa figure exprime alternativement le dédain de l'orgueil, le feu des désirs ou le délire de la volupté. Elle précipite ou relentit ses cadences; son visage, ses yeux peignent les feux de son âme; tous ses membres sont en action. Elle semble être alors dans une véritable convulsion harmonico-amoureuse.

Mais si le fandango est si séduisant, lorsqu'il est dansé par une belle d'Andalousie qui sait y mettre

l'art nécessaire et qui s'abandonne au transport de ses sensations, il est généralement bien repoussant chez le commun des danseuses. Ce n'est plus qu'une danse indécente, cynique même, dépourvue d'agrémens et qu'accompagnent un air révoltant, et des mouvemens brusques et sans grâce.

La dévotion outrée des hommes, la bigotterie des *béates* (1), ainsi que la rigidité de mœurs qui doit accompagner un ecclésiastique, comparées à l'indécence de ces danses, offre un contraste si bisarre, qu'on ne peut s'empêcher d'admirer la force de l'habitude et de l'usage chez les différentes nations. Le clergé en Espagne va au spectacle et assiste à ces danses. Les mères les plus timorées y vont avec leurs filles. Dans toute autre pays où le théâtre est bien plus mitigé, bien plus décent, beaucoup de parens craignent pour leurs enfans une foule de scènes, où les passions ne sont pas assez déguisées. Mais ici, où un climat ardent et une imagination exaltée ne rendent déjà certaines impressions que trop précoces, on habitue les jeunes personnes à voir des danses lascives, à entendre des *sainêtes*, qui leur enseignent les scènes de la débauche la plus grossière. Aussi la femme espagnole fait-elle de l'amour, l'occupation

(1) *Beata*, *béate* est en espagnol un terme consacré, c'est un espèce d'état : elle s'est faite béate, c'est-à-dire, elle s'est faite dévote ; mais ce dernier terme ne rend pas toute la force du mot *béate*.

de toute sa vie, et l'amour platonique n'est pas celui auquel elle rend un culte.

Quelques écrivains pensent que le *fandango* vient originairement de la *danse pyrique* (*pyrichia*) des Grecs, qui, selon *Trogue Pompée* (1), fut introduite par eux à Cadix. *Silius Italicus* dit qu'en effet (lib. III), cette danse armée était en usage chez les Espagnols. Strabon (2) nous apprend qu'ils la prirent des *Curètes* qui l'avaient inventée. La *pyrique* fut d'abord une danse guerrière, une représentation des combats, qui s'exécutait par des danseurs armés à la légère et qui dégénéra en une danse tellement voluptueuse qu'elle devint la plus usitée dans les *dionysiaques* ou fêtes de Bacchus, dites *orgies* (3).C'est une opinion que nous laissons à discuter.

Les *castagnettes*, nommées *pitos* en Andalousie, étaient dès-lors en usage pour accompagner les danses des bayadères de Cadix. Juvénal nous en parle ainsi dans cette satyre où il dit à son ami qu'il ne lui fournira point les moyens de divertissemens usités chez les grands (4):

> Non capit has nugas humilis domus: audiat ille
> *Testarum crepitus* cum verbis, undum alido stans

(1) Trogue Pompée, *in justini*, lib. XXXXIV.

(2) Strabon, *Géogr.*, lib. X.

(3) Athénée, lib. XIV, cap. XII, *at Pyrrichia quæ apud nos repetitur Dionyzacæ quadam esse videtur.*

(4) Juvénal, satyre II.

Fornicè mancipium quibus abstinet, ille fruatur
Vocibus obscœnis, omnique libidinis arte.

Bien des personnes qui touchent des castagnettes ne se doutent pas que cet instrument bruyant ait eu l'honneur de divertir les Romains.

On voit par l'aperçu que nous venons de donner que les danses d'Andalousie sont certainement des plus anciennes parmi celles qui se sont conservées en Europe. Si Martial vivait encore et qu'il vint en Espagne, il y trouverait bien des *Cotyles*. Dans ce pays, comme autrefois à Rome, les femmes du bon ton s'habillent souvent à la *maja*, qui est le costume propre à ces danses. Beaucoup prennent le ton et les manières de ces sortes de femmes, dont M. de Laborde a fort bien dit, *que libres dans les propos, plus libres dans le maintien, elles agacent, elles attaquent, elles invitent, et il est difficile de leur résister* (1).

J'avoue que souvent les belles Andalouses ne perdent pas au costume de maja, qui s'accorde on ne peut mieux avec leur caractère; c'est d'ailleurs l'habit national; mais la jeune personne encore décente et pudique d'une autre nation, ôterait tout le piquant de ce costume; il n'est vraiment soutenable que sur une belle d'Andalousie.

Strabon (2) et Pline (3) citent d'après Philos-

(1) De Laborde, *Itin. d'Esp.*, to. II, p. 154.
(2) Strabon, *Géogr.* lib. III, p. 175.
(3) Pline, *Hist. Nat.*, lib. XXXVII, cap. IX.

trate, dans l'île de Cadix, deux arbres merveilleux *On les appelle Géryons*, dit Philostrate, *parce qu'ils sont près de la sépulture qu'on dressa à ce Roi. On n'en trouve point de semblables autre part. Ils ressemblent en partie au pin franc et en partie au pin sauvage, qui donne la poix; mais ils sont moins hauts. On en voit dégouter du sang comme de l'opium d'Yllion et une liqueur semblable à l'or.* Strabon dit que si l'on coupait une de leurs branches elle donnait une liqueur semblable à du lait, tandis que si l'on coupait une de leurs racines, cette liqueur était comme du vermillon. Ces arbres extraordinaires paraissent être des *dracena draco*, de Linné, espèce qui se trouve dans les Canaries et rarement aussi en Espagne où Clusius (lib. I, cap. I de son ouvrage *rariorum stirpium historiæ per Hispanias observatorum*) la cite en lui rapportant aussi les deux arbres appelés Géryons par Philostrate et Possidonius. La liqueur dont ils parlent est connue aujourd'hui, sous le nom de *sang de Dragon*. Il existait encore, en 1812, un de ces arbres, dans le jardin des Capucins de Cadix : on le montrait par curiosité aux étrangers. On citait encore à Cadix des merveilles d'un autre genre. Selon quelques écrivains, *le soleil, en se cachant dans l'onde, paraissait à Cadix d'une grandeur démesurée. On entendait, à son coucher, un bruit semblable à l'ébullition qu'occasionne un fer rouge qu'on*

plonge dans l'eau. Selon les poètes, *c'étaient les roues de son char qui, en roulant, se faisaient entendre au loin.* Philostrate vient heureusement tranquilliser notre imagination sur tous ces prodiges, en nous assurant que pendant trente jours qu'il resta à Gadir, il n'aperçut rien de semblable; d'où il conclut *que ce sont de pures fables des poètes* (1). Nous allons actuellement parler de quelques hommes célèbres dans l'antiquité, dont Cadix s'honore. Ils sont en petit nombre, cette ville n'ayant jamais marqué dans le monde savant.

Lucius Cornelius Balbus, contemporain et ami de Cicéron, pour lequel cet orateur fit une de ses plus belles oraisons (2), fut un des protecteurs de la poésie théatrale à Rome; il est aussi connu comme historien et comme écrivain élégant et pur. Il fut l'ami de *César*, de *Pompée*, et de *Crassus*, reçut le surnom de *major* (3) et eut le singulier honneur d'être fait citoyen romain, par Pompée, avant même que ses compatriotes ne jouissent de ce titre. Sa réputation s'accrut tellement qu'il fut créé *consul* à la place de *Dominius Calvinus*, en l'an 714 de Rome, 40 ans avant J-C., honneur qui ne s'était accordé, avant lui, à aucun étranger. Il fit bâtir un théâtre magnifique, com-

(1) Philostrate, *in vitâ Apoll.*
(2) Cicéron, *Orat. pro* C. Balbus.
(3) Pline, *Hist.*, lib. VII, cap. XLIII.

parable à ceux de Pompée et d'Auguste (1), et qui conserva son nom jusqu'au temps où Dion écrivait son histoire romaine. Il fut si riche, qu'à sa mort il légua 25 deniers par tête à tout le peuple de Rome. Aussi Dion (2) en parle-t-il comme de l'homme le plus riche de son siècle.

Son neveu, surnommé le *Triomphateur* (3) ou le *Minor* (4), fut *proconsul d'Afrique* où il remporta de grandes victoires pour lesquelles il reçut les honneurs du triomphe, ainsi que le prouvent les *Fastes de Panvinius*, p. 182.

L. CORNELIVS. P. F. Balbus. ann. DCCXXIIII
Pro Cos. Ex Africa VI. Kal. April.

Ce qui se rapporte à l'année 20e avant J-C. Il fut l'unique exemple de son genre, car à l'exception des empereurs, nul étranger ne reçut les honneurs du triomphe. Il acquit le droit de citoyen romain avec son oncle (5).

Balbus édifia la ville nouvelle de *Cadix*, ainsi que l'arsenal situé sur le continent opposé. Quelques-uns lui attribuent aussi l'aqueduc qui existait autrefois dans cette ville.

Les médailles nous ont conservé la mémoire de

---

(1) Ausonius, *Epigr.* 213.
(2) Dion Cassius, *Hist. Rom.*
(3) Cicero, *Epist. ad Attic.* VIII, 9. IX, 6. XI, 12.
(4) Strabon, *Geog.*, lib. III, p. 169.
(5) Pline, *Hist. Nat.*, lib. V, cap. V.

ces grands hommes (1). On voit sur une d'elles, trouvée à Cadix, d'un côté la tête d'Hercule et de l'autre les instrumens des sacrifices, la *hache*, le *coutelas*, le *sympule*, avec une étoile au milieu et autour BALBVS PONTI*fex*; sur une autre qui n'a point d'étoile, on lit : PONTIFEX MAXIMUS.

Columelle (*Lucius Julius Moderatus*) qui nous a donné treize livres sur l'agriculture, ouvrage le plus considérable sur cette matière que nous aient laissé les anciens, naquit aussi à Cadix, comme lui-même nous l'apprend dans ses œuvres, (*de Re rustica, de Cultu hortorum*). *Marcus Columella*, également natif de Cadix, se rendit célèbre par ses connaissances dans les sciences. *Canio* (*Rufo*), poète célèbre à Rome, duquel Martial, son ami, dit : *Gaudent jocosæ Canio suo Gades* (2), écrivit des tragédies et des élégies; mais il est surtout connu comme poète burlesque; sa femme Théophile se rendit aussi célèbre dans la poésie.

Nous allons terminer cet article, en parlant de quelques vestiges d'anciens monumens qui se sont conservés pendant tant de siècles, comme des témoignages de la grandeur et de l'importance de Cadix (3).

---

(1) Florez, *Méd. d'Esp.*, pl. XXV.

(2) Martial *épigr.*

(3) Les auteurs nationaux font mention de trois monumens remarquables : un chemin ou arecife, un aqueduc

Parmi les restes des travaux romains, ceux de l'ancien *chemin d'Hercule*, dont parle Strabon (1), doivent être cités les premiers. Ce chemin parcourait l'*Italie*, une partie de la *Gaule Narbonnaise*, traversait les *Pyrénées*, puis passant à *Tarragonne*, *Sagonte*, *Clastron*, *Obulco*, *Cordoba*, se terminait à *Gadès*. On en voit des traces considérables en différentes parties de l'Espagne. Près de Cadix, il est aujourd'hui connu sous le nom d'*Arecife* que lui donnèrent les Arabes. Il a été détruit plusieurs fois. En 1755, lors du tremblement de terre de Lisbonne, la mer, agitée par une horrible tempête, couvrit entièrement la langue de terre qui unit Cadix à l'île de Léon. Les vagues opposées se choquèrent avec force, et les eaux des deux côtés se réunirent et détruisirent ce chemin; nombre de personnes y périrent, parmi lesquelles on cite le fils unique de Louis Racine auteur du poëme de la religion. Les environs furent inondés, l'eau entra même jusque dans Cadix. Depuis cet

---

et une grande muraille. Ces trois monumens étaient l'ouvrage de trois princes différens. Le premier qui aurait achevé son entreprise, devait épouser la princesse Ibérie, fille du roi Hispal qui tenait alors sa cour à Cadix. Le prince de Grèce appelé Pyrrhus qui avait l'aqueduc à édifier, fut vainqueur et épousa la princesse. C'est, comme on le conçoit, un conte fait à plaisir dont il n'y a aucune idée chez les anciens.

(1) Strabon, *Géogr.*, lib. III, p. 160.

événement il a été reconstruit tel qu'on le voit aujourd'hui.

Ceux qui prétendirent (1) que l'île de Cadix était l'*Erythie* où Hercule enleva les vaches du roi Géryon, dirent que ce Dieu avait fait construire ce chemin, pour conduire ces vaches en Italie, d'où lui vient le nom de *chemin d'Hercule.*

Les ruines les plus intéressantes sont celles de l'*ancien aquedùc* qui portait les eaux d'une belle source, pendant le cours de 11 lieues, depuis *Tempùla,* aujourd'hui le château de *Tempul* dans les environs de Xères, jusque dans Cadix. Cette source qui existe toujours, sort de la pente de la haute *sierra de las Cabras* (montagne des chèvres) près Xères. Les ruines de cet aqueduc se voient encore auprès de cette ville; on les appelle *los arquillos* de Xères. Il allait à la *Mesa de Bolaños* en face de la Cartuja de Cadix, et du temps de Suarez de Salazar on en voyait encore des restes près de cette ville. Aucun auteur ancien ne fait cependant mention de cette construction remarquable; il est néanmoins probable qu'une ville si importante et si riche jouissait de cet avantage, sa position la privant de fontaines, surtout sous les Romains, eux qui faisaient construire des aqueducs dans des villes bien moins marquantes et qui n'en avaient pas autant besoin. Au reste, on

(1) Avienus, *De situ orbis.*

n'a plus de doute à cet égard, depuis les efforts qu'on a faits pour découvrir entièrement les traces de cet ancien monument.

Le comte *O-Relly*, homme aussi distingué par ses vues patriotiques, que par ses connaissances, étant gouverneur de Cadix, avait eu l'idée de le rétablir, projet aussi utile que grand. Il avait déjà fait suivre ses ruines, pendant l'espace de trois lieues, jusqu'au *Puente Suazo*, qui paraît avoir été particulièrement destiné à lui servir de support. On fit même les plans et les devis du nouvel édifice à construire, mais la mort du comte *O-Relly* vint arrêter cette entreprise qui, depuis, n'a pas eu de suite.

Du temps qu'écrivait Suarez de Salazar, on voyait encore près de la porte de terre, les débris d'un amphithéâtre qui, sans doute, fut celui dont parle *Asinius Pollion* à *Marcus Tullius*, lorsqu'il lui décrit ce que Balbus (1) avait fait pour Cadix; mais il n'en existait déjà plus de vestiges du temps de Ponz.

On a trouvé en différens temps à Cadix, des inscriptions, des urnes, et des tombeaux de plusieurs formes (2). Parmi ces derniers, ceux que les Romains nommaient *suggrundaria* ont été rencontrés assez souvent. Ces tombeaux étaient des-

(1) Cicero., *Oper. Epist.*, lib. X, 32.

(2) Suarez de Salazar, *Ant. guad.*, p. 290.

tinés à recevoir les os des jeunes enfans, dont il n'était point d'usage, dit Pline, d'enterrer ni de brûler les dépouilles, jusqu'à ce qu'ils aient la première dent (1).

Nous allons donner ici, d'après Suarez de Salazar (2), la description d'un ancien monument dont les ruines existaient encore de son temps, et qui nous a paru assez singulier pour être signalé.

Ce monument dont on n'aperçoit pas le but ni le genre d'utilité, offrait même des indices distincts dans le siècle dernier, et il doit encore en subsister des traces. On n'en trouve aucune mention dans les anciens, quoiqu'il paraisse cependant se reporter à une haute antiquité.

Il était situé à la partie occidentale de Cadix, entre l'ermitage de Sainte-Catherine et la maison appelée *Folugo*, édifices qui formaient les limites de cette vaste ruine.

La forme du monument était un ovale très-allongé, de 1200 pieds de long sur 400 de large. Il était composé de quatre murailles excentriques. La première, à l'extérieur, de 4 pieds d'épaisseur, bâtie en pierre de taille (*sillares quadrados*); la seconde de 2 pieds d'épaisseur, séparée de la première par un vide de 2 pieds; la troisième muraille avait 3 pieds avec une séparation également de 3 pieds.

---

(1) Pline, *Histor.*, lib. VII, cap. XVI.

(2) Suarez de Salazar, ut suprà, p. 133.

Entre cette muraille et la quatrième, la séparation était de 10 pieds. Cette quatrième muraille qui était la plus interne, avait 4 pieds d'épaisseur, entourant un espace vide, le milieu du monument.

L'épaisseur totale des murailles et de leurs séparations faisait donc 28 pieds. Il y avait une entrée du côté du nord, donnant sur une petite anse formée par la mer. On n'apercevait plus que les fondemens du temps de Salazar.

Cadix moderne, ou après les Romains.

Après le démembrement de l'empire romain, lors de l'irruption des Suèves et des Goths en Espagne, Cadix perdit son commerce et son importance; l'histoire n'en fait alors que peu de mention. Sous les Maures, il ne pouvait être qu'un port ordinaire. Le roi *Alphonse le Sage* le prit sur eux en 1262: depuis il est constamment resté sous la domination des rois d'Espagne; mais il soutint plusieurs fois les efforts des Anglais qui, de tout temps, sentirent combien sa position pouvait leur être utile. En 1595, le roi d'Espagne *Philippe II* était en guerre avec *Elisabeth*, reine d'Angleterre. Celle-ci, pour se venger de l'invasion que ce monarque avait voulu faire sur ses terres, résolut de tenter un débarquement en Espagne. En 1596, les Anglais, commandés par le comte d'*Essex* et par l'amiral *Effingham*, qui avait à ses ordres une flotte formidable de 160 voiles, dé-

barquèrent sur la plage de Cadix et pillèrent cette ville; mais ils n'osèrent pas pousser plus loin leur conquête et se rembarquèrent en hâte pour retourner en Angleterre. (Hume, *Hist. d'Angl.*, to. XII, chap. II.)

En 1626, ces insulaires armèrent une flotte de 100 voiles commandée par *Edouard Cecil*, créé peu avant *comte de Winbleton*. En les voyant s'approcher de Cadix, on pensa que leur but était de s'emparer de ce port et de couper l'île afin de s'y maintenir. 12,000 hommes de débarquement s'emparèrent, le 2 novembre, du fort de *Puntalès;* mais les bonnes dispositions du duc de Medina Sidonia qui prit le commandement, et l'esprit qui paraissait animer les habitans de Cadix, firent perdre aux Anglais l'espoir de le prendre de vive force, et ils se rembarquèrent sans avoir pu même s'emparer des galions qui arrivaient d'Amérique.

Cette ville fut de nouveau, mais inutilement assiégée en 1702, par les forces combinées de la Hollande et de l'Angleterre.

Enfin, en 1737, en 1797 et en 1800, les Anglais vinrent la bombarder, mais ils furent toujours contraints d'abandonner leur projet, par le zèle et le patriotisme de ses habitans qui, dans le premier de ces bombardemens, armèrent et équipèrent en deux jours plus de cinquante chaloupes canonnières.

En 1649, une peste affreuse désola Cadix et une

partie de l'Andalousie ; néanmoins ce fléau ne fut rien en comparaison de la fièvre jaune qui y fut apportée en 1800. De Cadix elle se répandit à Séville, à Malaga et presque dans un tiers de l'Espagne. Il paraît qu'il mourut, à Cadix seulement, près de 20,000 âmes; Séville souffrit davantage encore. Depuis cette année elle s'est remontrée plusieurs fois, mais elle a fait bien moins de mal.

A la découverte des Amériques, Cadix parut se ressouvenir que le commerce était pour lui la seule voie de prospérité et de gloire qu'il pût espérer. Il s'adonna donc aux grandes opérations que ce continent nouveau présentait, et chaque jour vit accroître les relations qui enrichirent et rendirent cette cité une des plus importantes de l'Espagne.

En entrant dans la baie de Cadix, on jouit d'une vue remarquable. A l'extrémité gauche est Rota; puis Santa-Catalina, le port Sainte-Marie, les forts de Matagorda et de Puntalès, l'île de Léon et enfin Cadix qui termine à droite les contours de cette baie en formant un horison plus étonnant que beau. Plus loin, dans la direction de Sainte-Marie, on aperçoit Medina Sidonia, située, sur la déclivité d'une montagne. Des côtes, en face de Cadix, le coup d'œil n'est pas moins remarquable. Celui dont on jouit au fort *Sainte-Catherine* ou au port Sainte-Marie est unique en son genre. La longue langue de terre qui unit Cadix et l'île de Léon, ne se distingue presque pas;

elle se confond avec les eaux, de manière que la ville semble isolée au milieu de la mer; on la croirait bâtie sur pilotis. Elle se présente en amphithéâtre et ses bâtimens, dont quelques-uns montrent de grandes et belles façades, sont surmontés de terrasses qui dominent sur tous les environs. Une foule de mâts et de pavillons de diverses couleurs, entourent la ville. La blancheur des maisons, leur hauteur, les édifices publics, les fortifications régulières qui forment l'enceinte de la ville, tout se réunit pour former un ensemble dont on admire la majesté et l'imposante grandeur. On regrette seulement que le paysage ne soit pas ombragé; on cherche avec avidité quelques touffes de verdure: on ne voit que les allées d'arbres chétifs et jaunâtres de l'Alameïda qui semblent étouffés par le voisinage de la mer, et à l'exception des vignes de Rota et de Sainte-Marie, tout paraît triste et stérile.

Quoiqu'il y ait deux lieues et demie du port Sainte-Marie à Cadix, on voit, avec des lunettes, les gens qui se promènent sur la plage. On se croit si près, qu'on est tenté d'entrer dans une barque et d'y voler.

Comme position militaire, cette ville placée à l'extrémité d'une langue de terre étroite, à fleur d'eau, dont l'approche est défendue par des rochers et des écueils, hors de portée des pièces ordinaires d'artillerie, n'ayant qu'un seul point par

lequel on puisse y arriver, est, sans contredit, l'une des plus fortes qui existent. Ses fortifications ont toujours été en très-bon état, et bien pourvues de tout ce qui est nécessaire à une grande défense. Les plus habiles ingénieurs et des militaires instruits l'ont jugée plus à l'abri d'un coup de main que Gibraltar; c'était, dit-on, l'opinion de M. le général Marescot qui a fait, à ce qu'on assure, un mémoire tendant à soutenir cette assertion. (1) Sa

(1) Le siége de Cadix sera à jamais célèbre par les efforts qu'on a faits pour parvenir à lancer les projectiles à une distance jusqu'alors inconnue. L'invention de l'obusier-canon qu'on employa dans ce but, est du à M. de Villantrois, colonel d'artillerie. Il y avait environ dix ans qu'il avait fait part de son projet au gouvernement; lors du siége de cette ville, il voulait exécuter lui-même sa bouche à feu, ce qui ne lui fut point accordé, de sorte que ses mémoires n'ayant point été publiés, on ne connaissait, dans l'artillerie, que les dimensions de la pièce et nullement celles de l'affut, des attirails etc., ce qui fut cause que l'obusier-canon, fondu à Séville, fut monté sur un affut ordinaire.

Le calibre de l'obusier-canon est celui de l'obusier de 8 pouces, et sa chambre est conique; on le charge avec un obus dans lequel on coule du plomb, en plus ou moins grande quantité.

La quantité de plomb qui paraît élever les portées au maximum, est celle qui porte le poids de l'obus à 74 ou 75 livres; de cette manière, la mêche conserve encore assez de longueur et l'obus, en éclatant, donne une vingtaine d'éclats. Au-delà de ce poids, la mêche devient trop courte et d'ailleurs les portées diminuent.

position considérée comme ville maritime, n'offre rien de bien avantageux. Elle n'a point de port; on n'y trouve qu'une baie qui même est peu sûre, n'étant point à l'abri des vents : dans les mauvaises saisons, les flottes sont obligées à des déplacemens très-fâcheux; elles ne peuvent se tenir alors que sous la partie du *nord-est*, encore ne sont-elles point à l'abri des gros temps. En outre, l'espace étroit qui ressère Cadix ne lui permettra jamais de s'aggrandir; au contraire, les éboulemens qu'occasionnent les vagues et l'action continuelle des eaux, font craindre de voir diminuer le petit espace qu'il occupe. Cette situation paraît plus propre à en faire une forteresse qui fasse respecter la ville ou le port.

La portée moyenne passe alors 2350 toises; on espérait pouvoir l'augmenter de 100 toises par diverses améliorations.

Il y a eu des portées qui ont passé 2500 toises; toutes ont passé 2200.

La pièce fondue à Séville tirait fort juste sur une aussi grande distance. Il y a eu des coups qui ne s'écartaient que d'une toise ou deux de la ligne de direction, d'autres ont porté sur cette ligne même.

Par arrêté de l'artillerie de l'armée commandée par M. le maréchal Soult, cette nouvelle espèce de bouche à feu, fut appelée Obusier-Villantrois.

J'ai indiqué sur le plan, la position de toutes nos batteries pendant ce siége mémorable, et dans le cartouche, le nombre de pièces qu'avait chacune d'elles; elles se montaient en tout, à 223.

Ceux-ci seraient bien mieux situés dans la baie de Puerto-Real, où l'espace, la sûreté, la belle position, l'étendue du terrain, tout se trouve réuni. *Cadix* défendrait alors l'approche des côtes, tandis que *Matagorda* et *Puntalès*, dont les feux se croisent, défendraient l'entrée de cette baie et la rendraient la plus sure qui existe peut-être dans le monde; reste à savoir si elle a des points de mouillage assurés. Cette baie offre dans ses contours, une forme elliptique déterminée par *Matagorda* et le *Fort Saint-Louis*, *Puerto-Real*, l'*embouchure du Rio-Sancti-Petri*, la *Punta de la Cantera*, l'*embouchure du Rio-Arillo* et le *Fort Puntalès*; à la vérité, elle est presqu'entièrement engorgée par les sables, dont l'île du *Trocadero* n'est qu'un banc élevé, et elle n'a que peu de fond; mais malgré cela, on pourra voir dans le plan de la marine, qui donne une foule de sondes, qu'à la *Carraque* où l'on construit les gros vaisseaux, on trouve généralement de 16 à 20 pieds à basse mer. Le port pourrait donc être, dans cette partie, tandis que les magasins seraient à *San-Carlos* qui, s'agrandissant, ne formerait qu'une seule ville avec San-Fernando. Les environs du Trocadero présentent aussi sûreté et profondeur.

Nous sommes loin de prétendre décider si le port pourrait, ou non, être établi dans cette baie; nous disons seulement qu'il serait à désirer que cela fût, et qu'il est peut-être possible que la nature, aidée

de l'art, fournisse les moyens de mettre ce projet à exécution.

Un canal ou bras de mer, nommé *Rio-Arillo*, se trouve à la naissance du rétrécissement de l'isthme et séparait anciennement l'île de Léon de celle de Cadix. Il se jetait dans le Rio-Sancti-Petri, près de son embouchure, en côtoyant le pied des hauteurs où sont les magasins à poudre, et du mont des Martyrs on aperçoit encore des traces de cette communication engorgée par les sables. Le Rio-Arillo ne limite plus aujourd'hui que les districts des deux villes de Cadix et de San-Fernando : on le traverse sur un pont de bois. Près de ce pont sont quelques moulins à blé, entre autres sur le territoire de Cadix, celui de *los Mendez*. L'île actuelle est séparée de la terre ferme par une espèce de canal naturel, très-profond, qui débouche d'un côté dans le bassin de *Puerto Real* à la Carraque, et de l'autre, dans la mer, à l'île de *Sancti-Petri*. Cette embouchure est à 3 ½ lieues de Cadix. Sur ce canal est jeté le *Puente-Suazo*, seul point par lequel on puisse arriver à Cadix par terre; ce pont a cinq arches, sa longueur est d'environ 70 pieds et sa largeur de 15; il est bâti en grandes pierres de taille, tirées de l'île Sancti Petri, assemblées sans ciment, à l'exception d'un pont-levis en bois pour laisser passer les bâtimens. Sa construction primitive est communément attribuée

aux Romains (1); *Florian d'Ocampo*, quoique sans preuve, l'attribue à *Cornelius Balbus* (2). Il paraît avoir été particulièrement destiné à supporter l'acqueduc de Tempula. Sous les Goths il se maintint intact; mais les Maures le ruinèrent et en construisirent un nouveau sur les anciennes piles. Alphonse le Sage fit construire un château pour en défendre la tête. Cadix y nommait un alcade particulier. Don Juan II donna le pont et le château à un nommé *Don Juan Sanchez Suazo*, dont le nom lui est resté. Charles-Quint le fit réparer en 1540 et y affecta un revenu d'un pour cent, sur toutes les marchandises du levant et du couchant qui entraient dans la baie. Voilà l'histoire de ce pont qui, comme on le voit, avait les rentes d'un grand seigneur.

Les deux têtes de ce pont sont fortifiées par des redoutes des deux côtés du chemin; les fossés de ces redoutes se remplissent d'eau à la marée et comme tout le terrain environnant est vaseux ou couvert de salines, il est impraticable; il n'y a de terrain solide que la grande route et quelques pieds sur chacun de ses côtés. En avant de ce pont se trouve la caserne de l'artillerie de la marine et plus loin de chaque côté de la route une redoute. En 1809 au moment du blocus, les Espagnols cou-

(1) Ponz, *Viajo d'Esp.* XVIII, p. 299.
(2) Florian d'Ocampo, lib. 17, cap 17.

pèrent une des arches, près du continent, et firent diverses coupures sur la grande route.

Le canal, dont nous venons d'indiquer les deux embouchures, porte différens noms; depuis la *Punta de la Clica* jusqu'à la Carraque, on le nomme *Caño de Carraca* et souvent jusqu'audelà du pont, *Caño de la isla de Leon*. Depuis ce pont jusqu'à l'île Sancti-Petri, on l'appelle *Rio-Sancti-Petri*. Les eaux de la baie de Puerto-Réal et celles de la mer du Sud se portent également du côté de ce pont, vers lequel le terrain s'elève. Plusieurs bras se détachent de ce canal et coupent tout le pays environnant dans diverses directions. Ces petits canaux prennent le nom des endroits vers lesquels les eaux se rendent; l'un d'eux va à Chiclana et traverse cette jolie petite ville. Ces canaux donnent ainsi des moyens de communication faciles et agréables; on s'embarque au bas de la ville de San-Fernando sur un autre petit canal appelé *Saporito*, près duquel est un moulin du même nom.

L'entrée du Rio-Sancti-Petri est très-dangereuse à la marée basse, même pour les petits bâtimens, à cause des rochers couverts par les eaux; dans les hautes marées, les navires de 2 à 300 tonneaux, peuvent y entrer mais avec un pilote expérimenté, car il faut beaucoup de précautions et bien connaître ce passage pour ne pas éprouver d'avaries. Du reste ce canal est navigable partout, pour les

bâtimens de moyen ordre. Auprès du pont, il porte jusqu'à 23 pieds à basse mer. Du côté de l'océan son entrée est défendue par un fortin situé dans l'île Sancti-Petri.

Après avoir passé le pont de Suazo, on arrive à San-Fernando, ville moderne, bâtie sur un village appelé aussi Suazo; elle était peu considérable jusque vers le milieu du siècle dernier; mais son accroissement a été des plus rapides. Sa régénération est due à un duc d'*Arcos* de la famille des *Ponce-de-Léon*, qui lui donna son nom. Cette ville fut d'abord destinée, avant le nouvel établissement de San-Carlos, à la résidence du corps de la marine. Les négocians de Cadix, dont beaucoup y possédaient des maisons de plaisance, se transportèrent alors, pour la plupart, à Chiclana qui s'accrut par ce changement. Leurs maisons délaissées agrandirent la ville qui s'augmenta promptement par la facilité des constructions, la pierre se tirant en creusant les fondemens. On y comptait, avant les troubles, 40,000 âmes, et cette population augmentait tous les jours. Cette ville située sur un coteau allongé qui domine la mer, rivalise de propreté et d'élégance avec Cadix: toutes les maisons y ont des terrasses. Elle est fort bien habitée et remarquable, surtout, par un bel observatoire qu'on y a transporté de Cadix où il était d'abord établi, et qui est bien fourni, dit-on, en bons instrumens; c'est le principal établis-

sement de ce genre pour la marine espagnole.

Cet observatoire est situé sur une petite élévation ; il se découvre de toute la baie et sert de point de reconnaissance aux vaisseaux pour se diriger dans la passe. Les astronomes qui y sont attachés sont chargés de faire les almanachs nautiques, et publient annuellement des éphémérides estimées. Près de cet édifice, se voit la *Torre-Alta*, qui porte un télégraphe communiquant avec celui de la *Torre-Gorda*, qui sert d'intermédiaire pour les signaux du télégraphe de Cadix, et qui les transmet aussi sur la côte, où de semblables tours, telle que la *Torre-Bermeja*, indiquée sur notre plan, portent aussi des constructions semblables. Ces tours fort anciennes servaient, sans doute, autrefois pour des signaux d'un autre genre. Les environs de l'observatoire et de la Torre-Alta, ceux des magasins à poudre dits de *Setina*, du nom de la hauteur sur laquelle ils sont situés, offrent des prairies abondantes en très-bons pâturages. Ces magasins appartiennent à la ville de Cadix, et sont destinés à la garnison de cette ville.

Les magasins à poudre de la marine, indiqués, comme les précédens, sur notre plan, sont situés sur un terrain solide, à la *Punta de la Cantera ;* on les appelle magasins *de Fadricas*. Un môle sert à débarquer et à embarquer la poudre pour les vaisseaux. Des magasins d'une autre nature, pour les

vivres des vaisseaux de l'état, appelés *Caseria de Osio*, se trouvent un peu plus loin vis-à-vis San-Carlos. On y fabrique du biscuit, on y prépare les salaisons, et l'on y embarque de l'eau qui se tire des puits creusés dans les environs, à l'aide de machines. On a placé entre la Caseria de Osio et les magasins de fadricas, un lazareth.

A droite de San-Fernando se trouve la nouvelle ville ou bourg de *San-Carlos*, fondée en 1776, sous le ministre *Castejon*, dans la vue d'y établir le département de la marine, ce point étant plus près de la Carraque que l'île de Léon. Tous les établissemens relatifs à ce département, qui se trouvaient autrefois à Cadix, y sont réunis depuis quelques années. San-Carlos s'est élevé sur les carrières qui avaient fourni la pierre pour bâtir l'île de Léon. Le gouvernement y a fait construire, à ses frais, une église, des casernes et des hôtels, pour le capitaine général, pour l'intendant et pour l'administration générale de la marine. Il a fait creuser un superbe canal pour communiquer avec la baie et avec le canal de la Carraque. Ce premier canal coupe ainsi l'extrémité de l'île de Léon : un pont en pierre qui le traverse et auquel aboutit un beau chemin, sert de communication avec la Carraque. On trouve encore à San-Carlos une école de pilotage, l'académie des gardes de la marine et enfin tous les établissemens nécessaires à l'instruction des élèves. Les particuliers n'y ont point d'habitations, le

gouvernement ayant tenu le terrain à un prix trop élevé. C'est, sans doute, pour cette cause que cette petite ville était restée fort au-dessous de ce qu'on devait en attendre : elle était presque déserte ; aussi, en 1810, la junte établie à l'île de Léon réunit les deux villes et les nomma San-Fernando.

La plupart des magasins et les arsenaux de la marine sont à la Carraque, bâtie en face de San-Carlos, dans une espèce d'île, à l'embouchure du grand canal qui entoure l'île de Léon. Cet établissement est environné de canaux et de salines qui en défendent l'approche. Il forme un vaste édifice qui a un gouverneur particulier et qui conserve encore, à ce qu'on croit, la même situation que l'arsenal que fit bâtir *Cornelius Balbus*. Cet immense établissement est quadrilatère. Un de ses plus grands fronts est situé sur le canal qui sépare l'île de Léon de la terre ferme : on y entre au moyen d'un môle et d'une barque, et l'on y voit les chantiers de construction et trois bassins pour radouber les vaisseaux. Le petit canal de *las Culebras* entoure deux des autres côtés et s'avance dans l'intérieur des terres, en formant plusieurs ramifications. Le quatrième côté qui fait face à l'île Saint-Augustin, en est séparé par le prolongement, vers le rio de las Culebras, du grand canal qui sépare l'île de Léon et qui prend, depuis *la Punta de la Clica* où il se termine dans la baie, le nom de *Caño de Caracca*.

Les bâtimens désarmés sont stationnés vers la partie où le canal de las Culebras s'enfonce dans les terres. Sur le deuxième grand front, vers ce même côté, sont les magasins où l'on conserve les agrès des vaisseaux. Les deux petits fronts, ont des canaux qui restent à sec dans les marées basses; sur le plus grand des canaux du front qui fait face au continent, se trouvent les ateliers de mâture et les magasins où on la conserve; vers le plus petit de ces canaux est la corderie. Depuis la Carraca jusqu'à la grande route, il n'y a que des salines, ce qui rend le terrain impraticable.

Le sol sur lequel sont situées les villes de San-Carlos et de l'île de Léon réunies, jusqu'aux hauteurs de Setina et des Martyrs, est élevé et assez sain; il l'est encore vers la baie de Puerto-real, au magasin des vivres de la marine et à la pointe dela Cantera; tout le reste du terrain va en s'inclinant tout autour et devient marécageux et impraticable.

En quittant San-Fernando, la route est alignée jusqu'à la Torre-Gorda et traverse avant d'y arriver le *Rio Arillo*. Les bords de ce ruisseau sont couverts de salines, surtout vers la baie; du côté de la mer elles sont moins considérables, le terrain étant très-sablonneux depuis la Torre-Gorda jusqu'à l'embouchure du rio *Sancti-Petri*. Cette plaine, moins élevée que les eaux des hautes marées, est couverte par les débordemens du Rio Arillo, et un peu préservée des hautes eaux de la

mer du sud par de petites dunes. Les salines dont il s'agit sont ici, comme sur toute la côte, des bassins rectangulaires de trois pieds de profondeur, où on laisse arriver l'eau salée. C'est surtout depuis le moulin de Santibañez, situé vers la baie, vis-à-vis la Torre-Gorda, que ces salines sont très-productives ; elles donnent de très-gros revenus à leurs propriétaires. Le sol depuis ce moulin offre une terre glaise très-facile à creuser ; il est presque de niveau avec la baie, de sorte que l'on conduit l'eau avec une grande facilité dans les réservoirs dont les terres qui en ont été enlevées forment, autour de ces bassins et des canaux, de petits murs pour éviter les dommages causés par les eaux pluviales.

Après avoir passé le *Rio Arillo*, on parvient au rétrécissement de l'île et l'on suit, pour arriver à Cadix, une route magnifique nommée l'*Arecife* ; c'est l'ancien chemin d'Hercule. De chaque côté de cette langue étroite, les eaux semblent faire des efforts pour s'unir et isoler Cadix. Depuis la *Torre-Gorda*, jusqu'à la porte de terre de Cadix, cette route est tirée au cordeau dans une étendue de près de quatre milles. Cette tour est environnée d'une batterie, élevée au-dessus du niveau du chemin.

A peu près au milieu de la distance comprise entre ces deux points, on trouve, aujourd'hui, la langue de terre coupée par un canal, avec un fort

nommé *San-Fernando*. C'est un nouvel ouvrage que l'on a ajouté, en 1808, dans la partie la plus étroite de l'isthme, de manière qu'à la haute mer, les eaux baignent du côté du N-O la muraille formée par la chaussée, et alors la distance d'un rivage à l'autre n'est, dans cet endroit, que de 50 à 60 toises. Après la *Cortadura*, située à trois-quarts de lieue de Cadix, on laisse à sa droite *Puntalès* situé sur un avancement qui forme l'entrée de la baie de Puerto-réal. Près de la côte, à l'est, on trouve divers bâtimens en bois, qui servent de magasins pour le radoubage des vaisseaux marchands. Le terrain, depuis la route jusqu'à ce fort et vers le nord, est couvert de genêts qui y ont été plantés pour retenir les sables. Précaution inutile sur la côte opposée de la mer du sud, où les vents ne permettent pas aux végétaux de s'établir.

En longeant la côte depuis Puntalès, on trouve trois batteries situées en face des rochers dits *los Corralès*. Près de la première est l'*Aguada*, où les navires marchands vont faire de l'eau qu'on puise dans des puits, et un hôpital qui en a tiré son nom, l'*hôpital de l'Aguada*.

En suivant l'*Arecife*, on arrive à l'*église de Saint-Joseph* ou de la *Porte-de-Terre*. Cette église est moderne; c'est la paroisse des habitans *extrà muros* de Cadix, qui sont logés dans des maisons de bois. Depuis l'Aguada tout le terrain

est sablonneux. Enfin, avant d'arriver à Cadix, on traverse une foule de jardins potagers, qui, sur du sable presque pur, produisent de très-bons légumes pour la consommation de cette ville, et qui ne ressemblent cependant pas aux promenades dont Ponz fait une pompeuse description.

Les environs de Cadix ont, pour les habitans du nord, un aspect tout-à-fait particulier; les aloës y forment des haies comme dans le reste de l'Andalousie; quelques palmiers et d'autres arbres qu'ils ne sont pas habitués de voir en pleine terre, donnent au paysage un coup d'œil étranger.

Cadix est bâti sur des rochers élevés, sans cesse battus par les vagues (1). A l'occident, ces rochers forment dans la mer deux avancemens, ou presqu'îles, sur l'un desquels est bâti le fort Sainte-Catherine et sur l'autre la *lanterne* et le *fort Saint-Sébastien*, à la place où fut l'ancien temple de Saturne. Ce dernier fort est hors de la portée du canon; les rochers qui l'entourent de toutes parts en défendent l'approche et forment au loin, dans la

(1) Selon W. Jacob, Esq. *Travels in the south of Spain* Londres, 4° 1811, ces rochers seraient une sorte de Poudingue ou de Brêche formée par l'agglutination des sables, des cailloux quartzeux, des coquilles, etc., acquérant avec le temps une assez grande dureté. Cette agglutination est d'abord d'un gris foncé, puis jaunâtre. Le gluten, dit-il, y attache les coquilles, et même les briques jetées dans la mer.

mer, des récifs dangereux; il a vers l'ouest une batterie avancée et un phare appelé *Lanterne Saint-Sébastien*. Ce fort communique avec Cadix par une chaussée taillée sur cette presqu'île de rocs; une coupure transversale exécutée à la fin du dernier siècle, donne passage aux chaloupes canonnières qui évitent, par ce moyen, de doubler les récifs qui terminent cette presqu'île : un pont jeté sur cette coupure établit la communication.

Cadix est à peu près carré; sa position le soumet à l'empire des vents : aussi les coups de mer y sont-ils fréquens et très-redoutés, surtout pendant les équinoxes; ceux du midi sont les plus terribles, ils menaçaient même d'engloutir une partie de la ville basse, et pour y remédier, on construisit une grande et forte muraille, connue sous le nom de *muraille du sud*. C'est un des plus grands ouvrages de maçonnerie qui existe. On le commença en 1711, et malgré sa solidité, la mer en détruisit des parties considérables et jeta les habitans dans la consternation. On répara cette muraille à grands frais, mais sans fruit; de sorte qu'on y avait presque renoncé, lorsqu'en 1786 un habile ingénieur, nommé *D. Thomas Muñoz*, proposa une plage artificielle solide, afin de diminuer la force des eaux, et, pour éviter le choc perpendiculaire, il unit la plage à la muraille par un segment de cercle. Cette plage artificielle commence à près de 70 pieds en mer; son exécution était très difficile à cause de

la construction de sa base. La muraille a en tout 2683 pieds de long. Elle a été achevée en 1790. Malgré tout ce travail qui a couté des sommes immenses, la mer a recouvré ses droits et a détruit presqu'en entier ce grand ouvrage.

Cadix est à 109 lieues de Madrid, 24 de Seville, 45 de Cordoue et 47 de Badajoz. Quoique petite, cette ville contient, dit-on, de 80 à 85,000 habitans, sans compter la garnison; selon Antillon, sa population est de plus 72,000 âmes seulement. Elle a cinq portes dont quatre s'ouvrent sur la mer et une seule du côté de la terre. Les rues y sont généralement étroites, mais supérieurement pavées et d'une propreté qui enchante; aussi y marche-t-on avec facilité, ce qui fait dire en Andalousie, que pour voir marcher d'une manière séduisante et avec noblesse, il faut voir les *femmes de Cadix dans les rues*. Les maisons y sont très-élevées et fort jolies, mais ornées de balcons avancés qui rétrecissent encore les rues; du reste, ces maisons sont mieux distribuées et mieux meublées qu'en aucun autre endroit de l'Espagne : elles sont carrelées; les escaliers sont en pierre ou en marbre chez les personnes riches. Le bon goût des Anglais y a prévalu. Tous les ornemens et les ameublemens viennent généralement d'Angleterre ou de France; chaque habitation a une terrasse, d'où l'on découvre la mer et toute la rade. Comme cette ville est fort peuplée en comparaison de sa grandeur, il s'en suit que les

plus petites places sont occupées ; aussi les maisons sont-elles fort chères et forment un des meilleurs revenus que l'on puisse y avoir.

On voit peu de voitures à Cadix, les équipages y sont peu communs, les charrettes mêmes y sont très-rares.

Cadix manque d'une des choses les plus essentielles à la vie, c'est l'eau douce. Il n'y a pas de fontaines, mais chaque maison a sa citerne qui y supplée en partie; cette citerne est située sous la cour. Malgré cela, les gens riches s'abreuvent d'eau qui leur vient du port Sainte-Marie, et beaucoup d'auteurs font monter à 96,000 piastres fortes, la somme que Cadix lui payait autrefois pour ce secours précaire. Le fait est que l'on a beaucoup exagéré la pénurie d'eau douce dans cette ville, et que ce serait employer un faible moyen que de chercher à la prendre par la soif. Depuis le blocus de 1810 à 1812, on a remarqué que l'eau des citernes suffisait non-seulement à tous les usages de la population, mais même a une nombreuse garnison.

On ne voit dans Cadix aucun monument vraiment remarquable. La cathédrale est un vieil édifice dénué de goût au dehors, splendidement décoré à l'intérieur et orné de beaucoup de petites chapelles fort riches; on n'y trouve aucun tableau d'un grand mérite, mais on y voit quelques bonnes statues apportées de Rome, où elles furent exécutées en 1693, par Palatano, selon une inscription qui

se lit sur ces statues. L'une d'elles représente le couronnement de la Vierge. Une quantité d'ornemens d'or et d'argent composent le trésor. Jacob ne les estime, avec la main-d'œuvre, qu'à 10,000 louis; d'autres ornemens sont enrichis de pierres précieuses : ce sont des dons de quelques Espagnols à leur retour des Indes. La nouvelle cathédrale, qui n'est point encore achevée, quoiqu'on y ait travaillé depuis 1722, n'est intéressante que par la beauté des marbres qui la décorent ; elle a coûté des sommes considérables. C'est le corps des marchands qui en a fait la dépense, qu'on estime déjà à plus d'un million de dollars ou piastres ; mais on craint d'en voir perdre le fruit, la mer menaçant de saper les fondemens de cet édifice. Sur le côté qui regarde la mer, l'air a changé la couleur des marbres ; l'intérieur est d'ordre corinthien. Le dôme n'est pas commencé.

Le couvent des capucins ne mérite attention que parce que son église contient les deux meilleurs tableaux de Cadix, tous deux peints par Murillo. L'un est une crucification dont l'expression et les couleurs sont parfaites; l'autre n'était pas terminé à la mort de ce peintre justement célèbre, c'est son meilleur élève Ozorio Meneses qui l'a achevé. Il est au-dessus du maître-autel, et représente le mariage de Sainte Catherine, et l'enfant Jésus dans les bras de Marie.

C'est dans le jardin de ce couvent, que l'on montre, comme un objet de curiosité, un ar-

bre rare dans ce pays; c'est un *Dracœna draco.*

Il y a dans cette ville plusieurs hôpitaux bien tenus : celui de la *Marine*, celui des *Enfans-trouvés*, *l'hôpital civil des hommes*, et celui *des femmes.* On y trouve une des trois ou quatre écoles de chirurgie de l'Espagne, un jardin botanique qui est fort peu de chose, une académie de dessin, et plusieurs places publiques, parmi lesquelles se distingue celle de *San-Antonio* qui est la plus fréquentée; les maisons qui l'entourent sont belles, mais cette place est petite; elle sert de promenade, les marchands s'y rassemblent et on y défile la parade. Celle dite l'*Alameida*, située sur la muraille près de la mer, est plantée d'arbres chétifs et jaunâtres, et il s'en faut qu'elle offre tous les agrémens dont parle Ponz dans son voyage. Celui qu'on y trouve est d'y jouir d'un coup-d'œil délicieux sur toute la rade. Les remparts présentent aussi d'agréables promenades.

On cite encore à Cadix le moulin à vapeur d'*Irujo*, qui peut moudre 2000 fanègues (9000 boisseaux de Paris) par jour.

Le marché de Cadix est bien fourni en végétaux et surtout en poisson. Les légumes et les fruits composent, en grande partie, la nourriture du peuple. On y consomme peu de viande, dont la qualité est généralement médiocre. L'ail est à Cadix une branche de consommation considérable. La cuisine présente un mélange d'usages français et espagnols.

On avait établi, selon Jacob, pendant notre séjour en Espagne, une manufacture d'armes à feu à Cadix; mais il paraît d'après ce qu'il en dit, qu'elle ne put fournir un seul mousquet.

Ce port était le principal des trois départemens de la marine royale. Nous avons dit que tout ce qui lui était relatif, avait été transporté à San-Carlos. Selon Antillon, c'était peut-être l'établisement le plus complet de marine militaire qu'il y eût en Europe.

Cadix est le siége d'un évêché depuis 1264, qu'Alphonse-le-Sage y transporta celui qui était autrefois à *Assido*. Cet évêché comprend un très-petit territoire et dépend de l'archevêché de Séville.

Passons à l'histoire de son commerce, auquel il devait toute sa prospérité. Son port est très-favorablement placé, pour les relations avec toutes les parties du monde, à l'entrée de la Méditerrannée, d'où le transport pour les côtes méridionales d'Europe, le levant et les côtes d'Afrique se fait promptement; à peu de distance de l'Amérique du sud, dont la traversée, quoique pénible et dangereuse pour le retour, est devenue, par l'habitude des pilotes, prompte et facile. Enfin il se trouve, de tous les ports de l'Europe, le plus près pour le commerce des grandes Indes, qui, à la vérité, si l'on excepte ses relations avec les Philippines, est peu de chose pour l'Espagne. Cependant Cadix n'offre pas un port sûr; il n'a proprement qu'une

toire moderne; cependant si ce droit exclusif fut la cause de sa gloire et de sa splendeur, on doit sentir combien un système aussi absurde fut funeste aux autres ports de la péninsule et à l'Espagne en général. Les premiers devinrent à peu près nuls et toute émulation fut détruite dans la généralité du royaume; il en résulta des maux incalculables.

Ce serait ici le cas de traiter du bien ou du mal que produisirent à l'Espagne ses relations avec le Nouveau-Monde, relations dont Cadix était le centre. On peut dire que l'Espagne dégénéra, en raison de l'accroissement de ces relations. Plus on s'occupa de l'Amérique, plus on négligea la prospérité intérieure de l'état. Plus on connut le Chili, le Pérou, le Mexique, moins on fréquenta la France, l'Angleterre et l'Allemagne. On exploita les mines de Potosi, on en tira des richesses immenses, et on négligea celles de l'Espagne, on délaissa son propre sol et les véritables richesses qu'on retire de sa culture. Quelques particuliers se trouvèrent énormément riches; le gouvernement et la masse de la nation s'appauvrirent. En perdant ses relations avec ses voisins, on négligea les progrès qui se faisaient chez eux, et cette négligence prépara, en partie, l'état actuel de l'Espagne. Le gouvernement tourna toutes ses idées vers l'Amérique, source de toutes ses richesses, et il ne vit pas qu'elles seraient cause de sa pauvreté future. On délaissa les travaux et les études pour aller chercher

fortune dans ce pays. Le commerce par mer et le peu d'intérêt qu'on apporta aux affaires du continent, furent cause que la marine se soutint, prospéra même, tandis que l'armée de terre tomba et devint nulle et sans expérience. Il n'est donc pas douteux que la découverte des Amériques n'ait été très-préjudiciable à l'Espagne en général, et aujourd'hui que la perte de ses colonies parait être consommée, on doit prédire que travaillant à la prospérité intérieure de l'état, qui seule procure les vraies richesses, on verra ce pays, dans un temps plus ou moins rapproché, devenir un royaume florissant, parce qu'il acquerera des richesses positives et abondantes, en cultivant son territoire, qui est généralement aussi fertile que varié. Il est certain aussi que la perte des colonies sera un très-grand malheur pour une infinité d'individus ; mais l'état entier pourra en retirer les effets les plus salutaires. Les Espagnols de bonne foi conviennent eux-mêmes de tous ces faits.

L'Espagne, à la vérité, sentira sa pauvreté ; mais de cet état de misère naîtra l'industrie qui anime tout, et le moment de sa régénération sera celui où elle cherchera ses richesses dans son propre sein, comme celui de sa décadence fut celui où elle obtint des richesses étrangères à son sol. Elle sera obligée de renouveler ses relations avec ses voisins, de travailler à la prospérité de son territoire et de tirer parti de ses productions indigènes, pour

l'échange de ce qui lui manque. Elle cultivera alors la canne à sucre et le coton, dont elle pourrait fournir une partie de l'Europe. Elle perfectionnera l'éducation de ses chevaux et de ses moutons. Elle réussira, peut-être, à s'approprier les Vigognes et les Pacos des Andes? Au lieu de donner ses matières premières à travailler aux étrangers, elle élévera des manufactures, et elle parviendra à se passer de ses voisins pour tout ce qui n'est pas exotique. On est encore loin, sans doute, d'un semblable état de prospérité ; mais on l'obtiendra plus vite qu'ailleurs, lorsque la crise qui tourmente ce pays aura suivi son inévitable cours et que cette maladie politique aura parcouru toutes ses phases.

Le commerce de Cadix consistait presque uniquement en commissions d'échanges et en entrepôts ; car son exploitation particulière était peu importante : elle se réduisait au sel de *Puerto-Réal*, à des fruits verds et secs, aux vins de Xerès, Rota, Paxarète et à l'huile qu'on y fabrique en abondance. Cette ville, si l'on excepte quelques tristes métiers de rubans et de réseaux de soie, n'a aucune manufacture ; mais toutes les productions de l'Europe y étaient déposées, avant de passer en Amérique, et cela suffisait pour rendre ce port le plus commerçant et le plus riche de notre continent. Il recevait les farines de Bordeaux et de l'Amérique du nord ; les vins d'Espagne et de France ; les

toiles de Bretagne, de Hollande et de Silésie ; les draps, la quincaillerie, les objets de luxe et de mode de France; la morue; les étoffes légères anglaises ou des Indes de l'Angleterre; les savons de Marseille et du Levant, etc., etc.

Il partait, tous les trois ans, de Cadix, une flotte considérable pour la Nouvelle-Espagne, qui faisait le commerce au nord, et une autre, connue sous le nom de *galions*, pour celui du sud. Ces flottes rapportaient l'année suivante, en échange des productions européennes, l'or du Pérou, le cacao de Soconusco, la cochenille du Mexique, les bois de Campêche et du Brésil, l'indigo de Guatimala, le sucre de la Vera-Cruz, le café des Carracas et les autres denrées coloniales.

Cadix, depuis la liberté accordée au commerce, n'en était plus l'entrepôt exclusif et avait perdu une partie de ses privilèges; cependant telle était l'avantage de son heureuse situation, qu'il avait conservé les relations les plus nombreuses et les plus importantes, et ces fameux galions dont l'arrivée était célébrée par des fêtes solennelles, y déposaient ces lingots arrachés aux entrailles du Potosi, lesquels, fondus en Espagne et marqués du sceau national, soutenaient ce pays et alimentaient l'Europe entière. Aussi plus d'un souverain attendait l'arrivée des galions, avec autant d'impatience que le roi d'Espagne, et faisait acheter à ce monarque une tranquillité passagère, par une portion de leur cargaison.

C'était par Cadix et Gibraltar qu'entrait cette incroyable quantité de marchandises, dites anglaises, qui remplissaient tous les magasins à notre première entrée dans ce pays. Ce fut particulièrement l'Andalousie qui en devint le grand entrepôt. Les négocians anglais, avant le passage de la Sierra-Morena, voulurent se hâter de profiter du débouché qu'offrait la partie méridionale de l'Espagne, pour se défaire des rebuts de leurs manufactures. On en chargea une grande quantité de navires, qu'on expédia pour l'Andalousie. Mais leur grand nombre fit qu'on donna les marchandises à un très-vil prix, et que les spéculateurs de Cadix et de Séville crurent faire une fortune assurée en en remplissant leurs magasins. Notre entrée subite dans le royaume de Cordoue, en déjouant toutes ces spéculations, produisit un tel rabais dans la vente des cargaisons anglaises qui restaient à Cadix, que l'on donna des chargemens entiers à 50 p^r^ % de perte. Ce contre-temps fut cause, dit-on, de la ruine de beaucoup de négocians anglais; car l'on sait qu'un bâtiment de cette nation, une fois sorti du port, ne peut y rentrer sans avoir vendu ses marchandises : il faut qu'il les débite à l'étranger, et c'est pour cette raison qu'on leur passe 4 ou 5 pour cent sur les droits de péage, à la sortie.

Dans les temps brillans du commerce de Cadix, des négocians de tous les pays, attirés par l'espoir du gain, vinrent s'y fixer en foule. Aussi y a-t-il presque autant de Français, d'Italiens, d'Anglais,

d'Écossais ou d'Allemands d'origine, que d'Espagnols proprement dits; on y voyait des étrangers de toutes les nations. Toutes les riches maisons de commerce de l'Europe y avaient des correspondans et des entrepôts. On compte qu'il y entrait annuellement, avant la révolution, 1000 à 1200 vaisseaux de différentes grandeurs, de toutes les parties du monde. Sa rade était sans cesse couverte d'un grand nombre de navires : l'or et l'argent y circulaient par voitures. C'était un spectacle nouveau pour un étranger, et la quantité d'affaires qui s'y faisaient était incroyable. Aussi y avait-il des maisons immensément riches. Les plus renommées étaient appelées *capitalistas*. Il fallait, pour être ainsi désigné, posséder en espèces, outre les capitaux en circulation, un fonds de 4 à 5 cent mille piastres fortes, qui faisaient la sûreté et la garantie de la maison, comme en France, on se fie davantage aux capitalistes d'une autre nature, c'est-à-dire, à ceux qui ont des fonds de terre considérables.

Cadix, par la perte des Amériques et le manque d'exportation propre à son territoire ou à ses manufactures, ne peut jamais espérer de revenir au point de splendeur où il a été il y a cinquante ans. Cependant si l'Espagne parvient à une vraie prospérité, cette ville sera toujours d'une grande importance.

On doit penser que Cadix, entièrement livré

aux spéculations mercantiles, ne devait s'intéresser que fort peu aux arts et aux sciences; aussi cette ville n'a-t-elle produit, depuis Columelle et Canio, aucun littérateur, aucun savant distingué, aucun artiste qui mérite d'être cité. On ne doit donc pas s'attendre à y trouver de grands établissemens pour les curieux et les savans. Cadix est, sous ce point de vue, ce qu'est encore généralement l'Espagne. On y voyait cependant, il y a une vingtaine d'années, plusieurs collections précieuses. Celle de *Ocruley*, qui consistait en un superbe médailler, remarquable surtout par une belle suite de médailles Bético-Phéniciennes et Celtiques; beaucoup de camées et de pierres gravées; une collection de minéraux d'Espagne et d'Amérique, dont il a donné le catalogue imprimé à Cadix. Ce cabinet n'existe plus aujourd'hui; il en est de même de ceux de *D. Sébastien Martinez* et de *D. Joseph de Murcia*, qui se voyaient du temps de Pouz et de M. de Laborde. La plupart ont passé aux Anglais. Cependant il existe encore de fort belles choses dans plusieurs genres. Il y a à Cadix une académie de médecine et de chirurgie, et une société des sciences naturelles, fort peu connue.

Cadix, sous le point de vue des mœurs, des usages, du ton des habitans, est totalement différent de toutes les villes d'Espagne. Le grand concours d'étrangers qui y séjournent sans cesse, la diversité d'origine entre les habitans, ont rendu

cette ville parfaitement semblable à toutes les villes agréables de l'Europe. En effet lorsqu'on arrive à Cadix, depuis l'intérieur de l'Espagne, on éprouve les mêmes sensations que si l'on était sorti du royaume; et si l'on y arrive de l'étranger et qu'on en sorte pour venir à Séville ou dans d'autres villes voisines, on croit entrer dans un autre pays. Dans le fait, le contraste est frappant; aussi les habitans de Cadix se plaisent-ils rarement hors de cette ville. Elle est pour l'Espagne ce que Paris est pour la France, le séjour du bon ton et le rendez-vous des plaisirs. On y aime la société, on s'y divertit beaucoup, le luxe y est porté au plus haut point, les étrangers y sont parfaitement reçus et traités. Je citerai à cette occasion, les marins français qui l'ont habitée pendant la station des flottes commandées par les amiraux Loison et de Rosily. Ils se rappelleront long-temps cette ville et les belles Andalouses, qui, à Cadix, sont les plus aimables de l'Andalousie: vives, enjouées, aimant les plaisirs, elles ont un air un peu libre, à la vérité; mais elles sont cependant mieux élevées que dans le reste de l'Espagne. Elles sont surtout célèbres par leurs grâces, comme celles de Malaga, par leur beauté. Enfin elles diffèrent assez généralement par leurs goûts, leurs usages et leurs manières, des autres femmes de leur nation. Aussi va-t-on à Cadix, comme, en France, on va à Paris, pour prendre le bon ton (*para tomar el ayre gaditano*), et cette ville jouit, sous ce point de

vue, d'une plus grande de réputation que Madrid.

On joue beaucoup à Cadix, ainsi que dans toute l'Espagne. Le *monte* était un des jeux les plus en faveur; c'est une sorte de lansquenet beaucoup plus compliqué; le *pecado* est aussi très-usité. On n'y connaît ni les dames ni le trictrac.

Le théâtre est l'amusement des gens distingués; le spectacle commence de très-bonne heure et dure trois heures. On remarque beaucoup de goût dans les costumes des acteurs. La salle de spectacle est longue, étroite et incommode pour les auditeurs. Le bas peuple n'y va guère et préfère les combats de taureaux. Cette salle appartient à des particuliers; c'est-à-dire, que chaque partie de la salle est une propriété particulière, excepté un banc où se mettent ceux qui n'ont pas de loges louées.

L'archevêque de Tolède et sa sœur, femme du célèbre Godoy, résidèrent à Cadix pendant longtemps. On n'a point oublié dans cette ville le séjour qu'y fit madame la duchesse d'Orléans qui y était fort aimée.

Les habitans de Cadix ont de charmantes maisons de campagne, soit à *Chiclana*, soit au port *Sainte-Marie*, ou au *Port-Royal*. Ces jolies villes sont très-fréquentées par eux. Beaucoup passent aussi une partie de la belle saison, soit aux environs de San-Fernando dans l'*île de Léon*, soit à *Rota*. Ils vont s'y délasser, pendant quelque temps, de leurs travaux et se livrer aux plaisirs.

Tous ces lieux sont placés autour et près de la baie. Ils se ressentent du voisinage de Cadix. Ils sont mieux bâtis; les gens y sont plus lians, plus affables et plus habitués à traiter avec les étrangers. L'opulence de ceux qui viennent les habiter, lesquels pour la plupart sont de riches négocians, les a embellis de charmantes maisons. Tout y a l'air riant et riche. Voici un mot sur chacun d'eux, ainsi que sur les principaux forts qui entourent la baie.

Rota est situé en face et au N-O de Cadix; c'est un petit port avec un môle et un ancien château, qui n'offre rien de bien intéressant, si ce n'est le fameux vin qui croît aux environs; on l'obtient de l'espèce de raisin noir nommé *morillon*, et le plus réputé est appellé *Tintillo*. Toute cette côte fournit généralement des vins exquis et en grande quantité.

Château de Sainte-Catherine ou *Castillo de Santa-Catalina*. En suivant la côte, sur une sorte de promontoire, environ une demi-lieue avant le port Sainte-Marie, se trouve le château de Sainte-Catherine. Du côté de la mer, ses remparts sont garnis d'une chaîne de rochers; mais comme la côte jusqu'au port Sainte-Marie est toute sablonneuse, elle forme une plage, sur laquelle on met à sec les bateaux pêcheurs qui fournissent Cadix et ses environs d'une quantité étonnante de poissons. Le château de Sainte-Catherine et Cadix forment l'entrée de la baie, mais ne peuvent la défendre, la

distance de l'un à l'autre point étant trop grande. Cette entrée n'est pas facile pour ceux qui ne la connaissent pas bien, à cause des écueils qui la garnissent. La passe la plus fréquentée pour y entrer, est entre les roches nommées *los Puercos* et *el Diamante*. Une autre passe existe entre la *Galera* et le fort de *Santa-Catalina ;* mais on la pratique peu à cause de la difficulté que l'on éprouve à refouler les courans que forment les eaux du *Guadalète* et du *Rio-San-Pedro*.

Le *Port Sainte-Marie*, *Puerto Santa-Maria*, est l'ancien *Menestei Portus* de Strabon. Pline n'en fait pas mention ; mais *Mela* et *Antonin* le désignent sous le nom de *Port de Cadix*. On attribue sa fondation à *Menesthé* fils de *Pélée*, roi des Athéniens, fort célébré par Homère (1), et qui revenant de la guerre de Troye, à Athènes, sa patrie, en fut chassé par les partisans de *Thésée*, et vint en Espagne où il fonda une ville à l'embouchure du *Guadalète*. Cette histoire n'a aucun fondement ; il fallait du merveilleux dans la fondation de cette ville. Des étymologies hasardées, des rapprochemens de noms, les faits de l'histoire dénaturés par les Grecs, voilà les appuis sur lesquels certains écrivains espagnols, vains et crédules, ont basé l'origine de leurs villes anciennes. Aussi, en Espagne, le moindre hameau a été fondé par

(1) *Iliad*, lib. XII.

Hercule, par *Bacchus*, ou par quelque Phénicien ou Troyen célèbres. L'oracle de *Menesthé*, si fort prôné par les anciens, vint aussi de ce capitaine *Menesthé* auquel on sacrifiait, dit Philostrate (1). Cet oracle se faisait entendre dans le *bois sacré des oliviers sauvages*, situé près du port du même nom ; nous savons par Virgile que l'olive sauvage était dédiée à Apollon ; il était naturel aux Grecs d'honorer les bosquets ; ils respectaient surtout les bois d'oliviers ; ils y plaçaient leurs oracles. Voilà sans doute encore une des causes de sa célébrité.

Le *port Sainte-Marie*, peuplé d'environ 8,000 âmes, est situé près de l'embouchure du Guadalète, sur sa rive droite, en face de Cadix, dans une position charmante. Malheureusement, un banc de sable, très-dangereux en hiver, et placé à cette embouchure, nuit beaucoup aux communications par mer avec Sainte-Marie : le Guadalète, navigable jusqu'à Xères, facilite le commerce de ces deux villes et rend la premiere riche, commerçante et bien peuplée. Les environs, quoique secs et arides, ont cependant plusieurs jolies maisons de campagne. On y trouve des manufactures de toiles peintes. En allant vers *Puerto-real*, on ne rencontre que des salines. A l'extrémité de la grande rue, qui a près d'un quart de lieue, est un bois frais, percé

(1) Philostrate, *in vita Apol.*, lib. V, cap. 1.

d'allées. Une autre promenade, quoique petite et moins ombragée, s'étend le long de l'eau et n'est pas moins jolie que la précédente; on y jouit des vents frais et du plus beau coup d'œil. A son extrémité est une belle fontaine, si abondante qu'elle suffit presque seule à la consommation de Cadix, de Sainte-Marie et à la cargaison des bâtimens qui se mettent en mer. Une inscription apprend que *D. Thomas Idiaquez* la fit construire sous Philippe V. Cette fontaine et les vivres que S^te^-Marie fournit à Cadix ont enrichi cette première ville.

On voit au port Sainte-Marie une bibliothèque peu considérable, qui renferme quelques médailles, surtout beaucoup de médailles de Cadix. Ceux qui sont à la tête de cet établissement paraissent remplis de zèle pour son accroissement. Un apothicaire, nommé *Gutierez*, mérite d'être cité comme botaniste. Il a recueilli la plus grande partie des plantes de l'Andalousie, et son amour pour la science est d'autant plus louable, qu'il ne trouve sa récompense que dans le plaisir d'étudier les belles plantes de ces contrées. Il eût été encouragé sous tout autre gouvernement que celui qui régissait alors l'Espagne.

Château de Matagorda et *Fort Louis.* Ces deux châteaux ferment, avec celui de *Puntalès*, l'entrée de la baie de Puerto-réal. Le premier est situé sur le continent et dans un isthme appellé *Trocadero*, où l'état a des magasins et une

digue ou bassin pour radouber les frégates : il est garni d'un quai formant l'un des bords du canal dit le *Caño del Trocadero*. L'autre bord, aussi garni d'un quai, est celui d'une île, dite du Trocadero, où il y a également des magasins. Dans ce canal sont stationnés les bâtimens désarmés du commerce : c'est là qu'on les radoube. Le second château, le fort Louis, est sur l'extrémité de l'île dont nous venons de parler. Ce château et celui de *Matagorda* défendent l'entrée du canal ainsi que celle de la baie.

Le *Port-Royal* fut fondé par la reine *Isabelle de Castille*, qui en donna la seigneurie à Xères, en 1488. Il s'est accru considérablement en très-peu de temps, et l'on y compte environ 10,000 habitans. Sa situation, quoiqu'au milieu de salines immenses, est délicieuse à cause de la vue dont on y jouit, avantage commun à tous les endroits situés autour de la baie. On y trouve un mouillage excellent pour les bâtimens de bas-bords. Port-Royal paraît tout neuf; il semble, par sa propreté, une ville qu'on achève d'édifier; il est traversé par la grande route. Au centre du quai, est un môle pour les hautes marées; dans les basses-marées un petit canal conduit au port.

La route, depuis le port Sainte-Marie, est superbe. On passe deux ponts sur les deux bras du Guadalète. Ces ponts sont en bâteaux. Le premier, qui est sur le rio *San-Pedro*, a 250 pieds de long.

Toute la campagne n'offre, depuis le Port-Royal jusqu'a Chiclana, que des monticules de sel et des réservoirs d'eau de mer. Ces salines appartenaient au roi, pour la plupart, et le reste à différens particuliers. Elles donnent annuellement 22 millions de quintaux de sel, selon M. Bory de Saint-Vincent, et produisaient, selon M. de Laborde, un revenu de 21 millions. Elles fournissaient en partie l'Espagne, la Suède, le Danemarck, la Hollande, l'Angleterre, le Portugal et même la France.

Chiclana fut fondé sur l'emplacement d'un hameau du même nom, en 1303, par *D. Alonzo Perez de Gusman*, hameau dont le roi Ferdinand lui avait fait don. Il n'est presque composé que des charmantes maisons de plaisance des habitans riches de Cadix. Aussi rien n'est plus gai, plus propre et plus élégant que cette petite ville, qui est regardée comme l'*Aranjuez* de Cadix. Elle a suivi, pour l'accroissement, la progression des ports Royal et Sainte-Marie. On y trouve une source d'eau froide, appellée *amarga*, dont les propriétés médicinales sont renommées pour la guérison de diverses maladies.

Du haut de la montagne de *Santa-Anna*, située à côté de Chiclana, on jouit d'une belle perspective, sur une contrée un peu aride, à la vérité, tout le pays, depuis la côte jusqu'au delà de Puerto-real, étant couvert de forêts de pins, mais cette perspective est embellie par la vue de Chiclana et

par les maisons de campagne qui l'environnent.

La position de Sainte-Anne fut défendue par quelques ouvrages, pendant le siége de 1809, et c'est près de Chiclana que se livra, le 5 mars 1812, une bataille sanglante, qui fit le plus grand honneur à la prudence, à la résolution et aux habiles combinaisons du maréchal duc de Bellune, qui commandait le mémorable blocus de Cadix. La junte de Cadix voulant profiter de la concentration de l'armée en Estramadoure, pour faire lever ce blocus, les troupes anglaises et espagnoles de Cadix et de Gibraltar, débarquèrent le 27 février, à Algésiras, au nombre de 18 ou 20,000 hommes, dont 6,000 Anglais, sous les ordres de sir Thomas Graham. La garnison espagnole de l'île de Léon, commandée par le général Zayas qui fit jeter un pont de radeaux près de l'embouchure du Rio-Sancti-Petri, devait, en opérant une diversion puissante, favoriser l'attaque de l'armée combinée, et se réunir à elle. La junte ne put réussir dans son projet, malgré la grande supériorité numérique de ses troupes; toutes les notres s'élevant à peine à 8,000 combattans. Sir Thomas Graham, attéré par la résistance opiniâtre de notre petite armée, qui avait, à la fois, à défendre une ligne immense, et à combattre ses colonnes, se retira le lendemain ainsi que les Espagnols, dans l'île de Léon.

Nous terminerons notre travail par l'indication d'un petit ouvrage publié pendant l'impression de

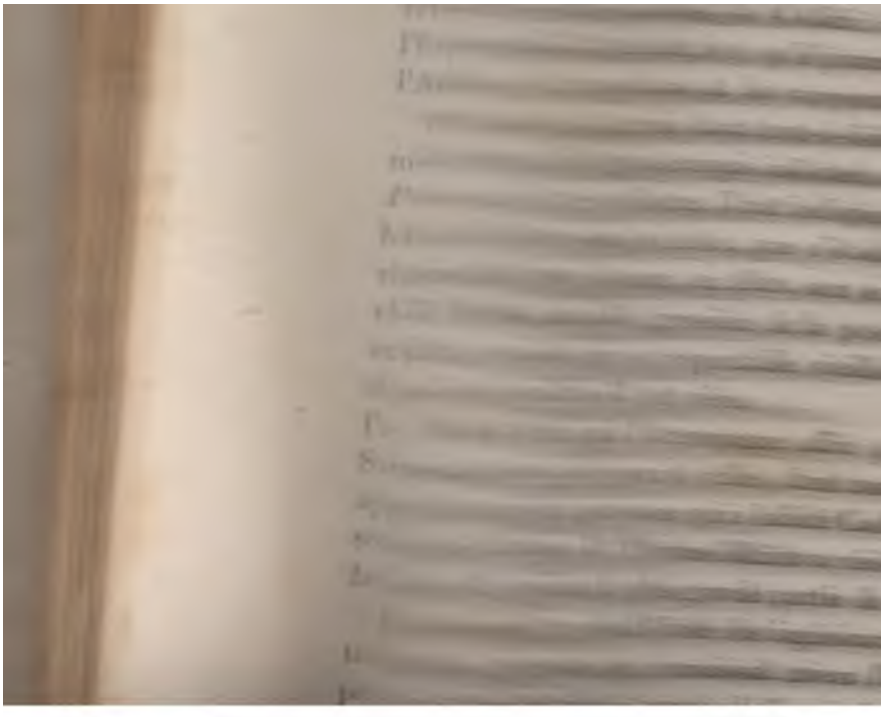

NOTES.

(*a*) Quoique beaucoup d'auteurs aient écrit sur la fondation de Cadix, nous nous sommes cependant trouvé fort embarassés du choix des matériaux. Si l'on parcourt la longue série des anciens qui ont parlé de cette ville, on se perd dans une multitude incroyable d'assertions contradictoires. Le mélange du sacré et du profane, la quantité de héros déifiés sous le nom d'Hercule, qui fut, dit-on, son fondateur, ont fait de ce sujet un des points de l'histoire ancienne les plus difficiles à éclaircir. Si l'on étudie les écrivains nationaux modernes, on ne trouve que des discussions puériles pour accorder les anciens entr'eux. *Ambrosio Morales*, *Suarez de Salazar*, *Ibagnès de Segovia marquis de Mondéjar*, ont longuement écrit sur cette ville. Le dernier surtout, dans l'ouvrage intitulé *Cadiz Phenicia*, traite en trois volumes de cette cité sous les Phéniciens : il a beaucoup fait sans doute, pour éclaircir son origine, mais son ouvrage, le plus lourd que l'on puisse lire, offre tant de discussions inutiles mêlées au sujet principal, qu'il faut une patience à toute épreuve pour en tirer quelques lumières. Nous ne dirons rien d'un ouvrage intitulé *Emporio del Orbe de Cadiz*, par le père *Jerome de la Concepcion*; il n'est remarquable que par un tissu d'extravagances mystiques et puériles. *Masdeu* et *Florez*, ces deux flambeaux de l'histoire d'Espagne, nous offrent les renseignemens les plus judicieux et les plus certains; mais ils sont trop peu étendus.

Quant aux auteurs étrangers qui ont parlé de Cadix, parmi les modernes, les uns sont des voyageurs qui ne peuvent nous apprendre rien de nouveau ni d'intéressant sur son origine; ces écrivains ne faisant que répéter les opinions de ceux qui en ont traité d'une manière particu-

lière; les autres sont des savans célèbres, tels que *Don Martin* (1), *d'Anville*, M. Gosselin, etc., aussi nous ont-ils donné des notions plus saines et envisagé, les premiers, la question d'une manière critique.

(*b*) Diodore de Sicile, Denis d'Halicarnasse, etc., sont remplis de détails sur les fables auxquelles Hercule a donné lieu; mais il est à remarquer qu'Hérodote, qui vivait long-temps avant eux, 1500 ans avant Jésus-Christ, ne fait pas mention de la dixième partie des contes absurdes qu'ils rapportent. Il paraît qu'à mesure que les nations se créèrent de nouveaux Hercules, dont on sait que le nombre alla jusqu'à plus de quarante, on leur attribuait les actions de leurs devanciers et on les enrichissait de faits nouveaux. C'est ainsi que l'Hercule thébain, le dernier de tous, se trouve accablé de la gloire et des hauts faits de tous les autres.

Il semble certain que l'Hercule auquel on attribue la séparation de Calpé et d'Abyla était le plus ancien, et alors ce serait l'Egyptien (non pas sans doute le premier Hercule égyptien qu'admettent quelques écrivains, puisqu'ils le reportent à 17,000 avant l'ère vulgaire, en suivant la chronologie fabuleuse égyptienne) ou le Phénicien que nous savons être le même, suivant Hérodote (*Hist.*, p. 2, page 124), ce qui fait remonter ce fait à une époque très-reculée, au 16e ou 17e siècle avant Jésus-Christ, puisqu'il est antérieur au Thébain de plus de 250 ans.

Ceux, parmi les auteurs modernes, qui ont attribué la fondation de Cadix à l'Hercule égyptien s'appuyaient surtout de l'autorité de Pomponius Mela (*Géogr.*, lib. III, cap. VII). L'opinion la plus générale accorde cet honneur à l'Hercule Tyrien ou Phénicien; mais nous venons de voir

(1) Voyez son ouvrage sur *l'Antiquité des Gaules*, où il parle beaucoup de l'Espagne et de Cadix.

qu'Hérodote n'en fait, avec l'Hercule égyptien, qu'un seul et même personnage. Les Grecs seuls l'ont attribué au Thébain, héritier de la réputation et des prouesses de tous les autres, et postérieur au Tyrien de près de trois siècles. Dans cette dernière assertion on ne doit voir que la manie des Grecs de dénaturer l'histoire des nations plus anciennes qu'eux pour s'enrichir de leur gloire.

(*c*) Strabon, *Géogr.*, l. III. *Trad. de l'Inst.*, t. I, p. 499.

Quoique toutes les versions et même les textes originaux de Strabon ne soient pas littéralement les mêmes, cependant tous rapportent cette première expédition. Nous suivons le texte de la traduction de l'institut.

« Pour ce qui concerne la fondation même de la ville « de Gadès, voici ce qu'en disent les Gaditans. Ils rap- « portent qu'un oracle ordonna aux Tyriens d'envoyer « une colonie aux colonnes d'Hercule ». (*L'oracle connaissait donc déjà les colonnes.* Il semble par conséquent que les trois voyages dont il est question plus bas, n'aient été que les suites d'une première découverte, dont le souvenir perpétué chez leur nation donna l'idée à l'oracle d'envoyer les Phéniciens vers le détroit). » Ceux qu'ils en- « voyèrent à la découverte, continue Strabon, arrivés au « détroit près de Calpé, s'imaginèrent que les caps qui « formaient le détroit étaient les termes de la terre ha- « bitable, aussi bien que de l'expédition d'Hercule, et « que c'était par conséquent ce que l'oracle appelait les « *colonnes*. Ils abordèrent donc en deçà du détroit, dans « un lieu où est aujourd'hui la ville des *Exitans* (Almu- « necar, sur les côtes du royaume de Grenade); mais les « sacrifices qu'ils y firent n'ayant point été favorables, ils « retournèrent chez eux. Quelque temps après, on en en- « voya d'autres qui s'avancèrent 1500 stades au delà du « détroit, jusqu'à une île consacrée à Hercule (nous pen- sons qu'ici le texte est altéré et qu'il faut lire, *jusqu'à*

une île qu'ils consacrèrent à Hercule, ainsi que plusieurs écrivains l'ont entendu), et située vis-à-vis d'O-
« noba, ville d'Ibérie; ceux-ci, croyant également avoir
« trouvé les colonnes, sacrifièrent à ce Dieu: les sacrifices
« n'étant pas plus favorables que la première fois, ils s'en
« retournèrent également. Enfin une troisième flotte aborde
« à Gadès et y bâtit le temple d'Hercule dans la partie
« orientale de l'île, et la ville dans la partie occidentale ».

On doit, sans doute, remarquer avec surprise que les Phéniciens se soient portés dans le second voyage au delà de Gadir, à la vue duquel ils passèrent nécessairement, pour y revenir ensuite; chose remarquable, mais non extraordinaire et qui, ce me semble a induit en erreur M. Gosselin, dans la note III de la page 500 du 1er volume de Strabon. Ce savant pense que les copistes du géographe grec auront mis 1500 au lieu de 500 stades, étant probable que les efforts des Phéniciens durent être progressifs. Mais la situation de l'antique Onoba doit fixer toutes les idées à cet égard. Il n'est pas permis de s'éloigner de l'île située en face de cette ville. Or les médailles d'Onoba que l'on trouve assez fréquemment à *Huelva*, petit port à l'embouchure du Rio-Tinto, semblent assigner à cette place la ville dont elles portent le nom. Nous ajouterons que, sur toute la côte jusqu'à Huelva, il n'y a point d'autre île que l'île *Saltès*, située en face de cette ville, et que sans doute, cette île est celle où vinrent les Phéniciens (l'île Saltès n'est point mentionnée par les Romains ni les Goths. Edrisi, le premier, la nomme *Saltis* ou *Saltès*; elle était habitée de son temps: il cite même un poëte célèbre qui y prit naissance, *Abu Baker Mohamed Ben Valad, ex Salti urbe et insulâ*. Enfin la distance de Huelva au détroit se trouve être précisément celle assignée à Onoba par Strabon, car 1500 st. de 700 au degré font selon les tables de M. Gosselin 42,858 mill. lieues marines, ce qui

fait, à peu de chose près, les 47 lieues espagnoles qui existent de Huelva au détroit. On peut encore joindre à ces preuves, et pour les augmenter, la description que Pline fait de la situation d'Onoba : *inter fluentes Luxia et Urium*, qui sont aujourd'hui, le premier, l'*Odiel* qui se nommait aussi *Iberus* et le second, l'*Azipe* ou *Rio-Tinto*, à la jonction desquels se trouve être en effet Huelva.

Strabon, (*Géogr.*, liv. I, p. 2, *Trad. de l'inst.*, t. I, p. 4.) semble reconnaître, d'une manière plus positive encore, la première expédition qui précéda les reconnaissances dont nous venons de faire mention, lorsqu'il suppose qu'Homère *avait entendu parler de ces richesses de l'Ibérie qui, après avoir attiré jadis les armes d'Hercule devinrent ensuite la proie des Phéniciens.* Du reste le récit de Strabon s'accorde avec celui de presque tous les autres écrivains grecs : l'un d'entr'eux, Diodore de Sicile (lib. XXV, p. 282), dit positivement qu'elle était *colonie des Phéniciens, située à l'extrémité de la terre, sur l'Océan.*

(*d*) Ces médailles ou monnoies frappées avant l'entrée des Romains en Espagne, font partie de celles, dites vulgairement inconnues, *desconocidas*, parmi lesquelles l'analogie des caractères en a fait distinguer deux classes bien distinctes. L'une comprend les médailles celtibériennes qui sont presque les seuls monumens qui nous restent de la langue des peuples habitant l'Espagne avant leur mélange avec les étrangers. Cette langue primitive que nous retracent les monnoies d'*Obulco*, d'*Emporiæ*, de *Sagunte* (1), la belle inscription du *Vase de Castulon* (2), etc., se parla pendant long-temps dans toute l'Espagne, même après l'entrée des Romains, comme le prouve l'inscription des monnoies d'Obulco, et se conserve encore de nos

(1) Florez, *Méd. d'Esp.*, tab. XXXIII, etc. *Ero.* alphab. de la angue primit., p. 239.

(2) *Ero.*, id. p. 144, pl. 3.

jours, avec quelques changemens cependant, chez les Basques. L'autre classe de médailles comprend les *Betico-Phéniciennes* de *Gadir*, *Kanaca*, *Abdera*, qui se frappaient dans des villes où s'étaient mêlées à la langue naturelle des habitans, les langues des *Tyriens* ou des *Carthaginois* qui y dominèrent plus ou moins long-temps. Les unes et les autres ont été nommées inconnues, *desconocidas*, parce que l'on a travaillé long-temps, sans succès, à les déchiffrer.

(*e*) Quelques savans admettent un fondateur d'une nature un peu moins fabuleuse que l'Hercule; selon eux, *Archaleis*, fils de Phénix qui régnait en Phénicie, depuis la mort d'Agénor, roi de Sidon, et neveu de Cadmus qui apporta l'alphabet en Europe, fut celui qui, en qualité de chef, conduisit les Phéniciens et fonda Cadix. Cette opinion que Sammuel Bochart (1) renouvella le premier, n'est point dénuée de vraisemblance; il prétend qu'en l'adoptant, la fondation de cette ville ne serait pas très-postérieure aux temps où vivait Josué : ce qui revient à la fin du 15e siècle avant J.-C, époque qui se rapproche de celle que nous lui avons assignée d'après Masdeu.

Bochart s'appuye d'un passage de *Claudius Julius* (2) rapporté dans l'*Etymologicum magnum* au mot Γαδειρα et dont voici le sens, *Archaleis Phenicis filius urbem gades cum condidisset phenicio nomine vocavit.* Cet Archelais ou *Archelaus* des Grecs paraît être le même que le *Melicarthe* des Phéniciens, qui, selon *Sanchoniaton* (3), était

(1) Bochart, in *Chanaan*, cap. IV, p. 375 et cap. XXXIV, p. 674.

(2) Claudius Julius, Jolaus ou Jolas, a écrit une histoire des Phéniciens qui s'est perdue vers le 15e siècle. Quelques fragmens en ont été conservés par Suidas. Le passage de l'*Etymologicum magnum* fait seul foi, pour ce qui concerne Archaleis.

(3) *Sanchoniaton*, *in Eusebio de preparatio évang.*, lib. I, cap. 7. — Bochart, in *Chanaan*, lib. I, p. 682 et 787.

l'Hercule. L'étymologie des noms vient à l'appui de cette idée, *archaleis* ou *archelaus* (1), signifie *chef du peuple* ou *roi du pays* (2) et *Mélicarthe* de *Melek* et *Cartha*, signifie *roi de la ville* (3). Il semble donc que ces deux noms ne sont que le même dans deux langues différentes, opinion déjà consacrée par Vosius, Bochart, Huet etc.

Voici encore quelques rapprochemens qui donnent plus de force à cette opinion. Hercule passait généralement pour être le fondateur de Gadir; or nous voyons que le Mélicarthe et l'Hercule sont les mêmes personnages, et qu'*Archaleis*, auquel on attribue la fondation de cette ville, a la même signification que Mélicarthe. Nous savons d'ailleurs, par Nonnus, que l'Hercule se nommait aussi Phénix(4). Ne pourrait-on pas en conclure que le second Hercule qui fonda Cadix, n'était autre que le fils de Phénix ou du premier Hercule qui sépara *Calpe d'Abyla* ? et qu'un nom commun semble les désigner tous; celui de *Chef* ou de *Mélicarthe* (5) ? Ainsi Phénix ou Hercule, selon *Nonnus*, père d'*Archaleis*, selon *Claudius Julius*, fut le premier

---

(1) *Archa* ou *arche*, en dorique par un κ, signifient également chef, et *laos* ou *leis*, désignent tous deux le peuple, témoin *Liturgie* de Λειτὸς *public*, et de Ἔργον ouvrage; Λειτουργία, *ministerium publicum*, qui est bien pris pour peuple.

(2) Mondéjar, *Cadix Phenicia*, tom. III, part. II.

(3) Fulerus, *Miscellaneorum*, lib. III, cap. XVII; Huet, in *Demonstr. Evang.*, prop. IV, p. 280.

(4) Nonnus, *Dionysiaques*, lib. XI.

(5) Ce *Mélicarthe*, ou *Mélicerte* ou *Melcarthe*, est le même que le *Palémon* des Grecs, dieu marin, fils d'*Athamas*, roi de Thèbes et d'Ino convertie en divinité marine, sous le nom de *Leucothoë*; la même que la déesse *Aurore*, selon plusieurs auteurs. *Palémon* ou *Mélicarthe* devint le *Portunus* des Latins parce qu'il avait l'intendance des ports et des hâvres.

Mélicarthe qui découvrit les colonnes, et fut connu et vénéré sous le nom d'Hercule phénicien; son fils *Archaleis*, second Mélicarthe, fonda Cadix où il mourut, et devint l'*Hercule gaditan*.

Voilà ce qu'il est possible de conjecturer parmi tant d'assertions diverses, soutenues par les anciens et par les modernes. Aux noms près l'on doit penser que les Phéniciens eurent un chef, et il n'est point étonnant que ce fut un de leurs princes, lorsqu'il s'agissait d'une entreprise aussi importante; nous pensons que l'histoire se trouve ici déguisée par la fable qui s'empara de tous les événemens pour les revêtir de merveilleux.

Telles sont les conjectures que nous hasardons au sujet de ces deux Hercules et de la fondation de Cadix; elles semblent réunir à la probabilité désirable, l'avantage de concilier un grand nombre de faits disparates.

Nous rapporterons encore une autre hypothèse assez curieuse, mais uniquement à cause du crédit qu'elle a obtenu sur quelques savans espagnols. Le marquis de Mondéjar, se fondant sur un auteur anonyme qui a dû vivre sous Alexandre Sévère, et dont l'ouvrage a été découvert sous Charlemagne, par un religieux nommé *Gallo* (1), croit être autorisé à rapporter la fondation de Cadix aux *Jébu-*

(1) *Collectio historica chronographica ex anonimo qui sub Alexandro Severo imperatore vixit. Collectore Gallo quodam, Caroli magni temporibus.* Imprimé dans l'ouvrage d'*Henricus Canisius* : *Antiquæ lectionis*, t. XI, p. 570. Voici le passage dont s'appuye le marquis de Mondéjar. *Earum inhabitatores fuerunt Chananei fugientes a facie Hiesu filii nave, nam et a Sidona qui considerunt et ipsi Chananei Sidonii et qui Panoniam considerunt, et ipsi Chananei, Cadix autem Jebusæi considerunt et ipsi similiter profugi.*

séens, nation chananéenne dont la capitale était Jérusalem, lesquels après avoir été défaits par Josué, se dispersèrent, vinrent en Égypte, fondèrent différentes villes en Afrique, peuplèrent les îles Baléares et bâtirent Cadix.

Cette opinion qui est aussi celle de Masdeu (1), a besoin, comme on le conçoit, d'être appuyée par des témoignages moins équivoques. D'ailleurs on sait que Jérusalem ne tomba au pouvoir des Israëlites venus de l'autre bord du Jourdain que sous David ; or il n'est pas naturel de présumer que pour une première défaite, dont il est parlé sous Josué, les Jébuséens se soient dispersés, quand surtout leur pays n'était pas entièrement conquis. Cependant il y eut certainement de grandes émigrations des peuples Orientaux vers l'Occident, du temps de ce chef des Israëlites. On cite à cette occasion la célèbre inscription rapportée par Procope (2). Bochart prétend aussi, d'après des faits tirés de *Nonnus le Panopolitain*, que l'on doit reporter le passage des Phéniciens en Afrique, long-temps avant les temps de Didon, qui est l'époque reçue communément, et que du temps de Josué, *Cadmus et ses compatriotes*, y fondèrent plusieurs villes (3). Cette opinion paraît adoptée aujourd'hui ; mais quoiqu'elle se rapporte assez bien à celle émise par l'anonyme, elle ne saurait autoriser la croyance de leur établissement en Espagne, à cette époque. Nous pensons qu'il est plus naturel et surtout plus conforme aux témoignages historiques de rapporter la fon-

---

(1) Masdeu, (*Esp. crit.*, t. 3.) ajoute qu'on peut soupçonner que les Jébuséens donnèrent, en mémoire de *Gadir*, ville de la Phénicie dont parle Josué (chapitre XII), le même nom à la nouvelle colonie qu'ils établirent dans l'Hespérie.

(2) Procope, *de Bello Wandal.*, lib. II.

(3) Bochart, *In Chanaan*, lib. I, cap. 2, p. 511.

dation de Cadix à des vues commerciales, à des expéditions paisibles, qu'à la dispersion des peuples de la Phénicie.

En rappelant l'opinion que nous venons de hasarder pour concilier le récit de Claudius Julius adopté par Bochart, avec les témoignages de l'antiquité au sujet d'Hercule et la distinction que nous proposons au sujet de ce dernier, nous observerons qu'il est possible de trouver quelques divergences au sujet des époques chez les divers historiens. Quelques-uns de ceux qui l'attribuèrent à l'Hercule tyrien, la reportent au 12e siècle avant J.-C. supposant que les voyages des Phéniciens n'eurent lieu qu'après la ruine de Troyes, ce qui est évidemment faux. Ceux qui en donnèrent la gloire à Archelais, la font remonter à l'année 1400 avant J.-C., deux siècles et demi avant la prise de cette ville, ce qui est plus vraisemblable et se rapproche davantage de l'époque que l'on doit lui assigner; car il est certain, par le témoignage de *Pomponius Mela*, et par ceux de divers géographes et historiens anciens, qu'elle remonte à la fondation d'Illion (1). Dans tous les cas, Cadix fut une colonie phénicienne, et soit qu'on l'attribue à l'Hercule tyrien, à Archaleis, à Mélicarthe ou aux Jébuséens dispersés par Josué, ces différens fondateurs nous reportent tous, au moins au 15e siècle avant J.-C. et nous pensons que l'époque de cette fondation peut être placée entre le commencement et le milieu de ce siècle (2).

Une seule cause, dénaturée par différentes nations et par

---

(1) Pomponius Méla, *Géogr.* lib. III, cap. 7, a, b.
Principia ab Iliaca tempestate sunt.

(2) Velleius Paterculus la fait remonter au moins au règne de Codrus à Athènes; c'est-à-dire 1100 ans avant Jésus-Christ, et la dit postérieure d'un siècle à Troie; mais M. Gosselin, dans ses notes sur Strabon, t. I, p. 4, fixe l'an 1550 pour cette fondation, d'autres disent 1525.

l'éloignement des temps, a produit les diverses opinions dont nous avons parlé; c'est généralement ce qu'on observe dans presque tous les faits qui remontent vers ou jusqu'à la haute antiquité, dont nous n'avons que des monumens vagues et incertains.

(*f*) Le *Lethé* ou *fleuve d'oubli*, si célèbre depuis Platon, où les âmes des justes venaient perdre la mémoire des peines de la vie, était, sans doute, aussi plus rapproché des Grecs. Lorsqu'on voulut placer les Champs-Élysées en Espagne; on feignit que le Guadalète s'était appelé Léthé. On faisait généralement dériver son nom actuel, et contre toutes les règles, de ce mot grec qui veut dire *oubli*, auquel les Arabes auraient ajouté la syllabe *guid* que nous prononçons *guada* et qui veut dire eau, ruisseau, *ruisseau d'oubli*; mais c'est à tort qu'on lui donne cette interprétation que d'Anville, lui-même, avait adoptée. Aucun auteur grec n'a désigné le Guadalète sous le nom de Léthé. On sait au contraire par Avienus, qu'il se nommait *Chrysos*, *rivière d'or*. Guadalète est entièrement arabe, de *guid* et de *ledet* délice, joints par l'article *al*, comme dans *guad-al-quivir*, *guad-al-erce*, guad-ad-ledet, *ruisseau de délice*, à cause de l'aménité de ses rives.

On le nomma aussi *guadalec*, *guadalir*, *guidaudia*, et dans la première langue espagnole, on le nommait *guadalaque*; c'est ainsi que le désigne deux fois Alphonse le sage en 1265.

Florian d'Ocampo donne une autre origine à l'épithète d'*oubli*, qu'il applique aussi au guadalète. Selon lui, ce nom vient d'un traité entre les Turdétans et les Phéniciens qui élevèrent sur les bords du petit fleuve, une colonne, en jurant d'oublier leurs querelles passées; d'où les poëtes dirent que ses eaux avaient la vertu de faire perdre la mémoire.

Nous devons à M. de Mondéjar (*Cadix Phenicia* t. 1, p. 95) d'avoir éclairé l'étymologie du mot *guadalète.*

La savante académie de Portugal prouve aussi, dans ses mémoires, que la *limia* ou *lima*, rivière de ce pays, est la seule qui ait été connue des anciens, sous le nom de *Fleuve d'oubli*, sans qu'ils l'aient jamais confondue avec celle où buvaient les âmes prédestinées. Voy. *Mém. de l'Acad. roy. de Portugal*, an 1728. *Das antiguidades da chancelleria de Braga.*

(*g*) Le nom de *Tartessus* fut, comme nous le disons, la plus ancienne dénomination du Gadalquivir. Ce fleuve prenait naissance, selon Strabon (géogr. lib. III, *trad.* p. 426), près de Castalon ou Castulon, aujourd'hui Cazorla au *Mons argentius*. Pomponius Mela, Avienus, Suidas, Pausanias etc., nous apprennent qu'avant d'arriver à la mer, il traversait un grand lac, à la sortie duquel, il se divisait en deux branches, dont l'une, l'occidentale, est celle qui subsiste aujourd'hui, et l'autre l'orientale, allait vers la baie de Cadix, de manière à former une île entre elles. Cette île et les deux embouchures du fleuve, sont bien désignées par Strabon; mais il ne parle pas du lac signalé par les autres écrivains que nous avons nommés. Aujourd'hui le lac et le bras oriental ont disparu, et par conséquent, aussi l'île formée entre les deux embouchures du fleuve. La Guadiana, qui avait un semblable delta, offre le même exemple, n'ayant aujourd'hui qu'une seule embouchure.

Ces changemens topographiques sont des résultats analogues à ceux que nous avons signalés dans la baie de Cadix. Ils ont beaucoup occupé les écrivains espagnols; et d'Anville, dans son beau mémoire sur Tartesse, en a expliqué une partie, avec cette rare sagacité qui distingue tous ses écrits.

On ne peut donc avoir des doutes sur l'antique existence

du second bras du Guadalquivir. Mela le décrit fort au long (liv. III, cap. 1). Strabon donne à la côte, comprise entre les deux embouchures du Bétis, 100 stades de longueur, ou selon d'autres, plus de 100 stades (*géogr.* lib. 3, *trad.* p. 395), distance egale, dit M. Gosselin, à celle qui sépare l'embouchure actuelle du Bétis de celle du Guadalète. Il paraît donc certain que ces deux bras comprenaient, à peu près, le pays situé entre San Lucar et le port Sainte-Marie.

Cette île, dont la tradition était presque perdue à l'arrivée des Romains, était l'antique Tartesse, vers laquelle, dit Aristote (*traité des merveilles*), les Phéniciens naviguèrent les premiers, et qui était célèbre par le règne du vieil Arganthonius, chanté par Anacréon. Une ville du même nom se trouvait, dit-on, dans cette île, selon Strabon (*géogr.* lib. III trad. p. 427), et l'on nommait Tartesside, tout le pays occupé, de son temps, par les Turdules. Les *Tartessiens* existaient encore à l'arrivée des Carthaginois, selon Tite-Live, qui nous apprend qu'ils furent défaits par eux.

Festus Rufus Avienus (*Ora marit.* v. 284), appelle Lygustique, le lac traversé par le fleuve Tartesse : selon Bochart, ce nom serait mal rendu; il faudrait lire *Lybistinus*. Stephanus fait cependant mention d'une ville dont le nom se rapproche de celui d'Avienus, la ville *Ligustina, chez les Ligures en Ibérie, près de Tartesse*. Ce fleuve Tartesse étant devenu le Tartare, pour quelques auteurs grecs, Suidas nomme le lac Ligustique, lac d'Averne.

A l'arrivée des Romains, le fleuve Tartesse prit le nom de Bétis, et la contrée qu'il arrose s'appela Bétique. Nous voyons, dans Strabon (liv. 3), que les eaux de ce fleuve, réunies aux lagunes de la côte, par de nombreux canaux, formaient un système de navigation intérieure qui ferti-

dont parle Strabon (lib. III. trad. p. 394 et 407). L'opinion de d'Anville, adoptée par M. Gosselin, est que l'un de ces deux anciens lits, est celui du bras oriental du Guadalquivir : selon lui, ce bras commençait à 2 lieues de Lebrija, passait par la *Romanina*, et delà, rasant la colline d'Asta, allait rejoindre le Guadalète. Cette opinion offre quelques difficultés; le Guadalète paraît avoir été distingué de tout temps; les Grecs en font une mention spéciale. Strabon, en nommant le port de Mnesthée, ne le dit point situé à l'embouchure du Bétis, et d'ailleurs, Avienus, du temps duquel existait le lac, désigne le Guadalète sous le nom de *Chrysos*.

Il reste donc quelqu'incertitude sur le véritable lit et le lieu de l'embouchure du bras oriental du Guadalquivir. Ce qui est certain, c'est que la Romanina servait encore de canal de communication, entre ce fleuve et le Guadalète, sous les Maures et même jusqu'à la fin du 13e siècle, et il a toujours été question de le rétablir. Divers projets ont même été présentés à ce sujet. Ce canal passait à Xérès, ainsi qu'on en a la preuve, par un passage *des Coutumes de Séville*, augmentées par Alphonse le Sage, et où il est parlé des impôts établis sur les barques allant de Xérès à Séville. Ulloa rapporte aussi quelques autres règlemens analogues (chap. 12, n° 98.), et Lopez a même indiqué ce canal sur quelques-unes de ses cartes. Si le bras oriental du Guadalquivir n'était pas plus rapproché de Rota, on peut croire, ce qui est plus probable, qu'il se joignait au Guadalète, et alors le rio San-Pedro, qui sort aussi de ce dernier, aurait formé la troisième embouchure du Guadalquivir, dont parlent quelques écrivains. Il est à présumer, puisque les Romains ne font plus mention de l'île Tartesse, ni du deuxième bras du Guadalquivir, qui subsistait du temps de Strabon, que c'est entre l'époque Carta-

ginoise et l'époque romaine que ce bras s'est desséché, et; comme nous trouvons encore une mention du lac sous les Arabes, il est à croire que l'engorgement de ce lac et la formation des deux îles, fut une suite du dessèchement du bras oriental du fleuve.

A l'arrivée des Romains ces peuples ne trouvant plus l'île Tartesse appliquèrent ce nom à celle de Cadix. L'antique Tartesse, capitale de cette première île, n'existant pas non plus à cette époque, ce nom fut reporté à la ville de Gadès. Le premier auteur qui fait mention de la Tartesse primitive, est Anacréon de Teio, qui vivait dans la 62e olympiade selon les meilleurs éditions d'Eusèbe (*in Chronic. ad. an.* 1485.), laquelle commença le 26 juillet, 536 ans av. J-C. C'est cet auteur qui a célébré le règne d'Arganthonius, qui selon Hérodote (*in Clio*, p. 163), y vivait, lorsque les Phocéens débarquèrent dans cette île. Suidas nous dit : *Tartessus urbs Hispaniæ in oceano sita, vicina Averno lacui.* Pausanias désigne sa situation entre les deux bras du Guadalquivir (*Eliac*, lib. 6.). Cette ville fut, du reste, établie bien postérieurement à Gadès, et l'on peut rapporter sa destruction à l'anéantissement des Tartessiens lors de l'entrée des Carthaginois. Ce nom de Tartesse qu'on faisait dériver du Tarseïon des Grecs et celui-ci de Tarsis, puis les mines célèbres de la Turdétanie, ont donné lieu d'établir, en Betique, la Tarsis de Salomon quoique Gadir ait été célèbre long-temps avant le temps de Salomon. Ce fut *Goropius Becanus* qui, le premier, émit cette idée, suivie par Bochart et par plusieurs autres auteurs. Les Grecs modernes rapportèrent encore le nom de Tartesse à la Carteïa du détroit, vraisemblablement, par suite des variétés d'opinions, sur l'emplacement des colonnes d Hercule, qui servaient toujours de comparaison pour déterminer vers ce point la position des villes de

la côté de l'Ibérie; la Carteïa du détroit se trouve d'ailleurs mentionnée, tantôt sous le nom de Carpèsse, d'où l'on a pu facilement faire Tartesse, et tantôt sous celui de Carpeïa. Silius Italicus fut le premier qui releva l'erreur des Grecs, qui avaient confondu la Tartesse de la Turdétanie avec la Cartheïa du détroit.

(*h*) Strabon dit l'île de Cadix séparée du continent par un bras de mer (liv. III, trad. de l'inst., p. 393), et dans un autre passage (liv. III, trad. p. 498), par un détroit d'environ un stade de largeur. Pline rapporte qu'elle était à 700 pieds de la terre ferme, dans son moindre éloignement. Ailleurs, ajoute-t-il, cette distance excède 7000 pas, ce qui ferait presque deux lieues; distance vraie par rapport à la langue de terre, dans son éloignement de la côte vers Rota, Puerto-Real ou Sainte-Marie.

Mela, qui était Andalous, désigne la figure du détroit qui séparait Cadix de la terre ferme, en disant que *c'est un bras de mer, en forme de rivière* (lib. III, cap. 6). Il existait de toute antiquité, un pont sur ce canal; les auteurs anciens en font foi. L'itinéraire d'Antonin, entre autres, en décrivant le chemin de Gadès à Corduba, dit: *ad Pontem XII.* Cela exclut toute idée de grands changemens arrivés *dans cette partie*, depuis bien des siècles.

Il ne peut exister aucun doute sur l'identité de l'île actuelle et de l'ancienne, en considérant la totalité de l'île formée par le rio Sancti-Petri; mais il règne quelqu'incertitude sur l'emplacement de la ville primitive, avant l'arrivée des Romains. L'île actuelle était composée de deux îles séparées par le rio Arillo; quelques écrivains se fondant sur un passage de Pline, dont nous parlerons dans la note suivante, ont cru que l'île où fut d'abord situé Gadès, était l'île de Léon d'aujourd'hui à laquelle devrait, par conséquent, se rapporter la dénomination primitive

d'île de Cadix. Les distances indiquées par les plus anciens auteurs, ne peuvent servir ici pour lever la difficulté, n'étant pas assez rigoureuses. Selon Strabon, l'île de Cadix était éloignée de Calpé, aujourd'hui Gibraltar, de 750, ou suivant d'autres, de 800 stades, (liv. III, trad. p. 393.) et dans un second passage, d'environ 750 stades (id. p. 496), Ainsi l'on voit qu'il y avait encore de son temps, une indécision de 50 stades.

Selon M. Gosselin (Strabon, liv. III, p. 394, note 1.), la distance actuelle de Gibraltar à Cadix, par mer, est égale à 66′ d'un grand cercle, qui valent 22 lieues ou 770 stades de 700 au degré. Cet accord suffit bien, sans doute, pour établir l'identité de la position générale de l'île, prise dans son ensemble actuel, mais non pour décider sur l'ancien emplacement de Gadès.

(*i*) D'après un passage de Pline (lib. IV, cap. 22.), l'ancienne et primitive Gadir était située dans l'île Erythie, laquelle répond, comme nous le disons, à l'île de Léon. Cette opinion, adoptée par MM. de Laborde et Bory de Saint-Vincent, ne paraît pas fondée. D'abord, les anciennes ruines trouvées dans l'emplacement de la ville actuelle, semblent fournir une preuve contraire. Il est vrai qu'en les considérant toutes comme des ruines romaines, cette preuve ne serait pas admissible, puisqu'il est bien reconnu par Pline et par tous les écrivains de cette époque, que l'*augusta urbs Gaditana* était située sur l'emplacement actuel de Cadix. Mais les médailles phéniciennes qu'on trouve en abondance sur cet emplacement, l'absence de ruines dans l'île de Léon et enfin, ce qui est décisif, la distance du temple d'Hercule, édifié à 12 milles de Gadès, dans *l'endroit où l'île est le plus près du continent* (Strabon, lib. III, trad. p. 498), ne permettent pas d'admettre une autre position pour l'établis-

sement primitif des Phéniciens. Les dimensions données par les anciens, s'accordent parfaitement avec l'étendue de l'île formée par le rio Sancti-Petri. Strabon donne à peu près à l'île de Cadix, 100 stades de longueur (un peu plus de trois lieues), sur une largeur, qui, dans certains endroits, n'est que d'un stade.

Pline lui donne, d'après Polype, 12,000 pas de long, qui font 3 lieues ordinaires d'Espagne, sur 3,000 de large, ou $^3/_4$ de lieue; ce qui est à peu près la même mesure, puisque 12 milles font 96 stades olympiques.

Aujourd'hui, les Espagnols comptent 21,400 barres, depuis l'extrémité de l'île de Léon, vers l'île Sancti-Petri, jusqu'à Cadix. Ce qui fait à 21 pieds 6 pouces 10 lig. $^9/_{10}$ par barre, 55,134 pieds ou 9189 toises, ou 9500 toises jusqu'à l'extrémité directement opposée à celle d'où l'on part, pour mesurer vers l'île Sancti-Petri. Ce qui revient à 3 $\frac{1}{6}$ lieues castillanes, pour cette longueur, sur 125 ou 130 pas géométriques de large, dans de certains endroits. Ainsi l'accord est assez approché.

Il paraîtra évident, pour peu qu'on réfléchisse aux divers passages de Strabon, que l'incertitude qui règne à l'égard de l'île Erythie, qu'il dit *être située vis-à-vis la ville de Gadir et séparée de la grande île par un détroit d'un stade*, vient de la confusion où a dû jeter l'antique séparation de l'île actuelle, en deux îles distinctes, par le rio Arillo. Celà est si vrai que Strabon dit que *Phérécide semble donner à Gadir même le nom d'Erythie.* D'ailleurs la description que fait le géographe grec des pâturages de cette Erythie, ne peut convenir qu'à l'île de Léon, qui, formée, en partie, de côteaux élevés, couverts, en effet, de bons pâturages, peut seule s'y rapporter. Tout le pays environnant, à en juger par sa nature actuelle, n'a pu produire des pâturages. Un îlot,

isolé au milieu de la mer, tel que celui que M. Gosselin désigne et qu'il présume avoir été l'Erythie, n'a jamais eu ni pu avoir de semblables pâturages. Enfin une preuve, encore, de la position et de la conformation de l'île entière, depuis Strabon jusqu'à nous, ce sont les petits *îlots* ou rochers isolés, situés entre Cadix et Rota, dont parle ce dernier auteur, comme étant au milieu des eaux, *en face de cette première ville.* Ils sont connus sous les noms de la *Olla*, *los Cochinos*, *los Puercos* et *el Damiante.*

(*j*) *Phérécide*, dit Strabon, *semble donner à Gadès le nom de cette Erythie, dans laquelle la fable place les aventures de Gérion ; d'autres, sous le nom d'Erythie, entendent la petite île située vis-à-vis la ville même, et qui n'est séparée de la grande que par un détroit d'un stade*, (lib. III, trad. p. 498).

Solin dit aussi *que les Tyriens s'étant embarqués sur la mer Rouge, firent le tour de l'Afrique et vinrent à Cadix, qu'ils nommèrent Erythie, du nom de la mer d'où ils étaient partis.* (*Histor.*) Nous avons vu le passage de Pline.

Hérodote dit l'île Erythie, située en face de Cadix, *Gerionem autem habitasse extrà pontum in terra quam Græci vocant insulam Erythiam contrà Gades, quæ sunt extrà columnas Herculis.*

On a beaucoup écrit et discuté sur cette Erythie. Rodrigo Caro crut que c'était l'*île Saltès*, située près de Huelva, malgré son éloignement de Cadix, qui rendait cette opinion invraisemblable. Suarez de Salazar prétendit, le premier, avec raison, que c'était la partie de l'île de Cadix, appelée île de Léon. La tradition du *chemin d'Hercule*, par lequel ce demi-Dieu emmena les vaches du roi Gérion, ainsi que le tombeau de celui-ci, cité, par Pomponius Mela, dans l'île de Cadix, se lient parfaite-

ment avec cette opinion, puisque ce chemin y aboutit encore et que Philostrate dit que les arbres appelés Gérions sont ainsi nommés, à cause de la sépulture du roi de ce nom, près de laquelle ils étaient situés.

Ce que nous avons dit dans la note précédente nous dispense d'entrer dans d'autres détails à l'occasion de l'Erythie. Tout se réunit pour prouver qu'on ne doit point chercher autre part que dans l'île de Léon, cette incertaine Erythie, qu'elle n'a point été engloutie, qu'elle n'était distinguée de celle de Cadix que par le rio Arillo, et qu'enfin, selon que les anciens ont considéré l'île actuelle comme une seule ou comme deux îles distinctes, ils ont appliqué à celle de Gadès ou à celle de Léon le nom d'Erythie.

(*k*) Il est évident que cette petite île est encore la même que l'Erythie d'Ephore et de Philistide, ou autrement l'île de Léon. Cette épithète de *petite*, qui peut jeter quelqu'indécision à ce sujet, doit s'entendre de sa longueur, moindre que celle de l'île de Cadix.

FIN.

ANNONCE.

JOURNAL DES VOYAGES,

DÉCOUVERTES ET NAVIGATIONS MODERNES,

OU

ARCHIVES GÉOGRAPHIQUES DU XIX^e^ SIÈCLE;

Contenant l'analyse des Voyages nouveaux les plus remarquables, imprimés dans toutes les langues européennes; des Mémoires, originaux ou traduits, tant sur les progrès des découvertes géographiques, que sur l'état physique du globe, l'histoire et la civilisation des différens peuples; des Relations inédites; des Notices détachées; des Mélanges de géographie, d'éthnographie et de statistique; le récit des Aventures périlleuses des Navigateurs contemporains, telles que naufrages, incendies, famines, etc., et généralement, l'extrait complet de tout ce que les Voyages modernes peuvent offrir

DE PLUS PIQUANT ET DE PLUS CURIEUX

Relativement aux mœurs, usages, coutumes, langues, industrie, commerce, fêtes, cérémonies, institutions religieuses, politiques, civiles et militaires; climat, sol, et productions naturelles de tous les pays du monde;

Suivi d'une Gazette géographique *renfermant un choix de nouvelles géographiques et nautiques, les entreprises ou recherches intéressantes, des extraits de la correspondance des voyageurs, des événemens singuliers, des annonces bibliographiques, etc.*

PUBLIÉ PAR M. VERNEUR,

Chef de bureau à la préfecture de la Seine, l'un des collaborateurs du *Moniteur*, membre de la commission

centrale de la Société de géographie, de la Société royale académique des Sciences de Paris, de celle d'Émulation du Haut-Rhin, etc.

Ce Journal paraît régulièrement le 1er de chaque mois, depuis le 1er novembre 1818, par cahiers de 8 à 9 feuilles in-8°, grande justification. Trois cahiers forment un volume de quatre cents pages.

On joint aux cahiers des cartes géographiques ou des gravures en taille-douce, toutes les fois que les matières l'exigent.

La collection complette se compose en ce moment (octobre 1823) de 59 cahiers, formant dix-neuf volumes, et comprenant cinq années.

Le prix d'abonnement est fixé, pour Paris, à 30 francs pour 12 cahiers ou un an, et à 16 francs pour 6 cahiers ou 6 mois; pour les départemens, à 33 fr. pour 12 cahiers, et 17 fr. 50 cent. pour 6, rendus francs de port par la poste. Pour les pays étrangers, l'abonnement est de 36 fr. par année, et de 19 fr. pour 6 mois, franc de port.

On souscrit, à Paris, chez COLNET, libraire, quai Malaquais, n. 9.

Il est nécessaire d'*affranchir* les lettres et l'argent.

Il ne reste plus que très-peu d'exemplaires complets de la collection entière. On sépare les années, au choix des acheteurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé, *franc de port*, à M. VERNEUR, éditeur du Journal, rue Saint-Honoré, n° 283, à Paris.

MM. les membres des sociétés savantes, les voyageurs, les navigateurs, les géographes de toutes les nations, qui seraient dans l'intention de se servir de la voie de ce Journal pour la publication de leurs ouvrages, tels que mémoires, dissertations, notices, extraits, correspondance, etc., sont priés de les faire parvenir, *franc de port*, à l'adresse ci-dessus. Il sera fait, avec ceux qui le désireront, des arrangemens particuliers pour leur en fournir un certain nombre d'exemplaires tirés à part.

IMPRIMERIE DE E.-N. GŒTSCHY.

LETTERA

AL PROFESSORE

MICHELE AMARI

LETTERA

DEL MARCHESE

VINCENZO MORTILLARO

AL PROFESSORE

MICHELE AMARI

PALERMO
STAMPERIA DI PIETRO PENSANTE
Albergaria, Rifiro di S. Pietro.

1868.

Chiarissimo Professore

Male audies si male dices
PLAUTO

Con molta precipitanza e con troppa preoccupazione parmi che v'interniate semprepiù nella lettura dei miei arabici lavori. Eppure a prima giunta non vi avevate trovato di buono che *solo* i rami, i quali dichiaraste *ben fatti* (1), condannandomi per tutt'altro all'obblio; appunto come quel tale che scribacchiando un giornale, appena gli veniva in uggia qualcuno sentenziava: *nol farò passare alla posterità!...* e spesso spesso la posterità se ne rideva.

Io non sono tenero degli elogi di cui siete generoso con quasi tutti i viventi, nè mi commuovo ai biasimi di cui siete largo con quasi tutti i trapassati; perchè ho sempre avuta per costante norma della mia vita letteraria la bella massima di Gresset: « *il faut s'honorer des critiques, mépriser les satires, profiter de ses fautes et faire mieux.* » Ma

(1) Vol. I. Introduzione pag. XVI.

quando mi si vuol far passare per *contraddittorio* e per *imbecille* con menzogne e con leggerezze, rompo sempre in faccia a chicchessia; — e fossero pure giganti (voi non l'ignorate) come lo furono il barone De Hammer e il barone De Sacy. Nè ciò affatto per orgoglio vanitoso, chè ben conosco me stesso e la mia somma picciolezza, ma per lo slancio invincibile della mia franchezza, ch'è infrenabile in faccia alla depressione e alla burbanza di

quei che sanno
Far bianco il nero, ed annerire il bianco (1).

Questo preambolo è a proposito della prima parte del vostro 3° volume della *Storia dei Musulmani di Sicilia* testè pubblicata.

Non crediate che io sia risentito pel modo aspro col quale con affettata superficialità vi trattate i miei diplomatici lavori, ingegnandovi in contrapposto di mettere in onore qualche opera che fu dimostrato a ribocco essere quisquiglia. Chè a me basta alla fin fine che non sieno sembrati poi tanto volgari ad uomini più competenti di voi (se il permettete), o se pur il volete quanto voi, ma che non usano come voi modi assoluti, dogmatici; in somma, il vostro *infallibile* e laconico *io*, che spogliandovi di tutto ciò che è umano lascia luogo a dubitare che siate proprio figlio di Adamo. — Di ciò ragioneremo a suo tempo largamente, indi a che avrete compiuta la stampa dell'opera vostra, nella quale voi siciliano ammaestrar volete noi siciliani a ritenere (ciò che ritenete voi solo) che nien-

(1) ... *Qui nigra in candida vertunt*
GIUVENALE, Sat. II.

temeno la civiltà ce l'importarono ai tempi dei Normanni gl'italiani dell'*Italia di sopra*, piemontesi, genovesi, lombardi (1).

Per ora vi chiamo in campo soltanto per farvi avvertito di alcune vostre precipitate asserzioni intorno a varie monete arabo-normanne, per le quali mi vorreste caritatevolmente far fare la figura d'imbecille. —Eppure sapevate che nella numismatica arabo-sicula ci ho lavorato con passione un tantinetto; anzi (e non è poco) ne trovaste anche voi commendevole il mio primo lavoro (2), e *accurato* diceste il mio catalogo (3); come trovaste *bello* il prezioso e difficilissimo astrolabio da me illustrato, intorno al quale mi foste cortese per tutto giudizio che « il nome dell'autore va bene, e anco il tempo in cui visse (4) !!! » Non mi può quindi imporre il vostro tuono magistrale: — io non m'arrendo prontamente che alla critica onesta e non leggiera. — E voi avreste dovuto andar più cauto in fatto di monete, soprattutto dopo l'avvenuto fra noi pochi mesi fa, quando davate per inedite talune importanti *impalpabili* monetine d'argento (5), invitavate tutti gli orientalisti ad occuparsene, e disponendole (dicevate) *in ordine cronologico* soggiungevate che « ognun vede che appartengono al terzo e al quarto califfo fatimida ». — Mentre erano state da me pubblicate sin dal 1846 nel 3° volume delle mie opere da voi tante e tante volte citato, special-

(1) Capitolo VIII.
(2) Vol. I, Introduzione pag. XVI, e pag. XXIV.
(3) Vol. II, pag. 456.
(4) Vol. I, pag. XXVI.
(5) Nella *Rivista orientale pubblicata dal prof.* ANGELO DE GUBERNATIS. Firenze fasc. 7, pag. 630.

mente riguardo a monete (1); e non sono nè del 3°, nè del 4°, ma del *sesto* califfo fatimida. Ciò che doveste ritenere, indi al reclamo da me fattone al professor Angelo De Gubernatis (2).

Veniamo intanto al fatto d'ora, e perdonatemi se per giustificare me dall'attacco che m'avete fatto con leggerezza severa, fossi obbligato a dimostrare:

Che non avete letto talune, e non ponderato tal'altre delle opere che avete citato.

Che non avete osservato le monete sulle quali moveste contesa mentre le avevate in pronto, avendo nelle vostre frequenti escursioni in Palermo visitato il medagliere arabo-siculo della biblioteca comunale: e vi siete mal rifuggito all'inesattezza dei disegni.

Che non avete ancora l'occhio educato a questo genere di archeologia.

Perciò avete profferito giudizii erronei, che non hanno altro fondamento che una certa sistematica preoccupazione.

Cose tutte che non proverò con raziocinii sottili, ma colle vostre stesse parole.

Spero vi convincerete così che finalmente ogni mosca projetta la sua ombra, e che i lavori degli uomini educati ai serii studi non si possono giudicar mai impunemente con la leggerezza.

Alle prove. — È scritto a pag. 342 a 344 del capit. x, del vostro 3° volume ciò che forma il soggetto di tutta la disamina. — Riferirò le vostre parole a spilluzzico perchè debbo farvi sopra a poco a poco il comento.

(1) Nel vostro vol. I, pag. 284 e 321 — vol. II, pag. 6 e pag. 457.

(2) Nella *Rivista orientale*. Firenze. dicembre 1867, fascicolo 9. pag. 1056 e 1057.

« *Si rinvengono* (voi dite) *in tutti i musei d'Europa tante monete battute dai re Normanni di Sicilia ed* **anco dagli Svevi,** *che si è* **supposto** *con fondamento essere incominciato* **così fatto conio** *nei primi anni della dominazione.* »

OSSERVAZIONI

Non è già *supposizione* è certezza esservi monete normanne a cominciare dall'inizio di essa dinastia. Nè ci han che fare le monete degli *Svevi* a provare che i *Normanni* batterono moneta; nè c'entra per nulla il *così fatto conio*, perchè non trattasi di *conio* cioè dell'impronta effigiata nelle monete, ma di *coniare* ossia di *battere moneta.*

Il Tychsen (voi soggiungete) *che* **dissodò** *la numismatica orientale e inciampò sovente in quel* **novello terreno** *pubblicò* **sul disegno** *mandatogli di Sicilia* **una** *moneta d'oro attribuita da lui a Roberto Guiscardo, da altri all'abate Vella, nella quale se i caratteri non sono mutati del tutto dopo* **tre o quattro copie del disegno,** *leggesi in sul dritto il nome di re Tancredi, e però torna alla coda anzichè alla testa della serie normanna* ».

OSSERVAZIONI

Parmi indubitato che non avete svolta l'opera di Tychsen, e (scusate, le mille volte scusate) non conoscete affatto cosa avesse fatto il povero Olao Gherardo Tychsen.

Tychsen non *dissodò* la numismatica orientale, nè inciampò sovente in *terreno novello.*

Chi dissodò il *terreno novello* con copia di dottrina e con estensione di lavoro fu il rinomato orientalista Giacomo Giorgio Cristiano Adler nel 1783. Costui anche molte monete arabo-sicule illustrò quasi sempre con felice successo.

Dopo di lui — cioè dopo di Adler — proseguì a *dissodare* il non più *terreno novello* il chiaro abate Simone Assemani nel 1787, e dichiarò qualche arabo-sicula moneta.

Tychsen ch'era stato maestro di Adler, di Fraehn, di Erdmann non istampò le sue cose numismatiche che nel 1794, cioè undici anni dopo di Adler, sette anni dopo di Assemani, coltivando un terreno *dissodato* a ribocco. Ei bensì fece una opera che ad onta dei suoi errori ha pure molti pregi, avuto riguardo ai mezzi suoi; non dovendosi giudicare gli uomini di un'età secondo le idee di un'altra età, perchè ciò ben diceva Azeglio (1) è il più fallace ed ingiusto dei sistemi.

Ora Tychsen ebbe comunicate dal principe di Torremuzza non *una* ma *due* monete insieme, delle quali una è genuina segnata 52 tav. v, p. 146, pertinente a Ruggeri e come pertinente a costui ei presentolla; l'altra è *falsa* segnata 54 *loc. cit.* ed ei l'attribuì a *Roberto* mentre leggevisi *Tancredi*.

Nè esistono *tre* o *quattro* copie, come voi assicurate, del disegno di questa *falsa* moneta. Giacchè essendo falsa, non è venuta in potere d'alcuno in originale, e nissuno si è data la pena di ricopiarla dal disegno di Tychsen; menochè il principe S. Giorgio che volle farla conoscere con maggiore estensione come *falsa*.

(1) *I miei ricordi*, vol. I, pag. 75.

Al vostro precedente periodo avete appiccato la seguente nota:

(1) « Tychsen *Introductio in rem nummariam* « etc. pag. 146.

« *Lo* Spinelli *Monete cufiche battute da principi* « *longobardi, normanni e svevi. Napoli 1844 in-4,* « *pag. 16 e 232, suppone che il disegno di questa* « *moneta fosse stato inventato dall'abate Vella. Il* « *Mortillaro che avea ben riconosciuto* (*Opere to-* « *mo III, pag. 339*) *appartener la moneta a re* Tan- « credi, **lo dimentica adesso** (*Medagliere a-* « *rabo-siculo pag. 35*) *per seguire il* **supposto** « *dello Spinelli. E pure nel disegno che questi dà,* « *Tavola II, n. 1,* (**io non ho sotto gli occhi** « **quello di Tychsen**) *si legge benissimo* **El-** « **malik Tàn-rid.**

OSSERVAZIONI

Ma quì son molti i granchi a secco in pochissime parole. Voi avete ragionato su i possibili, e dovevate ragionar sopra i fatti onde risparmiarvi una cattiva figura, perchè confessate di non avere avuto *sotto gli occhi* l'opera di Tychsen.

Nel mio 3° volume alla pag. 399 (e non 339 come voi la citate) parlai di *una* delle due monete di Tychsen, ch'è quella segnata 51, — attribuita da lui a *Roberto* mentre leggevisi *Tancredi*. Ciò che dissi avrei riferito *a suo luogo*, val quanto dire mi riserbái di parlarne; — ma non promisi parlarne nello stesso volume — nè infatti ne parlai. E voi?... e voi non ven'accorgeste, nè ve ne siete accorto sino ad ora! E adesso vi dovete trovar imbarazzato non rinvenendo

affatto fra le monete di Tancredi, da me enumerate, segnata la moneta da Tychsen presentata.

Nel tacerne tenni in serbo i motivi del silenzio mio, ch'erano l'essere rimasto ancora in forse e dubbioso sulla veracità della moneta; sperando col tempo meglio studiarla, come fanno gli avveduti, i quali non gustano quella che Dumas chiamá la ***voluttà della prestezza***. Concretando il mio giudizio le volea ***dar luogo*** in una delle appendici che promisi, e che in seguito pubblicai; ma non fui nel caso di tenerne alcun conto essendomi accertato ch'era veramente falsa. — Quanto alla lettura non eravi dubbio che vi si leggesse il nome di *Tancredi*.

Sapete voi perchè non ne ho tenuto alcun conto, ritenendola senza il menomo dubbio come *falsa*? — Voi, storico, avreste dovuto riconoscerlo con certezza pria d'ogni altro, e non parlare più di ***supposizione***. Io riflettei su le parole dell'esergo, ove leggesi la professione di fede musulmana: questa professione nelle monete era stata eliminata da' Normanni e sostituitavi la croce. Adottò su le monete la formula islamitica ne' primordii Ruggieri per vigliacca ragion di stato, e adottolla di sicuro: una fra l'altre è la suddetta genuina moneta 52 di Tychsen da me veduta tante volte. Ma Ruggeri stesso indi a poco la smesse, proclamandosi *ausiliator dei cristiani*, e comparve nelle monete la croce in mezzo alle parole: *Cristo vince*.— L'anacronismo è segno indubitato della falsità: — la moneta adunque è *falsa* del tutto. Ora quando nel 1861 m'indussi a pubblicare il *Medagliere arabo-siculo* feci quell'omaggio che voi non siete solito di fare a chi si era prima di me imbattuto nel vero, e l'annunziai come *falsa*; citando S. Giorgio, e non aggiungendo per deli-

catezza alcun'altra osservazione mia come soverchia.

Proseguendo a parlare delle monete del conte Ruggeri, pubblicate da Spinelli, avete detto a pag. 343: « *Coteste monete ha accettate il Mortillaro, con al-* « *cune correzioni che non risguardano il nome del* « *principe* ». Qui avete segnato la seguente nota:

(3) « *Il medagliere arabo-siculo della biblioteca* « *comunale di Palermo coordinato ed illustrato dal* « *marchese Vincenzo Mortillaro. Palermo 1861 in-8* « *pag. 36-39. Io non so perchè il Mortillaro pag.* « *36. n. 1.* **identifichi** *col n.* LXVI *dello Spinelli la* « *moneta che diè Adler loc. cit. al n.* LXIX, *e pen-* « *tendosi d'averla già attribuita a re Ruggiero* (Mor- « tillaro *Opere* tom. III, pag. 405) *accetti adesso la* « *lezione dello Spinelli, che la rimanda al primo* « *Conte. Da quanto si può giudicare sopra* **disce-** « **gni grossolani Adler non lesse tutto,** « **Mortillaro supplì male e la lezione** « *K.. m.. t.. sostituita da Spinelli* **non si racca-** « **pezza** *nella figura* (tavola II, n. 2).

« **Men dubbio** *mi sembra in questa e nelle* « *seguenti il nome di Ruggiero; ma questo conviene* « *al figliuolo come al padre ed anche al Duca di* « *Puglia dello stesso nome* ».

OSSERVAZIONI

Molte asserzioni avete fatto in poche linee di discorso... ma (scusate) sono tutte originate da poca ponderazione, e da rapidità di fantasia. Se siete disposto a persuadervene eccomi a rendervene persuaso.

Che voi non comprendiate perchè avessi *identificato* la moneta da Adler segnata LXIX con quella

da S. Giorgio segnata LXVI, non è colpa mia — è colpa vostra.

Se la moneta è *una* e *identica* — se la lezione datane dall'Adler e seguita da me prima d'aver avuto in mani la moneta non era esatta; — se vista la moneta come avreste dovuto e potuto vederla voi, invece di giudicarne sopra *disegni* che sempre qualificate come *grossolani* senz'averli confrontato coll'originale, va perfettamente corretta secondo la dichiarazione che leggesi nell'opera di S. Giorgio, a che far le maraviglie?

Adler voi asserite *non lesse tutto*; ma ciò non si avvera. E poichè parmi che non vi siate data la pena di leggere ciò che Adler ne scrisse, permettete che vi trascriva quello che Adler illustrando la sua moneta LXIX avesse scritto a pag. 81:

« *AUREUS* »

« Eamdem formulam *ab una parte* exhibet hic « nummus, *ab altera* loco T nomen *Rogerii* arabice. »

Che vorreste avesse egli detto di più?

Io non *supplii* nè *male* nè *bene*, perchè io non feci che segnare in arabico la lezione accennata da Adler.

Fu S. Giorgio che corresse la lezione di Adler, sostituendo alla parola **Ssikilit** *Sicilia* più esattamente **Nassrat** *vittoria* nell'esergo, e cennando un po' della iscrizione del contorno (n. LXVI, pag. 17). Ei credè pure intravedervi la parola **El-Komt** *il conte* che sostituì a quella di **El-emir** *l'emiro, il principe*. Quand'io ebbi l'opportunità d'osservare la moneta originale, nel medagliere arabo-siculo della comunale biblioteca di Palermo, trovai ragionevole accogliere le correzioni di S. Giorgio o di chi per lui.

e vidi chiarissima la parola **Nassrat** e la parola **El-komt**... Come fare per prestarvi un occhio del S. Giorgio e uno mio; chè ambo i miei non sono disposto ad offerirvi, onde almeno rimaner monocolo nella terra dei ciechi?... Assicuratevi che allora prendereste coraggio, e non v'aombrereste ad ogni passo; pronto a credere e miscredere per qualsiasi menoma dubbiezza.

Annunziate poi con gran sussiego a pag. 344 che *il « titolo di* **Duca** *letto dallo Spinelli in una moneta « (n. LXXII, pag. 19) somiglia perfettamente al vo- « cabolo che in altri egli trascrive* **Conte**.—Ma sì, caro mio, non è questa una scoverta cui mostrate essere giunto con lena affannata. Potevate avere la lealtà di manifestare che era siffatta osservazione segnata da me al n. 12 pag. 38 del *Medagliere arabo-siculo*... Ma già voi siete uso saltare a piè pari le cose che trovereste lodevoli negli scritti miei, e siete tutto in solluccheramento quando vi pare potermene azzeccare taluna. Siete in somma perfettamente al rovescio di Caterina II, famosa imperatrice di Russia, la quale diceva al conte Bezborodko: *j'aime à louer, à récompenser tout haut, et a gronder tout bas*. — È così che avete fatto coi diplomi, ove ne avete detto delle marchiane, senza potervi ritirare dal campo nel quale siete disceso; giacchè

invan si pente
D'esser in campo un che ha già l'elmo in testa (1).

— Ne ragioneremo a suo tempo; — e allora mi per-

(1) ... *Paenitet galeatum sero duelli.*
GIUVENALE, Sat. I.

metterò farvi osservare che vi siete scostato enormemente dal vero in molte interpretazioni diplomatiche interessanti; come vi ricorderete che vi dimostrai, tempo fa, che volendo voi dare la etimologia della voce *Cáidara* prendeste nientemeno una *radice* per un'altra (1), senza potervene giustificare.

Conchiudete infine questa prima parte del vostro terzo volume p. 344 con il solito vostro intercalare; proponendo cioè quello che si dovrebbe fare, — gridando che nessuno l'avesse fatto o pur saputo fare, — e non prendendovi già la pena d'eseguirlo voi che avete le intere agevolezze per poterlo fare.

« *Aspetteremo* (voi dite) *che le collezioni le quali* « *servirono allo Spinelli... siano riviste da* **occhi** « **più esperti**; *sì che le monete del* XII *secolo si* « *scernano da quelle che per avventura avesse bat-* « *tuto il primo Conte* ».

Attendete adunque questi *occhi più esperti*, e riserbatevi quando che sia il piacere poi di valutarne questa *espertezza* a seconda il termometro delle vostre simpatie. — Nel quale frattempo però potete restar sicuro che « *non rimarranno al primo conte di* « *Sicilia le* **sole** *monete di* **rame** *con effigie e* « *lettere latine che a lui* **sogliono** *attribuirsi* » come voi v'avvisate (2), ma vi rimangono e vi rimarranno pur troppo le tante monete *d'oro*, riconosciute ed accolte da' numismatici, i quali sono i giudici di fatto, destinati a trovare non ad inventare il passato. — State sano

Palermo, agosto 1868.

(1) v. *Leggende storiche siciliane dal* XIII *al* XIX *secolo* — legg. XIX in nota (prima edizione).
(2) Pag. 344.